

Transcription de la discussion des rapports du Directeur général et des Présidents du Conseil d'administration

L'interprétation permet de faciliter la communication et sa transcription ne constitue pas un compte rendu intégral ni authentique des travaux. Seul le discours dans la langue originale fait foi.

Table des matières

Mardi, 06 June 2023.....	1
Président (Qatar)	1
Employeur (Allemagne)	2
Travailleurs (Pays-Bas)	4
Gouvernement (Bahamas)	6
Employeur (Bulgarie)	7
Travailleur (Bahreïn).....	8
Gouvernement (Arabie saoudite).....	9
Gouvernement (Philippines)	11
Employeur (Türkiye)	12
Gouvernement (Jordanie).....	13
Employeur (Malaisie).....	14
Gouvernement (Cameroun).....	15
Gouvernement (Maldives).....	16
Gouvernement (Somalie)	16
Employeur (Arabie saoudite)	17
Gouvernement (Mali)	18
Employeur (Maldives)	19
Travailleur (Pérou).....	20
Gouvernement (Libye)	22
Gouvernement (Oman).....	22
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova).....	24
Vice-président employeur (Norvège).....	24
Employeur (Türkiye)	24
Gouvernement (Mongolie).....	26
Gouvernement (Liban).....	27
Travailleur (Arabie saoudite).....	28
Gouvernement (Niger).....	29
Employeur (Pérou)	30
Gouvernement (Arménie)	31
Gouvernement (Guinée)	32

Gouvernement (Panama).....	34
Employeur (Guinée)	35
Conseil de coopération du Golfe	36
Association internationale de la sécurité sociale.....	37
Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction	38
Institution de la sécurité et de la santé au travail	40
HomeNet International	41
Vice-président travailleur (Pakistan).....	42
Mercredi, 07 June 2023	43
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	43
Travailleur (Somalie)	43
Employeur (Indonésie)	44
Gouvernement (République islamique d'Iran).....	45
Employeur (Kenya)	46
Gouvernement (Djibouti)	47
Gouvernement (Malte)	48
Gouvernement (Nigéria)	49
Travailleur (Malte)	50
Gouvernement (Bahreïn)	52
Travailleur (Mongolie)	53
Gouvernement (Azerbaïdjan)	54
Travailleur (République arabe syrienne).....	55
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	56
Gouvernement (Egypte)	56
Travailleur (Kenya)	57
Gouvernement (Barbade)	58
Employeur (Algérie)	59
Gouvernement (Sénégal)	61
Gouvernement (Palestine)	62
Employeur (Paraguay)	63
Travailleur (Égypte)	64
Gouvernement (Zimbabwe).....	65
Organisation arabe du travail	66
Gouvernement (Arménie)	67
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	68
Vice-président travailleur (Pakistan).....	68
Gouvernement (Viet Nam).....	68
Travailleur (Pologne).....	69

Gouvernement (Danemark).....	70
Employeur (République arabe syrienne).....	71
Gouvernement (Maurice)	72
Gouvernement (Burkina Faso).....	73
Employeur (Pakistan)	75
Travailleur (Maurice)	76
Organisation de l'unité syndicale africaine.....	77
Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et industries chimiques	79
Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: globalisation et organisation	80
Jeunesse ouvrière chrétienne internationale	81
Vice-président travailleur (Pakistan)	82
Jeudi, 08 June 2023	83
Vice-président employeur (Norvège).....	83
Travailleur (Panama)	83
Gouvernement (Ghana).....	84
Travailleur (Argentine).....	85
Employeur (Bangladesh)	86
Gouvernement (Congo).....	87
Travailleur (Japon)	87
Gouvernement (Suède)	88
Employeur (République démocratique du Congo)	89
Travailleur (Espagne)	90
Gouvernement (Tonga)	91
Employeur (Égypte).....	92
Travailleur (Mexique)	93
Travailleur (Liban).....	94
Gouvernement (Sud du Soudan).....	95
Travailleur (Palestine)	96
Gouvernement (Équateur)	97
Travailleur (Niger).....	98
Gouvernement (Yémen)	99
Travailleur (Philippines).....	100
Gouvernement (Slovénie).....	101
Organisation internationale de la francophonie	102
Vice-président employeur (Norvège).....	103
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova).....	103
Travailleur (Nouvelle Zélande).....	103
Employeur (Inde).....	105
Travailleur (Colombie).....	106

Gouvernement (République démocratique du Congo)	107
Travailleur (Pays-Bas)	108
Employeur (Tunisie)	109
Travailleur (Malaisie).....	110
Gouvernement (Tchad)	111
Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.	112
Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois	113
Confédération internationale des cadres	114
Organisation des entités mutualisées des Amériques	115
StreetNet International	116
Commission internationale catholique pour les migrations	117
Union latino-américaine des travailleurs, des organismes de contrôle	118
Confédération de travailleurs des universités des Amériques	119
Union latino-américain des travailleurs municipaux	120
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	120
Vendredi, 09 June 2023	121
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	121
Travailleur (Azerbaïdjan)	121
Employeur (Pologne)	122
Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela).....	123
Gouvernement (Chine)	125
Travailleur (Ouzbékistan)	126
Employeur (Panama)	127
Gouvernement (Tunisie).....	128
Travailleur (Chine)	129
Employeur (Japon).....	130
Travailleur (Ghana)	131
Gouvernement (Fidji)	132
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)	133
Travailleur (République bolivarienne du Venezuela).....	133
Travailleur (Tunisie).....	134
Gouvernement (Espagne)	135
Employeur (Cuba).....	136
Travailleur (Belgique).....	137
Gouvernement (Bénin)	139
Travailleur (Congo).....	140
Travailleur (Bénin)	141
Employeur (Éthiopie)	142
Travailleur (Indonésie).....	143

Travailleur (Paraguay).....	144
Travailleur (Burkina Faso).....	144
Travailleur (République islamique d'Iran)	145
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova).....	146
Gouvernement (Arménie)	146
Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova).....	147
Vice-président employeur (Norvège).....	147
Employeur (Chine)	147
Travailleur (Costa Rica)	148
Employeur (Émirats arabes unis)	150
Gouvernement (Érythrée)	151
Travailleur (Zambie)	152
Gouvernement (Singapour)	152
Travailleur (Hongrie)	154
Gouvernement (Éthiopie)	154
Travailleur (Singapour)	156
Gouvernement (Irlande).....	157
Travailleur (Ukraine).....	158
Travailleur (Éthiopie).....	159
Employeur (Iraq).....	160
Gouvernement (République arabe syrienne)	161
Travailleur (Iraq)	162
Organisation de la Coopération Islamique.....	163
IndustriALL Global Union	164
Internationale de l'éducation.....	165
Confédération des syndicats européens	166
Internationale des services publics	167
Make Mothers Matter	168
Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement.....	169
Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie- restauration, du tabac et des branches connexes.....	170
Vice-président employeur (Norvège).....	171
Lundi, 12 June 2023.....	172
Président (Qatar)	172
Employeurs (Mexique)	172
Gouvernement (République dominicaine).....	173
Gouvernement (Honduras)	174
Travailleurs (Cuba)	176
Gouvernement (Pologne).....	176

Gouvernement (Lesotho)	178
Gouvernement (Namibie)	179
Gouvernement (Zambie)	180
Employeurs (République dominicaine)	181
Gouvernement (Côte d'Ivoire)	182
Travailleurs (République de Corée)	183
Gouvernement (Kenya)	184
Gouvernement (Mozambique)	186
Gouvernement (Qatar)	187
Vice-président employeur (Norvège)	188
Gouvernement (Lituanie)	188
Employeurs (Allemagne)	189
Gouvernement (Cambodge)	190
Travailleurs (Maroc)	191
Gouvernement (Indonésie)	192
Gouvernement (Fédération de Russie)	193
Employeurs (République de Corée)	194
Employeurs (Fédération de Russie)	195
Gouvernement (Brésil)	196
Gouvernement (Ouganda)	197
Travailleurs (Israël)	198
Gouvernement (Guatemala)	199
Travailleurs (Maldives)	200
Gouvernement (Mauritanie)	202
Employeurs (Brésil)	203
Travailleurs (Viet Nam)	204
Gouvernement (Seychelles)	205
Gouvernement (Colombie)	206
Travailleurs (République de Moldova)	207
Gouvernement (Kiribati)	208
Travailleurs (Biélorus)	209
Employeurs (Philippines)	210
Gouvernement (République de Corée)	211
Travailleurs (Irlande)	213
Employeurs (Viet Nam)	214
Gouvernement (Népal)	215
Gouvernement (Malaisie)	216
Travailleurs (Bangladesh)	217
Gouvernement (Jamaïque)	217

Employeurs (Kazakhstan)	218
Travailleurs (Cabo Verde)	219
Travailleurs (Népal)	220
Travailleurs (République dominicaine)	221
Gouvernement (Gabon)	222
Travailleurs (Inde)	224
Employeurs (Colombie)	225
Travailleurs (Haïti)	226
Travailleurs (Sénégal)	227
Gouvernement (République-Unie de Tanzanie)	228
Travailleurs (Chili)	229
Gouvernement (Kazakhstan)	230
Employeurs (Ukraine)	231
Président (Qatar)	232
Gouvernement (Türkiye)	233
Gouvernement (Malawi)	234
Employeurs (Uruguay)	236
Travailleurs (Seychelles)	237
Gouvernement (Iraq)	238
Travailleurs (Algérie)	239
Fédération syndicale mondiale	240
Association latinoaméricaine d'avocats spécialistes du droit du travail	241
International Kolping Society	242
Confédération latinoaméricaine et caribéenne des travailleurs de l'État	242
Union internationale des syndicats de pensionnés et de retraités	243
Président (Qatar)	245
Mardi, 13 June 2023	246
Vice-président travailleur (Pakistan)	246
Gouvernement (Norvège)	246
Vice-président travailleur (Pakistan)	247
Gouvernement (République démocratique populaire lao)	248
Employeurs (Chypre)	248
Gouvernement (Biélorus)	249
Gouvernement (Suriname)	250
Gouvernement (Cuba)	251
Travailleurs (France)	252
Gouvernement (Thaïlande)	253
Employeurs (Bahreïn)	254
Travailleurs (Suède)	255

Gouvernement (Autriche)	256
Travailleurs (Suisse)	257
Gouvernement (Uruguay).....	258
Travailleurs (Fédération de Russie).....	259
Employeurs (Thaïlande).....	260
Gouvernement (Afrique du Sud).....	261
Gouvernement (Argentine).....	262
Gouvernement (Pakistan)	263
Gouvernement (Brunéi Darussalam)	265
Gouvernement (Émirats arabes unis)	266
Gouvernement (Pérou).....	266
Travailleurs (Brésil)	268
Gouvernement (République de Moldova)	269
Gouvernement (Maroc)	270
Employeurs (Népal).....	271
Gouvernement (Macédoine du Nord)	272
Employeurs (Portugal).....	273
Gouvernement (Bulgarie)	274
Gouvernement (Trinité-et-Tobago).....	275
Travailleurs (Bulgarie).....	276
Gouvernement (Haïti)	277
Gouvernement (El Salvador).....	279
Confédération syndicale internationale.....	280
Fédération internationale des ouvriers du transport	281
Greffier	282
Vice-président travailleur (Pakistan).....	283

► **Mardi, 06 June 2023**

M. Ali Bin Samikh Al Marri

Président (Qatar)

Bonjour. Bonjour Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de déclarer ouverte la seconde séance de la 111^e session de la Conférence internationale du travail. J'aimerais faire une annonce si vous me le permettez avant que nous entamions nos travaux pour ce matin. Le secrétariat de la conférence a été informé que le groupe des employeurs décide de modifier la liste des personnes accréditées de la commission des affaires générales. Cette liste révisée sera publiée sur la page internet de la commission. Puis-je en déduire que la plénière prend bonne note de la demande des employeurs et autorise la publication de la liste révisée des personnes accréditées du groupe des affaires générales pour les employeurs. Je vous remercie. Ce matin nous allons entamer la discussion générale du rapport de la présidente du Conseil d'administration, Rapport 1B, le rapport du directeur général intitulé « Faire avancer la justice sociale » lequel présente les aspirations de millions de personnes à un travail décent et des conditions de vie décentes et s'appuie sur une volonté de placer la justice sociale au cœur des politiques nationales et internationales à une époque où les crises se conjuguent. Dans l'annexe de ce rapport le directeur général présente la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Ces deux rapports et l'annexe ont été présentés en plénière hier. S'agissant du reste du programme de la plénière pour les jours à venir, vous en trouverez une version détaillée dans le guide de la conférence, le bulletin quotidien lesquels sont disponibles sur internet au bureau de distribution et sur l'application ILO Events. Nous allons entamer la discussion et les débats sur les rapports de la présidente du Conseil d'administration et du directeur général. Nous avons 34 orateurs inscrits. Avant de donner la parole au premier orateur, j'invite les personnes qui souhaitent s'exprimer sur ces rapports à le faire dans un esprit d'ouverture et à faire preuve de dignité comme il sied dans cette instance internationale la plus haute sur les questions sociales et du travail. La liberté d'expression est vitale au sein de l'OIT. Pour exercer cette liberté dans un esprit de respect mutuel, tous les délégués doivent respecter les procédures approuvées, faire usage d'un langage parlementaire et ne parler que des points à l'examen et éviter toute question qui ne concerne pas ces points. Le respect de ces principes est nécessaire si nous souhaitons mener à bien efficacement nos travaux. Je vous rappelle que la durée des interventions a été limitée à 5 minutes seulement. Cette limite de temps sera appliquée strictement. Il est donc recommandé que les délégués réduisent les formules de politesse un minimum. Dans un esprit de transparence et parce que le respect de ces limites de temps est une responsabilité collective, le chronomètre sera affiché à l'écran pour toutes les interventions. Cela permettra également aux délégués qui s'expriment par la suite de voir à quel moment nous en sommes dans les discours pour se préparer. Les délégués qui souhaitent soulever une question d'ordre ou faire une demande de droit de réponse en plénière doivent se rapprocher de la tribune, informer l'équipe de commis de salle et indiquer clairement l'intervention pour laquelle ils souhaitent exercer leur droit de réponse. Si vous exercez votre droit de réponse, rappelez-vous que vous ne devez parler que de la question soulevée. Cela ne doit pas dépasser les 2 minutes et il doit se faire dans un langage respectueux parlementaire. Sachez qu'il n'est pas de coutume dans notre organisation de permettre un droit de réponse à une réponse. Je vous rappelle que le bureau doit commencer strictement à leur indiquer pour que nous puissions respecter le calendrier. Sans plus attendre, nous allons ouvrir le débat sur les rapports de la présidente du Conseil d'administration et

le rapport du directeur général. Nous suivrons la liste d'orateurs présenter dans la salle et publier dans le bulletin quotidien. À présent, j'ai le plaisir de donner la parole au premier orateur et d'inviter les présidents des groupes employeurs et travailleurs de la conférence à faire leurs remarques liminaires. Ils présenteront le point de vue de leur groupe sur les travaux en vue de défendre la justice sociale dans un contexte de crise qui se conjugue. Nous allons commencer par le groupe employeur. Madame Draus qui va prendre la parole. Vous avez la parole.

Mme. Renate Hornung-Draus

Employeur (Allemagne)

Monsieur le président. Monsieur le directeur général. Mesdames et Messieurs les observateurs. Mesdames et Messieurs les invités. Mesdames et Messieurs. Au nom du groupe des employeurs, j'aimerais tout d'abord remercier le directeur général qui nous a fourni un document qui présente une vision détaillée des dimensions de la justice sociale et qui comprend également une évaluation de ces actions actuelles et de la situation actuelle. Nous notons avec intérêt que tandis que le rapport ne présente pas la définition concise de la justice sociale, il présente en revanche une liste de ce que cela comprend. À savoir, l'égalité, l'équité et le fait de pouvoir s'exprimer et l'autonomie de façonner sa vie, tout en rappelant que la justice sociale doit permettre aux sociétés aux économies d'avoir davantage de cohésion. Monsieur le directeur général, les employeurs sont tout à fait d'accord. Nous pensons par ailleurs que ces éléments sont la clé pour répondre aux demandes sociales et d'emploi mondial. Dans ce contexte, nous exprimons notre soutien à la déclaration du centenaire qui souligne la pertinence du tripartisme pour atteindre la justice sociale et nous rappelons qu'il est important de revitaliser l'OIT pour façonner le monde du travail qui permet la justice sociale au cœur de sa vision. Chers collègues, la justice sociale et la pierre angulaire de l'OIT, il est crucial que l'OIT intègre davantage et défende les contributions essentielles des employeurs et des entreprises et leur contribution pour la justice sociale. Dans une certaine mesure, le rapport attire l'attention sur l'importance et la pertinence des entreprises durables, mais malheureusement, selon nous, il ne présente pas les arguments en ce sens en incluant des informations sur les contributions des entreprises durables de toutes tailles et des informations sur les besoins en termes de politique et réglementaires dont les entreprises ont besoin pour fournir un travail décent et une croissance durable et inclusive. Les entreprises privées sont les moteurs de la création d'emplois dans la plupart des pays et cela vaut en particulier dans les pays en développement où plus de 90% des emplois se situent au sein du secteur privé. Malgré les contraintes multiples liées à la création d'entreprises durables, les employeurs grâce à leurs efforts créent une valeur économique et morale pour les communautés et les sociétés. Un emploi décent et productif est essentiel pour atteindre la justice sociale et le développement économique et social durable. L'OIT doit souligner et promouvoir ce rôle. Nous demandons également qu'il y ait davantage de détails sur le rôle de la productivité dans la promotion de la justice sociale et nous saluons le directeur général qui s'est penché sur la productivité avec davantage d'attention que par les années précédentes. La déclaration du centenaire reconnaît clairement que l'amélioration de la productivité crée des opportunités d'emploi et améliore le niveau de vie des personnes et des communautés. Une productivité accrue entraîne des salaires meilleurs et de meilleures conditions de vie, réduit la part du secteur informel et tout cela peut permettre de réduire la pauvreté et les inégalités. Tous les efforts de l'OIT pour promouvoir la justice sociale doivent tenir compte de la productivité et d'une stratégie claire pour promouvoir cela. Par ailleurs, le lien entre le

secteur privé, sa contribution pour le renforcement des compétences et de la justice sociale n'est pas suffisamment présentée. Assurer un accès égal à l'éducation la formation et d'autres opportunités de renforcer ses compétences et ses talents permettra de renforcer les capacités des particuliers à trouver des opportunités l'emploi et jouir de la justice sociale. L'ambition de la déclaration du centenaire et l'appel à action sur les compétences demeurent pertinents et auraient dû être transposés dans ce rapport de manière adéquate. Il y a donc une marge de progression. Par ailleurs la coopération entre les entreprises et les institutions de formation professionnelle et éducatifs n'ont jamais été aussi importants. Dans de nombreux pays, cela est essentiel mais est loin d'être optimal malheureusement pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus vulnérables. Les employeurs jouent un rôle clé pour identifier les besoins de compétences et répondre aux besoins des marchés du travail. Des politiques éducatives et les compétences doivent passer par une participation des employeurs. D'autres aspects ont été omis concernant la contribution des entreprises de la justice sociale, par exemple le rôle clé qu'elle joue pour favoriser des régimes de protection sociale durable. Des socles de protection sociale adéquats et robustes sont essentiels pour atteindre la justice sociale mais pour cela il faut une contribution du secteur privé qui soit suffisant. La contribution des employeurs est la part la plus importante de toutes les contributions dans la majorité des systèmes de protection sociale. Les partenariats publics privés sont également la pierre angulaire de la justice sociale et nous aimerions qu'il y ait davantage d'informations sur l'importance de cela dans le rapport. L'innovation et l'entrepreneuriat peuvent également jouer un rôle clé pour promouvoir la justice sociale en créant de nouvelles opportunités pour l'autonomie sociale et économique. Il est de plus en plus clair que les pays qui n'ont pas l'environnement suffisant pour que les individus les entreprises puissent développer leurs idées et leurs projets ont un retard en matière d'innovation et de créativité. Il aurait été utile de présenter davantage ce point dans le cadre du rapport et bien sûr le respect des droits humains qui est l'une des 4 dimensions de la justice sociale énoncé dans le rapport du directeur général nécessite une participation des entreprises. Celles-ci en adoptant des politiques et des pratiques pour réduire et empêcher les violations des droits humains dans leurs opérations et dans les chaînes d'approvisionnement contribuent ainsi à des sociétés plus justes et équitables. Cette contribution est essentielle. Nous devons donc nous assurer que les politiques n'entraînent pas une attitude de fuite des entreprises, il faut qu'elles améliorent les comportements là où il y a des problèmes. Les employeurs demeurent attachés à la promotion de la justice sociale et continueront à faire preuve d'un esprit constructif dans l'élaboration de politiques adaptées à la promotion de la justice sociale dans le monde. Faire de la justice sociale une réalité doit passer par l'intégration pleine et entière de la valeur des entreprises. Cependant Monsieur le directeur général, Monsieur le Président, chers collègues, les employeurs continueront à participer dans un esprit constructif à la création d'une coalition pour la justice sociale, une initiative du directeur général. Nous devons nous assurer que le tripartisme et le dialogue social soit la pierre angulaire de cet effort. Le tripartisme est ce qui démarque l'OIT et sans cela, cette coalition sera encore une idée mais qui ne permettra pas de réaliser le potentiel de transformer l'OIT et surtout le système des nations unies et de la communauté internationale. La structure de la coalition, sa gouvernance et sa composition doivent intégrer le tripartisme comme moteur. Monsieur le directeur général, dans votre rapport vous avez également présenté la situation dans le territoire occupé et j'aimerais en dire quelques mots. Nous célébrons le 30e anniversaire des accords d'Oslo et nous souhaitons et je cite votre préface transmettre un message d'espoir à la conférence. Un espoir justifié selon lequel la paix prévaudrait, que la justice sociale aussi prévaudrait, que le travail décent deviendrait

une réalité. Et comme vous, nous craignons que ce message soit en décalage avec les réalités sur le terrain comme cela est décrit en détail dans le rapport. Dans ces conclusions, le rapport déclare que la justice sociale nécessite l'égalité, la liberté et la dignité. Ces valeurs s'appuient sur les normes du travail international et sont mises à mal par la recrudescence de violences dans les territoires arabes occupés. Dans ce contexte, nous sommes également préoccupés du fait que le travail décent semble être une réalité qui s'éloigne de plus en plus. En tant qu'employeurs, nous sommes attachés à l'idée de jouer notre rôle au niveau mondial est sur le terrain en rappelant toutefois aux États qu'ils ont la responsabilité première de défendre les résolutions pertinentes des nations unies et les conventions de l'OIT. Je vous remercie.

Mme. Catelene Passchier

Travailleurs (Pays-Bas)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents de la conférence, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs les délégués. Je m'exprime aujourd'hui sur le rapport du directeur général mais j'aimerais tout d'abord saluer les autres rapports sur les territoires occupés qui présentent le besoin urgent de répondre à l'impératif de justice sociale pour eux, en particulier pour eux. Et j'en ai déjà parlé dans mes déclarations liminaires hier. Au nom du groupe des travailleurs au sein de l'OIT, je remercie le directeur général qui a choisi la question de la promotion de la justice sociale aussi bien pour le rapport de cette conférence mais aussi pour créer une initiative, une nouvelle initiative mondiale. Cette question est essentielle. À l'époque où les crises se conjuguent, elle est au cœur du mandat de l'OIT depuis sa création, après la Première Guerre mondiale. En période de crise et de conflit nous voyons la valeur ajoutée de l'OIT avec ses normes du travail mondial minimum et le tripartisme pour le règlement pacifique des conflits. À nouveau aujourd'hui, nous sommes confrontés à des conflits, des pandémies, la famine et les inégalités et la croissance des totalitarismes qui semble être la réponse de plus en plus. Il était essentiel que l'OIT fasse un travail d'introspection et en reviennent à ces racines. Nous saluons la vision audacieuse du directeur général et nous saluons son rapport qui est une base solide pour sa coalition mondiale pour la justice sociale et nous devons également nous inspirer et sortir de nos zones de confort pour jeter des passerelles les uns vers les autres et construire un monde plus durable. Nous sommes d'accord avec le diagnostic du directeur général qui explique le problème de l'économie mondiale et nous sommes d'accord avec le remède qui est proposé. Le rapport commence par présenter ce qu'est la justice sociale et faire référence à la déclaration de Philadelphie, notre constitution, qui continue à être le cœur de l'OIT et qui doit nous orienter dans nos travaux y compris au sein de la justice de la coalition mondiale pour la justice sociale. Ce rapport décrit quatre dimensions intercorrélées, interdépendantes de la justice sociale, les droits humains et les capacités l'accès égal à ce que nous comprenons comme étant le travail décent, les opportunités de travail décent, un meilleur rapport de force et des transitions justes. Toutes ces dimensions présentent des opportunités pour l'OIT et ses mandants pour pleinement réaliser la justice sociale. Les quatre objectifs stratégiques de la déclaration pour la justice sociale et ses méthodes de mise en œuvre présentent des instruments pour l'OIT et ses mandants pour promouvoir et mettre en œuvre l'agenda du travail décent et elle reconnaît les liens avec la santé et une éducation de qualité dans le cadre plus large des domaines de gouvernance qui sont liés. Le rapport présente une situation désastreuse de la justice sociale. Les crises de la pandémie, de l'augmentation des prix, des événements météorologiques extrêmes, de la guerre, de l'instabilité géopolitique

se posent face au gouvernement et lesquels ont du mal à trouver des réponses. Une perte de confiance envers les gouvernements s'observe. Le monde a besoin d'un nouveau contrat social sinon ces crises seront de plus en plus importantes et la capacité des gouvernements à maîtriser ces crises et à anticiper des transitions justes continueront à diminuer. Comme le rapport le montre un contrat social doit s'appuyer sur l'idée que la liberté syndicale est un moyen, un droit habilitant permettant d'atteindre un travail décent pour tous. Le chapitre 3 du rapport présente l'approche centrée sur l'humain de l'avenir du monde du travail avec les droits des travailleurs et les besoins de l'économie et pour les politiques sociales économiques et environnementaux comme cela est présenté dans la déclaration du centenaire. Il se présente sur une approche fondée sur les droits pour une gouvernance efficace et inclusive du travail, l'état de droit dans l'économie et pour un contrôle humain de force du marché qui sont aveugles et pour de meilleures chaînes d'approvisionnement et face à l'intelligence artificielle. Nous saluons le rappel qui est fait à notre mission constitutionnelle qui doit notamment permettre la promotion du plein emploi grâce à des politiques macroéconomiques pour créer un travail décent grâce à un investissement dans la santé, l'éducation et la formation. Pour revitaliser les institutions du marché du travail pour de meilleurs résultats, il faut une approche plus inclusive et permettre aux travailleurs de négocier leurs salaires et les autres conditions notamment le maximum des heures de travail afin de réduire les inégalités. Des initiatives ciblées sont nécessaires. Le rapport qui rappelle le besoin d'avoir un accès universel à une protection sociale fait référence à une chose qui saute aux yeux c'est à dire le fait qu'il faut renforcer la marge budgétaire et réduire les besoins de financement et adopter des politiques cohérentes fondées sur les normes de l'OIT cohérentes avec les autres institutions. Nous rappelons notre soutien à la coalition mondiale pour la justice sociale et rappelons que ce rapport est la meilleure base que nous ayons jusqu'à présent. Le tripartisme doit être le véhicule des travaux de cette coalition pour promouvoir la justice sociale sur la base des normes de travail international. Cette coalition devra être une initiative qui aura un impact fort pour atteindre les ODD grâce au multilatéralisme renforcé et au tripartisme. Une structure transparente de cette coalition est bienvenue mais elle doit s'appuyer sur le tripartisme quoi que l'on fasse référence à de multiples parties prenantes. La référence à l'accélérateur mondial pour les emplois et la protection sociale pour une transition juste est essentiel, elle doit être un moyen essentiel pour renforcer la portée de l'organisation et du bureau. Il y a une convergence entre les synergies et de même nous demeurons attachés au panel de haut niveau sur la profession des enseignants et la coalition pour l'égalité des salaires. Le syndicat international des travailleurs dans le secteur alimentaire est préoccupé sur la manière dont le sommet pour les systèmes alimentaires a été organisé. Nous demandons pourquoi l'OIT doit rejoindre cette alliance sur les salaires dans les systèmes alimentaires. Cette question est au cœur du mandat de l'OIT et sans le dialogue social grâce au tripartisme, nous ne parviendrons jamais à nos objectifs. Il est donc préoccupant qu'une Agence des nations unies qui fait partie de la coalition puisse élaborer des normes en parallèle à celle de l'OIT. En janvier 2021, le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a présenté ses préoccupations dans une lettre ouverte il a précisé que le sommet demeure entaché de défaut, il est biaisé et il présente avant tout des solutions fondées sur le marché. Depuis la crise alimentaire de 2008, nous demeurons préoccupés sur le fait que nous dépendons de financiers et des entrepreneurs qui dominent le système alimentaire et qui entraînent de l'instabilité. Une approche fondée sur les droits humains au système alimentaire ne doit pas placer les profits avant tout. Les droits humains assurent que les marchés servent les besoins sociaux et qu'ils obligent les États à fournir une protection sociale adéquate. Il ne s'agit pas simplement d'éliminer la faim, la

malnutrition, nous devons changer le système alimentaire pour faire en sorte que tout le monde vive dans la dignité. Il n'y aura pas de véritable solution fondée sur la seule science et technologie, les profits et les marchés sans répondre aux questions fondamentales de l'égalité, de la reddition des comptes de la gouvernance. Il faut donc revisiter les politiques commerciales et les accords afin de minimiser l'impact négatif de la mondialisation en veillant à ce qu'il y ait un socle sur la concurrence en matière de protection du travail dans toute la chaîne de valeur et notamment grâce au devoir de diligence raisonnable. La dignité humaine présentée dans les principes et droits fondamentaux au travail, le salaire minimum et le nombre d'heures maximum de travail tels que présentés dans la déclaration du centenaire ne peuvent pas être soumis à la concurrence économique. La justice sociale ne peut pas être réalisée si les institutions financières internationales et l'OMC continuent à saper les droits du travail et le travail décent. La coalition devra rationaliser et créer de meilleurs instruments pour mettre en œuvre les normes de l'OIT grâce à des initiatives multilatérales. Le rapport du directeur général suggère à juste titre notre coopération avec les institutions dont nous aurons besoin à l'approche du sommet pour l'avenir et le sommet social mondial et nous saluons l'ambition d'avoir une meilleure participation sur la question des garanties sociales, les projets pilotes FMI-OIT pour renforcer la marge budgétaire pour le plein emploi et la création d'un socle de protection sociale, le tripartisme sur la restructuration de la dette, le travail avec la Banque mondiale pour créer un système de protection sociale fondé sur les droits et les partenariats pour les cadres anti-crise avec la Banque mondiale et le FMI sont bienvenus. Dans le contexte géopolitique cependant, il faut nous concentrer sur la paix et le besoin de justice sociale pour une paix durable. La participation des partenaires sociaux dans les négociations pour la paix et les initiatives de reconstruction sont essentielles. La diplomatie du travail a prouvé ses avantages dans la contribution à la paix en Europe au 20e siècle et dans plusieurs pays en Amérique plus récemment. Par ailleurs, la conversion juste qui a été présentée nous semble bonne grâce à un partenariat social et des plans de transition tripartite afin de revenir à des sociétés plus pacifiques et transformer l'investissement massif dans les infrastructures militaires et la guerre vers les orienter vers des transitions justes pour la paix, la résilience. Nous invitons le bureau à intégrer cet élément davantage dans les travaux de la coalition. Notre ambition est de répondre aux besoins face aux défis qui nous attendent rendre cette coalition efficace nécessite des actions courageuses sur le plan politique notamment de la part de tous les partenaires sociaux. Nous avons une responsabilité partagée nous devons travailler main dans la main dans le cadre de cette coalition et commencez à construire un contrat social au service de tous. Dès aujourd'hui, le sommet sur l'avenir en 2024 et le sommet social mondial en 2025 sont des opportunités historiques afin d'arriver à un changement de paradigme dans la gouvernance mondiale de la justice sociale. Nous ne pouvons pas et nous ne raterons pas cette opportunité. Je vous remercie.

M. Keith Bell

Gouvernement (Bahamas)

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, bonjour. Au nom du gouvernement et du peuple des Bahamas je voudrais vous féliciter Monsieur le président et les vice-présidents de votre élection de cette 111e conférence. Monsieur le directeur général, je suis certain que les ministres sont très heureux de vous saluer lors de votre première CIT en qualité de directeur général. Nous sommes très heureux que dans votre premier rapport vous ayez présenté votre perspective

pour faire progresser la justice sociale et pour soutenir le travail décent en examinant les dures réalités du monde actuel, notamment la persistance des injustices, des inégalités et de l'insécurité sur lesquels nous devons agir en tant qu'états membres. Je suis certain que sous votre direction, nous aurons une de ces sessions extrêmement productive. Depuis que j'ai été nommé ministre en septembre 2021, mon gouvernement a tout fait pour restaurer la confiance pour renouer le dialogue entre les partenaires sociaux, pour refléter l'esprit de la convention 144. Depuis notre participation à la dernière session de la CIT, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer le niveau de vie des citoyens et des résidents par le programme pour le travail décent 2021-2026. Comme votre rapport l'indique Monsieur le directeur général, il y a 4 piliers pour avoir un effet sur l'appel international à la justice sociale. Nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives qui s'alignent sur l'esprit de la justice sociale. Ces initiatives comprennent notamment la ratification de la convention 190 sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et la convention 159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. L'élaboration d'un programme d'apprentissage national permettra de réexaminer la législation. Dans ce domaine, nous avons augmenté le salaire minimum depuis le mois de janvier 2023. Nous avons demandé à un conseil tripartite de présenter des recommandations pour créer un salaire de subsistance. Nous avons accru les possibilités d'emploi et nous avons mis en œuvre un programme pour guider les lycéens dans des domaines où il y a des lacunes de compétences. Nous soutenons l'agence de formation professionnelle et ceci a donné à beaucoup de nos concitoyens la possibilité d'acquérir des compétences et d'obtenir des emplois. Mon gouvernement souhaite approfondir le lien avec nos partenaires sociaux et renforcer la collaboration en créant de nouvelles perspectives pour le financement de l'entrepreneuriat par l'accélérateur d'accès et le centre de développement des PME. Ceci soutient les micros, petites et moyennes entreprises. L'accélérateur a également mené des initiatives pour soutenir les femmes à la tête d'entreprise. Votre définition de la justice sociale en tant qu'inspiration que tous les êtres humains quels que soient leur race, leurs convictions ou leur sexe aient le droit de poursuivre leur bien-être matériel et leur développement spirituel dans des conditions de dignité et de liberté reflète la position de mon gouvernement. Nous sommes engagés à collaborer avec l'OIT et avec d'autres États membres pour garantir que soient mises en place les 4 piliers qui figurent dans votre rapport. Mesdames Messieurs, au nom de mon gouvernement, je souhaite exprimer mes remerciements au bureau de l'OIT aux Caraïbes qui nous soutient sans faille et apporte une aide technique et d'autres formes d'assistance, ceci pour que notre programme pour le travail décent devienne une réalité. Que Dieu bénisse l'OIT et les Bahamas

M. Tsvetan Simeonov

Employeur (Bulgarie)

Permettez-moi, au nom des employeurs bulgares de vous féliciter de votre élection. Je vous souhaite à vous et à vos vice-présidents plein succès pour la CIT. C'est un plaisir pour moi de participer en personne à cette CIT et je suis heureux que nous puissions reprendre notre mode de fonctionnement habituel. Les crises dans le domaine du secteur de la santé, la guerre en Ukraine et ses incidences négatives sur les économies dans le monde ont encore aggravé la situation dans le secteur social où l'inflation pèse sur le dialogue social. Non seulement les entreprises mais le monde dans son entier ont rencontré de graves difficultés concernant la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement. Avec la mondialisation et la

transition numérique qui progressent rapidement dans tous les domaines et qui changent le monde, le moment est venu de prendre les devants et d'avoir une discussion exhaustive sur la justice sociale qui est au cœur du premier rapport du directeur général. En tant que représentant des employeurs, nous devons faire en sorte que les relations professionnelles ne deviennent pas un enjeu politique il faut trouver un équilibre entre les efforts pour soutenir l'économie et l'amélioration des conditions de vie l'apprentissage est un sujet qui nous tient à cœur et nous encourageons des discussions approfondies à ce sujet et nous envisageons la création de programmes sur ce sujet, dans ce domaine, sur la base des bonnes pratiques dans des pays comme la Suisse et l'Allemagne. La transition juste et la protection sociale sont parfois interprétées à tort par nos partenaires sociaux comme signifiant que l'on verse des fonds sans qu'il y ait de contrepartie et sans qu'il y ait suffisamment de travail décent pour les personnes en âge de travailler. Nous avons pris une part active au dialogue social qui est un élément essentiel de la création de conditions pour la stabilité de l'économie bulgare. Nous allons bientôt rentrer dans la zone Euro et nous pensons que cet événement aura un effet favorable sur le climat social et donnera un nouvel élan à l'entrepreneuriat dans le pays. Le cadre juridique les réalisations sociales de l'Europe occidentale et des États membres de L'Union européenne sont de bons exemples mais les ambitions excessives des populistes ne devraient pas gêner ou menacer l'équilibre économique des pays. Les conventions et recommandations de l'OIT devraient être un point de référence pour arriver à cet équilibre car c'est le résultat du travail extrêmement précieux de cette organisation internationale, organisation qui a une très grande compétence dans le domaine du dialogue professionnel. L'accession de la Bulgarie à la zone Schengen et à l'OCDE font partie des priorités nationales de l'association des employeurs bulgares. En tant que représentant des employeurs, nous sommes très inquiets des effets à long terme des modifications à la législation nationale du travail proposée récemment modification qui vont à l'encontre de la directive de l'Union européenne 2022 2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 à propos du salaire minimum approprié dans au sein de l'Union européenne. Ces modifications ne sont pas une base qui permettra la mise en œuvre de la convention sur le salaire minimum comme de l'OIT numéro 131, convention qui ne prévoit pas de chiffres mais un mécanisme permettant de déterminer le salaire minimum. Pour conclure, j'aimerais vous assurer que les employeurs bulgares sont convaincus, que les employeurs bulgares soutiennent fermement le programme et les efforts de la CIT ainsi que l'OIT. Merci de votre attention.

M. Abdulqader Shehab

Travailleur (Bahreïn)

Excellence, Monsieur le Président de la conférence, Excellence, Directeur général, chers délégués, tout d'abord Monsieur le Président permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la tête de cette CIT. Je vous souhaite le plein succès dans la direction de cette conférence, je vous souhaite, je vous félicite également Monsieur le président des réalisations faites par le Qatar lors du mondial 2022. Le monde entier a été témoin de cette réussite, c'est la raison pour laquelle je reste convaincu que vous allez tout aussi bien diriger cette conférence. Je suis tout aussi heureux d'adresser mes remerciements au directeur général de l'OIT d'avoir si bien préparé cette CIT en lui souhaitant le plein succès dans l'ensemble de ses activités dans service de la communauté internationale. Mesdames et Messieurs depuis votre tribune, j'invite le gouvernement de mon pays et le Royaume de Bahreïn à ratifier l'ensemble des

conventions de travail mentionnées dans la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail. En effet, mon pays n'en a jusqu'à présent ratifié que cinq, tandis que le reste des conventions de la déclaration représentent les textes les plus importants émanant des différentes CIT successives. Ces textes incarnent les principes de base régissant les normes internationales du travail qui forment en effet le socle sur lequel les parties à la production travaillent pour la complétion du processus économique. Depuis cette prestigieuse tribune, j'en appelle également à étendre le projet de protection sociale aux travailleurs migrants se trouvant dans les pays du CCG car cette main-d'œuvre est abondamment présente dans nos pays. Elle joue un rôle vital dans le développement économique. Il est grand temps par conséquent se détendre cette couverture de protection sociale à cette catégorie en guise de reconnaissance de son effort, de sa contribution au développement de la région. Depuis cette tribune, je voudrais vous informer que notre fédération syndicale la fédération générale des syndicats de Bahreïn a présenté une initiative globale sur la réforme du marché du travail et la durabilité des caisses d'assurance sociale à Bahreïn. Il s'agit en effet d'une initiative réaliste, équilibrée, prenant en compte les intérêts de l'ensemble des parties à la production et ce, afin de remédier au déséquilibre que connaît le marché du travail d'une part. Ça a été présenté au gouvernement et j'espère que ça sera mis en œuvre car le but est de remédier au déficit dont souffrent les fonds de pension d'une part mais aussi de remédier au déséquilibre que connaît le marché du travail. Mesdames et Messieurs, nous croyons en tant que membre de cette communauté humaine que l'innéité humaine, saine et naturelle est ce qui fonde toute société humaine, saine et juste. Nous croyons que toute déviation de cette innéité naturelle et saine et la déviation de ces règles correctes conduisent à la destruction de la société humaine, à la destruction de l'humanité et de l'humain et ce qu'il détourne de sa mission sublime dans sa vie. Nous croyons que la famille, le noyau de la construction d'une société humaine et que la relation conjugale entre un homme et une femme continue la base de la construction de la famille dans la société humaine et que toute déviation morale affectant l'institution familiale viendra à bout de la société humaine. Mesdames et Messieurs, je me saisis de cette occasion pour vous exprimer notre pleine solidarité avec le peuple palestinien frère qui est l'icône de la lutte mondiale pour la liberté et la dignité. C'est le slogan incarné pour un monde de droits, il est le cri des opprimés dans la lutte acharnée aboutira à une victoire retentissante et indubitable pour retrouver, récupérer l'ensemble de ces terres arabes occupées. Conclusion, je vous souhaite à tous le plein succès pour cette conférence. J'espère que vos vœux seront réalisés pour un meilleur avenir, un avenir plus étincelant pour l'ensemble de l'humanité. Que la paix de Dieu soit sur vous.

M. Ahmad Suliman Aalrajhi

Gouvernement (Arabie saoudite)

Excellence, Monsieur le Président de la CIT, Excellence, Monsieur le directeur général de l'OIT, honorables délégués, que la paix et le salut de Dieu soient sur vous. J'ai le plaisir de participer aux travaux de la plénière de la 111e session de la CIT et j'ai le plaisir de vous adresser Monsieur le Président mes chaleureuses félicitations suite à votre élection en tant que président de notre conférence. Je félicite les vice-présidents et souhaite plein succès aux travaux de cette conférence. J'adresse également mes remerciements à son excellence, Monsieur le directeur général de l'organisation pour ses efforts pour promouvoir l'action de cette organisation et félicite pour son rapport soumis à la session de cette année ainsi qu'au sujet de son choix pertinent portant sur la promotion de la justice sociale, le renforcement du travail décent, tout en mettant

en exergue les défis que nous rencontrons aujourd'hui. Nous rappelons ce qu'a mentionné le rapport, à savoir, la nécessité de renforcer le dialogue, la collaboration, la coopération et les synergies sur le plan international pour parvenir à la justice sociale, pour créer des emplois, améliorer le niveau de vie, garantir la dignité au peuple, lutter contre la pauvreté et contre les inégalités. Nous louons les efforts extraordinaires de l'organisation pour réaliser les aspirations de l'humanité dans un certain nombre de dossiers et le rôle prépondérant de cette organisation qui soutient la communauté internationale pour faire face à l'ensemble des défis et notamment en matière de droits de l'homme et de la prospérité. Mesdames et Messieurs, dans le cadre des efforts déployés par notre Royaume en matière de justice sociale et d'égalité entre les individus, nous avons adopté un certain nombre de programmes de soutien, d'appui et de financement pour les chercheurs d'emploi, des programmes de financement social ainsi que des programmes de soutien pour les personnes ayant un besoin constant d'assistance et d'aide afin de bâtir une société stable, équilibrée. De même, nous souhaitons de garantir la pérennité de la prospérité sociale pour les citoyens et pour les résidents. Nous avons augmenté les emplois dans un certain nombre de secteurs, ce qui a permis de réduire le taux de chômage en 2022. Il a atteint 4,8 pourcent, à savoir un record jamais enregistré auparavant. De même, les décisions, les politiques et les initiatives du marché du travail en Arabie saoudite ont permis de réaliser des résultats sans précédent. Cela a également permis à 500 000 citoyens et citoyennes de rejoindre le marché du travail depuis 2019. À l'heure actuelle, 2,2 millions de saoudiennes et de saoudiens travaillent dans le secteur public. Nos programmes ont permis d'augmenter les taux d'emploi et d'attirer les meilleurs cadres dans un certain nombre d'emplois spécialisés. L'autonomisation de la femme est une priorité dans le cadre de nos politiques car nous sommes conscients de l'importance de la participation de la femme dans les efforts de développement. Le taux de participation économique de la femme atteint 36% à la fin 2022 et la part de la contribution de la femme dans le marché du travail atteint 33,6 pourcent. Le Royaume d'Arabie saoudite s'engage à mettre en œuvre les conventions ratifiées en matière d'égalité entre les individus et l'Arabie saoudite est aujourd'hui l'un des pays réalisant de meilleurs résultats dans le cadre de l'index de l'égalité du salaire pour un travail égal ce qui permet de combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'égalité salariale. Nous rappelons l'importance de protéger les enfants de toute forme d'atteinte, de négligence, de discrimination et d'exploitation ce qui soutient les efforts de lutte contre le travail des enfants. Nous avons également adopté un programme de lutte contre le harcèlement d'enfants auxquels font face les enfants afin de préserver les droits des citoyens et des résidents. Depuis sa fondation, le Royaume d'Arabie saoudite est actif en matière d'action humanitaire. Nous apportons l'aide humanitaire, l'aide en matière de développement, nous accordons des prêts à des conditions favorables à l'ensemble des pays du monde sans aucune discrimination. Nous sommes l'un des dix états fournissant le plus d'assistance humanitaire tels que l'assistance humanitaire fournie aux réfugiés, aux déplacés syriens et yéménites. Nous leur donnons l'occasion de travailler en Arabie saoudite grâce à un document leur ouvrant à l'accès au marché du travail pour une durée déterminée. Dans le cadre des mutations économiques, politiques, sociales et environnementales la synergie sur le plan international est une nécessité pour développer des initiatives de qualité. Nous avons besoin de soutenir les gouvernements dans le cadre de la reprise économique et pour davantage de résilience afin de faire preuve au défi. Nous avons besoin de synergie pour réaliser les dimensions socio-économiques du plan de développement durable à l'horizon 2030. En guise de conclusion, il ne me reste plus qu'à vous faire part de mes vœux les plus sincères de plein succès au cours de cette réunion. Je vous remercie.

M. Bienvenido Laquesma

Gouvernement (Philippines)

Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués des gouvernements, travailleurs et employeurs, Mesdames et Messieurs, au nom du gouvernement de la République des Philippines, je salue le directeur général pour son rapport à l'occasion de la 111e conférence. J'aimerais également saluer son excellence Ali Bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar pour son élection à la présidence de la conférence. Sous sa houlette, je suis certain que nous aurons des débats productifs et francs sur le rapport. Ce rapport présente les différentes crises qui se sont ajoutées ces trois dernières années en particulier, les effets du changement climatique la pandémie et le conflit géopolitique. Le rapport appelle à une réponse concertée pour une coalition mondiale. Notre pays célèbre 75 ans depuis son adhésion à l'OIT et nous rappelons notre attachement à la justice sociale, une vision que nous avons articulée dans le cadre de notre plan 2022-2028 adopté en décembre. Les objectifs sont présentés dans le rapport. Notre objectif est de renforcer les compétences pour anticiper les compétences nécessaires au vingt-et-unième siècle. Notre cadre de qualification est pleinement opérationnel et il vise à moderniser les normes pour qu'elles correspondent aux normes internationales. Nous saluons la présentation de l'apprentissage comme modalité pour renforcer les compétences de la main-d'œuvre. La formation professionnelle et supérieure est essentielle pour l'équité sociale et renforcer les opportunités. La protection des travailleurs face aux discriminations est essentielle. Une question tout particulièrement importante est celle de la migration des travailleurs, la plupart d'entre eux étant dans les catégories faiblement qualifiées. Nous saluons l'action internationale sur la migration du travail équitable notamment dans le cadre de la lutte contre la discrimination, la portabilité de la protection sociale et la réintégration. Le droit du travail prévoit des normes minimales notamment pour la sécurité, la protection sociale, la santé. Par ailleurs, nous continuons à protéger, promouvoir la liberté syndicale et les droits à l'organisation et à la négociation collective. À ce titre, notre gouvernement a répondu aux problèmes qui se posent liés à la mise en œuvre de la convention 87. En janvier, nous avons reçu une mission tripartite de haut niveau créée lors de la 107e session de la CIT en 2019. Notre gouvernement a adopté des mesures concrètes suite aux recommandations de la mission. En avril, un décret a été adopté afin de promouvoir la liberté syndicale et le droit à l'organisation. Nous avons échangé avec les partenaires sociaux pour élaborer une feuille de route. Notre gouvernement vous assure que nous accorderons notre pleine considération aux recommandations des organes de l'OIT, mais ces organes ont la responsabilité d'assurer que les recommandations soient réalistes vis-à-vis de la jurisprudence et de la situation des états. Les partenaires sociaux et non pas seulement le gouvernement ont la responsabilité de répondre aux problèmes qui ont été posés. Non seulement dans les mots mais surtout dans leurs actions concrètes, les Philippines défendent le tripartisme qui est un mécanisme important dans la mise en œuvre et la formulation de politiques sociales et économiques équitables. Nous sommes assurés que la représentation sectorielle et le tripartisme soient véritables et acceptés. Depuis juillet, tous les nouveaux représentants des travailleurs et des employés sont issus des partenaires sociaux. À moyen terme, le gouvernement va réviser les mécanismes du tripartisme et potentiellement réformer les institutions de gouvernance du marché. En avril, nous avons également approuvé un cadre sur la protection sociale. Il vise à renforcer les programmes de protection sociale notamment en donnant accès à des services éducatifs de santé et autres services fondamentaux pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes vulnérables. Sur la base de notre expérience,

Monsieur le Président, nous savons que la justice sociale et un développement centré sur l'humain sont des objectifs inséparables. Cela ne peut pas être réalisé du jour au lendemain avec des plans grandiloquents et de grandes cérémonies. La justice sociale et le développement humain se manifestent grâce à des résultats progressistes durables et sont accomplis grâce aux efforts de gouvernement et des partenaires sociaux dans les contextes propres à chaque pays. Aucun pays ne peut arriver à un état parfait, à aucun moment. Cependant, notre gouvernement demeure pleinement attaché à notre devoir de viser la justice sociale et un développement centré sur l'humain à tout moment. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne matinée.

M. Özgür Burak Akkol

Employeur (Türkiye)

Monsieur le Président, Monsieur le directeur général, Mesdames et Messieurs, je vous salue au nom de la Confédération turque des employeurs. Je remercie l'OIT et ses constituants pour l'organisation de cette conférence qui est très précieuse, ça a été un honneur de faire partie de la commission pour la paix, la prospérité et le progrès. Chers collègues, à l'échelle internationale, nous sommes confrontés à des défis de taille et il faut pour cela faire preuve de coopération comme le directeur général l'a dit dans son rapport. Malgré les signes de reprise que l'on observe, cela demeure fragile. Nous devons reconnaître que cela a des conséquences lourdes pour le marché, pour le milieu du travail. Il nous faut une reprise durable et nous devons être attachés à une approche fondée sur l'humain et les droits. Mesdames et Messieurs, nous pensons que le dialogue social est la pierre angulaire d'une société juste et inclusive. Nous devons donc nous saisir de cette occasion pour façonner l'avenir, le rendre plus inclusif, durable et décent pour toutes et tous. Chers collègues, en février deux séismes ont touché 11 provinces et 15 millions de personnes en Türkiye. Nous avons mobilisé dès les premiers jours tous les membres de notre communauté. Nous continuons à assurer l'inclusion et la vie économique des régions. J'aimerais remercier tous les pays qui ont apporté une aide précieuse à mon pays. Mesdames et Messieurs, le marché du travail dans les régions touchées comprend 4 millions de travailleurs et nous œuvrons à leur fournir des opportunités de travail décentes. Nous renforçons le programme pour les compétences et la reconversion, nous répondons également aux besoins de marché du travail et nous accordons une importance plus particulièrement aux femmes et aux jeunes. Chers collègues, nous avons également travaillé dans toutes les domaines de travail en partenariat avec les partenaires sociaux et le gouvernement. Nous avons participé à un programme lancé par le ministère qui vise à soutenir les entreprises qui répondent aux objectifs de sécurité sociale. Par ailleurs, l'organisation des travailleurs est encouragée. L'année dernière, la sécurité et la santé au travail a été inclus dans les droits et les principes fondamentaux. Nous promouvons par ailleurs l'utilisation de l'intelligence artificielle pour réduire les contraintes sur le travail. Nous apportons un soutien aux entreprises avec plus de 500 employés qui en bénéficie chaque année. Ces efforts sont essentiels mais nous devons agir de concert pour répondre aux défis mondiaux. Les résultats de cette conférence chaque année posent les bases de l'avenir et nous saluons les travaux de l'OIT au niveau mondial et grâce à son bureau en Türkiye. J'aimerais remercier le ministre de la Türkiye qui est représenté ici pour sa collaboration et je remercie les délégués pour leur contribution précieuse. Je vous remercie.

M. Yousef Al-Shamali

Gouvernement (Jordanie)

Excellence, Monsieur le Président de l'OIT, Monsieur le directeur général, Excellence, Mesdames et Messieurs que la paix de Dieu soit sur vous. J'aimerais tout d'abord féliciter son excellence Ali Al Marri, le ministre du Qatar pour son élection à la présidence de cette conférence. J'aimerais également saluer notre collègue de Norvège et du Pakistan et notre collègue du Moldova, je vous félicite toutes et tous pour votre élection à la vice-présidence. J'ai l'honneur d'être avec vous aujourd'hui à l'occasion de cette conférence internationale du travail et nous allons nous pencher sur un certain nombre de questions importantes et notamment la transition juste, les apprentissages de qualité et la protection du travail. Ces questions sont importantes notamment suite à la pandémie de COVID-19. Les difficultés économiques auxquelles nous sommes confrontés suite à cette pandémie se posent également. Il y a également la question du changement climatique, des guerres et des conflits qui touchent différentes régions du monde. Ces dernières années, en Jordanie, nous avons travaillé d'arrache-pied afin d'arriver à ces objectifs de transition juste, de protection du travail et d'apprentissage de qualité. Nous avons œuvré pour renforcer notre économie de manière inclusive afin de jouir pleinement du potentiel de notre population et tout en exploitant nos ressources de manière à arriver à une économie durable. Nous avons adopté des mesures réglementaires et en matière de politique nous avons attiré des investissements et nous avons créé des partenariats au niveau local, régional et international. Nous avons également adopté une vision de modernisation qui a été lancée récemment sous les auspices de sa majesté le roi de Jordanie. Cette vision se concentre sur l'idée d'intégrer des millions de jeunes hommes et jeunes femmes sur le marché du travail et d'attirer des capitaux, de doubler la part de jordaniens qui travaillent dans des conditions de vie améliorées. Cette vision vise à attirer des investissements et à utiliser pleinement les capacités et compétences de tous les jordaniens. L'une des questions essentielles dont traite cette conférence, la transition juste vers la durabilité environnementale pour tous, va de pair avec les différents objectifs ambitionnés par notre vision dont je parlais à l'instant et nous travaillons d'arrache-pied pour permettre une production plus verte, un commerce plus propre écologiquement et nous cherchons à encourager la production verte et à réduire les coûts. Cela permettra de passer à une production plus durable. Nous comprenons certes que pour garantir cette durabilité nous avons besoin des travailleurs, de travailleurs qualifiés qui ont confiance en eux et qui jouissent pleinement de leurs droits. Bien sûr, il faut pour cela leur fournir une formation et nous avons veillé à ce que toutes les institutions de formation se concentrent sur l'aspect de la durabilité dans leurs différents programmes de formation. En Jordanie, nous avons également renforcé notre système de protection des travailleurs, nous avons lancé le programme d'emploi national dans le secteur privé qui vise à créer davantage d'opportunités d'emploi et à réduire le chômage. Le chômage a augmenté suite à la pandémie de COVID plus d'un million d'entreprises jordaniennes ce sont joints à ce programme d'emploi national. Le gouvernement a également apporté une aide et des financements aux entreprises privées pour qu'elles puissent maintenir en emploi leur personnel pendant la pandémie. Nous avons également réformé la loi et pour renforcer les relations entre les travailleurs et les employeurs, nous avons aboli les restrictions sur les femmes. Les femmes peuvent à présent choisir l'emploi qui leur sied et nous avons également éliminé toutes les formes de discrimination fondées sur le genre. Nous avons par ailleurs adopté des législations pour créer un environnement approprié pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes qui

travaillent de nuit. Nous avons également supervisé les entreprises notamment en matière de sécurité et de santé professionnelle. Nous pensons que la promotion de la situation des travailleurs avance, c'est un processus continu qui nécessite des efforts conjoints. C'est pourquoi nous nous réjouissons de pouvoir échanger dans le cadre de cette conférence. L'OIT nous donne ce forum, il va couvrir différents sujets pour faciliter justement ces débats. J'aimerais remercier le directeur général et cette organisation et tous ceux qui y travaillent. Je vous remercie.

M. Mohd Syukri Ahmad Sudari

Employeur (Malaisie)

Monsieur le président de la conférence, Délégués, Mesdames et Messieurs les conseillers, les observateurs, aujourd'hui je représente la fédération des employeurs de Malaisie pour répondre aux questions initiales essentielles que nous avons lancées. Tout d'abord notre fédération a organisé un sommet sur les femmes pour encourager leur leadership et leur autonomisation, équité et protection, cette année, en mars. L'objectif était de sensibiliser aux besoins d'autonomiser les femmes, de reconnaître les accomplissements réalisés et de soutenir les contributions à nos efforts nationaux. Nous continuerons à encourager la contribution des leaders femmes et à participer aux discussions sur les droits des femmes, à encourager l'environnement du travail qui soit plus inclusif, par ailleurs, pour renforcer les compétences et nous attacher au 4e ODD. D'ici à 2030, nous souhaitons répondre aux besoins pour les compétences pertinentes. Nous coopérons avec les travailleurs pour renforcer leur productivité et leur compétitivité. Un système de protection est essentiel et cela était nécessaire pour répondre aux avancées technologiques. Une protection sociale est essentielle pour le bien-être de tous les travailleurs, quel que soit leur statut d'emploi ou le secteur dans lequel ils exercent. Nous souhaitons fournir des régimes de protection sociale. Actuellement les travailleurs migrants sont couverts de même que les travailleurs locaux. Par ailleurs, nous encourageons les travailleurs à pleinement participé. Nous encourageons les autorités à conduire des formations ; Nous appelons également renforcement de la couverture sociale pour les personnes retraitées. Actuellement les employés du secteur privé perdent leurs prestations après la retraite. Il est essentiel de profiter des contributions versées pendant les années de travail. Par ailleurs, notre fédération travaille avec le bureau de l'OIT en Malaisie. Nous avons amélioré les conditions de vie de nombreux réfugiés en Malaisie nos efforts sont passés par des mesures qui ont permis d'améliorer leur sort. Enfin, nous avons participé à un programme pour la sécurité de la justice, nous avons élaboré des instruments de connaissance dans trois domaines pour lutter contre la discrimination, lutter contre la violence et le harcèlement et permettre des conditions de travail plus souples. Elles seront publiées en anglais, en malaisien et en mandarin, il y aura également des vidéos. Les représentants du secteur privé, les membres de notre fédération pourront accéder à ces outils sur une plateforme, des réseaux sociaux, youtube et sur internet. Nous remercions l'OIT qui nous a permis de renforcer nos capacités et renforcer la sensibilisation aux normes internationales du travail notamment pour répondre aux questions du travail forcé. Je vous remercie, nous devons œuvrer pour un avenir plus prospère, inclusif et avec plus d'autonomie. Je vous remercie.

M. Grégoire Owona

Gouvernement (Cameroun)

Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Monsieur le Président, Excellence, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole du haut de cette tribune et je saisis cette opportunité pour vous féliciter Monsieur le président pour votre élection ainsi que pour la clairvoyance et l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux ainsi que les autres présidents et vice-président et membres de votre bureau qui vous entourent. Le Cameroun garde un excellent souvenir de votre pays, Monsieur le Président, après la Coupe du monde, il y a quelques mois. C'est avec beaucoup de plaisir que le gouvernement camerounais a pris connaissance du rapport du directeur général intitulé « Faire avancer la justice sociale ». Excellence, Mesdames et Messieurs, pour mon pays, la justice sociale est la clé qui permet à ceux pour qui ce n'est pas encore le cas de faire entendre leur voix, de jouir de leurs droits et de bénéficier d'un partage équitable des richesses. Il ressort en effet de l'analyse du rapport du directeur général que la justice sociale a effectivement été un gage de paix de stabilité et de solidarité intergénérationnelle dans la mesure où elle libère le potentiel de production des pays, tout en ouvrant la voie à une réduction de la pauvreté et des inégalités, conditions préalables à la réalisation d'une croissance inclusive et durable. Monsieur le directeur général, le gouvernement de la République du Cameroun en vous réitérant ses félicitations pour le dynamisme avec lequel vous dirigez notre organisation est d'avis avec vous que le moment est venu pour les décideurs à tous les niveaux de tenir compte de la justice sociale dans la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans ce sens que notre pays poursuit ses actions à travers les quatre dimensions de la justice sociale que vous avez si bien évoquées. Ainsi, s'appuyant sur les droits de l'homme universel et des capacités, le chef de l'État, le président Paul Biya a instruit la mise en place des politiques et projets permettant au peuple camerounais d'accéder à l'éducation, aux soins de santé ainsi qu'à la liberté syndicale. Ces orientations se sont traduites encore récemment par la revalorisation du smic et la création des institutions universitaires dans les dix régions du pays. S'agissant de l'accès aux soins de santé, les plateaux techniques des hôpitaux au Cameroun ont été modernisés et l'extension de la sécurité sociale au plus grand nombre se poursuit. Pour ce qui est de l'accès à l'alimentation, le gouvernement à travers le ministère du commerce a entrepris de lutter contre la vie chère en agissant sur les coûts et la structure des prix des produits alimentaires de première nécessité afin de les rendre accessibles à toutes les bourses. Venant à l'égalité d'accès aux possibilités en matière d'emploi et d'activités productives, outre les concours et recrutements organisés dans la fonction publique, le gouvernement a mis en place des facilités pour les promoteurs des petites et moyennes entreprises en promulguant la loi relative à la promotion des PME. Malgré ces avancées notables, fort est de constater que des multiples défis sécuritaires et sanitaires interdépendants surgissent et rendent parfois dans certains cas imperceptibles les efforts et avancés engrangés. Monsieur le Président, le Cameroun réitère son engagement pour l'avancement de la justice sociale et souhaite que cette dernière privilégie le dialogue inclusif à tous les niveaux, les consultations plus approfondies avec toutes les parties prenantes ainsi que les plaidoyers capables de susciter l'attention des partenaires financiers internationaux. Il devient donc impérieux de faire de cette dernière un objectif fondamental, mieux, le pilier central de toutes les politiques et prises de décision à l'échelle nationale et internationale. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

M. Neeza Imad

Gouvernement (Maldives)

Mesdames Messieurs, cordiales salutations des Maldives. La promotion de la justice sociale et du bien-être des travailleurs sont des principes essentiels en vue de la réalisation des ODD. L'année dernière, le gouvernement des Maldives a pris des mesures cohérentes et concertées pour mettre en œuvre les normes du travail et les droits fondamentaux en échangeant avec les mandats locaux en particulier les associations de travailleurs et d'employeurs ainsi que des institutions multilatérales. Un jalon a été placé par les Maldives, à savoir, le premier salaire minimum national qui a été mis en œuvre en 2022 et qui a des effets positifs sur pratiquement 1/3 des travailleurs. Alors que nous parlons, le projet de loi sur les relations professionnelles et le projet de loi sur la SST sont soumis au Parlement. Il y a également un système d'allocation chômage qui a été lancé l'an dernier et qui devrait être mis en œuvre d'ici à la fin de cette année. En outre, des efforts sont faits pour renforcer le marché du travail.

M. Bihi Iman Mp Egeh

Gouvernement (Somalie)

Monsieur le Président, Messieurs les vice-présidents, Monsieur le directeur général, Mesdames Messieurs, tout d'abord j'aimerais vous féliciter, Monsieur le ministre Ali Al Marri, ainsi que les vice-présidents d'avoir été élus à la présidence de cette 111^e session de la CIT. Je suis heureux de m'adresser à cette session au nom du gouvernement et du peuple de Somalie. Cette conférence a été une plateforme de dialogue essentiel, une plateforme également de collaboration et de partage d'idées entre pays partenaires sociaux et autres parties prenantes. La Somalie est honorée de participer à ces discussions précieuses. J'aimerais également féliciter l'OIT de ses efforts inlassables pour défendre les principes de la justice sociale et du travail décent dans le monde entier. Nous nous félicitons du rapport du directeur général, le rapport qui ouvre une voie vers la justice sociale, une voie qui comprend le travail décent, la croissance inclusive et l'accès égal et l'égalité de chances. Ce rapport a une valeur immense pour notre pays et nous tiendrons compte des recommandations qui y figurent. La Somalie est un pays où le potentiel humain et les ressources naturelles ne sont pas exploitées. Toutefois, c'est un pays qui souffre de grandes difficultés qui découlent d'un conflit et d'une grande instabilité politique, sans parler des difficultés économiques. Les chocs climatiques ont également une incidence dévastatrice sur la productivité et les moyens d'existence de millions de somaliens. La Somalie est un pays jeune quelque 70% de la population à moins de 30 ans. La majorité des jeunes, hélas qui pourraient travailler n'ont pas d'emploi. Ceci est attribué à certaines des difficultés dont j'ai parlé qui sont aggravées par une versification limitée de l'économie et du marché du travail. Mais notre population jeune est dynamique et c'est un atout. Le gouvernement reconnaît que l'avenir de notre pays est entre les mains des jeunes. C'est pourquoi nous travaillons à investir dans l'éducation et le développement des compétences pour les habilités et pour débloquer leur potentiel. Le peuple de Somalie a toujours fait preuve de résistance et de détermination pour surmonter les difficultés. En tant que gouvernement, nous avons lancé des réformes importantes ces dernières années et ceci met en avant et donne la priorité aux intérêts de notre peuple. Sa réforme vise à éliminer la pauvreté, à encourager le développement humain, à garantir le travail décent, à renforcer la croissance économique et à ouvrir de nouvelles

possibilités d'emploi. En tant que pays en développement et en tant que jeune démocratie les objectifs de justice et d'équité sont essentiels si nous voulons assurer une paix une prospérité durable pour les générations futures. La justice sociale est partie intégrante de notre processus démocratique. Notre constitution est fondée sur les principes de justice et d'égalité et nous protégeons les segments vulnérables de notre société. Nous soutenons l'esprit du tripartisme et l'institutionnalisation du dialogue social. Nous continuons de transposer les conventions internationales du travail dans nos politiques et notre législation. Nous reconnaissons l'importance essentielle de la défense du travail décent et de la justice sociale pour chaque citoyen. En tant que gouvernement, nous sommes déterminés à créer un cadre habilitant qui soutient la croissance et le développement inclusif. Cet engagement signifie que nous renforçons l'accès à l'éducation de haute qualité ainsi qu'une formation professionnelle de qualité. Nous soutenons les droits des travailleurs, nous soutenons le dialogue social les mesures de protection sociale et nous soutenons l'égalité des chances. Avec les autres États membres et avec notre partenariat avec des organisations internationales comme l'OIT, nous pouvons travailler main dans la main pour créer un avenir fondé sur les principes de la justice sociale, de l'habilitation économique et d'une prospérité partagée, un avenir dans lequel nos citoyens pourront jouir de leurs droits, auront accès au travail décent et pourront contribuer au développement durable de nos pays. Ceci étant dit, je vous remercie de votre attention et je suis convaincu que cette conférence sera fructueuse. Merci.

M. Abdulghani Bakur A Alsayegh

Employeur (Arabie saoudite)

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux, louanges sont à Dieu les prières et les salutations de Dieu soient sur tous les prophètes qu'il a envoyés. Monsieur le Président, Monsieur le secrétaire général de l'OIT, Excellence, chefs de délégation, Mesdames et Messieurs, que la paix et la salutation de Dieu soient sur vous. Il me plaît en mon nom et au nom de la fédération des chambres saoudiennes représentant les employeurs du Royaume d'Arabie saoudite de vous exprimer mon grand plaisir de vous retrouver encore une fois à cet important événement international. Je ne manquerai pas de saisir cette occasion pour remercier le directeur général et ses vice-présidents de leur élection à la tête de cette conférence en leur souhaitant le plein succès. Je ne puis que remercier le directeur général et son équipe pour son excellent rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés qui a coïncidé avec la commémoration par l'assemblée générale des Nations unies du 75e anniversaire de la « Nakba » palestinienne. J'affirme en cette occasion donc notre solidarité avec nos collègues employeurs palestiniens. Mesdames et Messieurs, le choix du directeur général du titre de son rapport « Faire avancer la justice sociale » convint que les défis auxquels le monde est confronté sont devenus de plus en plus difficiles, de plus en plus percutants, à commencer par les répercussions de la pandémie de la COVID-19 et passant par l'augmentation du coût de la vie de par le monde, mais aussi à cause des changements climatiques, des crises politiques et puis la question de la dette mondiale, l'impact sur les chaînes d'approvisionnement, l'inflation, l'évolution de l'économie numérique. [? 02:14] l'impact de ces défis sont évidents sur système de travail et menace notre avancée vers la justice sociale. Les statistiques dont fait état le rapport incitent à former une alliance mondiale, comme le dit le rapport justement, pour faire avancer la justice sociale qui souhaite basée sur les efforts concertés des trois parties à la production. À cet égard, je voudrais exprimer de façon très claire le point de vue de mes collègues du groupe des employeurs. Le

rapport malheureusement n'aborde pas de manière adéquate le rôle des employeurs et ne décrit pas leur rôle central et important que les employeurs jouent pour trouver les solutions et pour relever les défis et ainsi améliorer l'environnement du marché du travail et atteindre les piliers de la justice sociale, du développement durable et d'autres principes de l'organisation internationale du travail. Mesdames et Messieurs, notre participation en tant qu'employeurs du Royaume d'Arabie saoudite à la réalisation de la vision 2030 du Royaume, vision qui a placé le souci de la personne et la réalisation de la justice sociale au centre, a joué un rôle de premier plan et qui a contribué à faire en sorte que le gouvernement travaille d'arrache-pied pour réaliser cette priorité selon deux axes principaux : d'abord, les aspirations d'avenir c'est-à-dire, élaborer une méthodologie prometteuse répondant aux besoins du marché du travail et deuxièmement, faire face aux mutations du marché du travail en tirant des leçons de nos expériences en matière de gestion des crises. Notre travail sur ces deux axes se traduit par un certain nombre d'initiatives qui contribuent à la qualité de vie ou à l'amélioration de la qualité de vie y compris notre programme de développement des capacités humaines, la réduction des taux de chômage, l'augmentation de pourcentage de participation des femmes au marché du travail, la mise en corrélation entre les programmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail, amélioration des programmes de protection des relations contractuelles et salariales la protection sociale et également tirer les leçons de notre expérience de la gestion de la crise de la COVID-19. Mesdames et Messieurs, ce à quoi le monde assiste aujourd'hui en termes transformation, une mutation majeure d'événements graves laisse présager des conséquences que tout le monde subira à l'avenir et que la remise en question des définitions des groupes vulnérables contenues dans la recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail qui a été d'ailleurs convenu lors des travaux de la conférence internationale du travail 2019 est une omission explicite du rôle espérée de l'organisation dans la gestion des crises à venir, et cela affecte notre confiance dans la capacité de l'organisation à faire face aux crises. Je vous invite à cet égard, toutes et tous, de nous concentrer sur un travail qui contribue à surmonter les crises et à s'éloigner des préoccupations des trois acteurs de la production sur les sujets déjà évoqués, reprendre ces sujets retardés, alors l'organisation l'empêcherait de réaliser ses objectifs et occasionnerait une perte de confiance ce que nous souhaitons pas. Pour conclure, je ne puis que vous exprimer mes vœux de plein succès de cette CIT itération 2023. Merci beaucoup.

M. Aoua Paul Diawara Diallo

Gouvernement (Mali)

Monsieur le président de la conférence, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs, l'examen du rapport « Faire avancer la justice sociale » est au cœur des actions de l'organisation internationale du travail et participe au but même de l'organisation dans un monde centré sur l'humain. Sans justice sociale, les relations professionnelles prendront un coup, sûr, certain. Lorsque nous avons adopté la déclaration du centenaire sur l'avenir du travail en 2019, l'objectif essentiel est de faire progresser la justice sociale fondée sur l'équité et l'égalité des droits. Nous adhérons aux défis qui assaillent le monde du travail se caractérisant entre autres par les injustices persistantes, une insécurité généralisée sur le marché du travail, des inégalités de plus en plus importantes, une conjonction de crises multiples et le délitement du contrat social. La question de l'adéquation emploi formation est au cœur des stratégies de développement de mon pays le Mali, en témoigne la validation des acquis professionnels par apprentissage sur 13 corps de

métier. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action des politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'importants projets et programmes ont été exécutés et ont touché environ 55 367 jeunes hommes et femmes du milieu urbain comme du milieu rural. Il s'agit du projet de développement des compétences et emplois des jeunes, du projet formation professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et du projet contribution à l'insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural dans le centre du Mali qui sont arrivés à la fin de leur cycle initial et dont le processus de renouvellement est en cours. Mesdames et Messieurs, le président de la transition, chef de l'État du Mali a placé la transition sous le signe de la refondation de l'état. Ainsi les assises nationales de la refondation ont été organisées fin décembre 2021 et le cadre d'évaluation des recommandations prioritaire mis en place a déposé son premier rapport le 8 mai 2023. Pour renforcer le dialogue social, la conférence sociale dans le domaine du travail a été organisée du 17 au 22 octobre 2022 avec 139 recommandations parmi lesquelles figure en bonne place la question de l'organisation des élections de représentativité, la création du Conseil national de dialogue social et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale et de croissance. Un projet de pacte de stabilité sociale et de croissance a déjà été élaboré par une commission d'experts tripartites, gouvernement-employeur-travailleur, avec un plan d'action de mise en œuvre 2023-2027. Une protection inclusive des travailleurs dans un monde du travail en mutation est l'occasion de faire de la protection des travailleurs un élément central de la justice sociale et du travail décent et de la placer au cœur des préoccupations mondiales et accroître la protection en matière de sécurité et santé au travail comme droit fondamental au travail. La politique nationale de sécurité et santé au travail 2023-2027 sera inévitablement adoptée en République du Mali. Dans le cadre de la protection des travailleurs, le gouvernement a adopté la loi numéro 2018-074 du 7 décembre 2018 portant institution d'un régime d'assurance maladie universelle communément appelé RAMU. Nous sommes engagés à la mise en œuvre en 2023 du RAMU qui permettra d'assurer progressivement la couverture du risque maladie de toute la population pour plus de justice sociale. Le taux actuel de la couverture du risque maladie est de 22% sur une population estimée à 21 697 000 personnes. Le défi important reste la couverture de la frange importante de la population de 78 pourcent travaillant dans le secteur agricole et informel et comment assurer la transition de l'économie informelle vers celle formelle pour une justice sociale durable. Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Mohamed Ali Janah

Employeur (Maldives)

J'aimerais vous féliciter Monsieur le président de votre élection. Je félicite également les vice-présidents, le directeur général, Mesdames Messieurs, bonjour. La déclaration du mois dernier par l'OMS que la COVID-19 n'était plus une urgence de santé publique qui constitue une préoccupation internationale mais plutôt un problème de santé établi et qui se poursuit. Cette déclaration donc était un jalon pour le monde. Notre expérience montre à quel point le monde est interconnecté et comment un changement dans une zone a des conséquences partout. Cette crise, c'est aussi une chance et ceci exige notre attention et notre action. Mesdames Messieurs, l'importance de créer un avenir durable n'a jamais été aussi grande. Il faut reconnaître que le bien-être des personnes et la planète sont liées. Nous saluons le rapport du directeur général qui met l'accent sur la justice sociale. Le rapport met l'accent sur la crise interconnectée et souligne que nous devons soutenir la justice sociale. La justice sociale est la clé du développement inclusif. Nous sommes un petit pays en

développement et presque la moitié de notre population et plus de 70% de notre infrastructure se trouvent à 100 mètres des plages. Dans notre archipel, il y a une abondance de ressources marines et nos principales activités économiques sont la pêche et le tourisme. Néanmoins ces deux secteurs seront certainement touchés par le changement climatique ces prochaines années. Dans cette situation difficile, il y a des chances, des perspectives. Nous pouvons agir au niveau de notre pays et du monde pour améliorer la santé environnementale, la vitalité de l'écosystème et pour nous adapter au climat. La justice sociale est à la base de ce travail nous nous félicitons du programme de transition juste. Le rapport du bureau reçoit tout notre soutien alors que nous progressons dans notre développement durable le bâtiment est un élément clair, un élément clé de notre activité économique. Le secteur du bâtiment a des liens avec le secteur du tourisme et joue un rôle essentiel pour répondre aux exigences de notre population croissante. Les travailleurs migrants représentent la majorité des travailleurs dans le secteur du bâtiment et dans le secteur du tourisme. Les travailleurs migrants représentent 1/3 de tous les travailleurs des Maldives. Les partenaires sociaux qui comprennent des organisations d'employeurs comme la nôtre et la Fédération nationale des employeurs des Maldives collaborent au changement et œuvrent à la justice sociale. Ce dialogue est essentiel pour mettre en œuvre des politiques actives qui soutiennent la justice sociale les employeurs jouent un rôle important pour avoir suffisamment de travailleurs et ceci est lié à la migration, notamment dans des secteurs où il est difficile de garder des talents locaux. Notre association constate le dialogue comme essentiel pour s'assurer que les politiques migratoires bénéficient à toutes les parties prenantes et contribuent au développement durable vers une transition juste. Nous reconnaissons que l'égalité hommes-femmes est un élément essentiel de la justice sociale. L'harmonisation des salaires a été un élément essentiel depuis ces dernières années. Mesdames Messieurs, le dialogue social inclusif est au cœur de nos capacités de surmonter les problèmes à l'avenir et toutes les parties prenantes doivent collaborer. Merci.

M. Juan Gustavo Minaya Goñy

Travailleur (Pérou)

Monsieur le directeur général, Monsieur le Président de la conférence, Mesdames et Messieurs les représentants, au nom de la Confédération des travailleurs du Pérou qui est affiliée à la fédération syndicale mondiale et au nom des centrales syndicales péruviennes, nous saluons chacun d'entre vous. Nous dénonçons le régime actuel du Pérou qui est responsable de la mort de quelques 70 citoyens qui ont participé à des protestations contre ce régime et ses alliés au Parlement, secteur d'extrême-droite qui ont perdu les élections en 2021 et qui actuellement gouvernent de faits en occupant des institutions comme le ministère public, le pouvoir judiciaire, la cour constitutionnelle et les médias privés et de l'état. Ceci pour garantir le contrôle de l'état et assurer l'impunité. Les conclusions des Nations unies de l'organisation des états américains, d'Amnesty International, des Human Rights Watch et d'observateurs d'institutions nationales et internationales ont constaté qu'il y avait dans mon pays des crimes contre les droits de l'homme, un recours excessif à la force et des exécutions extrajudiciaires. Nous exigeons la justice et nous exigeons que les responsables de ces crimes soient condamnés à la détention à perpétuité. Parler de relations professionnelles, c'est parler de politique d'autant plus lorsqu'il y a des politiques d'emploi. Et nous n'allons pas nous abstenir de faire de la politique. Au Pérou, la pandémie de COVID-19 a dévoilé les mensonges sur le supposé succès du système capitaliste et du modèle néolibéral car ce système a créé une pauvreté extrême, un

trafic de main-d'œuvre, ceci pour enrichir un petit nombre de puissants économiques nationaux et transnationaux. Nous avons eu des millions, nous avons eu un des taux de mortalité les plus élevés lors de la pandémie, néanmoins ce sont les employeurs qui ont fait des bénéfices à hauteur de millions de dollars. Le capitalisme nous a converti en un pays exportateur sans capacité d'industrie nationale. Il y a 75% de travailleurs informels, nous sommes la région où l'on extrait des minéraux et c'est dans ce secteur minier qu'il y a le plus de travailleurs informels, ceci dans les régions d'Apurímac, de Puno et de Cajamarca. L'exploitation des travailleurs est accompagnée de régimes de travail précaire. Dans les secteurs comme l'agro-industrie, l'exportation de produits non traditionnels, les travailleurs domestiques, notamment. Les employeurs privés refusent les négociations collectives et n'appliquent pas un droit fondamental. Le secteur de la construction est le seul où il y a des négociations collectives et ceci depuis 20 ans avec des résultats positifs. En 2022, le président Pedro Castillo a permis le lancement de négociations collectives centralisées dans le secteur public et il y a eu une convention qui a bénéficié à 580 000 travailleurs. Néanmoins, en 2023, le gouvernement souhaite licencier quelques 600 000 travailleurs et ne leur donne pas de solution. Nous demandons au bureau de cette conférence de lancer un appel urgent au gouvernement péruvien pour que des solutions concrètes soient trouvées par le biais de la négociation collective. Seul l'emploi digne et décent permettra de lutter contre le travail informel. Nous sommes solidaires de Cuba et nous condamnons le blocus économique criminel. Nous exigeons la libération du territoire palestinien. Nous rejetons les guerres et nous rejetons également ce que font les États-Unis et l'OTAN en Ukraine, nous rejetons le boycott que soutient l'Union européenne contre la Chine. Le capitalisme dans son expression perverse va détruire notre monde si nous n'agissons pas maintenant et il faut renforcer la lutte des classes et il faut défendre la classe des travailleurs. Agissons maintenant. Merci.

M. Ali Al-Abid Al-Ridha Abuazum

Gouvernement (Libye)

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux que la paix et le salut de Dieu soient sur vous. Excellence, Monsieur le Président de la conférence, Messieurs les vice-présidents de la CIT, Monsieur le directeur général de notre organisation, tout d'abord j'ai l'honneur de vous transmettre les vœux de son excellence, le chef du gouvernement d'union nationale, M. Abdelhamid Dbeibah, qui souhaite plein succès à notre session et je vous félicite pour la confiance accordée par les participants qui vous ont élus. Président de la conférence, Mesdames et Messieurs, le rapport du directeur général soumis à cette session est très important car il traite d'une question fondamentale, à savoir faire avancer la justice sociale. Le gouvernement d'union nationale a une véritable volonté pour faire avancer la justice sociale. Nous avons adopté des mécanismes notamment liés à la réforme de la structure des salaires, la distribution de la valeur ajoutée obtenue grâce au processus de production. Nous avons également adopté une loi unie pour les salaires sur les services publics et une loi permettant de fournir des sources de revenus pour les personnes en recherche de travail. Nous avons également mis en œuvre un certain nombre de mécanismes pour garantir les droits des travailleurs des personnes ayant les revenus les plus modestes ainsi que les droits des retraités. Mesdames et Messieurs, l'agenda du travail décent et les engagements de l'OIT et de ses organes en matière de justice sociale pour une mondialisation plus juste doivent nous servir de boussole dans le cadre de notre action. Nous avons besoin d'entreprises durables et de services publics de qualité et de protection sociale accordée à tous. Nous avons besoin de renforcer, promouvoir les connaissances de l'ensemble des travailleurs en prenant en considération les nouvelles tendances en matière de travail. À ce titre, nous rappelons l'importance que nous accordons au rôle de l'OIT dans le cadre des systèmes durables de protection et des systèmes de lutte contre la pauvreté. Monsieur le Président, honorables délégations, notre gouvernement est en train de mettre sur pied le haut conseil pour l'éducation et la formation professionnelle qui sera chargé de développer, de mettre en œuvre des programmes en matière d'éducation de formation. Ce haut conseil va mettre en œuvre les plans stratégiques mis en place par les experts. Le Ministère du Travail a lancé un cadre de formation professionnelle pour les libyens à l'intérieur de la Libye et à l'étranger. Nous avons également lancé l'initiative des ateliers mobiles de formation qui sont organisés dans l'ensemble des villes libyennes. Honorables délégations, nous renouvelons notre soutien et le soutien de notre état au peuple palestinien frères et nous soutenons ces exigences pour le recouvrement de ses droits légitimes. Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons ainsi qu'à l'ensemble des états de ce monde de respecter les engagements en matière d'égalité et de justice sociale. Nous soutenons l'ensemble des activités de l'organisation et nous remercions l'administration de l'OIT pour les efforts louables en matière d'organisation afin de réaliser une justice sociale, une justice économique plus durable. Je vous remercie.

M. Nasr Al Hosni

Gouvernement (Oman)

Excellence, Monsieur le Président de cette conférence, Excellence, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Monsieur le directeur général, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs. J'ai

l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom du Conseil de coopération du Golfe et de ses six États membres. Ces États membres sont les Émirats arabes unis, le Royaume du Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le sultanat d'Oman, le Qatar et le Koweït. J'aimerais d'emblée remercier son excellence le président de la conférence. Nous félicitons l'état du Qatar car notre pays a été élu à la présidence de cette conférence et nous lui souhaitons au président plein succès. Je félicite les vice-présidents et je salue le directeur général pour le travail excellent qu'il a réalisé en tant que directeur général et nous lui souhaitons plein succès. Excellence, nous avons lu le rapport préparé par le directeur général intitulé « Faire avancer la justice sociale ». Ce rapport nous présente un diagnostic des conditions socio-économiques dans la plupart des régions du monde. Le diagnostic présenté dans ce rapport est tout à fait préoccupant. Nous devons en effet redoubler d'efforts afin d'assumer nos responsabilités et venir à bout des défis qui nous attendent et construire l'avenir du monde du travail. Il y a eu de nombreuses avancées dans de nombreux domaines. Malheureusement ces progrès ont été accompagnés d'une augmentation des inégalités et des incertitudes dans le monde. Il n'est aujourd'hui plus possible de recourir aux approches du passé pour faire face aux difficultés auxquelles se heurtent le monde du travail aujourd'hui. Les pays, les institutions internationales ont souvent été confrontés à des crises. Notre conseil comprend qu'il y a des inégalités profondes dans nos marchés du travail et nous savons que tout le monde souffre de ces inégalités d'une manière ou d'une autre. D'autres difficultés se posent à nous notamment le changement climatique, la restructuration économique nécessaire et les difficultés d'ordre démographique et le fait que l'intelligence artificielle peut entraîner une perte d'emploi. Nous souffrons également d'un certain nombre de crises qui ont conduit à des déplacements, au travail des enfants, au travail forcé. Une crise de la dette se pose dans un certain nombre de pays et cela a une incidence profonde sur notre niveau de vie et nos moyens de subsistance. Nous devons tous assumer nos responsabilités, faire des choix difficiles afin d'arriver à la justice sociale et au travail décent et aussi aux ODD. Au sein de notre conseil, nous redoublons d'efforts et nous sommes attachés à l'idée d'un travail décent pour toutes et tous. Nous cherchons également à promouvoir un avenir du travail bon et nous investissons dans les jeunes pour permettre une bonne transition de l'école à l'université et au monde du travail. Nous nous concentrons également sur le renforcement des compétences, la reconversion pour permettre aux travailleurs de travailler dans les nouveaux domaines que nous observons. Il doit être possible de s'adapter face aux différents défis qui se posent. Nous devons toutes et tous comprendre que les employeurs et les travailleurs jouent un rôle clé. Ce sont nos partenaires et ils nous aident à élaborer les politiques publiques nécessaires et à créer les établissements de formation nécessaires. Ils nous aideront à prendre des décisions car nous pensons que la bonne gouvernance est le seul moyen de venir à bout des défis et d'assurer un meilleur monde du travail. Mesdames et Messieurs, le rapport présente l'idée d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Nous pensons qu'une telle coalition arrive aujourd'hui à point nommé et les débats ouverts dans le cadre de cette conférence sont bienvenus. Nous nous réjouissons de pouvoir échanger sur cette coalition afin que celle-ci nous serve de feuille de route que l'on puisse utiliser de même que les conventions et règles internationales déjà en vigueur. Mesdames et Messieurs, nous pensons que l'OIT joue un rôle essentiel dans le monde au travail. Nous croyons en l'importance de son rôle et en l'idée qu'il faut renforcer son potentiel grâce aux partenariats et à la coopération. Nous sommes préoccupés du fait que certains libellés ont été interdits à intégrer plus tôt dans les documents de l'OIT lesquels n'ont pas été adoptés par tous les États et les partenaires des régions et les partenaires sociaux et qui ne sont pas compris dans les normes internationales. Cela peut avoir un impact sur le caractère inclusif ou non de cette organisation. Nous soulignons qu'il faut apporter

une protection à tous les travailleurs sur la base des définitions consacrées dans les traités et conventions approuvées des nations unies et les normes du travail approuvées. Nous devons nous appuyer sur les libellés qui ont été approuvés lors des dernières conférences pour parvenir à la définition des groupes vulnérables. Nous sommes contre l'inclusion de termes ou de tout libellés qui ne font pas l'objet de consensus et qui ne tiennent pas compte des dimensions sociales et culturelles importantes pour de nombreux États membres. En conclusion, j'aimerais une nouvelle fois remercier le directeur général tout particulièrement pour son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous appelons l'OIT à redoubler d'efforts pour mettre fin aux souffrances des travailleurs de ces territoires occupés et pour permettre la mise en œuvre de toutes les résolutions internationales qui faciliteront la croissance économique et qui permettront la création d'emplois et mettront fin à l'occupation. Je vous remercie de votre attention. Que la paix de Dieu soit sur vous tous.

Mme Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Nous avons épuisé la liste d'orateurs de cette séance et avant de conclure cette séance, j'aimerais rappeler aux participants que le département de communication de l'OIT diffusera sa première émission sur le monde du travail qui présentera des entretiens avec des experts techniques de l'OIT, des vidéos qui présentent les problèmes liés à ce thème et les activités de l'OIT sur le terrain. Chaque jour, il y a un thème différent aujourd'hui nous concentrons sur le début de la conférence et la question d'une transition juste. La vidéo sera diffusée en live à 14h00 sur la même page que celle de la plénière et elle sera également disponible sur la plateforme directe de l'OIT avec une interprétation simultanée pour l'Espagnol, l'Anglais et le Français. Je vous remercie de vos participation aujourd'hui. Je déclare cette séance close.

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Le rapport du Conseil d'administration sur le rapport du directeur général ainsi que sur son annexe. Nous avons une liste d'orateurs assez longue cet après-midi. Je vous propose donc de commencer sans tarder. C'est un grand plaisir pour moi de donner la parole au premier orateur de cet après-midi le délégué des travailleurs de Türkiye, Ergun Atalay. Vous avez la parole Monsieur.

M. Ergün Atalay

Employeur (Türkiye)

Mesdames et Messieurs, en tant que délégué des travailleurs de Türkiye, j'aimerais vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette réunion. Le 6 février 2023, nous avons subi un tremblement de terre que nous avons renommé la catastrophe du siècle. Lors de ce tremblement de terre, plus de 50 000 personnes ont péri et plus de 100 000 personnes ont été blessées. D'abord, j'espère que la mansuétude de Dieu pleuvra sur nos citoyens, ceux qui malheureusement sont décédés au cours de ce séisme. Merci à ceux qui se sont précipités dans notre région pour nous aider et qui aujourd'hui construisent nos villes. J'aimerais aussi remercier l'ensemble des

institutions internationales notamment l'OIT et les Nations unies. Les équipes de recherche et de sauvetage sont venues des 4 coins du monde et nous ont aidés dans la zone touchée par le séisme. Les travailleurs font face au chômage, au secteur informel, à la pauvreté, et au manque de syndicalisation dans le monde notamment dans les pays en développement. Les injustices en termes de revenus, les inégalités et les emplois précaires augmentent dans le monde entier. Beaucoup de problèmes comme la sous-traitance, les accidents du travail avec une issue fatale, ce sont des phénomènes qui doivent être résolus. En raison de l'inflation, les nouvelles technologies mènent à l'émergence de nouvelles formes de travail et aussi à de nouveaux problèmes. Les augmentations de salaire ne se traduisent pas par des gains de pouvoir d'achat en raison de l'inflation. Mesdames et Messieurs, chers participants, dans les petites entreprises, les licenciements et les activités antisyndicales se poursuivent. Certaines entreprises multinationales comme par exemple une entreprise automobile bien connue dans notre pays ne respecte pas les droits syndicaux dans les pays en développement. Comme l'a souligné notre directeur général, le travail décent est le fondement d'un développement durable. Le processus de transformation dans l'économie requiert un combat affirmé de la part des syndicats pour éviter des injustices de manière généralisée. La loi 46-88 qui régit les droits syndicaux des fonctionnaires doit être mise à jour par rapport aux conventions collectives, il s'agit aussi du Conseil d'arbitrage et d'autres mécanismes de dialogue social qui doivent être mis en conformité avec les normes de l'OIT. Les élections présidentielles et législatives ont été organisées dans notre pays ces dernières semaines. Le taux de participation était de 85%, cela revient à 55 millions d'électeurs. Cela montre clairement que le processus électoral est ouvert et transparent. Suite à ces élections, et malgré le comportement de certains pays, le président Recep Tayyip Erdoğan a été réélu et les citoyens ont exprimé leur libre arbitre et leur confiance à leur nouveau président. Toutefois lorsqu'on regarde l'Assemblée nationale turque, on voit que les représentants des employeurs sont majoritaires. Dans de nombreux pays et aussi dans mon pays, les travailleurs représentent plus de 60% de la population. Toutefois, ils ne sont représentés que par une poignée de personnes au sein des parlements. Il n'est donc pas possible de trouver des solutions permanentes au problème de la vie dans le monde du travail. Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'ont pas accès à l'eau courante et à des denrées alimentaires suffisantes. Et pendant ce temps le terrorisme et la guerre continuent de faire leur œuvre comme nous l'avons vu au cours de la guerre qui oppose l'Ukraine et la Russie. Les seuls vainqueurs de la guerre et du terrorisme, ce sont les vendeurs d'armes. Certains pays qui soutiennent le terrorisme qui accueillent des terroristes ont imposé des embargos d'armes qui se sont opposés à notre pays par le passé. Suite aux nationalisations, on voit bien que l'industrie de défense nationale s'en tire très bien. Des milliers de travailleurs qualifiés travaillent dans ce secteur et aujourd'hui l'attitude est similaire pour ce qui est des visas. Il y a des pays qui voient qu'on brûle des livres sacrés sur leur territoire, ils ignorent ce phénomène, ils tolèrent les activités des terroristes et ils essaient de faire partie de l'OTAN. Par contre de son côté, la Türkiye s'est vu opposer des obstacles injuste pour devenir membre de l'Union européenne. Les partis qui considèrent que la Türkiye est un bouclier contre le flux de migrants viole des accords multinationaux. Et pourtant, 5 millions de turcs vivent en Europe. La majorité du peuple turc considère que les pays de l'Union européenne font obstacle au processus de visa. Si nous voulons protéger et améliorer les droits et libertés des travailleurs, nous devons respecter les droits humains, la démocratie dans le monde entier, quelle que soit la nationalité des personnes. Aujourd'hui 75 ans après l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations unies, je dois rappeler aux pays occidentaux les droits humains et je le fais à la tribune de l'ONU.

M. Zulpkhar Sarkhad

Gouvernement (Mongolie)

Monsieur le Président, chers délégué, excellence. Au nom du gouvernement de Mongolie, je souhaite saluer les distingués délégués de la conférence internationale du travail. Au cours de cette session, les travailleurs, les employeurs et les gouvernements des différents États membres de l'OIT se sont à nouveau réunis après la pandémie de COVID-19 pour parler de la transition vers une économie inclusive et stable, en résolvant un certain nombre de questions comme des stages et des emplois de qualité, une protection des travailleurs et aussi la fixation de priorité de rôles tout en faisant participer les partenaires sociaux. Excellence, ces dernières années en raison de la pandémie, la croissance économique a ralenti. Les opportunités d'emploi se sont également réduites et cela s'est traduit par des problèmes en termes d'emploi et de qualité de vie pour la population de notre pays comme dans d'autres pays d'ailleurs. Pour la Mongolie, pendant l'époque difficile de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a décidé de renforcer la protection sociale et d'intensifier la reprise économique. Il a accordé une attention particulière à la promotion de l'emploi pour tous, il a également préservé les emplois ainsi que le revenu des citoyens. Pour ce qui est de la promotion de l'emploi, le secteur formel a été moyennement touché par la pandémie grâce à la mise en œuvre rapide et adéquate de mesures spécifiques par le gouvernement de la Mongolie, il s'agissait notamment de préserver les emplois et de les protéger. De la même manière, pour atténuer l'impact de la pandémie, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures spécifiques pour protéger les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants et les femmes. Notamment des prêts à taux d'intérêt bas et à long terme ont été accordés aux entreprises et aux citoyens. Les factures d'énergie, de chauffage, d'eau et de gestion des déchets ont fait l'objet d'exemptions pendant la pandémie pour tous les ménages et toutes les entreprises. Un soutien financier unique a été accordé à tous les citoyens pour qu'ils puissent tenir le coup. Les fonds ont également été renforcés pour les citoyens dont le revenu est faible, les allocations pour enfants de 0 à 18 ans ont été augmentées à 5 reprises par rapport aux années précédentes et les retraites du Fonds de l'état-providence ont été renforcés pour les enfants en situation de handicap, les citoyens en situation de handicap ainsi que les personnes âgées. Nous avons approuvé au Parlement une loi qui permet de réduire la pauvreté, de soutenir l'emploi et d'assurer la croissance économique et sociale dans un environnement propice. Cette loi nous a permis de renforcer l'ampleur des relations de travail, il s'agissait notamment des relations d'emploi triple, de travail à temps partiel, du travail à distance, du travail forcé, de la lutte contre le travail des enfants, et notamment des dispositions spécifiques pour une rémunération équitable et il s'agissait notamment de prendre en compte les compétences et le niveau de qualification dans le salaire des employés. La Mongolie a ratifié 8 conventions fondamentales sur les 21 qui assurent les droits et principes fondamentaux au travail et ces conventions sont appliquées. J'ai le grand plaisir d'exprimer ma gratitude pour la coopération continue et stable que nous entretenons avec l'organisation internationale du travail. Monsieur le Président, chers délégués, pendant la réunion nous entendrons les expériences internationales dans le domaine de la promotion de l'emploi, de la réduction de la pauvreté, nous échangerons nos avis et nous parlerons également de notre propre expérience en Mongolie. Nous saluons les enseignements que nous pouvons tirer de vos expériences à vous. Je vous remercie de votre attention.

M. Moustafa Bayram

Gouvernement (Liban)

Au nom de Dieu, le miséricordieux, le puissant. Mesdames et Messieurs, tout d'abord j'aimerais féliciter le Qatar pour sa présidence de la conférence, j'aimerais remercier le directeur général pour sa déclaration liminaire d'hier. Nous représentons le Liban, nous avons l'espoir et le désespoir en même temps. Beaucoup d'erreurs ont été commises mais quelle est la responsabilité des officiels et des fonctionnaires du Liban. En tout cas, la situation la plus difficile c'est le siège de notre peuple et le manque d'intérêt à l'international pour fournir une aide directe à nos citoyens. Nous avons également constaté, nous avons subi une explosion terrible au port de Beyrouth suivi par un déclin économique, ainsi que le déclin de la protection sociale et le système de sécurité sociale. Par ailleurs, des manifestations ont appelé à plus de droits, il s'agissait également des effets de la pandémie de COVID-19. Il y a eu malheureusement le déplacement catastrophique de nos frères et sœurs syriens qui représentent 1/3 de la population de notre pays et cela vient s'ajouter aux inégalités croissantes par rapport à l'aide qui est fournie par la communauté internationale. En comparaison avec les libanais qui meurent devant l'entrée des hôpitaux parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de financer leur traitement dans des monnaies étrangères. Ces libanais ne peuvent pas toujours bénéficier d'une éducation alors que le monde constate ce qui se passe sans agir. Nous lançons un appel, voyez notre douleur. Nous vivons dans nos villages, dans nos maisons, nous ne vivons pas dans des camps ou dans des bateaux qui traversent illégalement les mers. Mais en même temps, nous appelons au retour à ceux qui sont déplacés. Ces personnes doivent rentrer chez elles, c'est un devoir et un droit. Le terrorisme a été vaincu. Ces terroristes qui sont venus des 4 coins du monde avec une grande facilité, et bien nous avons pu les vaincre dans notre pays au Liban. Nous avons protégé notre peuple, nos écoles, nos maisons, nos mosquées, nos églises de ces terroristes. Nous avons été en mesure de préserver également cette coexistence qui est unique au Liban, notamment à l'est de notre pays. Je ne devrais pas non plus oublier cette catastrophe, celle des déplacés palestiniens. Ces réfugiés palestiniens, il y a 70 ans ont été déplacés et aujourd'hui ils n'ont toujours pas de nationalité. Cela leur est refusé. La pauvreté dans les camps palestiniens représente 90% de ces résidents, il est donc inévitable qu'ils retournent en Palestine. N'oublions pas non plus les crimes contre l'humanité qui sont punis par les Israéliens dans la destruction historique de nos maisons, de nos usines et n'oublions pas non plus les bombes à sous-munitions qui ont été fabriquées alors que des enfants pourraient jouer avec ces objets et être mutilés ou être tués. Ce sont parfois des agriculteurs ou des travailleurs qui sont également frappés par ces armes parce que tous ces éléments peuvent aussi se traduire par du travail forcé à tous les niveaux de l'état, même les travailleurs et même les ouvriers ne bénéficient pas de logistiques. Nous sommes tous venus du Liban, nous sommes des représentants de l'état, certains sont des représentants des employeurs, d'autres représentent encore les travailleurs mais nous sommes venus sur nos propres deniers parce que nous sommes conscients de la tragédie qui se joue. L'état ne pouvait pas se permettre d'envoyer des délégués. Malgré tout, nous ne perdons pas espoir, nous nous cramponnons aux principes humain et éthique qui ont été fixés par des autorités divines et religieuses. Notre état est le berceau de la civilisation et cela à un moment où nous embrassons la diversité. Ici je suis déterminé et je veux couper court aux suspicions selon lesquelles le Liban donne libre cours au travail forcé. Nous demandons une réglementation stricte qui soit mise en œuvre sur le terrain. En bref, nous avons développé un programme et une stratégie pour le ministère du Travail entre 2022 et 2025. Elle se fonde sur le travail de

bénévoles notamment et cela ne va donc pas coûter plus à l'état. Nous avons commencé aussi la transformation numérique de notre pays en collaboration avec le bureau du pays de l'OIT au Liban, nous nous concentrons sur la formation professionnelle accélérée par ailleurs nous nous axons sur les l'industrie du pétrole et du gaz malgré toutes les difficultés que nous connaissons au Liban et nous nous essayons de répondre aux besoins notamment en termes d'électricité. Nous avons des coupures d'électricité mais nous essayons d'utiliser de l'énergie solaire, nous fournissons cette électricité gratuitement. Ainsi l'état ne doit pas financer ce système, nous avons donc pu garantir 50% des besoins du ministère en énergie (vous avez 5 minutes de temps de parole, pouvez-vous maintenant conclure votre intervention s'il vous plaît car vous avez dépassé votre temps de parole.) Ainsi, comme nous sommes confrontés au travail forcé, nous rejetons toute licence d'agence pour l'emploi qui emploie des travailleurs étrangers. Nous réglementons le travail des agences pour l'emploi. Ainsi malgré toutes les difficultés que nous constatons au quotidien, nous faisons la promotion des droits humains et je souhaite réaffirmer la réputation de notre pays. Je ne tolérerai aucune attaque envers la réputation de notre pays. Nous allons collaborer de manière internationale sur la lutte contre la pauvreté, les problèmes d'éducation, nous allons aussi nous concentrer sur la formation professionnelle afin de donner aux jeunes les compétences nécessaires et nous allons également travailler sur les développements de la transformation numérique de l'intelligence artificielle et nous allons faire en sorte que les peuples soient solidaires. Merci.

M. Nasser Abdulaziz Aljaryad

Travailleur (Arabie saoudite)

Au nom d'Allah, excellence, cher président de la conférence, Monsieur le directeur général, Mesdames et Messieurs, chers chefs de délégation, que la paix soit avec vous. C'est un plaisir au début de mon intervention de vous féliciter Monsieur le président pour votre élection en tant que chef de la conférence cette année. J'aimerais également saluer les vice-présidents de cette conférence. J'aimerais saluer les travaux du directeur général, son rapport « Faire avancer la justice sociale ». Dans ce rapport, le directeur général a confirmé l'importance d'une plus grande justice sociale à l'échelle mondiale et des 4 voies pour la mise en œuvre de cette justice sociale. Il se concentre sur les opportunités qui sont à notre disposition sur le plan national et international afin de soutenir l'approche de l'OIT qui se fonde sur les droits humains et qui s'axe également sur les besoins des êtres humains. Selon également les efforts consentis pour lutter contre la situation des travailleurs arabes sur le territoire occupé. Le monde aujourd'hui a besoin de plus de travaux pour la situation économique et sociale des travailleurs qui ont besoin vraiment d'être travaillé sur leur lieu de travail, dans le monde du travail. À l'heure où le monde connaît un grand nombre de crises par exemple le réchauffement climatique, des tensions et des conflits qui s'exacerbent, ce qui mène au déclin des éléments clés de la protection des travailleurs. La protection des travailleurs est en effet très pertinente, très importante pour nous protéger et nous prémunir des crises, pour la reprise et pour renforcer la résilience. La protection des travailleurs est au cœur de la justice sociale et du travail décent. L'Arabie saoudite connaît un essor économique considérable un développement politique, culturel et c'est ce qui se produit actuellement et c'est sans précédent. Nous faisons face à des défis pour l'avenir du travail et la mise à disposition d'opportunités d'emploi, c'est un élément essentiel. Dans notre commission, nous travaillons dur avec les mandants tripartites via le dialogue social tripartite pour créer des emplois décents, pour

protéger les droits des travailleurs, pour améliorer les conditions de travail et arriver à la justice sociale ainsi que l'efficacité économique. Nous avons entrepris plusieurs projets législatifs et politiques afin de protéger les travailleurs sur leur lieu de travail et pour les protéger des risques liés à leur profession ainsi que les protéger des maladies professionnelles. Mesdames et Messieurs, les représentants des travailleurs ont été en mesure d'arriver à des développements importants. Ainsi nous avons pu créer un environnement de travail propice qui est attrayant, stable et également sûr d'un point de vue professionnel. Ils ont également pu fournir des opportunités de travail décent. En même temps, l'Arabie saoudite travaille sur l'intégration des syndicats dans les pays du Golfe afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs dans la région. La commission nationale va œuvrer pour la protection des droits de l'ensemble des travailleurs et enfin nous aimerions confirmer que les explications par rapport aux groupes marginalisés et plus vulnérables qui ont été mentionnés lors de la CIT, de la 108e session de la CIT ont été également protégés. J'aimerais maintenant vous souhaiter plein succès pour vos travaux. Merci.

Dr. Boukary Ibrah

Gouvernement (Niger)

Monsieur le Président de la conférence, Monsieur le directeur général du Bureau international du travail, honorables délégués, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs tout protocole observé, bonjour. Je voudrais d'abord vous féliciter Monsieur le président pour votre brillante élection à la présidence de nos travaux et vous assurez de notre collaboration anticipée dans l'accomplissement de votre mission. Je présente également mes sincères félicitations aux autres membres du bureau. Monsieur le Président, mon pays s'inscrit naturellement dans la dynamique visant à faire avancer la justice sociale grâce à la promotion du travail décent au cœur du thème principale de notre débat général portant sur la justice sociale. En effet, il ne peut y avoir de justice, ni d'équité si les conditions de travail et de vie des salariés ne sont pas décentes. Il ne peut y avoir de justice sociale non plus si les possibilités de résilience des travailleurs sont faibles voire inexistantes. Or comme nous le savons, tous les principaux indicateurs du travail décent dans le monde ont connu une baisse drastique qui s'exprime en termes de pertes massives d'emplois et d'augmentation du taux de chômage exacerbé pour certains pays africains comme le mien par les conséquences des conflits armés et autres aléas. Au-delà des pertes en vies humaines, ces situations engendrent des déplacements massifs des populations, les pertes d'emploi et l'aggravation de la pauvreté, tout en constituant des charges supplémentaires pour les communautés et pays d'accueil eux-mêmes généralement en proie à des situations de précarité et de vulnérabilité. Dès lors, il est important que les personnes assises puissent adopter les résolutions pertinentes visant à redynamiser la coopération technique et accompagner tous les pays à travers la mise en œuvre des projets et programmes susceptibles de conduire leur résilience et leur développement. Cette perspective est, vous conviendrez avec moi, en harmonie avec les objectifs du développement durable que nous avons définis sous les auspices de l'organisation des Nations unies afin de construire un monde plus juste, plus prospère et qui ne laisse personne à la traîne. Monsieur le Président, à ce niveau permettez-moi de présenter mes sincères félicitations au directeur général Monsieur Gilbert Hounbo pour les analyses pertinentes développées dans son rapport et pour la vision fort pertinente des créations d'une coalition mondiale dont l'objectif est de parvenir à une action de haut niveau en synergie, beaucoup plus efficace, au triple plan bilatéral régional et multilatéral. Mon gouvernement soutient également les conclusions qui y sont tirées

particulièrement celles visant à redynamiser le tripartisme, pierre angulaire des actions du l'OIT appelant à cultiver la justice sociale au moyen d'activités des plaidoyers et d'un dialogue ouvert sur les politiques à mettre en œuvre. Monsieur le Président, par rapport à la question particulière du programme et budget 2024-2025, ma délégation voudrait d'abord présenter toutes ses félicitations à la présidente du Conseil d'administration, Madame Claudia Fuentes Julio, pour son rapport ainsi qu'au directeur général pour ses nombreuses consultations et réaffirmer sa disponibilité à continuer à œuvrer avec le reste des parties prenantes en vue de l'atteinte du consensus sur la question. En ce qui concerne les questions relatives à la transition juste des sociétés et des économies vers la durabilité et à celles sur l'apprentissage des qualités tout au long de la vie ma délégation exprime tout son soutien et son aspiration à les voir couronnées de succès tout en gardant à l'esprit qu'aucun projet, aucun programme d'action ou de coopération ne peut conduire à des résultats concrets s'il n'a pas l'assentiment des populations cibles. Dans la même veine, ma délégation appelle à plus de justice et de solidarité à l'endroit des travailleurs des territoires arabes occupés notamment dans la bande de Gaza. Pour terminer, je voudrais souligner l'accompagnement exceptionnel dans mon pays à bénéficier de la part du Bureau international du travail qui a permis de faire avancer de manière significative la mise en œuvre de la politique de protection sociale mais aussi d'autres problématiques comme la promotion de l'emploi, la lutte contre le travail des enfants pour ne citer que ceux-là. Tout en réitérant son soutien indéfectible au directeur général dans l'accomplissement de son mandat, ma délégation voudrait le remercier pour l'assistance multiforme qu'il prodigue au Niger dans tous ces domaines. Au regard de la pertinence du rapport soumis à notre examen, j'appelle les mandants de l'organisation internationale du travail à une pleine adhésion aux propositions du directeur général du BIT compte dûment tenu des priorités nationales définies par chacun de nos états. Je vous remercie.

M. Alfonso José Bustamante Canny

Employeur (Pérou)

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs, des gouvernements et des employeurs, Mesdames et Messieurs ; bonjour. Nous souscrivons à ce que dit le directeur général dans son rapport à savoir que la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est l'un des processus essentiels de transformation sociale. Il indique également que c'est une condition indispensable pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et aussi pour assurer l'augmentation de la productivité et la durabilité des entreprises. Les micros, petites et moyennes entreprises du Pérou représentent 99% de l'ensemble de nos entreprises alors que le travail informel représente près de 76%. 13 millions et demi de travailleurs sont ainsi privés de protection sociale ou de possibilités d'amélioration de leur situation. Seulement 4,3 millions de travailleurs bénéficient de la protection d'un travail formel. C'est le niveau d'informalité le plus élevé des 15 dernières années dans notre pays. Il est certain que nous devons faire porter nos efforts sur la création des conditions permettant aux petites et moyennes entreprises d'atteindre un niveau de travail formel et qu'elles puissent obtenir des investissements de façon à créer plus de postes de travail. L'informalité et la précarité de l'emploi sont directement liées à la pauvreté. Le Pérou avait beaucoup progressé dans ce domaine avant la pandémie puisque la pauvreté monétaire était passée de près de 70% à près de 20% de la population mais la pauvreté sous toutes ses formes, c'est-à-dire celle qui permet de mesurer le niveau d'accès des personnes au service de base est resté à un niveau

inacceptable de près de 40%. La mauvaise gestion de l'urgence pendant la pandémie et la précarité du système de santé ont fait du Pérou le pays où il y a eu le plus grand nombre de décès par habitant, cela d'après l'OMS. En outre, cela s'ajoute à la terrible tragédie que nous avons connue puisque à la pandémie c'est ajouter une grave instabilité politique qui a fait que notre économie a vu revenir à la catégorie de pauvreté 4 millions de personnes qui étaient sorties de cette catégorie. Nous savons que c'est seulement avec une vraie croissance économique et une bonne gestion que nous pourrions assurer une vie économique correcte pour les péruviens. La gestion assurée par l'état est essentielle pour apporter des solutions aux problèmes que rencontrent les personnes en matière d'accès aux services de base comme l'eau, l'assainissement, l'éducation et la santé. Nous savons que le secteur des entreprises doit s'impliquer de façon à réduire le fossé économique et social car sans cela la croissance économique ne sera pas durable et il n'y aura pas non plus de croissance s'il y a instabilité politique. Nous reprenons à notre compte la déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. En effet, la croissance économique durable et inclusive, le plein emploi productif et le travail décent ne sont possibles que grâce à des politiques et à des mesures d'encouragement destinées à permettre la création et le développement d'entreprises durables. Les employeurs du Pérou réaffirment leur engagement en faveur du dialogue tripartite. Nous souhaitons que ce mécanisme soit rétabli dans notre pays et que cela permette de rétablir ainsi la confiance. Nous reconnaissons que les travailleurs et les employeurs constituent à eux deux un binôme, binôme qui constitue l'entreprise. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer le lien entre les 2 groupes. Notre pays a besoin d'investissements privés pour créer des postes de travail formels et nous déplorons les attaques permanentes menées par le président du Mexique Andrés López et le président de la Colombie Gustavo Petro qui portent atteinte aux institutions de notre pays puisqu'ils ne respectent pas la constitution du Pérou et qu'ils empêchent le bon fonctionnement de l'alliance du Pacifique alors que c'est l'un des mécanismes essentiels devant faciliter et promouvoir l'emploi formel, l'échange de biens et services et d'investissement entre les pays membres. J'invite le gouvernement du Pérou, le congrès et les autorités nationales et sous nationales à placer l'être humain au cœur du programme d'action nationale. Merci de votre attention.

M. Narek Mkrtchyan

Gouvernement (Arménie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant la 111^e session de la conférence internationale du travail qui, à notre avis, est un socle excellent permettant aux représentants des gouvernements et des partenaires sociaux de forger ensemble la voie nous permettant de résoudre les défis croissants dus aux transformations régionales et mondiales actuelles. Cette année marque le 31^e anniversaire de notre entrée à l'OIT. Pendant ces années, l'OIT a été un partenaire de confiance pour l'Arménie lui a permis de renforcer la justice sociale, le développement du dialogue social, d'assurer la sécurité en matière de santé, de promouvoir l'égalité de genre dans le monde du travail et dans d'autres domaines très nombreux. Mesdames et Messieurs, la protection et la promotion des droits du travail, l'emploi durable, le travail décent se trouvent au cœur même de la politique de la République d'Arménie. Un certain nombre de mesures, y compris des réformes législatives ont été mises en œuvre en ce sens au cours des dernières années. Aujourd'hui, la politique de l'état est ajustée et améliorée davantage encore pour qu'elle devienne entièrement conforme à nos engagements et obligations

internationales destinées à relever les nouveaux défis. Reconnaisant l'importance du travail décent pour la réalisation des ODD et la mise en œuvre de l'agenda à l'horizon 2030 pour le développement durable, le programme national de l'Arménie sur le travail durable pour la période 2019-2023 a été mis en œuvre avec succès. Mais les conflits armés restent un grand obstacle dans le cadre de ces efforts, en particulier à la suite de la poursuite du blocus du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan en plus d'un an et demi plus de 120 000 personnes ont été victimes de graves violations de leurs droits humains. À l'heure actuelle, la population du Haut-Karabakh est privée de son droit à la santé, au travail et à la liberté de déplacement ce qui violent des normes internationales reconnues en particulier la déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration portant sur les buts et principes de l'OIT, la déclaration de l'OIT sur les droits et principes fondamentaux du travail et le suivi de la déclaration ainsi que la constitution même de l'OIT. Cependant, notre gouvernement accorde la priorité à la poursuite de la mise en œuvre de réformes globales. Le 3 mai dernier une loi sur les amendements et compléments au code du travail de notre République a été adopté par l'Assemblée nationale loi qui prévoit d'importants changements dans le code du travail de notre pays près de 120 articles sur 266 du code du travail ont été amendés et complétés. Entre-temps, le gouvernement de l'Arménie a mis en œuvre d'autres amendements au code du travail définissant la notion de travail obligatoire et de travail forcé. Le gouvernement vise à introduire un mécanisme efficace de règlement des différends en dehors des tribunaux, ce qui renforcera le rôle des partenaires sociaux. Le but est un nouveau système permettant de faire enquête sur les différends dans le monde du travail qui soit rapide, gratuit, simple dans le cas de violation des droits du travail en défendant les intérêts des employeurs et des employés qui participent au processus. Le projet de loi portant sur les amendements et compléments à la loi sur les syndicats et les syndicats d'employeurs a été mis au point pour renforcer le partenariat social. À l'heure actuelle, nous mettons la dernière main à une stratégie de l'emploi visant à apporter une vision globale de notre modernisation du marché de l'emploi. Nous envisageons aussi d'introduire un système d'assurance chômage qui permettra de mettre en place un climat plus protecteur dans le monde du travail du pays. Nous nous sommes engagés à réaliser les droits des personnes au travail décent, à des conditions de travail décent, à l'intégrité physique et mentale et pour cela nous avons engagé le processus de ratification de la convention de l'OIT numéro 190 sur la violence et le harcèlement et je suis heureux de pouvoir vous dire que le bureau de l'OIT pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale était très actif dans l'appui apporté au processus de réforme mené en Arménie dans le secteur de l'emploi et du travail. Enfin, je souligne que toutes ces mesures sont appelées à renforcer le système de justice sociale qui mérite encore plus d'aide en période d'incertitudes et de turbulences. Pour mettre en relief les questions de justice sociale en cette période, notre gouvernement en coopération avec l'OIT a envisagé d'organiser un forum international consacré à l'avenir du travail. En conclusion, j'espère sincèrement que notre travail constant et les efforts communs menés par tous les mandants de l'OIT permettront de relever les défis actuels de façon à assurer la justice sociale, le travail décent et la prospérité pour tous. Merci beaucoup.

M. Julien Yombouno

Gouvernement (Guinée)

Monsieur le président de la conférence, Monsieur le directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi de vous transmettre les chaleureuses salutations du président du CNRD, chef de l'État chef suprême des

armées, le Colonel Mamadi Doumbouya. Je voudrais au nom du gouvernement et de la délégation tripartite qui m'accompagne vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de cette session et vous rassurez de notre total soutien pour la réussite de votre mission. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, chers homologues, cette année comme les années précédentes les questions inscrites à l'ordre du jour traduisent la volonté continue des mandants tripartites d'œuvrer pour le bien-être des travailleurs en dépit des nombreuses mutations qui caractérisent l'économie mondiale en général et celle des pays en développement en particulier. Le rapport soumis à notre examen interpelle les pays membres notamment sur la question des justices sociales. Il fait une analyse sans complaisance des réalités qui caractérisent le monde du travail d'aujourd'hui, à savoir la persistance des injustices, des inégalités et de l'insécurité sur lesquelles nous devons absolument agir. Il expose les moyens à mettre en œuvre pour faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent. Nous réaffirmons notre attachement à l'ancrage de la justice sociale et à la promotion du travail décent. Mesdames et Messieurs, l'un des principaux objectifs du gouvernement guinéen est d'améliorer les conditions de vie des populations en prenant des actions qui favorisent la justice sociale l'équité, l'égalité professionnelle et le travail décent. Pour ce faire, un accent particulier est mis sur la le dialogue entre les différentes composantes et la société pour renforcer le contrat social fracturé par la recrudescence des inégalités et des crises sociales. C'est dans cette perspective que s'inscrit la création et l'opérationnalisation du Conseil national du dialogue social, CNDS, et la promulgation d'une loi sur le contenu local pour favoriser l'emploi et l'expertise locale. Aussi le gouvernement guinéen a pris un certain nombre de mesures tendant à favoriser la justice sociale notamment l'application intégrale du protocole d'accord tripartite signé le 7 avril 2022 relatif à la revalorisation et à la mensualisation des pensions de retraite et des prestations familiales ainsi que l'amélioration substantielle des revenus pour les retraités des secteurs publics parapublics et privés. Les pensions de retraite ont en effet été rehaussées en moyenne à 70%, les prestations familiales à 300% et le smic à 25%. Mesdames et Messieurs, chers participants, nous espérons que les travaux de cette session aboutiront à l'adoption d'une recommandation qui permettra de placer l'apprentissage au cœur des problématiques de la formation professionnelle et de l'emploi parce que la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage demeure une priorité pour notre pays. Les grandes réformes entreprises dans ce domaine visent à soutenir les actions des créations d'emplois pour continuer et contribuer à l'employabilité des apprenants et au développement des entreprises. Sur la question relative à la protection sociale, il convient de souligner que la Guinée accorde une grande importance à cette problématique. Elle a en effet bâti sa politique nationale des protections sociales autour d'un certain nombre d'axes stratégiques qui sont variés. Des efforts sont également fournis pour l'extension de la couverture sociale à ceux qui en ont le plus besoin notamment le secteur informel. Sur le plan de la sécurité et de la santé au travail, la Guinée est en voie de se doter d'un nouveau document de politique nationale, d'un programme national et d'un plan d'action national de lutte contre le travail des enfants. La révision du code de la sécurité sociale et l'élaboration d'un code de prévoyance sociale applicables aux agents de l'état sont en cours de finalisation. Tous ces dispositifs permettront, nous en sommes sûrs, de renforcer la protection en milieu de travail. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs chers participants, je voudrais avant de terminer adresser mes sincères remerciements à tous les organismes et institutions partenaires qui nous accompagnent dans la mise en œuvre et la mise en place des projets et programmes et la réalisation de nos objectifs en faveur du monde du travail, avec naturellement une mention spéciale au BIT. Je

souhaite plein succès aux travaux de cette 111e session et vous remercie de votre aimable attention.

M. Fernando Castellero Espino

Gouvernement (Panama)

Monsieur le président de la conférence, Monsieur le directeur général de l'organisation internationale du travail, Mesdames et Messieurs, je vous présente les salutations de mon gouvernement et au nom du ministère du Travail et du développement du travail du Panama, nous saluons cette 111e session de la CIT qui est particulièrement pertinente puisque c'est la première qui se déroule sous votre présidence. Monsieur le directeur permettez-moi de vous féliciter du rapport intitulé « Promotion de la justice sociale » qui nous invite à réfléchir sur certaines réalités que nous rencontrons, nous qui gérons le monde du travail et face auxquelles comme cela est si bien dit par l'OIT et ses mandants, nous devons prendre les mesures appropriées pour faire face à ces réalités grâce au travail décent. Le rapport nous offre une vision très positive puisqu'elle nous offre la façon d'atteindre une meilleure justice sociale au niveau mondial elle souligne les possibilités stratégiques existent pour y aboutir en insistant sur l'être humain et sur la nécessité de se fonder sur les droits et sur une action reposant sur les institutions. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans le rapport on souligne le fait que la justice sociale se fonde sur le principe essentiel de la dignité de l'homme, en soulignant le principe fondamental de l'OIT, à savoir que le travail n'est pas une marchandise. Cela signifie qu'il convient de définir une action interinstitutionnelle conforme à nos contextes nationaux en plaçant au cœur de nos politiques, de notre hémisphère, le principe de l'inclusion sociale grâce auquel nous pourrions contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités qui frappent nos sociétés. À la suite de la crise économique et sociale découlant de la pandémie de COVID-19, l'emploi est devenu un élément essentiel dans mon pays. Dans le cadre de notre ministère, nous avons convoqué tous les secteurs concernés de façon à les appeler à définir une stratégie nationale cohérente et appropriée favorable à un emploi de qualité conforme au programme de travail décent. Nous avons déployé des efforts dans la volonté de créer un Conseil supérieur du travail, organe tripartite permanent, ayant pour but de délibérer et d'assurer des consultations de façon à contribuer au développement économique et social du pays. De façon à assurer l'égalité de chance et le respect des droits de l'homme, principes sur lesquels repose la justice sociale, je voudrais signaler quelques événements importants dans notre pays : nous avons ratifié les conventions 129 et 183, nous avons progressé dans la mise en œuvre des conventions 29 et 105, nous avons mis à jour le plan national quinquennal 2022-2027 sur la traite d'êtres humains et nous sommes en train de valider un protocole interne destiné à identifier les éventuelles victimes de ce fléau social. Pour ce qui est des conventions 87 et 98, sachez que depuis 2019, 40 entreprises ont pu être considérées comme personne morale. Nous avons passé 264 conventions collectives et reconnu que 134 entreprises avaient respecté les bonnes pratiques en matière de travail dans le cadre du programme intitulé « Moi, je respecte ». Nous avons aussi lutté pour éliminer le travail des enfants et assurer la protection des adolescents qui travaillent grâce au lancement d'un réseau d'entreprise. Concernant les conventions 100 et 111, nous avons présenté un plan national pour l'égalité de salaire, période 2022-2025. Il s'agit d'assurer une meilleure égalité dans le travail entre hommes et femmes. Pour cela, nous avons fixé un salaire minimum en décembre 2021 de façon à assurer une réduction des différences salariales entre régions et entre les hommes et les femmes. En octobre 2021, nous avons adopté une politique sur l'emploi

et l'insertion dans le monde du travail des jeunes et des femmes en situation de vulnérabilité socio-économique. Dans le cadre du plan d'action 2021-2024, plan que nous menons au moyen de projets et programmes destinés à cette population en particulier pour lui permettre de s'insérer au marché du travail. Pour ce qui est des conventions 138 et 182, nous sommes en train de mettre à jour la feuille de route pour la période 2022-2024 pour que le Panama devienne un pays où il n'y a aucun travail infantile. Convention 181, nous œuvrons aux côtés des institutions d'emplois privés pour assurer une meilleure protection des travailleurs nationaux comme migrants pour assurer l'égalité dans les contrats. Conformément à ce que fait la coalition mondiale, nous avons lancé un programme d'emploi solidaire, des cours rapides de formation pour l'emploi, des projets de formation en anglais, un programme d'orientation, un plan de réinsertion professionnelle pour permettre à ceux qui le désirent d'entrer dans le secteur du travail maritime et nous avons voulu renforcer le service de l'emploi. Pour ce qui est de la gestion tripartite et au titre d'outils de dialogue social et de règlement des conflits, nous avons défini des activités éducatives tripartites aux côtés de l'école interaméricaine pour le dialogue social, le tripartisme et le règlement des conflits. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous savons et en cela nous partageons l'avis du directeur général que nous avons devant nous de grands défis et c'est pourquoi je pense que l'occasion est propice pour demander à l'OIT plus d'appui et d'assistance technique, ce qui doit permettre à nos pays de nous assurer un meilleur avenir après la pandémie, alors que de notre côté, nous devons assurer les conditions nécessaires pour lutter contre les inégalités et réaffirmer notre volonté de promouvoir des politiques de travail décent. Nous souhaitons assurer la justice sociale qui est la raison d'être de l'OIT et à cet égard nous rappelons l'engagement de mon gouvernement dans le cadre de la coalition mondiale pour la justice sociale qui souhaite participer au mécanisme de façon à inverser le processus de pauvreté et d'inégalité. Merci.

M. Kerfalla Camara

Employeur (Guinée)

Monsieur le vice-président, employeurs et travailleurs, Mesdames et Messieurs les honorables délégués. En ma qualité de délégué employeur de la République de Guinée, je vous adresse les cordiales salutations du secteur privé de mon pays. Depuis le début du 20^e siècle, la communauté internationale s'est engagée à travers l'OIT à créer un monde meilleur en structurant les relations entre les hommes, en conventions, recommandations et directives ou liens ayant pour principal objectif la justice sociale. Avant tout j'adresse mes chaleureuses félicitations au président de la présente séance ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration du BIT. Monsieur le Président, Alfred Sauvy disait, je cite « Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés ils deviennent des sujets. » Les employeurs guinéens saisissent l'opportunité pour porter à votre connaissance les progrès qu'ils ont accompli dans le cadre du dialogue social pour la réalisation des termes clés du travail décent au sein de l'entreprise. En effet, les employeurs guinéens, au-delà du concept de la justice sociale, prennent modèle du rapport de Monsieur le directeur général du BIT, que je félicite pour cette remarquable entrée en scène, la transition juste vers des économies durables et inclusives, des apprentissages de qualité et la protection des travailleurs ont fait l'objet d'appropriation pour une transformation structurelle des entreprises informelles. C'est dans cet ordre d'idées que le patronat a activement participé à un processus inclusif d'échange entre les différents acteurs de l'économie nationale par la concrétisation tripartite, par la concertation tripartite, pour trouver des solutions

idoines à l'application de toutes les conventions pour le triomphe de la justice sociale. En cela, il a été ouvert des créneaux qui favorisent un développement multisectoriel, afin de garantir la qualité des acquis de l'apprentissage et leur cohérence avec les besoins en compétence des entreprises guinéennes. Cela se matérialise par l'engagement dynamique du secteur privé guinéen, de la révision du code du travail ainsi que la formulation de la loi portant, compte tenu local, agissant sur tous les aspects du développement des entreprises locales. Aussi la révision du code de sécurité sociale actuelle et l'élaboration de la nouvelle Convention des mines et carrières qui font l'objet d'une étroite collaboration entre l'organisation patronale et le ministère du Travail et de la fonction publique qui seront des acquis non négligeables pour la productivité et la création d'emplois équitables. Monsieur le président, par ma voix du haut de ce perchoir, je témoigne de l'implication totale des représentants du secteur privé dans l'accomplissement des tâches concurrents à la transition juste vers une économie durable et inclusive en République de Guinée. Permettez-moi donc d'apprécier le bien-fondé des éléments du discours du directeur général du BIT que je retiens en parlant des droits de l'homme, des transitions justes, des égalités d'accès aux possibilités et des répartitions équitables des biens, [? 04:02] dont les finalités permettront de faire avancer effectivement la justice sociale. De ce qui précède, nous félicitons le président de la République, le chef de l'état, le Chef suprême des armées, le Colonel Mamadi Doumbouya pour sa hauteur de vue quand il a annoncé que la justice sociale est désormais la boussole de l'état guinéen en toute circonstance. C'est cet engagement qui s'est décliné sous forme de la justice sociale dans l'ensemble des activités du gouvernement notamment, la transparence dans l'octroi de marchés publics, la ratification de la loi sur le contenu local, un gigantesque projet de mobilisation de ressources et de structure pour l'emploi jeune. La justice sociale nous donne la capacité de gagner ensemble car elle est le garant de la mobilisation économique et de la réussite industrielle. Merci de votre attention.

M. Amur Alhajry

Conseil de coopération du Golfe

Que Dieu soit avec vous. Au nom de Dieu le puissant, le miséricordieux, cher président de la conférence, Mesdames et Messieurs, chers vice-présidents, Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'OIT, Monsieur le directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs, chers chefs de délégation, chers participants. J'ai le grand plaisir de vous adresser mes remerciements et ma reconnaissance notamment envers le président et les vice-présidents qui ont été élus. J'aimerais aussi remercier cordialement le directeur général de l'OIT pour les efforts consentis pour la préparation du rapport de cette année qui fait de la justice sociale une priorité. C'est aussi un plaisir que d'exprimer mes remerciements pour le diagnostic adéquat des différentes crises et problèmes qui se posent à nous sur le marché du travail. Il s'agit notamment des inégalités généralisées des incertitudes économiques et de l'impact des conflits armés et des défis climatiques qui ont tous un impact négatif sur le monde du travail qui reprend tout juste après la pandémie de COVID-19. Monsieur le Président, rappelons la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste qui a été mise à jour en 2020 en vue de promouvoir un environnement de travail sûr dans le cadre des principes fondamentaux au travail de l'OIT. C'était l'un des 4 objectifs stratégiques et cela demeure un phénomène urgent. Il faut appliquer ces droits et principes malgré tous les défis qui ont été mentionnés dans le rapport. Ces objectifs sont liés entre eux, ils sont indivisibles, la promotion de l'emploi, d'un environnement propice, la protection sociale, le dialogue social et la

mise en œuvre des droits et principes fondamentaux au travail. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance de la technologie et des applications de l'intelligence artificielle qui auront un impact important sur le monde du travail à l'avenir. Et cela s'accompagne d'impact connexe sur le plan social, sur la justice sociale en termes d'emploi également et cela aura aussi un effet sur l'avenir et les opportunités, la juste répartition des revenus et la transition juste également. Il faut aussi prendre note du fait à cet égard que les lois sur les revenus où les incertitudes en termes de revenus sont un danger pour l'avenir. Cela doit être une priorité importante pour l'OIT. Il faut poursuivre les efforts consentis afin de faire la promotion de la justice sociale et de la protection sociale dans le monde du travail. Monsieur le Président, au bureau exécutif des États membres du Conseil de coopération du Golfe et au Conseil du ministère du travail dans cette organisation, nous nous spécialisons sur les questions de la protection sociale et nous tenons compte des défis. Nous effectuons des études régulièrement ainsi que des révisions à toutes les lois des États membres de notre organisation nous fournissons des services afin de soutenir les travaux qui sont menés pour améliorer les projets législatifs et réglementaires dans la région. Au bureau, nous ne travaillons pas seuls, nous travaillons en étroite collaboration avec les ministres du travail dans les pays du Golfe et en collaboration avec l'OIT ainsi qu'avec l'organisation arabe du travail. Récemment, nous avons mené deux ateliers avec les ministères du travail aux Émirats et au Qatar avec une participation des experts de l'OIT en vue d'améliorer les systèmes de protection sociale dans la région. Et cela se fonde sur la ferme conviction que la protection sociale et la justice sociale doivent être intégrées et doivent être indivisibles Monsieur le Président, les États membres du Conseil de coopération du Golfe ont déjà exprimé leur soutien envers l'initiative du directeur général visant à lancer une coalition mondiale pour la justice sociale. Toutefois, certains aspects restent peu clairs il faut donc les clarifier. Le directeur général doit apporter ces clarifications par exemple les effets, le modus operandi de la coalition, son financement et les parties qui contribueront. D'un autre côté, nous pensons que l'OIT joue un rôle central dans le monde du travail et dispose des capacités de se pencher vers l'avenir du travail, de collaborer avec les partenaires sociaux en vue de mettre en place les normes du travail qui pourront être appliquées partout dans le monde sur la base des droits humains et des législations nationales. À cet égard, nous devons également rappeler que l'organisation devrait travailler sur la base d'un consensus recueilli au sein des mandants et ne devrait pas utiliser des termes qui pourraient créer des controverses et qui pourraient faire dévier cette organisation de son principal mandat dans le monde du travail. Enfin, nous soutenons le diagnostic qui a été posé, nous soutenons le directeur général et nous soutenons également les travailleurs des territoires arabes occupés. Merci

M. Marcelo Abi-Ramia Caetano

Association internationale de la sécurité sociale

Monsieur le Président de la conférence internationale du travail, Monsieur le directeur général de l'OIT, chers délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir pour moi que de saluer l'ensemble des délégués à cette session de la conférence internationale du travail, je vous salue au nom de l'association internationale de la sécurité sociale. L'AISS réunit 326 institutions membres de 164 pays et constitue ainsi la seule organisation mondiale pour les institutions de sécurité sociale et pour les services compétents des gouvernements. Le mandat de l'AISS consiste à promouvoir le développement des systèmes de sécurité sociale dans le monde depuis sa création sous les auspices de l'OIT en 1927. Elle partage des connaissances et donne la

possibilité aux réseaux pertinents de fonctionner. Je souhaite féliciter le directeur général pour son rapport présenté à la 111e session de la CIT et pour son rôle de chef de file. Il a réuni le monde du travail, les gouvernements nationaux et des acteurs internationaux autour de la priorité cruciale que constitue la justice sociale. La justice sociale est et demeure un principe sous-jacent clé pour les travaux de l'AISS depuis sa création. L'AISS travaille main dans la main avec l'OIT et avec d'autres partenaires internationaux afin de soutenir l'extension, le développement de systèmes de sécurité sociale aux quatre coins du monde. Aujourd'hui, nous devons redoubler d'efforts car nous sommes confrontés à l'incertitude, aux crises, à des inégalités croissantes et à une couverture de protection sociale qui reste incomplète. Nous devons donc renforcer la collaboration afin de développer des politiques innovantes et des approches de mise en œuvre. En même temps, nous devons veiller à ce qu'une vision large et globale de la justice sociale soit soutenue par des actions coordonnées et concrètes dans les différents secteurs. Le programme du directeur général visant à faire avancer la justice sociale fournit des orientations nécessaires et concrètes à cet égard. J'aimerais saluer l'axe fixé par le rapport du directeur général. Il s'agit notamment de l'accessibilité des droits et du rôle essentiel connexe des deux services publics et efficaces. Les droits humains universels, un accès équitable aux opportunités, des transitions justes et une répartition équitable, ce sont des éléments qui doivent devenir des réalités pour les populations aux quatre coins du monde. Pour cela il faut investir dans le renforcement des capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre des politiques de manière efficace. Par ailleurs, je souhaite saluer le rôle clé que le rapport donne à la sécurité sociale. Comme cela est indiqué dans le rapport, les systèmes de sécurité sociale constituent des instruments essentiels pour des sociétés et des économies inclusives, équitables et durables et résilientes. Mesdames et Messieurs, l'AISS et ses institutions de sécurité sociale émanant de 164 pays sont au front au quotidien et concentrent des efforts pour rendre la justice sociale réelle en mettant en œuvre de manière efficace les systèmes de sécurité sociale. Les membres de l'AISS fournissent un accès à une couverture de sécurité sociale fondée sur les droits et à des services de haute qualité à plus de 4 milliards de personnes dans le monde entier les membres de l'AISS renforcent la bonne gouvernance, renforcent l'accès à la protection et veillent à ce que les prestations soient financées. Dans la mise en œuvre de cette mission, notre communauté mondiale de professionnels de la sécurité sociale est guidée par un projet : étendre la couverture de la sécurité sociale à l'ensemble des travailleurs où qu'ils soient. C'est un projet que l'AISS partage avec l'OIT depuis des décennies et cela se place au cœur de programmes pour la justice sociale ce n'est pas une coïncidence que les mots suivants aient guidé les activités de notre association depuis sa fondation sous les auspices de l'OIT. Il n'y a pas de paix durable sans justice sociale, il n'y a pas de justice sociale sans sécurité sociale. Pour conclure, aujourd'hui plus que jamais, l'AISS s'engage, elle restera aux côtés de l'OIT et rejoindra l'alliance mondiale pour la justice sociale qui a été proposée de manière très adéquate par le directeur général. Merci beaucoup.

M. Michail Papanikolaou

Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction

Chers membres du bureau, chers délégués. Au nom de l'internationale syndicale des travailleurs du bâtiment du bois et des matériaux de construction, l'UITBB, un syndicat international qui représente des millions de travailleurs dans le monde, dans l'industrie de la construction et membre de la fédération syndicale internationale, nous

nous adressons à vous aujourd'hui pour plaider pour une transition juste vers des économies et des sociétés durables sur le plan environnemental pour tous. Nous vivons dans une société très injuste. Les richesses ne sont pas réparties de manière équitable, ce sont toujours les travailleurs qui paient le prix de n'importe quelle crise capitaliste et lorsqu'un changement s'opère dans le monde, toujours au nom de ce qu'on appelle la modernisation, et bien c'est la strate la plus pauvre de la société qui on paye le prix. Une transition juste, ça semble être une très bonne idée. Mais nous devons nous concentrer sur la partie pour tous. Cette transition doit vraiment bénéficier à tous. Elle ne doit pas simplement profiter à une poignée de personnes. L'industrie de la construction joue un rôle essentiel pour changer et concevoir notre monde, mais elle contribue également à la destruction de l'environnement et au changement climatique. L'UITBB reconnaît que nous devons résoudre ce problème, tout en protégeant les travailleurs. Nous devons veiller à ce que personne ne reste sur le bord de la route. Plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des services de base à de la nourriture à de l'eau et à un logement ces inégalités sont inacceptables et nous devons veiller à ce que lorsque les pays développés vont vers des économies et des sociétés viables sur le plan environnemental le fossé entre riches et pauvres se fait moins grand, moins large. Une transition juste doit présenter les caractéristiques suivantes : d'abord la répartition équitable. Les bénéfices de la transition doivent être répartis de manière équitable entre les différents groupes sociaux entre les différents pays et à cet égard il faut éviter les inégalités. Il faut renforcer les groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants afin que ces groupes aient un accès équitable aux opportunités et aux profits créés. La participation, par ailleurs, les travailleurs, les citoyens et les partenaires sociaux doivent être impliqués activement dans le processus de prise de décision de la transition. Les syndicats au niveau national et international représentent les travailleurs et en tant que tels ils doivent être impliqués activement dans les processus de prise de décision et ce afin de veiller à ce que la transition soit juste. En tenant compte des perspectives des travailleurs, nous pouvons créer des politiques qui répondront à leurs préoccupations, protégeront leurs droits et leur donneront des conditions de vie et de travail décentes et sûres. La redistribution sociale : la transition doit promouvoir la redistribution des ressources et des opportunités. Il s'agira de créer de nouveaux emplois verts pour les travailleurs, de soutenir l'éducation et la formation afin que les travailleurs disposent des nouvelles compétences nécessaires. Il s'agira également de protéger les travailleurs touché par la transition. Transparence : le processus de transition doit être transparent. Les décisions quant à elles doivent être prises sur la base de données scientifiques et après consultation avec l'ensemble des parties intéressées. Les responsables politiques et économique doivent rendre des comptes lorsqu'ils prennent des décisions. Coopération internationale : la transition vers des économies durables sur le plan environnemental requiert une coopération, une coordination internationale et une solidarité internationale surtout pour les faibles, les vulnérables. Les défis mondiaux comme le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles nécessitent des solutions transfrontalières. Santé et sécurité : les travailleurs doivent être protégés au cours de la période de transition. Les questions de santé et de sécurité ne doivent pas être compromises. En conclusion, une transition juste vers des économies et des sociétés durables sur le plan environnemental pour tous nécessitent d'intégrer les politiques et la technologie industrielle et il faut toujours avoir à l'esprit les meilleurs intérêts des travailleurs qui sont au cœur de ces changements, de ces mutations. En suivant ces directives, nous pourrons construire un avenir qui répondra aux défis environnementaux mais qui ferait également la promotion de la justice sociale et fournira des moyens de revenus à tous les travailleurs. Merci beaucoup.

Mme. Ruth Wilkinson**Institution de la sécurité et de la santé au travail**

Monsieur le Président de la conférence, chers délégués, chers observateurs. Nous vivons à une période de changement. Les dynamiques du travail et du marché du travail changent. Comme le rapport du DG le souligne, le rythme du changement va s'accélérer. Les travailleurs vont devenir plus forts ou alors les inégalités vont peut être encore plus s'aggraver. Les nouveaux risques émanant de l'AI, des technologies, de la démographie et des pressions psychosociales sur le lieu de travail combinés avec la dégradation environnementale, le changement climatique, la crise économique et les conflits géopolitiques pourront poser un défi pour la santé et la sécurité au travail. L'institution de la santé et de la sécurité au travail, ISST, soutient la promotion du travail décent, c'est un élément clé pour faire avancer la justice sociale. Lorsque la 110e session de cette conférence a adopté un environnement de travail sûr en tant que principe et de droit fondamental au travail, cela a souligné la valeur intrinsèque de la SST. Nous avons mis cela en œuvre dans notre stratégie à 5 ans lancée en avril. Si la justice sociale doit être une réalité, nous devons nous mobiliser. Les objectifs de l'OIT ont réaffirmé le principe selon lequel les travailleurs doivent être protégés des maladies et des accidents liés à leur emploi. La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs doit devenir rester au cœur de notre aspiration universelle pour la justice sociale. Et pourtant aujourd'hui, plus de 4 milliards de personnes n'ont pas accès à la protection sociale et cela exacerbe les impacts négatifs des accidents et des maladies professionnelles. Plus de la moitié des travailleurs travaillent dans l'économie informelle, sans protection réglementaire pour la SST, cela constitue donc un domaine dans lequel nous devons nous améliorer. Personne ne doit être laissé sur le bord de la route. Nous devons protéger les travailleurs des impacts dévastateurs des maladies et des accidents professionnels. Et cela protège les communautés, les entreprises et les économies. Notre initiative « Catch the wave » qui se concentre sur la durabilité sociale encourage les entreprises à adopter une perspective santé et sécurité pour gérer les risques pour leurs travailleurs mais aussi pour être prospères à long terme. Nous sommes convaincus que les grandes entreprises doivent prendre soin de leur chaîne d'approvisionnement et préserver la durabilité sociale d'un bout à l'autre de la chaîne. Nous avons besoin de ressources pour faire ces changements. Toutefois, les coûts humains et économiques de ne pas agir seront beaucoup plus importants. L'ISST célèbre la reconnaissance d'un environnement de travail sûr dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Nous pensons que cela renforce les données selon laquelle la SST est un pilier des avantages sociaux économiques qui vont main dans la main, qui s'accompagnent, qui accompagnent la productivité des entreprises, la croissance économique et la justice sociale. Nous saluons l'inclusion de la santé et sécurité au travail lors de la 111e session, c'est une dimension de la prise de décision et de l'élaboration de politique pour atteindre la justice sociale. En particulier, c'est un élément qui est considéré comme essentiel pour une future coalition mondiale pour la justice sociale. Nous nous faisons l'écho du directeur général et reconnaissons qu'adopter une 5e catégorie de principes et droits fondamentaux au travail ne doit pas rester un privilège pour une poignée de personnes, c'est un droit pour tous. Nous engageons donc la conférence à consacrer le plus de ressources humaines, techniques et politiques et financières pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OIT sur la SST 2024-2030. À cette fin, l'ISST s'engage à mettre à disposition son expérience et ses connaissances accumulées par les milliers de professionnels de la SST aux quatre coins du monde que nous représentons. Nous continuerons à collaborer avec le système multilatéral avec les gouvernements, la société civile, les

organisations de travailleurs et d'employeurs, les institutions financières internationales, les agences d'aide bilatérale et les investisseurs. Des lieux de travail plus durables, plus sûrs sont essentiels pour la lutte pour la justice sociale. Nous vous souhaitons plein succès pour votre conférence. Merci.

Mme. Betty Lunkuse

HomeNet International

Merci Monsieur le Président de me donner l'opportunité de m'adresser à vous lors de cette séance plénière. Je m'appelle Betty Lunkuse, je travaille à domicile et je représente 1,2 milliards de travailleurs à domicile de 33 pays, c'est mon organisation qui les représente HomeNet International. Je viens d'Ouganda. Je travaille de chez moi, je fabrique des bijoux et je fais des paniers en utilisant des matériaux naturels. Avec ce travail, j'ai une empreinte carbone qui est plus réduite que la plupart d'entre vous ici et pourtant le changement climatique me concerne plus que beaucoup d'entre vous. Dans mon pays, la température a augmenté. Nous sommes confrontés à des inondations subites et à des averses subites et les zones humides ont été conquises par de grandes entreprises. Nous avons donc un accès limité aux matières premières où les matières premières se sont avérées plus chères. Nous avons peu de travail, ce qui implique un revenu bas. Par ailleurs, les questions de santé se sont également posées de manière accrue et nous devons consacrer plus de dépenses à notre santé. Le COVID-19 a également laissé sa marque. Nos chaînes d'approvisionnement ont été interrompues et même aujourd'hui nous n'avons plus autant de travail qu'auparavant. Le monde avance, on parle de différents modèles économiques mais nous, nous avons du mal à reprendre notre type de travail. Si nous sommes sérieux et que nous souhaitons avoir une véritable reprise, il nous faut deux choses : de la reconnaissance et de la protection. Tout d'abord, ratifier la convention 177 de l'OIT, la convention sur le travail à domicile. Les États membres de l'OIT doivent ratifier cette convention. Dans notre pays, il n'y a pas de politique qui me reconnaissent, moi, en tant que travailleuse ou qui me protège en tant que travailleuse. C'est pourtant l'essence de la convention 177 de l'OIT. Une étude de l'OIT de l'année 2019 indique qu'il y a 260 millions de travailleurs à domicile et une autre étude mentionne que ce chiffre a presque doublé. Il est donc temps d'avoir une politique pour ces travailleurs. Nous parlons de reconnaître ces travailleurs. Mais pendant que nous y sommes nous devons aussi bien comprendre qu'il y a deux catégories de travailleurs à domicile : ceux qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement et aussi ceux qui travaillent de manière indépendante. Par exemple, les vendeurs à la sauvette, ceux qui ramassent les déchets sont aussi des travailleurs. On doit les protéger. Nous avons des besoins communs, nous aimerions y avoir accès. Par exemple, la protection de la maternité pour toutes les travailleuses, un lieu de travail libre de violence car le lieu de travail, c'est un espace public mais c'est aussi les foyers. Il faut donc ratifier rapidement la convention 190 de l'OIT. J'aimerais également ajouter que nous devons avoir accès à la protection des travailleurs. Il s'agit notamment des travailleurs à la pièce qui doivent avoir le salaire minimum et de mécanismes de règlement des différends qui soient accessibles à ces travailleurs sans répercussion et sans représailles. J'aimerais également ajouter que les travailleurs doivent vraiment mettre à disposition ces dispositifs, les lieux de travail doivent être non-violents. Cette année, lors de la conférence internationale du travail, il y a une discussion générale sur la transition juste. C'est une question qui me concerne beaucoup. La transition juste et cette transition vers des économies vertes doivent reconnaître notre schéma de travail comme des emplois verts. Nos modèles de travail sont des modèles d'économie solidaire et pour cela nous avons besoin de

politiques, d'investissements et de formations pour disposer des compétences nécessaires. La transition juste doit s'accompagner d'une protection sociale universelle en tant que mécanisme d'adaptation qui nous permettra de bien gérer les transitions sur le marché du travail et les éventuels problèmes qui pourraient s'y poser. Nous sommes convaincus que tout cela doit être effectué en intégrant les organisations de travailleurs dans l'emploi informel. Il s'agirait de mettre en œuvre la recommandation 204 en termes de dialogue social, de négociation collective. Ces travailleurs doivent être assis à la table des négociations pour la prise de décision s'agissant des questions qui les concernent. Merci beaucoup.

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Merci chers frères et sœurs. Nous avons ainsi terminé la liste des orateurs inscrits pour cette séance. La réunion d'aujourd'hui a débuté par les déclarations liminaires des employeurs et du président des travailleurs et ensuite le débat s'est poursuivi et nous avons entendu un grand nombre d'orateurs. Et alors que j'examinais la liste des orateurs j'ai vu qu'il y a eu au moins 15 ministres et d'autres délégations de gouvernement, d'employeurs et de travailleurs. Je vous remercie infiniment de vos riches contributions portant sur le rapport du directeur général et sur le rapport du président du Conseil d'administration et cela dit, nous allons lever cette séance. La séance est levée.

► Mercredi, 07 June 2023

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

De déclarer ouverte la 111e session de la conférence internationale du travail de l'OIT. Ce matin, nous allons entendre les interventions de 22 orateurs très distingués pour discuter le rapport de la présidente du Conseil d'administration ainsi que les rapports du directeur général. Je vous rappelle que les interventions sont limitées à 5 min de temps de parole chacune. Je vous rappelle que nous sommes responsables collectivement pour utiliser ou user de langage parlementaire à tout moment. Je nous souhaite une très fructueuse session de travail. Il faudrait maintenant que nous passions à la liste des orateurs qui va figurer donc normalement sur le tableau, si tout va bien. Je demande donc à la première personne Monsieur Osman Faruk Omar Nur qui est le secrétaire général de la fédération des syndicats somaliens qui représente la délégation des travailleurs de Somalie. Vous avez la parole Monsieur.

M. Omar Faruk Osman Nur

Travailleur (Somalie)

Merci infiniment, Madame la vice-présidente de la 111e conférence internationale du travail, vice-présidents de la conférence, Monsieur le directeur général, chers chefs de délégations et ministres présents, chers invités, Mesdames Messieurs. Je voudrais commencer alors par des salutations au nom de notre syndicat somalien des travailleurs et de tous les travailleurs de Somalie. Le document que nous propose le directeur général est tout à fait complet et nous propose aussi des mesures très pragmatiques pour relever les défis actuels qui empêchent la justice sociale et l'accès au travail décent, tant national qu'international. Dans notre pays la Somalie, ainsi que dans le monde entier, la justice sociale est en fait un sujet tout à fait important. Bien sûr, nous avons derrière nous en toile de fond de multiples crises, des défis qui se chevauchent y compris l'augmentation du coût de la vie, les chocs climatiques, les conflits armés et cetera qui jettent donc des 1 millions de personnes dans la misère dans le monde entier. Donc la crise qui existe depuis plus de 3 décennies et plus la pire sécheresse depuis 40 ans doublée d'un conflit violent ainsi que la fragilisation économique du pays à pousser des 1 millions de personnes dans la pauvreté la plus abjecte. Bien sûr, la moitié de notre population se trouve en nécessité d'assistance humanitaire donc nous avons énormément de personnes déplacées internes, tout ceci pour dire que nous avons cruellement besoin de services de base pour renforcer la cohésion sociale. Notre gouvernement a donc beaucoup de mal pour répondre aux besoins les plus élémentaires de ces travailleurs et de ces familles. Nous autres à la FESTU, nous faisons tout évidemment pour renforcer l'éducation professionnelle technique et la formation en Somalie et notamment empêcher donc ou faire sortir les enfants de plus en plus du marché du travail et les faire sortir des zones à conflit pour les éduquer et les former. Bien sûr, nous avons à faire beaucoup encore pour encourager à la participation économique toutes ces personnes et aussi pour leur permettre d'avoir accès avec une bonne formation au marché de l'emploi. Donc bien sûr, la protection sociale est une des façons les plus efficaces pour relever le défi de la pauvreté de l'iniquité et les problématiques socio-économiques nombreuses que nous rencontrons. Et bien sûr, il faut lutter contre la corruption et l'évasion fiscale de sorte à ce que les ressources nécessaires puissent être investies dans la protection sociale.

Bien sûr, nous voulons aussi permettre et nous faisons tout donc pour éviter la marginalisation des personnes vulnérables. Bien sûr la justice sociale donc doit être accordée aux travailleurs et à leurs familles et il faut d'abord qu'il y ait la primauté du droit. La lutte pour la justice sociale est quelque chose donc qui ne saurait seulement s'intéresser aux conditions de travail. Il faut comprendre donc que les syndicats doivent faire et font beaucoup plus que cela et bien sûr nos problèmes en Somalie concernent la plupart des pays en Afrique. Nous allons donc poursuivre notre dialogue social et poursuivre donc la lutte pour la justice sociale. Enfin avec le partenariat avec l'OIT, nous allons continuer à adopter les normes de travail de l'OIT pour avancer la justice sociale, le travail, renforcer la paix, le redressement et le développement en Somalie merci de m'avoir écouté.

M. Hariyadi B. Sukamdani

Employeur (Indonésie)

Monsieur le Président, ministres, directeur général, chers délégués, bonjour. Au nom de l'association des employeurs indonésiennes, l'APINDO, je souhaiterais exprimer toute mon appréciation à l'organisation internationale du travail pour avoir organisé cette 111e conférence internationale du travail et organiser une manifestation en personne pour la première fois depuis la pandémie et nous espérons que les résultats de cette conférence améliorera l'avenir de l'emploi et nous permettra donc un meilleur redressement économique mondial. La pandémie de la COVID-19 et ce qui s'en est suivi ainsi que la crise mondiale récente nous obligent à faire une critique donc de ce qui se passe dans nos économies. Et donc en 2020, APINDO a soutenu le gouvernement d'Indonésie qui a promulgué la loi de création de l'emploi après avoir consulté les intérêts de toutes les parties prenantes. C'est une stratégie de pays qui est absolument impérative afin d'encourager la création d'emplois pour donc subvenir aux besoins d'à peu près 12,9 millions de personnes en recherche d'emploi dans notre pays. Nous avons bien sûr aussi une démographie qui va en accroissant et nous sommes convaincus que cette décision donc permettra, cette loi de création de l'emploi permettra donc d'aider l'Indonésie à créer les emplois nécessaires et sortir de la crise après la pandémie. Nous pensons en effet que permettre le travail décent jouer un rôle critique. Donc par conséquent, on ne serait être plus d'accord avec les déclarations qui ont été présentées par le directeur général Monsieur Gilbert Houngbo qui a parlé en fait d'une coalition mondiale pour la justice sociale et APINDO appuie pleinement la promotion d'une coalition de bonne foi avec le gouvernement et les syndicats indonésiens. Nous pensons en effet qu'une telle coalition au niveau national permettra d'améliorer et de rehausser la productivité du pays et aura des retombées positives sur le problème de l'inégalité, tout en renforçant l'inclusion. Monsieur le Président, nous proposons de discuter de l'égalité des genres sur le lieu de travail, les femmes notamment. Nous avons, bien sûr, bien vu que l'égalité des genres pâtit en vérité de la pandémie de la COVID-19 alors que nous avons en fait engrangé pas mal de progrès à ces dernières années dans la constitution de systèmes de protection sociale qui incluent les travailleurs informels, les femmes, les jeunes, les indépendants ainsi que les travailleurs à leurs propres comptes. Mais il y a encore grand besoin donc de s'intéresser à l'état précaire des femmes dans le monde du travail. Il faut bien sûr aussi qu'il y ait la protection du travail et une transition juste. APINDO soutient fermement l'existence de ces politiques de mise en œuvre de régimes de protection de la main-d'œuvre et nous voulons absolument donc renforcer les liens qui nous lient avec les représentants donc des employeurs ainsi que le gouvernement. Nous voulons participer donc à cet effort collectif pour former et perfectionner les travailleurs. Il nous

faut bien sûr que ces efforts soient centrés sur les personnes. APINDO pense que la mise en œuvre de ce perfectionnement et conversion doit s'aligner sur de bons rapports tripartites. Bien sûr l'accent est mis sur les gouvernements et les employeurs mais aussi sur les travailleurs pour collectivement créer des débouchés de travail et d'apprentissage dans tous les secteurs porteurs d'avenir, notamment l'économie verte, l'économie des soins et la technologie. Par conséquent, donc il s'agit de réorienter bon nombre de travailleurs vers ces secteurs plus productifs. Merci beaucoup.

Mme. Solat Mortazavi

Gouvernement (République islamique d'Iran)

Au nom de Dieu le tout-puissant, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection en tant que président de la 111e conférence internationale du travail. Je félicite également les vice-présidents pour leur élection. Je souhaite également vous exprimer mes remerciements, Monsieur le directeur général, pour le rapport sur la justice sociale. Ce rapport démontre clairement que le marché du travail a été frappé par des crises multiples et enchevêtrées ces dernières années. Les conséquences de ces crises ne peuvent pas être maîtrisées sans adopter les bonnes décisions et mesures au niveau national, régional et international. L'initiative du directeur général de créer une coalition globale de justice sociale sera extrêmement précieuse et porteuse de résultats. Nous saluons cette initiative et nous pensons que la crise que nous connaissons aujourd'hui a rendu les coalitions régionales et internationales inévitables. Par ailleurs, nous avons besoin d'un contrat social qui permettra de redéfinir les relations du travail dans un contexte de développement technologique, démographique et climatique. En même temps, il s'agira bien sûr de les aligner sur les exigences, préférences mais aussi caractéristiques des différentes formations sociales. Chers collègues, chers représentants des travailleurs et des organisations d'employeurs, la question de la justice sociale pour la République islamique d'Iran ne concerne pas simplement donc la politique sociale sur un territoire donné mais c'est quelque chose qui est profondément enraciné dans notre constitution ainsi que dans nos croyances religieuses et qui est incarnée dans les différents instruments politiques, tels que les plans quinquennaux de développement, le plan de la vision nationale ainsi que d'autres instruments nationaux iraniens. Donc l'augmentation de la longévité dans notre pays est claire. Nous sommes passés de 54 à 74 années en moyenne. Nous avons amélioré la sécurité alimentaire et développer un système de soins médicaux universels ouvert à tous et qui accueillent également les réfugiés. Nous avons au ministère des coopératives du travail et du bien-être social étendu et complété la banque de données sociales des iraniens avec un accent mis particulièrement sur l'inclusivité, l'efficacité des politiques sociales et de protection des couches vulnérables de notre société. En utilisant ce dispositif, l'identification de groupes cibles pour les plans de protection a été facilité. On peut s'attendre qu'en préparant ce système de prestations de services sociaux donc avec les organes de protection, le dispositif jouera un rôle prépondérant pour augmenter la justice sociale en Iran. Chers collègues, le monde du travail est autant l'origine qu'aussi la cible de toutes sortes de formes d'inégalités sociales et économiques. Cependant, parmi les facteurs qui exacerbent les iniquités sociales dans le monde, ces facteurs émanent du contexte qui n'a rien à voir avec le monde du travail, comme on peut le lire dans les rapports et analyses de l'OIT. Le système de régime de sanctions internationales imposé de façon unilatérale est un exemple et qui joue un rôle indéniable donc dans l'augmentation de l'inégalité dans beaucoup de pays. Ces sanctions donc imposées

donc et qui sont en fait une discrimination contre une communauté humaine donnée nient donc à ses membres les possibilités de prospérer individuellement et nient aussi la possibilité d'accéder à des formes décentes de vie et de travail. Les mesures unilatérales coercitives imposées par les États-Unis contre le peuple iranien est un exemple patent de privation délibérée des droits au développement, à la santé et au bien-être donc de certains humains. Et ceci est tout à fait en violation des contrats et des accords internationaux. Mesdames Messieurs, nous apprécions le rapport d'excellente facture du directeur général concernant donc la situation des travailleurs dans les territoires occupés. Je voudrais quand même aborder les évolutions récentes qui concerne le peuple opprimé palestinien. Nous sommes les témoins donc de leur douleur. La douleur qui leur est infligé, on voit que la sécurité des vies, des biens et aussi des actifs du peuple palestinien est compromis ouvertement et bien sûr sans parler des entreprises qui perdent énormément. Mais bien sûr, il y a aussi le marché de l'emploi et les moyens de subsistance des Palestiniens qui sont frappés de plein fouet par tout ce qui se passe. Il faut que cela cesse. Le droit du peuple palestinien ainsi que des territoires occupés doit bien sûr être respecté y compris dans le Golan syrien. Ces droits doivent être donc pleinement respectés. Nous reconnaissons et répétons le rôle clé joué par l'organisation internationale du travail pour étendre la justice sociale dans le monde entier et se focaliser sur les aspects culturels et sociaux de tous ces États membres. Merci beaucoup.

Mme. Jacqueline Mugo

Employeur (Kenya)

Monsieur le Président, [inaudible 00 :20] Je félicite le directeur général pour son rapport de bonne facture sur l'avancement de la justice sociale qui est soumis à l'attention de la 111e conférence internationale du travail. Je suis d'accord avec le directeur général qu'avancer la justice sociale et quelque chose de critique et que nous devons agir immédiatement. On ne peut pas se payer le luxe d'attendre. Il nous faut donc travailler de concert en tant que gouvernements, travailleurs et employeurs. On ne peut pas se permettre donc de simplement, donc de pointer du doigt et d'accuser les autres et d'attendre. Le rapport a identifié quatre dimensions de justice sociale : les droits humains universels, l'accès égal aux opportunités, distribution juste et juste transition. Au centre de toutes ces dimensions, c'est la disponibilité donc d'opportunités. Bien sûr, on ne peut pas parler d'accès au travail décent s'il n'y a pas d'emploi. On ne peut pas parler donc d'une part juste à la croissance économique s'il n'y a pas de croissance du tout, et on ne peut pas parler de liberté d'association et de liberté syndicale si voilà les entreprises elles-mêmes se trouvent dans la détresse et risquent d'être fermées. Et l'avancement de la justice sociale n'est possible que si les entreprises fleurissent et peuvent créer de l'emploi. Et la violation des dimensions de la justice sociale se produisent en toutes les sociétés lorsque la croissance commerciale et l'activité sont en situation donc de crise. Mesdames Messieurs, je voudrais jeter la lumière sur quatre perspectives importantes en Afrique pour tout ce qui concerne la justice sociale. D'abord un contexte donc d'activités d'entreprise propices pour créer la justice sociale améliorées. Les entreprises sont dans une situation de crise grave actuellement et l'environnement leur est très hostile. Elles doivent donc relever beaucoup de défis dans le secteur formel, il y a beaucoup, beaucoup, d'informalités également une très faible productivité, inflation galopante et des pénuries de compétences. Deuxièmement, le tripartisme et le dialogue social sont les véhicules qui permettent de résoudre ces problématiques que rencontrent les entreprises naissantes et permettent de créer beaucoup d'emplois décents en Afrique et dans

d'autres régions du monde. Mais voilà, nous avons beaucoup de ressources naturelles, des terres fertiles, des jeunes, beaucoup de jeunes bien éduqués et passionnés. Malheureusement l'Afrique rarement décide de sa propre destinée. Dans la plupart des cas, les conditions politiques et les interventions sur la scène mondiale ne reconnaissent pas le contexte et les réalités de notre continent qui empêche à celui-ci d'avancer dans le domaine social. La priorité pour l'Afrique est de traiter donc la crise du chômage des jeunes et ceci exige donc des initiatives donc d'augmentation de la plus-value et aussi la valeur donc de la production des produits finis en Afrique, ce qui permettra donc aux entreprises de créer encore plus d'emplois. La justice sociale ne peut pas être avancée s'il n'y a pas de droit ou d'obligations respectées. Donc il faut que comprendre ceux qui sont titulaires de droits doivent aussi respecter leurs obligations. Les mandants, gouvernements, travailleurs et employeurs ont chacun des droits mais aussi des obligations et notamment il faut créer les conditions idéales pour pouvoir jouir de ces droits et les exercer. Par exemple, on ne peut pas donc jouir du droit à un salaire équitable et adéquat si on ne peut pas donc supporter l'obligation donc de soutenir celui qui est censé verser ce salaire. Et quatrièmement, l'organisation internationale du travail a besoin de déployer les capacités des mandants pour leur permettre de mettre en œuvre donc tout ce qui a été soulevé dans votre rapport afin de permettre la réalisation de la justice sociale. La justice sociale doit se traduire en changements réels et positifs sur le terrain. Merci pour votre attention.

M. Omar Abdi Said

Gouvernement (Djibouti)

Excellence, Monsieur le Président de la conférence, Excellence, Monsieur le directeur général de l'OIT, Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres des pays membres de l'OIT, Madame et Messieurs les représentants des employeurs, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs, distingués délégués, Mesdames et Messieurs tout protocole observé. Tout d'abord, j'ai l'honneur de présenter mes félicitations les plus sincères au nom du gouvernement de la République de Djibouti et en mon nom personnel à son excellence, Monsieur Ali Bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar pour son élection comme président de la 111e session de la conférence internationale du travail. Cette distinction témoigne de la confiance placée en votre personne, Monsieur le ministre, et à vos qualités professionnelles et humaines. Je suis très honoré de prendre également part à cette 111e session de notre organisation placée cette année sous le signe de l'apprentissage et de la protection sociale, thématique étroitement liée à la notion du travail décent, objectif que l'OIT poursuit et entend réalisé depuis des décennies. Cette réunion constitue un grand moment de retrouvailles, d'échanges et de partages entre les partenaires des pays membres sur les réponses liées aux enjeux et défis dont fait face le monde du travail. Cette rencontre s'inscrit dans un contexte assez particulier pour la communauté internationale confrontée à une actualité en constante évolution. En effet, après avoir observé une légère croissance suite à la récession due à la pandémie du COVID qui a réduit les relations entre les États en mettant l'économie mondiale au ralenti nous voilà accusés le coût des nouvelles crises qui s'enchaînent à travers le monde, accentuant par conséquent, des situations à précariser la condition de vie des travailleurs. Face à ces enjeux nouveaux, nous nous devons pleinement de mettre en œuvre tous les instruments à notre disposition pour faire en sorte de préserver les acquis sociaux, maintenir une croissance forte et nous engager réellement dans la promotion de la paix, condition sans laquelle aucun contrat social ne peut se bâtir. Une politique nationale de l'emploi est formulée, adoptée et mise en œuvre. Celle-ci

réaffirme l'importance accordée à l'emploi et au développement du capital humain. Nous avons initié des programmes pour développer les compétences des jeunes qui constituent le [? 03:22] du leadership de demain. L'apprentissage dans les métiers porteurs est préconisé pour permettre d'améliorer les niveaux d'employabilité des jeunes demandeur d'emploi et pour ce faire un cadre juridique adapté d'exécution d'un contrat d'apprentissage a été mis en exergue. Excellence, Mesdames et Messieurs, cette réunion internationale m'offre l'opportunité de partager avec vous une grande avancée sociale réalisée par la République de Djibouti en matière de protection sociale d'un droit accordé à la femme djiboutienne. En effet, mon pays a adopté des textes législatifs et réglementaires qui portent le congé des maternités de 14 à 26 semaines avec maintien des tous les émoluments et de tous les avantages pour les femmes en couche. De même, la République de Djibouti a ratifié la convention internationale niveau 583 sur la protection de la maternité. Cette initiative fait de la République de Djibouti, le premier pays du continent et un des rares pays au monde qui ait accordé un congé de 6 mois. Toujours dans le domaine de la protection sociale, l'assurance maladie universelle demeure une réalité et couvre tous les couches sociales de la population depuis 2014 et malgré les coûts et l'on améliore de jours en jour la qualité de nos prestataires. Djibouti a voulu à travers cette politique couvrir tous les travailleurs et leurs ayants-droits, qu'ils soient du public, du privé, les travailleurs indépendants, les retraités, les étudiants et aussi les personnes vulnérables et sans ressources. Nous avons plusieurs défis à soulever afin d'arriver à une extension de la couverture de manière optimale. Nous restons néanmoins fiers de nos réalisations. La République de Djibouti a également engagé dans l'extension de la protection sociale au secteur informel afin de garantir aux travailleurs une couverture adaptée. Nous apprécions avec intérêt les mutations au niveau mondial de la problématique liée à la protection sociale qui met en relief une demande pressante de plus des solidarités et de justice sociale. Je renouvelle mes remerciements à l'endroit de l'assistance et profite de l'occasion pour remercier toutes les délégations nationales tripartites présentes à cette conférence pour la contribution qu'elles apporteront à cette plateforme, contributions qui je l'espère auront un impact significatif quant aux questions qui nous préoccupent. Je vous remercie pour votre attention.

M. Andy Ellul

Gouvernement (Malte)

Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier le directeur général du BIT, Monsieur Gilbert Hougbo, de nous avoir présenté sa vision pour faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent. Un des principes consacrés dans la constitution de l'OIT est celui d'une paix durable universelle qui n'est possible que grâce à la justice sociale. Les fondateurs de l'OIT ont œuvré pour que la justice sociale soit le but ultime de l'OIT, une organisation qui se consacre à l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Comme l'indique le rapport, la justice sociale se subdivise schématiquement en quatre dimensions liées et interdépendantes : l'accès à un niveau de vie adéquat, à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale, l'égalité des chances dans l'emploi, une répartition équitable des fruits de la croissance économique et des transitions justes. Le rapport souligne très à propos que l'offre et l'accès à un travail décent joue un rôle central pour faire avancer la justice sociale dans ces quatre dimensions. Il ne fait aucun doute que le monde rencontre d'innombrables défis, par exemple, les conséquences de la pandémie de COVID-19, l'inflation, les événements météorologiques extrêmes, les tensions géopolitiques, les conflits, les guerres. L'OIT ne peut relever ses défis isolément et nous

devons tous collaborer pour établir des politiques, fixer des priorités, formuler des plans d'action mondiaux et nationaux en faveur de la justice sociale le gouvernement de Malte est déterminé à veiller au travail décent et à la justice sociale et je voudrais vous décrire certaines des mesures que nous prenons à cette fin. Ces dernières années, nous avons cité une hausse importante de l'activité et du travail de plateforme dans toute l'Europe. L'économie des plateformes offre aux travailleurs de nombreuses opportunités car les obstacles à l'accès à ce marché du travail sont assez faciles à surmonter. Il est facile de commencer à gagner de l'argent. Ceci étant, le travail des plateformes a fait l'objet de nombreuses critiques. Notre gouvernement après de large consultation avec tous les partenaires sociaux à promulguer une loi donnant aux travailleurs des plateformes des droits dans la loi, des avantages tels que les congés, les heures supplémentaires, des primes statutaires par exemple. Nous œuvrons pour mieux réglementer les agences de recrutement. Les conditions des travailleurs employés par ces agences et ceux engagés par des sous-traitants pour que la souplesse que ces agences offrent n'aboutissent pas à une exploitation des travailleurs mais plutôt à de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Nous avons aussi créé [? 03:17] une commission des bas salaires, composée de tous les partenaires sociaux pour faire des recommandations visant à améliorer le salaire minimum. La commission tiendra compte de l'évolution des tendances, de l'évolution des prix dans les conventions collectives pour que tout nouveau salaire minimum proposé reflète les fragilités sectorielles et les gains de productivité. Sur la question plus large de la productivité, j'aimerais dire quelques mots en guise de conclusion. L'OIT reconnaît qu'améliorer la productivité est essentielle pour améliorer les conditions de travail, relever les salaires et les niveaux de vie à tous les niveaux du travail et notamment pour les plus fragiles. En tant que politicien, je suis fermement convaincu que le dialogue social peut jouer un rôle essentiel pour créer le bon contexte du travail qui permet la productivité tout en garantissant que les avantages des gains de productivité soient répartis de façon juste et équitable. Nous pensons aussi que la poursuite de la recherche et de l'innovation sont essentielles pour davantage de gains productivité. Et il ne s'agit pas seulement des innovations à large échelle ou des percées scientifiques mais des améliorations progressives au processus dans le travail, dans les PME. Nous ne pouvons pas nous relâcher. Ensemble, avec nos partenaires sociaux, nous devons faire le maximum pour que le prochain chapitre de notre histoire économique s'appuie sur une main-d'œuvre productive qui maîtrise son destin et sur un dialogue social solide.

Mme. Kachollom Shangti Daju

Gouvernement (Nigéria)

Monsieur le directeur général du BIT, Monsieur Hounbo, Mesdames et Messieurs les présidents, vice-présidents de la conférence, je suis honorée de m'adresser à cette 111e conférence internationale du travail. Au nom du gouvernement du Nigeria, je vous adresse les salutations de notre peuple, de notre président nouvellement élu. J'en profite pour féliciter le directeur général pour son premier rapport à la CIT sur la justice sociale visant à surmonter les défis mondiaux, des inégalités de compétences et dans un monde fragile suite à la COVID-19. La réalité est dure, rappelons-nous la déclaration de Philadelphie, ce que dit la constitution sur la justice sociale ainsi que la déclaration du centenaire parmi de nombreux instruments. Nous félicitons le président de la conférence et souhaitons aux délégués des débats fructueux. Nous sommes convaincus que la pertinence de notre organisation dans le monde d'inégalités, de hausse du coût de la vie, de changement

climatique, d'instabilité géopolitique, de hausse de la dette, notamment dans les pays en développement sera évaluée par l'OIT à l'aune d'une réponse à la hauteur, et nous nous réjouissons que le directeur général nous donne cette possibilité, ensemble, de réfléchir à des solutions constructives pour atteindre nos objectifs. Cela passe notamment par les programmes pays « travail décent ». Les évolutions technologiques et la productivité augmentent mais malheureusement les inégalités se creusent entre les États et dans les États. Le Nigeria veut promouvoir des emplois justes avec un salaire correct et la protection sociale pour tous les citoyens, tout en offrant des possibilités de progression et d'intégration sociale dans un contexte de liberté de participation populaire pour les femmes et les hommes. Notre engagement s'est manifesté dans notre 2e programme « travail décent » et nous attendons le début de la 3e phase avec un soutien technique du bureau du l'OIT à Abuja. Notre indice de déficit du travail décent s'est nettement amélioré et va continuer de le faire. Notre détermination à préserver la dignité humaine, la fourniture d'égalité des chances permet une répartition équitable des bienfaits économiques et permet d'améliorer le contexte qui permet à nos peuples de s'adapter à une transition juste. Tout cela est documenté dans nos différents textes de loi. Nous continuons à travailler avec nos mandants, nos partenaires de développement pour renforcer le cadre juridique et institutionnel afin de tenir nos promesses. Le choix de l'emploi, la protection sociale, le dialogue social, les institutions tripartites en font partie. En 2021, nous avons recréé le Conseil national du travail, une structure tripartite pour les questions d'administration du travail. Y siègent des représentants des 36 états de la fédération qui fournissent des idées nouvelles. Nous allons nous préparer à ratifier la convention 102 sur les normes minimum de sécurité sociale, nous en aurons ainsi ratifié 45. Nous travaillons aussi à d'autres programmes de protection sociale pour que la COVID-19 ne marque pas un recul sur notre socle de protection sociale. Mesdames et Messieurs, la fourniture d'emploi librement choisie est au cœur de notre plan national de développement notre gouvernement veut extirper 100 millions de nigériens de la pauvreté d'ici 2030 d'où le plan national de développement 2021-2025 qui doit créer 21 millions d'emplois à temps plein et extirper 25 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2025. Chers délégués, le Nigeria est convaincu que l'injustice et les inégalités qui imposent aux travailleurs des pratiques malsaines n'est pas propice à développement. Pour cela, notre politique de santé et sécurité au travail a été revue pour que le gouvernement puisse intervenir comme il le doit. Nous sommes en train de mettre à jour notre rapport sur l'avenir du travail conformément aux déclarations de l'OIT et des principes de droit de la santé et de la sécurité au travail. Le Nigeria est engagé vers la création d'un état démocratique et une société juste où sont respectés les droits notamment ceux du travail conformément aux principes du travail décent pour améliorer en améliorant la protection sociale, l'égalité hommes femmes, tout en faisant face à notre forte progression démographique.

M. Joseph Bugeja

Travailleur (Malte)

Merci, je suis là aujourd'hui pour parler d'un sujet essentiel pour le mouvement syndical : « Faire avancer la justice sociale » à l'ère de la mondialisation. Nous devons relever les défis que rencontre le monde entier. La justice sociale, ce n'est pas juste une belle parole, c'est un appel à l'action, une façon d'agir, un engagement à créer, une société plus équitable et plus juste pour tous. La justice sociale, c'est réduire la pauvreté, la justice c'est la justice raciale, l'égalité hommes-femmes, le respect des droits des LGBT, des personnes handicapées, des immigrants, la justice

environnementale, il s'agit d'actions individuelles et collectives pour remédier aux inégalités et pour une société plus équitable. En son cœur, la justice sociale vise à créer une société qui favorise l'égalité, l'inclusion, les droits humains de tous, quelle que soit leur origine ou leur situation. Nous reconnaissons que des progrès ont été faits mais on ne peut pas ignorer le fait que des injustices sociales persistent dans de nombreuses régions du monde ; La discrimination sur la base de la race, du genre, de la religion, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la situation socio-économique continue, beaucoup de personnes à ne pas s'épanouir pleinement. Nous avons la responsabilité de lutter contre ces inégalités pour que tout le monde ait les mêmes chances de réussir. Nous avons besoin d'un modèle économique reposant sur un programme centré sur l'humain comme le propose l'OIT. Faire avancer la justice sociale nécessite une approche multiple. Il faut d'abord favoriser des sociétés inclusives qui respectent la diversité, tout en appréciant le caractère unique de chacun. Nous devons remettre en question les structures et politiques qui perpétuent la discrimination et créer des sociétés inclusives où tous ont les mêmes chances et les mêmes droits. Pour cela, il faut renverser les obstacles qui nous divisent. C'est par le dialogue social et l'ouverture d'esprit que nous pourrions réduire les divergences et créer des sociétés plus résilientes et plus solides. Le rapport directeur général appelle à des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes pour promouvoir l'égalité et l'inclusion, la sécurité. Nous considérons tous qu'il est possible de lutter contre les causes de la pauvreté et de parvenir au bien-être social, à la justice pour tous. Par ailleurs, faire avancer la justice sociale nécessite collaboration et partenariat à tous les niveaux. Les organisations internationales, les gouvernements, les syndicats, les organisations non-gouvernementales, les employeurs et les personnes doivent ensemble apporter ce changement. Nous devons utiliser nos ressources, nos connaissances, notre expertise collective pour lutter contre les causes sous-jacentes de l'injustice sociale, créer et bâtir un monde où tout le monde est traité avec dignité, respect et justice. Malte a beaucoup fait en matière de promotion d'égalité et de non-discrimination. Nos lois garantissent l'égalité hommes femmes, protègent contre la discrimination basée sur le genre, l'orientation sexuelle, la race ou le handicap. L'introduction de lois reconnaissant les mariages de même sexe en 2017 a été une étape importante pour les droits LGBT. De nouvelles lois ont été mises en œuvre pour lutter contre la violence domestique, la violence sexiste, promouvoir l'égalité de salaire à travail égal et favoriser les meilleures représentations des femmes aux postes de responsabilité. Des initiatives du marché du travail ont été lancées pour réduire la dépendance des prestations sociales. Au cours des 10 dernières années, les prestations sociales avec contribution ou non ont été augmentées. Le gouvernement a introduit également un deuxième mécanisme d'ajustement sur le coût de la vie pour les plus fragiles. Dans le monde du travail, de la justice sociale, de la solidarité, nous avons pendant la pandémie pu intervenir par des aides financières pour aider les travailleurs et employeurs. Grâce au dialogue social, nous avons introduit un certain nombre de lois pour rendre leur dignité aux travailleurs. Par exemple, l'abolition des contrats 00h00, l'introduction de conditions de travail transparentes et prévisibles, une nouvelle loi pour protéger les travailleurs des plateformes. Nous étudions également la possibilité de revoir un certain nombre de textes ainsi que le mécanisme de salaire minimum. Notre syndicat a réalisé une étude sur l'introduction d'un salaire national vital. Nous sommes convaincus que cela garantirait une vie décente. Toutefois, nous avons un certain nombre de difficultés, l'inflation par exemple. Le gouvernement absorbe les hausses sur l'essence, l'électricité, l'eau et les céréales mais les hausses des prix de l'alimentation et du logement contribuent à l'inflation. Protéger l'environnement, faire face au changement climatique, verdir l'économie, le développement durable font partie de tous les défis. Promouvoir des politiques

écophiles, veiller à une transition juste vers une économie bas carbone, tout cela fait partie de la justice sociale. Faire avancer la justice sociale, ce n'est pas facile mais c'est nécessaire. Cela nécessite de l'engagement, du courage et n'oublions pas que ce que nous ferons, si peu que ce soit, peut faire une différence. En défendant l'égalité, en luttant contre l'injustice, en respectant la diversité, nous pouvons créer un monde plus juste et plus inclusif pour les générations futures. Merci.

M. Jameel Humaidan

Gouvernement (Bahreïn)

Excellence, Monsieur le ministre du Travail du Qatar, président de la conférence, Monsieur le directeur général de l'OIT, excellences, chers collègues, j'ai le plaisir de me joindre à mes préopinants qui ont présenté leurs félicitations à la présidence de la conférence et nous sommes tout à fait sûrs de votre conduite avec sagesse de nos travaux afin de parvenir aux résolutions et résultats escomptés. Nous sommes tout à fait fiers au Royaume du Bahreïn de notre organisation et des efforts qu'elle déploie afin de fournir l'appui à l'emploi et la production. Le rapport du directeur général qui est exposé à cette session revêt une importance particulière car il couvre des sujets très importants, notamment en cette période. Il s'agit bien de la justice sociale. Les principes de la justice sociale revêtent une importance particulière pour tous les partenaires sociaux, les responsables de la production au niveau mondial et la plupart des pays ont avancé en matière de bien-être humain, de respect des droits et de la dignité, de renforcement des dimensions humaines et pratiques de la justice sociale, notamment l'égalité des chances et des opportunités pour toutes les catégories sociales. Et en dépit des réalisations en matière de justice sociale, le rapport du directeur général souligne cependant l'insécurité des marchés du travail, l'augmentation de la pauvreté à la suite des conflits et également les crises économiques des pays et nous sommes solidaires des efforts internationaux afin de renforcer le dialogue ainsi que les partenariats sociaux et le dialogue avec les organisations internationales et ce pour élaborer des politiques et stratégies mondiales efficaces pour encourager les investissements sociaux et garantir la justice sociale pour tous. Mesdames et Messieurs, la justice sociale, l'amélioration du niveau de vie ainsi que le renforcement du dialogue social, tout ceci est une partie intégrante du projet de réforme qui a été entrepris par sa majesté le roi Hamad bin Isa Al Khalifa, notre monarque, que Dieu le préserve, et ceci est suivi de très près par son Altesse royale, le Premier ministre. Notre constitution par ailleurs, reflète les principes nobles de la justice sociale qui visent à renforcer la solidarité sociale ainsi que l'égalité et assurer un niveau de vie décent pour les citoyens. Ces principes lorsqu'ils sont mis en œuvre, ceci se fait par le biais d'une série de politiques et de programmes élaborés par les autorités du Bahreïn, notamment le programme pour lutter contre le chômage, améliorer les salaires, renforcer les biens et les services et aider les catégories dans le besoin. Et toutes ces initiatives visent à renforcer la protection sociale ainsi que la lutte contre la discrimination au travail, la diminution de travail forcé, la lutte contre la traite des individus. Nous sommes tout à fait fiers de notre expérience en matière de renforcement des libertés syndicales ainsi que des progrès réalisés en matière de coopération entre les partenaires sociaux conformément aux principes du dialogue constructif qui visent à respecter les droits des travailleurs et des employeurs sur un pied d'égalité. Les résultats auxquels nous sommes parvenus en matière de lutte contre la pandémie dans le cadre du marché national de l'emploi et tout ceci est la meilleure preuve des efforts déployés par le gouvernement, les employeurs et les travailleurs et ce, par le biais d'une coordination tripartite continue pour faire face aux

conséquences de la pandémie. Dans ce cadre, le Royaume du Bahreïn constitue un exemple à suivre en matière de marché du travail, de diminution de taux de chômage, de préservation des droits des travailleurs, loin de toute discrimination, de perte d'emploi ou de licenciement. Dans le cadre de circonstances exceptionnelles très difficiles, nous avons par ailleurs œuvré à renforcer les investissements ainsi que les projets visant à améliorer les emplois et nous avons mis au point des plans de développement durable. Notre réussite dans ce domaine se fonde sur la philosophie sociale qui est à l'origine du projet de réforme de sa majesté le roi et tout ceci en conformité aux traités, aux conventions internationales ainsi qu'aux normes internationales du travail et aux principes nobles de l'OIT. En conclusion je souhaite le plein succès à notre conférence. Je vous remercie de votre attention.

M. Erdenebat Sukhbaatar

Travailleur (Mongolie)

Merci Madame. Mesdames et Messieurs, je suis honoré et privilégié de pouvoir prendre la parole à cette 111^e session de la conférence internationale du travail. Nous avons aujourd'hui besoin plus que jamais du dialogue social entre partenaires sociaux, gouvernements, employeurs et travailleurs. La Mongolie fait tout ce qu'elle peut pour appliquer les valeurs démocratiques du dialogue social et pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par les Nations unies. La répartition des richesses est extrêmement inégale en Mongolie ce qui crée chômage et pauvreté. La hausse des prix de tous les produits entraînent de plus en plus de personnes dans la pauvreté. L'écart entre riches et pauvres se creusent. Notre région, l'Asie et le Pacifique est la région qui envoie vers le monde le plus de travailleurs migrants qui sont les victimes des défis mondiaux. Les travailleurs migrants et les jeunes sont pourtant les créateurs de richesse et contributeurs au développement. La délégation des travailleurs de la Mongolie soutient entièrement tous les sujets qui sont à l'ordre du jour de cette 111^e CIT, à savoir, les apprentissages de qualité qui font l'objet d'une recommandation avec des cadres réglementaires effectifs impliquant les organisations de travailleurs et d'employeurs dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de systèmes, la lutte contre les violations à l'encontre des droits du travail, la garantie de respect de l'égalité de la diversité dans les apprentissages. L'année dernière, nous avons augmenté notre salaire minimum de 33% et on a décidé une hausse de 20 à 30% cette année au niveau du comité national tripartite. Les travailleurs de Mongolie exigent justice et égalité. Les travailleurs de la Mongolie soutiennent pleinement ce qu'a dit le directeur général dans son discours « Faire de la justice sociale une question prioritaire » au niveau mondial. La Confédération syndicale internationale, lors de sa réunion à Melbourne l'année dernière, avait déclaré que nous avons tous besoin d'un pacte social pour créer un développement durable plus efficace, inclusif et humain dans tous les pays. Nos syndicats s'efforcent à mettre en place ce nouveau pacte social avec des partenariats plus efficaces. Notre délégation soutient également le travail de la commission de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs « ne laisser personne de côté », une protection du travail inclusif dans un monde du travail en évolution. Nous vous souhaitons beaucoup de réussite. Merci.

M. Sahil Babayev

Gouvernement (Azerbaïdjan)

Cher président, Mesdames Messieurs, je vais commencer par des remerciements et saluer tous les participants à cette conférence. Je remercie Monsieur Gilbert Hounbo, le directeur général de l'organisation internationale du travail pour son rapport. Son rapport souligne des initiatives et des recommandations importantes pour assurer que les principes et les droits des travailleurs donc soient bien respectés aussi après la crise de la pandémie de COVID. Donc en dépit donc de ces crises l'Azerbaïdjan est devenu l'un des pays pionniers ces dernières années, étant donné son taux de développement rapide et son programme de réforme fondé sur le concept d'un état social fort. Notre économie a plus de triplé et donc nos revenus sont dix fois plus élevés que notre dette étrangère. Les résultats des réformes sociales depuis 5 ans donc on a vu qu'on a augmenté le nombre d'emplois de 4 fois et demi, doublement des salaires, le salaire minimum a augmenté de 2,7 fois, le salaire minimum a augmenté de plus de 2,1% et aussi le fond social pour le pays a aussi augmenté de plus de 2 fois. Dans le secteur social, nous avons donc plus de 100 services sociaux, services d'emploi ont été numérisés. Les centres qui fournissent les services sociaux donc par le truchement d'un guichet unique permettent donc de prester des services en temps voulu, améliorant ainsi donc les relations avec les citoyens et accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Cette dernière année, notre système de lutte contre le chômage permet donc d'aider non seulement les chercheurs d'emploi mais aussi les entreprises à trouver les travailleurs pour les postes vacants. Nous utilisons donc nous avons participé, présenté en fait notre dispositif numérique lors de la dernière conférence de l'OIT et bien sûr nous sommes très satisfaits de la collaboration avec l'OIT. Nous avons de réaliser deux programmes pays avec l'OIT et le nouveau programme sera signé sous peu ; Nous avons 4 conventions prioritaires qui ont été adoptées par l'Azerbaïdjan et nous accordons une attention considérable donc à toutes les conventions. Et nous avons aussi donc la convention 155 donc sur la santé au travail et notre intention de ratifier a été communiquée à la direction de l'OIT. La guerre patriotique donc contre l'Arménie, nous avons libéré la partie occupée de notre territoire, occupée donc par plus de 30 années d'occupation par l'armée arménienne. Il y a eu des crimes culturels et humains et des dizaines de villages ont été complètement détruits. Depuis la fin de la guerre, 300 azerbaïdjanais ont été touchés par des mines donc terrorisme par les mines et d'autres civils ont perdu la vie également. Depuis 2019, l'Azerbaïdjan est présidente donc du mouvement non aligné et nous avons œuvré au redressement post COVID, en préconisant notamment le travail des hommes pour tous. Mais cependant, nous avons encore des défis économiques, il reste encore beaucoup de chômage et du sous-emploi après donc la pandémie. Nous avons traversé une période de récession. Les plus impactés sont les personnes handicapées, les travailleurs migrants et les personnes au bord de la pauvreté ou dans le secteur informel. Il est donc prioritaire d'accorder un accès prioritaire aux groupes vulnérables. Nous croyons dans la bonne collaboration entre les États et avec les organisations internationales telles que l'OIT et nous accordons beaucoup d'attention à la coopération avec l'OIT pour identifier les défis, tels que ils ont été énumérés dans leur rapport et aussi nous accordons la priorité à la mise en œuvre de toutes les normes de l'OIT. Merci pour votre attention.

M. Jamal Kadri

Travailleur (République arabe syrienne)

Monsieur Gilbert Houngbo, Monsieur le directeur général de l'OIT, Monsieur le Président de la conférence, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur Houngbo à l'occasion de son élection à la direction de l'OIT et à la suite de Monsieur Guy Ryder. Je félicite également le président de la conférence de la 111e conférence internationale du travail d'avoir été élu à ce poste. Le sujet que nous examinons cette année est extrêmement important et donc également le problème de l'apprentissage, de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des droits fondamentaux au travail ainsi qu'une transition juste, tout cela constitue des sujets importants pour toutes les parties prenantes. Mesdames et Messieurs, notre conférence se tient dans le cadre d'une situation très compliquée et très difficile que connaît le monde aujourd'hui notamment notre région arabe car nous traversons des circonstances très difficiles tout d'abord à cause des politiques et des pratiques d'occupation israélienne en Palestine occupée dans le Golan syrien, occupée dans les autres territoires arabes occupés. Ce sont des pratiques racistes qui ciblent les travailleurs arabes, qui se traduisent en discrimination de travail par un blocus par une violation flagrante des peuples vivants sous le joug de l'occupation, droits qui sont garantis par les traités et conventions internationales et par le droit international humanitaire. Le rapport du directeur général fait état de la situation dans les territoires arabes occupés, ils vivent un quotidien très difficile à cause des comportements racistes et arrogants des autorités de l'occupation israélienne à l'encontre des travailleurs arabes qui sont privés de tous leurs droits et cela va à l'encontre de tous les traités et conventions. Dans le même temps, il est absolument essentiel de trouver un mécanisme pour trouver une solution à ce qui figure dans le rapport et ce par une séance spéciale dans laquelle on pourrait faire état de la situation de violation de droits que subissent les travailleurs en Palestine et dans le Golan syrien occupés, sinon la situation difficile et tragique de ces travailleurs va se poursuivre. Mesdames et Messieurs, après des années de guerre terroristes qui avaient ciblé mon pays et dans laquelle le peuple arabe syrien est sorti victorieux, dirigé par le président Bachar al-Assad et nous avons vaincu toutes les parties terroristes et les partis qui les financent. Mais avec cela nous subissons une occupation étrangère notamment au nord et au nord-est de la Syrie, sans compter l'occupation israélienne du Golan. Ce sont des forces d'occupation qui pillent nos ressources en matière de gaz, de pétrole, de blé, en collusion avec des mouvements séparatistes. Nous avons également subi les effets tragiques du séisme au mois de février dernier et qui a fait un grand nombre de morts et de blessés ainsi que l'atteinte des infrastructures des villes d'Alep et de Lattaquié. Je remercie ici l'OIT et toutes les instances internationales de l'aide qui nous a été fournie afin de faire face aux conséquences tragiques de ce séisme. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés, qui ont aidé le peuple syrien victime de ce séisme. Nous devons renforcer le rôle de l'OIT et nous devons renforcer sa capacité à faire face à de telles situations par le biais de programmes d'aide, y compris l'aide technique aux trois sources de production en Syrie afin de sortir de la situation tragique qui a suivi le séisme. Et bien sûr ses efforts ne seront pas couronnés de succès avant de lever le blocus économique ainsi qu'aux mesures coercitives unilatérales qui ont été imposées à notre peuple par des régimes qui ont toujours financé et appuyé le terrorisme. La reconstruction nécessite une intervention internationale pour aider le peuple syrien à retrouver la situation d'avant la crise, loin de toute mesure coercitive et de blocus ainsi que de mesures illégales et unilatérales imposées par des pays qui sont hors du Conseil de sécurité et en appliquant des politiques hostiles que nous devons tous condamner.

La poursuite de ces mesures coercitives sont la raison essentielle de la souffrance de tous les citoyens syriens, qu'ils soient dans le pays où les citoyens qui ont été obligés à émigrer. Et bien sûr, en dépit des efforts déployés par les autorités syriennes pour rapatrier les réfugiés syriens nous avons besoin de reconstruire tous les villages qui ont été détruits par la guerre et tout ceci est nécessaire d'importer des matières premières et vous savez que nous sommes victimes également là de blocus et de sanctions. La coopération entre les pays du monde à faire face à toutes les variables économiques et sociales, climatiques et naturelles, ceci n'est pas une option. Nous nous devons d'adopter ces mesures pour faire face à ces défis qui ne sont pas des défis à une seule société mais à l'humanité entière et au sein de notre coalition et notamment la coalition des syndicats de Syrie nous voulons que l'organisation renforce son rôle ainsi que la représentation tripartite, le dialogue social afin de réaliser nos objectifs. Et nous devons également éviter toute politisation de l'organisation dans le cadre de l'examen de la situation de certains pays en respectant les religions révélées... conformément à la constitution de l'organisation qui est une institution technique avec des objectifs précis et je souhaite le plein succès à notre conférence afin de parvenir à des résolutions qui rendent service à l'organisation et au monde du travail. Je vous remercie.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Merci infiniment Monsieur. Chers délégués, le gouvernement d'Arménie a demandé le droit de réplique par rapport à l'intervention du gouvernement d'Azerbaïdjan. Je vais accorder ce droit de réplique à la fin de cette session, à la fin de la liste des orateurs prévus pour la matinée. Votre réplique doit être brève, pas plus de 2 minutes et bien sûr il vous faut recourir donc au langage parlementaire. Il n'y aura pas de réplique à la réplique comme il est d'usage à l'OIT. Mohamed Shehata, ministre de la main d'œuvre d'Égypte à la parole. Excellence, vous avez la parole.

M. Hassan Mohamed Hassan Shehata

Gouvernement (Egypte)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Madame le Vice-président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, chefs et membres des délégations, permettez-moi de d'exprimer mes félicitations au ministre du Travail du Qatar pour son élection à la présidence de la 111^e session de la CIT. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la République arabe d'Égypte. La tenue de cette conférence se fait dans le cadre de crises économiques et sociales très profondes que connaît le monde aujourd'hui, notamment les pays en développement et les pays les plus pauvres. Ce qui nécessite davantage de solidarité internationale à tous les niveaux. Mesdames et Messieurs, nous avons pris note avec attention du rapport du directeur général de cette année qui concerne la justice sociale et notamment la vision visant à mettre au point des principes pour réaliser la justice sociale dans un cadre décent et également en renforçant le travail à tous les niveaux national, régional et international. Et de là, nous affirmons l'importance de la solidarité des partenariats qui respectent les spécificités des pays membres de l'organisation. Et sans adopter de terminologie qui ne sont pas consensuels, qui ne font que compliquer la tâche et la coopération internationale. Les défis, l'économie internationale ont nécessité de la part du gouvernement égyptien de prendre des mesures et d'adopter des législations, ainsi que de mettre au point de

grands projets nationaux afin d'augmenter les opportunités de travail et de diminuer le chômage. Le Président Sissi a adopté une nouvelle législation du travail qui a été renvoyé au Conseil national concernant le dialogue social et les mesures garantissant l'équilibre dans le monde du travail en renforçant les libertés et les droits syndicaux. Notamment, nous avons mis au point un guide pour les organisations syndicales. Nous avons tenu des élections en toute liberté et nous travaillons à l'adhésion à la Convention maritime de 2006, ce sujet est débattu au sein du Parlement avant ratification. Nous avons également renforcé les projets pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les micros entreprises, tout en renforçant le rôle du secteur privé. Le Conseil des ministres la semaine dernière a changé le nom du ministère de la main-d'œuvre qui s'appelle maintenant le ministère du Travail, conformément aux normes et conventions internationales du travail et afin de renforcer les relations professionnelles dans un équilibre entre toutes les parties. Mesdames et Messieurs, Nous avons mis au point un nombre de mesures et de programmes de protection sociale comme l'initiative d'une vie digne qui se concentre notamment sur les zones rurales et également l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail, le renforcement de la formation professionnelle, les partenariats avec le secteur privé et l'augmentation de l'emploi des femmes. Nous avons élaboré un plan d'égalité entre hommes et femmes au travail et également le projet, avant de partir, qui est un projet de sensibilisation des travailleurs à leurs droits et à leurs devoirs avant leur émigration. Nous avons mis au point également une plateforme du marché du travail. Mesdames et Messieurs, la crise a souligné également la situation tragique des travailleurs arabes dans les territoires occupés, notamment dans les territoires palestiniens et syriens occupés et au sud du Liban, et bien sûr, ils ont besoin de mesures rapides et efficaces pour mettre fin à la situation tragique du peuple palestinien. Et bien sûr, tout ceci a des conséquences négatives sur toute la région et menace le développement dans la région. Nous devons passer de la phase d'apaisement à une phase qui consiste à trouver des solutions idoines, à examiner les racines du problème et à ériger un État palestinien indépendant conformément aux frontières du 4 juin 67, avec Jérusalem-Est comme capitale, et ceci pour réaliser la justice conformément à la légalité internationale. En conclusion, je ne puis que remercier tous ceux qui œuvrent à la réussite de cette conférence et nous souhaitons le plein succès au directeur général. Nous attendons avec attention les recommandations concernant le monde du travail, le renforcement de la coopération avec l'organisation dans tous les projets visant à améliorer les relations professionnelles et la justice sociale. Je vous remercie.

M. Francis Atwoli

Travailleur (Kenya)

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la conférence, vice-président, je vous félicite pour une élection bien méritée, afin de guider les travaux de cette conférence importante. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour féliciter le directeur général à l'occasion de sa nomination pour guider les activités de l'OIT pour les 5 années à venir et nous sommes confiants que le directeur général aidera l'organisation à remplir son mandat constitutionnel et contribuer positivement au changement du monde du travail. Nous autres donc, de l'organisation centrale syndicale du Kenya, saluons le rapport du directeur général qui se focalise sur l'avancement de la justice sociale par le travail décent. Nous partageons la conviction du directeur général, le temps est venu donc de mener un débat ouvert mais aussi conclusif pour renouveler le contrat social en forgeant une coalition globale,

notamment en faisant intervenir ces acteurs clés, tel que le système multilatéral. Monsieur le Président, nous vous rappelons que l'aspiration à la justice sociale qui permet aux travailleurs de revendiquer librement leur part de la richesse qu'ils aident à générer, sur la base de l'égalité d'opportunités, reste évidemment très importante. Bien sûr, il faut comprendre que si l'on n'applique pas cela, ceci menace la cohésion sociale et le progrès social ainsi que la croissance économique. La COTU donc est d'accord avec le rapport du directeur général concernant l'ordre du jour, donc, le travail des hommes, qui fournit donc un cadre approprié afin d'avancer la justice sociale. Même si, à mon avis, l'agenda du programme décent n'a pas encore apporté ces résultats escomptés, comme on le voit dans notre pays, le Kenya ainsi que dans le reste de l'Afrique. Et bien sûr, il faut absolument donc que les travailleurs puissent exercer leur bon vouloir et avoir accès à des chances de travail, participer donc aux bénéfices qui sont engendrés par leur travail. Et il y a bien sûr donc besoin de travailler ensemble. Nous avons notamment au Kenya un Conseil du travail national ainsi que des conseils des salaires mais ils ne sont pas actifs en matière de gouvernance et il nous faut absolument donc que nous renouvelions l'administration de ces instances. Nous allons donc nommer de nouveaux membres à leur conseil. Et donc notre organisation syndicale centrale du Kenya est très inquiète par rapport au déclin du nombre de travailleurs qui sont couverts par les conventions collectives, suite donc à l'exploitation par leurs employeurs, ce qui semble que signifier que l'OIT n'est pas en train donc de remplir son travail donc pour mettre un terme aux pratiques d'exploitation par les employeurs de grands groupes mondiaux. Il semblerait qu'une grande majorité donc ne sont pas représentés. Nous espérons et sommes confiants, que l'OIT nous aidera à trouver une issue à cette situation. Cependant, il y a aussi des cas où les gouvernements ont sapé la capacité des organisations syndicales et patronales à mener des négociations collectives. Par exemple, pour nous, le Kenya, nous voulons vous rappeler donc la Commission des salaires rémunération, donc c'est désisté d'intervenir dans les processus de négociations collectives alors que ceci est consacré dans la convention 98, convention internationale de l'OIT notamment. Et nous voulons encourager les employeurs, notamment les employeurs tels que les entreprises multinationales qui opèrent dans les secteurs économiques clés du pays qui emploient dans un grand nombre de travailleurs kenyans à s'engager à respecter les termes du dialogue social et donc les grandes compagnies multinationales, notamment dans le secteur agricole, notamment celui de la culture du thé à mener un dialogue avec les travailleurs pour trouver donc des solutions durables sans compromettre les droits des travailleurs. Monsieur le Président, c'est notre rôle en tant que mandant qui travaillons donc à l'OIT de fournir des normes qui soient adéquates et qui garantissent la justice sociale. Ceci coïncide en vérité avec notre appel renouvelé de contrat social et le secrétaire général des Nations unies a proposé ceci dans notre agenda commun, nous devons absolument créer cette coalition globale pour la justice sociale. Merci beaucoup.

M. Colin E. Jordan, M.P

Gouvernement (Barbade)

Monsieur le Président, chers vice-présidents de la conférence, directeur général de l'Office international du travail, délégués à la Conférence, Mesdames, Messieurs. En tout premier lieu, permettez-moi de féliciter le directeur général de l'OIT, Monsieur Gilbert Houngbo à sa première conférence internationale du travail et je félicite le président et les vice-présidents et je vous transmets nos meilleures vœux pour que cette conférence soit fructueuse. Nous voulons vous rappeler la déclaration du

centenaire qui dit que l'OIT est animée donc de l'impératif de justice sociale. Et bien sûr nous sommes très heureux que ce soit à nouveau, donc le sujet de la conférence cette année, avancer la justice sociale ou faire avancer celle-ci. Le directeur général dans son rapport nous fournit énormément d'informations et nous nous réjouissons de voir donc de quelle manière l'Office, ainsi que le Conseil d'administration se proposent donc de réaliser cette coalition globale pour la justice sociale. C'est une organisation qui quand même compte 104 années depuis sa création. Et il a souligné à nouveau dans son chapitre 4 donc les questions critiques qui touchent à la mise en œuvre des objectifs de l'OIT. Nous avons donc, dans la Barbade aussi avancée en matière de justice sociale. Notamment, nous avons une Commission de la justice sociale qui a pour fonction de rassembler les partenaires sociaux ainsi que les organisations de la société civile et les faire intervenir dans les processus décisionnels pour créer une société libre et équitable, en respectant notamment les droits humains dans tous les domaines de la vie, y compris sur le lieu de travail. Nous avons créé un salaire minimum national. Ceci a permis d'augmenter les revenus de bons nombre de travailleurs à un moment donné où la pandémie a suscité tant d'incertitudes dans la vie des gens, accompagnées de pressions inflationnistes causées par la disruption des chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'augmentation des taux d'intérêt. Le Parlement a promulgué la loi sur l'emploi, prévention de la discrimination. Mon gouvernement a introduit cette législation afin d'assurer l'inclusivité, la promotion et le renforcement du travail décent comme composante critique du développement de notre pays. Mon pays a établi des taux et des conditions d'emploi en vertu de la loi du travail et des contrats publics. C'est une loi donc, qui prévoit des taux de rémunération et d'autres conditions de travail pour les travailleurs et toutes les organisations qui travaillent pour le gouvernement ou qui sont en contrat avec le gouvernement doivent respecter ceci, notamment dans les projets de BTP. La Convention 190, convention qui concerne la violence et le harcèlement, a été donc ratifiée par la Barbade. Nous avons déployé un programme afin de poursuivre l'élimination de ce mal donc qu'est la violence basée sur le genre,. Nous avons bien sûr soutenu fortement l'inclusion dans un contexte de travail sûr et sain, et adopter les principes fondamentaux de l'OIT ainsi que les droits au travail. Nous soutenons complètement l'appel du directeur général pour créer une coalition globale pour la justice sociale. C'est essentiel pour un petit État insulaire en développement tel que le mien. Notamment la Barbade fait la promotion de l'initiative « Bridge town » qui est de nature tripartite. L'OIT étant tripartite est bien placée, est la mieux placée pour assurer que les besoins, les impératifs des employeurs, des travailleurs et des gouvernements soient reflétés dans les débats multilatéraux sur les questions transversales de santé publique, de sécurité, de commerce, d'accès au financement et de développement inclusif. L'OIT peut et doit poursuivre, continuer donc à intégrer l'approche centrée sur l'humain dans toutes les discussions, y compris les questions afférentes à la crise climatique et à la transition juste et à l'accès aux ressources de développement, surtout pour les petits États. Nous souscrivons complètement à la justice sociale et à la promotion du travail décent. Merci.

Mme. Saida Neghza

Employeur (Algérie)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Mesdames et Messieurs. Chefs et membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le Directeur général de l'OIT. Madame la Présidente de l'OIE, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, je voudrais, tout d'abord, vous remercier de l'invitation qui

nous a été faite et de l'occasion qui nous est donnée de prononcer cette allocution à l'occasion de la 111e CIT. Je voudrais remercier également, Monsieur le Directeur général de l'OIT pour ces efforts et notamment le choix du thème « Faire avancer la justice sociale » ainsi que le renforcement du travail décent, c'est ce à quoi nous aspirons tous. Nous rendons hommage au ministre du Travail du Qatar qui a été élu président de cette session et nous lui souhaitons le plein succès. Mesdames et Messieurs, après les conséquences désastreuses de la pandémie de COVID-19, beaucoup de régions du monde ont connu des tensions diverses qui ont multiplié les problèmes, notamment dans les pays pauvres et les pays en voie de développement. Ces conséquences étaient très négatives, et ont abouti à une augmentation indécente des prix qui ont menacé les programmes de développement économique et qui menacent les millions de personnes de pauvreté et de malnutrition. Et bien sûr, nous avons le phénomène d'inégalité entre les pays avancés et les pays en développement, et notamment entre les riches et les pauvres dans un même pays, ce qui laisse des millions au bord de la route, sans nourriture, sans couverture sanitaire et sans étude, à cet effet. Ceci est une menace internationale et qui envoie des milliers de jeunes sur les routes de la migration et qui rencontrent des dangers et une souffrance indicible, notamment le trafic de drogue ainsi que l'affiliation à des groupes terroristes, ce qui renforce la stabilité. Et bien sûr, je ne saurais oublier la désertification, le réchauffement climatique et l'influence du changement climatique, notamment sur le secteur agricole qui est à l'origine de la ressource des citoyens. Mesdames et Messieurs, dans ce cadre négatif, nous nous devons d'être plus solidaires entre pays développés et en développement qui ont connu la colonisation ainsi que la pollution de l'environnement et tous les effets désastreux du changement climatique, sans que ces pays en développement en soient responsables. Les résultats des conférences sur le climat, notamment la création d'un fonds pour aider les pays du Sud à atténuer les effets du changement climatique, ceci donc constitue une opportunité pour ces pays et bien sûr, pour les associations d'employeurs afin de renforcer le développement économique en faveur des femmes et des jeunes notamment et afin de leur fournir les moyens de produire et de vendre leurs produits. Nous pouvons également participer à la transition d'une économie parallèle qui ne protège pas le travailleur et qui n'a aucun rendement pour le pays et afin de passer au secteur formel. Et bien sûr, nous devons nous appuyer sur les moyens modernes en matière d'agriculture afin de produire localement pour nos peuples, en respectant leur dignité. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la créativité et la recherche scientifique qui sont des facteurs de concurrence. Nous remercions son excellence le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, qui a renforcé le pouvoir d'achat des citoyens et renforcé les allocations chômage dans un cadre de solidarité et de justice sociale. L'Algérie aujourd'hui complète une série de réformes économiques, notamment par l'adoption de la nouvelle loi sur les investissements qui ont attiré l'attention du président et ont recueilli toute son attention et également la loi sur les finances et le change pour renforcer les entrepreneurs économiques et la créativité. Et bien sûr, nous avons œuvré à la numérisation de toutes les administrations et, en tant que Confédération des employeurs d'Algérie à caractère économique et social, nous appuyons les mesures du gouvernement. Nous mettons au point des projets sociaux et économiques en faveur des femmes et des jeunes, notamment dans les régions qui connaissent un retard en matière de développement. Nous avons également des œuvres de bienfaisance et des projets sociaux pour améliorer le niveau de vie des citoyens. Mesdames et Messieurs, la solidarité internationale et la coopération sont notre seule voie pour aboutir à un monde de cohésion qui ne laisse pas de catégories marginalisées et qui peut réaliser le bien-être de tous, ainsi que la protection sociale pour faire face à des crises comme celles du COVID-19. Dans le cas contraire, nous

allons rencontrer davantage de crises politiques, de famines, de guerres, de migrations illégales, qui sont une tragédie pour les familles et pour les pays d'accueil. En conclusion, je voudrais rendre hommage aux relations cordiales de notre Confédération avec l'OIT et je voudrais remercier, ici, monsieur le directeur général des efforts déployés pour un monde plus juste, plus équilibré pour un développement durable pour tous. Je vous remercie.

M. Samba Sy

Gouvernement (Sénégal)

Madame le Président. Mesdames, Messieurs les délégués. La délégation du Sénégal félicite le président de la conférence pour son élection et les efforts consentis pour la parfaite organisation de cette 111^e session de la Conférence internationale du travail. Au directeur général du Bureau international du travail que j'ai déjà eu l'honneur de recevoir à Dakar en visite officielle, je réitère mes félicitations et mon soutien. Nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt son rapport consacré à la justice sociale, objectif suprême dans l'Organisation internationale du travail. C'est que le monde est à la croisée des chemins parce que confronté à des défis multiples et pressants : persistance des inégalités, insécurité de l'emploi, crises multiformes, délitement du contrat social. Face à de telles menaces sur la cohésion sociale, la paix universelle, le développement durable, le monde du travail se doit d'agir afin de faire avancer la justice sociale. Or, la réalisation de cette attente passe indubitablement par la promotion du travail décent. Dans ce cadre, avec l'appui du BIT, le Sénégal a entamé le processus de la 3^e génération de programmes pays pour le travail décent après, celles concernant respectivement les périodes 2012-2016 et 2018-2022. Il me plaît de signaler que des progrès notables ont été accomplis par notre pays grâce à l'engagement responsable des partenaires sociaux, une négociation collective qui a permis une amélioration progressive des salaires minimum, une mesure régulière de la représentativité syndicale, un plan national de renforcement du dialogue social qui favorise la stabilité sociale et la productivité au travail, la modernisation des procédures, l'administration du travail, une politique nationale de sécurité et santé au travail, une stratégie d'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Mesdames et Messieurs, le Sénégal profite de ce moment solennel pour manifester son engagement à soutenir la mise en place d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Il est heureux du reste que l'essentiel des points inscrits à l'ordre du jour de cette conférence soit intimement lié au thème développé et soutenu par le directeur général du Bureau « Faire avancer la justice sociale ». La Commission normative qui en est à sa 2^e discussion se penchera sur les apprentissages de qualité. La recommandation qui sera élaborée par cette Commission permettra de disposer d'une norme internationale du travail qui contribuera à créer un environnement favorable à la promotion des apprentissages de qualité, c'est-à-dire de développer des apprentissages en tant que moyen d'accession au travail décent, d'offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour améliorer la productivité, la résilience, les transitions et l'employabilité des apprentis, élaborer des cadres réclamant réglementaires adaptés. À la vérité, la protection inclusive des travailleurs dans un monde du travail en mutation constitue la pierre angulaire de l'action de l'OIT. Notre conviction est qu'elle constitue aussi un élément central de la justice sociale et du travail décent. Pour ce qui est de la transition juste vers les économies et les sociétés écologiquement durables pour tous, nous en voyons bien l'urgence. Les conséquences économiques et sociales de nos modes d'être et de faire nous interpellent tous, à moins que nous soyons insensibles aux rapports du Bureau qui nous apprend que 130

millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté au cours des 10 prochaines années, ce qui entraverait à coup sûr la réalisation de nos objectifs de développement durable. Dans ce cadre, le gouvernement du Sénégal s'est engagé en 2019, lors du sommet des Nations unies sur l'action climatique, à formuler un plan national pour la transition juste et à engager le pays sur la voie d'une action climatique ambitieuse centrée sur l'humain. Le projet intitulé « La dimension sociale et la transition écologique » exécuté dans le cadre du partenariat France BIT 2022-2024 a été lancée officiellement le 11 mars 2022. Il vise à soutenir une transition écologique juste dans les pays partenaires qui sont engagés à soutenir la transition à travers 3 axes principaux, le soutien à la recherche et au développement de modèles d'évaluation, le renforcement des structures analogues social et des capacités des partenaires sociaux et le soutien à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de transition juste. La commission des affaires générales dans l'esprit de la déclaration sur l'avenir du travail et de la résolution adoptée en 2022 donnera effet par un projet de Convention et un projet de recommandation à ces décisions historiques d'inclure le milieu de travail sûr et salubre parmi les principes et les droits fondamentaux au travail. Mesdames et Messieurs, cette année, l'étude d'ensemble a porté sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, des inégalités qui persistent en dépit de l'adoption d'un certain nombre de normes internationales du travail,. Nous conviendrons donc que le thème atteindre l'égalité des genres au travail et d'un grand intérêt, surtout pour les pays où les inégalités sont encore importantes. en ce qui concerne le Sénégal, il s'est résolu engagé à faire l'atteinte de cet objectif, une réalité. C'est ce qui explique l'intégration dans l'ordre juridique interne du pays, les dispositions pertinentes en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination. Il s'agit de la loi 2022-03, révisant et complétant certaines dispositions du code du travail relatif à la non-discrimination, au travail. En définitive, et comme la si bien indiqué le directeur général du Bureau, l'heure est venue dans un élan de solidarité mondiale de faire bloc dans le but de redynamiser le tripartisme aux fins de renouveler le contrat social. Je vous remercie de votre attention.

M. Nasri Abu Jaish

Gouvernement (Palestine)

Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur général du BIT, Messieurs les représentants des travailleurs et des syndicats. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la conférence, le ministre de la justice du Qatar. Je félicite ses adjoints et je leur souhaite le succès, je vous souhaite plein succès. Nous croyons pertinemment dans la justice. Notre pays croit pertinemment malgré toutes les injustices que nous avons vécues. Nous avons vécu plusieurs injustices qui touchent aux ressources et au pays. Notre pays souffre de racisme. Les occupants ignorent toutes les conventions internationales. Le gouvernement actuel d'Israël croit au transfert. Le gouvernement israélien pratique les assassinats et vole les ressources. Le gouvernement israélien actuel emprisonne le peuple palestinien. Le peuple palestinien est emprisonné. Le peuple palestinien souffre de division des monuments religieux. Mesdames et Messieurs, c'est ça l'occupation. L'occupation veut que le pays ne soit qu'un ensemble d'ouvriers, de travailleurs peu chers. Mesdames et Messieurs, depuis 1980, le BIT a adopté lors de la session numéro 66, le BIT disais- je, a décrié les mauvaises conditions vécues par le peuple palestinien. Depuis 1980, disais-je, le directeur général du BIT envoie sans cesse des comités d'enquête. Et à chaque fois, il nous envoie des rapports. La Palestine remercie et félicite le directeur général du BIT. Les documents du directeur général nous rappellent les vérités que nous vivons en

Palestine. Le rapport rappelle la faiblesse de l'économie palestinienne et cela aggrave l'économie et la pauvreté. Mesdames et Messieurs, le peuple palestinien souffre toujours. La vie vécue par les Palestiniens est difficile et les conditions de travail des Palestiniens sont insalubres. Il faut absolument que l'on mette fin à la traite de ces esclaves palestiniens. Les lieux de transit sont des lieux de souffrance. Les droits des ouvriers palestiniens ne sont pas respectés, toutes les règles d'égalité ne sont respectées en Palestine. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous nous demandons depuis plus de 40 ans de souffrance, nous avons besoin d'aide. Votre conférence d'une organisation qui croit à l'égalité, ne croyez-vous pas que le temps est arrivé pour qu'on réalise la justice ? Ne pensez-vous pas que la conférence générale peut changer la situation en Palestine ? Ne pensez-vous pas que vous allez commencer à mettre fin à l'injustice ? Jusqu'à quand doit-on supporter l'injustice ? C'est ça notre appel adressé à tout le monde. C'est ça notre appel lancé à tous les peuples de la terre, il est temps de mettre fin aux injustices dans le but de récupérer tous les droits. Nous avons besoin de droits. Pour garantir le respect des droits. Permettez-moi de citer quelques passages du rapport directeur général. Le rapport du directeur général dit, c'est un rapport qui rappelle à tout le monde... Depuis plus de 40 ans, le BIT prépare des rapports sur la situation de pression dans les territoires arabes occupés. J'aurais bien voulu pouvoir vous transmettre un message d'espoir. J'aurais bien voulu vous annoncer la bonne nouvelle, le travail décent, la justice, que tout cela se transforme en réalité. Mais disait le directeur général, mais malheureusement, je crains que cette promesse n'est pas réalisable encore car la situation est insupportable en Palestine. J'aimerais m'adresser à vous tous aujourd'hui dans le but de vous dire, s'il vous plaît, ne nous oubliez pas. Les remarques du directeur général adressées à cette conférence générale doivent être réalisées. Il faut absolument qu'on travaille dans le but de réaliser les droits des peuples palestiniens. Il faut absolument éliminer l'injustice. Nous espérons que la conférence générale puisse réaliser les rêves des Palestiniens et il ne faut pas laisser le gouvernement israélien au-dessus des lois. D'une façon franche, je demande au directeur général du BIT, je demande à tous les membres de la conférence de travailler dur avec nous. C'est pour cela que je demande à tout le monde de soutenir le peuple palestinien pour que le peuple palestinien puisse récupérer tous ses droits, pour que la traite des esclaves s'arrête. Merci beaucoup de m'avoir écouté. Je suis désolé d'avoir été un peu trop long et je souhaite à cette conférence pleins de succès. Merci.

M. Luis González Arias

Employeur (Paraguay)

Madame, j'ai le plaisir d'adresser les compliments des employeurs du Paraguay au président pour son élection. Je voudrais dire combien nous sommes heureux au bout de deux ans de pouvoir de nouveau nous réunir en présence. Le directeur général nous a soumis un rapport sur la promotion de la justice sociale et je voudrais aborder certains des aspects qui me semblent plus importants. Le monde traverse une période de difficultés et de défis gigantesques. La crise économique ou les problèmes environnementaux, les conflits armés ont entraîné des bouleversements dans le monde du travail et dans l'économie de façon générale. Cette période de défis nous amène à chercher de nouveaux outils en faveur de l'innovation, l'entrepreneuriat, la durabilité, en réalité à préparer nos économies à davantage de résilience face aux défis de demain qui nous attendent. Par exemple, entrer dans la société du savoir, l'intelligence artificielle, l'automatisation, la robotique et cetera. Des outils qui vont remplacer des humains, mais qui créeront aussi de nouveaux emplois. C'est la raison

pour laquelle il est important de permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour les emplois de demain. Pour insérer de nouvelles valeurs dans la société qui reposent sur les droits humains universels et les capacités qui permettent à chaque être humain d'accéder à un niveau de vie adéquat et d'une éducation de qualité à la santé et la sécurité sociale il y a plusieurs aspects. Il faut souligner la nécessité de redynamiser le contrat social et pour cela, il est essentiel que les gouvernements et les représentants des employeurs, des travailleurs entretiennent le dialogue social pour que chacun puisse participer de façon juste au progrès économique et social. Le deuxième aspect concerne les liens avec l'égalité de chance dans l'emploi et dans l'activité productive, et notamment les politiques qui y sont favorables. Le troisième aspect, c'est une répartition équitable des bienfaits du développement et de la croissance économique, en tenant particulièrement compte des plus fragiles. Et le quatrième aspect, ce sont les transitions justes visant à ce que ces bouleversements soient profitables aux personnes, aux humains. On pourra ainsi créer des emplois si l'on adopte des pratiques durables, des technologies propres et si l'on modère notre consommation des ressources non renouvelables telles que le charbon, les dérivés du pétrole. Pour ces raisons, il faut que l'on réfléchisse à la façon pour les personnes de s'intégrer dans la société du savoir, d'où l'importance d'apprendre tout au long de la vie pour acquérir de nouvelles connaissances, perfectionner et s'en servir pour le travail. Face à ces défis, les employeurs...

M. Mohamed Abdelaziz Gobran Abdelhalim

Travailleur (Égypte)

Au nom de Dieu, le Miséricordieux, Monsieur Gilbert Houngbo, directeur général de l'OIT, Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs. En mon nom et au nom de la classe ouvrière égyptienne, j'ai le plaisir de vous transmettre ainsi qu'aux membres de la Conférence représentant des mandants tripartites des 187 États mes chaleureuses salutations et l'estime des employeurs et du peuple égyptien en vous souhaitant plein succès dans vos travaux pour cette 111^e CIT. Et j'espère que les travaux de nos réunions permettront d'apporter des solutions aux problèmes relatifs au monde du travail et des travailleurs. Chers frères et sœurs, membres de la conférence, notre conférence cette année discute de la transition juste vers des économies inclusives et durables, les protections sociales. En effet, le monde doit faire face à un nombre de défis. Certains sont anciens et d'autres nouveaux. Et en dépit du développement social et de la croissance économique qui ont participé à augmenter le niveau de vie et à l'élargissement des opportunités dans le monde, donc du travail, il n'en demeure pas moins que les craintes sont là au vu de l'inégalité économique croissante au sein d'un grand nombre de pays. Et en effet, et dans cet esprit, il ne faut pas oublier le changement climatique qui va avoir des impacts assez négatifs sur l'agriculture, sur les ressources de l'eau et qui va aussi entraîner des conflits pour mettre la main sur toutes ces richesses car nous allons manquer d'eau et de prospérité. Et dans cet esprit, je salue la coopération fructueuse et constructive entre les 3 parties tripartites, gouvernement, employeurs et travailleurs en Égypte. Et nous œuvrons ensemble dans le cadre des lois et conventions de l'OIT signées par notre pays que nous respectons et tenons à les mettre en application. Nous louons aussi le travail des activités entreprises par le bureau de l'OIT qui est installé au Caire. À l'issue des élections syndicales au milieu de l'année dernière où nous avons coopéré avec ce Bureau dans l'organisation d'un grand nombre, donc d'ateliers, de projets et auxquels ont participé des jeunes et des femmes qui ont apporté de nouvelles idées. Mesdames et Messieurs, l'Union générale et syndicale des travailleurs de l'Égypte qui est le porte-

parole du travailleur égyptien au niveau national et international, déploie tous ses efforts pour améliorer les conditions de travail et la sécurité et santé au travail et l'augmentation des salaires par le biais de ces représentants au Parlement. Et nous travaillons aussi et coopérons avec les organisations, les organismes de la société civile et avec le ministère de la main-d'œuvre, le ministère du Travail et d'autres ministères ainsi que les parties prenantes afin que nous améliorions les conditions du travail et ceci aussi dans le cadre de notre constitution égyptienne. Et ici, nous allons parler aussi de l'article 13, qui prévoit qu'il faut s'engager quant au respect du travail équilibré entre les entités productives et afin de garantir toutes les conditions de travail décent et pour pouvoir aussi garantir la santé et la sécurité au travail. À la fin de mon discours, je voudrais donc affirmer que notre Union syndicale en Egypte accorde une importance pour lutter contre la migration illégale afin que nous puissions augmenter l'investissement dans les États d'où partent ces émigrés pour instaurer la paix dans ces pays. Nous demandons aussi le respect des droits des femmes et l'égalité et l'équité dans les salaires entre les femmes et les hommes. Et il faudrait aussi respecter les droits des pays à conserver leur coutume sans leur imposer des thématiques qui sont en contradiction avec leurs coutumes. Notre Union syndicale exprime sa solidarité avec les travailleurs et peuples palestiniens et leurs droits d'instaurer leur État indépendant conformément aux frontières de 1967. Nous sommes aussi solidaires avec tous les pays arabes et tous les autres peuples qui connaissent des crises et guerres qui ont un impact négatif sur leur vie. Que la stabilité et la paix règnent sur le monde entier. Merci de votre écoute.

M. Paul Mavima

Gouvernement (Zimbabwe)

Madame la Vice-présidente, permettez-moi de commencer par des félicitations à votre rencontre à l'occasion de votre élection. Pour guider cette 111^e conférence, je vous souhaite le meilleur pour exécuter votre tâche. D'entrée de jeu, je souhaiterais exprimer l'appréciation de ma délégation au directeur général pour son tout premier rapport présenté à la conférence internationale du travail. Ce rapport est concis et pragmatique et qui nous permet donc de bien saisir les problématiques d'aujourd'hui, augmentation du coût de la vie, changement climatique, instabilité géopolitique, crise de la dette et les pistes de solutions possibles, donc à partir de la proposition de justice sociale. Le rapport du directeur général tombe à point nommé alors que nous réfléchissons de façon critique et sur les mesures à engager pour améliorer nos marchés de l'emploi et contribuer à un développement socio-économique sensé dans nos pays. Madame la Vice-présidente, le rapport du DG résonne parfaitement avec les principes fondateurs qui ont suscité sa création. Il s'agit en fait « de paix durable et universelle, qui ne peut être obtenue que si cela repose sur la justice sociale », fin de citation. En effet, la justice sociale est le prérequis pour la paix universelle et le développement. Ceci étant posé, il est impératif pour l'OIT de poursuivre sans relâche, son agenda du travail décent, assurer la promotion des principes fondamentaux et des droits fondamentaux au travail, tout en usant de son avantage corporatif pour promouvoir les entreprises durables et renforcer la productivité. Par ailleurs, le développement de compétences, l'apprentissage tout au long de la vie et la transition de l'informalité à l'économie formelle restent central pour réaliser la justice sociale et le développement, notamment dans les pays en développement. Madame la Vice-présidente, je me tourne vers l'expérience que vit mon pays. Je suis heureux de vous communiquer que le Zimbabwe a mis en œuvre 3 générations de programmes de travail décent avec succès depuis 2005. Nous sommes en train de mettre en œuvre la

4e génération du programme du travail décent, et nous sommes donc sur la bonne trajectoire pour réaliser l'égalité dans le monde du travail par l'édification d'entreprises durables, l'emploi, la promotion et le renforcement du dialogue social. Notre forum de négociations tripartites a été négocié en 2018 a fait de grandes avancées pour institutionnaliser le dialogue social et développer une politique centrée sur l'humain au niveau de tout notre pays. Nous avons pris acte des observations du DG, par exemple sur le hiatus entre les revenus des travailleurs dans les pays à faible revenu, notamment suite à la pandémie de la COVID, aussi, l'espace budgétaire qui se réduit, et tout ceci a résulté à l'augmentation des prix dans tous nos pays. C'est pour cela que nous nous sentons encouragés par la vision du directeur général pour forger une coalition mondiale pour la justice sociale qui rassemblera tous les acteurs dans un système multipartite, y compris les institutions financières internationales. Nous sommes confiants que ceci donc renforcera la discussion pour réformer le système financier mondial. Pour améliorer donc la création d'emplois décents et assurer une approche centrée sur les êtres humains. Bien sûr que la justice sociale globale nous échappera tant que certains pays imposeront des mesures coercitives unilatérales sur d'autres. Les sanctions punitives dont souffre le Zimbabwe empêchent le développement socio-économique du pays. Et ceci inflige donc des souffrances au-delà, donc des objectifs visés, y compris les travailleurs et leurs familles. Madame la Vice-présidente, pour répondre au rapport de la présidente du Conseil d'administration, ma délégation apprécie le travail qui a été entrepris pour démocratiser les structures de l'OIT. À l'heure où je vous parle, 2/3 des États membres de l'OIT ont exprimé leur souhait de réformer la gouvernance de l'organisation par la ratification de l'instrument d'amendement de 1996. Il faut absolument démocratiser, sinon nous resterons statiques. Il reste encore 3 sur 8 pays et donc de [? 06:52], pour ratifier cet instrument. Ma délégation espère fortement et attend aussi que l'OIT bientôt sera transformée pour refléter les intérêts de la majorité de ses membres. Je voudrais conclure par des remerciements. Je remercie donc le DG pour son annexe qui nous fait le point sur la situation terrible des travailleurs des territoires arabes occupés. Ma délégation exprime toute sa solidarité envers les personnes touchées par cette occupation illégale qui perdure. Comme toujours, nous sommes plein d'espoir que cette situation s'améliorera dans un avenir proche. Enfin, je souhaite mettre l'accent sur le fait que la justice sociale, ce n'est pas quelque chose qui puisse donc être uniforme partout, il faut une approche intégrée pour lutter contre les inégalités par des concepts mondialisés. Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

M. Fayez Almutairi

Organisation arabe du travail

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux, Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, Messieurs et Mesdames les participants à la conférence. Tout d'abord, je félicite le Qatar et le Président qui a été élu pour la conférence générale cette année, la 111e séance. Je salue les efforts déployés par le Qatar, qui a amélioré les conditions de travail des travailleurs. Nous soutenons le Qatar dans sa marche de réforme et d'amélioration. Nous sommes aussi aux côtés de tous les travailleurs et tous les syndicats et je souhaite à tout le monde plein succès. Mesdames et Messieurs, le rapport de Monsieur Gilbert cette année permet d'aller de l'avant. Ce rapport de cette année connaît des crises successives que nous avons tous vécues ensemble, tels que le COVID-19. Dans le but de faire face à tous les défis, il faut absolument travailler ensemble d'une façon harmonieuse à l'échelon national, régional et continental. Il faut que l'on travaille tous ensemble dans le but de réaliser

le travail décent. Il faut créer des emplois pour tout le monde. Deuxièmement, nous sommes pour la création d'une alliance internationale qui pourra nous aider à réaliser le développement durable 2020-2030. Mesdames et Messieurs, nous travaillons tous dans le but de réaliser un travail juste pour tout le monde. Nous avons besoin d'une plateforme qui nous permet de réaliser un objectif durable, comme nous nous sommes engagés depuis la 49^e session de la Conférence arabe. Il faut concilier les défis actuels avec les défis futurs. Il faut absolument qu'on travaille ensemble dans le but de surmonter les obstacles. Il faut que l'on puisse utiliser toutes les possibilités susceptibles de nous aider à d'aller à l'avant. Cette session discute la justice durable, nous avons besoin de travail solidaire dans le but de pousser nos possibilités vers l'avenir. Il faut penser à l'amélioration du travail de tous les travailleurs, y compris les travailleurs palestiniens qui doivent travailler dans de meilleures conditions. Il faut absolument qu'on pense à la protection sociale pour les travailleurs palestiniens et il faut fournir les services durables dans le but d'améliorer les conditions de travail des Palestiniens. Il faut mettre fin à la discrimination raciale qui se comporte au-dessus des lois. Je lance un appel au BIT et aux 3 partenaires de soutenir le Fonds palestinien pour le travail. Il faut que l'on s'entraide, il faut qu'on libère les territoires occupés. Il faudra que des mesures d'application soient mises en place pour améliorer les conditions de travail. Il faut que ce genre de sujets soit un poids permanent dans tous les organigrammes et tous les agendas.

M. Henrik Yeritsyan

Gouvernement (Arménie)

Merci Madame la Vice-présidente. Nous voulons exercer donc notre droit de réponse pour réfuter les affirmations de l'Azerbaïdjan notamment, ce qui s'est passé dans le Haut-Karabagh. L'Azerbaïdjan a violé donc le droit international et le droit international humanitaire, commis des crimes, délibérément visé les infrastructures municipales et villageoises. Et les causes sous-jacentes de la guerre, ils ont éliminé, donc toute personne d'origine arménienne de ces territoires, ils ont détruit notre patrimoine culturel. Hormis donc la violation du cessez-le-feu de 2020, ils ont aussi engagé des actes d'agression depuis 2022, à l'automne, et l'Azerbaïdjan a créé des conditions insupportables à la vie et ont interrompu les approvisionnements en gaz et en électricité, ce qui a touché de plein fouet les civils. Des centaines d'entreprises ont cessé leurs activités suite au blocage, donc du couloir de Latchine. Des centaines de milliers de personnes ont perdu leurs sources de revenus et de salaire. Donc ça représente 20%, de la main-d'œuvre arménienne. Je vais citer donc notre lettre, nous demandant l'Azerbaïdjan de prendre toutes les mesures pour permettre la circulation dans les deux sens le long du couloir de Latchine. L'Azerbaïdjan, cependant, n'a pas respecté les termes de cette demande émise par la communauté internationale.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

La liste des orateurs pour cette session matinale. Je déclare la session ainsi levée.
Merci beaucoup.

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Mesdames et Messieurs, camarades. J'espère que vous avez passé une bonne pause, que vous avez profité de votre déjeuner et maintenant nous allons reprendre nos travaux. Une séance qui durera cet après-midi. Nous allons évidemment écouter tous les orateurs inscrits. Nous avons un temps de parole sur lequel nous sommes entendus 5 minutes. Alors nous allons peut-être donner un petit peu plus de marge de manœuvre, mais guère plus. Je vais faire usage de cet instrument ici et lorsque je le fais, lorsque je frappe du marteau, cela indique à l'orateur qu'il doit finir. Donc, les règles sont là pour être respectées et elles vous servent d'orientation. Je vous remercie de votre aimable coopération. Aujourd'hui, nous sommes donc dans la séance de l'après-midi. Nous avons 12 orateurs, des ministres, des délégués, des employeurs, des gouvernements, des travailleurs. Sans plus attendre, je vais à présent ouvrir la liste d'orateurs. J'ai dans ma liste Madame Le Thi Tuyet, déléguée gouvernementale du Vietnam. Vous avez la parole, Madame.

Mme. Thi Tuyet Mai Le

Gouvernement (Viet Nam)

Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les chefs de délégation Excellence, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation gouvernementale de la République socialiste du Vietnam, j'aimerais féliciter le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les ministres, Excellence, Mesdames et Messieurs. Pour le Vietnam et les autres pays, la justice sociale est toujours une aspiration qui veille à ce que la protection sociale universelle joue un rôle clé pour atteindre le développement durable, promouvoir la justice sociale et permettre l'exercice des droits humains. Après la pandémie de COVID-19, nous saluons les efforts du directeur général et son rapport pour faire avancer la justice sociale ainsi que les initiatives visant à promouvoir des emplois et la protection sociale pour le travail décent et pour une transition juste afin d'atteindre les ODD et poursuivre la mission de l'OIT qui est la promotion de la justice sociale et du travail décent pour tous. Nous encourageons le développement social, de même que la croissance, et nous améliorons le régime de protection sociale un régime dans lequel l'assurance chômage, l'assurance santé et l'assurance sociale jouent un rôle clé. Des piliers importants sont l'assistance sociale, les programmes pour le marché du travail et les services sociaux essentiels. Un système de protection sociale résilient doit pouvoir répondre au choc à grande échelle pour permettre de contribuer au progrès social et à la justice, stabiliser les conditions de vie et nous mettre sur la voie du développement durable. Les efforts de notre pays pour assurer la protection sociale après la pandémie ont permis d'atteindre de grandes accomplissements et notamment les choses suivantes : donc le nombre de travailleurs employés dans le premier trimestre de 2023

était de 51,15 millions, avec une augmentation record de 100 000 personnes fin 2022, le nombre de personnes en sous-emploi, en âge de travailler au premier trimestre de 2023, et d'environ 885 000 personnes, avec une diminution d'environ 12 000 par rapport à l'année dernière. Le taux de chômage des personnages en âge de travail au premier trimestre est de 2,25%, avec une diminution de 0,07 point de pourcentage par rapport à fin 2022. La mise en œuvre de politiques de sécurité sociale ont marqué de grandes avancées. En janvier 2023, le nombre de personnes qui bénéficient de la sécurité sociale était de 17,5 millions, soit 38,05% de la main-d'œuvre, dans le groupe d'âge en âge de travailler. Notre politique en la matière a suivi les tendances d'intégration internationale et ainsi les programmes d'aide à la maternité ne bénéficie pas simplement aux employés femmes mais aussi hommes. Le régime de pension était révisé pour une meilleure équité aux employés dans les secteurs économiques entre les femmes et les hommes. La couverture de la sécurité de l'assurance santé a augmenté et 92% de la population en bénéficient. La mise en œuvre de politiques d'assistance sociale a graduellement progressé. Actuellement, plus de 3 millions de personnes peuvent bénéficier de prestations en espèces de l'état. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs universelles de l'OIT à cette occasion et nous continuerons à innover et à réformer nos lois pour le travail et nos lois pertinentes et politiques pour répondre aux défis de l'avenir du monde du travail. Nous continuerons à redoubler d'efforts pour ratifier les conventions principales restantes, mais aussi les autres conventions techniques et permettre leur application effective après la ratification. Nous réaffirmons notre volonté de répondre aux difficultés économiques et socio-économiques grâce à un dialogue social efficace et notamment en répondant aux besoins du monde du travail après la crise. Et enfin, nous espérons qu'avec les représentants tripartites de tous les États membres de l'OIT, nous pourrions nous appuyer sur nos expériences de transformation économique et permettre un travail décent pour tous. En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne santé et plein de succès, je vous remercie.

Mme. Ewa Kedzior

Travailleur (Pologne)

Merci. Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais remercier le directeur général pour son rapport très circonstancié et complet. Le diagnostic du rapport présente quatre dimensions à la base de la justice sociale. La dimension la plus importante et celle des droits humains universels, notamment la liberté syndicale. L'histoire de la Pologne et notamment du syndicat Solidarnosc le montre et ainsi l'exercice de la liberté syndicale et le droit à la négociation collective des travailleurs et des employeurs est essentiel pour la liberté de la démocratie pour tous. C'est la base juridique d'une société juste dans tous les domaines et cela peut permettre d'atteindre les objectifs des trois autres dimensions et de parvenir à la justice sociale, un accès égal aux opportunités d'emploi et aux activités productives, une distribution équitable et une transformation juste. Le rapport identifie un certain nombre de raisons de l'injustice sociale et notamment le manque d'accès à l'emploi. S'il y a du travail, il est souvent précaire et informel. Les statistiques montrent que 60% de la population travaillante du monde, l'est dans l'économie informelle et c'est inacceptable. La transition à n'en pas douté vers l'économie formelle est la condition clé de la lutte contre l'injustice sociale. C'est un outil permettant de lutter contre la pauvreté d'une part, et permettant de doter l'État

de recettes fiscales permettant la réalisation de la protection sociale. Malgré des mesures prises pour éliminer l'injustice sociale, celle-ci persiste. Elle continue depuis des années. Quelle est la cause de cela ? Peut-on partir du principe que l'injustice sociale continue parce que certains groupes en bénéficient car cette injustice s'accompagne de petits bénéfices qui sont accumulés par le plus grand nombre, tandis que le plus petit nombre accumule de très grands bénéfices. Nous célébrerons cette année le 10e anniversaire, la commémoration plutôt triste du drame de Rana Plaza et la cause indirecte de ce désastre n'était-elle pas la demande de fast Fashion ? Quelqu'un doit payer pour cela, pour ses vêtements bon marché. Qui paie ? Eh bien, ce sont les travailleurs. Et comment est-ce qu'ils payent ? Ils sont privés du droit à des conditions de travail légales, sûres et décentes et le droit à la sécurité sociale ? Donc est-ce une solution de priver certaines personnes de bénéficier de la justice sociale ? Comment rendre l'injustice sociale non rentable ? Le rapport montre, ne soulève pas certaines questions et il présente un certain nombre d'actions à prendre, notamment la promotion du travail décent. Dans le même temps, il pointe du doigt le risque de la pression anti réglementaire et le fait que certains ne respectent pas les réglementations, notamment en recourant au travail non déclaré. Le rapport souligne le besoin de redoubler d'efforts pour promouvoir la négociation collective pour assurer des conditions équitables et inclusives. Le rôle du dialogue social est souvent sous-estimé et rejeté par certains États. Il faudra s'appuyer au contraire sur une solidarité internationale et l'OIT ne peut pas faire cavalier seul. Ce sera nous, les partenaires sociaux, qui devront revitaliser l'esprit de la solidarité interpersonnelle et internationale. Nous le pouvons en tant que partenaires sociaux, en tant que mandants en participant et en coopérant pour assurer la mise en œuvre des instruments de l'OIT ou en tant que consommateurs et citoyens, en boycottant ceux qui bénéficient de l'injustice sociale. Nous reconnaissons qu'il y a une dimension sociale aux chaînes d'approvisionnement contrôlées. Celle-ci peut permettre de mieux intégrer le commerce, les échanges et influencer la création d'emplois décents. On sait qu'il faut pour cela créer des normes. Or, les conditions se dégradent plus rapidement dans des crises, dans le cas de crise, on a pu voir en 2008 qu'on a pris par exemple des mesures d'austérité et les contrats d'emploi étaient remplacés par des formes souples de d'emploi, sans protection sociale. Nous avons vu avec le temps que ces solutions soi-disant temporaires sont devenus permanentes et elles ont été désastreuses pour les travailleurs mais aussi pour le système de sécurité sociale dans son ensemble. On ne peut accepter de s'écarter ou de ne pas appliquer les normes de l'OIT. La solidarité internationale et la lutte pour la justice sociale à l'échelle mondiale est notre devoir mais c'est aussi une nécessité. Je vous remercie.

Mme. Ane Halsboe-Jørgensen

Gouvernement (Danemark)

Oui, vous l'avez très bien prononcé, Monsieur le Président, et je vous remercie de me donner la parole. Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, l'attention donnée à la justice sociale et à une transition juste lors de cette conférence ne pourrait pas être plus opportun. Dans le monde entier, nous assistons à un renforcement des inégalités et à une fragmentation des relations de travail. Cela est aggravé par l'omniprésence de l'insécurité de l'emploi et par les conséquences dévastatrices de la pandémie. Et en Europe, nous voyons également les conséquences de l'agression russe, qui est une violation claire du droit international. Les travailleurs pauvres, le travail des enfants, le travail forcé, l'inadéquation de la protection sociale et les difficultés auxquelles se heurtent ou

pourraient se heurter les jeunes à trouver des emplois sont parmi les préoccupations qui nécessitent notre attention. Nous devons à ce titre rappeler que les droits humains sont universels et indivisibles. Cela comprend le droit à être exempté de violences, de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Je sais que c'est une question qui fait polémique dans certains pays, mais il est inacceptable de ne pas protéger tous les travailleurs et j'espère que nous trouverons un terrain d'entente sur le programme et budget reflétant cette réalité. Nous sommes confrontés à la nécessité d'appeler à l'action. Toutes ces difficultés sont interconnectées, sans atteindre une transition juste, nous ne pourrions pas assurer la justice sociale, et un travail décent pour tous. Le Danemark a une tradition longue de tripartisme entre le gouvernement et les partenaires sociaux dans les cas de difficultés sociétales, grandes et complexes. Il n'y a pas de remède facile. Le tripartisme assure une réponse à long terme au bénéfice des employeurs, des travailleurs, de l'économie et de la société dans son ensemble. Selon moi, l'une des tâches les plus essentielles est de nous assurer que les travailleurs soient équipés des bonnes compétences. L'éducation, la formation, l'apprentissage, tout au long de la vie sont la clé d'opportunités pour les particuliers et de la prospérité de la société. Nous devons assurer la représentation de la jeunesse dans notre société et pour cela, il faut se concentrer sur l'apprentissage cette année. La valeur de l'apprentissage de qualité, en particulier dans le cadre de la transition verte, est tout particulièrement important. Dans notre pays, nous voyons que les apprentissages donnent aux jeunes et aux autres adultes une formation pratique, une expérience précieuse et une connaissance dans les secteurs verts. Ils apprennent à appliquer leur connaissance des énergies renouvelables, de l'agriculture durable ou des technologies écologiques pour les appliquer à la réalité. Les apprentissages sont une occasion unique de faire le pont entre la formation et l'emploi, et est donc le bon moment pour que l'OIT adopte un instrument pour promouvoir des apprentissages de qualité. Le lien entre l'éducation, la formation et les entreprises bénéficient aux particuliers, mais permet également aux entreprises de s'assurer que la main d'œuvre ait les bonnes compétences pour la transition verte. Notre gouvernement accorde une importance toute particulière à la transition verte et au fait de répondre au changement climatique. Il faut accepter que la transition verte aura un impact sur tous les emplois et aura un impact sur tous les travailleurs et toutes les entreprises. Pour répondre à ces difficultés, une coopération étroite, active et continue entre les partenaires sociaux, c'est-à-dire les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, est essentiel. L'OIT grâce à la structure tripartite, présente une occasion unique d'encourager cette coopération. En conclusion, j'aimerais vous souhaiter une conférence couronnée de succès. Je vous remercie.

M. Ghazwan Al Masri

Employeur (République arabe syrienne)

Monsieur le Directeur général de l'OIT, Excellence, Messieurs, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur vous. Je suis tout particulièrement heureux de vous exprimer en mon nom et au nom des employeurs syriens de la Chambre d'industrie syrienne, mes félicitations à vous, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de cette CIT de cette année. Je suis également très heureux de cette invitation qui nous a été faite pour participer à cette conférence. Je vous sais gré également des efforts consentis pour l'organisation de cette excellente initiative ; Dans notre initiative nationale pour l'industrie, nous sommes très soucieux, en Syrie, de travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes au processus productif. Je suis d'ailleurs à cet égard très heureux de

coopérer avec l'OIT, cette très bonne coopération à la suite du tremblement de terre de février dernier qui a donné lieu à des milliers de décès, des milliers de personnes ont perdu leur vie, ont perdu les membres de leur famille, ont perdu leurs moyens de subsistance, beaucoup d'immeubles ont été détruits à la suite de ce tremblement de terre. Le gouvernement syrien a mis en place un programme pour suppléer aux moyens de subsistance disparus à la suite de ces tremblements de terre pour subvenir aux besoins en matière de revenus de cette population affectée. Évidemment, tout cela dans le but de réaliser les objectifs de notre organisation pour un travail décent. Il est impératif d'aider la Syrie à faire face à ces grandes difficultés qui font suite à ce tremblement de terre dans le domaine de la réindustrialisation. Tout le monde sait combien la Syrie a souffert des suites également de la guerre dont elle a essuyé les affres depuis plusieurs années. Les sanctions, ce qui a eu un impact très négatif sur notre industrie. Il y a aussi la fuite de la main-d'œuvre syrienne, ce qui a eu un impact très négatif sur tous les secteurs de l'activité industrielle sur plusieurs années successives. Alors pour réhabiliter le secteur industriel syrien, aujourd'hui, nous prêtons une attention toute particulière en Syrie aux PME, aux micro-entreprises et tout cela pour promouvoir ce qui est exigé pour une réhabilitation du secteur industriel de façon moderne. Merci à l'OIT de sa coopération avec le gouvernement syrien nous espérons que vous allez nous fournir davantage d'aide par le biais de sessions de formation, par l'ouverture de l'inauguration de centres de formation et de centres d'expertise. La situation économique en crise d'aujourd'hui nous impose aujourd'hui de prendre à bras-le-corps toutes les difficultés auxquelles font face les travailleurs, les employés, les environnements de travail et les pénuries en matière de main-d'œuvre. Tout cela est nécessaire si l'on veut de la stabilité dans les marchés de l'emploi dans le monde arabe, encore une fois, au nom de la chambre de l'industrie syrienne, je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de cette invitation. Merci.

M. Soodesh Satcam Callichurn

Gouvernement (Maurice)

Merci Monsieur le Président. Excellence, chers délégués. Bonjour. Je souhaite commencer par féliciter Monsieur Gilbert Houngbo de son élection et la fonction de directeur général de l'OIT. C'est le premier africain à assumer ces fonctions. Maurice, qui est une nation africaine, s'enorgueillit. Monsieur le Directeur général, je peux vous assurer du fait que mon pays vous apportera tout son soutien pendant le temps de votre mandat. Monsieur le Président, le gouvernement de Maurice est tout à fait sensible à l'appel exprimé par le directeur général à la création d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Nous soutenons le re-façonnement des politiques économiques, sociales et environnementales dans le cadre d'un environnement sain et salubre et le travail décent. Autant d'éléments qui font partie du bien public, mais qui ne devraient pas constituer une barrière au commerce. L'État providence de Maurice, Monsieur le Président, s'appuie sur les principes de la justice sociale depuis son indépendance en 68. Notre modèle de société se fonde sur l'inclusivité, l'État de droit, les principes liés aux droits humains, ainsi que l'égalité d'opportunité et les prestations de base pour tous et toutes. Je suis tout à fait fier de pouvoir faire état d'un certain nombre de mesures prises par le gouvernement de Maurice au sujet de la justice sociale. Je commence par l'éducation qui était vraiment une pierre angulaire de tout progrès individuel et pour la mobilité sociale. Maurice prévoit une éducation primaire secondaire, tertiaire, techniques et professionnelles gratuites pour tous les étudiants, ainsi que des transports publics gratuits. Les manuels d'école sont gratuits

et nous ne prélevons pas de taxe d'examen. Nous avons un système de santé universelle. Ainsi, les mauriciens et les étrangers ont accès gratuitement au service de soins. Nous avons aussi un système de sécurité sociale bien établi qui fournit des retraites à tous les seniors et qui vient en aide aux personnes porteuses d'un handicap et les plus vulnérables. Monsieur le Président, Maurice a mis en place un système de salaire minimum sectoriel en 74. En 2018 grâce au soutien de l'OIT, Maurice a mis en place un salaire minimum national. Depuis, nous avons pu constater que les salaires dans un grand nombre de secteurs de l'économie ont évolué à la hausse. Ce salaire minimum ainsi que d'autres mesures sociales, ont contribué ainsi à sortir les gens du piège de la pauvreté en réduisant le fossé entre les riches et les pauvres, ce que l'on voit répercuter dans une augmentation du coefficient de Gini ces dernières années. Et puis en 2019, Maurice a adopté une législation relative aux droits des travailleurs qui octroie des droits aux travailleurs et leur garantit aussi une protection sociale. Et puis aussi une loi qui établit un fonds pour les retraités et qui prévoit des prestations gratuites pour les retraités quel que soit le nombre d'années qu'ils ont travaillées. Monsieur le Président, la semaine dernière, sous la direction avisée du Premier ministre de Maurice, Monsieur Pravind Jugnauth, mon collègue, le ministre des Finances, a présenté le budget national pour la période 2023-2024. Ce budget prévoit toute une série de mesures pour promouvoir la justice sociale et améliorer la vie des gens. Permettez-moi de paraphraser notre Premier ministre, « nous avons osé ce qu'aucun gouvernement n'ose faire. Nous avons osé faire de l'équité notre moteur principal. Nous avons créé des égalités ou des chances d'égalité pour un traitement égal pour tous pour permettre à tout le monde de vivre mieux parce que nous souhaitons aider les plus pauvres, et comme le disait Jimmy Carter, on mesure bien le bien-être d'une société à l'aune de l'aide qu'elle apporte aux citoyens les plus démunis ». Ce budget présenté vendredi dernier prévoit toute une série de mesures très importantes. Par ailleurs, permettez-moi d'ajouter que Maurice est le premier pays de l'océan Indien à avoir ratifié la Convention 190 sur la violence et le harcèlement. Maurice est convaincu, il n'est pas suffisant d'adhérer à une convention, de la signer, mais il faut la mettre en œuvre. Évidemment, nous n'avons pas énormément de ressources, ce qui pose obstacle, mais nous pouvons compter sur le soutien de l'OIT afin d'être à la hauteur de nos engagements. Dans ce contexte, nous remercions l'autorité de toute son assistance. Pour conclure, permettez-moi de vous dire que nous nous réjouissons déjà de continuer notre alliance constructive avec l'OIT et nous pourrions ainsi continuer d'investir dans nos gens et dans les conditions de travail à Maurice. Je vous remercie.

M. Bassolma Bazie

Gouvernement (Burkina Faso)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, avant tout propos, je m'incline sur la mémoire de nos frères et sœurs qui ne sont plus de ce monde, dont la perte de beaucoup d'entre eux est la conséquence des inégalités induites et entretenues dans de l'injustice sociale. Quoi de plus normal, donc, de saluer les thématiques de cette 111e session de la Conférence internationale du travail qui s'articule autour de la justice sociale. Oui, les victimes de l'injustice sociale qui se manifestent dans le monde à travers des conflits et guerres fabriquées de toutes pièces, sont innombrables. C'est avec ce sentiment douloureux de voir la violation des principes et valeurs de base de l'Organisation internationale du travail fondés sur la justice sociale, l'égalité, la dignité que malgré toute cette douleur, je vous transmets au nom du peuple burkinabé et de son Excellence, Monsieur le Président de la

transition, le capitaine Ibrahim Traoré, le salut fraternel mais aussi et surtout leur reconnaissance à l'endroit des peuples et dirigeants qui sont solidaires au Burkina Faso dans ces moments difficiles. Des moments difficiles imposés par des groupes terroristes, dont la perfidie et la barbarie ne semblent pas titiller la conscience de certains dirigeants du monde qui se réclament pourtant des fervents défenseurs de droits humains. Monsieur le Président, la Libye a subi des bombardements indescriptibles bien avant l'adoption de la résolution 1970 de l'ONU et cette désarticulation a aspergé le Sahel d'armes de guerre. À qui a profité ce crime et quelle a été la position de cette puissante communauté internationale qui dit défendre tant les droits humains. Au Burkina Faso, pour l'instant, il n'y a ni usine de fabriques d'armes, ni de fabrication de munitions, mais des groupes terroristes en ont comme des grains de sable pour endeuiller des populations innocentes. D'où viennent donc ces armes et qui leur procurent ces armes ? Le Burkina Faso, au nom des mêmes conventions de solidarité et d'assistance ratifiée dans le monde, dont 44 conventions au niveau de l'OIT, exige cette solidarité pour protéger ces populations. Cet appel est presque resté sans grand écho et pire, le minimum que le gouvernement burkinabé se débat pour obtenir à la sueur du front de ses fils est cyniquement bloqué, et c'est lorsqu'il y a des massacres que des tympans jadis bouchers se débouchent des langues liées se délient et les moyens introuvables s'obtiennent pour annoncer l'arrivée des médecins après la mort. Au Burkina Faso, les filles et fils, face à cette situation de non-assistance à personne en danger, sont déterminés à s'engager et sont formés par les forces de défense et de sécurité pour s'assumer de façon sacrificielle afin de défendre leur patrie en péril. Ce sont ces vaillants burkinabés, appelez volontaires pour la défendre la patrie, VDP, que certains partenaires traditionnellement qualifient de milice. Or, sous les yeux de tous et toutes, dans une contrée proche de là, des AK 47 et des kalachnikovs sont fournis à des électriciens qui se transforment en conducteurs de chars pour disent-ils défendre aussi leur pays. Eux, par contre, sont qualifiés de combattants et de patriotes. Monsieur le Président, faudrait-il rappeler fortement à tous et à toutes qu'au Burkina Faso au Mali, au Niger et au Sahel en général, ce sont également des êtres humains qui sont tués, des êtres humains qui respirent et qui aspirent comme tous et qui ont le droit à la vie comme tous. Nous ne sommes pas venus à cette tribune pour pleurnicher aux yeux du monde et exhiber nos souffrances et plaies, mais plus pour vous signifier vivement que. Premièrement, les peuples du Sahel, dont celui du Burkina Faso, se nourrissent de confiance, d'assurance, d'espérance et de victoires sur les hordes terroristes, leurs complices, leurs commanditaires, qui qu'ils soient. Deuxièmement, les peuples du Sahel, dont celui du Burkina Faso, sont solidaires, résilients, résistants et résolument engagés à s'assumer jusqu'à la victoire dans la défense ferme des terres de leurs ancêtres. Troisièmement, les peuples du Sahel disent non aux médecins soignants dans une chanson anesthésie, mais qui sont en réalité de viles vendeurs de cercueils, dont les chiffres d'affaires sont proportionnels au nombre de leurs victimes assassinées. Quel cynisme. Les peuples du Sahel, dont celui du Burkina Faso disent merci à tous les autres peuples du monde qui leur sont solidaires, qui demeurent à leurs côtés dans le combat pour la liberté, l'égalité de l'honneur, la dignité humaine et la justice sociale dont la paix. Les peuples sahéliens, dont les Burkinabés, en fraternité avec les autres peuples d'Afrique se battent pour que les instances régionales et sous-régionales, telles que la CDAO et l'Union africaine, soient les instances au service des peuples pour leur intégration saine, leur développement et leur épanouissement et non pour des intérêts de groupuscules organisés pour défendre leurs intérêts. Le peuple burkinabé liera de façon souveraine ses partenariats en fonction de ses besoins déterminés par lui-même et les assumera comme tels. Monsieur le Président, les peuples du Sahel, dont celui du Burkina Faso, vous disent qu'ils sont résolument engagés dans la lutte pour la justice

sociale qui est la conséquence de la paix sociale, comme l'a titré le centenaire de l'OIT sur un de ses ouvrages, si tu veux la paix, cultive la justice. Au vu donc de sa mission de justice sociale, des valeurs fondamentales de dignité humaine, de liberté, d'égalité qu'elle promet, notre organisation est interpellée sur la persistance des injustices, des inégalités, de l'insécurité dans le monde. Ce n'est que dans ce sens que le travail ne sera véritablement pas une marchandise, comme l'a toujours annoncé l'OIT. C'est pourquoi je souscris pleinement à l'appel pressant du directeur général du BIT à faire avancer la justice sociale par le travail décent. Ce concept si cher à notre organisation commune renvoie aussi à la transparence et à l'exemplarité dans la coopération et la solidarité entre pays du Nord et ceux du Sud pour venir à bout des multiples crises et notamment le terrorisme. Pour sa part, le gouvernement burkinabè s'est engagé à orienter de façon souveraine, sa diplomatie vers des partenaires qui, épousent cette vision. Cependant, du haut de cette tribune, je voudrais rassurer l'opinion internationale et les amis du Burkina Faso que notre pays reste toujours ouvert et bien fréquentable, nonobstant cette campagne mensongère savamment organisée par les ennemis de la paix. Au lendemain, il est au demeurant, il est impératif pour nos États de promouvoir des politiques publiques, des actions centrées sur l'humain et favoriser une gouvernance vertueuse en tant que des garanties crédibles pour construire des nations solidaires les unes envers les autres. Aussi faut-il garantir l'accès au plein emploi, productif et librement choisi et à l'apprentissage de qualité ; Dans ce sens, le programme pays de promotion de travail décent est un outil précieux pour faire avancer la justice sociale dans nos États. À ce sujet, je puis d'ores et déjà vous rassurer que mon pays, le Burkina Faso, à travers son plan d'action pour la stabilisation et le développement 2023-2025 et le PDT dont la matrice résultante va dans le sens d'assurer la paix sociale. Vive le peuple du Burkina Faso, vive les peuples du Sahel, vive les peuples solidaires, vive les partenaires sincères et constructifs. Vive la sérénité, vive l'OIT, la patrie, la mort nous vaincrons. Je vous remercie.

M. Yousaf Sarwar Muhammad

Employeur (Pakistan)

Président, Monsieur le Directeur général, chers délégués, Mesdames et Messieurs, bon après-midi, je m'appelle Muhammad Yousaf Sawar. Je suis membre du directoire et président de la section province du Khyber Pakhtunkhwa de la fédération des employeurs du Pakistan. Je souhaite vous saluer de la part de la Fédération, la plus grande organisation des employeurs du Pakistan, et je souhaite plein succès à mon collègue travailleur qui préside aux travaux d'aujourd'hui. Notre organisation est la plus grande du Pakistan, 1000 entreprises, 40 membres institutionnels et 2,5 millions de travailleurs travaillant dans nos entreprises. Je félicite le directeur général de son rapport très complet au sujet de la justice sociale, qui met la priorité sur la promotion de la justice sociale à travers le travail décent. Le DG appelle à prioriser le pouvoir d'entente tripartite afin de forger une coalition mondiale pour faire avancer la cause de la justice sociale. Le directeur général reconnaît aussi, à juste titre, les défis que connaît le monde aujourd'hui, notamment les inégalités économiques et l'impact de la COVID. Au Pakistan, il nous faut nous atteler à ces questions pour arriver à forger une société plus équitable. Nous sommes pleinement engagés, nous voulons soutenir le gouvernement à l'heure de mettre en œuvre la déclaration du centenaire ambitieuse. Nous voulons mettre en lumière les droits fondamentaux au travail et un environnement sûr et salubre, une approche centrée sur l'humain, une atténuation de la pauvreté et une atténuation des exclusions, des inégalités et une société juste, et ce, pour un avenir plus inclusif et pérenne. La fédération des employeurs du Pakistan

travaille aussi à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail et notamment dans la chaîne d'approvisionnement du coton. L'industrie aussi des biens de sport et d'autres secteurs vitaux pour notre économie nationale. En tant que point focal national, notre fédération s'engage aussi dans la mise en œuvre des principes pour les multinationales et promeut le dialogue social pour la protection sociale et la justice sociale sur le lieu du travail, nous nous rallions à la cause de l'introduction du programme Meilleur travail au Pakistan. Et puis nous nous engageons aussi pour la ratification de la Convention 190. Nous reconnaissons aussi l'importance que revêt l'accès à un bon niveau de vie, l'éducation, la santé, la sécurité sociale et la liberté syndicale, un accès à l'emploi aussi et aux opportunités de production. Voilà qui est très important pour la sécurité économique et le bien-être matériel. Nous nous engageons aussi pour la solidarité internationale et la mise en place d'alliances mondiales. Nous sommes bien conscients des interdépendances de notre monde et il nous faut, à ce titre, davantage d'efforts de coopération pour surmonter les défis mondiaux qui sont les nôtres et pour promouvoir la prospérité et la justice sociale pour tous. Le développement des compétences, voilà une priorité pour notre fédération et d'ailleurs un programme nommé Initiative pakistanaise pour les compétences 2030, s'emploie justement à former les travailleurs, et notamment les jeunes. Nous avons aussi un passeport compétences pour également sortir les gens du secteur informel. Nous nous employons également à promouvoir le travail décent. à travers des dialogues sociaux tripartite et bipartite et ce, depuis 20 ans déjà. La fédération s'engage aussi pour les programmes de bien-être industriel, pour la mise en place de cadres législatifs solides pour la bonne coordination entre tous et pour la mise en œuvre du code du travail. Nous nous engageons aussi pour la protection des groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes transgenres, les travailleurs domestiques et informels. Nous coopérons avec l'OIT, les partenaires sociaux pour l'égalité de genre, l'autonomisation des jeunes et la cause des femmes. Par ailleurs, nous promouvons également des mesures liées à atténuer le changement climatique et nous mettons aussi en place le PPTD avec l'OIT. Notre fédération est d'avis qu'effectivement, le rapport du directeur général peut nous aider à changer le monde du travail et c'est pour cela que nous soutenons également la coalition mondiale pour la justice sociale. Je vous remercie

M. Radhakrisna Sadien

Travailleur (Maurice)

Monsieur le Président. Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux présents, Bonjour à toutes et à tous. J'ai l'immense plaisir de m'exprimer face à vous. Notre réunion se tient au moment où les pays sont confrontés à de nombreuses difficultés, que ce soit d'ordre économique, social et environnemental, en particulier dans le sillage de la pandémie et des turbulences géopolitiques dans le monde. L'inclusivité et la justice sociale ne pourront se renforcer que dans la paix et la stabilité, en commençant au plan national. Et cela dépend également de nos capacités à nous unir dans un esprit de tripartisme et en œuvrant pour le bien collectif, nous devons nous assurer que les fruits du développement sont équitablement distribués dans la société. Nous souscrivons donc pleinement à l'appel du directeur général pour la justice sociale. De nouveaux défis tels que la précarité de l'emploi, le travail à domicile, la migration illégale, l'impact négatif du changement climatique, les changements technologiques, l'intelligence artificielle, entre autres, tout cela a une incidence majeure sur l'emploi. Les objectifs du développement durable adoptés en 2015 visaient à nous permettre à toutes et tous d'avoir un meilleur

avenir. Nous nous approchons de l'année 2030 et de nombreux objectifs doivent encore être atteints et cela ne sera possible que grâce à un dialogue social effectif où tous les partenaires sociaux peuvent participer efficacement. En ce qui concerne mon pays, j'aimerais vous dire que. Maurice a pu adopter un salaire minimum national grâce à un conseil consultatif prévu à cet effet et grâce à l'élan donné par le ministre du Travail . À présent, nous devons nous battre pour un salaire minimum vital et il y a encore beaucoup à faire. Maurice est l'un des premiers pays à avoir ratifié la convention de l'OIT 190 sur la violence et le harcèlement en 2021. À nouveau cela est dû au soutien du ministre actuel du travail. Ce dont nous avons besoin, c'est une appropriation de cette Convention et la création de mécanismes sur le lieu de travail pour assurer une mise en œuvre effective. Le nouveau conseil tripartite national qui se fonde sur le modèle du Conseil socio-économique national est bienvenu et favorablement accueilli par les syndicats à Maurice. Nous espérons que cette tribune permettra de répondre à des questions importantes concernant l'emploi. Nous aurons besoin du soutien et des orientations de l'OIT et d'autres institutions de ce genre pour avancer efficacement et de manière effective. D'autres questions nécessitent une aide de l'OIT pour Maurice. Tout d'abord, la négociation collective n'est pas appliquée dans le service public, ce qui est contraire à la Convention 154 de l'OIT sur la négociation collective. Deuxièmement, l'amendement devant être présenté aux dispositions sur les réunions publiques de la loi de 1991 doit être aligné sur la Convention 87 et 98 sur la liberté syndicale. La question de la gouvernance dans les commissions disciplinaires sont créées dans les institutions paraétatiques et dans les entreprises publiques. Troisièmement, l'acceptation des auto-entrepreneurs, au sein des syndicats tels que recommandé par le comité d'experts de l'OIT, le droit des leaders de syndicats à exercer leurs fonctions sans être intimidés et harcelés. Actuellement, par ailleurs, le président de l'association du personnel de bord d'Air Mauritius est soumis à des mesures disciplinaires alors qu'elle a participé à une émission radio en tant que syndicaliste. L'intervention du ministre du Travail ainsi que de syndicats ont été demandés et ils ont été informés de la situation et nous attendons un résultat positif. En conclusion, la justice sociale n'est possible que dans une société où il y a des opportunités égales pour tous, un travail décent, un salaire minimum pour les travailleurs qui permet une vie décente, des conditions de travail décentes, des lois non discriminatoires et qui permet également une bonne gouvernance et un lieu de travail qui soit exempt de harcèlement, de violence. Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

M. Arezki Mezhoud

Organisation de l'unité syndicale africaine

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Monsieur le Directeur général. Ma grande et unique sœur, la directrice régionale de BIT Afrique. Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de l'organisation syndicale africaine, je présente d'abord aux membres du bureau de la conférence élus mes chaleureuses félicitations et leur souhaite plein succès dans la gestion des travaux de cette 111e édition. Cette session se tient dans un contexte international préoccupant et complexe, caractérisé par des crises successives, les retombées de la pandémie de COVID-19, la dégradation climatique, les tensions géopolitiques et affectent sévèrement le monde du travail. Sans doute, les travailleurs et les membres de leur famille sont les plus touchés par cette situation. L'état du monde d'aujourd'hui, notamment dans certaines régions du monde, suscite beaucoup d'inquiétudes et de craintes. Le champ de la pauvreté s'élargit. Les inégalités sociales

se creusent davantage, la précarité multiforme s'étend, les offensives antisociales se multiplient, le champ des libertés syndicales est aussi sérieusement menacé par la montée de l'ultralibéralisme et la domination de la logique financière à plusieurs sphères. En dépit des efforts fournis en Afrique, le continent n'a néanmoins pas atteint le niveau espéré en matière de développement inclusif, de création d'emplois et de justice sociale. L'accès aux besoins sociaux fondamentaux et l'amélioration du statut de vie et de travail des pans entiers de la société, le chômage, l'inflation, la prolifération de l'informel, l'érosion du pouvoir d'achat, le déficit de protection sociale, la migration, l'atteinte aux droits syndical sont le lot quotidien de la majorité des travailleurs africains déjà fragilisés par la pandémie COVID-19 et les autres facteurs. À cela s'ajoute aussi les crises alimentaires et de l'énergie, provoquées surtout par des tensions géostratégiques et leurs répercussions dans l'avenir. Monsieur le Directeur général que nous félicitons pour son rapport dans lequel il a mentionné les défis majeurs de l'heure a surtout mis l'accent sur la justice sociale qui constitue le nœud de la problématique d'où elle doit être inscrite comme priorité dans l'agenda mondial. Cela est tellement vrai que les mandants tripartites doivent le soutenir et en faire une réalité. D'ailleurs, au 50e anniversaire de l'OUSA qu'on vient de tenir, il y a à peine un mois et demi à Accra, au Ghana, nous avons renouvelé et recommandé de renforcer nos rapports de coopération et de soutien avec l'Organisation internationale du travail qui reste une tribune tripartite où les 3 mandants peuvent exprimer. Et nous remercions aussi l'appui et le soutien que nous avons obtenu au niveau de l'OIT et du BIT, spécialement le directeur général et aussi la directrice régionale pour pouvoir célébrer ce grand événement au niveau du continent africain. Garantir à toutes et à tous l'accès au travail décent est tout à fait un préalable pour faire reculer les inégalités sociales et la pauvreté et à promouvoir les droits fondamentaux du travail, notamment ceux relatifs à la liberté syndicale et à l'organisation. Subséquemment, nous considérons que la mise en place d'une stratégie de développement socio-économique équilibrée sur le plan mondial, régional et local, qui répond aux attentes du monde, de du monde du travail dont l'OIT peut jouer un rôle important, peut ouvrir des perspectives vers un monde juste et prospère. Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue qu'en dehors d'un environnement de paix durable et de sécurité, il est utopique de répondre aux ambitions des peuples et des travailleurs d'Afrique compte tenu dans l'agenda de développement 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable 2030 des Nations unies car le développement est indissociable de la paix. D'où la nécessité de renforcer les mécanismes de paix durable et d'agir en synergie pour éradiquer l'extrémisme, l'intolérance, le terrorisme et la violence sous toutes ses formes, en identifiant des voies pacifiques aux conflits qui s'intensifient surtout en Afrique, dont le dernier est celui du Soudan qui opposent l'armée régulière et les forces de soutien rapides. Nous lançons un appel à l'OIT et aux autres institutions régionales et internationales d'agir dans le cadre du droit international pour le respect dans ce pays et dans d'autres zones de conflits en Afrique, des droits humains et du travail et la protection des civils et des travailleurs qui demeurent la cible facile des belligérants. Face à ces défis considérables, seuls des réponses globales et coordonnées fondées sur le dialogue interne souverain, la démocratie, un partenariat constructif d'égal à égal, le dialogue social et la prise en charge des besoins économiques et sociaux fondamentaux des travailleurs seront en mesure d'atteindre les objectifs de croissance, de stabilité, de justice sociale, de progrès pour tous, et d'instituer, surtout le droit des peuples au développement et à la paix. Enfin, je ne peux qu'inclure mon allocution sans renouveler notre solidarité avec les travailleurs palestiniens et du Golan syrien occupé qui continuent à subir les conséquences néfastes et discriminatoires d'occupation qui les privent de leurs droits. Nous dénonçons également la politique israélienne d'expansion des colonies,

d'expropriation par la force des Palestiniens et de leur expulsion pour un droit du peuple palestinien à un État indépendant et souverain dont sa capitale est Jérusalem. Merci.

M. Emad Hamdi Hemdan

Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et industries chimiques

Je vous remercie, Monsieur le Président du CIT, Excellence, Madame Claudia Fuentes Julio, Présidente du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. D'emblée, je souhaite féliciter le Qatar et saluez l'esprit dont ils ont fait preuve dans la conduite des travaux de cette session. Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de m'exprimer aujourd'hui en tant que représentant de la Fédération arabe du pétrole, des mines et des produits chimiques. C'est un grand plaisir de m'exprimer face à ce forum et de m'exprimer pour les 3 mandats et je vous souhaite plein succès dans cette session. Cette session est tout particulièrement importante, elle se concentre sur la promotion de la justice sociale et sur la défense de la protection sociale pour les travailleurs dans un monde en pleine évolution. Notre monde est confronté à de nombreux défis, nous cherchons tous à obtenir une protection sociale, la justice et un équilibre dans les relations du travail, et nous souhaitons tous des salaires justes et un environnement sain et décent. Le rapport du directeur général souligne qu'une paix sociale juste ne peut se fonder que sur la justice sociale. L'OIT s'emploie à atteindre la justice sociale. Bien sûr, lorsque l'on regarde les évolutions du monde d'aujourd'hui, il est impossible d'omettre une région qui est essentielle pour le monde, qui est celle des territoires arabes occupés. Les mandants tripartites de Palestine, les travailleurs de Palestine en particulier sont confrontés à des pratiques discriminatoires, ces pratiques ont été présentées dans le rapport préparé par le directeur général sur la situation des territoires arabes occupés. Nous n'avons pas besoin davantage pour condamner les pratiques dans ces territoires, il y a des violations flagrantes en Palestine et nous devons tous avoir une position ferme face aux violations dont sont victimes les travailleurs palestiniens et les travailleurs, dans le Golan syrien et le sud du Liban. Nous rejetons par ailleurs, la mise en œuvre de blocus économiques. Ceux qui paient les pots cassés en quelque sorte de ces sanctions sont les travailleurs, des travailleurs qui perdent des opportunités d'emploi et ces pratiques mettent un terme au développement et sapent le droit des travailleurs. Nous pensons que la justice sociale doit être promue. Le directeur général a déclaré que la justice sociale était primordiale et pour y parvenir, nous devons travailler avec les 3 mandants tripartites sans cela, il sera impossible d'atteindre la justice sociale. L'OIT a été créée pour défendre la paix et atteindre la justice sociale. Et j'aimerais vous dire à ce titre que mon pays, l'Égypte fait tout son possible pour atteindre la justice sociale. Nous pensons en effet qu'il ne saurait y avoir de sécurité et de justice sociale sans protection sociale pour tous, sans justice sociale, tout ça est important. Cela a été clairement rappelé dans le texte religieux de l'islam, ma religion. Mesdames et Messieurs, nous espérons que nous pourrions recevoir davantage de soutien de l'OIT afin de dépasser les difficultés et ainsi fournir une protection sociale, arriver à une transition juste, protéger les relations du travail, sensibiliser aux devoirs et obligations. Tous ces facteurs sont importants pour atteindre les ODD. Mesdames et Messieurs, tout accord contraire au texte religieux est inacceptable pour nous. Je pense que l'on ne peut pas régler cette crise avec une autre crise. Il nous faut nous respecter les uns les autres, respecter nos cultures, nos traditions. Je vous appelle à travailler ensemble pour protéger les travailleurs du Soudan, du Yémen. Nous sommes pour l'accord sur la sécurité et la

santé professionnelle et l'OIT est cruciale afin d'arriver à davantage de justice et élaborer davantage de recommandations pour assurer la protection de toutes et tous. Je remercie l'OIT et le bureau de l'OIT en Égypte pour son soutien continu. J'aimerais également remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours. Je vous remercie. La paix et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Mme. Theresa Torkwase Bul

Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: globalisation et organisation

Merci beaucoup Président. Bonjour à tous les collègues de WIEGO. Bonjour à tous et toutes ici présents, je m'appelle Teresa Bul. Je suis une collectrice de déchets nigériane, mon organisation locale, c'est l'association des collecteurs de déchets de Lagos, au Nigeria. Nous faisons partie de l'Alliance internationale des collecteurs de déchets. Notre syndicat international est en cours de formalisation. Pour cela, nous avons besoin de soutien de nos organisations sœurs telles que Women in informal employment. Le Président, je demanderai aux délégués ici présents de bien vouloir garder le silence, merci. Merci président. Bonjour aussi à mes collègues de WIEGO, je m'appelle Teresa Bul, je suis une collectrice de déchets nigériane, mon organisation locale, c'est l'Association des collecteurs de déchets de Lagos au Nigeria, et notre organisation fait partie de l'Alliance internationale des collecteurs de déchets. Notre syndicat international est en cours de formalisation et pour cela, nous avons besoin de soutien de la part d'organisation sœur telles que WIEGO, Femmes dans l'emploi informel, notre travail est mené à bien par un grand nombre de travailleurs du secteur informel et coopératif. Ensemble, nous collectons les déchets, nous les trions, nous les transportons, nous revendons les matériaux recyclables et réutilisables tels que le papier, le plastique, le métal, le verre et d'autres encore. En vendant ces produits recyclables, nous pouvons recevoir un revenu et en même temps, nous pouvons également prêter des services à nos communautés, contribuant ainsi à la réduction de la pollution et à l'atténuation des émissions carbone. Malheureusement, en dépit de ces contributions environnementales, notre travail est largement non protégé, il est dangereux. Nous sommes exclus du marché du travail formel. Nous n'avons pas de droit au travail, nos communautés n'ont pas de gestion des déchets digne de ce nom. Nous travaillons dans des conditions de violation des droits humains. Nous travaillons dans des conditions sanitaires insuffisantes, nous n'avons pas accès aux systèmes de santé, nous souffrons de la stigmatisation sociale. La plupart d'entre nous sont indépendants, mais nous sommes maintenant en concurrence avec les entreprises qui, au titre de la responsabilité des producteurs commencent à envahir notre espace et nous prennent nos matériaux de déchets. Nous sommes organisés, certes, mais nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir puisque notre travail est aujourd'hui menacé. Ces injustices, en fait, elles viennent du fait que nous ne sommes pas suffisamment reconnus ni dans les politiques nationales, ni dans les accords internationaux. Les investissements tels que conçus par les gouvernements avec la complicité des entreprises multinationales qui souhaitent répondre aux questions environnementales, nous excluent alors que nous faisons partie de la solution. L'Alliance internationale des collecteurs de déchets et les réseaux internationaux de travailleurs de l'économie informelle ainsi que WIEGO se félicitent du rapport de l'OIT sur la transition juste. Pour l'OIT comme pour nous, une transition juste veut dire que l'on doit verdir l'économie de façon juste et équitable en créant des opportunités d'emplois décents sans laisser personne de côté. Afin d'honorer cet engagement, les travailleurs dans l'économie informelle, plus de 2 milliards de travailleurs, qui

représentent 61% de la force de travail mondiale, doivent être inclus. Comment faire ? Eh bien, nous pensons qu'il faut créer un lien entre le concept de la transition juste avec la recommandation 204, qui met en place une transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Ça veut dire que les collecteurs de déchets, les vendeurs de rues, les travailleurs domestiques doivent être inclus dans le dialogue social, et ils doivent être à même de procéder à la négociation collective. Ils doivent avoir voix au chapitre pour ce qui est des décisions qui toucheront leur travail. Dans notre cas, nous encourageons l'OIT à créer des mécanismes nous permettant à nous aussi une transition juste et équitable. Cela voudrait dire que nous devons faire partie d'un système de collecte de tri, de transport et de valorisation des déchets. Les gouvernements doivent travailler avec nous en tant que partenaires. Cela comprend également l'établissement de prix juste et de taxes de service environnemental, une pratique qui est déjà courante dans un grand nombre de pays. Cela supposerait de meilleures conditions de travail pour nous, un accès aux matériaux et à l'infrastructure, accès au système de soins et à la sécurité sociale et cela nous permettrait aussi de bénéficier de la reconnaissance juridique tant au niveau national qu'au niveau international. Nous devons être à même de pouvoir poursuivre notre travail de collecteur de déchets et nous devons être intégrés dans les chaînes de valeur ainsi que dans les procédures décisionnaires. Nous devons placer la justice sociale au cœur de la transition juste. Je vous remercie.

Mme. Isabel Cristina Molina Obregón

Jeunesse ouvrière chrétienne internationale

Bonjour Monsieur le Président. Chers délégués venant de partout dans le monde. Je m'appelle Suzan, j'ai 23 ans, je viens du Nicaragua, j'ai commencé à travailler à 18 ans et ce dans différentes zones franches. En 2020, on m'a licencié parce que j'ai résisté aux attaques sexuelles de mes superviseurs et des hauts cadres de mon entreprise. Pendant la COVID, les licenciements massifs ont laissé des milliers de jeunes dans la rue sans travail et j'en faisais partie. Sans prestation, sans indemnisation et sans espoir de réinsertion. D'autres travailleurs ont été renvoyés à la maison sans paye. Et Pendant ce temps, moi, j'ai survécu grâce au travail informel. Aujourd'hui, je travaille pour une entreprise coréenne, Dyson. Je gagne. 3500 cordobas par quinzaine, ça équivaut à 97\$ américains. J'ai la sécurité sociale et un contrat de travail, mais les conditions de travail sont purement inhumaines. Nous travaillons de 10 à 11h00 tous les jours, y compris le samedi si nous n'avons pas atteint les objectifs de production. Mauvais traitements, cris, humiliations, voilà le menu quotidien de tous les travailleurs chez nous, le stress et la pression au travail nous rendent malades. L'entreprise n'autorise pas la création d'un syndicat, aucune organisation n'est acceptable pour l'entreprise. Donc nous sommes beaucoup plus vulnérables puisque nous sommes dénigrés en tant que jeunes travailleurs. Nous perdons toute dignité, juste pour survivre dans un système d'inégalités économiques injuste, une situation d'esclavage. Ce type de témoignage est un témoignage auquel adhèrent des millions de jeunes travailleurs qui sont très vulnérables et qui vivent un petit peu partout dans le monde. Jour après jour, nous manquons d'occasions pour réaliser nos rêves et nos objectifs. Nous devons abandonner des priorités telles que les études. La formation, l'accès à la protection sociale, les droits des travailleurs sont foulés aux pieds, le chômage est massif. L'informalité du travail et le niveau de pauvreté sont au plus haut. Les paysans sont dépossédés de leurs terres et des millions vivent dans des agglomérations sans avoir accès à ce qui serait nécessaire pour mener une vie digne. De plus en plus de contrats zéro heure, le travail en plateforme restructure les marchés du travail, ce qui affaiblit

les syndicats, et exacerbent les conditions du travail. Mauvaise qualité de l'éducation, manque d'accès, aux soins de santé, discrimination à l'heure d'accéder au marché du travail, et bien, tout cela fait que la justice sociale pour les jeunes n'existe pas. Les grands fossés économiques et sociaux qui existent dans le monde découlent de la concurrence que nous vivons jour après jour. Ce manque d'équité, d'égalité, de justice sociale fait que nous nous posons une question, est-ce que les jeunes aujourd'hui, peuvent survivre ? Est-ce qu'ils peuvent encore réaliser leurs rêves et leurs aspirations ? Eh bien, il nous faut une politique qui garantisse la justice sociale en tant que réalité pour tous et toutes, il faut un travail digne, des revenus dignes qui offrent une perspective aux gens pour entrer dans la vie familiale, pour aussi assurer un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie familiale. Par ailleurs, il faut promouvoir et garantir la protection sociale pour tous, indépendamment du sexe, de la couleur de peau et l'origine. Il faut mettre fin à la privatisation et à la commercialisation des services communs et publiques à remplacer par une économie sociale et solidaire. Il faut garantir par ailleurs la pleine participation de la société civile, des travailleurs et des jeunes dans les procédures décisionnaires du gouvernement pour qu'ils soient véritablement démocratiques. Il nous faut une justice sociale qui garantisse une vie digne pour donner plus de pouvoir aux gens et pour transformer les sociétés de manière plus juste, plus durable. Il nous faut nous appuyer pour cela sur les principes de l'égalité, de la justice, de la solidarité et de la démocratie participative. La jeunesse ouvrière chrétienne internationale continue de lutter pour que les jeunes travailleurs aient une vie digne et des conditions de travail décentes. Il faut qu'ils soient valorisés et respectés en tant qu'être humain. Nous pensons aussi que l'application des différentes conventions de l'OIT nous aidera à mieux progresser dans notre mission, à aller plus loin encore dans notre protection et la protection de nos travailleurs et de tous les travailleurs vulnérables de ce monde. Je vous remercie.

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Nous avons épuisé la liste des orateurs. Chers camarades, Mesdames et Messieurs. Après avoir entendu les discours d'aujourd'hui, matin et après-midi, nous avons pu mener un débat de haute qualité. Nous avons bénéficié d'une participation de haut rang, 14 ministres ont pris la parole en provenance de différents pays, des ambassadeurs ainsi que des délégués employeurs et travailleurs. Le débat a été riche. Nous avons entendu énormément de contributions réagissant au rapport du DG et au rapport de la présidente du Conseil d'administration, autant d'éléments de débat qui nous serviront dans nos travaux à l'OIT. Je remercie le secrétariat, ensemble, nous vous remercions de votre participation exceptionnelle. La séance est levée. Merci.

► Jeudi, 08 June 2023

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Bonjour Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 6e séance de la 111e CIT. Je vous invite à vous asseoir et à ne plus parler. Nous allons commencer, nous allons continuer la discussion générale du rapport de la présidente du Conseil d'administration et du rapport de directeur général et de son annexe. Ces 2 rapports et l'annexe ont été présentés en plénière lundi et ont été le sujet des discussions en plénières depuis mardi. Je vais suivre la liste des orateurs qui sera présentée à l'écran comme nous l'avons fait ces derniers jours. Mais avant de commencer, je vous rappelle que le temps de parole imparti est de cinq minutes. Je vous demande par ailleurs de ne pas parler si vous n'êtes pas à la tribune et je vous prie de respecter l'orateur et de ne pas faire de bruit comme on a pu l'observer ces derniers jours. Je vous prie donc de ne pas parler lorsque vous n'avez pas la parole. Ensuite, j'appelle à présent le premier orateur pour ce matin, Monsieur Graell Añino, représentant des travailleurs du Panama. Je vous invite à prendre la parole.

M. Alfredo Graell Añino

Travailleur (Panama)

Nous saluons la 111e CIT où nous allons aborder des questions comme la transition juste, la protection des travailleurs et l'apprentissage de qualité. Nous souhaitons que les conclusions soient appliquées dans tous les pays pour garantir la justice sociale. Bien que le 5 mai l'OMS est déclarée suspendue la pandémie, la situation économique et sociale est loin d'être dépassée. L'OIT plaide pour le droit des travailleurs mais les États ont mis l'accent sur la reprise économique, ce qui crée des dissymétries. Les services publics et l'enseignement ne figurent que dans les discours électoraux, mais non pas dans les priorités des États. Dans ce pays, il y a encore des maisons où le sol est en terre battue. Il y a toujours un manque d'approvisionnement en médicaments et une forte spéculation du marché. La protection des travailleurs reste une grande lacune, la Cour suprême a défendu les travailleurs et a déploré l'absence d'appui politique. Il y a toujours des inégalités hommes-femmes et il y a toujours des discriminations dans le monde du travail en violation de la Convention 190. La discussion sur l'apprentissage est cruciale et doit œuvrer à un développement inclusif. Il faut des encouragements budgétaires. La transition juste et la diligence raisonnable doivent s'imposer. L'intervention du gouvernement du Panama dans le domaine environnemental contredit les accords qui ont été signés par l'État. Les conséquences des agissements des multinationales sur l'environnement sont dramatiques. Les dialogues, malheureusement, ne donnent pas de résultats et ceci remet en cause la crédibilité des engagements. L'échec du dialogue social est un exemple des difficultés rencontrées dans notre pays. La convention numéro 102 n'est pas respectée et il y a la violation des droits syndicaux et nous soutenons une politique active de soutien aux syndicats. Le non-respect des conventions collectives, les poursuites, les licenciements non justifiés sont également une violation des droits des travailleurs. Le gouvernement ne respecte pas les accords qu'il a signés. Nous espérons que les engagements adoptés seront respectés. Merci.

M. Ignatius Baffour Awuah

Gouvernement (Ghana)

Monsieur le Président de la session, je souhaite remercier la présidente du Conseil d'administration et le directeur général de l'OIT pour leur rapport au nom du gouvernement du Ghana. J'ai l'honneur de m'exprimer face à cette conférence. Sur la question cruciale de la promotion de la justice sociale pour tous, Monsieur le Président, la justice sociale est au cœur de nos inspirations collectives pour une société équitable et juste. Nous pensons que le travail décent est un pilier essentiel de la justice sociale et nous reconnaissons donc le rôle vital que joue l'OIT dans la promotion du travail décent pour tous et nous demeurons attachés à la défense des principes consacrés par la constitution de l'OIT et par celle du Ghana. Le gouvernement du Ghana a fourni tous les efforts pour promouvoir la justice sociale et le travail décent. Nous avons mis en œuvre des politiques publiques et des programmes visant à encourager la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté, à assurer des opportunités, l'égalité des chances pour tous. Nous demeurons attachés à réformer le droit du travail pour protéger les travailleurs. Notre attachement à la protection du droit des travailleurs tels que la liberté syndicale, la négociation collective et la lutte contre la discrimination sur le lieu de travail demeure ferme. Grâce au dialogue social et à la formation du consensus entre les mondes en tripartites, nous avons encouragé un environnement favorable pour la création de relations pacifiques et d'une économie résiliente. Mesdames et Messieurs, nous reconnaissons que la situation évolue et nous accueillons les opportunités que présente le numérique. Cependant, nous sommes conscients que les difficultés posées par les évolutions technologiques existent et qu'elles ont un impact sur le marché du travail. Nous investissons donc fortement dans le développement des compétences, l'apprentissage ainsi que les programmes de reconversion. Cela donnera la génération de jeunes de compétences pour s'atteler au nouveau monde du travail. Il est évident que les interventions de ce type contribueront à la réalisation du programme à l'horizon 2030, en laissant personne sur le bord de la route. Cet impératif nécessite également que nous révisions et que nous ciblons la protection sociale pour répondre aux besoins des travailleurs vulnérables. L'accès à la protection sociale doit être équitable et universelle. Nous continuons donc à améliorer et à renforcer les programmes de protection sociale pour fournir un filet de sécurité pour les travailleurs dans le secteur informel, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes marginalisés. Cela permettra de réduire les inégalités, de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir une croissance inclusive. Malgré les accomplissements modestes, nous reconnaissons qu'il y a encore du pain sur la planche. La pandémie nous a posé des difficultés, mais a également présenté de nouvelles opportunités. Il est de notre devoir de répondre aux défis de façonner l'avenir que nous souhaitons. L'amélioration des systèmes de protection sociale permettront d'atténuer l'augmentation des inégalités dont sont victimes les groupes vulnérables. Nous devons nous saisir de cette occasion pour mieux reconstruire en veillant à ce que nos approches soient pragmatiques, inclusives et durables. Mesdames et Messieurs les délégués, je réaffirme l'attachement de mon pays à la promotion de la justice sociale qui doit être l'une de nos préoccupations majeures. Grâce aux partenariats et à des coopérations fructueuses, nous viendrons à bout des difficultés sur le marché du travail, à promouvoir la croissance. Positive a créé un meilleur monde du travail décent pour tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Gerardo A. Martínez

Travailleur (Argentine)

Monsieur le Président. L'augmentation des inégalités, la précarisation, le travail informel et la pauvreté empêche le progrès pour tous les pays en développement. Pendant la pandémie, nous avons demandé que les vaccins soient un bien social pour toute la population, ce qui ne s'est pas produit. Personne ne nous a écoutés. Face aux réalités que nous observons depuis quelques années, les travailleurs réclament un changement de l'architecture financière mondiale, en particulier concernant le rôle que joue le FMI, organisme qui a une très mauvaise réputation dans les régions en développement. Il faut un nouveau contrat social qui donne des réponses aux exigences économiques et sociales. Les travailleurs ont besoin de propositions de relance fondées sur les droits et le progrès social. Nous soutenons le passage du travail informel au travail formel et un avenir du travail avec un socle de protection sociale garanti, l'éducation est essentielle pour l'inclusion. Nous ne pouvons pas parler de travail sans éducation, les travailleurs n'ont pas peur de la modernité, ni des changements technologiques. Néanmoins, l'effet montre que les avantages ne sont pas partagés. Nous souhaitons que les investissements dans le travail soit fait par un État qui règlemente et qui compense les coûts sociaux de la transition. C'est pourquoi nous parlons d'un nouveau contrat social. Les données de la région des Amériques sont alarmantes. Les économies de ma région font face à une situation extérieure difficile, marquée par une faible croissance, l'activité économique et du commerce mondial. Selon les projections de la CEPAL, on estime que la croissance sera environ de 1,2%, ce qui ne suffit pas pour que la reprise profite à tous. Plus de 50% de la population se trouve dans une situation de pauvreté. Il y a des violations permanentes de la liberté syndicale et il y a des limites à la négociation collective. Nous répétons, comme nous le disons à chaque conférence que nous avons besoin d'une gouvernance dans la région qui respecte les droits et principes fondamentaux que défend cette organisation. En Argentine, nous avons une crise de crédibilité politique qui sape les efforts du gouvernement qui souhaite mettre de l'ordre dans la macroéconomie. Cela fait 40 ans que nous avons retrouvé un système démocratique dans un contexte où l'efficacité de la politique dans la lutte contre les dettes sociales est menacée. Face à l'intolérance politique et sociale, nous devons établir des conditions fondamentales de gouvernabilité de la politique et de l'économie. Dans les démocraties occidentales, la politique est la clé pour résoudre les problèmes de nos pays. Le mouvement syndical appelle à la concertation et au dialogue. C'est la condition essentielle pour créer des politiques d'État à moyen et long terme. La gravité de notre situation exige que personne ne spéculé. Nous observons qu'aucune force politique pourra résoudre les problèmes structurels de notre pays. J'aimerais souligner que le gouvernement souhaite maintenir le dialogue social pour exercer librement l'échange entre partenaires sociaux. C'est un droit et un outil fondamental pour défendre le pouvoir d'achat, les salaires. Il faut renforcer le système de sécurité sociale pour améliorer les prestations sociales des populations les plus vulnérables. Nous soutenons le développement, la production et le travail comme piliers de la justice sociale et nous œuvrons à la grandeur de notre patrie et au bonheur du peuple.

M. Ardashir Kabir**Employeur (Bangladesh)**

Monsieur le Président de la session, Mesdames et Messieurs les délégués, Bonjour à toutes et à tous. Je félicite le directeur général pour son rapport qui est très complet. En bref, ce rapport est une référence pour les marchés du travail, la justice sociale. Il présente des informations sur les inégalités persistantes, les vulnérabilités, les injustices dont souffrent les travailleurs et les employés dans différents endroits du monde et proposent une approche holistique pour répondre à ces questions liées au travail. Vous le savez tous et cela est défini par l'OIT, le travail décent comprend, les dimensions d'un salaire équitable, de la protection sociale, de l'égalité des chances et d'un environnement de travail sûr. Le rapport reconnaît l'importance du travail décent pour la justice sociale et le développement durable et souligne le fait qu'il faut des politiques et des pratiques qui placent le bien-être et le respect des travailleurs en premier afin que personne ne soit laissé pour compte. Ce document reconnaît également l'impact immense des avancées technologiques, de la transition numérique et du changement climatique sur le monde du travail, et souligne le fait qu'il faut s'adapter à ces transformations tout en préservant les droits des travailleurs, en assurant leur inclusion et en leur permettant de valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles. Par ailleurs, le rapport reconnaît l'importance du dialogue social, du tripartisme et de la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour façonner des politiques et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour promouvoir la justice sociale. Le rapport souligne nos besoins d'un processus décisionnel participatif qui permette la participation de tous les acteurs et pour créer des conditions de travail justes et équitables. Le rapport arrive à point nommé. Il est complet, mais il y a certaines zones d'ombre auxquelles il faut répondre pour atteindre les objectifs fixés. Le rapport ne parle pas suffisamment des difficultés, des obstructions qui empêchent l'exécution des politiques et des procédures, et notamment en ce qui concerne les questions spécifiques à certains pays ou certaines régions. Le rapport se concentre sur le secteur formel et omet donc de se concentrer sur le secteur informel et la question du travail décent dans ce secteur. Cela cependant permettrait d'avoir une compréhension plus large des questions liées à la justice sociale. Le rapport rappelle l'importance du dialogue social et du tripartisme, mais on pourrait dire que le rapport ne présente pas toutes les perspectives et expériences de toutes les parties prenantes et en particulier celles des PME, des groupes marginalisés et des travailleurs vulnérables. Un examen de la question de ce qu'est une entreprise durable pourrait être ajoutée en annexe, alors que l'on envisage des politiques sociales afin d'atteindre des objectifs de justice sociale à long terme. La question des capacités pourrait mériter un examen plus approfondi. La productivité en prenant en compte les spécificités des secteurs, des régions, des pays pourrait être prise en compte et notamment la participation maximale du secteur privé dans le développement des compétences. En conclusion, le rapport du directeur général présente une analyse riche et complète du paysage du marché du travail actuel et souligne la nécessité de promouvoir le travail décent, de répondre aux inégalités, de s'adapter aux changements environnementaux et technologiques et d'encourager le dialogue social. Il fournit une feuille de route pour le gouvernement, les employeurs et les travailleurs et les autres parties prenantes afin qu'ils puissent travailler ensemble pour un monde du travail plus juste et plus équitable. Je vous remercie.

M. Firmin Ayessa

Gouvernement (Congo)

Monsieur le Président de la 111e Conférence internationale du travail, Monsieur le Directeur général de l'Organisation internationale du travail. Mesdames et Messieurs. Je m'adresse à vous au nom de son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et au nom du gouvernement congolais, avec tout le respect et toute la sympathie que mon pays doit à l'Organisation internationale du travail. Avec la même sympathie, j'adresse mes sincères félicitations pour leur brillante élection, respectivement au président de la 111e conférence et au directeur général de l'Organisation internationale du travail, Monsieur Gilbert Houngbo. Le Congo, mon pays approuve aux côtés des autres États membres de l'Organisation internationale du travail, la déclaration adoptée le 10 juin 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et soutient sans détour le projet de création d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Le Congo réaffirme son engagement compte tenu de l'accord signé le 4 février 2022 entre la commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale du travail pour la réalisation de la justice sociale à travers la promotion du travail décent. Mesdames et Messieurs. Le Congo est en cette année 2023 à la 2e année de mise en œuvre de son plan national de développement couvrant la période 2022-2026. Un des axes majeurs de ce plan, est le progrès social pour tous dans la solidarité. La stratégie sociale mise en œuvre à cet effet vise la réduction de la vulnérabilité économique et sociale, le développement inclusif des populations et la consolidation de la cohésion sociale. Pour obtenir le statut de pays pionnier de l'Alliance 87, le Congo vient avec l'appui de l'OIT, de se doter de ses priorités stratégiques assorties d'une feuille de route conséquente. Tout comme il va conclure dans les tous prochains jours, son programme pays pour le travail décent PPTD. S'agissant de l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes, le gouvernement congolais exécute, avec l'appui des partenaires techniques et financiers un ensemble de projets visant à préparer les jeunes à l'employabilité. Le Congo a par ailleurs entrepris une vaste réforme du système de sécurité sociale qui va être matérialisé entre autres par le lancement d'ici à la fin de l'année 2023, de la caisse d'assurance maladie universelle. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le monde change. Il change à une vitesse impressionnante et le monde du travail change plus rapidement encore. Notre défi à tous notre défi collectif est de savoir et de pouvoir adapter le modèle de l'Organisation internationale du travail en privilégiant les valeurs cardinales de paix et de justice sociale pour tous. Ce défi, nous devons et nous pouvons le relever ensemble. C'est le vœu le plus ardent du Congo et de ses plus hautes autorités. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre aimable attention.

M. Hideyuki Shimizu

Travailleur (Japon)

Je vous remercie. Au nom des travailleurs, c'est un plaisir de m'exprimer sur la discussion, sur le rapport du directeur général. Le Japon a présidé le sommet du G7 cette année. Nous les syndicats des pays du G7 ont organisé un L7 en avril, à Tokyo. Les participants de ce L7 ont débattu des questions de politique macroéconomique, de l'augmentation des salaires, de la question d'une transition juste, du respect du dialogue social et de l'importance d'une paix durable. Les résultats de nos discussions ont été résumés dans une déclaration qui a été remise au Premier ministre, Kishida. Au

moment de la réunion des ministres de l'emploi et du travail du G7 à Kurashiki, en plus de déclarations conjointes aux côtés du B7, qui représentait les entreprises et du C7 qui est représentait la société civile. le Président de JE2 Rengo, Monsieur Yoshino, a participé à la réunion du L7 pour présenter la position des travailleurs. Suite à ces initiatives des politiques proposées par le L7 et notamment la proposition d'investir dans les populations pour assurer une transition juste, un dialogue social efficace dans les chaînes d'approvisionnement et la question de travail décent ont été reflétées dans le communiqué des leaders de Hiroshima et dans la déclaration des ministres du travail et de l'emploi de Kurashiki. Cela montre que le dialogue social a fonctionné au sein du G 7. Monsieur le Président. Nous apprécions tout particulièrement le rapport du directeur général, lequel présente des directions claires à suivre pour faire avancer la justice sociale en s'appuyant sur des informations précieuses et approfondies concernant la situation actuelle. J'ai été particulièrement touché par l'appel à se concentrer sur les principes fondamentaux de l'OIT, la question de la justice sociale en prenant un point de vue actuel et en agissant en étant tourné vers l'avenir. Par ailleurs, le monde est confronté à de nombreuses questions, la pauvreté, les inégalités et liées aux gens et à différentes caractéristiques, et je pense qu'il faut que le gouvernement, les travailleurs, les employeurs dans chacun des États membres de l'OIT encouragent le dialogue social dans leurs différents domaines d'action. Nous devons tourner dans votre attention vers toutes les régions où le dialogue social est encore difficile. La paix est la base de la justice sociale grâce au dialogue social. L'invasion militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie continue. La communauté internationale doit être pacifique et stable, c'est la condition préalable d'une condition de vie sûre pour les travailleurs. Une nouvelle fois, nous condamnons fermement le barbarisme dont fait preuve la Russie et nous déclarons notre solidarité avec les travailleurs et les citoyens d'Ukraine. Dans le même temps, lorsque l'on se concentre sur l'Asie, la démocratisation et les mouvements des travailleurs continuent à être opprimés par le régime militaire au Myanmar. Nous condamnons cela et nous continuons à soutenir les forces de démocratisation, en coopération avec l'ITUC et l'ITUCAP. Par ailleurs, les normes sur le travail fondamental de l'OIT sont une base pour la réalisation de la justice sociale. Nous regrettons que la convention numéro 111 et 155 notamment qui ont été ajoutées l'année dernière n'ont pas été ratifiées par le Japon. Le Japon doit être en première ligne de la réalisation de la justice sociale. Ainsi, nous demandons au gouvernement japonais de ratifier la convention numéro 111 et numéro 55 au plus tôt. Enfin, en conclusion, j'affirme que les syndicats du Japon participeront activement aux activités de l'OIT et agirons pour la justice sociale. Je vous remercie de votre attention.

Mme. Paulina Brandberg

Gouvernement (Suède)

Mesdames, Messieurs, Mandants de l'OIT. C'est un honneur pour moi de m'adresser à cette 111e session de la CIT. À la première ligne du préambule de la Constitution de l'OIT, la justice sociale est définie comme la base d'une paix universelle et durable. 104 ans après la création de cette organisation, l'importance de faire progresser la justice sociale est plus urgente que jamais. Les crises qui découlent de difficultés liées, par exemple, à la pandémie de COVID-19, le changement climatique, les changements démographiques et sociologiques ainsi que la violence et l'insécurité, notamment la violence fondée sur le genre et le harcèlement sexuel, nos droits de l'homme fondamentaux et empêche les personnes de jouir d'une vie bonne. C'est une menace au progrès économique et humain. Aujourd'hui, je dois être très claire. Chacun doit être en mesure de jouir de tous les droits de l'homme, quels que soient son sexe,

son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre, indépendamment de son ethnicité, de sa religion ou d'autres croyances, indépendamment du handicap, de l'âge ou de tout autre statut. Le gouvernement suédois est engagé à garantir l'égalité des droits et la jouissance complète des droits de l'homme et de toutes les personnes LGBTQI+. Nous attendons que l'OIT soit à l'avant-garde de la lutte contre la discrimination, notamment sur la base de l'orientation sexuelle de l'identité de genre et de l'expression de genre. L'OIT ne peut pas ne pas protéger les personnes qui sont parmi les plus exposées au harcèlement et même à des menaces à leur vie. Aujourd'hui, je voudrais également souligner que l'égalité de genre est une question de justice sociale et qui doit permettre l'égalité d'accès au droit, aux ressources et aux possibilités. La Suède a un degré relativement élevé d'égalité entre les genres. Ceci vient de décennies, de volonté politique pour mettre la priorité sur cette égalité de genre et la Suède a pris les décisions politiques nécessaires et a créé une infrastructure pour l'égalité entre les genres. Permettez-moi de mettre en avant 4 aspects importants, l'infrastructure sociale en particulier, il faut des soins pour les personnes âgées, pour les enfants de bonne qualité, et qui soient abordables économiquement. Lorsque ces soins sont appropriés, la participation des femmes dans le monde du travail augmente. Deuxièmement, il faut une imposition séparée des revenus pour les hommes et pour les femmes. Ceux-ci augmentent également la participation des femmes au monde du travail. Troisièmement, il faut des congés parentaux pour les 2 parents. Ceci encourage les hommes et les femmes à utiliser des parts égales de ce congé parental. Et quatrièmement, l'accès des femmes à des ressources productives comme le foncier, la propriété et le crédit. Une approche genrée, par exemple, concernant les droits fonciers, peut modifier les relations de pouvoir et accroître l'autonomisation économique des femmes et réduire la pauvreté. Ces aspects soutiennent l'égalité entre les genres et accroissent les perspectives des femmes d'avoir les mêmes possibilités d'entrer sur le marché du travail et d'y rester et d'y progresser. Les conséquences sur les revenus, le bien-être des femmes et il y a également des conséquences politiques sur le pouvoir de négociation à la maison. Notre programme fait tout pour que chacun puisse vivre pleinement son potentiel. Chacun a le droit de vivre dans la liberté et la sécurité. Il n'y a pas de paix sans justice sociale, mais il n'y a pas non plus de justice sociale sans paix. La Suède est solidaire avec le peuple ukrainien face à la guerre d'agression de la Russie. Nous continuerons d'appuyer l'Ukraine et nous continuerons de demander des comptes à la Russie, la Charte des Nations unies doit être respectée. Nous soutenons les efforts actuels de l'OIT et du directeur général pour soutenir les mandants ukrainiens. J'aimerais conclure en disant que la Suède jamais n'acceptera des reculs en ce qui concerne le droit de jouir pleinement des droits de l'homme. Notre objectif est et sera toujours de construire un monde plus égal, prospère et résistent. Dans ce travail, nous nous battons toujours pour les groupes les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes filles, ainsi que les personnes LGBTQI+ continuons de faire ce travail ensemble. Joignons nos forces pour créer un monde socialement plus juste avec l'égalité des chances pour tous. Merci.

Mme. Patricia Veringa Gieskes

Employeur (République démocratique du Congo)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi, au nom du groupe employeurs de la République démocratique du Congo, de vous transmettre les salutations du patronat congolais qui met toujours en synergie ses moyens et ses compétences au service du pays et de ses partenaires. Cela notamment grâce à

l'impulsion de son excellence. Monsieur Félix Antoine Tshisekedi, président de la République qui ne ménage aucun effort pour faire avancer la justice sociale. C'est aussi l'occasion pour moi de saluer l'initiative du directeur général de l'OIT, Monsieur Gilbert Hounbo, de mettre l'accent sur l'objectif fondamental de la justice sociale en tant qu'élément central de toutes les politiques nationales et internationales. Comme l'indique ce rapport, les transformations structurelles du marché du travail sont essentielles pour la RDC car elles permettent de concrétiser l'agenda du travail décent et surtout de résoudre la question de l'économie informelle. Pour les employeurs de la RDC, les transformations du marché du travail constituent non seulement le véritable levier de la mise en place d'un environnement propice au renforcement du dialogue social, mais également l'élément fondamental pour la croissance socio-économique durable et l'élargissement de la protection sociale. Dans ce cadre et pour illustrer ses efforts, le gouvernement congolais a instauré la gratuité de l'enseignement sur toute l'étendue du territoire national et mettra bientôt en œuvre la couverture universelle de soins de santé en faveur de toute la population. En ce qui concerne la justice sociale et en l'occurrence la transition juste, la RDC cherche à mettre en place des mécanismes susceptibles de nous amener vers des solutions durables dans le cadre de la transformation climatique. Cette dernière repose sur plusieurs domaines dont le minier. La RDC regorge du cobalt, minéral qui va servir à la fabrication des batteries. Pour ce faire, une coopération entre la Zambie et la RDC a déjà commencé et des accords sont conclus pour l'installation d'usines y afférentes, ce qui va certainement générer des emplois décents au bénéfice de milliers de Congolais. B. Économie verte, la RDC contient presque 70% de la forêt équatoriale et sa tourbière retient, comme on le sait, le carbone. Des travaux de surveillance du taux de carbone sont en cours et il est aussi nécessaire de limiter l'exploitation intensive et abusive du bois. Le gouvernement congolais a amorcé le reboisement de plus d'un milliard d'arbres dans les différentes provinces. Ceci a aussi comme effet de générer des emplois pour les jeunes, même peu éduqués dans l'entretien et la maintenance des différents sites. C. Le dialogue social. Le rôle du dialogue social est devenu primordial et c'est ainsi qu'avec l'assistance technique du BIT, plus particulièrement avec ACTEMP Afrique centrale, nous avons de manière bipartite, avec nos partenaires, les travailleurs que je salue ici présents, mis en place, une plateforme de dialogue social afin de permettre et de favoriser la justice sociale tant recherchée par tous. En bref, de par sa jeunesse, la jeunesse de sa population, ses ressources naturelles et surtout sa volonté de maintenir un dialogue tripartite permanent, la RDC est définie comme un pays solution dans le cadre de la transition juste. Je vous remercie pour votre attention soutenue.

Mme. Cristina Faciabén Lacorte

Travailleur (Espagne)

Mesdames, Messieurs, le monde actuel présente des défis considérables, la crise climatique et de nouvelles tendances économiques qui rendent plus compliquées les institutions multilatérales fragiles et qui établissent une nouvelle réalité mondiale. La mondialisation, sur la base de logiques néolibérales, de nouvelles formes d'organisation du travail, la transition numérique, la robotisation et la tertiarisation de l'activité, ainsi que les délocalisations de la production touchent directement le travail et la classe laborieuse. La pandémie et la guerre en Ukraine ainsi que l'augmentation des prix et le risque de crise mondiale de la dette renforcent l'incertitude et dans ce contexte où les inégalités augmentent dans le monde, le travail est de plus en plus précaire, les contrats sociaux perdent de leur valeur, nous ne sommes pas respectés dans beaucoup d'endroits, comme l'a souligné le directeur général dans son rapport.

Il est donc nécessaire de lutter pour que la justice sociale devienne une réalité dans le monde entier, mais il n'y aura pas de justice sociale sans travail décent. En 2015, les Nations unies ont créé le seul contrat social de ce siècle avec le programme d'action 2030 et les ODD. L'objectif numéro 8 sur le travail décent doit orienter les politiques publiques pour parvenir au plein emploi, à un travail de qualité, à la formalisation du travail, à des revenus justes, à la protection sociale, à des cadres de travail sûr, à la négociation collective, la liberté syndicale et au droit de grève. Mais le travail décent, c'est aussi l'égalité des chances, c'est la non-discrimination ainsi qu'une distribution équitable de la richesse. Il faut également des transitions justes dans toutes les questions disruptives comme la décarbonisation, l'économie verte, la transition numérique. Seules les transitions seront justes lorsqu'y participent les travailleurs et lorsque les travailleurs participent à leur élaboration. Le travail décent et la justice sociale doivent être pour tous et toutes, sans exception. Et ici, nous appelons comme nous le faisons depuis 2016. Nous appelons à ce que le traité sur la diligence raisonnable pour la réalisation des droits de l'homme et des droits environnementaux deviennent une réalité ainsi, nous demandons le renforcement des normes de l'OIT dans ce domaine. Nous félicitons également le mandat du Parlement européen sur la négociation de la directive européenne sur l'intelligence raisonnable. J'aimerais souligner qu'en Espagne, on a beaucoup avancé dans le domaine de la justice sociale. Les avancées ne sont pas suffisantes, mais nous sommes sur la bonne voie. Les répercussions sur l'emploi des différentes crises ont été amorties grâce à l'intervention de l'État sur le marché du travail, grâce au dialogue social et à la négociation collective. Ainsi, le l'emploi a pu être maintenu. Il y a eu une protection sociale des travailleurs et une aide aux entreprises. Nous avons notamment lutter pour réduire le travail saisonnier lorsqu'il n'est pas justifié. Le gouvernement et les syndicats se sont mis d'accord sur une augmentation de 40% du salaire minimum et sur la réforme des retraites, ce qui a augmenté le pouvoir d'achat de dix millions de retraités. Nous avons également pris des mesures pour que le système reste pérenne. Les syndicats ont lutté pour que l'Espagne ratifie les conventions 189 et 190 et nous travaillons à la transposition dans le droit national. Nous avons également progressé en ce qui concerne l'égalité réelle entre les femmes et hommes, même s'il y a encore beaucoup à faire pour arriver à la pleine égalité aussi bien en ce qui concerne la réduction des écarts salariaux que le développement de l'économie ou de la fin de la violence machiste. Il reste encore beaucoup à faire pour arriver à la justice sociale dans le monde entier, et ceci pour arriver à la paix mondiale, et l'OIT doit être un acteur fondamental à cette fin. Merci.

M. Viliami Uasike Latu

Gouvernement (Tonga)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai l'honneur de vous saluer au nom de du Royaume de Tonga dans le Pacifique, et j'ai l'honneur de représenter mon pays à cette conférence. C'est un privilège pour moi que de vous retrouver en personne depuis la pandémie et c'est tout un privilège pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. J'aimerais remercier les organisateurs de l'ordre du jour qui a été arrêté cette année et notamment je remercie le directeur général du rapport présenté pour la discussion. J'ai beaucoup apprécié la qualité des rapports sur « Faire progresser la justice sociale » et puis l'apprentissage de qualité. Ces rapports permettent une réflexion et permettent de se tourner vers l'avenir du monde du travail. La discussion sur la justice sociale montre le travail énorme que Tonga doit encore faire pour réaliser les droits universels et l'égalité d'accès aux chances et la distribution juste et des transitions justes. Comme

beaucoup de pays insulaires du Pacifique, Tonga a des difficultés considérables, par exemple, les catastrophes naturelles et les incidences de la crise extérieure. Il y a beaucoup de chômage des jeunes et des femmes et il y a également un sous-emploi qui est très répandu. Il y a des lacunes de compétences, il y a que peu de jeunes qui se tournent vers les métiers d'ingénieur et les métiers de la santé, c'est un problème pour l'avenir. Le gouvernement sait bien que des politiques et des programmes sont nécessaires pour améliorer les possibilités d'emploi, la participation des travailleurs et pour augmenter le niveau de vie. C'est dans ce contexte que nous espérons que les messages de cette conférence sur les programmes d'apprentissage de qualité, d'une protection des travailleurs inclusives et une transition juste pour soutenir le travail décent pour tous se concrétise dans notre pays. Ceci ne peut pas se faire en peu de temps, mais avec l'engagement du gouvernement et avec le partenariat des organisations d'employeurs et de travailleurs et avec l'appui de l'OIT, Tonga peut s'orienter dans la complexité du monde du travail actuel qui évolue très rapidement et parvenir à des résultats de justice sociale. Le soutien et l'assistance technique de l'OIT sont essentielles pour renforcer les politiques du marché du travail, les institutions et pour renforcer la capacité de nos mandants tripartites pour contribuer à améliorer les possibilités d'emploi et la justice sociale et le développement inclusif. Tonga appelle l'OIT à mettre en œuvre les programmes appropriés, en sachant quelles sont les difficultés uniques des petits États insulaires du Pacifique, comme Tonga. Nous demandons à l'OIT de travailler avec les mandants nationaux pour améliorer notre potentiel de croissance, notre capacité de créer des emplois décents pour que nous aussi, nous puissions progresser dans le domaine de la justice sociale et que nous ne soyons pas laissés pour compte. Merci.

M. Mohammed Attia Ibrahim Elfayoumi

Employeur (Égypte)

Mesdames et Messieurs. C'est un plaisir pour moi de saluer l'OIT et nous souhaitons plein succès à l'OIT. L'OIT avec sa structure tripartite est un moteur de production et c'est un des principaux outils pour parvenir à la justice sociale et à la protection des travailleurs et des employeurs pour parvenir au développement durable et à la stabilité économique. Ceci également pour mettre en œuvre les plans de développement. Le rapport du directeur général sur les différents sujets, sur des questions techniques comme l'apprentissage, une transition ou juste l'examen des différentes politiques pour arriver à des politiques durables. Tout ceci montre un désir sincère de soutenir tous les aspects du travail. Dans le cadre de nos efforts pour arriver à un développement durable et pour promouvoir le progrès économique, le gouvernement de l'Égypte a présenté un certain nombre de programmes et de politiques pour soutenir l'économie et pour faire face aux changements du monde actuel. Par exemple la COVID, et vu la crise économique qui a été le résultat de la guerre entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et qui a touché tous les pays en particulier parce que l'inflation a crû rapidement et ceci a eu des effets également sur les chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement de l'Égypte a présenté plusieurs initiatives, contributions pour soutenir le secteur privé par des documents sur les entreprises d'État et en renforçant le financement du développement et pour que l'industrie nationale soit plus forte et pour protéger tous les segments, y compris, ceux où les salaires sont plus faible. Nous aidons les femmes travailleuses et œuvrons à l'égalité des sexes. Nous avons également pris un certain nombre de dispositions légales pour renforcer la gouvernance et la coopération et pour assurer des sauvegardes des investissements qui concernent le travail. Le parlement va examiner

un nouveau code du travail et des améliorations législatives ont permis d'améliorer ce code du travail. La question de la Palestine est essentielle pour tous les Arabes. La Palestine connaît une phase extrêmement difficile en raison de la pression sur son territoire. Il y a des violations qui touchent les travailleurs et les employeurs et qui nuit au développement de l'infrastructure pour les travailleurs et il faut... et je souhaite plein succès.

M. Salvador Medina Torres

Travailleur (Mexique)

Merci. Nous souhaitons féliciter le directeur général et son équipe du rapport présenté à la conférence dans lequel on trouve une excellente analyse de la réalité mondiale, régionale et locale, ainsi que des réflexions, des initiatives proposées aux gouvernements, aux employeurs et aux syndicats. Pour les organisations syndicales que nous représentons, il est clair que la démocratie, le tripartite, la gouvernance et la coopération technique exigent une volonté politique pour remédier aux carences structurelles et pour concevoir les politiques publiques indispensables pour surmonter les dommages de décennies perdues. Clairement, les mesures se sont montrées insuffisantes au fil des ans. L'équilibre qui figure dans le rapport du directeur doit nous encourager à ne pas céder au pessimisme politique et soutenir les efforts de l'OIT pour constituer une coalition mondiale contre l'injustice, ceci conformément à la déclaration du centenaire de l'OIT. Il faut établir des stratégies effectives dont les résultats ne sont pas simplement des études et des rapports bureaucratiques avec des catalogues d'intention et des théories, mais qui seront véritablement orientées pour transformer le monde du travail et la production ainsi que les systèmes connexes conformément aux principes du travail décent, du développement humain durable et d'un contrat social qui manque dans nos pays. De fait, comme le dit rapport, la dissatisfaction face à la gouvernance nationale et la perte de confiance augmentent. Il y a une polarisation croissante des sociétés, ce qui mine la confiance dans les institutions, y compris, même dans le système de justice du travail. Il y a de plus en plus de conflits, d'affrontements violents et de mouvements sociaux. Avant la pandémie, il y avait de graves facteurs d'instabilité et de précarisation. Il était donc évident qu'il fallait un nouveau contrat social décent pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte. Ce nouveau contrat social va relancer, revitaliser le tripartisme. Nous l'avons déjà dit ailleurs, les politiques de coopération politique et technique entre les pays, ou avec les Nations unies et dans le cas d'espèce, avec l'OIT doivent faire un saut qualitatif, sinon les conflits nationaux se multiplieront. Les institutions ou les branches de l'OIT et doivent être plus actives dans leur soutien au tripartisme. La coopération de l'OIT est essentielle, notamment pour les travailleurs, le système normatif de l'OIT doit être renforcé. Car c'est le cœur de l'organisation, mais il n'y a pas que la coopération de l'OIT qui contribue à l'équilibre tripartite. Pourquoi est-ce qu'il y a des déséquilibres du pouvoir dans beaucoup de pays ? Une situation à laquelle il faudrait remédier avec cette coopération. Nous pensons qu'il faut revitaliser le tripartisme et renouveler les engagements de dialogue social pour que dans les décisions relatives à l'application des politiques et les investissements dans les capacités et les services publics, ainsi que leur financement, soient l'élément essentiel de justice sociale. Nous sommes certains que l'OIT et ses mandants ainsi que ses programmes de coopération reflètent la promesse du directeur dans son rapport, lorsqu'il dit que, comme l'indique la déclaration du centenaire, l'OIT doit réaliser son mandat constitutionnel qui est d'arriver à la justice sociale.

M. Hassan Fakhri

Travailleur (Liban)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux Excellence, Monsieur le Directeur général de l'Organisation, Monsieur le Président de la conférence, honorables personnes ici présente, Mesdames et Messieurs, chefs et membres des délégations représentant les employeurs et les travailleurs. Mesdames et Messieurs, malgré la révolution numérique et le progrès représenté par l'intelligence artificielle et l'impact de cela en matière de production de biens, tant qualitativement que quantitativement, 4 milliards de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de la pauvreté extrême telle que cela a été indiqué dans le rapport exhaustif et détaillé du directeur général, intitulé « Une coalition internationale pour la justice sociale ». Malgré tout ce progrès technologique, 1% des personnes les plus riches exercent le monopole sur les ressources matérielles. Leur richesse ne cesse d'augmenter et les pauvres s'appauvrissent, les pauvres manquent d'opportunités de travail décent, de travail dans le secteur formel, manquent de services médicaux, d'enseignement, d'eau potable, d'électricité et d'assainissement. Pourtant, nous, au sein de la Confédération générale des travailleurs du Liban, nous soutenons le directeur général de l'OIT en matière de la formation d'une coalition internationale pour la justice sociale. Les salariés tels que les fonctionnaires et les ouvriers dans les secteurs formels et informels et qui sont les personnes vulnérables sont les premiers à tirer plein profit de la justice sociale. Pour nous, la justice, nous considérons qu'il n'y a pas de justice sociale avec l'occupation, avec le terrorisme, avec l'absence de liberté, il n'y a pas de justice sociale sans sécurité alimentaire, sans sécurité hydrique. L'OIT, depuis sa création en 1944 a joué un rôle primordial en matière de protection des États et des sociétés en se focalisant sur la paix et la stabilité internationale. C'est un défi qu'a relevé l'organisation après les deux guerres mondiales du siècle dernier, suite à une lutte ou à une course pour contrôler les marchés et les richesses du monde entier. Cette lutte a entraîné la mort de dizaines de milliers de civils, de militaires et a détruit des villes entières. Le dialogue pertinent entre le capital et les travailleurs qui n'avancent plus car le pouvoir et le capital essaient d'exercer la mainmise sur ce dialogue social et particulièrement dans les pays du tiers-monde. Pourtant, nous avons tous besoin d'avoir comme point de départ la déclaration universelle des droits de l'homme afin d'adopter des normes et des mécanismes clairs et d'adopter des objectifs clairs pour la justice sociale ; Nous devons respecter l'indépendance de tous les partenaires dans les processus de production sur le même pied d'égalité. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. Au Liban, nous voyons d'un bon œil l'accord irano-saoudien avec l'aide de la Chine, ainsi que la tenue du sommet de Djedda au Royaume d'Arabie saoudite. Nous voyons d'un bon œil le retour de la Syrie, qui retrouve son siège et son rôle au sein de la Ligue des États arabes. Cela fermés d'avoir des percées. Mais la situation ne peut être stable sans l'arrêt des actes d'assassinats et de destruction des maisons des Palestiniens par le gouvernement le plus à droite en Israël depuis 1948. Nous assistons également à des incursions de la part des colons de manière hebdomadaire et parfois de manière quotidienne. Des attaques contre la Mosquée sainte contre l'Église de Saint-Sépulcre, la poursuite de la politique de l'expansion et l'annexion illégitime de pans du territoire au sud du Liban et du Golan syrien ne peuvent qu'entraîner davantage d'instabilité. Nous avons besoin de synergie avec la participation de l'ensemble des partis dans ce monde pour permettre au peuple palestinien de recouvrer l'ensemble de ses droits et sa souveraineté sur ses territoires arabes. Nous regrettons la guerre chaotique entre les militaires au Soudan. Mesdames et Messieurs, ce cela fait trois ans que notre pays, le Liban, connaît sa pire crise

économique, sociale, financière et monétaire depuis le 19 novembre 2019. Les banques ont fermé pendant 3 semaines, leur siège ayant transféré vers l'étranger l'argent des déposants avec la complicité de certaines parties influentes. On parle d'un transfert d'environ 80 milliards de dollars ; La livre libanaise a perdu 80% de sa valeur, ce qui a un impact sur le pouvoir d'achat, sur la prix des denrées alimentaires, le prix du carburant, de l'éducation, de la santé, de l'électricité et de l'eau. Par la suite, le pays a connu une autre ou une énième crise politique à la suite de la fin du mandat du président précédent de la République. Le gouvernement est un gouvernement agissant en affaires courantes et par conséquent le peuple libanais connaît de grandes crises qui se nourrissent. En guise de conclusion au sein de la CGTL au Liban, nous avons entamé et continuons d'entamer un dialogue durable avec les employeurs de manière bilatérale ou sous l'égide du ministre du Travail au Liban, et nous avons ouvert quelques brèches réalisées des percées malgré le fait que la Caisse nationale de la sécurité sociale a perdu 90% de sa capacité de couvrir les soins de santé. Certains retraités ont perdu leurs indemnités de fin de service au Liban. Au sein du Machrek arabe et dans notre société libanaise, nous considérons que la famille est le noyau de la société qui inculque les valeurs, notamment éthiques, nous rejetons tous les slogans qui appellent au démantèlement de la famille. Nous considérons ces phénomènes comme des phénomènes pathologiques qu'il convient de traiter, s'il s'agit de cas isolés que les sociétés doivent réformer et remettre sur le droit chemin. Nous appuyons de nouveau le contenu du rapport de directeur général et nous saluons tous les organes de l'OIT pour les efforts déployés, pour le succès de cette session et particulièrement pour l'attention particulière accordée au renouvellement du contrat social au titre du 4e chapitre de ce rapport. Je vous remercie.

M. James Hoth Mai

Gouvernement (Sud du Soudan)

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Au nom du gouvernement de la République du Soudan du Sud et en mon propre nom, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du travail. Nous félicitons également les vice-présidents pour leur élection. Le rapport du directeur général cette année, se concentre sur la promotion de la justice sociale, les cinq principes de la justice sociale sont, l'accès, l'équité et la participation de la diversité, les droits humains. Ils sont très bien présentés dans le rapport du directeur général. La justice sociale dans la déclaration de Philadelphie est définie comme le principe selon lequel tous les êtres humains, quels que soient leur race ou leur sexe aient le droit à poursuivre leur bien-être matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité et en situation de sécurité économique et en ayant accès à des chances égales. Monsieur le Président, à ce titre, notre pays, en tant que membre de l'OIT, a présenté des réglementations pour le travail et des lignes directrices pour le recrutement, pour s'assurer que les employés, quels que soient leur genre. Et leurs croyances puissent avoir bénéficié d'opportunités d'emploi égales. Dans l'esprit de la promotion de la justice sociale, nous allons bientôt créer un tribunal du travail pour régler tous les différends dans le monde du travail de manière amiable. Un conseil consultatif du travail joue un rôle consultatif. Nous collectons également des données du marché pour définir un salaire vital, décent ou un salaire minimum. Parmi les 244 millions d'enfants et jeunes qui sont encore scolarisés tels que présenté dans le rapport du directeur général, notre pays est dans une situation de difficulté économique et un

grand nombre d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation et souvent, les enfants dans les villes abandonnent l'école et doivent gagner de l'argent pour leur famille. Comme tous les pays du monde, le Soudan du Sud se relève des effets négatifs de la pandémie. Et nous sommes toujours confrontés aux effets des inondations qui touchent le pays depuis près de quatre ans. Le gouvernement a cherché à atténuer ses effets sur la population. La promotion de la justice sociale passe également par la santé et la sécurité au travail. Par le biais de son ministère du Travail, nous avons créé une direction de la sécurité de la santé au travail, car c'est une question primordiale, et nous sommes attachés à l'idée de faire en sorte que le monde du travail soit sûr. Un document politique est en cours d'examen. Il comprend les mesures à prendre pour un environnement de travail sain, pour éviter les accidents au travail. Notre pays est confronté à un niveau élevé de chômage. Des milliers de jeunes qui sont diplômés du supérieur chaque année se trouvent sans emploi. Cela est dû à l'incidence de la guerre et de la pandémie. Pour réduire le chômage, nous avons créé des centres de formation professionnelle dans l'ensemble du pays pour donner les compétences aux jeunes afin qu'ils puissent devenir autoentrepreneurs et employés d'autres personnes. En tant que partenaire de l'OIT, nous sommes attachés aux recommandations du directeur général pour la promotion de la justice sociale et le travail décent. Nous coopérons étroitement avec les partenaires sociaux pour nous assurer que les travailleurs aient accès à un salaire décent et à un environnement de travail sûr. Et je me dois également de reconnaître que nous sommes confrontés à des difficultés dans la promotion de la justice sociale et celle du travail décent au Soudan du Sud. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en conclusion, nous nous réjouissons de poursuivre notre partenariat avec l'OIT pour améliorer la situation du travail dans la République du Soudan du Sud. Nous confirmons notre attachement au thème de cette année qui est la promotion de la justice sociale. Je vous remercie de votre attention.

M. Mohammed Shaher Abdalkareem Saed

Travailleur (Palestine)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'excellence. Mesdames et Messieurs, je vous salue au nom des travailleurs palestiniens. Pendant plus de 104 ans, l'OIT a œuvré à mettre fin au travail forcé et à l'esclavage. Suite à la Première Guerre mondiale, l'OIT a adopté de nombreuses normes et conventions afin de protéger de l'exploitation le travailleur de l'esclavage et de la violence et du harcèlement. L'OIT a également adopté de nombreuses recommandations pour assurer la justice sociale. Nous avons lu beaucoup de choses sur ces questions dans le rapport du directeur général et une initiative notamment a été créée pour créer une coalition pour la justice sociale. Mais, malgré ces efforts, tous ces efforts au fil des années, les droits des Palestiniens continuent à être violés par les occupants israéliens. Dans l'introduction du rapport du directeur général sur la situation dans les territoires occupés, il précise que le chômage demeure élevé en Palestine, que les femmes qui cherchent un emploi sont particulièrement désavantagées. C'est la conséquence de l'occupation brutale d'Israël dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et dans tous les territoires occupés. Malgré les grandes avancées réalisées par l'OIT, malgré ces recommandations et conventions adoptées, il demeure de nombreux problèmes à régler et notamment la situation en Palestine où la population locale continue à vivre sous le joug de l'occupation israélienne. Le rapport du directeur général traite de ces violations, il traite également des différents programmes élaborés pour assurer l'accès à l'emploi des travailleurs, assurer un accès sûr au lieu de travail. L'OIT a, par ailleurs adopté la recommandation 205 sur l'emploi, le travail décent pour la paix et la résilience.

Toutefois, la situation en Palestine demeure complexe. D'après la Banque mondiale, le chômage en Palestine s'élève à 37. Dans la bande de Gaza, il est même à 48% la population locale dans la bande de Gaza souffre à cause des attaques, des guerres et par ailleurs, des checkpoints continuent à surgir un peu partout dans les territoires arabes occupés. En Cisjordanie occupée, nous voyons de nouveaux checkpoints apparaître tous les jours. D'après le Haut-commissariat aux réfugiés, plusieurs milliers de check-points séparent les villes et les villages palestiniens. Ces checkpoints font entrave à la croissance économique, ils fragilisent l'économie et celle-ci ne peut pas soutenir de politique économique et il est impossible d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et cela va entraîner une récession encore plus forte en Palestine. Je suis affligé par la situation. En Palestine occupée, des mesures déplorables continuent à être adoptées par Israël et qui sapent l'avenir de la Palestine. Je vais vous donner un exemple comme ça a été établi par la mission, j'aimerais parler des courtiers de permis. Cette pratique continue, c'est à dire que les travailleurs doivent continuer à payer des courtiers qui continuent à dominer les achats de permis. Ils exercent une activité illégale qui sont contraires au traité entre l'OLP et Israël, et ils sont contraires aux conventions de l'OIT, en particulier la Convention 101. Par ailleurs, une pénurie d'emploi demeure en Palestine et les travailleurs palestiniens qui travaillent en Israël ne bénéficient pas d'assurance santé, n'ont pas accès à un travail décent, sont sous payés et ils travaillent de très nombreuses heures. Par ailleurs, les travailleurs palestiniens en Israël sont pourchassés par l'armée israélienne, par des chiens, par des drones, ils sont abattus arbitrairement et beaucoup sont morts. Et vous aurez sûrement entendu parler de nombreuses affaires de cet ordre. Par ailleurs, le harcèlement sexuel continue contre les travailleuses, en particulier les palestiniennes qui travaillent dans les colonies israéliennes. Le pire, c'est qu'Israël à créer un fond, qui a été créé sans l'accord des Palestiniens et sans accord de la part des leaders palestiniens. Ceci est un crime, une violation de toutes les normes sur le travail de tous les accords qui ont été passés avec les Israéliens. Les colonies par ailleurs, se développent et elles étouffent les Palestiniens. On le voit très clairement. Chacun d'entre nous le voit et malgré toutes ces difficultés, le tripartisme en Palestine cherche à améliorer la situation des travailleurs dans une situation d'occupation. Nous coopérons avec l'OIT. Par exemple, aux côtés de l'OIT, nous avons œuvré à l'adoption d'un document de position afin d'amender le droit du travail. Nous avons participé à la coalition nationale pour la justice. Nous ne pouvons pas mettre fin à la pauvreté, au chômage sans mettre fin à l'occupation tant que nous vivons sous le joug de l'occupation, nous ne pourrions pas faire quoi que ce soit. Nous appelons à une fin de l'occupation et la construction d'un État palestinien avec Jérusalem comme capitale où tous les travailleurs pourront pleinement exercer leurs droits au développement et au travail décent. Je vous remercie.

M. Cristian Espinosa Cañizares

Gouvernement (Équateur)

Mesdames, Messieurs, je voudrais vous faire part de notre appui dans l'exercice de vos fonctions à la présidence. L'Équateur considère que la justice sociale devra être garantie par les États dans un effort avec les partenaires sociaux conformément à l'application des principes d'égalité et de non-discrimination dans le monde du travail. Le rapport du directeur général « Promotion de la justice sociale » et la tenue du sommet sur le monde du travail et la justice sociale pour tous, la semaine prochaine, dans le cadre de cette 111e CIT, constitue des pas importants pour faire progresser cet objectif commun. Cette tâche exige une participation active des mandants tripartites,

des gouvernements, travailleurs et employeurs. Pour que par le dialogue social et en respectant les principes fondamentaux de l'OIT, on approuve les mécanismes qui permettront la mise en œuvre de la coalition mondiale pour la justice sociale, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme et le travail décent. De même, nous devons renforcer le multilatéralisme et les mécanismes de coopération internationale. Pour encourager la justice sociale et soutenir les mandats tripartites avec les outils nécessaires à cette fin, y compris l'augmentation des investissements sociaux. Nous considérons que la mise en œuvre de (? 02:43) mondial pour l'emploi et de la protection sociale pour les transmissions justes présentées par le secrétaire général des Nations unies en 2021, constitue un moyen approprié pour réaliser les objectifs de la coalition mondiale et aborder les nombreux défis dans le domaine du développement. Ce plan vise à renforcer les investissements pour créer des millions d'emplois décents, en particulier dans les économies vertes et numériques, et pour étendre la couverture de protection sociale au plus de 4 milliards de personnes exclues. La justice sociale, conformément à la déclaration de Philadelphie de 1944, souligne la valeur intrinsèque de la dignité humaine selon laquelle toutes les personnes, sans aucune distinction ou discrimination, ont le droit à rechercher leur bien-être matériel et leur développement spirituel dans des conditions de liberté, d'égalité des chances. La réalisation de cet objectif est possible par la mise en œuvre d'initiatives comme la coalition mondiale. Pour la justice sociale l'Équateur est convaincu que le dialogue social, la concertation et l'adoption de politique cohérente de mécanismes tripartites, ainsi que l'action coordonnée du système unilatéral seront le fil conducteur pour parvenir à un avenir du monde du travail axé sur la dignité humaine et l'accès au travail décent. Merci.

M. Idrissa Djibrilla

Travailleur (Niger)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général. Chers délégués. Je tiens tout d'abord à présenter toutes mes félicitations au président de la présente conférence et souhaite plein succès à nos travaux. Monsieur le Président, nous avons tenu à prendre la parole à l'occasion de cette 111e Conférence internationale du travail pour vous entretenir d'une situation préoccupante dans notre région qui entrave les activités professionnelles et menacent la quiétude sociale. Il s'agit de l'insécurité dans les pays du Sahel en général et au Niger en particulier. Cette insécurité est traduite par des attaques armées çà et là avec comme cible les forces de défense et de sécurité, les agents de l'État, les travailleurs, les populations civiles et sans revendications précises. Les travailleurs nigériens dans leur ensemble ont condamné et continuent de condamner les agissements des groupes terroristes auxquels font face le Niger et certains pays voisins. Conscients du désastre actuel et à venir, les travailleurs du Niger par ma voix, demandent aux acteurs de l'Organisation internationale du travail d'accompagner notre pays et tous les pays du Sahel qui font face à ces attaques terroristes car elles contribuent à accentuer la pauvreté et la précarité dans nos États. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers délégués, sans sécurité des personnes et de leurs biens, peut-on parler de justice sociale ? Peut-on parler de progrès ? Peut-on parler du travail décent ? Bref, peut-on parler de toutes les valeurs pour lesquelles l'Organisation internationale du travail œuvre inlassablement depuis sa création ? Pour votre information, dans notre pays et comme dans les pays voisins, plusieurs services de l'État, dont principalement les écoles et les centres de santé sont fermés, mettant conséquemment en chômage les travailleurs de ces secteurs. Les enfants de ces zones d'insécurité ne vont plus à l'école et les populations ne bénéficient

plus d'une prise en charge sanitaire. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers délégués, je vous demande de faire un plaidoyer auprès des États développés pour qu'ils aident le Niger et ses voisins afin de mettre fin au phénomène du terrorisme qui n'a que trop duré. Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Mohammed Saeed Hasan Al-Zaore

Gouvernement (Yémen)

Au nom de Dieu, le Miséricordieux. Excellence, Monsieur le Président. Monsieur le ministre du Qatar, Monsieur le Président de l'OIT. Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres du travail des États membres, c'est un plaisir de participer à cette conférence. Nous souhaitons plein succès à cette conférence et nous souhaitons l'adoption de résolutions et de décisions qui aideront les travailleurs du monde entier au nom du gouvernement, nous félicitons le Qatar pour son élection à la présidence de la CIT. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir le Qatar. Euh, dans cette présidence, nous remercions l'OIT pour la préparation de cette conférence. Mesdames et Messieurs, dans notre pays, la situation est désastreuse à cause des circonstances actuelles et de la crise économique et cela a eu une incidence sur le marché du travail. Le chômage est au taux le plus élevé dans la région des États arabes, tel que le présentent les statistiques des institutions internationales. De nombreuses personnes ne peuvent pas trouver de travail à cause des conflits qui durent depuis trois décennies déjà. Nous n'avons plus de projets de développement, le développement s'est arrêté, le secteur privé s'est en partie effondré et les jeunes ne trouvent pas de travail. Nous avons besoin d'une assistance internationale pour notre gouvernement afin de sortir de cette situation et pour arriver à une certaine stabilité. La guerre, qui a été déclarée par les Houthis terroristes, il y a huit ans a entraîné des souffrances humaines très nombreuses et déclenché une crise économique grave. Notre devise a perdu de sa valeur et cela a entraîné une forte inflation. Par ailleurs de nombreux enfants sont forcés à travailler et à cause des déplacements et de l'absence d'opportunités d'emploi, nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés en lien avec la crise économique et militaire. Nous n'avons pas de ressources et l'État est souvent incapable de verser les salaires. Nous espérons que les donateurs et les partenaires aideront le gouvernement à régler les questions liées au travail et à soutenir les projets financiers de développement. Mesdames et Messieurs. il y a des attentats de terroristes sur les plateformes pétrolières. Notre armée est privée de ces sources de financement et cela entraîne une détérioration de la situation pour les citoyens. Toutes ces difficultés aujourd'hui, le gouvernement doit y faire face. Actuellement, le gouvernement n'est pas en mesure de réaliser ses activités quotidiennes et d'assurer la sécurité dans le pays. Nous appelons donc à la communauté internationale à condamner tous ces attentats qui ont été réalisés par les milices. Tout cela a une incidence sur la sécurité alimentaire. Nous invitons la communauté internationale à trouver une solution pour parvenir à un règlement de la situation politique au Yémen et permettre une vie décente pour les habitants du Nord et du Sud. Nous appelons les organisations internationales à verser les financements pour les projets et l'assistance humanitaire dans le pays car cela permettra de soutenir la devise et d'éviter que ces fonds soient orientés vers des institutions illégales. Nous devons pour cela, nous acquitter de notre mandat. Nous appelons les organes des droits humains à condamner les violations réalisées par les milices contre les femmes au Yémen. Des crimes sont commis contre les femmes, elles sont emprisonnées de manière injuste. On observe de nombreuses violations contre les femmes, notamment des violences sexuelles, des violences physiques et psychologiques, des choses

terribles. Nous espérons que nous pourrions mettre fin à cette situation. Mesdames et Messieurs, nous sommes préoccupés. Nous appelons à la ratification des instruments de l'OIT. Nous souhaitons souligner que depuis notre adhésion à l'OIT en 65, nous avons ratifié environ 30 conventions et quatre protocoles. Il est impossible pour nous de ratifier les quatre conventions restantes. Mais dès que les autorités législatives pourront reprendre leurs travaux dans notre pays, nous pourrions nous atteler à la ratification, en consultation avec les mandants. Nous nous réjouissons de pouvoir ratifier les conventions sur les nouvelles formes de travail. Nous appelons la conférence à débattre de la justice sociale et à parvenir à créer cette coalition mondiale pour la justice sociale pour assurer le développement de tous, en plus de lancer cette coalition pour la justice sociale qui assurera la coopération entre les mandants tripartites et nous espérons pouvoir renforcer nos efforts pour soutenir tous les efforts, afin de promouvoir le dialogue social, afin de régler, d'améliorer le sort de travailleur en application des lois et des principes. Pour la défense des droits humains et des droits des communautés, nous rejetons. Toutes les violations des droits humains et nous soutenons la Conférence arabe des travailleurs et notamment ses résolutions. Nous refusons toute discussion directe ou indirecte de ces questions en dehors de cette enceinte, nous soutenons l'initiative Palestine dans le cadre de l'initiative de paix. Cela demeure une question principale. Nous espérons que cette conférence pourra adapter toutes les résolutions qui permettront la protection du travail décent. Je vous remercie.

M. Raymond Democrito Mendoza

Travailleur (Philippines)

Mesdames, Messieurs, partenaires sociaux, (? 00:28). En janvier 2023, la mission tripartite de haut niveau au Philippines de l'OIT sur la Convention 87 qu'il y avait des problèmes de violence antisyndicales, d'impunité, un manque de progrès pour assurer le plein exercice de la liberté syndicale. Depuis 16 ans, la conformité de la philippine aux conventions internationales, que ce soient pour les gens de mer où concernant la conformité au droits fondamentaux des travailleurs, ont placé les Philippines au cœur des préoccupations de la CIT et d'autres instances. La mission de haut niveau est déjà la 3e mission de l'OIT vers notre pays. Mais il n'y a pas suffisamment d'efforts pour garantir la conformité de la Philippine dans la législation et la pratique aux droits et principes fondamentaux qui figure dans la convention 87. Il y a une culture d'impunité et avant la mission de niveau de haut niveau, deux syndicalistes ont été enlevés du plein jour. Après, la mission, un syndicaliste a été assassiné. Aucune organisation de travailleurs n'est en sécurité. Nos affiliés ont reçu la visite d'agent de l'État qui ont demandé une liste de membres, sans parler du profilage politique de nos dirigeants dans le cadre d'une campagne de certification syndicale contre un syndicat dans la région de Mindanao. La persistance de la violence pour bâillonner les travailleurs a décimé nos rangs. Il y a du travail précaire très répandu, avec des salaires qui sont des salaires de misère. Le mécanisme de contrôle de l'OIT est notre forum de dernier recours pour assurer la conformité des Philippines au droit des travailleurs dans la pratique et dans la loi et pour mettre un terme à l'impunité. Il y a une fédération des syndicats des Philippines qui comprend 4 affiliés de la CSI, à avoir été UCPFFW, KMU et Centro, et avec d'autres groupes, ces syndicats demandent au gouvernement de prendre langue avec les partenaires tripartites. D'abord, il faut lutter contre les violations des droits de l'homme et de l'impunité, il faut remplacer le décret numéro 23 dans au sein de la Commission Interinstitution qui n'est pas en mesure de mieux protéger les droits de l'homme et les droits des travailleurs. Deuxièmement, il faut

établir un organe indépendant, non judiciaire, pour documenter les témoignages et faire des propositions de compensation. Troisièmement, renforcer le Conseil de la paix avec du personnel, former des équipes de validation tripartite pour enquêter sur les meurtres de travailleurs et d'autres violations de la Convention 87. Quatrièmement, un décret doit institutionnaliser des lignes directrices sur le comportement des forces de sécurité de l'État pour assurer le respect des droits des syndicats. Cinquièmement, il faut résoudre les cas de violence comme les assassinats des syndicalistes. Alex de la Rosa et Manny Asuncion. Ceci doit être fait rapidement et il faut que les auteurs soient traduits devant la justice. Enfin, nous demandons le plein respect des droits de l'homme et des droits des syndicalistes, mais il faut cesser de voir le syndicalisme comme si c'était une insurrection. Il faut abolir les mécanismes de profilage politique hostile. Nous, syndicalistes sommes des partenaires sociaux, nous ne sommes pas des terroristes. Le gouvernement des Philippines doit immédiatement adopter la feuille de route pour la liberté syndicale. Les travailleurs philippins mèneront cette lutte pour les droits des travailleurs et la justice. Merci.

M. Luka Mesec

Gouvernement (Slovénie)

Monsieur le Président, Monsieur le directeur général, excellence, partenaire sociaux, Mesdames, Messieurs. C'est un grand plaisir pour moi de participer à cette discussion plénière sur le rapport du directeur général. Nous remercions le Bureau de ce rapport exhaustif et fort bien conçu, et nous nous félicitons également de la possibilité de contribuer au débat. La justice sociale est au cœur même du mandat de l'OIT. C'est une condition préalable pour la paix universelle et durable et pour la cohésion sociale au sein des sociétés et pour le bien-être de tous. Le monde connaît actuellement des crises sociales, économiques, sanitaires et environnementales ainsi que des guerres et des conflits armés. Ceci a des incidences sur le monde du travail. En outre, le monde du travail a connu de grandes transformations ces dernières années avec la transition numérique, le progrès technique et des changements démographiques qui sont à la fois des nouvelles perspectives mais aussi des difficultés. Certaines de ces vieilles difficultés persistent : la pauvreté, les inégalités au sein des sociétés, entre les sociétés, le travail informel, l'insécurité, le manque de protection sociale appropriée pour ne donner que quelques exemples. Nous sommes à la croisée des chemins et nous devons, ensemble, trouver un moyen de faire progresser les acquis réalisés dans le domaine de la justice sociale et nous devons également relever des nouveaux défis dans le monde du travail. Donc pour la Slovénie, le respect des droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs sont au cœur de la réalisation de la justice sociale. Nous considérons qu'assurer l'égalité des chances et la non-discrimination sont un élément essentiel de la justice sociale. Travailler sur l'amélioration des situations des femmes et de tous les groupes vulnérables face à la discrimination, y compris les personnes LGBTIQ+, devraient être renforcés à tous les niveaux. Il faut intensifier les efforts pour assurer l'égalité des genres. En Slovénie, il faut assurer le travail décent, notamment pendant les grandes transformations actuelles du monde du travail. Ceci doit rester notre objectif dans nos efforts pour faire progresser la justice sociale. Une meilleure protection des travailleurs ainsi qu'une bonne protection sociale sont essentiels pour assurer le travail décent. La protection des travailleurs et la sécurité sociale doivent évoluer et s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail, ceci pour que personne ne soit laissé pour compte. La Slovénie suit ces évolutions lors de consultations avec les partenaires sociaux et par un vaste débat public. J'aimerais vous donner quelques résultats récents. Donc, concernant la

transformation technologique avec nos partenaires de l'Union européenne, nous négocions un nouveau cadre juridique qui, améliorera les conditions de travail sur les plateformes pour assurer une meilleure situation des travailleurs. Nous avons transformé le salaire minimum en salaire de vie, un salaire qui vous permet de couvrir vos coûts de vie, +20% et enfin mais surtout nous venons d'adopter des règles sur les maladies professionnelles pour assurer un environnement sûr et sain pour tous. Nous venons de créer un ministère de la solidarité et nous travaillons à un nouveau régime qui soutiendra l'inclusion des travailleurs dans la propriété des entreprises. (? 04:31) partenaires sociaux. Cher directeur général, pour conclure mon intervention, j'aimerais vous assurer que la Slovénie soutient vigoureusement vos efforts pour établir la coalition mondiale pour la justice sociale face aux difficultés persistantes et face aux transformations que je viens d'évoquer, et bien, nous avons besoin d'un débat mondial. Le monde est un seul est un. Et pour réaliser le mandat de l'OIT, pas simplement la justice sociale, mais la justice sociale comme condition préalable à la paix et au développement, égale de tous, vous avez le plein appui cette année et ces années prochaines. Merci.

M. Henri Eli Monceau

Organisation internationale de la francophonie

Monsieur le Président, honorable délégué. J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des États francophones. Celui-ci se félicite de l'organisation de la 111^e session de la Conférence internationale du travail, dont l'ordre du jour s'accorde parfaitement avec les priorités de l'Organisation internationale de la francophonie. Le groupe prend note du rapport du directeur général de l'OIT et partage ses préoccupations et ses recommandations en faveur de la promotion de la justice sociale. À cet effet, nous saluons la tenue au cours de cette conférence du sommet sur le monde du travail en tant que jalon substantiel pour la mise en place d'une coalition mondiale pour la justice sociale pour tous. Dans ce contexte de reprise mondiale post COVID marquée par la persistance, il faut bien le dire souvent, l'accroissement des inégalités sociales, il est en effet urgent de mettre la justice sociale au centre de toutes les stratégies et actions nationales, régionales et multilatérales, particulièrement celles relatives au secteur de l'emploi, et ce, de manière multidimensionnelle et multisectorielle. Il est par ailleurs nécessaire de rénover l'engagement de la communauté internationale en faveur du renforcement de la coopération et de la solidarité internationale. À ce titre, la coalition mondiale pour la justice sociale est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'établissement de partenariats ambitieux et efficaces. Le groupe francophone invite l'OIT à agir de manière concertée avec les autres organisations du système multilatéral afin de permettre la réalisation de l'objectif stratégique de la protection sociale dans le cadre du suivi de sa déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008 et amendée, en 2022. Il encourage par ailleurs tous les acteurs concernés à saisir l'opportunité offerte par la discussion prévue au cours de cette conférence sur cette thématique de la protection sociale, pour évaluer l'impact des mesures post COVID prises en faveur de la protection des travailleurs et proposer les ajustements nécessaires. Face à ces défis et déterminée à prendre sa part dans les actions multilatérales en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, la francophonie a mis en œuvre le programme déclic « Formez-vous au numérique ». Cette initiative a permis la mise en place à ce jour de 70 parcours de formation dans 14 pays, principalement en Afrique subsaharienne. L'OIF a également conclu un partenariat avec la Banque ouest africaine de développement en vue de la création d'un fonds

dédié. À la formation des jeunes au numérique en Afrique de l'Ouest. Toutes ces initiatives et d'autres en cours, c'est la formation et l'accès à l'emploi de dizaines de milliers de jeunes et notamment de jeunes filles, qui est visée. Conscient des enjeux et défis liés à la numérisation de l'économie, le groupe francophone invite à mettre en œuvre les stratégies permettant de tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre le numérique pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des peuples. À cet égard, le groupe francophone se remercie de la décision prise par les chefs d'État des gouvernements francophones à travers la déclaration de Djerba adoptée lors de leur 18e sommet, devrait en faveur de l'accès au numérique et de favoriser dans tous les secteurs économiques la croissance et les nouvelles activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée qu'ils suscitent, tout en considérant les risques liés à son usage. Convaincu qu'une éducation ou un apprentissage de qualité est la condition sine qua none pour accéder à un emploi décent, le groupe francophone soutient toutes les actions de l'OIT sur ce plan et appelle à leur renforcement. Enfin, le groupe francophone invite l'OIT à persévérer dans ses efforts en faveur du respect et de la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle. Il réitère son encouragement à consolider ses acquis dans tous les domaines. Je vous remercie.

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Merci Messieurs et bien voilà qui conclut la liste d'orateurs pour aujourd'hui. Veuillez noter que nous reprenons cet après-midi à 14h30. Merci de vos contributions et je lève la séance, je vous souhaite bon appétit.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je vous invite à vous asseoir. Nous allons entamer la 7e séance de la 111e session de la CIT. En tant que vice-présidente gouvernementale du Moldova, j'ai le plaisir d'être ici cet après-midi avec vous. J'espère que vous avez bien mangé pendant la pause et nous allons Continuer à entendre nos intervenants pour parler du rapport de la présidente du Conseil d'administration et du rapport du directeur général. Je vous rappelle que le temps de parole est limité à 5 minutes. Je vous demande par ailleurs de ne pas parler pendant que les orateurs s'exprimeront pour qu'ils puissent se concentrer sur leurs interventions. Je vous remercie de votre coopération et sans plus attendre, je vais à présent ouvrir la liste d'orateurs. J'ai donc l'honneur d'inviter à la tribune Madame Newman, la vice-secrétaire de la Fédération des travailleurs de Nouvelle-Zélande. Vous avez la parole.

Mme. Annabel Newman

Travailleur (Nouvelle Zélande)

Le gouvernement néo-zélandais a annoncé investir 14 millions de dollars pour subventionner un four à arc électrique à New Zealand Steel, qui est l'un des plus grands émetteurs de carbone du pays, ce qui correspond à 300 000 voitures ou à 5% de nos objectifs de réduction d'émission d'ici à 2030 et de permettre le recours à de la ferraille plutôt que de la limaille de fer, afin de préserver des emplois. L'entreprise mère de New Zealand Steel Australian BlueScope, qui finance la moitié des coûts, déclare qu'elle ne paiera pas sans ces subventions. Les néo-zélandais aujourd'hui, sont pris de plein

fouet par l'impact du changement climatique en 2023, touchés par des inondations et des dévastations sur l'ensemble de l'île du Nord. Les populations sont désespérées, demandent au gouvernement de les aider financièrement de racheter les maisons abandonnées, de remplacer les clôtures, de remplacer le bétail dès maintenant afin qu'ils puissent reprendre le cours de leur vie. La plus grande ville du pays, Auckland, est construite sur un isthme et elle est actuellement l'objet d'efforts de cartographie pour les constructions à venir, afin que les déplacements de cette année dus aux inondations ne soient pas exacerbés alors qu'ils continuent à pleuvoir. Et cet effort de cartographie est une politique de gouvernement qui s'inscrit dans notre réponse au climat. Mais reconstruire mieux, il ne s'agit pas simplement de reconstruction physique. En fait, ça c'est une réponse d'urgence qui est souvent une réponse politique. En fait, il faut un changement profond en termes de responsabilité de tous les partenaires sociaux, les syndicats, les entreprises, le gouvernement. La Nouvelle-Zélande a besoin d'un nouveau départ en termes de démocratie, où le moteur de la nation ne sera pas la volonté du marché, mais un véritable dialogue structuré formel entre les syndicats, les entreprises et le gouvernement et, les voix des peuples autochtones doivent être entendues et il y a une lueur d'espoir, mais ce n'est qu'une lueur. Je vous donne un exemple New Zealand Aluminium est une fonderie qui emploie 800 travailleurs dans une petite ville, Invercargill. 2000 autres emplois sont issus de cette industrie lourde. Tous ces emplois sont en péril avec la fermeture potentielle de Rio Tinto fin 2024. Le gouvernement a lancé un projet pour une transition juste qui fait intervenir de nombreux acteurs en donnant un véritable pouvoir et des financements aux travailleurs entre autres. Le travail décent est reconnu grâce à un financement du gouvernement, notamment pour le syndicat des travailleurs (? 03 :07), E tū pour créer un instrument numérique qui permet de trouver un emploi, qui permet aux personnes déplacées de trouver un emploi, qui correspond aux normes pour le travail décent ou une formation correspondante. Cependant, la situation est fragile car il faut de la volonté politique. Cette première tentative de protection sociale dans la législation aujourd'hui est en attente. Elle attend les élections d'octobre. Ce qui est fondamental pour une transition juste, c'est la protection sociale du salaire qui a été une proposition qui a été formée après des années de négociations tripartites, mais qui ensuite a été rejetée par les employeurs au dernier moment. On pourrait dire cyniquement qu'ils ont senti qu'il y aurait un renversement dans les élections. La négociation professionnelle réglementée grâce à une législation pour un salaire équitable est fragile. Renforcer les normes dans tous les secteurs empêche à la concurrence sur le marché et de réduire les salaires et les conditions de travail. Ce modèle a été élaboré dans le cadre du Tripartisme, qui n'est plus soutenu par les entreprises et qui pourrait en fait disparaître si un nouveau gouvernement est élu en octobre. La réponse pour le changement climatique de la Nouvelle-Zélande dépend d'un nouveau départ démocratique sans s'appuyer sur le tripartisme. Dans, dans le cas notamment du Forum pour l'avenir du travail sans la protection sociale sans des normes minimales, nous ne pourrions pas nous atteler à cette transformation massive alors que le changement climatique, la révolution technologique et les bouleversements géopolitiques menacent les vies des néo-zélandais. En tant que syndicat nous devons nous inspirer de la communauté internationale, y chercher un soutien dans cette lutte afin de construire un monde où tout le monde puisse bénéficier d'un travail décent et que nous ayons des communautés prospères, peu importe ce que l'avenir nous réserve. Je vous remercie

M. Alok Bansidhar Shriram

Employeur (Inde)

Madame la vice-présidente, bonjour à vous et à tous les délégués de l'OIT, de la CIT et des pays du monde entier. J'ai le privilège de représenter le groupe employeurs d'Inde et de m'exprimer face à cette auguste assemblée. Je remercie le directeur général qui a posé le contexte de cette conférence en donnant la priorité à la promotion de la justice sociale. Je vous présente le point de vue indien qui est le fondement de la démocratie indienne sur ce point, l'économie indienne s'attend à une croissance forte en 2023. Cependant, la reprise est difficile suite à la pandémie et à la guerre et qui ont eu un impact sur les PME, les services et les autres secteurs. Les travailleurs sont partagés entre le secteur formel et informel, les employés qui étaient dans le secteur formel ont une certaine protection sociale avec de bonnes conditions de vie et des salaires respectables, et ils ont aussi des prestations en termes de santé et bénéficient de l'égalité des chances. Les conventions de l'OIT sont en vigueur grâce à des législations qui protègent notamment les parents avec un congé par exemple de maternité, avec des conditions pour la santé et la sécurité, et cetera. Nous avons également une loi sur l'apprentissage qui a été formalisée et qui a été soutenue par le gouvernement. Cependant, ce qui nous préoccupe, c'est l'économie informelle, qui représente 91% de la main-d'œuvre et celle-là n'est pas couverte par la législation et donc ne bénéficie pas d'une même justice sociale et protection sociale. Lors de la pandémie, les migrants, les travailleurs marginalisés ont souffert et nous avons conduit une enquête dans 3 États afin d'encourager la formalisation du travail pour donner davantage de stabilité. Le gouvernement a adopté des mesures avec 4 codes du travail après des discussions bilatérales et multilatérales qui ont duré des années. Ces codes du travail ont été adoptés pour qu'il y ait des normes simples, des normes de sécurité et de sûreté ainsi que, concernant la protection sociale et sanitaire. Nous avons mis en place un portail avec une base de données des travailleurs non organisés qui est ancré à Aadhaar. Elle comprend des détails sur leur employabilité et la nature des prestations dont ils bénéficient. C'est la première base de données sur les travailleurs non organisés, qui comprend les travailleurs migrants du BTP, les travailleurs sur les plateformes ou à la tâche. 291 millions de travailleurs dans 400 professions se sont enregistrés sur ce portail. Par ailleurs, le gouvernement promeut l'assurance santé universelle et fait œuvre de pionnier pour la transition numérique de l'économie. La main-d'œuvre en Inde est jeune et elle est très différente de celle des années 50 et 60. Les travailleurs sont jeunes, ils sont éduqués et notre débat doit refléter la réalité afin de nous écarter de cette mentalité de la confrontation et favoriser la coopération. L'égalité de genre est aussi au cœur de notre mentalité. Les femmes représentent 50% de la main-d'œuvre, il ne faut pas les exclure, cela représente une injustice. De nombreux garde-fous ont été mis en œuvre. Notre mandant Scope est partenaire de l'OIT pour conduire des enquêtes sur le rôle des femmes dans le secteur privé et pour suggérer des lignes directrices pour davantage inclure les femmes. Le FICC a introduit un pacte social avec des recommandations qui couvriront 25000000 de travailleurs. Le secteur des plateformes et à la tâche doivent également élaborer des garde-fous pour protéger les particuliers, les organisations. Ce facteur d'organisation durable est clairement présenté dans le programme pour la gouvernance sociale et économique cependant. Dans le rapport, on pourrait encore étendre le champ d'application. En Inde, nous, les employés, employeurs et gouvernements sommes pleinement attachés à agir dans le sens de ses objectifs. Ce changement est inévitable, c'est la seule constante. La rapidité des changements ne

fait qu'augmenter. Nous devons accepter ces changements pour les générations à venir et j'invite tous les membres, ici, à faire œuvre de changement. Je vous remercie.

M. John Jairo Caicedo Villegas

Travailleur (Colombie)

Madame la vice-présidente, membres du Bureau, recevez les salutations des travailleurs de Colombie. C'est également l'occasion de féliciter une fois de plus le directeur général Monsieur HOUNGBO, de sa désignation récente à la tête de cette institution prestigieuse. Nous répétons qu'en tant que travailleurs de Colombie, nous continuerons de soutenir le dialogue social dans un cadre tripartite. Nous soutenons le texte du directeur général dans le texte de son premier rapport présenté à la conférence à propos de la promotion de la justice sociale et du travail décent comme solution aux difficultés actuelles, situation dans laquelle persistent les injustices, les inégalités, l'informalité, la sécurité dans le monde du travail, il est donc nécessaire d'avoir une coalition mondiale pour rénover le contrat social. Nous reconnaissons que par le travail décent, on soutient les revendications de la classe ouvrière et que l'on se dirige vers le développement durable comme prévu dans le programme 2030, ceci par une association de plein emploi productif et librement choisie dans le dialogue social tripartite et la protection des travailleurs. De même, nous reconnaissons les progrès accomplis en Colombie avec des initiatives de transformation sociale. Pour la première fois dans l'histoire du pays, les organisations syndicales font partie d'un processus de dialogue social et proposent des initiatives pour l'élaboration du texte de réforme du code du travail, en tenant compte des réalités socio-économiques de tous les travailleurs. Actuellement avec le nouveau projet de réforme, on vise le soutien aux droits des travailleurs, droits qui ont été éliminés lors de réformes précédentes. Le nouveau texte envisage d'abolir la précarisation des conditions des travailleurs, reprise des jours fériés et des dimanches, contrats d'apprentissage, plus grande stabilité dans le travail, augmentation de la productivité, reconnaissance de la relation professionnelle assortie de droits, renforcement de la protection sociale, reconnaissance de l'association syndicale et de la négociation collective, comme prévu dans les Conventions 87 et 98. Néanmoins, cette réforme fait face à des défis de la situation actuelle à l'Assemblée puisque certaines propositions sont rétrogrades. Nous appelons donc cette conférence du travail à ce qu'elle soutienne la proposition du gouvernement colombien, les travailleurs et qui a fait l'objet de discussions avec les employeurs. La Colombie sera un des pays les plus touchés par la transition énergétique et c'est pourquoi nous faisons un appel pour que cette transition soit juste en tenant les travailleurs au centre et en adoptant des mesures de réparation effective pour les travailleurs victimes de l'extractivisme en Colombie. Nous répétons notre position, à savoir que nous soutenons la réalisation du mandat constitutionnel de l'OIT pour parvenir à la justice sociale, tourner vers l'avenir et fondé sur la dignité humaine. Au nom des travailleurs colombiens, nous répétons que nous souhaitons maintenir le dialogue social et ceci en proposant des solutions communes pour soutenir la justice sociale et le travail décent. La Confédération des travailleurs de Colombie poursuivra sa lutte permanente et historique pour protéger les droits sociaux et les travailleurs des grandes populations qui travaillent dans l'informalité et dans les zones rurales de notre pays. Merci.

Mme. Claudine Ndusi M'kembe

Gouvernement (République démocratique du Congo)

Mesdames et Messieurs, tout protocole respecté. Je suis particulièrement heureuse de prendre la parole en ce jour au nom du gouvernement de la République démocratique du Congo et de la délégation tripartite qui m'accompagne pour m'adresser à votre auguste assemblée à l'occasion de la 111^e session de la Conférence internationale du travail, dont le thème principal est d'actualité et reste « Faire avancer la justice sociale ». Je profite du haut de cette tribune pour transmettre les chaleureuses félicitations de son excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République démocratique du Congo et de, tout le peuple congolais à tous les délégués présents à ces travaux. Je voudrais exprimer ma gratitude et féliciter notre organisation pour tous les efforts visant à réduire les inégalités et favoriser la justice sociale. Nos vives félicitations s'adressent à tous les membres du Bureau pour votre brillante élection. Nos sincères félicitations vont également à Monsieur Gilbert Hounbo, directeur général du BIT et secrétaire général de la Conférence pour son rapport. Mesdames et Messieurs, les questions examinées dans le rapport du directeur général ont retenu toute notre attention, car elles offrent des instruments nécessaires pour affiner nos stratégies dans la mise en œuvre de l'agenda du travail décent. La promotion de la justice sociale devrait se faire non seulement par les approches de l'avenir du travail centré sur l'humain en prônant l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi et de justice distributives, mais aussi en militant pour les transitions justes. La République démocratique du Congo partage les préoccupations soulignées par le directeur général dans son rapport sur l'importance d'établir des stratégies nationales pour faire avancer la justice sociale. Dans mon pays en rapport avec la création d'emplois, des efforts sont consentis en s'attaquant aux inégalités causées par la crise de la COVID-19 pour une reprise économique et sociale inclusive et résiliente, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie. Concernant les normes du travail, la République démocratique du Congo a ratifié 37 conventions, dont les 8 conventions fondamentales. Certes, quelques lacunes persistent, notamment au niveau de la protection contre les discriminations au travail mais la réforme de l'inspection générale du travail, avec le recrutement de 2300 inspecteurs et contrôleurs du travail en cours, va certainement changer la donne et le gouvernement de la République démocratique du Congo reste reconnaissant pour l'appui consistant de l'Organisation internationale du travail dans ce processus. Concernant la protection sociale, outre le régime général de sécurité sociale qui prend en charge les acteurs du secteur privé, la loi portant du régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'État a renforcé le contrat social dans le secteur public. Enfin concernant le dialogue social, la République démocratique du Congo dispose d'un comité tripartite de suivi de la mise en œuvre du programme pays pour le travail des sang qui va bénéficier très prochainement d'un renforcement des capacités pour permettre à ces membres de bien jouer les rôles de surveillance et de suivi de sa mise en œuvre. Il est à noter qu'actuellement, le monde du travail congolais est en plein processus d'élection sociale qui prendront fin au mois de juillet prochain. Mesdames et Messieurs, pour faire avancer la justice sociale, il faut absolument consolider la paix et la sécurité dans nos pays. La République démocratique du Congo continue à subir les affres de la guerre injuste imposées par les ennemis de la paix au mépris de toutes les dispositions en rapport avec la souveraineté des États. Au sujet de la transition juste, je saisis cette opportunité pour rappeler la nécessité de protéger l'environnement des habitants dans les zones minières et de mettre fin au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières. Enfin, en dépit

de l'apprentissage qui a été pris en compte dans le code du travail de mon pays, plusieurs cas d'amélioration des dispositifs sont révélés et les difficultés persistent pour y remédier. C'est ainsi que la République démocratique du Congo est favorable à l'adoption d'une recommandation sur l'apprentissage. Mesdames et Messieurs, je termine mon propos en paraphrasant le directeur général de l'OIT. « Oui, notre ambition mondiale doit être à la mesure de l'ampleur des défis à relever. Bâtissons ensemble une coalition mondiale qui œuvre en faveur de la justice et du renouvellement du contrat social. » Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Jan-Pieter Daems

Travailleur (Pays-Bas)

Bonjour, chers collègues, merci Madame la Vice-présidente de me permettre de m'exprimer au nom de la délégation de travailleurs du Pays-Bas. J'aimerais remercier le directeur général pour son rapport qui, selon nous, identifie bien les défis qui nous attendent. Les travaux que nous réalisons ici à Genève dans les différentes commissions sont liés. Nous devons comprendre le programme du travail décent et la transition verte comme une seule et même chose, nous devons atteindre les 2 objectifs en tenant compte de tous leurs éléments et comprendre comment ces derniers interagissent. La transition verte a une incidence forte sur les travailleurs et les employeurs. Aujourd'hui, avoir accès à l'éducation et à un contrat ne signifie pas qu'on aura un emploi jusqu'à sa retraite. Nous devons donc investir dans le développement des compétences. Cela doit être au cœur de ces transitions. La reconversion, l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas la seule responsabilité des travailleurs, c'est celle de nous toutes et tous. Les employeurs doivent jouer un rôle clé, c'est dans leur intérêt d'investir dans les compétences de leurs travailleurs. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités et encourager l'apprentissage tout au long de la vie grâce à des politiques publiques et des financements. Les travailleurs qui ont des contrats flexibles, des conditions de travail précaires sont moins susceptibles d'investir dans leurs compétences et leurs employeurs investiront moins probablement en eux. Donc, lorsque nous luttons contre le travail précaire, ce n'est pas simplement une chose humanitaire, une bonne chose, mais c'est une nécessité si nous souhaitons que les transitions soient couronnées de succès. Deuxièmement, nous avons besoin de protection du travail et social pour tous les travailleurs, qu'ils soient en contrat temporaire ou permanent, en apprentissage, retraité, qu'ils soient des ressortissants ou des migrants. Dans le monde nous voyons que les travailleurs migrants sont souvent traités comme des citoyens de seconde classe. Il ne bénéficie pas des mêmes protections et prestations, leurs conditions de travail et de logement, l'accès à la santé sont souvent mauvais, ce qui est inacceptable. Si le travail décent est lié en tant qu'objectif à la transition juste, nous comprendrons que nous aurons besoin de tous les travailleurs et qui doivent être protégés. Tout le monde doit être couvert par les objectifs de la coalition mondiale proposée par le directeur général. Il faut une égalité de traitement, que l'on ait affaire à des migrants, des ressortissants nationaux, des hommes, des femmes, des personnes homosexuelles ou hétérosexuelles, des apprentis, des présidents. Il faut donc agir. Il nous faut une action des syndicats, des employeurs, des gouvernements, de l'OIT. L'OIT peut jouer un rôle essentiel. Au Pays-Bas, les normes de l'OIT sur l'assurance pour l'incapacité de travail ont déjà eu un impact sur nos débats nationaux et ont permis d'améliorer notre protection sociale. Enfin, il faut que les transitions ne fassent pas d'un côté des gagnants, de l'autre des perdants, mais qu'elles permettent un monde plus durable, juste et social. La coordination entre les ministères et les organisations internationales est nécessaire,

de même que nous devons concevoir les chaînes d'approvisionnement avec une responsabilité pour les entreprises. Les politiques sociales et industrielles doivent aller de pair, et les décisions d'investissement pour la transition verte qui ont une incidence sur les travailleurs, comme par exemple dans le secteur minier pour avoir accès à des minerais doivent faire l'objet de discussions, incluant les travailleurs. Les multinationales ont l'obligation de respecter les droits de travailleurs dans leur pays, mais aussi dans les pays où elles sont présentes. L'accès à des recours doit être un droit, quel que soit le lieu du siège d'une entreprise. Dans le cas contraire, le directeur général le dit dans son rapport, si nous nous concentrons pas notre politique sur l'intégration et sur la cohésion politique internationale, il y aura des perdants et des gagnants, et les travailleurs souffriront. Nous devons donc aller dans ce sens. Enfin, pour faire respecter les droits humains, la protection des droits au travail sont énoncés dans les normes du travail international, cela est vital. Nous déplorons donc l'absence de coordination et de dialogue entre les parties israéliennes et palestiniennes sur des questions vitales d'intérêt conjoint, notamment les questions du travail, et nous rappelons que le travail décent doit faire l'objet de l'attention qu'il mérite. Je vous remercie de votre attention.

M. Samir Majoul

Employeur (Tunisie)

Monsieur le président de la conférence, Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir d'adresser au président de la conférence et aux deux vice-présidents mes sincères félicitations suite à leur élection au titre de cette 111e session de la CIT et je leur souhaite plein succès dans la conduite des travaux. J'ai également le plaisir d'adresser à Monsieur Gilbert Hounbo, directeur général du BIT, mes sincères remerciements suite au sujet du rapport soumis à cette session ayant pour thème « Faire avancer la justice sociale ». Mesdames et Messieurs, nous partageons le diagnostic repris dans ce rapport et nous estimons qu'un certain nombre de points nécessitent davantage d'attention et d'analyses afin de parvenir à des recommandations permettant effectivement de faire avancer la justice sociale et contribue à l'édification d'un nouvel ordre international inclusif, juste et durable portant sur la connaissance et l'égalité des chances en matière de production pour tous. L'élément fondamental en matière de justice sociale et nous considérons que les entreprises productives et durables sont celles qui créent l'emploi, qui fournissent des revenus aux travailleurs, aux actionnaires, à l'État, au système de sécurité sociale, et ce sont les entreprises qui permettent de respecter les normes du travail décent, productifs et les normes du développement inclusif. Par conséquent, nous devons nous focaliser sur la création d'entreprises et l'investissement en tant que point de départ pour toute politique de développement. Nous avons besoin de libérer et de financer l'initiative économique en tant qu'élément fondamental du nouveau contrat social que nous aspirons à adopter. À chaque fois que nous améliorons le cadre juridique, à chaque fois que nous améliorons les ressources humaines et l'infrastructure, nous parvenons à créer l'emploi et la prospérité sociale ainsi que le travail décent ; mais à chaque fois que nous faisons face à davantage de complications juridiques, administratives et idéologiques, cela fait fuir l'investissement productif, nuit à la compétitivité et laisse le terrain vague pour le travail informel, sans aucune protection sociale. Mesdames et Messieurs, l'absence d'équilibre régional en matière d'investissement, de financement, d'améliorer et de promotion de l'environnement, des affaires mène à l'absence d'espoir, mène à l'immigration illégale dont bénéficient les trafiquants et les migrants illégaux en sont les plus grandes victimes. Cela entraîne également des difficultés pour

les pays de transit et d'accueil. Par conséquent, nous espérons que les questions liées à la migration avec leurs répercussions et leur impact soient au cœur des axes de coordination internationale au niveau de l'ONU et des institutions financières. Mesdames et Messieurs les différentes crises entraînent une crise de dettes et ainsi certains pays font face à des difficultés pour rembourser leur dette ou n'y parvient tout simplement pas. Cela doit être pris en considération en matière de promotion de la justice sociale au niveau international. Nous avons besoin d'un tripartisme réinventer intégrant le BIT, le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales afin que soient prises en considération les spécificités sociales lors de l'examen de la question des dettes. Nous avons donc besoin d'une reprise économique tout en prenant en considération l'impact sur le plan social. Mesdames et Messieurs, le rapport spécial du directeur général affirme qu'il ne peut y avoir de justice sociale sous l'occupation. Nous partageons cette analyse et nous exhortons la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'occupation et permettre au peuple palestinien de vivre en paix dans son État indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Je souhaite plein succès aux travaux de cette conférence. Je vous remercie.

M. Mohd Effendy Abdul Ghani

Travailleur (Malaisie)

Merci camarade présidente. Bonjour à tous et à toutes. Au nom du (? 00 :23) et de tous les travailleurs de Malaisie, nous aimerions remercier le gouvernement malaisien pour l'amendement de la loi sur l'emploi de 1955 qui est en vigueur depuis le 1 janvier 2023. Il y a 17 amendements en tout. D'abord un arrangement pour le travailler souple, la réduction de la semaine de travail de 48 à 45 heures, l'augmentation du congé maternité de 60 à 98 jours, la mise en place de congés de paternité jusqu'à 7 jours, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction de la discrimination dans l'emploi et cetera. Ce nouvel amendement est un nouveau chapitre pour le système du travail en Malaisie. Nous souhaitons que le gouvernement suive en permanence la mise en œuvre de ces nouveaux amendements dans tout le pays, y compris à Sabah et Sarawak, avec ses amendements et la mise en œuvre de la loi contre le harcèlement sexuel, nous pouvons dire que nous nous sommes alignés sur la Convention 190, même si elle n'est toujours pas ratifiée en Malaisie. Nous souhaitons que le gouvernement ratifie la convention numéro 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit de s'organiser. L'amendement de la loi sur les syndicats de 1959 est une première étape vers la ratification de cette convention. C'est très important de ratifier cette convention pour que tous les travailleurs puissent se syndiquer et que le syndicat soit reconnu par l'employeur. En Malaisie, seuls 6% des travailleurs sur 15 millions sont syndiqués. Le manque de sensibilisation par les différentes parties expliquent pourquoi les travailleurs n'adhèrent pas et ne connaissent pas les syndicats et leurs fonctions. L'importance de modifier la loi sur les syndicats est très grande non seulement pour l'établissement des syndicats, mais pour encourager les travailleurs à se syndiquer. Le moment est venu d'une réforme de notre structure du marché du travail. Alors, il y a la première phase qui concerne le système salarial, il est grand temps que la Malaisie restructure le salaire minimum pour que ce salaire devienne progressif et ceci pour maintenir le pouvoir d'achat. Ce salaire doit couvrir tous les travailleurs du secteur privé, les organes statutaires, ainsi que les fonctionnaires. Deuxièmement, il y a la protection sociale, le coût des soins de santé et de l'éducation est trop élevé. Le système de protection sociale doit être revu et étendu aux travailleurs informels. Troisièmement, il y a la phase de retraite. Le fond de retraite a indiqué que presque 80% des travailleurs en Malaisie n'avaient que 0,50 USD par mois pour leur

retraite pendant les 20 prochaines années. C'est un problème qui doit être résolu immédiatement pour éviter les problèmes sociaux alors que la Malaisie est un pays vieillissant. Le gouvernement doit prendre des mesures pour créer des mécanismes de sécurité sociale inclusifs pour le secteur informel. L'augmentation de l'âge de la retraite n'est pas une solution efficace. Tous les secteurs ne conviennent pas à des travailleurs âgés. Je parlais par exemple de la construction des plantations, de la fabrication de manufacturière. Les fonds de retraite ne suffiront pas si le système salarial lui-même est insuffisant. Nous demandons aux employeurs et aux gouvernements de renforcer l'attention accordé au bien-être des fonctionnaires. Concernant l'apprentissage, nous nous félicitons des efforts du gouvernement de créer un système d'apprentissage. Nous sommes très heureux de la déclaration du ministre des ressources humaines indiquant que le ministre est ouvert à toute suggestion d'adopter une loi pour l'apprentissage. Le MTUC aimerait saisir cette occasion pour remercier l'OIT, ACTRAV et l'ITC pour leur assistance pendant la pandémie. Non seulement, ils ont apporté des orientations mais ils ont aussi apporté des programmes de formation. Merci.

M. Mbodou Mbami Abdoulaye

Gouvernement (Tchad)

Merci. Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs, les délégués. Permettez-moi de m'associer aux distingués orateurs qui m'ont précédé pour présenter au nom de la délégation du Tchad, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la direction générale de notre organisation. La justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Et c'est à juste titre que votre vision de la justice sociale, exprimée à travers le rapport soumis pour débat à la 111e Conférence internationale du travail, met l'accent sur la nécessité d'une plus grande justice sociale centrée sur l'humain et fondée sur les droits. À ce jour, il doit avoir très peu ou pas de pays qui ne soient pas concernés par la question de la justice sociale qui nous réunit en ce moment. Il est très encourageant de constater les pistes de réflexion proposée par la direction générale à travers votre rapport. Ce rapport retrace clairement les 4 dimensions de la justice sociale, mises à mal par les circonstances politiques et économiques de l'heure, de la discrimination et des conditions plus louables en milieu de travail. Excellence, Mesdames et Messieurs, le gouvernement de transition du Tchad, que préside le général Mahamat Idriss Deby Itno est déterminé à renforcer la justice sociale et les droits de l'homme d'une part et à respecter les conventions internationales dans le domaine du travail et les recommandations issues du Bureau international du travail, d'autre part. Partant de cette dynamique, la condition révisée du Tchad garantit toutes les libertés fondamentales, les droits de l'homme et du citoyen, incluant la liberté d'association et de réunion et la liberté des manifestations pacifiques, l'exercice du droit syndical et du droit des grèves. Ces droits s'exercent bien entendu dans le cadre légal réglementaire. Conscient de l'importance de sa jeunesse et soucieux de promouvoir les emplois à la majorité des populations actives, le gouvernement, fort de ses engagements pris au niveau international, a lancé un processus de réflexion qui a abouti à l'adoption d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. L'accent est mis sur le renforcement de l'employabilité et de l'insertion sociale dans l'emploi en particulier. Pour les jeunes, les femmes et d'autres plus vulnérables. Dans le domaine de la protection sociale, nous focaliserons notre action pour la mise en place d'un système de protection sociale intégré à travers notamment

l'amélioration des prestations servies, l'élargissement de la couverture sociale à des nouvelles catégories. Cette volonté de réformes a abouti à l'élaboration d'un projet de code de sécurité sociale. Dans le domaine du travail et des relations professionnelles, le Tchad reste fortement attaché au principe de la négociation collective et du tripartisme, qu'il considère comme un mode privilégié de régulation des relations de travail. À cet effet, les efforts ont portés sur le renforcement du dialogue social et de la concertation entre le gouvernement et les partenaires économiques et sociaux, la finalité étant de dynamiser, renforcer ces mécanismes et consolider son institutionnalisation selon une approche fondée sur le renforcement des droits fondamentaux au travail et la stabilité de l'entreprise et son développement. Il importe de souligner ici que ces efforts ont permis la mise en place des organes de suivi et d'évaluation du pacte triennal signé le 4 octobre 2021 avec toutes les organisations syndicales. Mesdames et Messieurs. Le président de transition fait du dialogue social son credo car il le considère comme un outil incontournable dans la recherche de solutions à toutes les crises. Convaincu qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, le Tchad a organisé une table ronde qui a regroupé tous les politico-militaires (? 04 :52) au dialogue national inclusif et souverain. Ces assises ont permis de rassurer le peuple tchadien et de relancer l'économie du pays. Aussi, nous pensons qu'une étroite collaboration avec le Bureau international du travail dans le cadre du Programme Pays Travail Décent, PPTD, est nécessaire. Forts de toutes ces actions, nous pensons qu'une étroite collaboration avec le Bureau international du travail dans le cadre de ces programmes est nécessaire. C'est pourquoi, Monsieur le Directeur général, nous adhérons pleinement à votre idée selon laquelle et je cite « L'heure est par conséquent venue de créer une coalition mondiale pour la justice sociale ». Fin des citations. Pour terminer, j'aimerais exprimer une fois de plus au nom du gouvernement et au nom de la délégation qui m'accompagne, toute notre gratitude, au BIT et à son directeur général pour l'attention toute particulière qu'il porte aux attentes du gouvernement du Tchad. Je vous remercie de votre aimable attention.

Mme. Lydia Mikheeva

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

La coopération des différentes structures dans le monde est d'une grande importance dans les circonstances actuelles. L'OIT et les membres tripartite ont déjà une expérience de l'engagement actif pour soutenir et mettre en œuvre le développement durable. Les conseils économiques et sociaux voient également leur mission dans la promotion d'une transition juste. Pour résumer les résultats du sommet du climat de 2019 des Nations unies, les dirigeants de 46 pays sont convenus de soutenir une transition environnementale juste en élaborant des plans nationaux pour cette transition par le dialogue social. Notre conseil rassemble des représentants de l'État, de syndicats et d'employeurs, ainsi que la société civile. C'est un forum pour le dialogue social au niveau national, les membres de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires ont fait de leur mieux depuis 24 ans pour défendre les intérêts des travailleurs dans leur pays ainsi que dans les États membres de l'association. Nous sommes en contact direct avec les citoyens de nos pays qui se tournent vers nous pour de l'aide ou pour des conseils. Suite aux travaux organisés par notre plateforme, nous avons examiné et proposé les idées fondamentales suivantes sur une transition juste. L'adaptation des secteurs d'activité et de l'emploi sur une échelle continentale est impossible sans la redistribution des flux

de marchandises et des flux financiers. Si l'on ne tient pas compte de ce facteur, ceci contribue à renforcer les flux migratoires qui privent certains pays de leurs travailleurs et qui saturent les marchés du travail d'autres pays. Des efforts au niveau supranational doivent être menés pour influencer les politiques des grandes entreprises de façon qu'elles défendent un agenda vert, un programme vert et qu'elles soutiennent l'emploi dans des régions du monde où il y a un fort chômage. Nous devons également encourager le développement des économies vertes dans ces régions. Il est difficile de garantir que les employeurs respectent les intérêts des travailleurs et rendre possible aux employeurs d'émerger dans les régions du monde où il y a des signes de chômage. Trouver un équilibre entre les intérêts des entreprises et ceux des personnes qui cherchent une vie meilleure n'est pas facile, mais nous sommes convaincus que nos efforts contribueront à aller dans cette direction. Notre association avec l'OIT et d'autres organisations compétentes doit devenir un agent de la transition juste au niveau international et faciliter le dialogue social sans lequel il est impossible de créer une société inclusive, équitable et démocratique. Merci de votre attention.

M. Albert Emilio Yuson

Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois

Merci Madame la présidente, bonjour à tous. Le rapport du directeur général « Faire progresser la justice sociale » indique que les principes de la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négocier collectivement sont au cœur des bases normatives de l'OIT. Les droits syndicaux ne sont pas simplement les bases des travaux de l'OIT, mais ce sont les outils fondamentaux de la construction d'une justice sociale. La justice sociale ne va pas se produire spontanément. Le fait que l'on s'éloigne de la justice sociale, comme le décrit le rapport vient de l'échec des gouvernements à protéger les droits syndicaux et l'obligation des entreprises de les respecter. Cet échec est un facteur critique d'érosion de la démocratie et de croissance de l'autoritarisme. La liberté syndicale est un droit, ce n'est pas un crime. Et pourtant il y a des leaders syndicaux qui sont en prison, qui sont torturés et assassinés, parce qu'ils exercent ce droit. Il y a des dirigeants syndicaux qui sont en prison, au Myanmar, à Hong Kong, au Cambodge et au Bélarus pour ne donner que quelques exemples. En Corée du Sud où il y a eu des progrès dans le passé, les syndicats sous le gouvernement actuel souffrent de harcèlement juridique systématique. Alors que nous parlons, 19 syndicalistes sont détenus parce qu'ils exercent leurs droits fondamentaux. Le harcèlement répété et sans motif a conduit Yang Hoe-Dong, un dirigeant dans le syndicat du bâtiment, à s'immoler par le feu le premier mai. L'IBB a travaillé avec les travailleurs migrants et leurs associations au Qatar depuis presque 10 ans pour les aider à connaître leurs droits et à savoir comment les exercer. La Coupe du monde de la FIFA n'a pas respecté ses promesses de travail décent. Sans le droit des travailleurs migrants à créer et à adhérer à des syndicats et à négocier collectivement, nous ne pouvons pas affirmer que le travail est fait. Maintenant, les autorités du Qatar doivent s'engager et prendre des mesures radicales pour reconnaître les droits fondamentaux des travailleurs à organiser des syndicats et pour reconnaître les syndicats mondiaux et leur fonctionnement libre. Les droits des travailleurs migrants sont une frontière, une frontière mondiale de la justice sociale. La migration est un défi à l'échelle de la planète, qui exige des interventions à l'échelle de la planète. Les migrants sont peut-être des étrangers mais sont pas étrangers à la race humaine. Nier aux migrants les droits de l'homme universels, c'est les considérer comme moins qu'humains. Le rapport du directeur général indique également que la liberté syndicale donne les bases de la

participation démocratique et du dialogue social. Toutefois, ces dernières années, la lutte dans de nombreux pays a été une lutte pour sauver la démocratie. Cela signifie combattre l'extrême droite mais aussi avoir des élus qui œuvrent pour les personnes plutôt que pour une poignée d'entreprises et d'individus nantis. Nous devons nous organiser et mobiliser contre les intérêts puissants qui utilisent à l'excès les ressources naturelles. Comme depuis des décennies, ces personnes ont extrait des richesses des travailleurs et ont sapé la protection des travailleurs. Il faut que les employeurs et les travailleurs soient à la table de négociations. Il faut que la réponse au changement climatique soit juste, mais il faut aussi que cette riposte fonctionne. Réduire les températures du globe, c'est un défi considérable, mais c'est aussi l'occasion de restructurer l'économie mondiale pour qu'elle soit au service des personnes, protège la planète et ouvre un meilleur avenir pour tous.

M. Maxime Legrand

Confédération internationale des cadres

Monsieur le vice-président, Madame la Vice-présidente, Mesdames, Messieurs, c'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au nom de la Confédération internationale des cadres. Ceci me donne la possibilité de mettre en avant le rôle essentiel des directeurs et des cadres pour façonner des lieux de travail ouverts vers l'avenir. Cela me donne la possibilité de rappeler le rôle des cadres dans le dialogue social. Ils peuvent faciliter la communication et la compréhension entre différentes parties prenantes. En tant que cadre, vous prenez des responsabilités, vous avez des compétences spécialisées, vous avez une équipe, vous convenez de prendre un collectif avec vous, quelle que soit la taille et la forme de ce groupe, ça peut être une équipe, un atelier, une organisation syndicale, une entreprise, une ville, un pays. Lorsque vous participez à des organisations comme la nôtre, et bien l'idée, c'est d'avoir un effet sur ce qu'il y a autour de nous de nous dans notre entreprise et plus généralement dans la société. En tant qu'organisation qui représente les cadres, nous avons donc un engagement double. En disant cela, je sais très bien que les défis sont de plus en plus nombreux. Tout d'abord, il y a cette guerre en Ukraine qui ne se termine pas, c'est une tragédie parce que des milliers de personnes sont tuées chaque semaine. C'est une guerre des cyberattaques internationales avec l'objectif permanent de déstabiliser les démocraties. Hélas, cette guerre a des conséquences concrètes alors que les prix de l'énergie ne bondissent tout le monde se concentre davantage sur ces problèmes quotidiens, sur les besoins primaires, la nourriture, le logement, le chauffage ou le prix de la mobilité. Cette situation ne facilite pas les objectifs à long terme. Néanmoins, les préoccupations à court terme et la résilience future sont intimement liées, nous devons donc concevoir des solutions climatiques et environnementales qui sont soutenues par les entreprises. Dans le monde interconnecté, les cadres ont une responsabilité majeure non seulement pour le succès de leurs organisations, mais également pour le bien-être de leur salariés et pour toute la communauté. Ils sont les catalyseurs du changement et de la transformation. Ils sont responsables de décisions stratégiques, d'affectation des ressources et de l'efficacité des exploitations. Les cadres ont un rôle essentiel à jouer pour encourager le travail décent et améliorer les conditions des travailleurs. Pour cela, plusieurs conditions doivent être réunies. D'abord, il faut la liberté d'action et qui doit être reconnue dans le dialogue social partout dans le monde, et les cadres doivent avoir leur place dans ce dialogue. Plus que jamais, nous devons défendre nos positions, nous demander ce que font nos dirigeants, ce qu'il prévoit pour nous. Nous devons le faire parce qu'il est dans notre nature de vouloir comprendre les choses pour nous-mêmes,

mais aussi pour donner un sens à nos équipes. Mais ceci est devenu d'autant plus important que certaines des valeurs que nous défendons, le professionnalisme, savoir ce dont nous parlons, la rigueur dans les démonstrations, toutes ces valeurs sont de moins en moins partagées par certains des élites politiques du monde. Dès lors, nous devons continuer notre travail pour inspirer les générations actuelles et futures. Nous avons besoin de véritables dirigeants qui conçoivent un avenir qui soit vivable et qui soit réaliste. Nous avons besoin de salariés et de cadres qualifiés. Nous avons besoin de vivre dans une société plus équitable qui offre l'égalité des chances à toutes les diversités, toutes les minorités. Nous devons montrer ce que veut dire la direction, le leadership aujourd'hui. Mesdames, Messieurs, prenez ceci en considération, encouragez les politiques qui soutiennent la direction, qui garantissent la représentation des cadres dans le dialogue social parmi des syndicats indépendants, des politiques qui donnent des perspectives aux générations futures qui permettent de réaliser notre potentiel collectif et qui préserve la liberté et la santé, ce qui sont les choses les plus importantes que nous avons, une société où le travail est organisé en prenant soin des salariés où les fonctions d'encadrement sont prisées, ce sera une société beaucoup plus novatrice et créative, beaucoup plus efficace économiquement et beaucoup plus bénéfique à la démocratie. Merci de votre attention.

M. Andrés Román

Organisation des entités mutualisées des Amériques

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le directeur général de son rapport qui souligne la nécessité d'adopter un contrat social rénové qui se fonde sur les droits de l'homme aussi bien au niveau national qu'international. Le système mutuel d'Amérique suit les recommandations de l'OIT et l'idée est de permettre à tous d'avoir un niveau de vie approprié et une vie digne et productive. Nous partageons la vision de l'OIT et nous attachons une importance particulière au groupe vulnérable. Cette définition inclut la philosophie et la pratique du système mutuel dans toute son ampleur. Et réaffirme le paradigme qui montre qu'il n'existe pas de situation qui touche l'être humain qui lui soit indifférent et qui soit indifférente aux mutualismes. Les différents services apportés à des millions de familles constituent un facteur de grande importance pour une vie digne dans les communautés où les organisations sont présentes. Cette observation se fonde sur le sentiment de solidarité ainsi que l'adhésion à la doctrine et aux principes du système mutuel. La justice sociale est un concept sur lequel la déclaration de l'OIT, mais l'accent et il faut donc un processus de mondialisation qui tienne compte du principe de l'équité. Les structures fonctionnelles des entités mutuelles réunissent des milliers de travailleurs et ont une vocation de service de proximité, ceci pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, la discrimination et toutes les violations des droits de l'homme. Le mutualisme est un bastion de l'économie solidaire et c'est l'une des formes les plus véritables d'organisation qui applique avec succès la méthodologie de l'associativisme avec pour objectif de contribuer à l'établissement des principes de l'OIT en tenant compte, en premier lieu de la protection sociale dans toute sa dimension. Ce processus a été reconnu par la résolution sur la promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies lors de sa 66e réunion plénière. Cette résolution renvoie à la discussion générale qui a eu lieu lors de la 110^e CIT à propos du travail décent et de l'économie sociale et solidaire. L'ODEMA et l'UMM célèbrent ce succès historique et sans précédent pour l'économie sociale et solidaire. Ceci est une reconnaissance des contributions fondamentales des mutuelles. Sociale et solidaire on travaille à façon, hein, c'est centre dans différents secteurs internationaux. Depuis sa

création, l'ODEMA ainsi que d'autres organisations de l'économie sociale et solidaire travaillent de façon incessante dans différents secteurs internationaux pour promouvoir le travail accompli par le mouvement mutualiste. L'ODEMA est présente au nom du mouvement mutualiste américain et s'engage à soutenir les principes énoncés lors de cette conférence. Merci.

Mme. Lorraine Sibanda

StreetNet International

Je vous remercie, Madame la Présidente, Bonjour. Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. Je représente les femmes du secteur informel. Je suis à la tête de StreetNet International qui est une alliance mondiale de vendeurs de rues et de commerçants informels qui existent depuis 20 ans et qui représentent 600000 travailleurs de 52 pays. Je suis également la présidente de la Chambre du Zimbabwe des associations de l'économie informelle. Au nom des vendeurs de rues et des autres commerçants informels, nous avons le plaisir de participer à la conférence internationale du travail et nous nous saisissons de cette occasion pour faire entendre nos voix une nouvelle fois. Dans la plupart des pays, nous ne sommes toujours pas reconnus comme travailleurs et ne bénéficions donc ni de protection du travail, ni de protection sociale. Nous ne participons pas à la prise de décision alors même que celles-ci peuvent nous concerner directement. Je me saisis également de cette occasion pour demander la pleine mise en œuvre de la recommandation 204 dans une manière qui permette notre participation à un dialogue social inclusif à tous les niveaux et à la planification et au processus décisionnel. Si notre objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route, nous devons nous assurer que toutes les organisations de travailleurs aient le droit à la négociation collective et notamment pour les vendeurs de rues, les travailleurs domestiques, les collecteurs de déchets, les travailleurs à domicile et de nombreux autres travailleurs qui représentent 61% de la main-d'œuvre mondiale. Aujourd'hui, le changement climatique est devenu un élément, une partie intégrante de nos vies quotidiennes et nous sommes exposés à son impact. Nos membres ont été déplacés, n'ont pas pu travailler à cause de conditions météorologiques extrêmes ou de catastrophe naturelle. Les personnes déplacées pour survivre se tournent vers l'économie informelle qui est la première option pour nourrir leurs familles, et ainsi le secteur informel croît avec le changement climatique. Récemment, il y a eu le cyclone Freddy au Malawi et en Ouganda qui a déplacé des centaines de nos membres et qui ont détruit leurs moyens de subsistance. Il y a eu également les inondations au Mozambique et au Bangladesh qui ont touché des milliers de personnes. Nous, les vendeurs de rue, travaillons dans les lieux publics et sommes exposés à tout type de dangers. Nous travaillons dans des chaleurs parfois torrides, nous sommes exposées à d'autres conditions météorologiques extrêmes. Nous avons absolument besoin de conditions de travail sûres et saines. Les États membres doivent tenir compte de l'incidence du changement climatique sur le bien-être des travailleurs. Nous demandons donc l'introduction de mesures de protection du travail et sociales et notamment l'assistance sociale et l'assurance sociale. Sachant qu'un nombre important de vendeurs de rue et de marchés sont des femmes et qu'elles sont souvent les seuls à gagner de l'argent dans leur famille, il est impératif que les gouvernements assurent une protection de la maternité pour toutes les femmes et notamment celles qui travaillent à leur compte. Les gouvernements ont également l'obligation d'assurer un environnement sain et sûr et d'assurer des installations d'hygiène, l'accès à l'eau, à l'électricité, des installations de stockage, de bonnes infrastructures de marché et des transports en commun abordables et

décents. Nous sommes régulièrement confrontés à des violences fortes, des harcèlements provenant de multiples sources et nous rappelons à ce titre qu'il convient de ratifier, de mettre en œuvre la convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, laquelle réaffirme le rôle des gouvernements et des pouvoirs locaux pour assurer notre sécurité sur le lieu de travail. Malgré tous ces défis auxquels nous sommes confrontés, il est important de remarquer nos contributions positives à l'économie nationale et à l'environnement. Nous produisons de la nourriture locale et rendons l'eau potable plus accessible et abordable dans des zones à faible revenu. Nous vendons des marchandises d'occasion et sommes des acteurs cruciaux de l'économie circulaire. Nous jouons également un rôle important en tant qu'agent de la santé publique. Comme nous l'avons fait pendant la pandémie, notre contribution, notre travail doit être reconnue par les gouvernements et toutes les parties prenantes. Nous ne sommes pas le problème, nous sommes en réalité une partie de la solution. Nous saluons une nouvelle fois la conférence internationale du travail qui accorde son attention dans ses débats à la transition juste et à la protection des travailleurs lesquelles sont tout particulièrement importantes pour les vendeurs de rues, alors que l'on nous entend à peine. Nous sommes heureux de faire partie de ces débats car nous ne pouvons rien faire pour nous, sans nous. Je vous remercie.

Mme. Christine Nathan

Commission internationale catholique pour les migrations

Ma commission a le plaisir de s'exprimer à l'occasion de cette 111e session de la Conférence internationale du travail pour répondre au rapport du directeur général. Depuis 1951, notre commission a travaillé au service des migrants et des réfugiés dans le monde entier grâce à son réseau large de conférences épiscopales catholiques et à d'autres partenaires de la société civile catholique, grâce à son travail de plaidoyer mondiale et à ses programmes de réinstallation et programmes humanitaires dans les pays qui sont confrontés à des questions de migration et à aux questions de l'exil. Le respect et la dignité de nos bénéficiaires, est au cœur de nos efforts et nous le faisons quel que soit leur foi, leur race, leur ethnie ou leur nationalité. Récemment notre organisation a soutenu les offices de l'Église catholique en Ukraine au bénéfice de millions de personnes déplacées de l'intérieur en apportant un soutien d'urgence, de santé psychologique et mentale et nous avons pu voir directement l'impact de cette crise sur le travail et les travailleurs. Notre organisation sait très bien que cette session de la CIT se tient à un moment crucial de l'histoire socio-économique. Le monde du travail est en proie à des difficultés profondes et larges, notamment l'impact durable de la pandémie, des crises économiques et également de conflits, de guerres, de persécutions, d'inégalités et d'injustices qui durent et qui sont souvent oubliés dans toutes les régions du monde. Il est évident, par ailleurs, que le fardeau est essentiellement reporté sur les épaules des plus vulnérables, notamment les migrants forcés, les réfugiés, les travailleurs informels. Nous remarquons cependant la force, la résilience de ces populations et également le fait que les contributions qu'elles apportent aux sociétés dans lesquelles elles sont accueillies, protégées, promues et intégrées et tout particulièrement nécessaire. Notre Commission fait donc les observations suivantes et la déclaration suivante : dans le contexte du marché du travail mondial actuel, le modèle économique consumériste et l'objectif de la maximisation des profits se fait aux dépens directs des travailleurs et est un affront en matière de dignité et de droit humain. Les efforts communs conduits par des valeurs communes doivent être le moteur qui nous mène au développement durable. Ces 6 dernières années, notre commission a coopéré étroitement avec l'OIT pour

promouvoir la justice sociale, le travail décent et digne. Ainsi que les salaires équitables. Nous l'avons fait de concert avec le Saint-Siège pour promouvoir le développement humain intégral et avec l'aide d'un réseau mondial large d'organisations inspirées du catholicisme et d'autres acteurs confessionnels et d'autres organisations de la base dans tous les endroits, dans tout point du globe. Cela s'intitule L'avenir du travail, le travail d'après Laudato Si' et a été initié en soutien avec la célébration du centenaire de l'OIT. Notre Commission salue le lancement de la coalition mondiale pour la justice sociale et s'engage à la soutenir et à faire tout son possible. En conclusion, je vous rappelle que la migration est un phénomène universel qui existe depuis la nuit des temps et qui est inséparable de la question du travail. Ainsi, nous devons l'envisager du point de vue d'action qui sont ancrées dans la justice sociale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme. Macarena Fernandez Grimalt

Union latino-américaine des travailleurs, des organismes de contrôle

Mesdames, Messieurs. Le rapport du directeur met l'accent sur la recherche de la justice sociale un concept qui est très proche de la doctrine et la pratique des organisations de travailleurs latino-américaines. Nous sommes réconfortés et inspirés par cet accent qui est placé sur cette valeur. La croissance économique est importante, mais il faut aussi la santé et un environnement propre, sans oublier la sécurité individuelle. Le contrat social a été fracturé par l'augmentation des inégalités dans beaucoup de pays, les crises économiques, financières et sanitaires ont créé un climat de méfiance concernant les institutions. Le retard économique, les inégalités et l'insécurité exigent des actions de l'État et ainsi il doit mettre en œuvre ces capacités de planification. Il faut assurer la croissance durable et la justice sociale. La démocratie représentative comme nous la connaissons est remise en cause par l'émergence de personnes en raison du mécontentement. Il est prouvé que dans certains cas, ces aventuriers conduisent à l'autocratie ou à l'autoritarisme. Lutter pour la défense des droits des travailleurs est l'objectif clair qui est le nôtre, sans cela, il y a corruption et détournement de fonds, ainsi que menace à la santé des citoyens. Le problème du développement durable avec la justice sociale en tenant compte des défis actuels concerne tous les camarades de l'OIT et exige une collaboration multidisciplinaire. En tant que travailleurs des organismes de contrôle, nous pouvons apporter notre contribution à cette fin. Le document de septembre 2022 va dans ce sens. Dans ce document, les mandants tripartites se sont mis d'accord sur une norme future de protection des travailleurs qui sont susceptibles de souffrir de différents types de harcèlement au travail. En tant que secrétaire des relations internationales de l'UATOC et de l'UITOC, et avec l'appui de tous les pays membres, ainsi que l'appui de l'ISP, nous avons encouragé à l'élaboration d'une norme de protection des travailleurs du secteur du contrôle. Nous sommes convaincus que ce projet deviendra une réalité indispensable à la recherche d'une sociétés plus égalitaires et dans laquelle il existe la justice sociale.

M. Walter Merkis

Confédération de travailleurs des universités des Amériques

Merci Madame la Vice-présidente. Tout d'abord, nous souhaitons présider le directeur général de son rapport. Nous appuyons l'initiative en la justice sociale qui sera lancée la semaine prochaine. Les travailleurs du secteur technique administrative, des universités publiques des Amériques, organisées au sein de la (? 00:53) réaffirment qu'il est nécessaire d'avancer rapidement dans l'élaboration d'une norme internationale qui garantisse un socle de droits à notre secteur. Nos collègues enseignants disposent de deux recommandations internationales élaborées en commun par l'OIT et l'Unesco, une de nature générale qui porte sur la situation du personnel enseignant de 1966 et la recommandation spécifique relative à la condition du personnel enseignant du secteur supérieur de 1997. Ces normes font partie du système de contrôle de l'OIT avec la révision périodique de la commission de l'application des normes, mais l'existence d'un comité mixte OIT Unesco qui analyse son respect mais qui n'inclut pas nos représentants. Cette situation doit être corrigée. Les enseignants partagent leurs tâches dans les mêmes universités et nous souffrons des conséquences de l'absence du travail décent. Mais nous ne jouissons pas des mêmes normes de protection. Nous progressons sur des acquis passés qui nous permettent avec l'OIT de diagnostiquer avec précision l'état des relations professionnelles dans notre secteur. Les temps sont difficiles dans certains pays de la région, pour les travailleurs que nous représentons. Au Costa Rica le gouvernement mène une politique qui contredit toutes les normes internationales. Il limite de façon autoritaire l'exercice du droit de grève. Il met des conditions au développement de la négociation collective et il applique des normes néfastes qui ont pour but de démanteler le système de protection sociale. Au Guatemala, l'Université San Carlos est fermée depuis 2 ans en raison de la grève des étudiants qui rejettent la violation de l'autonomie qui s'est produite avec l'élection frauduleuse du recteur. Au Pérou, les crises politiques conduisent à l'interruption des processus de dialogue et la négociation collective est au point mort. Au Panama, nous souhaitons que l'on ne concrétise pas le projet des conservateurs qu'ils veulent annuler les progrès dans le domaine de la négociation collective qui ont été mises en avant par l'OIT depuis 3 ans. Nous souhaitons présenter à cette conférence la proposition de créer une alliance stratégique entre l'OIT et les universités pour renouer les débats qui ont permis d'aboutir à la déclaration du centenaire. Il faut créer un lien entre le monde universitaire et le monde du travail pour trouver des solutions durables. Nous inviterons l'OIT à se réunir avec les (? 04:48) latino-américains et caribéens d'éducation supérieure en 2024. Enfin, nous appelons les gouvernements et partenaires sociaux à s'engager pour la paix durable dans un nouveau contrat social fondé sur la garantie du travail décent. Nous devons agir ensemble pour mettre un terme à la pauvreté, pour réduire les inégalités et pour modifier radicalement la politique environnementale. Tout ceci sera possible si nous garantissons que les droits de l'homme sont respectés dans l'éducation supérieure. C'est un bien public et social. Merci.

M. Felix Alberto Campos Caceres

Union latino-américain des travailleurs municipaux

Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs. Veuillez recevoir les salutations de 3 millions de travailleurs municipaux au sein de l'union latino-américaine des travailleurs municipaux, notamment de la Fédération des travailleurs municipaux du Pérou, que j'ai l'honneur de présider. Nous participons à une action de protection du travailleur en mettant l'accent sur la défense des travailleurs municipaux d'Amérique latine et en particulier les travailleurs municipaux péruviens. En 42 ans de lutte, nous avons pu dépasser les obstacles du pouvoir exécutif et, pour la première fois en 1979, nous avons pu obtenir le droit de négociation collective. Néanmoins, le ministère de l'économie et des finances malgré cette loi, essaye de violer notre droit de négociation collective en utilisant des méthodes, par le biais de la loi annuelle budgétaire, par sa faculté législative déléguée et par ses initiatives législatives comme le crédit supplémentaire. Ces mesures sont utilisées pour prendre des mesures qui n'ont rien à voir avec les politiques budgétaires. Des mesures sont prises contre l'exercice de la négociation collective. La gestion parlementaire et la lutte dans les rues. a traduit les mauvaises intentions du ministère de l'économie. Le ministère a essayé de réviser notre convention collective. Il a essayé de pénaliser la négociation collective par la destitution de dirigeants et de fonctionnaires. Il a également menacé d'emprisonnement certains de ces dirigeants. Cette année, le ministre applique une nouvelle formule dans le domaine du droit de négociation. Nous demandons à l'OIT d'intervenir auprès de l'État péruvien et d'attirer l'attention des fonctionnaires du ministère de l'économie pour que cesse ces actions. Les travailleurs municipaux chiliens ont 3 grandes tâches dans le domaine municipal : la démocratisation, la décentralisation et la modernisation de ses institutions. Ces 3 axes sont une nécessité pour la population chilienne et les travailleurs municipaux. L'objectif est de réduire les obstacles existants entre les services publics et des personnes. Il faut rapprocher l'état des citoyens, améliorer la qualité de la démocratie et créer le droit d'expression des travailleurs sur les questions relatives à la gestion des municipalités. (? 05 :09) a pu se maintenir dans le temps grâce à la COEMA. En Argentine, il existe 590000 travailleurs municipaux qui sont regroupés dans l'Organisation COEMA. Et malgré une bonne organisation, il existe un système de précarisation et une forte ingérence politique, ce qui est le produit de la création de plans sociaux qui encouragent le travail non enregistré. En particulier dans la province de Santa Fé, le gouvernement limite le droit à la négociation collective. Il existe 2 organisations pour négocier légalement. Mais seule une d'entre elles. est autorisée, ce qui est une violation de la liberté syndicale, donc nous dénonçons le gouvernement de Santa Fé et nous demandons qu'il cesse la discrimination de la (? 06 :30) qui est affiliée à (? 06 :32). Il y a une inexistence de commission paritaire municipale et de convention collective. Les travailleurs municipaux argentins veulent que l'on fixe un minimum vital au niveau de l'État mais la loi ne le prévoit pas. Il semble que les travailleurs municipaux d'Argentine n'aient pas l'égalité avec les autres travailleurs du pays. Nous demandons une négociation collective nationale en Argentine. Merci.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons épuisé la liste d'orateurs pour aujourd'hui, je vous remercie de votre participation. C'est notre

dernière séance aujourd'hui. Je vous souhaite donc une bonne soirée jusqu'à la reprise de nos travaux demain. Je déclare la séance levée.

► Vendredi, 09 June 2023

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Bonjour, chers délégués, j'espère que mon micro fonctionne. Bonjour, chers délégués. Puis-je vous prier de bien vouloir prendre place s'il vous plaît ? C'est pour moi un grand plaisir que de déclarer ouverte cette huitième séance de la 111e session de la Conférence internationale du travail. Chers délégués. Voulez-vous, je vous prie, prendre place maintenant ? demande la Présidente. Ce matin, nous allons donc continuer le débat général du rapport de la présidente du Conseil d'administration ainsi que du rapport du directeur général. Ces 2 rapports et les annexes ont été présentés en plénière lundi et font l'objet de nos débats en plénière depuis lors. Nous espérons vivement que vous êtes bien reposés et êtes prêts ce matin à écouter les 24 interventions qui sont prévues et je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler à tous que le temps de parole imparti pour chacun est de 5 minutes et je vous demande instamment de bien vouloir respecter cette limite de temps de parole. Puis-je vous prier également de bien vouloir coopérer avec nous, en veillant à respecter le silence afin de permettre aux orateurs de pouvoir se concentrer sur leurs interventions. Et sans autre forme de procès, Mesdames, Messieurs, je vais inviter le premier orateur de ce matin à bien vouloir prendre la parole. J'ai donc le plaisir d'inviter. Son Excellence Monsieur Mohbaliyev, délégué des travailleurs de l'Azerbaïdjan et je l'invite maintenant à prendre la parole. Monsieur, je vous en prie.

M. Sattar Mohbaliyev

Travailleur (Azerbaïdjan)

Monsieur cher Président, Mesdames, Messieurs les participants, je vous salue au nom de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan et vous souhaite un succès pour cette conférence. Certes, l'Azerbaïdjan a aussi connu l'épreuve du COVID-19 et ceci a bien sûr eu des répercussions sur le mode de vie de sa population et les indicateurs économiques. Toutefois, en dépit de ces conséquences, notre pays a été en mesure de maintenir la durabilité de son développement, session économique. En 2002, le produit intérieur brut de l'Azerbaïdjan a augmenté de 4,6 pourcent par rapport à l'année précédente. Au cours des 20 dernières années, le salaire minimum de notre pays a été multiplié par 17,3 et les retraites par 12,3 et les pratiques ont été mises en place qui consistent à ajuster chaque année ceci au taux d'inflation. Nous avons lancé des réformes sérieuses, des programmes assez larges et de nombreuses lois liées au domaine social. Ceci a un impact très fort sur l'amélioration de bien-être de notre société. L'objectif principal du document « Azerbaïdjan 2030. Priorités nationales pour le développement socioéconomique » adopté en 2021, consiste à accroître le bien-être de la population, réduire la pauvreté, permettre le retour des populations dans les territoires libérés de l'occupation et ouvrir l'accès au marché étranger. L'une des mesures importantes mises en œuvre en ce sens, c'est l'initiative village intelligent qui est mise en œuvre avec succès par l'État afin de stimuler le processus de peuplement dans les territoires libérés. L'expérience de par le monde montre d'ailleurs que le recours à ce genre de programme permet de réduire le niveau de pauvreté de 50%. La

mise en œuvre de ce programme d'ailleurs est la garantie du respect des obligations entreprises au titre de la Charte sociale européenne. Chers participants à la conférence. En juin 2022, une conférence s'est tenue à bas coût avec le soutien technique de l'OIT sur le fait de déterminer les priorités résultats du programme par pays sur le travail décent pour 2026-2022. Ainsi, les partenaires sociaux sont maintenant tenus de ratifier la convention numéro 187, cadre de stimulation pour la Convention sur la sécurité et la santé au travail et le travail se poursuit. Je pense que désormais la base législative de notre République a été mise en place, permettant ainsi la ratification de la Convention. Il est certain que sans le soutien technique de l'OIT, les enquêtes pertinentes et les changements appropriés apportés à la législation pour respecter ses obligations, nous aurions connu davantage de difficultés. Il y a à l'heure actuelle un très haut niveau de coopération entre l'OIT et nous, et j'espère que l'apport de soutien technique et une coopération mutuelle se poursuivront de la part de l'OIT dans le domaine, notamment de la formation des membres des syndicats, la protection sociale. Chère présidente, je dois ici noter avec regret qu'au cours de la 111e session, nous avons également été témoins de cas où on a abusé de cette tribune aux fins de propagandes politiques, et pour être tout à fait précis, la délégation de l'Arménie a formulé, à plusieurs reprises, des accusations contre notre pays, la délégation de l'Arménie prétendant que l'Azerbaïdjan ne respecte pas l'arrêt de la Cour internationale de justice et entrave le libre passage et le mouvement des civils par la route de Latchine, ce qui aurait un impact négatif sur la vie et les santé des individus. Pour réfuter ces allégations, je suis heureux de vous dire qu'en tant que mesure de suivi, suite à l'arrêt de la Cour internationale de justice en avril 2023, la République d'Azerbaïdjan a mis en place un poste-frontière de contrôle sur cette route de Latchine. Ce poste de contrôle récemment établi est un mécanisme de transparence et comme étant de garantir l'ordre concernant les mouvements sur cette route de Latchine, ce qui garantit la sécurité de tous les mouvements, y compris les mouvements aux fins médicales et humanitaires. Par ailleurs, ce poste de contrôle a été mis en place pour prévenir les abus systématiques et flagrants de cette route de Latchine par l'Arménie. Ceci inclut la rotation de personnels des forces armées de l'Arménie qui sont stationnés de façon illégale sur le territoire de l'Azerbaïdjan, le transfert d'armes et de munitions, l'entrée de terroristes et autres activités illicites qui menacent la santé et la vie des civils de la région. Nous rappelons à la délégation de l'Arménie que l'arrêt de l'accès (? 05 :03) stipule, je cite que « la République d'Azerbaïdjan prendra toutes les mesures à sa disposition pour veiller au mouvement sans entraves des personnes, véhicules et marchandises le long du couloir de Latchine et ce dans les deux directions ». Nous rappelons que les obligations concernant la garantie de la liberté de mouvement et autres libertés et droits humains n'inclut pas le droit des individus à franchir de façon irrégulière les frontières des États. Pour des futures sessions et d'autres réunions, nous suggérons à la délégation de l'Arménie de s'abstenir de mettre à profit ainsi les tribunes internationales aux fins de fausses propagandes, y compris en interprétation de façon erronée les arrêts de la Cour internationale de justice. Merci de votre attention.

M. Michal Maksymiuk

Employeur (Pologne)

Chers délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la 111e session de la CIT au nom des employeurs de Pologne. Félicitations à Monsieur Gilbert Houngbo à sa nomination au poste de directeur général de l'OIT. Nous le félicitons de son soutien et nous soutenons aussi son

approche centrée sur l'humain. Nous faisons face à des défis majeurs, à l'incertitude. Aujourd'hui, il faut mettre en œuvre la transition énergétique et numérique. Ce sont des forces qui façonnent nos économies, nos sociétés ainsi que le marché du travail. Cela crée de nouvelles occasions d'emploi sur la base de nouvelles technologies, de nouvelles solutions organisationnelles et l'inclusion sociale. Mais il y a aussi un risque pour les travailleurs, les employeurs et les communautés toutes entières. La pandémie de la COVID-19 a anticipé et accéléré ces modifications. Elle a mis à mal de façon partielle, nos systèmes de protection sociale, elle a rendu plus vulnérable certaines circonstances d'emploi. Et c'est ainsi que nous avons dû rallier nos forces pour adapter notre économie aux modifications dans le monde. Aujourd'hui, si vous voulez surmonter les effets négatifs du changement climatique ainsi que les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement à cause de catastrophes naturelles ou de la COVID, si vous voulez un environnement de travail favorable, et bien nous devons travailler ensemble dans la solidarité, dans le respect de la vérité, plutôt que de s'engager dans un dialogue artificiel. En plus de la crise sanitaire, les pays de l'Est de l'Europe font face à des défis à cause de la guerre en Ukraine. Les effets sont négatifs sur nos économies et un grand nombre de problèmes tels que la migration sont les nôtres. Cela a un impact sur nos marchés du travail, cela nous force donc à adapter nos systèmes d'éducation par exemple, et c'est pour cela, il faut une coopération, il faut l'unité. Autant d'éléments essentiels pour soutenir ceux qui ont besoin de notre aide à l'heure actuelle et pour surmonter les défis. Dans son rapport, le DG appelle à un nouvel engagement vis-à-vis de la justice sociale et le travail décent pour tous. Il identifie 4 domaines d'action : accès aux services publics, renforcer les systèmes de protection sociale, promouvoir le dialogue social ainsi que le tripartisme, respect des droits et principes fondamentaux au travail. Nous soutenons pleinement sa vision et nous comprenons bien le rôle crucial que joue l'OIT à l'heure d'apporter soutien et coopération aux États qui en ont besoin ainsi qu'à leurs partenaires sociaux. Nous connaissons les défis et les occasions que posent la modification, le changement du monde du travail, migration à cause du changement climatique, transition numérique, modification des marchés des sociétés. Nous attendons du gouvernement polonais à ce qu'il renforce le dialogue social ainsi que le partenariat social. Nous nous attendons à un dialogue social tripartite et nous espérons qu'il aura un effet plus important sur l'économie et la société. Les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle crucial à l'heure de faire face aux défis qui se posent à la société polonaise, inégalités, compétitivité. Et c'est aussi grâce à une meilleure représentation des intérêts des uns et des autres que l'on peut mieux coopérer à l'heure de mettre en œuvre des règlements et des accords et des lois. Je vous remercie de votre participation active à cette conférence. Je me félicite des contributions très importantes sur les différents sujets qui ont fait l'objet de nos débats. Je pense que, ensemble, nous pouvons faire la différence à l'heure de faire avancer la justice sociale et le travail décent pour tous. Merci de votre attention

M. Francisco Torrealba Ojeda

Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela)

Merci beaucoup, Madame la Présidente, au nom de mon gouvernement, nous approchons le rapport du directeur général de l'OIT concernant la nécessité de renforcer la justice sociale au plan mondial concernant également les moyens pour y parvenir et les occasions qui s'offrent au plan national et international pour lancer une approche qui soit centrée sur l'être humain et fondée sur les droits. Nous ne doutons pas du succès que remportera cette 111e conférence sur des thèmes de grande importance telle que l'apprentissage de qualité, la protection des travailleurs et la

transition juste vers des économies et des sociétés qui soient durables au plan environnemental. Au cours de cette période, le Venezuela a continué à œuvrer pour retrouver pleinement son état de bien-être social construit par la révolution. Grâce à notre respect sans réserve de la dignité des droits humains de tous les travailleurs, nous leur garantissons le droit au travail et la sécurité sociale. Nous voulons promouvoir et accroître leur participation avec le secteur employeurs et les gouvernements au développement du processus productif dans des projets plus humains et des relations de production qui soient durables. À cet égard précisément, le président Nicolás Maduro Moros a pris des mesures importantes pour accroître et maintenir le revenu minimum des travailleurs ainsi que la protection des fonds des prestations sociales, ceci en affectant à ses prestations les actifs découlant de la production pétrolière. Ceci bien sûr dans le droit fil de la loi nationale du plan de la patrie 2019-2025 et également conformément aux ODD. Nous continuons bien sûr à garantir l'égalité de droits, les conditions de travail et des environnements durables dans le monde du travail, en dépit de notre situation difficile due au siège qui nous est imposé par ce blocus économique inhumain, le fait qu'on nous ait imposé plus de 930 mesures coercitives unilatérales, illégales de la part de la droite internationale et de ses alliés. Nous réaffirmons que l'application de ces mesures criminelles, les guerres commerciales, les blocus, les sabotages des économies des nations indépendantes visant à affaiblir ou renverser les gouvernements souverains est une forme pernicieuse qui d'ailleurs a un retentissement sur l'avenir du travail. Nous alertons quant à ce type d'actions qui sont contraires au droit international et dont les effets dévastateurs ont un effet négatif sur la jouissance des droits humains, y compris le droit au travail, à la santé, au développement, même de la vie des peuples. Le Venezuela lutte avec courage et intelligence au plan national et par le biais du multilatéralisme, contre ces actions de guerre économique, pour défendre les droits fondamentaux, les libertés des êtres humains et l'avenir même de l'humanité. En dépit de ces attaques impérialistes, notre président Nicolás Maduro Moros continue à avancer avec son peuple pour transformer structurellement son pays afin de relancer une économie diversifiée, solidaire, inclusive et durable pour promouvoir un dialogue renouvelé avec tous les secteurs sociaux et politiques nationales. Madame la Présidente, le Venezuela continue à avancer grâce à un dialogue social large et inclusif, j'en veux pour preuve la mise en œuvre de 3 versions de ce qu'on appelle le forum du dialogue social qui est devenu désormais un espace de rencontre, de débat franc et direct au cours duquel on privilégie l'amélioration de l'application des normes internationales du travail et dans ce travail nous avons pu compter sur l'assistance technique d'une équipe de haut niveau de l'OIT avec à sa tête, le directeur général. Ce dialogue est situé dans un climat de respect et de bonne volonté. Le fait de continuer à faire avancer la justice sociale dans le monde du travail en République bolivarienne fait partie d'un engagement fondamental dans les droits humains pour tous et soutient la diplomatie bolivarienne pour la paix qui nous promet de continuer à vaincre les menaces. Je voudrais maintenant m'exprimer au nom des amis de la défense de la Charte des Nations unies avec 20 États. Ce groupe d'amis appuie les gouvernements du Cambodge et du Nicaragua dans leurs échanges avec la Commission d'application des normes. Nous apprécions les progrès dans le respect des conventions de l'OIT sur la base du dialogue social, nous condamnons les actions arbitraires d'isolement et de mesures coercitives unilatérales illégales qui vont contre le principe d'égalité souveraine, contre la libre détermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En ce sens, nous pensons que le fait d'invoquer l'article 33 de la Constitution de l'OIT concernant le Bélarus représente une approche peu constructive qui pourrait entraver le fait d'atteindre des résultats positifs. C'est pourquoi, en fin de compte, nous voulons réaffirmer notre ferme engagement vis-à-vis de la juste cause de la Palestine, du Golan

syrien occupé et notre solidarité avec le peuple palestinien héroïque, y compris avec ses travailleurs. Merci Madame la Présidente.

Mme. Xiaoping Wang

Gouvernement (Chine)

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers amis. Le gouvernement chinois soutient le rapport du DG soumis à la conférence. Nous nous félicitons des efforts de l'OIT menant à avancer vers plus de justice sociale et le travail décent. Nous félicitons le directeur général de son initiative visant à forger une coalition mondiale pour la justice sociale. Répondre aux aspirations pour une vie meilleure, voilà ce sur quoi s'appuie l'équité sociale et la justice. Ces dernières années, nous avons mis en œuvre la philosophie de développement centré sur les gens telle que présentée par le président Xi Jinping. Le gouvernement chinois a résolu la question de la pauvreté, a safeguardé les droits légitimes des travailleurs et leurs intérêts et continue de travailler sur les compétences des travailleurs. Nous avons atteint un plein emploi relatif dans un grand pays en développement de 1,4 milliard de personnes et nous avons mis en place un système de réseau de sécurité sociale étendu. Les populations chinoises ont aujourd'hui davantage accès aux services sociaux et peuvent participer au développement national. Aujourd'hui, sous la direction du Parti communiste de Chine, les Chinois sont motivés, ils sont unis pour promouvoir la prospérité pour tous et ce sur la base de nos propres réalités. Nous intégrons ces efforts à l'avancement, au progrès matériel, culturel et éthique, et ce, dans un souci d'harmonie entre humanité et nature. C'est ainsi que nous faisons avancer la modernisation chinoise de façon complète. Arriver justement au développement humain ainsi qu'au progrès social dans un pays en développement aussi peuplé que la Chine est quelque chose de jamais vu dans le monde. C'est énorme, c'est complexe. Ça a un impact énorme et nous allons veiller à ce qu'efficacité et équité se tiennent la balance, en renforçant les valeurs sociales, les normes de justice, d'équité, tout en garantissant une participation égalitaire de tous au développement. Nous nous concentrons sur l'emploi et nous avons mis en œuvre une stratégie « un emploi en premier » afin d'arriver au plein-emploi. Nous avons repris le système de distribution de revenus pour en faire un système de prospérité commune pour soutenir les revenus bas et les groupes qui reçoivent des revenus intermédiaires. Nous avons aussi créé un filet de sécurité pour tous ainsi qu'un système de sécurité sociale à différents niveaux, à différentes couches pour les populations tant urbaines que rurales. Mesdames et Messieurs chers amis aujourd'hui, le monde est témoin de changements toujours plus importants qui apportent son lot de crises et de défis, des incertitudes, l'instabilité, l'inégalité, la discrimination et la marginalisation, autant d'éléments qui posent énormément de questions et de nouveaux défis pour le développement des États membres de l'OIT. Alors, il faut des solutions qui requièrent des efforts conjoints. Je voudrais formuler 3 propositions. Tout d'abord, un développement axé sur l'humain, dans l'intérêt fondamental des travailleurs afin de promouvoir et mettre en œuvre la vision du centenaire de l'OIT d'une approche centrée sur l'humain dans le monde du travail, il nous faut davantage d'occasion de travail, il nous faut améliorer la qualité de l'emploi, améliorer les niveaux de revenus, renforcer la protection sociale et veiller à ce que les fruits du développement bénéficient à tous de façon équitable. Par ailleurs, il faut aussi renforcer le bien-être des gens, davantage de développement et ce, de façon équilibrée, coordonnée et inclusive. Créer davantage d'emplois pour la croissance économique, accroître l'investissement dans le capital humain dans un souci d'interaction positive entre développement de la qualité et bien-être des gens.

Troisièmement, davantage d'inclusivité et de coopération pour justement arriver à une gouvernance mondiale via une discussion et une coopération dans un cadre multilatéral, il nous faut absolument compter sur l'effet de levier que joue l'OIT. Renforcer la coopération au développement, soutenir le tripartisme et explorer les différents modèles de gouvernance qui sont les nôtres. C'est ainsi que nous pourrions insuffler une nouvelle vie à la modernisation diversifiée. Mesdames et Messieurs, chers amis, dans ce monde du travail qui est en changement, qui est plein d'occasions et de défis, le gouvernement chinois s'engage à travailler avec les mandants pour un avenir meilleur et pour une communauté humaine qui partage un même avenir. Je vous remercie.

M. Bakhtiyor Makhmadaliev

Travailleur (Ouzbékistan)

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de vous saluer au nom de la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan et de vous souhaiter des travaux fructueux pour cette conférence. Dans le rapport du directeur général de l'OIT, Monsieur Gilbert Houngbo, on indique qu'il faut faire avancer la justice sociale, indiquant qu'on peut notamment la définir ainsi : il s'agit d'abord des droits et des possibilités de l'homme, d'un accès égal à l'emploi et à un travail productif, une répartition juste et une transition juste. La République d'Ouzbékistan met en œuvre un immense travail dans tous ces domaines à la suite de quoi on a pu voir augmenter le bien-être de notre population. On a transformé les secteurs de l'économie et on a mis en œuvre des réformes systématiques. Pour garantir les droits et intérêts de l'être humain dans la création d'une réelle société civile. Le fait que ces réformes se poursuivent est certainement un acquis de la Fédération des syndicats car nous représentons les intérêts de plus de 5 millions et demi de travailleurs. Ces dernières années, des transformations immenses ont eu lieu dans notre pays, dans tous les domaines, notamment les concepts démocratiques, les acquis tels que les droits et libertés des hommes, la prééminence du droit, l'ouverture, la transparence, la liberté d'avis, l'égalité de genre sont maintenant bien ancrés dans notre pays. On a également vu se transformer le domaine du travail. Dans la constitution de notre république dans sa nouvelle version, une norme a été insérée, indiquant que chacun a droit à l'accès à un travail décent, au choix de sa profession, à des conditions favorables de travail qui répondent aux exigences de la santé, sécurité au travail, à une juste rétribution de son travail sans la moindre discrimination et que cela ne soit pas inférieur au salaire minimum indiqué et également aux prestations de chômage. Le code du travail de notre République a également défini les concepts du partenariat dans le domaine du travail et également le système de différents organes de partenariat avec les commissions qui se penchent sur les questions du travail dans tous ces aspects. Nous voulions également élargir la commission tripartite sur les questions du travail et dont on a élargi le mandat, ce qui montre bien que nous voulons que cette Commission joue un rôle important dans le développement du pays. À l'heure actuelle, les syndicats ainsi que la société civile mènent une activité inlassable pour améliorer encore le bien-être, pour que les gens vivent mieux, non, pas demain ou dans un navire lointain, mais dès aujourd'hui. Les acquis en matière de justice sociale ont permis également de créer une agence nationale qui permet également de créer une inspection du travail. Nos syndicats soutiennent la poursuite de ces réformes afin d'accroître encore leur impact, afin également de garantir à la population des soins médicaux, des prestations sociales et d'instaurer également un système d'assurance sociale. Toutes ces questions sont sur un autre ordre du jour, notamment également le problème des travailleurs

migrants, la formation permanente et également l'aide aux citoyens qui vont à l'étranger. Bien sûr, il y a encore énormément à faire pour parvenir à la justice sociale authentique et à une répartition équitables des fruits du progrès. Mais nous souhaitons que ces revenus s'accroissent systématiquement, mais pour l'instant, cela ne correspond pas encore au principe de juste répartition. Mais les syndicats s'attachent également à la question d'une transition dans le cadre de la transformation climatique, et ceci nécessitera d'immenses efforts également pour la transition vers de nouveaux emplois et le recyclage. Et, pour terminer, permettez-moi, au nom des syndicats d'Ouzbékistan, de féliciter l'OIT pour l'attention qu'elle ne cesse de porter à notre pays et l'assistance qui lui a été apportée et je voudrais rappeler à tous ceux qui agissent dans les syndicats que l'activité des syndicats n'est pas un crime, n'est pas une activité extrémiste du tout. Je tenais à le réaffirmer. Je vous souhaite à tous un grand succès et je pense que tous les espoirs que nous y plaçons, seront, je l'espère récompensés. Merci infiniment de votre attention.

M. Juan Antonio Ledezma

Employeur (Panama)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la 111e CIT, Madame la Vice-présidente employeuses, travailleuses, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil national des entreprises privées de la République de Panama, nous félicitons le directeur général de son rapport qui nous présente en 4 chapitres les dimensions de la justice sociale. Droit humain universel et capacité, égalité d'accès aux différentes occasions et opportunités, transition juste et distribution juste. Après examen de ce rapport, nous enjoignons à l'OIT de souligner le travail réalisé par le secteur employeur pour la justice sociale, et ce, à travers différentes mesures. Il s'agit de reconnaître l'importance que revêtent les entreprises durables qui génèrent de l'emploi et qui promeuvent l'innovation ainsi que le travail décent, tel que l'établit la déclaration du centenaire. Il s'agit par ailleurs de soutenir le rôle que joue le secteur employeur, qui promeut la croissance économique, la création d'emplois en favorisant les environnements dans lesquelles les entreprises puissent prospérer et devenir durables. Il s'agit aussi d'établir une stratégie pour souligner. L'importance que revêt la productivité à l'heure de réduire la pauvreté et l'inégalité. Il convient par ailleurs de. Comprendre le lien étroit qui existe entre productivité, concurrence et justice sociale. Nous voulons également souligner les contributions du secteur employé à la protection sociale, la création d'emplois décents et l'importance que jouent les alliances entre secteur privé et secteur public pour atteindre les ODD. Soulignons par ailleurs aussi l'OIT et ses succès en matière de justice sociale, en réaffirmant le tripartisme et le dialogue social. Un dialogue social qui exclut les employeurs ou travailleurs de façon directe ou indirecte, n'est pas viable. Et comme l'a dit le directeur général dans son discours inaugural, nous ne pouvons plus appliquer la politique de l'autruche. Permettez-moi maintenant de signaler quelques contributions du secteur employeur au Panama pour favoriser la justice sociale. La pandémie de la COVID-19 a déclenché la crise économique la plus terrible des 50 dernières années. Nous en ressentons encore ses conséquences. Pendant cette période très difficile, les employeurs étaient aux premières lignes pour promouvoir les mesures sanitaires et pour rétablir les postes d'emploi et créer de nouvelles occasions de travail. Le CONEP, notre Fédération a présenté au gouvernement 47 propositions prioritaires qui étaient hautes d'impact à très court terme, et ce, pour inverser la tendance du chômage et récupérer les niveaux de croissance économique d'avant la crise. Sans aucun doute, le grand générateur d'emplois, c'est le secteur employeur qui

mérite tout soutien pour que les entreprises soient durables et pour que l'on puisse créer des emplois formels. Pour ce qui est de la protection sociale, le Conseil national des entreprises privées a toujours eu une position très claire au sujet de la sécurité sociale, il faut provoquer un changement profond et intégral permettant à la sécurité sociale d'atteindre ses objectifs. Le CONEP formule une proposition structurelle qui se fonde sur 3 axes et qui s'appuient aussi sur des études techniques vers la création d'un système de retraite durable, universel et équitable et vraiment solidaire. Cette proposition a été présentée dans différentes enceintes du dialogue social. Enfin, le CONEP a bien dit qu'il nous fallait relancer le dialogue social pour la durabilité ou pour un système durable de sécurité sociale afin d'éviter tout effet néfaste irréversible pour les employeurs, les travailleurs et la société. Je vous remercie

M. Malek Ezzahi

Gouvernement (Tunisie)

Au nom de Dieu, excellence. Madame la Présidente de l'OIT, Monsieur le Directeur général, Messieurs, j'aimerais commencer en vous disant combien je suis fier de prendre part à cette session de la conférence. Effectivement, l'OIT et la conférence est un forum extraordinaire pour permettre le dialogue entre ces mandants tripartites et aborder un certain nombre de questions fondamentales. Mesdames, Messieurs, dans son rapport qui s'intitule « Faire avancer la justice sociale » le directeur général indique que l'OIT devrait garder le rythme du développement, suivre ce rythme et donc jouer un rôle actif au plan régional et national pour parvenir à un développement durable. Ce développement durable devrait nous aider à garantir la justice sociale, promouvoir le travail décent pour tous, notamment dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et suite aux difficultés que celle-ci a entraîné. L'OIT doit donc s'efforcer de surmonter les difficultés en se fondant sur une approche centrée sur l'humain. La justice sociale doit être l'objectif ultime de toutes les politiques nationales et internationales, étant donné surtout que nous assistons à l'heure actuelle à une conjonction de crise, à des inégalités qui se creusent et qui aboutissent à la marginalisation de plus en plus de personnes, qui freinent la croissance économique, empêchent la création d'emplois et créent des conditions d'instabilité pour les travailleurs et pour leur famille. Une paix juste et universelle et durable ne peut être établie que si elle se fonde sur la justice sociale. Cette justice sociale doit veiller à la dignité, la liberté et l'égalité de tous les êtres humains. La justice sociale est l'un des objectifs clé qui est au nom de ceux de l'OIT. Je pense que la justice sociale devrait être l'objectif clé, recherché et d'ailleurs par toutes les politiques nationales. Mesdames, Messieurs, mon pays, la Tunisie a adopté une autre modèle de développement qui se fonde sur la bonne gouvernance, une répartition équitable des ressources et une approche participative. Cette approche garantit la participation de tout un chacun. C'est une approche inclusive qui promeut la décentralisation, renforce les activités et la croissance économique, promeut également les réformes sociales selon le plan de développement que nous avons adopté en Tunisie pour la période 2023-2025. Ce plan de développement s'efforce de réduire la pauvreté, de promouvoir la justice sociale et s'efforce de mettre un terme aux inégalités et de renforcer les bases des droits au travail. Nous pensons que l'inclusion sociale est d'une importance cruciale pour tout un chacun et pour nous, particulièrement en Tunisie. Le développement également d'un paradigme économique local vient compléter les efforts qui sont déployés par les secteurs publics et privés en Tunisie. C'est pourquoi un décret présidentiel, le numéro 15 de 2022 a été adopté et promulgué par le président de la Tunisie. Ce décret promeut les entreprises sociales et ceci montrent bien que notre pays sait développer des activités

économiques et des entreprises à vocation sociale, ceci afin de garantir des conditions de vie décentes à tous et également exclure la discrimination, veiller à l'inclusion de ceux qui sont les plus défavorisés parmi les segments de la population. Je voudrais saisir cette occasion, Mesdames et Messieurs, pour rappeler les souffrances des Palestiniens dans les territoires occupés. Les Palestiniens sont opprimés, ils souffrent d'injustice. Nous souhaitons saluer le combat qu'ils mènent pour défendre leur dignité et leur patrie et nous vous demandons de leur apporter davantage le soutien, de redoubler d'efforts pour leur apporter l'assistance nécessaire afin de garantir leurs droits à vivre dans la dignité et à être indépendants, et de parvenir également à la justice sociale et à la justice humaine tout simplement avant tout. Vive la Palestine, vive tous les palestiniens et toutes les personnes défavorisées dans le monde. À la fin de cette intervention, je vous souhaite à tous plein succès merci de votre attention.

M. Guangping Jiang

Travailleur (Chine)

Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente, chers délégués, je suis heureux de vous rencontrer ici et de travailler avec vous au sein de la CIT. Au nom des travailleurs de Chine, je souhaite féliciter le directeur général ainsi que le président de la conférence du bon lancement des travaux. Le rapport du DG dit bien que différentes crises marquent notre époque d'aujourd'hui et que leur impact sur le monde du travail est grand. Les inégalités sont exacerbées et 700 millions de personnes dans le monde entier vivent dans la pauvreté extrême. La justice sociale est l'objectif ultime de l'organisation et il aborde différentes dimensions de la justice sociale. Il y va de notre intérêt commun de forger une coalition pour la justice sociale à travers un nouveau contrat social et le travail décent. Je souscris à ces objectifs. Le DG a également souligné le principe du tripartisme et notamment la participation des syndicats en tant que partenaires sociaux, autant d'éléments cruciaux pour le bon fonctionnement de nos sociétés et d'ailleurs, la protection sociale et la transition juste sont des éléments extrêmement importants pour le monde du travail, son avenir et sont en lien direct avec le bien-être des travailleurs partout dans le monde. Sous la direction avisée du président et du directeur général, cette conférence pourra apporter ses fruits. Les délégués du Parti communiste chinois ont mis en place un point pour une meilleure vie pour les travailleurs, via une stratégie de modernisation tout en maintenant les principes d'égalité et d'équité sociale. Il a exprimé toute sa solidarité à la classe travailleuse en Chine, en appelant également à une modernisation de la Chine à travers un travail solide, le bien-être des travailleurs et la mise en place d'un pays fort et jeune. Aujourd'hui, les syndicats chinois suivent la stratégie du Parti communiste chinois et ils progressent à l'heure de protéger les travailleurs. Nous nous sommes concentrés sur les travailleurs migrants, les travailleurs de transferts ainsi que les travailleurs en situation vulnérable. Nous avons essayé de les aider à faire face à leurs problèmes via la formation et un filet de sécurité sociale. Par ailleurs, nous nous concentrons aussi sur le développement de la démocratie. Nous avons amélioré nos systèmes de gestion démocratique des entreprises et des institutions et nous garantissons la participation démocratique des travailleurs à la gestion des entreprises conformément à la loi. Par ailleurs, nous avons fait avancer les systèmes de soutien aux travailleurs pour aider les travailleurs en difficulté et pour améliorer leur qualité de vie. Par ailleurs, nous continuons de fournir assistance aux travailleurs qui sont dans le besoin. Nous les aidons notamment en garantissant l'éducation à leurs enfants et d'autres prestations encore. Et c'est ainsi que nos travailleurs connaissent la sécurité et le bonheur. Chers délégués, j'ai bien pris note du débat portant sur le cas du Bélarus. L'expérience nous

montre une chose, si l'article 33 de la Constitution est invoqué pour imposer des sanctions à l'encontre d'un État membre, les travailleurs du pays en question en sont toujours la plus grande victime. Leurs revenus sont impactés, sont affectés et leurs familles souffrent. Nous sommes solidaires des travailleurs et nous nous disons, inquiets. Le DG nous appelle à rassembler les mandants pour une coalition mondiale pour la justice sociale et c'est dans ce cadre qu'il faudrait éviter d'invoquer l'article 33 pour traiter du cas du Bélarus. Au vu des changements profonds et complexes qui s'opèrent à l'heure actuelle dans le monde et dans le monde du travail notamment, la Chine continuera toujours de croire dans la paix, la prospérité des travailleurs et continuera de coopérer avec les syndicats à tous les niveaux et nous souhaitons vous tendre la main pour ensemble, travailler pour protéger les travailleurs, leur bien-être, promouvoir la modernisation, réaliser la justice sociale et le travail décent pour tous. Je vous remercie.

M. Akihiro Ichimura

Employeur (Japon)

Madame la Présidente, merci infiniment de me permettre de m'exprimer ici en tant que représentant des employeurs japonais. Comme le directeur général, Gilbert Houngbo l'a fait observer dans son premier rapport, nous sommes tous face à une conjonction de crise qui inclut l'impact de la pandémie de COVID-19, l'augmentation du coût de la vie, des événements climatiques extrêmes, l'incertitude géopolitique et la crise mondiale de la dette. Au sein de toutes ces difficultés, la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G7 s'est tenue dans la ville japonaise de Kurashiki en avril de cette année et j'ai assisté à cette réunion pour représenter le B7 avec le secrétaire général, Monsieur Roberto Suárez Santos, donc secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs, et nous avons lancé un appel à tous ceux qui sont concernés pour s'éloigner des politiques défensives à court terme et plutôt se tourner vers un programme stratégique fondé sur la croissance économique, la création d'emplois et le travail décent. Nous avons particulièrement souligné l'importance de mettre en place des mécanismes politiques qui encouragent la création de l'emploi et le développement des entreprises qui promeuvent des politiques qui permettent de perfectionner et de recycler ces compétences qui soient efficaces et conviviales et qui va dans le sens également d'une croissance économique et de sociétés inclusives. Le B7 et le L7 ont élaboré une déclaration conjointe qui a été présentée à Monsieur Katsunobu Kato, ministre japonais pour la santé, le travail et le bien-être. La déclaration conjointe a invité les dirigeants du G7 à déployer des efforts systématiques et déterminés pour réduire les inégalités, en veillant à promouvoir le travail décent, le respect pour les droits et principes fondamentaux au travail, en investissant dans le capital humain, la protection sociale, en encourageant le développement durable, en encourageant également l'innovation, la productivité, la création d'emplois décents, une croissance économique inclusive et veiller à un ordre économique qui soit fondé sur la justice sociale. Les éléments clés de la déclaration conjointe ont d'ailleurs été repris dans le communiqué d'Hiroshima, des dirigeants du G7 qui a été publié le 20 mai. La conférence internationale du travail de cette année est un forum pour aborder des points fondamentaux et notamment les questions urgentes qui ont été réaffirmées lors de la réunion du Kurashiki du G7. Un des aspects, c'est-à-dire la formation et l'éducation, est traitée justement dans le cadre de la 2^{de} discussion pour la recommandation proposée sur l'apprentissage de qualité. Et lors de la réunion de Kurashiki, on a également indiqué que l'apprentissage était absolument vital pour la croissance économique et des sociétés inclusives et justes. Et cette conférence se

centre également sur la transition juste dans la discussion générale. Le Bureau international du travail a soumis un rapport pour la discussion qui identifie un certain nombre de questions connexes très importantes. J'espère que ceci permettra de susciter des débats constructifs fondés sur la prise de conscience que chaque pays est face à des difficultés différentes qui nécessitent donc des réactions différentes. Un thème clé dans le cadre de la discussion récurrente, c'est celui de la protection sociale, essentielle pour donner effet au travail décent. Nous serons bientôt à mi-parcours de cette conférence internationale du travail pour cette année. J'espère que les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs mettrons à profit, le temps qui reste pour approfondir les débats afin de préciser les questions dont il convient de traiter dans l'objectif de parvenir à un avenir radieux pour nous tous. Je vous remercie infiniment.

M. Anthony Yaw Baah Akuamoah-Boateng

Travailleur (Ghana)

Madame la Présidente, je souhaiterais commencer par vous féliciter ainsi que féliciter le directeur général à son élection à ses nobles fonctions. Au nom du travail organisé du Ghana, le congrès des syndicats du Ghana s'associe pleinement à la vision du directeur général concernant l'avancement vers la justice sociale. Le directeur général a fait état de cette vision justement, lorsqu'il est venu voir notre pays en février dernier. Nous vous assurons de ce que nous jouerons notre rôle et nous apporterons notre contribution à l'heure de faire avancer la justice sociale au Ghana, en Afrique et partout dans le monde. Mais la question qu'il s'agit aujourd'hui de poser est la suivante, comment faire avancer la justice sociale, la justice sociale, au Ghana, en Afrique et partout dans le monde. Mais la question qu'il s'agit aujourd'hui de poser est la suivante : comment faire avancer la justice sociale ? . Fort heureusement, nous avons à notre disposition les outils nous permettant de faire avancer ou même d'atteindre la justice sociale, et là je pense évidemment aux conventions internationales du travail. Or nous pouvons aller plus loin encore partout dans le monde, si nous améliorerons la mise en œuvre des normes internationales du travail existantes, et en nous concentrant sur les conventions fondamentales. La convention 87 portant sur la liberté syndicale ainsi que la convention 98 portant sur la négociation collective doivent attirer toute notre attention pour avancer vers plus de justice sociale. Ces conventions fondamentales donnent pouvoir et voient aux travailleurs ainsi qu'aux employeurs, elles protègent leurs intérêts et elles font avancer la justice sociale pour leurs membres. Comme un nombre important d'autres pays, nous avons déjà ratifié ces conventions. Le Ghana a ratifié les conventions 98 et 87 en 1959 et 1965, respectivement, les travailleurs et les employeurs exercent leur droit depuis leur indépendance de la règle coloniale britannique en 1957, même pendant des régimes militaires. Mais ces dernières années, un grand nombre de travailleurs ghanéens ne peuvent plus accéder à leurs droits et notamment à leur liberté syndicale ainsi qu'aux droits à la négociation collective, et ce, surtout dans des entreprises détenues par des étrangers. À l'heure actuelle, nous rencontrons des difficultés avec une société de production électrique ou énergétique qui s'appelle Sunon Asogli Power Ghana, propriété de Shenzhen Energy Group Company Limited, une entreprise chinoise détenue également par le Fonds de développement africain chinois. Les travailleurs ont décidé de créer un syndicat en 2021 et le management chinois de l'entreprise ainsi que ses collaborateurs ghanéens font tout ce qu'ils peuvent pour saper les efforts des salariés à l'heure de créer un syndicat. À l'heure où je vous parle, 3 leaders syndicaux ont vu leur contrat annulé dans un effort de saper le processus de syndicalisation. Le

ministère de l'emploi est intervenu, mais la gestion de l'entreprise refuse de les réinsérer. Les syndicats au Ghana ont atteint un grand nombre d'objectifs via le dialogue social, mais malheureusement. Aujourd'hui, ils doivent avoir recours à la grève très régulièrement pour faire avancer et continuer d'appeler à plus de justice sociale pour les travailleurs. Nous appelons l'OIT à donner toute son assistance technique au Ghana afin de permettre un examen plein et entier du code du travail au Ghana et nous appelons toutes les organisations syndicales et notamment aussi les syndicats africains, à faire avancer la justice sociale pour donc plus de justice sociale pour les travailleurs du Ghana. Je vous remercie de votre attention.

M. Agni Deo Singh

Gouvernement (Fidji)

Madame la Présidente de la conférence. Mesdames et Messieurs les ministres, excellence, Monsieur le directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués. Toutes nos salutations. Je suis très honoré de prendre la parole devant cette conférence au nom de mon pays, mais c'est aussi avec beaucoup d'humilité que je prononce cette intervention en tant que ministre pour l'emploi, la productivité et les relations au travail des Fidji car jusqu'à présent, ma participation à l'OIT et à cette conférence était, en tant que représentant des travailleurs. C'est donc un privilège pour moi d'être maintenant ici devant vous, représentant mon gouvernement, mais en partenariat et en coopération avec les représentants des employeurs et travailleurs présents. Monsieur le Président, Madame la Présidente, le 24 décembre dernier, une autre nouvelle s'est levée sur les Fidji avec l'élection et la formation d'un gouvernement de coalition du peuple et nous nous lançons maintenant dans un chemin difficile mais passionnant de transformation politique. Ce gouvernement de coalition est une manifestation de la diversité et de l'unité du peuple fidjien, qui rassemble 3 partis politiques qui représentent une vaste gamme de points de vue et d'intérêts. Ce gouvernement de coalition est fermement déterminé à préserver la démocratie, les droits humains et la prééminence du droit. L'une des priorités du gouvernement et de veiller à un environnement au travail qui soit harmonieux et habilitant celui-ci, cet environnement au travail a été effectivement négativement affecté par des années de non-respect des normes internationales du travail, restriction des droits des syndicats et absence de dialogue social ces dernières années. Nous reconnaissons, ce gouvernement de coalition que le travail décent est indispensable au développement durable du service social et à la paix. Nous souhaitons via un processus de réforme des droits grâce à des consultations appropriées avec nos partenaires tripartites pour veiller à ce que les points de vue des employeurs, travailleurs et autres parties prenantes soient pris en compte. Nous avons supprimé des emplois contractuels dans le service public, avons passé l'âge de départ à la retraite des travailleurs à 60 ans pour que nos travailleurs puissent bénéficier plus longtemps d'une sécurité de l'emploi et également pour préserver nos travailleurs qualifiés. Nous avons reconstitué le Conseil consultatif des relations professionnelles conformément à la Convention 144 de l'OIT pour veiller à ce que employeurs, travailleurs et gouvernement soient sur un pied d'égalité. Ceci permet à l'esprit de tripartisme et aux relations de travail en toute bonne foi, d'être au centre des discussions dans ce Conseil consultatif récemment créé. Nous reconnaissons que cette approche nous permettra de répondre aux difficultés nationales et mondiales et notamment en demande de main-d'œuvre. Un problème crucial pour nous, c'est le phénomène de la mobilité du travail qui comporte à la fois des occasions et des opportunités et des risques. Certes, cela profite aux travailleurs, mais cela cause également un exode des cerveaux, une perte de travailleurs qualifiés.

Nous craignons que ceci n'entrave le développement, la cohésion sociale et l'identité nationale des Fidji. Notre gouvernement donc s'engage à essayer d'équilibrer la mobilité du travail et ses impacts. Nous mettons en œuvre des politiques et programmes pour garder et attirer des travailleurs qualifiés, renforcer leur employabilité, productivité tout en protégeant leur protection et leur bien-être, et nous travaillons en étroite coopération avec nos partenaires tripartites et parties prenantes dans ces efforts. Nous apprécions notre peuple, nous saluons, nous souhaitons défendre leurs droits tels que inscrits dans notre Constitution ainsi que dans les conventions de l'OIT ratifiées par les Fidji. Le gouvernement œuvre pour remettre en place les entités tripartites pour les salaires afin de déterminer les salaires minimums pour les différents secteurs de l'économie. Nous savons que ceci sera salué par nos travailleurs. Ces entités fondées sur les secteurs vont travailler sur une base tripartite avec des représentants des gouvernements, des syndicats et des employeurs afin de déterminer des salaires minimums décents pour tous les secteurs. Madame la Présidente, les Fidji sont déterminées à œuvrer en étroite coopération avec l'OIT et ses mandants tripartites pour parvenir à un travail décent pour tous. Nous sommes sensibles au soutien et à l'assistance que l'OIT a fourni aux Fidji tout au long des années, notamment pendant la période difficile de crise et d'instabilité politique. Nous nous réjouissons de pouvoir répondre à ce qui a été évoqué par les comités d'experts et nous répondrons à ces questions d'ici le mois de septembre. Nous souhaitons également renforcer notre coopération et notre partenariat avec l'OIT à l'avenir. Je vous remercie.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Merci Monsieur le Ministre. Chers délégués. Le gouvernement d'Arménie a demandé à répondre à l'intervention du délégué travailleur de l'Azerbaïdjan. Je lui donnerai la parole à la fin de cette séance. Suite à l'épuisement de la liste des orateurs de ce matin, la réponse doit être brève, 2 minutes, pas plus et elle doit être tenue en langage parlementaire. Il n'y aura pas de réponse à la réponse selon, les règles en vigueur. Nous allons maintenant donner la parole au prochain orateur. Je donne la parole à Monsieur Wills Rangel, travailleur de la CDBSTCCT, délégué et travailleur du Venezuela. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Wills Rangel

Travailleur (République bolivarienne du Venezuela)

Merci beaucoup au nom des travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela, nous félicitons le directeur général et le président de la 111e Conférence internationale du travail. Nous nous associons aux réflexions du DG au sujet du monde du travail et notamment devant les inégalités sociales qui ont lieu partout, dans tous les pays du monde, la contradiction entre le capital et le travail et l'exacerbation des contradictions entre les impérialismes et les nations souveraines. Notre nation est soumise à des mesures coercitives unilatérales de la part des États-Unis et de l'Union européenne. Cela a eu un impact très fort sur notre principal produit d'exportation, le pétrole. On a bloqué nos comptes bancaires à l'étranger et gelé les actifs de l'entreprise pétrolière CITGO ainsi que l'or déposé à la Banque centrale du Royaume-Uni. Cela fait 7 ans que nous sommes sujets à une manipulation monétaire artificielle venant de l'extérieur, qui a mené à l'hyperinflation et qui a détruit nos salaires et notre

protection sociale. Notre nation victorieuse face à l'agression du blocus international se récupère économiquement. Cela fait 18 mois que nous augmentons déjà notre PIB, ce qui est le fruit des grands efforts menés par nos travailleurs organisés en syndicats tant dans les villes qu'à la campagne. Notre révolution bolivarienne et socialiste a toujours garanti un dialogue social approfondi qui s'exprime dans la Constitution de façon bien plus claire que le traditionnel dialogue tripartite. Le gouvernement a convoqué un forum du dialogue social en donnant voix aux organisations de travailleurs et d'employeurs. Nous avons tenu des réunions nationales ainsi que des ateliers qui ont permis de discuter de l'application des conventions 26, 87 et 144 de l'OIT. Aujourd'hui, les méthodes de calcul du salaire dans différents pays, selon la Convention 26, ne peut pas être appliqué dans des pays comme le Venezuela, puisqu'ils font l'objet d'agressions économiques internationales. Nous insistons. Les experts de l'OIT doivent développer une méthode de calcul appropriée pour appliquer la Convention 26 aux pays qui sont objets d'un blocus international. Toujours dans le dialogue social, notre centrale des travailleurs a, le 1^{er} mai dernier demandé au gouvernement bolivarien du Venezuela d'appliquer 9 mesures pour nous permettre de récupérer nos salaires ainsi que la protection sociale dans le cadre du redressement économique. Nous sommes en train de récupérer notre salaire minimum vital et en train de sceller un accord pour une meilleure protection sociale. Nous, les travailleurs, nous œuvrons à la construction d'un monde multipolaire où l'exploitation des travailleurs n'existe pas et où aucune nation n'en domine une autre et où nous puissions produire de telle façon à ce que nous puissions survivre, et c'est ainsi que nous arriverons à la paix définitive et au bien-être de nos peuples. Nous nous associons au directeur général dans son appel à se préoccuper de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, notamment en Palestine, occupés par l'État d'Israël, dans l'irrespect plein et entier des normes internationales. Enfin, pour plus de justice sociale, fin à la domination impérialiste, les travailleurs et des peuples l'exigent. Que vive la patrie.

M. Nouredine Tabboubi

Travailleur (Tunisie)

Madame, vice-présidente de la Conférence, Mesdames et Messieurs, bonjour. Tout d'abord, au nom de groupe des travailleurs tunisiens, je remercie l'ensemble des syndicats solidaires de l'Union générale tunisienne du travail. J'adresse l'expression de ma considération à M Gilbert Houngbo, directeur général du BIT, pour son excellent rapport portant sur le sujet de la justice sociale. La particularité du rapport est liée à la définition précise du concept de la justice sociale et l'attention particulière accordée aux facteurs de production, à la culture de la justice sociale et au respect des droits de l'homme. Madame, vice-présidente en tant que syndicat des travailleurs, nous menons le combat pour la justice sociale sur 2 fronts. Tout d'abord sur le Front national, notre lutte pour le travail décent, pour des salaires et rémunérations justes, pour la lutte contre l'exploitation, contre le chômage, la pauvreté, l'injustice et la lutte pour le respect des droits et des libertés et notamment les libertés syndicales, cette lutte donc s'inscrit dans le cadre des efforts des couches défavorisées pour réaliser la justice sociale dans nos pays et pour la promotion des valeurs de la justice, de l'équité, de la liberté et de l'égalité de chance entre l'ensemble des couches sociales. Sur le plan national, nous menons aujourd'hui une lutte contre les efforts du gouvernement visant à restreindre la liberté syndicale par le biais de l'arrestation de certains membres des syndicats, par le recours au Conseil de discipline, par les transferts arbitraires et par le refus de dialogue social, notamment par le biais de publications en contradiction avec

les conventions internationales et notamment en contradiction avec les accords signés avec les syndicats. Les travailleurs et leurs syndicats partout dans le monde font énormément de sacrifices en vue de réaliser ces objectifs. Ils font face aux répercussions, mettant à l'arrêt le dialogue social et portant atteinte à l'action syndicale indépendante. En outre, ces travailleurs font face aux répercussions des crises telles que les pandémies, telles que le changement climatique, ainsi que les conflits et les guerres qui entraînent des crises telles que la crise alimentaire actuelle qui s'est accentuée depuis le début de la guerre russo-ukrainienne. Deuxièmement, sur le Front international, nous considérons que l'absence de la justice dans les relations internationales, que l'écart grandissant entre sur le plan économique, financier et technologique entre pays pauvres et pays riches entraînent une concentration de la richesse dans les pays du Nord et un appauvrissement des pays du Sud. Pourtant, nous rappelons ce qu'a repris le rapport du directeur général, à savoir la nécessité de faire face à cette réalité, à travailler ensemble pour faire avancer une justice sociale centrée sur l'élément humain et basé sur une approche globale prenant en considération les droits de l'homme ainsi que les considérations sociales et économiques. Madame la Vice-présidente, nous croyons en le rôle central de l'OIT pour créer un monde où triomphent les valeurs de la démocratie, de la liberté, de la justice, de l'égalité et la lutte contre l'injustice et le racisme. À ce titre, nous considérons qu'il est essentiel que l'organisation traite de la question de l'endettement et lance un dialogue international pour aider les pays en voie de développement à faire face au fardeau de dettes extérieures et à la transformer en l'investissement dans l'économie verte. De même, il faudrait faire face à la question de la migration, car certains pays au nord de la Méditerranée veulent restreindre la liberté de mouvement d'un côté, tout en profitant de la migration des élites de l'autre. En même temps, on demande aux pays du Sud d'assurer la surveillance des frontières et ce sont là des tâches qui s'ajoutent aux fardeaux sociaux et sécuritaires que rencontrent ces pays. Nous avons besoin d'une vision globale pour la migration, l'action pour la justice sociale, comme l'a indiqué le directeur général, ne peut avoir lieu et ne peut se produire que lorsque nous disposons d'une situation constitutionnelle et représentative démocratique et que lorsque les États s'engagent à promouvoir et à protéger les libertés individuelles et collectives. De même, nous considérons que la création d'une alliance internationale pour la justice sociale ne pourrait être efficace tant que se poursuivent les guerres et l'occupation des territoires d'autrui et à ce titre, j'élève ma voix depuis cette auguste tribune pour rappeler le soutien que nous apportons au peuple palestinien frères et aux acteurs du processus de production en Palestine. J'invite toutes les personnes qui croient en la liberté et la justice a redoublé d'efforts à soutenir le peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation injuste, aux colonies, aux assassinats, aux arrestations et à remettre en liberté les prisonniers, à lever le blocus et à se retirer du Golan occupé et à se retirer des fermes libanaises de Chabat, permettant ainsi la création d'un État palestinien, lui indépendant avec Jérusalem pour capitale. Je vous remercie.

Mme. Aurora Díaz-Rato Revuelta

Gouvernement (Espagne)

Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente. Bonjour à tous et à toutes, merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. C'est un honneur pour moi d'intervenir en tant qu'ambassadrice au nom du gouvernement de l'Espagne devant cette 111e session de la CIT. Je félicite le directeur général de sa vision et de son ambition de promouvoir la justice sociale, le travail décent ainsi que toute personne qui s'engage vis-à-vis de cette organisation. Nous avons entendu avec beaucoup

d'attention le discours représenté par le DG devant cette conférence et je tiens à souligner l'adéquation parfaite entre les intentions du gouvernement et le rapport du DG. La justice sociale et la pierre angulaire du redressement mondial dans un monde qui devrait se centrer sur les personnes. Nous soutenons la création d'une coalition mondiale pour que la justice sociale devienne un impératif de politique mondiale. Pour cela, il faut une coopération multilatérale et une cohérence de politiques. Nous souhaitons que cette organisation continue de lutter pour l'égalité des chances pour l'équilibre genre pour la défense des collectifs vulnérables ainsi que les personnes LGBTIQ+. Nous continuons d'encourager le directeur général à promouvoir la transition du travail non formel vers le travail formel ainsi que les travailleurs de l'économie de plateforme et les travailleurs du soin qui sont souvent des femmes. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les débats de la conférence de cette année, notamment la Commission normative sur les apprentissages où l'on prévoit une nouvelle norme internationale du travail, une recommandation. Il est absolument essentiel de protéger les personnes tout au cours de leur vie et de faire des transitions justes dans la création et le maintien de l'emploi décent. L'Espagne définit ainsi l'apprentissage permanent comme une solution à un problème de chômage mais aussi pour accéder à un emploi de qualité. Et c'est ainsi que nous nous coordonnons avec la formation professionnelle et les universités pour créer ainsi de nouvelles opportunités pour les jeunes. Par ailleurs, nous sommes heureux de pouvoir nous pencher sur les risques qu'entraîne le changement climatique et nous nous attendons à de bons résultats en provenance de la Commission sur la discussion générale sur la transition juste. Ces conclusions ainsi que les conclusions de la commission de la discussion récurrente doivent guider les gouvernements et l'OIT pour faire avancer la justice sociale. L'Espagne continue d'être un grand allié de l'OIT. Vous pouvez compter sur nous et surtout à partir de juillet parce que nous serons à la présidence du Conseil de l'Union européenne. Nous continuons d'être le pays qui a ratifié le plus de conventions. Dernièrement, Madame Yolanda Diaz, ministre du Travail et de l'économie sociale, a déposé les instruments convention 188 sur les pêches et 189 sur le travail domestique. Ces ratifications s'ajoutent aux conventions ratifiées en 2022 sur le travail à domicile, 177, et la violence et le harcèlement, 190. Dans cette maison du tripartisme, notre pays mise sur le dialogue social pour faire avancer les droits du travail, comme le démontre 18 grands accords scellés entre le gouvernement et les partenaires sociaux en matière de salaire minimum, travail à distance, plateforme numérique, indemnité de chômage pour les personnes vivant et travaillant depuis la maison et mettre fin à l'abus du travail temporaire. Merci.

M. Fermin Mesa García

Employeur (Cuba)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nous accueillons avec satisfaction le rapport du directeur général sur faire avancer la justice sociale, dans laquelle on analyse les difficultés, les défis et les propositions concrètes émanant des mandants de l'OIT qui doivent contribuer à promouvoir et à réaliser une plus grande justice sociale et le travail décent dans chacun de nos pays. Nous sommes d'accord pour constater le grand retour en arrière que constitue la situation actuelle très douloureuse en matière de marché du travail, où on voit qu'on a maintenant insécurité, injustice, atteinte aux droits et inégalités nous réaffirmant l'importance de confier un rôle prépondérant aux organisations de travailleurs et d'employeurs sur le plan national et international pour pouvoir surmonter de façon stratégique, l'actuel conjonction de crise. Les défis sont immenses, des millions d'enfants à l'heure actuelle

travaillent et n'ont pas accès à l'école. Ils sont également privés d'accès à une éducation de qualité, ce qui affecte leur santé, leur bien-être individuel et celui de leur famille. En conséquence de ce phénomène, on voit se limiter le potentiel productif du capital humain et la capacité des pays les moins avancés à promouvoir et à garantir le travail décent, ce qui met en cause la réalisation même des ODD avant 2030. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a creusé les niveaux d'inégalités, la pauvreté, l'exclusion sociale, ce qui, lorsqu'on ajoute cela à l'augmentation de la dette, la hausse des prix des aliments et de l'énergie, aux conflits géopolitiques et aux effets du changement climatique, font que la justice sociale devient pratiquement un rêve inaccessible. Les données enregistrées à la fin 2022 sont effrayantes. On constate le mécontentement et la perte de confiance envers les gouvernements nationaux car on a réussi seulement, semble-t-il, à construire une antithèse de la justice sociale que tous nous devrions nous efforcer de garantir. Il est incontestable que l'accès au plein emploi, l'emploi productif et librement choisi et à la protection sociale de reconstituer les bases d'amélioration du niveau de vie des travailleurs puisque le travail décent est la source principale de bien-être personnel et d'insertion sociale. Il est donc urgent de donner la priorité à la coopération internationale multisectorielle dans le cadre du mandat de l'OIT et en mettant l'accent sur l'avenir du travail qui se centre sur l'être humain et ce qui permettra de garantir un environnement de travail sûr et sain en mettant au cœur de cela les droits, les nécessités, les aspirations dans le cas des politiques macroéconomiques. L'OIT devrait fournir davantage de ressources et de connaissances, permettant ainsi aux employeurs de créer des emplois décents et productifs, d'aller vers la transition juste, l'économie verte, une économie numérique ou chaque politique sectorielle qui soit établie puisse garantir un environnement propice pour des entreprises durables. Les employeurs cubains reconnaissent les résultats qui ont été engrangés par Cuba dans le domaine du travail et du bien-être social, en dépit de la crise mondiale et des effets négatifs qui sont dus au fait que le gouvernement des États-Unis nous impose depuis plus de 60 ans un blocus criminel. À Cuba les politiques macroéconomiques promeuvent, et c'est le pilier de notre développement, l'innovation scientifique et technologique, ce qui permet aux entreprises de l'industrie biotechnologique nationale d'avoir mis au point leur propre vaccin pour protéger la population et ce, en dépit des obstacles économiques, commerciaux et financiers que doit affronter un pays sous blocus. Les employeurs cubains maintiennent un dialogue social permanent avec les syndicats et le gouvernement. Nous avons créé des modalités d'emploi sûres, dignes et productives par le biais de l'approbation de plus de 8000 entreprises micro, petites et moyennes entreprises privées, qui sont toutes liées à des activités des entreprises publiques avec 219000 travailleurs qui ont trouvé un emploi dans ces entreprises et 135000 nouveaux emplois qui tous bénéficient de protection sociale. Les micro petites et moyennes entreprises cubaines, qui aussi connaissent les impacts du blocus, sont associées à ce projet de développement local pour améliorer la gouvernance des entreprises, également au niveau local. Merci infiniment.

M. Marc Leemans

Travailleur (Belgique)

Merci beaucoup, merci beaucoup, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, membres de cette assemblée auguste. Je souhaite profiter de cette opportunité pour illustrer la pertinence de l'OIT et de son mandat. Il est généralement admis que le principal moyen d'action de l'OIT, c'est son agenda normatif. Certaines normes sont considérées comme fondamentales, donc le minimum pour parler de

travail décent et la liberté syndicale et le droit de négociation collective forment le noyau dur de ce dispositif. Le travail décent est devenu central dans la feuille de route 2030 des Nations unies avec l'ODD 8, sous les auspices de l'OIT. L'année dernière, les normes fondamentales ont été élargies au droit à la santé et la sécurité au travail. Mais ce qui importe encore plus, c'est ce que nous en faisons au niveau national de chaque État membre. Le premier juillet, nous serons exactement à mi-chemin de l'échéance de 2030. Mais sommes nous aussi à mi-chemin de l'objectif du travail décent ? Question. Chaque année, les organes de contrôle de l'OIT discutent d'une série de violations des normes du travail, ce qui, nous le savons, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il faudra encore beaucoup d'efforts pour faire respecter ces normes, ce qui explique le rôle et la raison de l'OIT. Dans un contexte de plus en plus complexe, avec des courants politiques qui font de l'autoritarisme, de l'exclusion et de la haine de l'autre, des ingrédients politiques, et nous voyons comment cela menace la démocratie politique, la démocratie sociale et les mécanismes qui font que les travailleurs ne soient pas les perdants d'un système basé sur la concurrence, la quête du profit et l'avidité des actionnaires. Lorsqu'il s'agit de violation des normes fondamentales du travail, des droits de l'homme tout court, nous pensons rapidement aux pays du Sud et de l'Est, aux dictatures, aux zones de conflit, comme si les pays du Nord s'en tiraient à bon compte. Regardez mon pays, la Belgique, souvent louée dans le passé pour ses politiques sociales progressistes, pour son modèle de concertation. Est-ce toujours le cas ? Pendant longtemps, nous avons pensé que le travail forcé existait surtout dans les dictatures. Aujourd'hui, il a été mis en place dans le nord de mon pays par une série de pouvoirs locaux pour les chômeurs de longue durée. Avec le progrès du commerce électronique, nous voyons réapparaître le travail des enfants dans la livraison de colis. Ou prenez les plateformes numériques, notre gouvernement leur a créé un paradis capitaliste sous le couvert de l'économie collaborative. Tant que le travailleur de plateformes gagne moins que 7170 euros par an, il se retrouve sans cotisation sociale mais aussi sans sécurité sociale, sans protection du travail, sans possibilité de négocier des conventions collectives. C'est un statut unique au monde, un non-statut. Ils ne sont même pas reconnus comme indépendants. Également unique au monde, c'est une loi votée en 2017 avec un système de fixation des salaires le plus rigide au monde, une loi qui interdit toute convention collective qui pourrait entraîner une augmentation du coût du salaire moyen supérieur à celle de l'évolution dans nos pays voisins. Cela signifie que les travailleurs belges ne sont pas autorisés à négocier des augmentations de salaire ni de réduction de temps de travail avec maintien de salaire. À la suite d'une plainte des 3 organisations syndicales belges, le comité pour la liberté syndicale a condamné fermement la Belgique, mais notre gouvernement reste sourd, ce que nous continuerons à dénoncer. Cette semaine, notre Parlement discute d'un projet de loi gouvernemental. Ce projet comporte des risques considérables pour le droit de manifester, juste au moment où les employeurs font à nouveau vigoureusement appel aux tribunaux civils pour intervenir dans des grèves, alors que le comité européen des droits sociaux a déjà explicitement déclaré que ces pratiques violaient le droit de grève. La liste des violations tant juridiques que factuelles des normes fondamentales du travail devient pénible, indigne d'un pays développé comme la Belgique, indigne de n'importe quel pays du monde. Nous réalisons plus que jamais à quel point il est important de disposer d'un cadre normatif européen et international fort, ainsi que des mécanismes de surveillance avec le rôle central de l'OIT et de ses organes de supervision. Ce sont des garde-fous qui agissent comme des forces de rappel et qui incitent les gouvernements à faire preuve de mesure car, comme disait Euripide, une fois qu'on a dépassé la mesure, il n'y a plus de limite. Je vous remercie.

Mme. A. Adidjatou Mathys

Gouvernement (Bénin)

Auguste assemblé, Monsieur le Président, je voudrais, au nom de mon pays, la République du Bénin, de son gouvernement et des membres de la délégation qui m'accompagnent à cette 111^e session de la Conférence internationale du travail, vous adressez, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour l'élection du votre bureau ainsi que la vôtre en qualité de directeur général du Bureau international du travail. Je voudrais également saisir l'occasion pour exprimer à notre directeur général ma reconnaissance pour l'instrument précieux soumis à notre réflexion qu'est son rapport général. Monsieur le Président, l'analyse du dit rapport révèle qu'il a fait un diagnostic institutionnel et organisationnel sans complaisance de la situation du monde du travail dans les États membres de notre organisation. En effet, les faits historiques rappelés dans le rapport concernant les conditions de vie et de travail dans le monde au lendemain de la création de l'Organisation internationale du travail en 1919, persistent de nos jours et de ce fait, interpellent non seulement les gouvernements, mais aussi les employeurs et les travailleurs ainsi que la communauté internationale. Monsieur le Président, au moment où en Afrique et dans d'autres pays du monde, l'économie informelle évolue et représente plus de 80% des activités, il s'avère nécessaire que notre conférence intègre ses problématiques dans nos échanges au cours de la présente session. De plus, la crise de confiance observée entre les partenaires sociaux et les gouvernements demeure récurrente et impacte le dialogue social sous toutes ses formes. L'incompréhension qui s'est installée entre les différents acteurs de la construction des États modernes freine l'investissement des entreprises et met à mal les normes et les institutions collectives qui ont vocation à maintenir la cohésion sociale dans nos pays. À cet égard, le délitement du contrat social demeure un défi pour notre époque. C'est pour cette raison que mon pays fait partie de ceux qui pensent que les préoccupations du directeur général, consignées dans son rapport, sont pertinentes mais que la problématique majeure de ce 2^e siècle de notre organisation réside dans le mode de production, de commercialisation et de répartition de la richesse mondiale. Pour sauver l'humanité de ces contraintes d'aujourd'hui et prévenir celles de demain dont on ignore l'ampleur, une nouvelle pédagogie du développement s'impose à mon sens à tous les États membres dans leurs composantes inclusives. Dans mon pays depuis 2016, le gouvernement a entrepris d'importantes réformes institutionnelles, économiques et sociales dans la perspective de construire une administration publique performante et un État véritablement démocratique et moderne. Ainsi, un programme d'investissement de développement d'envergure a été lancé et repose sur 45 projets phares qui visent à relancer durablement l'économie du pays, à créer la richesse et à accroître l'offre d'emploi par un programme spécial d'insertion des jeunes diplômés à travers un accord entre le gouvernement et le secteur privé. Par ailleurs, des zones économiques industrielles ont été créées au moins d'un encadrement législatif permettant de sécuriser les investissements structurants et de rendre disponibles l'énergie et une main d'œuvre qualifiée issue des écoles et centres de formation technique et professionnelle. Ces réformes ont permis à mon pays, le Bénin d'enregistrer un taux de croissance de 6% en 2022 contre 4,5% en 2016. Particulièrement au plan social en raison des fruits de la croissance économique, il a été procédé au cours de l'année 2022 à la revalorisation des salaires de toutes les catégories socioprofessionnelles du secteur public et au relèvement du SMIC dans le secteur privé. Ces efforts appréciables du fait de leur impact sur le pouvoir d'achat des travailleurs et des ménages ont été fortement salués par la population en générale et les travailleurs en particulier.

Néanmoins, les besoins des populations sont loin d'être couverts, sans oublier que beaucoup d'entreprises peinent à se redresser au lendemain de la survenance de la pandémie de la COVID-19. Il convient de préciser également que cette situation est aggravée par l'avènement de la guerre en Ukraine, porteuse de l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées de première nécessité, ce qui plombe les efforts du gouvernement. Dans ce contexte, les approches de solutions proposées par le directeur général pour faire avancer la justice sociale dans le monde et combattre les inégalités sociales s'inscrit parfaitement dans le registre des préoccupations de mon pays. Il importe donc au niveau national d'agir davantage sur les leviers de création de l'emploi, de soutenir les entreprises, d'améliorer le niveau de compétences et de l'employabilité de la main d'œuvre juvénile et de maintenir le dialogue social. À ce niveau, il me plaît de faire noter que mon pays a conçu et démarré la mise en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, une stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin de rendre immédiatement employables les jeunes dès la fin de leur formation pour leur permettre de s'auto-employer. Au niveau international, il apparaît nécessaire au-delà de la cohérence des interventions des institutions internationales dans nos pays, de simplifier les procédures de financement des politiques et programmes nationaux pour l'efficacité et la visibilité de leurs actions en faveur des populations à forte prévalence (? 06 :30) . Telles sont, Monsieur le Président, les observations que m'inspirent l'examen du rapport du directeur général. Je vous remercie, Monsieur le Président, et chers collègues de votre aimable écoute. Merci.

M. Daniel Mongo

Travailleur (Congo)

Monsieur le Président de la conférence, nous saluons votre élection qui a été très bénéfique pour cette conférence. Monsieur le directeur général, nous félicitons votre rapport à la 111e conférence parce qu'il contient un certain nombre d'éléments très condensés pour l'intérêt de tous. Mesdames et Messieurs, la 111e session annuelle en séance plénière, ce après le calvaire vécu avec la crise sanitaire de coronavirus est pour toutes et pour tous, l'occasion d'un grand rendez-vous après le cinquantenaire de l'OIT du 68e anniversaire de sa présence en Afrique, un événement mondial, depuis juin 2019 qui a toujours conduit inéluctablement le monde du travail, les acteurs des dialogues sociaux à mesurer l'impact du chemin parcouru, de faire une projection des perspectives d'avenir pour une mondialisation juste et équitable telle que nous le souhaitons tous. Ce qui malheureusement, Monsieur le Directeur général, n'est pas le cas car les inégalités, les injustices sociales et les discriminations sous toutes ces formes, les restrictions de fruits de la croissance persistante ne sont pas encore considérés comme des objectifs atteints. Le chômage reste endémique en milieu de jeunes que ce soit dans mon pays ou en Afrique centrale de notre sous-région. Notre (? 02 :31), qui d'ailleurs reste cette sous-région qui dispose d'un grand potentiel de ressources minérales, des étendues de terres arables, poumons énergétiques, bassin écologique mondial avec ses forêts denses et riches, ces cours d'eau dont le fleuve Congo. qui sépare les 2 pays et qui est le 2^e au monde, après l'Amazonie. Cet ensemble de richesses fait l'objet d'une convoitise exacerbée de la part de certains pays et des capitalistes du monde qui, comme vous le savez, Monsieur le Président, organisent un soutien des guerres en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, quelques conflits armés au Cameroun, zone anglophone, au Tchad où un grand président a été tué. La paix durable et véritable (? 03 :51), voire perturbée. Monsieur le Président, en cette session, nous sommes en train de débattre des

questions qui revêtent une importance particulière, à savoir sur les apprentissages, sur l'objectif stratégique de la protection sociale des travailleurs et sur une transition juste vers les économies et les sociétés écologiquement durables pour tous. En sus de ces questions, nous le savons, il y a l'application des normes comme condition permanente. Je ne saurais insister sur cette question de l'emploi des jeunes, Monsieur le Président, car elle est au centre de toutes nos préoccupations. Au moment où se tient cette session, certains pays du monde sont plongés dans des guerres avec des armes à destruction massive, guerre en Ukraine, guerre au Soudan et que sais-je encore ? Du haut de cette tribune, nous disons que les voix s'élèvent ici et maintenant pour dire non à des guerres, place à la paix et à la liberté librement consentie. Que le nouveau contrat social soit notre cheval de bataille à nous tous. Que le socle de protection sociale soit une couverture pour tous et pour tous, je dis et je vous remercie.

M. C. Anselme Amoussou

Travailleur (Bénin)

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la 111^e Conférence internationale du travail. Monsieur le Directeur général du BIT. Mesdames et Messieurs les délégués et conseillers techniques, Mesdames et Messieurs. Je fais cette intervention au nom de la délégation des travailleuses et travailleurs du Bénin pour partager nos réflexions sur la situation en cette année 2023, des travailleuses et travailleurs de mon pays. À l'heure où l'Organisation internationale du travail se bat pour faire avancer la justice sociale pour un monde du travail à visage plus humain, nos assises se tiennent à un moment où l'humanité panse encore les plaies laissées par la COVID-19, plaies aggravées non seulement par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, mais aggravée surtout par la déshumanisation des relations professionnelles, voulu et entretenu par les employeurs et les gouvernements de par le monde. Aujourd'hui, au nom de la relance de l'économie, au nom de la rentabilité des entreprises, des travailleurs à travers le monde sont confrontés à des réalités inventées au nom de la course au profit et à la rentabilité. Par conséquent, les principes et droits fondamentaux qui sont au cœur du mandat de l'OIT sont mal en point dans les 4 coins du monde. La justice sociale reste encore un mirage pour des millions de travailleurs à travers le monde entier. C'est pour cela que je me félicite des thématiques inscrites au débat de cette 111^e Conférence internationale du travail. Monsieur le Directeur général, chers délégués à cette conférence, chaque année, le nom du délégué de travailleurs du Bénin change mais le contenu de son discours demeure le même et refait inlassablement la litanie des violations des droits du travail et la description des manœuvres inventées pour déréglementer aussi bien le marché que les relations du travail, rendant plus vulnérables encore les milliers de travailleurs. Mais pourquoi cela ? Parce que la situation ne s'améliore guère dans mon pays. Pendant que le taux de pauvreté culmine au-dessus des 45%. Les atteintes aux acquis sociaux et syndicaux se poursuivent, avec notamment la criminalisation de l'exercice du droit de grève. Et oui. Dans mon pays, le Bénin, le travailleur en grève peut être condamné à une peine de prison. Nous pensons que c'est inadmissible. Pendant que le dialogue social demeure un luxe, le principe de l'ajustement des salaires est remis en cause. La relecture des accords d'établissement également remise en cause. Comme en 2018, je voudrais insister pour que, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes, la protection du droit de grève comme corollaire de la liberté syndicale soit rappelée. Il en est de même de la nécessité d'appréhender le dialogue social comme un outil indispensable de reconstruction de l'économie mondiale. Dans mon pays, le Conseil national du dialogue social a été unilatéralement dissout par le gouvernement sans aucun respect

des principes du tripartisme et sans aucun respect du contenu de la Charte qui fonde la mise en place de cet organe. Le dialogue social est devenu un phénomène surnaturel au Bénin, qui survient parfois par accident. En 2021, les organisations syndicales du Bénin ont saisi le BIT, qui a enjoint à mon gouvernement de rétablir l'exercice du droit de grève. La réponse à cette interpellation de la part du gouvernement a été une nouvelle réforme pour criminaliser l'exercice de ce droit. Nous devons rappeler aux autorités du Bénin qu'aucun objectif de performance économique ou de développement ne saurait justifier le déni des droits et de l'emploi épanouissant. La justice sociale, le dialogue social, le respect de l'humain ne sont pas incompatibles avec la compétitivité et les performances socio-économiques. Les syndicats des travailleurs du Bénin réaffirment leur détermination à jouer leur partition avec réalisme et fermeté pour obtenir le rétablissement des fondamentaux d'une gouvernance inclusive. En cette année 2023, les syndicats en appellent à une plus forte implication de l'OIT et de ces instances pour changer la tendance actuelle au Bénin. Vive l'OIT, vive la justice sociale. Je vous remercie.

M. Getahun Hussein Shekur

Employeur (Éthiopie)

Monsieur le Président. Cher directeur général de l'OIT. Ministre excellence. Chers délégués, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de commencer en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents, de votre élection à la présidence de la 111^e session de la Conférence internationale du travail. Je suis convaincu sous votre direction avisée, vous serez à même de répondre à nos attentes concernant les résultats de cette conférence très importante, Monsieur le Président, permettez-moi également de féliciter chaleureusement Monsieur Gilbert Houngbo du Togo de son élection au poste du directeur général de l'OIT et en tant que premier africain. La fédération des employeurs d'Éthiopie est prête à soutenir de toutes nos forces, le nouveau DG de l'OIT pour faire avancer la justice sociale dans le monde du travail. Je souhaiterais par ailleurs saisir cette occasion pour remercier le directeur général de son rapport qui met en avant un certain nombre de questions et de méthodes pour faire avancer la justice sociale. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition du DG qui vise à forger une coalition mondiale pour la justice sociale. Cette coalition comprendra les mandants de l'OIT, des organisations du système multilatéral et d'autres parties prenantes. Il s'agirait là, d'un instrument de cohérence, et d'actions concertées permettant de faire avancer la justice sociale. Par ailleurs, nous sommes d'accord avec l'avis du directeur général, selon lequel les crises qui ponctuent son rapport, c'est-à-dire l'investissement insuffisant dans le développement social, les inégalités, toujours plus importantes, le manque de solidarité mondiale et des niveaux de dette sans précédent et bien que toutes ces crises freinent l'avancement vers la justice sociale dans le monde du travail. C'est à cette lumière, Monsieur le Président, qu'une réforme multidimensionnelle et approfondie est en cours dans mon pays. Elle vise à faire avancer la justice sociale et le travail décent. Toutefois, nos capacités techniques et institutionnelles nous permettant de promouvoir un dialogue social inclusif et effectif pour le travail décent et la justice sociale, ces ressources sont limitées et c'est pour cela que nous avons besoin de l'OIT. Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer de notre plein soutien vis-à-vis des questions techniques qui ont été placés à l'ordre du jour de la conférence par le Conseil d'administration. Tous ces points sont extrêmement pertinents à l'heure de faire avancer la justice sociale et le travail décent. Monsieur le Président, je l'ai déjà dit l'année dernière lors de mon intervention, nous devons créer davantage d'emplois décents et productifs, et

notamment pour les jeunes, notamment pour les vulnérables, mais pour cela, ils, nous avons besoin d'environnement favorable pour les entreprises petites et moyennes. Ce sont elles qui ont un potentiel énorme de création d'emplois. A cet égard, nous sommes d'avis que des programmes d'apprentissage seront très utiles. Mais pour être utiles, ils doivent être réglementés par des règles et des procédures très claires. Et je ne terminerai pas mon intervention sans remercier la présidence du Conseil d'administration de son rapport portant sur la période 2022-23, qui répercute fidèlement les questions qui ont été traitées dans les différentes sections. Monsieur le Président, permettez-moi de conclure. Je réaffirme l'engagement plein et entier de la Confédération des fédérations des employeurs d'Éthiopie dans le progrès vers plus de justice sociale et vers la promotion du travail décent en Éthiopie. Nous attendons davantage de soutien technique de la part de l'OIT pour renforcer nos capacités institutionnelles. Je vous remercie.

M. S Sunandar

Travailleur (Indonésie)

Bonjour Mesdames et Messieurs. C'est un honneur pour nous que d'être ici présent, représentant les organisations syndicales d'Indonésie et je voudrais avant tout vous remercier de nous permettre d'être ici, notamment remercier le directeur général de l'OIT et ainsi que Madame Ida Fauziyah, qui est la ministre des ressources humaines de l'Indonésie qui conduit généreusement cette délégation d'Indonésie et bien sûr, je salue également les employeurs. Je suis ici en tant que dirigeant de la délégation de l'Indonésie qui est constituée de différentes parties de syndicats de l'Indonésie, notamment KSPI, KSPSI, KSBSI. KSPN, (? 01 :08), qui sont tous membres de la délégation tripartite d'Indonésie. En Indonésie, il y a 24 confédérations syndicales qui sont enregistrées et environ 120 fédérations et je suis extrêmement fier d'être ici, devant vous en tant que représentant de la délégation de Nissan pour vous parler de l'Indonésie. Comme c'est le cas pour les autres pays démocratiques, tous les travailleurs en Indonésie se conforment aux lois de l'État et ils peuvent donc ainsi s'affilier ou créer des syndicats. Toutefois, dans la réalité, les choses ne sont pas aussi simples en raison de toute une série de facteurs, notamment, intimidation, menace pour la carrière, menace également de licenciement pour les représentants des syndicats et les employés qui continuent à figurer en bonne place sur le l'ordre du jour des dirigeants des entreprises et nous voudrions reprendre à notre compte ce qui est le thème même de cette conférence, à savoir, « Faire avancer la justice sociale » car pour les travailleurs en Indonésie, il est très difficile que tout ceci soit réel et concret car récemment, toutes les lois et réglementations qui sont publiées par le gouvernement et les institutions législatives ne sont guère favorables aux intérêts des travailleurs et tendent même à dégrader le niveau de bien-être dont jouissent les travailleurs. C'est la raison pour laquelle les syndicats indonésiens ne cessent d'agir pour rejeter la loi omnibus, notamment le chapitre sur l'emploi car ce chapitre dans cette loi omnibus, elle ne soutient guère le bien-être des travailleurs. Des clauses comme celles qui notamment permettent l'externalisation pour des durées de temps non limitées qui permettent plus facilement de licencier, qui réduisent les (? 3 :00) minimums et les droits à la négociation et à la convention collective, et bien tout ceci constitue des menaces de plus en plus notables. Et c'est tout à fait contraire aux ODD et à l'objet même de cette conférence. C'est la raison pour laquelle nous espérons que la coopération et la solidarité de tous les syndicats de travailleurs dans le monde nous aiderons à trouver des solutions et la meilleure voie à suivre les travailleurs en Indonésie. Nous avons également une forte attente quant au soutien et à l'implication

des gouvernements et des employeurs pour trouver des solutions dans cette question, dans la solidarité et au nom des syndicats des travailleurs de la délégation de l'Indonésie. Je vous remercie infiniment.

M. Miguel Zayas Martínez

Travailleur (Paraguay)

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Messieurs et Mesdames les délégués, je suis le représentant du mouvement syndical du Paraguay. Confédération syndicale des Amériques, à la CSI. À ce titre, j'ai la grande satisfaction de prendre la parole devant vous et de saluer tous les délégués présents à cette importante conférence internationale. Je salue le secteur gouvernemental. Des employeurs, des travailleurs ainsi que les observateurs. Je souhaiterais faire état des principales préoccupations qui taraudent les syndicats et les secteurs du pays. Nous sommes inquiets, préoccupés et angoissés de façon permanente. Nous sommes touchés par la crise mondiale très préoccupante, par les violences structurelles et la dynamique de changement très surprenant qui règnent dans le monde aujourd'hui, nous nous associons aux propos du directeur général dans son rapport, sa vision d'une justice sociale et sa réaffirmation de l'importance de la déclaration de Philadelphie, qui se fonde sur les valeurs fondamentales de dignité et de liberté humaine, et le travail décent. Le 30 avril dernier, nous avons tenu des élections dans mon pays. Les membres du mouvement syndical paraguayen ont rédigé un document que nous avons soumis au président élu. Dans ce document, nous faisons état d'un certain nombre de stratégies qu'il s'agirait d'adopter pour faire face aux problèmes qui sont les nôtres et pour renforcer l'unité du mouvement des travailleurs dans notre pays, ce...

M. Olivier Guy Ouedraogo

Travailleur (Burkina Faso)

Monsieur le Président de la 111e session de la Conférence internationale du travail, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs, membres de cette auguste assemblée, avant tout propos, permettez-moi, au nom des centrales syndicales du Burkina Faso, de présenter à Monsieur le Président de la 111e conférence, nos salutations, nos félicitations les plus chaleureuses pour son élection. Monsieur le Président, les centrales syndicales du Burkina Faso saluent la tenue de cette session sous le sceau de la justice sociale et surtout la volonté du directeur général de l'OIT de faire de cette valeur une question prioritaire à l'ordre du jour mondial. En effet, comment lutter contre les inégalités croissantes de notre monde sans un recours à un des objectifs fondamentaux de l'OIT maintes fois exprimé qui est de faire de la justice sociale une réalité dans le monde, confère un des éléments de son préambule que nous citons « Entendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale », fin de citation. En effet, parlant de justice sociale, nous venons d'un pays le Burkina Faso qui depuis 2016 subit les affres d'une guerre injuste qui lui est imposée par des mouvements terroristes opposés aux valeurs humaines universelles en général et aux valeurs démocratiques en particulier que notre peuple a souverainement adopté. Cette guerre injuste se traduit en perte en vie humaine et matérielle et aussi une crise politique, sociale et économique dont les premières conséquences ont été l'interruption du processus démocratique par un coup d'État militaire en janvier 2022, un déplacement interne des populations d'au moins 2 millions de personnes, les fermetures d'entreprise, les pertes d'emploi, le

renchérissement du coût de la vie ainsi que la remise en cause des libertés, et cetera. C'est dans cette situation qui porte les germes de menace pour le vivre-ensemble de notre peuple que le gouvernement militaire, issu d'un 2^e coup d'État en l'espace de 8 mois a décidé de la dissolution du haut Conseil du dialogue social, organe tripartite de notre pays, sans s'en référer aux partenaires sociaux qui ont été à l'origine de sa création, en rappel, l'unité d'action syndicale avec l'accompagnement et l'appui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ainsi que du BIT. Cette décision posera à terme un problème pour notre pays ou une des causes de ce que nous vivons provient, entre autres, des inégalités qui ne peuvent être jugulés quant à travers, le dialogue social est telle notre conviction car le dialogue social est avant tout une valeur africaine, confère l'arbre à palabre ou se régler tous nos problèmes par nos ancêtres. Ne dit-on pas chez nous ? Et je cite « Ce que l'on peut obtenir par la force, on peut obtenir plus par l'amitié », telle a parlé le sage africain. C'est pour ce faire que devant votre illustre assemblée, nous sollicitons le directeur général afin que le dialogue social soit placé comme principal instrument devant faire avancer la justice sociale et qu'il interpelle le gouvernement du Burkina Faso au respect de ses engagements internationaux concernant le haut Conseil du dialogue social. Au nom des centrales syndicales du Burkina Faso, recevez nos salutations respectueuses. Vive la lutte des travailleurs, vive la justice sociale. Je vous remercie.

M. Oliya Alibeigi

Travailleur (République islamique d'Iran)

Monsieur le Président. Chers délégués. Gouvernements, travailleurs, employeurs, au nom des travailleurs de mon pays, la République islamique d'Iran, je souhaitais remercier et dire toute mon appréciation au secrétariat et au directeur général de l'OIT et merci de vos efforts à l'heure de préparer les documents et cette 111^e CIT en présence et avec la participation des partenaires sociaux. Nous trouvons à l'ordre du jour des questions très importantes telles que, par exemple, la protection sociale, des environnements de travail sûrs et salubres, des apprentissages de qualité, l'abrogation de conventions, protocoles et recommandations inefficaces. Tout cela nous montre la clairvoyance des dirigeants de l'Organisation internationale du travail. Nous avons l'objectif de passer d'économies traditionnelles à basse valeur à des économies fondées sur les connaissances à valeur ajoutée, tout en étant sensibles aux conditions environnementales. Le miracle de l'innovation dans les économies fondées sur la connaissance et dans leur développement a beaucoup touché le marché du travail et notamment dans mon pays, et c'est de cette façon que l'apprentissage et les compétences proposés par les entreprises ne sont pas en adéquation avec les besoins que l'on identifie dans les économies fondées sur les connaissances et c'est pour cela que l'OIT doit prendre des mesures pour promouvoir et développer une nouvelle coopération technique en aidant les gouvernements et notamment les pays en développement et en créant une transformation fondamentale à même de répondre aux besoins réels. Mesdames et Messieurs, les travailleurs doivent avoir accès au travail décent, à la sécurité de l'emploi, à la justice sociale. Il faut mettre fin aux maladies professionnelles, il faut des salaires équitables et il faut pouvoir vivre dans une vie libre d'angoisse. Voilà ce qui s'inscrit dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail. Il y va du devoir des gouvernements et des employeurs. Il s'agit là de droits inaliénables pour les travailleurs et c'est dans ce contexte que j'exhorte le directeur général de l'Organisation internationale du travail à adopter des mesures qui permettent de mettre en lumière les principes de droit et de principes fondamentaux au travail, le dialogue social et le tripartisme, et ce, sur la base d'une

dignité humaine, d'une protection des travailleurs afin d'attirer l'attention des gouvernements sur la mise en œuvre de ces stratégies. C'est ainsi que l'on pourra éclaircir les relations de travail, les rendre plus équitables et rendre plus équitables le rapport entre travailleurs et employeurs. Permettez-moi d'attirer votre attention sur un poème d'un grand poète iranien, Sadi et je le paraphrase « Les humains sont partis d'un tout. Dans la création, une essence, une âme. » Je pense en effet que les gens, les peuples, quelles que soient leur couleur de peau et nationalité, doivent être responsables les uns pour les autres et doivent pouvoir coopérer pour la justice sociale, pour une vie de qualité. Mais malheureusement, les sanctions unilatérales des États-Unis et le non-respect des États-Unis du plan d'action conjoint, des accords et des engagements pris, tout ceci a mené à une perte d'investissement, à une augmentation des coûts de production, à un affaiblissement de la qualité de vie des travailleurs dans mon pays qui sont aujourd'hui dans une situation précaire. Et c'est pour cela que je vous demande à vous tous, et notamment aux dirigeants de l'OIT, je vous demande de prendre des mesures pratiques et appropriées pour lever ces sanctions cruelles qui ont touché de plein fouet les travailleurs de mon pays. J'ai le souhait que la paix et l'amitié qui sont à la base de la justice sociale pourra dominer partout dans le monde et que tout le monde pourra jouir des mêmes droits quelles que soient leur couleur de peau ou leur nationalité. Longue vie aux travailleurs, longue vie à la justice sociale. Je vous remercie.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Merci beaucoup Monsieur. Chers délégués, je vous rappelle que tout à l'heure, au cours de cette séance, le représentant du gouvernement de l'Arménie a sollicité un droit de réponse suite à l'intervention du délégué travailleur de l'Azerbaïdjan. Je vais donc maintenant donner la parole au gouvernement de l'Arménie pour faire usage de son droit de réponse, réponse qu'il ne doit pas dépasser 2 minutes et doit se faire en langage parlementaire et je répète qu'il n'y aura pas de droit de réponse au droit de réponse. Monsieur, je vous en prie, vous avez la parole maintenant.

M. Henrik Yeritsyan

Gouvernement (Arménie)

Merci Madame la Vice-présidente. La délégation de l'Azerbaïdjan accuse l'Arménie de politiser cette session mais l'intervention faite par le délégué des travailleurs était elle-même pas plus politique dans sa nature que celle du ministère des Affaires sociales et du travail de l'Azerbaïdjan. C'est un exemple clair de la façon dont le gouvernement de l'Azerbaïdjan instrumentalise ses syndicats pour promouvoir sa propagande et induire en erreur la communauté internationale. Nous réaffirmons notre position et dénonçons les actes illégaux contre le Haut-Karabakh. En violation de l'accord de cessez-le-feu en décembre 2022, le corridor de Latchine a été bloqué, seule voie de passage qui connecte les Arméniens du Haut-Karabakh au monde extérieur. Les gens souffrent d'un manque critique d'aliments, de médicaments fondamentaux et les leurs conditions de vie sont détériorées du fait qu'il n'y a pas d'approvisionnement en gaz et en électricité. L'objectif est de procéder à un nettoyage ethnique du Haut-Karabakh. Des centaines d'entreprises ont dû cesser leurs activités du à ce blocus. 10900 personnes ont perdu leurs emplois ou sources de revenus, environ 50% des employés du secteur privé. Nous voudrions une fois encore rappeler

l'ordonnance au, caractère obligatoire de la Cour adoptée le 22 février 2023 par la CIJ puisque la délégation et l'Azerbaïdjan ne semblent pas avoir bien compris les circonstances dans lesquelles elle a été adoptée. L'Azerbaïdjan doit, je cite, « prendre toutes les mesures pour veiller à la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les 2 sens », fin de citation. Non seulement l'Azerbaïdjan n'a pas mis en œuvre cette ordonnance, mais a institué un point de passage, un point de contrôle dans ce corridor. Merci.

Mme. Corina Ajder

Vice-présidente gouvernementale (République de Moldova)

Merci beaucoup. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs pour cette séance. Je vous souhaite une bonne pause. Merci beaucoup de vos contributions, merci d'avoir écouté les allocutions. Je peux maintenant clore cette séance.

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Bonjour, chers délégués, j'ai le grand plaisir de déclarer ouverte la 9e séance de la 111e session de la Conférence internationale du travail. Je m'appelle Henrik Munthe et en tant que vice-président employeur, je vais présider cette séance. Cet après-midi, nous allons poursuivre avec la discussion générale du rapport du directeur général et le rapport de la présidente du Conseil d'administration. Ces 2 rapports et l'annexe seront présentés en plénière lundi et font l'objet de nos débats en plénière depuis mardi. Comme nous l'avons fait ces derniers jours déjà, je vais suivre la liste des orateurs tels que vous la trouverez à l'écran. Avant de commencer, permettez-moi de vous rappeler que le temps de parole comporte 5 minutes, pas plus. Je demanderai également à ce que vous gardiez le silence lorsque vous êtes dans la salle et que vous n'utilisiez pas vos téléphones portables et surtout que vous ne téléphoniez pas avec. Nous pouvons poursuivre. C'est mon honneur d'inviter le délégué des employeurs de Chine, monsieur Zhu, directeur général de la confédération des entreprises chinoises. Vous avez la parole Monsieur Zhu. Je vous en prie.

M. Hongren Zhu

Employeur (Chine)

Monsieur le Président, Merci beaucoup. Au nom de la Confédération des entreprises chinoises, je souhaite vous féliciter à votre désignation en tant que président de la 111e CIT le directeur général de l'OIT a évoqué dans son rapport au sujet de la justice sociale, que justement la justice sociale comprend les droits humains internationaux, un accès égal à l'emploi et à la production, la distribution équitable ainsi que la transition juste. Il définit un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le contexte du programme pour l'agenda du travail décent. C'est vraiment difficile d'avancer vers la justice sociale dans ce monde. C'est vrai que le développement social a avancé. Le bien-être social augmente, mais nous ne sommes pas encore au stade d'avoir atteint la justice sociale. Le DG le dit bien. L'inclusivité et l'efficacité sont encore en souffrance. Il faut encore améliorer les structures tripartites et renouer un contrat social. Il faut davantage de coopération pour le travail décent et pour faire progresser la justice sociale. Nous souscrivons entièrement à cette vision. La justice sociale est la fondation même d'une paix durable. Monsieur Xi Jinping, le président de la Chine, a

bien mentionné que la promotion de la justice sociale doit être en adéquation avec les besoins fondamentaux des personnes et nous devons justement mettre les personnes au centre de nos efforts. Ces dernières années, le bien-être des Chinois a augmenté considérablement. Les droits et les intérêts des uns et des autres ont été garantis. Nous avons pu sortir des millions de personnes de la pauvreté et nous avons atteint un certain nombre d'ODD bien avant la date à laquelle nous devions en fait les atteindre et les politiques des 5 dernières années ont fait qu'on a pu augmenter des millions d'emplois. Nous avons une philosophie du développement de la société dans lequel nous souhaitons justement améliorer la vie des gens, promouvoir l'égalité et l'équité. Nous voulons promouvoir l'accès pour tous à des services de base. Depuis que nous avons lancé l'initiative « Belt and Road » nous avons investi dans les infrastructures et nous avons créé des millions d'emplois. Nous avons sorti des milliers de personnes de la pauvreté. Nous avons coopéré avec l'OIT à la mise en œuvre du programme du travail décent de la Chine. Nous sommes en train de mettre en œuvre aussi l'objectif de travail décent ainsi que la mise en œuvre des normes internationales du travail telles que la Convention portant sur les discriminations et la convention portant sur l'égalité de rémunération. Nous avons aussi un mécanisme de protection des travailleuses sur le lieu du travail et travaillons à l'élimination de tout harcèlement sur le lieu de travail. Nous coopérons avec le ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale ainsi que la commission de la santé. Tout ceci pour protéger la santé des travailleuses et pour créer des environnements du travail harmonieuses. Nous menons à bien des projets de coopération internationaux et nous encourageons les sociétés chinoises à faire montre de leur responsabilité sociale à l'étranger. Nous participons par ailleurs à des débats au sujet des compétences dans le cadre du G20, et nous avons également essayé de mettre en place des systèmes d'égalité d'accès au marché du travail, tout en adaptant nos systèmes d'enseignement et d'éducation aux besoins du marché du travail. En Chine, nous disons que le feu brûle lorsque tout le monde apporte une bûche, et c'est exactement sur cette base que nous travaillons avec d'autres organisations pour le bénéfice de tous, des Chinois mais aussi du monde entier pour plus d'équilibre, pour veiller à ce que tout le monde ait accès aux mêmes opportunités. Les résultats seront distribués de façon équitable et nous continuerons de participer à tout mécanisme de justice sociale. Je vous souhaite plein succès lors de nos travaux lors de cette CIT. Merci.

Mme. Fanny Sequiera Mata

Travailleur (Costa Rica)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Les aspects pertinents et importants du monde du travail et de l'économie traités dans le rapport du directeur général traduisent clairement les profonds problèmes qui affligent nos sociétés. Dans le cas de l'Amérique latine, il y a de nombreuses inégalités, une marginalisation et des injustices qui se reproduisent au fil des générations, et le Costa Rica ne déroge pas à cette règle. Le rapport indique les défis considérables et les dettes sociales en cours aggravées par la pandémie et par les contextes de nombreuses crises que nous traversons. Par ailleurs, le rapport renvoie à l'importance d'un travail décent pour la justice sociale et la diversité des faiblesses qui prolifèrent dans nos pays pour ces 2 aspects et qui soulignent un manque de politique publique solide pour réparer les préjudices sociaux et promouvoir un travail futur conforme à la déclaration du centenaire. Nous sommes d'accord pour considérer que le travail décent est indispensable au développement humain durable et que par le tripartisme, le monde du travail peut recevoir une projection transformatrice afin d'orienter des politiques

de développement centrées sur les personnes à partir d'un nouveau contrat social inclusif. Mais au Costa Rica, il y a des attaques fortes, attentatoires à la liberté syndicale et à la négociation collective ainsi qu'à la grève, aussi bien dans le secteur public que privé. Nous connaissons des reculs et une régression importante en matière de droits syndicaux et du travail, aussi bien du fait des réformes juridiques qui sont venues éliminer dans la pratique le droit de grève à la négociation politique que du fait d'initiatives parlementaires qui tentent d'intensifier les journées de travail avec des modalités qui génèrent la précarité en baissant au maximum le prix de la main-d'œuvre. Notamment, les systèmes d'éducation et de formation professionnelle prouvent qu'il y a des retards dans les investissements et les innovations qui ne suffisent pas. Les modalités de formation par alternance manquent de droits et de protection économique et sociale. Tout ceci est bien le fruit, en grande partie, d'un manque de volonté politique en faveur d'un dialogue tripartite. Relancer le tripartisme au lieu de le diluer est essentiel afin de renouveler le contrat social. Car sans la liberté syndicale, il ne saurait y avoir de tripartisme non plus que de démocratie. La protection sociale et économique est un champ extrêmement préoccupant pour la classe des travailleurs. Le rapport indique l'accroissement du coût de la vie pour les majorités. Nous avons des politiques salariales ancrées dans des salaires minimums ou au point mort, avec des salaires gelés, comme c'est le cas du Costa Rica. De plus, chaque jour, il est de plus en plus difficile de concilier la vie active et la vie de famille. Les systèmes de protection et de sécurité sociale exigent une attention prioritaire qui n'est pas reçue, alors même que ce sont là la colonne vertébrale du bien-être, de la cohésion et de la stabilité sociale. Au Costa Rica, nous connaissons une action des pouvoirs publics sans précédent au détriment de la sécurité sociale, notamment avec une dette qui se chiffre à des milliards : une dette publique que l'on ne veut pas honorer. Comme il en découle du rapport du directeur général, la détérioration du contrat social a généré des risques graves pour le développement humain. C'est là un thème central pour nous autres, parce que le syndicalisme au niveau national et international réclame un nouveau contrat social qui aide à aller au-delà du statu quo structurel et à recentrer, réaffecter la souveraineté au sein du peuple, sans tolérer la corruption, la fraude fiscale, l'exclusion ou la discrimination qui dominent au Costa Rica comme dans beaucoup de nos sociétés. Le multilatéralisme, comme le dit la CSA et la CSI doivent être capables de privilégier les droits, l'équité et la justice avant les intérêts des élites financières et économiques. La mondialisation de la justice est un des principaux défis que pose le multilatéralisme et dans le cas du monde du travail, il est indispensable de renforcer l'administration et l'inspection du travail, ainsi que les processus et mécanismes de justice du travail. Toutefois, au Costa Rica, nous avons un scénario politique qui va vers la privatisation et qui entend fermer ou vendre différentes institutions publiques en méprisant le rôle précieux et indispensable que ces institutions ont pour la citoyenneté et pour la gouvernance nationale. Enfin, nous voulons exprimer la nécessité de dire que voilà qui nous éloigne de plus en plus de la justice sociale, ce que le directeur général indique comme étant notre boussole. Enfin, nous voudrions dire que l'OIT doit être beaucoup plus puissante, avec plus d'effets en matière de coopération, afin de relancer le tripartisme, réinvestir dans les programmes et politiques de travail décent, en renforçant ses mécanismes de contrôle normatif. C'est pourquoi nous caressons l'espoir de voir créer une véritable coalition mondiale pour la justice sociale qui soit transformatrice, notamment du fait de l'éclairage normatif, qu'elle apporterait, ainsi que les bénéfices sociaux, en rendant l'action de l'OIT beaucoup plus efficace. Je vous remercie.

M. Marwan Alshaali

Employeur (Émirats arabes unis)

Excellence, Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'OIT, le directeur général de l'OIT, Excellence, cher chefs et membres des délégations présentes à la CIT. Que la paix, le salut de Dieu soit sur vous. Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer en mon nom et au nom de mes frères membres de la délégation des employeurs des Émirats arabes unis, de toute notre considération et nos remerciements adressés à nos collègues au sein de l'OIT et nous remercions l'ensemble des parties qui ont œuvré pour la réussite de cette 111e session de la CIT. Cette session se tient à un moment où le monde entier fait face à des crises multiples où on fait face à l'incertitude sur le plan économique et social. Nous faisons face au risque d'un ralentissement de l'économie mondiale. Nous faisons face au changement climatique et aux défis liés à la transformation numérique. Les emplois durables sont l'un des principaux facteurs en matière de croissance économique des États. Nous avons besoin de synergie pour étudier les répercussions et l'impact de ces difficultés. Nous avons besoin de collaboration entre les 3 parties au processus de production et mettre à profit le dialogue constructif entre l'ensemble des parties prenantes au sein du secteur public et privé. Mesdames et Messieurs, les Émirats arabes unis renforcent leur position en tant qu'une destination et qu'en tant que l'un des pays les plus compétitifs grâce à des stratégies novatrices pour la croissance et la diversification économique, ainsi que pour atteindre les meilleurs indices en matière de développement et de croissance économique. Nous considérons le secteur privé comme un partenaire essentiel qui met en œuvre un certain nombre de grands projets visant à renforcer le modèle économique des Émirats arabes unis, notamment en matière d'investissements. Nous fournissons l'environnement idoine susceptible d'attirer les investissements étrangers. Le secteur privé essaie de renforcer son rôle en matière de développement des relations économiques, relations d'investissement et relations commerciales entre les Émirats arabes unis et nos principaux partenaires partout dans le monde conformément à notre vision pour les 50 prochaines années où nous aspirons à renforcer notre partenariat et collaboration avec l'ensemble des États du monde. Nous allons citer quelques éléments de notre réussite économique : une croissance de 7,6% du PIB, un nombre total d'environ 1 million d'autorisations économiques pour les entreprises. La participation de secteur privé au PIB, qui atteint 70%, et nous sommes parmi les 10 meilleurs États dans le cadre des 28 indices de la compétitivité internationale. Nous renforçons la résilience de notre économie pour faire face aux chocs, en atténuer l'impact. Et notre État, à savoir les Émirats arabes unis, représente un exemple unique en matière de préservation et de protection de l'environnement, en matière d'atténuation des effets du changement climatique. Le changement climatique, dont on parlera lors de la prochaine COP 28 et qui aura lieu aux Émirats arabes unis, dans la ville d'Expo Dubaï, en novembre prochain. Mesdames et Messieurs, l'union des chambres de commerce et d'industrie aux Émirats arabes unis aspire à renforcer l'esprit de l'entrepreneuriat et à développer un environnement propice au développement des entreprises et des projets novateurs basés sur les nouvelles idées, sur l'innovation et sur les technologies émergentes car il s'agit des principaux leviers de la croissance économique : leviers permettant de renforcer la productivité et de diversifier notre économie. Honorables présences: en guise de conclusion, je vous félicite tous pour la réussite de cette conférence. Je vous remercie.

Mme. Woldeyesus Elisa Gulay

Gouvernement (Érythrée)

Je vous remercie, Monsieur le Président. Excellence, Monsieur Gilbert Houngbo, directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs. D'entrée de jeu, ma délégation souhaiterait féliciter Mr Gilbert Houngbo de son élection au poste de directeur général de l'OIT et lui souhaiter un travail décent qui promeuve la justice sociale dans toute son entreprise. Qu'il me soit encore permis de féliciter et de remercier le directeur général de son premier rapport formidable pour la 111e session de la CIT. Monsieur le directeur général, il est bien vrai que le monde connaît de nombreux défis en termes de travail, ce qui retardent considérablement la mise en œuvre d'un travail décent ou qui n'existe presque pas, en ce qui concerne l'ODD 8 de l'agenda des ODD en tant que voie vers notre vision de justice sociale. Toutefois, en relevant ces défis, le programme d'un travail décent doit être concrétisé pour permettre la justice sociale, pour mettre en œuvre concrètement ce programme en rapport avec l'ODD 8, l'OIT a conçu un programme de pays du travail décent avec plusieurs processus et étapes et en désignant des équipes techniques au niveau régional et sous-régional en identifiant les indicateurs des ODD pour un travail décent. Toutefois, lorsqu'il est question de sa concrétisation, il y a de nombreux pays qui se heurtent à de nombreux défis. Ce n'est donc qu'un avant-projet en termes de travail décent. Monsieur le Président, il faut relever que l'Érythrée a lutté non seulement pour son indépendance, mais aussi en faveur de la justice sociale de son peuple, à rechercher, à lutter en faveur de la justice sociale dès après son adhésion et son accession à l'indépendance. Puisque nous sommes devenus membres de l'OIT, nous jouons notre rôle et continuerons à le faire dans cet effort. Malgré tous les défis rencontrés, l'Érythrée aujourd'hui a pris le cap pour mettre en œuvre son plan de développement qui intègre le développement durable et les programmes au travers des objectifs et le travail décent, ce qui permet de promouvoir la justice sociale en toute certitude par le travail décent avec le nouveau directeur général de l'OIT. Avec l'idée de promouvoir la justice sociale par le travail décent, nous nous sommes efforcés de passer en revue le programme de pays avec le guide élaboré par l'OIT sur le travail décent et qui a été ceci dit, élagué du fait de la pandémie. Mais compte tenu de tous ces défis, ma délégation recommande en toute humilité de réexaminer les points suivants, les facteurs qui nous ont dissuadés de façon à permettre une mise en œuvre rapide de ce programme. Le programme de pays Érythrée, avec son module qui traite des procédures et des mesures de mise en œuvre semble être très long et conduit plus à la bureaucratie ce qui décourage lorsqu'il s'agit de suivre la situation, et il faut agir, et c'est vital. Ensuite en ce qui concerne la statistique et le nombre de pays qui ont lancé ce programme de pays sur le travail décent, il n'y a pas de rapport intérimaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, ni sur les résultats, ainsi que sur les défis rencontrés. Par conséquent, les examens de suivis permettraient peut-être de faciliter le partage des données d'expérience, notamment les succès, les difficultés et les enseignements tirés de façon à accélérer la mise en œuvre de ce travail décent au niveau national mais également régional. Troisièmement, les mises en œuvre de ce programme du travail décent ne devraient pas être reniées par les donateurs. Il faut que cela se fonde essentiellement sur les partenariats pour promouvoir le travail décent afin de promouvoir la justice sociale. Pour conclure, Mesdames et Messieurs, puisque c'est ce qui permet d'avancer la justice sociale au travers de ce programme de travail décent, il est indispensable d'aider à relever les défis essentiels et à permettre la mise en œuvre réelle avec les travailleurs qui en sont les partenaires sociaux. C'est le travail décent qui permet la justice sociale pour tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Blake Mulala

Travailleur (Zambie)

Monsieur le Président de la Conférence internationale du travail, chers délégués, merci de me donner la parole ici en plénière de la 111^e session de la CIT. Je saisis cette occasion pour féliciter le directeur général et son équipe du plein succès que connaît cette conférence. Et je remercie la présidente du Conseil d'administration de l'OIT d'avoir mis sur pied un ordre du jour tout à fait pertinent pour cette CIT. Effectivement, le rapport du DG se concentre sur la justice sociale, au vu des défis d'aujourd'hui. Évidemment, l'ordre économique global continue de perpétuer inégalités et vulnérabilité, et ce, en dépit de tous les efforts qui ont été entrepris en matière de justice sociale depuis la naissance de l'OIT il y a plus d'un siècle. Le développement social et économique a mené à une amélioration de la qualité de vie mais aujourd'hui, le monde est face à des défis énormes. Le monde continue d'être marqué par beaucoup d'inégalités et de vulnérabilités pour un grand nombre de pays tels que mon pays, la Zambie, la crise de la dette est imminente. Nous sommes le premier pays d'Afrique subsaharienne qui n'est pas en mesure d'honorer ses obligations de dette externe à cause de la COVID. Ce défi dans les pays en développement menace les espaces budgétaires. De façon générale, les aspirations pour la justice sociale restent très éloignées pour la plupart d'entre nous. Nous ne voyons pas comment nous pouvons atteindre davantage de bien-être et de justice sociale. D'ailleurs, l'étude d'ensemble a bien montré qu'il reste extrêmement compliqué d'atteindre l'égalité genre au travail, malgré les conventions antidiscriminatoires. Les inégalités continuent de faire rage et c'est pour cela qu'il faut modifier la dynamique. Il faut lever les obstacles structurels aux inégalités genre, et cela suppose la mise en œuvre à grande échelle des conventions 111, 156 et 183 ainsi que leurs recommandations pour faire en sorte d'avancer dans notre programme pour l'égalité genre au travail. De façon générale, nous sommes en faveur de la coalition mondiale pour la justice sociale. Il faut équilibrer les intérêts environnementaux, économiques et sociaux au niveau mondial et nous attendons de l'OIT qu'elle joue un rôle de figure de proue et par ailleurs, il nous faut transformer le système financier mondial pour mieux répondre aux besoins de l'économie réelle. De façon générale, nous devons mieux réfléchir à nos systèmes de gouvernance locaux et mondiaux. Nous souhaitons la ratification de l'instrument d'amendement de la Constitution de l'OIT de 1986 pour enfin arriver à la démocratisation de la structure de gouvernance de l'OIT. Il est vraiment regrettable que 2/3 des membres de l'OIT ont ratifié l'amendement et que pour l'instant encore tout est bloqué par des États ayant la plus grande importance industrielle. Nous sommes d'accord avec le DG : cette situation est en porte-à-faux avec nos valeurs de démocratie et de justice sociale. Afin d'arriver à la paix mondiale et à la justice sociale, nous continuons de nous appuyer sur les principes fondamentaux de l'OIT. Nous pensons que la paix durable et universelle pourra être atteinte seulement si elle se base sur la justice sociale avec une approche de développement centrée sur l'humain. Je vous remercie.

M. See Leng Tan

Gouvernement (Singapour)

Je vous remercie, Monsieur le Président, Excellence. Mesdames et Messieurs, le mois dernier, l'OMS a déclaré la fin de la COVID-19 en tant que situation d'urgence sanitaire mondiale. Je remercie en particulier les travailleurs de première ligne qui

nous ont aidés à nous en sortir dans cette pandémie. Avec la fin de la pandémie, le moment est venu de redoubler d'efforts pour mieux se reconstruire et s'attaquer aux questions économiques structurelles qui affectent les travailleurs. Le gouvernement de Singapour s'est engagé à cheminer pas après pas avec ces travailleurs dans le déroulement de leur carrière. Avec nos partenaires tripartites, nous jouerons notre rôle pour nous assurer que la croissance reste inclusive et que les travailleurs en récoltent les bénéfices. Alors que Singapour continue de métamorphoser son économie, le gouvernement de Singapour s'est engagé à donner aux travailleurs la capacité de saisir de nouvelles possibilités de carrière. Nous allons le faire en travaillant avec nos partenaires tripartites pour bâtir la résilience de l'emploi et les perspectives de nos travailleurs. Nous appelons ça la santé des carrières et je dis cela parce que c'est similaire et analogue à la santé physique. Tout comme les individus ont besoin de prendre des mesures actives pour rester en bonne santé, une bonne santé des carrières passe par des mesures actives pour parvenir à atteindre des objectifs de carrière à long terme. Il y a 3 aspects à cela. Premièrement, nous allons autonomiser les travailleurs au moyen d'une information sur les possibilités de carrière qu'ils peuvent envisager et aussi les moyens d'y parvenir. Deuxièmement, nous allons appuyer les travailleurs lorsqu'il s'agit de développer un plan de carrière personnalisé avec un perfectionnement et une réorientation des compétences s'il y a lieu, en saisissant les possibilités de carrière pour la croissance et les développements. Troisièmement, nous allons nous demander comment offrir un meilleur soutien et une garantie pour les travailleurs déplacés en les encourageant à rechercher activement un travail et à améliorer leurs compétences. Une meilleure santé des carrières vient compléter nos autres stratégies pour renforcer le soutien aux travailleurs vulnérables. Les travailleurs à faibles revenus ont fait que Singapour a adopté une approche tripartite avec une remise à niveau et des améliorations de productivité, une évolution ciblée des carrières de façon que l'accroissement des salaires soit durable. Nous appelons ça le modèle de salaire progressif et ces efforts ont porté leurs fruits. L'année dernière, les travailleurs à salaires inférieurs ont vu leurs revenus réels augmenter de 4,7%. C'est plus rapide que pour le travailleur moyen à 2%, ce qui a réduit l'écart entre les travailleurs à salaires inférieurs et les travailleurs à salaire médian. D'ici juillet, jusqu'à 10 fois plus de travailleurs à Singapour profiteront de cette initiative en ce qui concerne cette catégorie. Le travail de plateforme, certes est devenu commun, donc il faut certainement pouvoir renforcer le soutien au travers des plateformes. Nos travailleurs des plateformes nous ont dit qu'ils appréciaient cette souplesse, mais ils ont aussi besoin d'être mieux protégés dans plusieurs domaines clés, donc il faut établir un bon équilibre. Le gouvernement de Singapour, en étroite consultation avec les partenaires tripartites, introduiront des textes de loi pour les travailleurs de plateformes, en accroissant leur épargne pour la retraite, en garantissant une indemnisation s'il y a eu des blessures en termes d'emploi et en leur permettant d'être représentés dans les négociations collectives. Ces approches renforcent les protections pour les travailleurs de plateforme tout en gardant les bénéfices de ce travail de plateformes. Singapour a porté ses efforts sur l'amélioration du bien-être des travailleurs migrants, notamment. Par exemple, en avril dernier, le gouvernement de Singapour a amélioré l'appui médical pour les migrants en mettant en place des centres médicaux dédiés dans le pays, avec une introduction de plans de soins ambulatoires pour tous les travailleurs migrants. Dans le cadre de ces plans, les employeurs versent une cotisation annuelle fixée pour leurs travailleurs qui auront ainsi un accès sans à-coups à tout un éventail de services de santé, tel que, par exemple, une prise en charge chronique pour les maladies aiguës et puis des services de télémédecine 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Les employeurs bénéficient aussi d'une clarté en termes de coûts concernant les dépenses médicales par les travailleurs

migrants et sont mieux protégés contre des factures en termes de santé qui sont inattendues. Pour conclure, l'approche de Singapour permettant de reclasser notre travailleur, s'aligne sur l'approche axée sur l'humain de l'OIT de promotion de justice sociale et de promotion du travail décent. Singapour se réjouit de continuer à travailler avec l'OIT pour se préparer au futur du travail. Je vous remercie.

Mme. Judit Dr. Czuglérné Dr. Ivány

Travailleur (Hongrie)

Merci, Monsieur le Président, je commencerai par vous féliciter au nom des travailleurs de Hongrie, de votre élection. Chers délégués, les travailleurs hongrois attachent beaucoup d'importance au message que nous retrouvons dans le rapport du directeur général et son objectif : la création d'une justice sociale. Nous sommes d'accord : la déclaration de Philadelphie l'a dit à juste titre : sans justice sociale, il n'y aura pas de paix durable. Et c'est particulièrement vrai aujourd'hui. Nous sommes en plein dans les crises, dans les défis qui découlent de modifications et de transformations démographiques, climatiques et technologiques. Ces dernières années, les conditions de travail et de vie des travailleurs ont changé de façon significative. Un grand nombre de règles qui les protégeaient ne peuvent plus être d'application. La pandémie de la COVID-19 a exacerbé et accéléré la création de nouvelles formes de travail, par exemple le travail de plateforme avant même que de nouvelles réglementations de protection des travailleurs aient pu être mises en place. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'adopter des normes internationales, européennes et nationales pour ces nouvelles formes de travail, pour garantir le travail décent pour tous les travailleurs. La crise liée à la guerre ainsi que la crise énergétique ont mené à une inflation galopante. Il y a eu des efforts pour l'atténuer, mais elle continue d'avoir un impact négatif sur les travailleurs et les retraités hongrois. Il faut augmenter les salaires et notamment pour les enseignants et les travailleurs de la santé. C'est un sujet qui revient tous les jours sur la table et c'est un problème en Hongrie. Les salaires en Europe de l'Est, qui sont bien inférieurs aux autres pays plus développés de l'Union européenne nous éloignent encore de la convergence que nous appelons de nos vœux depuis 20 ans, et ceci pourrait mettre à mal l'unité des travailleurs en Europe, dont nous avons besoin pour faire face aux défis actuels. Le dialogue social, tripartite et bipartite est une condition sine qua non pour la création et le maintien de la justice sociale. Pas de dignité humaine, pas de dignité pour les travailleurs, pas de travailleurs dignes et décents sans dialogue social, sans écouter les travailleurs et leurs intérêts ! Les travailleurs doivent être écoutés partout dans le monde. Aujourd'hui en Hongrie, nous connaissons le besoin énorme de renforcer le dialogue social via le tripartisme et la négociation collective, de relancer les conventions collectives. La dignité et le respect des travailleurs au travail doivent être reconnus. Nous souscrivons au message du directeur général qui dit que les conventions collectives équivalent au respect des travailleurs. Mais cela veut dire que l'OIT doit traiter la justice sociale comme priorité. Nous soutenons la proposition du DG pour forger une coalition mondiale à cet effet. Je vous remercie.

M. Asegid Getachew Yemenu

Gouvernement (Éthiopie)

Monsieur le Président, Ministres, Mesdames et Messieurs. C'est en effet un grand plaisir que j'éprouve et un privilège qui me revient de faire cette déclaration au nom

de son Excellence, Muferiat Kamil, ministre du Travail et des compétences de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Je m'associe d'abord aux autres qui se sont exprimés avant moi vous exprimer en notre nom nos félicitations, Monsieur le Président, ainsi que le vice-président de vos élections concernant la présidence de la session. Je souhaite engager tout le soutien de la délégation éthiopienne à vos efforts, de façon que la 111^e session soit couronnée de succès. La délégation tripartite éthiopienne salue le rapport complet du directeur général, Monsieur Gilbert Houngbo, sur la promotion de la justice sociale et l'accent placé sur la nécessité de bâtir une coalition favorable à la justice sociale visant à lutter sur les inégalités croissantes dans les différentes régions du monde. Monsieur le Président, comme l'indique le rapport du directeur général, nous notons avec beaucoup de préoccupations que 685 millions de personnes vivraient dans l'extrême pauvreté. C'était le cas à la fin de 2022. Nous avons par ailleurs noté avec beaucoup de préoccupations, que les pays à faibles revenus continuent d'avoir bien du mal à assurer des retraites, un salaire vital et une protection sociale pour les travailleurs. Pour ce faire, nous partageons son idée, à savoir que la communauté internationale doit envisager d'autres moyens d'aider à combler le déficit de financement nécessaire à la protection sociale dans les pays à faibles revenus, notamment par un engagement envers l'APD qui est largement loin d'être réalisé, par un prêt à des conditions de faveur et un soutien au budget ou un nouveau mécanisme de financement international pour compléter l'appui aux efforts de mobilisation des ressources nationales. Tout en reconnaissant le rôle critique de l'OIT pour promouvoir la justice sociale et garantir un travail décent, il est indispensable que l'organisation travaille avec les pays pour épauler leurs efforts nationaux afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs engagements nationaux et mondiaux. Monsieur le Président, cette question de la juste transition et la nécessité d'une coalition pour la justice sociale ne saurait sous-estimer la résilience remarquable du continent de l'Afrique et de mon pays. Malgré des défis considérables dus aux catastrophes naturelles, à la pandémie de la COVID-19 et des conflits récurrents, l'Éthiopie connaît une transition prometteuse en voie vers une politique favorable aux pauvres en termes de croissance et qui est inclusive pour éradiquer la pauvreté et parvenir au développement durable et la résilience. Malgré de tels défis considérables en chemin, grâce à leur endurance et leur résistance, le peuple d'Afrique en général et le peuple éthiopien ont résisté fermement contre ces difficultés et contre toute attente. Les politiques du gouvernement éthiopien et son plan de développement décennal sont ancrés sur un programme de réformes économiques nationales, avec un héritage vers une économie durable verte qui est bien conforme au programme 2063 de l'Union Africaine, aux objectifs de développement durable et à d'autres initiatives mondiales régionales et des engagements relatifs. Monsieur le Président, le ministère du Travail et des compétences a adopté une approche favorable aux pauvres et favorables aux jeunes, visant à les émanciper et leur permettre de maîtriser leur capacité surtout en réalisant la mise en place d'institutions dans le cadre de défis politiques économiques considérables, du fait du programme de processus de réforme nationale éthiopien qui s'est métamorphosé en des domaines stratégiques qui poussent à la recherche et aux technologies, au développement des compétences, à la création d'emplois, à la garantie d'une paix industrielle par un environnement du travail propice au dialogue social. Ce faisant, nous comptons obtenir des résultats en ce qui concerne les ressources humaines de qualité, une réduction du chômage et des entreprises qui catalysent la transformation industrielle et des opportunités d'emplois durables. Alors que nous parlons de justice sociale et d'écosystème équitable et inclusif en termes de travail, de développement des compétences par des formations professionnelles et techniques, par la création d'emplois mue par la demande et l'emploi par la promotion d'entreprises familiales, un entrepreneuriat public, l'innovation et des idées d'affaires

pour les jeunes avec des guichets uniques permet de progresser. Avec de nouvelles opportunités, il y a aussi de nouveaux défis, alors que nous bataillons avec des inégalités existantes et qui semblent être anciennes, le monde semble poser de nouveaux défis, de nouvelles opportunités. J'essaye de montrer que le pouvoir de la numérisation comporte des écosystèmes du travail par rapport à la justice sociale. Alors que nous maîtrisons le pouvoir des TIC pour les nouvelles compétences et nouvelles opportunités, la fracture numérique en soi est une autre source d'inégalités qui exige notre attention et une coordination afin de transmettre des informations et des infrastructures de communication permettant l'accès et l'équité à notre citoyen. Enfin, il faut signaler que la justice sociale est un processus et c'est un objectif qui doit être réalisé. Si nous souhaitons ensemble parcourir ce chemin dans de meilleures conditions de justice sociale, il faut que l'on soit solidaire, sans aucune inégalité, avec des coalitions et des synergies. Je voudrais conclure en déclarant qu'il faut continuer à s'inspirer les uns, les autres en partageant nos défis mais aussi nos succès, de façon à forger notre futur ensemble et à nous réengager envers le multilatéralisme afin d'œuvrer en faveur de cette organisation historique.

Mme. Mary Liew Kiah Eng

Travailleur (Singapour)

Merci président. Chers délégués, Mesdames et Messieurs, le 5 mai de cette année, juste après le jour où la plupart des travailleurs ont fêté la fête du travail, l'OMS a déclaré que la fin de la pandémie de la COVID-19 en tant qu'urgence sanitaire mondiale. Nous sommes en train de nous redresser. Nous avons espoir. Nous sommes optimistes mais prudents. Mais rappelons-nous les personnes qui travaillaient vraiment sur l'avant de la scène, qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leurs fonctions, qui ont mis leur vie, leur sécurité, leur liberté en péril en travaillant des heures et des heures encore pour maintenir en vie nos systèmes sanitaires ainsi que nos chaînes d'approvisionnement pendant la pandémie. Avec beaucoup de gratitude, je leur dis merci. Merci à tous nos travailleurs : les héros qu'on a pas suffisamment applaudis. La pandémie a exacerbé des inégalités qui existaient déjà avant sur le marché du travail et elle nous a éloignés de l'atteinte des ODD en 2030. Il y a un besoin urgent. Il nous faut coopérer au niveau mondial pour justement remettre les sociétés sur les rails. Dans un esprit de justice sociale pour protéger les plus vulnérables, les plus marginalisés, pour mettre fin à la pauvreté, pour veiller à l'égalité des opportunités et pour atténuer l'inégalité. Et c'est ainsi que le mouvement du travail de Singapour soutient l'appel du DG, afin de forger une coalition mondiale pour la justice sociale. Les mandants tripartites de l'OIT doivent travailler ensemble tant au niveau national qu'au niveau international. C'est ainsi que cette coalition mondiale peut façonner un nouveau contrat social avec tous les travailleurs, un contrat social qui donnera davantage de sécurité aux travailleurs quant à leur salaires, quant à leur bien-être et quant à leur perspective de travail, ainsi que des environnements de travail où chaque travailleur compte. Le lieu du travail aujourd'hui est en pleine transformation. Il nous faut nous reconnecter à nos travailleurs. Il nous faut comprendre leurs inquiétudes au travail, leurs aspirations, et il nous faut comprendre leurs espoirs pour un avenir meilleur. Et à cette occasion, je peux vous dire que le congrès des syndicats nationaux de Singapour, le SNTUC a renouvelé son pacte avec les travailleurs pour mieux les représenter et défendre leurs intérêts. Un nouveau pacte avec les travailleurs. Ainsi, le SNTUC souhaite créer et contribuer à un Singapour économiquement vivant et inclusif. Et c'est ainsi que les travailleurs peuvent travailler dans la dignité et améliorer leur vie. Pour les prochaines années, nous avons prévu de

nous concentrer sur renforcer notre travail auprès du comité pour la formation en entreprise soutenue par notre gouvernement. Cela aura un impact positif sur l'employabilité de nos travailleurs ainsi que sur la compétitivité des entreprises. Deuxièmement, nous souhaitons faire plus et mieux pour les travailleurs les plus fragiles, tels que ceux qui travaillent en PME et les jeunes. Nous souhaitons devenir leur partenaire de choix alors qu'ils entrent sur le marché du travail. Et puis, il s'agit pour nous aussi de mettre en place une culture de l'innovation dans le cadre du mouvement du travail de Singapour, pour mieux comprendre et tenir compte des besoins de nos membres. En devenant plus forts, nous pouvons être des partenaires fiables dans l'effort national visant à créer un meilleur Singapour. Nous pouvons contribuer au renouvellement du pacte social afin de mieux répondre aux défis auxquels se heurtent nos travailleurs. Nous nous réjouissons de travailler de concert avec les mandants pour forger ensemble une coalition mondiale pour la justice sociale en faisant état de nos expériences, à l'heure de renouveler notre pacte avec les travailleurs pour la justice sociale et pour atteindre les ODD de l'ONU en 2030. Je vous remercie.

M. Neale Richmond

Gouvernement (Irlande)

Je me félicite du fait que le secrétaire général ait décidé de centrer son premier rapport sur le thème de la promotion de la justice sociale. Le rapport rappelle la déclaration de Philadelphie, à savoir que la justice sociale se traduit dans l'aspiration selon laquelle tous les êtres humains indépendants de la race, de la croyance, du sexe ont le droit de poursuivre aussi bien leur bien-être matériel que leur épanouissement spirituel dans des conditions de liberté et de dignité et de sécurité économique et d'égalité des chances. Lorsque nous regardons le monde aujourd'hui, il est bien évident que la justice sociale est loin d'être la réalité pour beaucoup de personnes dans leur vie. Il y a encore des millions de personnes victimes de discrimination et qui sont marginalisées. Comme nous pouvons le voir au travers du rapport, réaliser la justice sociale non seulement compte sur les activités humaines multiples et interconnectées mais est aussi menacée. Le contexte international instable est marqué par des tensions géostratégiques et la montée des inégalités, avec une plus grande insécurité alimentaire, une crise énergétique, le changement climatique et l'escalade des conflits. Bien évidemment, c'est ce qui est exacerbé par la guerre de la Russie contre l'Ukraine et plus de 80 000 arrivées en Irlande depuis le début de la guerre. Le mandat fondateur de l'OIT, à savoir que la justice sociale est indispensable à une paix universelle et durable par conséquent est particulièrement pertinent aujourd'hui. Il est vrai aussi que là où il y a la guerre, il ne saurait y avoir de justice sociale. Le gouvernement irlandais reste déterminé dans sa solidarité et son soutien à l'Ukraine. L'Irlande continue d'accueillir les personnes déplacées du fait de la guerre par la Russie en Ukraine. C'est très difficile, mais le peuple irlandais était accueillant de façon formidable pour ceux qui ont été obligés de quitter leur foyer et appuie la politique du gouvernement dans ce domaine. Nous le faisons parce que c'est la bonne chose à faire. Monsieur le directeur général, votre vision pour réaliser la justice sociale sonne avec la politique irlandaise en matière de développement international. Notre (? 02 :12) un monde meilleur esquisse la vision de l'Irlande à un monde durable, pacifique et plus égal. Le gouvernement est engagé à accroître l'assistance au développement de façon que l'Irlande puisse fournir une assistance afin de répondre aux besoins sans précédent dans le monde et faire une véritable contribution à la réalisation des ODD. La protection et la promotion des droits humains universels sont au cœur de la politique

étrangère de l'Irlande. La réalité veut que certains groupes connaissent des violations de leurs droits fondamentaux, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les membres appartenant à la communauté LGBTI+. Le travail permanent de l'OIT pour s'attaquer à toutes les formes de discrimination, par conséquent est particulièrement important à ce stade, ce qui revient à favoriser des politiques, des pratiques qui promeuvent l'égalité et la justice pour tous. L'Irlande se félicite de travailler avec l'OIT dans son programme phare pour les planchers de protection sociale. Les compétences techniques de l'OIT pour aider les États membres à développer leurs systèmes de sécurité sociaux et le travail est une partie essentielle du travail nécessaire au plan mondial pour atteindre ceux qui sont laissés de côté. Alors que les défis pour réaliser la justice sociale sont nombreux, nous devons aussi être alertes face aux possibilités, c'est-à-dire nous devons être sensibles aux opportunités d'emploi, de transition numérique verte en les reliant à l'octroi d'une formation de façon à s'aligner sur le besoin des travailleurs. Incontestablement, ces changements rapides seront abondamment discutés lors des commissions de la conférence cette année. Nous souhaitons à tout le monde de bien s'en sortir en ce qui concerne ce travail important. En tant que partenaire, il faut travailler ensemble pour préparer le monde nouveau. À ce titre, je voudrais faire droit aux employeurs et aux représentants des travailleurs, les remercier pour leur engagement systématique et leur appui au travail de l'OIT ici et chez eux. Monsieur le Directeur général, votre rapport souligne l'importance et le potentiel du système multilatéral. Nous saluons votre vision ambitieuse à promouvoir la justice sociale, un travail décent par la coalition mondiale pour la justice sociale. Je voudrais en profiter pour réaffirmer l'engagement profond et permanent de l'Irlande envers le système multilatéral. Je me réjouis de pouvoir assister au forum mondial de l'emploi la semaine prochaine et au débat très riche incontestablement qui se déroulera. Je vous remercie.

M. Vasyl Andreyev

Travailleur (Ukraine)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers délégués, chers invités. Tout d'abord, je félicite le président de la conférence à l'élection à cette noble charge. Nous lui souhaitons plein succès pour cette conférence. Nous débattons du rapport du directeur général qui fait état de sa vision sur le développement vers une justice sociale et le travail décent. Il fait état aussi de manifestations permanentes d'injustice, d'inégalités, d'insécurité qu'il faut contrecarrer. Nous sommes pleinement d'accord. Le rapport évoque l'agression russe contre l'Ukraine comme l'un des composants de l'instabilité géopolitique. L'agresseur bombarde délibérément des zones résidentielles, des hôpitaux, des écoles, des églises, des corridors humanitaires, des infrastructures critiques et le réseau électrique. La Russie vient juste de détruire le barrage de Kakhovka, déclenchant ainsi la plus grande catastrophe provoquée par l'homme en Europe de ces dernières décennies mettant en danger des milliers de personnes. C'est ici en flagrante contradiction avec la mission même de l'OIT, à savoir promouvoir la paix et la justice sociale. Il faut une réaction claire et nette vis-à-vis de l'agresseur. Une telle réaction serait l'exclusion de la Fédération de Russie de l'OIT et la fermeture des bureaux de l'OIT de Moscou, qui sont dirigés maintenant par des citoyens russes. La guerre déclenchée par la Russie constitue un défi pour l'ensemble du monde civilisé. Elle a exacerbé les coûts de la vie dans tous les pays et notamment la position aussi des travailleurs sur le marché du travail. En Ukraine, l'impact de la guerre est terrible, 4 millions de femmes travailleuses ont quitté le travail. 6 millions de personnes sont réfugiées dans leur propre pays. Des millions d'Ukrainiens ont

perdu leur travail. Des centaines de milliers d'entreprises ont été détruites pour toujours. Dans les territoires occupés, le travail forcé se répand. Ceux qui travaillent par exemple à la centrale nucléaire de Zaporijia doivent signer un contrat d'emploi avec les Russes et notamment avec Rosatom, ce qui exacerbe le risque d'une catastrophe nucléaire. La dictature élimine tout syndicat, que ce soit en Russie ou au Bélarus, les syndicalistes sont détenus pour leur travail de syndicaliste. C'est terrible, mais la fédération des syndicats indépendants de Russie est devenue un pilier même de la guerre. Elle soutient l'agression depuis le début et elle aide le gouvernement à mobiliser les travailleurs à des fins de conscription. Pire encore, cette fédération force les Ukrainiens travailleurs qui sont sous occupation russe à quitter leurs syndicats et de se joindre à leur structure dépendante. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. On ne peut pas les inviter à la CIT et travailler avec eux au sein du Conseil d'administration. Notre pays a été détruit économiquement, mais pas complètement, et ce, grâce à la solidarité sans précédent, l'aide technique et humanitaire de la part d'un grand nombre de pays dans le monde. L'OIT, ses bureaux en Ukraine, Budapest et Genève ont donné énormément d'aide et de soutien aux organisations de travailleurs et d'employeurs en Ukraine en 2022. Avec l'assistance de l'OIT, nous allons devoir résoudre un grand nombre de problèmes de demain : organisation d'un environnement de travail sûr, réglementation des droits des syndicats et des employeurs, les salaires, la protection sociale, le dialogue social. Mais il va nous falloir beaucoup d'aide pour restaurer la paix, selon la formule du président de l'Ukraine Zelensky et de libérer les territoires occupés ainsi que les personnes qui sont tenues en otage. Nous espérons que le rapprochement de l'Ukraine de l'Union européenne nous aidera à nous adapter aux normes internationales du travail et à les intégrer dans la législation ukrainienne. Nous faisons face à un grand processus de reconstruction en Ukraine qui durera des décennies. Il sera possible uniquement dans le respect des normes internationales du travail, des droits du travail, des clauses de travail et des clauses sociales dans les contrats de reconstruction, la mise en œuvre des normes internationales du travail et le renforcement des capacités des travailleurs. Merci et ensemble pour l'Ukraine.

M. Kassahun Follo Amenu

Travailleur (Éthiopie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur de faire un discours lors de cette conférence annuelle internationale du travail au nom de la Communauté des travailleurs éthiopiens et moi-même. La CIT, cette année, est une occasion spéciale pour la délégation éthiopienne puisqu'elle coïncide avec le centenaire de notre adhésion du pays à l'OIT. Mon pays, l'Éthiopie est le premier pays africain, en effet, à être devenu membre de l'OIT en 1923. Nous sommes fiers d'être un membre centenaire de cette institution tripartite des Nations unies qui est unique. Monsieur le Président, qu'il me soit permis de féliciter Monsieur Gilbert Houngbo, le directeur général de l'OIT, de sa direction de grande qualité, en gérant cette institution tripartite unique au meilleur niveau attendu pour répondre comme il faut aux défis et à la dynamique extrêmement compliqué qui se déroule dans le monde du travail. Le démarrage de son projet nouveau est bien pensé, intitulé « Coalition mondiale pour la justice sociale » atteste de cela. À ce titre, je voudrais qu'il soit certain du soutien indéfectible de la communauté des travailleurs éthiopiens sous sa direction, dans ses initiatives, en lui souhaitant mes meilleurs vœux de succès pendant son mandat. De toute évidence, la conférence nous donnera l'occasion d'aborder tout un éventail de questions d'une très grande importance pour le monde du travail, notamment une

transition juste, la protection des travailleurs, la protection sociale, la qualité des apprentissages ainsi que d'autres défis contemporains qui marquent le monde du travail d'aujourd'hui. À ce titre, je voudrais me féliciter des programmes fixés pour cette conférence car ils sont pertinents et ils reflètent comme il faut les questions cruciales qui existent, ainsi que les défis considérables que l'on connaît pour ce qui est du marché de l'emploi dans le monde et la gestion de ce marché. Je ne doute pas que les partenaires sociaux seront critiques et discuteront de manière approfondie, parviendront à un consensus sur une manière efficace de relever ces défis en proposant des développements majeurs dans le monde du travail. Je voudrais aussi demander à la délégation réunie ici de s'associer aux travailleurs éthiopiens qui connaissent de multiples défis ainsi que de nombreuses incertitudes. Dans le contexte de marché du travail qui évolue mû par la mondialisation, le progrès technologique, le changement climatique, l'évolution démographique, les effets de la pandémie de la COVID-19, la dégradation des tensions géopolitiques et la dévastation des conflits armés. Néanmoins, tout en reconnaissant les défis nombreux, les travailleurs éthiopiens ainsi que leurs organisations, en coopération avec leur gouvernement et associations d'employeurs, gèrent la situation de façon dynamique et résiliente en résistant, en absorbant, en s'adaptant aux vulnérabilités et en se remettant des effets des réalités de plus en plus fortes de ces facteurs qui les génèrent. Un de ces aspects concernant le règlement pacifique de la guerre en Éthiopie du Nord doit être abordée. L'autre façon de faire est de reprendre le dialogue social avec un tripartisme et un bipartisme pour encourager et maintenir une culture de respect d'un véritable dialogue social afin d'améliorer la coopération entre les partenaires sociaux, renforcer les mécanismes du dialogue social tripartite existants. À ce titre par le prisme de la résilience, nous tentons de construire notre capacité à rebondir, à faire face et à nous préparer de façon dynamique à gérer les risques. Enfin, je souhaiterais réaffirmer l'engagement de mon organisation à poursuivre les objectifs d'un agenda du travail décent par nos campagnes de plaidoyer soutenues en faveur de la ratification et de l'application de certaines conventions clés de l'OIT qui incluent la mise en place d'un système de salaire minimum pour protéger les travailleurs vulnérables et marginalisés contre la pauvreté et l'inégalité des salaires pour leur étendre la protection du travail et la protection sociale pour tous. Je vous remercie.

M. Ghazi Hussein Hammood Al Janabi

Employeur (Iraq)

Monsieur le Président, merci beaucoup. Nous savons que les inégalités un peu partout dans le monde se sont exacerbées ces dernières années, mais une grande partie de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté. Les gouvernements se montrent incapables de fournir un niveau de vie de base. C'est une paralysie systémique, mais nous devons travailler ensemble vers le développement durable, même si les rythmes sont différents d'un pays à l'autre, il est quand même important de protéger les acquis et de surmonter les difficultés qui nous mènent à davantage de pauvreté, à un manque de service. Comment faire ? Eh bien, grâce au programme pour le développement durable, la protection sociale est un droit humain, il nous permet de mener une vie décente. Il nous donne les garanties nécessaires pour pouvoir exploiter le potentiel des gens tout en les protégeant. Il faut une meilleure distribution de la richesse afin de modifier aussi les règles en vigueur. La protection sociale renforce aussi la résilience des économies et des populations puisqu'elles ont accès à une protection complète. Cela permet aussi de créer des perspectives d'avenir, des opportunités à l'avenir et ce, à nouveau grâce à un système de protection adéquat. Ce

sont les risques aussi qui sont mieux protégés et la charge des risques est mieux distribuée. En Irak, une nouvelle loi est passée sur les fonds de pension et l'OIT d'ailleurs, a fortement contribué à son élaboration. Ainsi, nous avons pu parvenir à une meilleure protection pour tous et il faudrait prospecter d'autres pistes. Comment surmonter le fossé financier qui fait que l'on ne peut pas investir dans les systèmes de protection ou du moins, pas de façon suffisamment adéquate ? Comment faciliter l'accès au crédit, par exemple ? Comment permettre des levées de fonds plus faciles pour réactiver, notamment le dialogue social et le tripartisme pour que la justice sociale soit relancée et pour que l'on investisse enfin dans l'humain. Il est important de reconnaître les organisations d'employeurs et de travailleurs pour que ces dernières puissent, elles aussi, contribuer à l'élaboration de solutions viables. C'est ainsi que l'on peut vraiment garantir un véritable renouvellement du contrat social. Le lien entre développement et travail décent est clair, il faut pour cela aussi renforcer l'éducation, les systèmes de santé, la sécurité alimentaire et les compétences au travail. Il faut promouvoir la productivité, les conditions de vie et permettre aussi une meilleure protection sociale grâce à des ressources supplémentaires, par exemple pour des familles à revenus trop faibles. Les enfants ainsi auront de meilleures possibilités d'éducation et de meilleures perspectives d'avenir que leurs parents. En même temps, il faut absolument promouvoir également la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle parce que c'est par là que l'on peut vraiment atténuer la pauvreté et renforcer la productivité. Conclusion : nous nous félicitons des efforts déployés par l'OIT qui a mis en place ou qui met en place des outils pour la protection sociale, pour la justice sociale, pour la protection au travail, autant d'éléments qui sont complémentaires pour le travail décent. Au nom du président des syndicats irakiens, je vous remercie de votre attention.

M. Mohamd Feras Nbhan

Gouvernement (République arabe syrienne)

Excellence, Monsieur le Président, vice-président, je voudrais tout d'abord vous saluer et souhaiter mes meilleurs vœux de succès à l'occasion de la 111^e session de la CIT, en vous souhaitant des résultats et un succès de manière à réaliser les ambitions des mandants tripartites. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cette version de la CIT se déroule alors qu'il y a de nouvelles ambitions en vue d'une meilleure gouvernance du travail, de manière norme, de justice sociale, de croissance équilibrée, de développement économique durable, quelque chose que la Syrie a pu entièrement de façon à permettre plus de progrès en ce sens. Notre participation à la conférence représentée par les mandats tripartite est un exemple de plus de la façon dont mon pays, membre fondateur actif de l'OIT est désireux de réaliser les ODD notamment l'objectif qui concerne le travail décent et montre à quel point nous sommes attachés à la collaboration et la coopération pour parvenir au développement et bien-être de tous les peuples. Notamment pour ce qui est de l'agenda de la présente session qui est plutôt riche et qui inclut beaucoup de thèmes portant sur la protection sociale, la transition juste vers des économies environnementalement durables pour les sociétés et notamment quand on pense au rapport de l'OIT sur la justice sociale et au débat sur le dialogue social et la structure tripartite permettant une plus grande justice sociale. Mesdames et Messieurs, la Syrie poursuit avec beaucoup de détermination, à partir de la cohésion entre son peuple et sa direction, la nécessité de lutter contre le terrorisme en rétablissant la paix et la sécurité sur tout le territoire syrien et de façon à réprimer l'impact de la guerre en Syrie avec ses séquelles négatives sur le peuple, les infrastructures sociales, économiques, les ressources humaines, les marchés, sans

oublier les effets sur les séismes dévastateurs. Il est aussi important de travailler à garantir le retour sûr des réfugiés syriens qui, à la suite du terrorisme, ont été les premiers à chercher à sortir de la Syrie ce qui sera la principale voie vers le redressement avec des perspectives de développement actif et efficace pour tous les Syriens, en suscitant un environnement d'un travail décent permettant à tous de participer au développement, à la reconstruction de leur nation. C'est ce qui se déroule alors que nous promulguons plusieurs programmes macroéconomiques et sectoriels qui visent à promouvoir les cycles de production, le marché de l'emploi et la mise en œuvre des normes relatives au travail décent. Mesdames et Messieurs, le marché de l'emploi syrien, à la suite de certaines pratiques adoptées par les États qui financent le terrorisme et qui imposent des mesures coercitives unilatérales, économiques, en violation flagrante de tous les instruments internationaux et qui entravent les efforts syriens nationaux pour parvenir au redressement économique et à la reconstruction ont affecté le marché de l'emploi du fait de ce terrorisme systématique, tout comme c'est le cas du fait de l'occupation par Israël, du Golan syrien arabe du territoire occupé en Palestine. Outre les pratiques de l'entité d'occupation israélienne avec des mesures arbitraires et racistes contre les travailleurs syriens et le Golan arabe syrien, et les mesures discriminatoires adoptées privant les Syriens de propriétés, de ressources en eau et de toute opportunité de profiter de la production économique. De ce fait, nous voulons réitérer le fait que le Golan fait partie du territoire syrien, c'est une réalité interne immuable, renforcée par les normes internationales, les réglementations internationales et c'est la volonté des Syriens de récupérer le Golan. En cette occasion, je voudrais dire que nous déployons des efforts pour favoriser la mise en œuvre des recommandations du rapport afin de permettre la pleine mise en œuvre des droits des Palestiniens et des travailleurs du Golan dans le respect de la justice. La reprise des programmes de coopération nationale avec l'OIT et la Syrie et le fonctionnement du Bureau à nouveau à Damas encouragent à l'action commune, malgré les problèmes économiques, de sécurité et politiques que connaissent les travailleurs syriens et les pays d'accueil. Je voudrais donc me tourner vers tout un chacun pour appuyer la promotion des efforts entrepris entre la Syrie et les autres pour appuyer le retour des réfugiés des pays voisins. Tous les efforts entrepris par l'OIT et les pays qui appuient les communautés locales ne porteront pas leurs fruits si cela ne se fait pas de façon globale dans le cadre d'un programme d'action complet qui sera mené pour inclure la Syrie. Pour conclure, je vous souhaite mes meilleurs vœux de succès, remercier l'OIT ainsi que la CIT et tous ceux qui ont contribué à organiser la présentation. Je vous souhaite mes meilleurs vœux de succès.

M. Sattar Al-Bawi

Travailleur (Iraq)

Merci beaucoup Président, chers délégués. Je vous félicite pour cette 111^e Conférence internationale du travail. Je vous transmets les meilleures salutations des syndicats irakiens. Nous souhaitons tous améliorer les conditions de travail et nous souhaitons pour tous un travail digne et décent. Nous faisons face aujourd'hui ou nous avons sous les yeux un ordre du jour avec des points techniques très importants et notamment la question d'une nouvelle norme sur l'apprentissage dans le monde du travail. C'est une question qui pose de grands défis pour nous en Irak, et notamment aussi dans le contexte de notre coopération avec le bureau de l'OIT. En fait, Messieurs, Mesdames les délégués, la discussion récurrente sur la protection sociale pour tous dans le cadre des droits et principes fondamentaux au travail et la ratification par le Parlement irakien d'un projet de loi portant sur les retraites et la sécurité sociale

permet de protéger les travailleurs marginalisés et les chômeurs, et ce, aussi pour les travailleurs du secteur informel. Les indépendants, eux aussi, ont la possibilité maintenant d'adhérer à un système de protection sociale et nous sommes convaincus que le ministère des Affaires sociales et du travail dans notre pays prendra en compte les conclusions de cette commission. En Irak, il faut trouver des solutions. Il faut prester des services aux personnes qui en ont le plus besoin, les plus vulnérables. Il faut aussi former les travailleurs pour mettre à jour leurs compétences. Par ailleurs, nous travaillons aussi à réduire les taux de chômage. Notre organisation a coopéré avec d'autres organisations pour faire face aux défis. Nous faisons face aussi, évidemment à l'impact du changement climatique qui requiert une véritable coopération internationale et notamment trouver des solutions au processus de désertification, merci beaucoup.

M. Nassima Baghli

Organisation de la Coopération Islamique

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Excellence, chers délégués, je voudrais remercier le directeur général, Monsieur Hounbo, de ce premier rapport à la conférence au sujet de la justice sociale. C'est ainsi que nous avons une idée très claire des défis différents auxquels nous faisons face dans le monde du travail et des crises convergentes qui ont touché la vie quotidienne de millions de personnes. Cette situation nous rappelle qu'il faut prendre des mesures pour inverser cette tendance très dangereuse. Nous sommes en train de perdre nos acquis et nous faisons face à davantage de précarité, de pauvreté et d'inégalités. L'OCI a mis en place un programme social très fort qui a pour ambition de soutenir les États membres dans leur développement socio-économique. Le programme d'action OCI de 2025 est au cœur de cet effort. L'OCI a examiné un certain nombre de textes afin de les aligner et les mettre en conformité avec les normes internationales en adoptant une approche centrée sur l'humain, l'idée étant surtout d'automatiser les femmes et les jeunes. La stratégie de marché du travail de 2025 de l'OCI a pour objectif de stimuler la coopération entre États membres pour faire face à des défis qui règnent sur le marché du travail. Employabilité, protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, promouvoir la productivité au travail, réduire le chômage, et ce, à travers différentes mesures. S'agissant maintenant du centre du travail de l'OCI à Bakou, son travail se consacre au renforcement des efforts de développement social, la promotion du capital humain, l'échange d'expériences et d'expertise. Je signalerai également la 2e session de la conférence ministérielle OCI sur le développement social le 6 juin 2023 au Caire et qui s'est tenue au sujet de la justice sociale et de la sécurité sociale. Au sein de cette conférence, il s'agit surtout de comprendre les efforts que prennent les États membres, les organes de l'OCI et les institutions afin d'éliminer la violence contre les femmes, éliminer le travail des enfants, promouvoir le l'État providence ainsi que la sécurité sociale pour les personnes âgées et les personnes les plus défavorisées. L'OCI a également organisé un débat sur la mise en œuvre des directives des droits humains dans les pays de l'OCI et le secrétaire général Monsieur Hissein Brahim Taha a rappelé aux entreprises leurs responsabilités. Il a mis en exergue le fait que les principes de l'islam guident les responsabilités des individus et des institutions vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de la société. Des principes qui doivent être appliqués à toutes les entreprises. Monsieur le Président, je souhaitais également féliciter le directeur général de l'OIT de la publication de son rapport annuel sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés qui, une fois de plus nous rendent témoins de l'impossibilité d'arriver à la justice sociale tant qu'on est sous occupation, puisque la

justice sociale suppose l'égalité et la liberté et la dignité, ce n'est pas possible. Les travailleurs palestiniens continuent de vivre sous l'occupation, on leur refuse leur droit de base, on les agresse. Ils connaissent la violence et l'extension des colonies illégales. Je vous remercie.

M. Atle Høie

IndustriALL Global Union

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je m'exprime au nom d'Industrial Global Union représentant plus de 50 millions de travailleurs dans le secteur minier de l'énergie et manufacturier dans le monde. Je souhaite tout d'abord me féliciter de la première discussion générale sur une transition juste à la CIT. Il y aura des transitions considérables du fait non seulement du changement climatique, mais aussi de la numérisation, ce qui aura des conséquences dramatiques. La seule façon de garantir les droits des travailleurs dans ces transitions, de créer des opportunités de travail décent en ne laissant personne de côté, c'est de communiquer avec les travailleurs par le dialogue social et les négociations. Les attaques contre les droits des travailleurs sont inédites et d'autant plus au Myanmar et au Bélarus. Dans ces 2 pays, les autorités ont fermement réprimé les syndicats indépendants, démocratiques et libres à grande échelle. Au Myanmar, la plupart des syndicats maintenant sont interdits et beaucoup de travailleurs qui étaient autrefois protégés par des accords collectifs ont été licenciés, remplacés par des travailleurs occasionnels sans aucun droit. Plus de 60 syndicalistes sont emprisonnés sur des accusations inventées. Beaucoup ont été obligés de quitter le pays et un nombre croissant a été enlevé, torturé, voire tué. Industrial appuie l'appel des syndicats en vue de sanctions économiques complètes contre le Myanmar, ce qui signifie carrément que nous demandons à toutes les entreprises et marques qui commercent avec le pays de se retirer de façon responsable. Il n'est guère possible de pratiquer la diligence due et le commerce ne peut être associé aux atrocités qui s'y déroulent. Nous appuyons également la demande d'une reconnaissance diplomatique officielle du gouvernement d'unité nationale en tant que représentant légitime du peuple du Myanmar et, naturellement, la libération de tous les prisonniers politiques. Au Bélarus, la répression des syndicats libres ces dernières décennies a entraîné en 2022 la dissolution du congrès biélorusse des syndicats démocratiques BKDP et leurs affiliés, parmi lesquels 3 affiliés, Industrial et l'arrestation et la détention de plus de 40 chefs de file de syndicalistes et militants, notamment des dirigeants des syndicats dissous et compte tenu de l'escalade de la répression du syndicalisme, de l'échec systématique du régime du Bélarus à mettre en œuvre les résultats de la commission d'enquête de l'OIT de 2004, nous saluons les discussions actuelles à la CIT en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, nous engageons vivement toutes les délégations à la conférence d'appuyer l'adoption d'un train de mesures complet pour mettre un terme aux violations flagrantes des droits des syndicats et des droits humains dans le pays. Le gouvernement doit immédiatement libérer les dirigeants et militants des syndicats, rétablir les syndicats, faire preuve d'un véritable engagement à la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête. Monsieur le Président, je ne peux parler en plénière sans mentionner l'Ukraine. J'espère que nous sommes tous d'accord pour considérer que la guerre doit cesser et que le résultat doit être que les 2 pays conservent l'intégrité de leurs frontières, ce qui ne peut se faire sans le retrait total des soldats russes du territoire ukrainien. Mais alors que nous nous trouvons ici à l'OIT, nous ne pouvons que faire part de notre préoccupation et de notre indignation face à la régression des droits des syndicats et des travailleurs en Ukraine. En juillet 2022, le Parlement ukrainien a adopté la loi 53, 71 et 50 à 61, malgré les nombreux

appels de l'opinion publique de la part de syndicats nationaux, internationaux. La modification de la législation du travail signifie que les entreprises qui ont moins de 250 employés seront en mesure de négocier directement la structure de salaire, les heures, le travail ouvrier, les conditions ou termes d'une résiliation de contrat, le respect des conventions 87 et 98 de l'OIT doivent être restitués à l'Ukraine de façon qu'il est une bonne base permettant de rebâtir le pays après la guerre. Par conséquent, Industrial Global Union invite le gouvernement ukrainien à retirer tous les projets de loi du programme du Parlement, à fixer un moratoire, abroger toutes les lois en vigueur contre les syndicats et le travail, cesse l'expropriation des syndicats de la propriété et cesse immédiatement d'intimider et de menacer les syndicats. Nous avons besoin d'unités et d'intégrité pour l'avenir de l'Ukraine. Je vous remercie.

M. Jose Olivera

Internationale de l'éducation

Monsieur le Président, chers délégués. Je m'adresse à vous au nom de l'Internationale de l'éducation, IE. La fédération syndicale, qui représente 32 millions de travailleurs et de travailleuses de l'éducation. Le rapport du directeur général évoque 20 fois le mot éducation et notamment pour montrer le rôle crucial que joue une éducation de qualité pour promouvoir la justice sociale. Au paragraphe 66 du rapport, on peut lire que la participation des partenaires sociaux est un élément crucial pour le développement de systèmes d'éducation et d'apprentissage permanents, efficaces et équitables. L'IE est tout à fait d'accord avec le fait que le dialogue social est à la clé d'un système éducatif public égalitaire et excellent et qu'il convient maintenant d'inverser cette tendance vers la privatisation et le commerce éducatif. Mais toutefois, nous sommes attentifs au fait que le mot enseignant, lui, n'est pratiquement pas évoqué dans les 31 pages que comprend le rapport du directeur général. Vous le savez très bien comme moi, que sans enseignant il n'y a pas d'éducation et à fortiori pas d'éducation de qualité. Ça, nous l'avons bien vu pendant la pandémie. Pour atteindre une éducation publique de qualité et pour assurer son accès universel, il faut une force de travail qualifiée bien rémunérée, respectée, et qui puisse compter sur un développement de carrière. Au paragraphe 98 du rapport, on évoque un groupe récemment créé, un groupe de haut niveau sur la profession d'enseignant. Il s'agit là d'une et je cite, occasion importante pour mener à bien des actions intégrées. La création de ce groupe a été annoncée pendant le sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation, c'était en 2022. C'était un premier pas qui exprimait une volonté politique nécessaire pour enfin mettre au cœur des priorités l'éducation publique, pour augmenter le financement de l'éducation et pour investir dans la profession d'enseignant. Et aujourd'hui, l'OIT joue un rôle de taille au sein de ce groupe d'experts de haut niveau. Nous espérons que ce groupe d'experts pourra produire des recommandations sur la profession d'enseignant pour construire un projet d'éducation dans un souci de la justice sociale et de la justice climatique. Et dans ce sens, les syndicats de l'enseignement à travers l'IE exhortent le directeur général à être particulièrement attentif à la situation et aux conditions de travail actuelles des enseignants et des éducateurs. Pourquoi ? Eh bien parce que nous faisons face à une pénurie alarmante d'enseignants qui menacent le droit à l'éducation dans le monde. Les taux de démission caracolent, le nombre de personnes qui veut travailler dans l'enseignement sont en baisse drastique, ce qui fait qu'il est difficile d'embaucher, il est difficile de retenir le personnel dont nous avons besoin pour justement renforcer nos systèmes éducatifs publics dans un contexte mondial d'inégalités extrêmes. Monsieur le Président, chers délégués, la solution est tout à fait claire, il y a une urgence, il faut

revaloriser la profession d'enseignant, il faut augmenter le financement dans l'éducation publique, il faut investir dans l'enseignement. Il faut garantir aux enseignants des conditions de travail décent, des charges de travail gérables et des salaires dignes, et nous devons promouvoir et protéger le droit qu'à chaque étudiant de pouvoir compter sur des enseignants qualifiés, des plans d'étude intégraux et de pouvoir se former de façon adéquate et pour arriver à atteindre ces objectifs, l'OIT doit jouer le rôle qui lui incombe. Dans le contexte de dialogue social, il faut créer des espaces de participation pour les organisations syndicales qui doivent être impliquées dans la construction de la politique éducative publique et ce, dans le respect plein et entier de la liberté syndicale aujourd'hui mise à mal dans un grand nombre de pays. Merci.

Mme. Esther Lynch

Confédération des syndicats européens

Bon après-midi, Mesdames et Messieurs, partenaires sociaux, chers collègues et certains amis aussi. Nous sommes originaires de cette Confédération, ce qui représente 54 millions de travailleurs et de syndicats qui recherchent le respect, le respect pour tous les travailleurs, les hommes, les femmes, dans toute notre diversité. Nous sommes tous dignes de protection et d'appui. Nous sommes venus chercher justice. Justice sous forme de justice sociale, dans le fait que l'on a cruellement besoin d'un nouveau contrat social qui propose cette justice dans le monde et dans l'Europe. Il faut donner l'exemple. Il est important de reconnaître les progrès récents dans la promotion du travail décent. L'Union européenne a adopté une directive sur les salaires minimums suffisants, qui identifie le principe d'un seuil de décence pour que le salaire minimum soit suffisant. Mais cette directive reconnaît quelque chose que nous savons tous, nous savons tous que l'on a un travail décent et un salaire décent que par la négociation collective. C'est pourquoi la directive vise un objectif qui serait une couverture de 80%, pas moins des travailleurs d'ici 2030 en Europe. Mais pour s'assurer que cela soit une réalité et pas une simple chimère, il faut remplir 3 conditions, tout d'abord. Il faut reconnaître et respecter et mettre en œuvre, totalement en conformité avec les conventions de l'OIT, leurs dispositions, ce que signifie que la négociation collective est la prérogative des syndicats. Il ne serait pas possible de s'en détacher et cela signifie qu'il faut protéger les syndicats pour qu'ils puissent rencontrer les travailleurs. Cela ne signifie jamais qu'il faut saper notre droit de grève, comme cela se passe au Royaume-Uni ou alors d'accuser les syndicats ou les travailleurs pour avoir organisé le droit de grève, comme c'est le cas en Belgique ; ce qui exige de chacun des États d'être à la hauteur de leurs obligations et leurs engagements, ce qui inclut aussi bien l'Ukraine, comme en a parlé mon collègue d'Industrial. Et si on n'y est pas, tout ceci donne lieu à des abus, comme au Bélarus où on peut parler de ma propre expérience en termes d'intimidation lorsque je me suis rendue en Tunisie. Le syndicalisme n'est pas un crime ou que ce soit le syndicalisme international n'est pas un crime, mais cela signifie aussi qu'il faut prendre des mesures positives, par exemple, demander au gouvernement nationaux et à l'Union européenne de dépenser là où on a un travail décent. C'est pourquoi on demande que les budgets européens et les gouvernements nationaux ne viennent appuyer que les activités qui respectent les droits des syndicats et le travail décent. Au travers de son programme, en ce qui concerne l'OIT, nous nous félicitons des conclusions de la CIT 2023 avec des engagements permettant de parvenir à un critère universel pour ce qui est du travail décent et du programme pour obtenir un appui financier, c'est-à-dire qu'aucune entreprise qui refuse à la main d'œuvre de s'organiser ou qu'il ne lui permet

pas de pratiquer des négociations collectives, ne pourra pas bénéficier d'un financement. Voilà le message, mettons les fonds des entreprises là où se trouve le travail décent. Je vous remercie.

M. Daniel Bertossa

Internationale des services publics

Nous avons besoin d'entendre les travailleurs du service public. Le DG l'a bien dit, chaque crise révèle ses défaillances et montre bien que nos systèmes sont en train d'échouer, et ce sont surtout les inégalités structurelles qui se manifestent. Nous ne pouvons plus assister à ces inégalités, l'injustice, la pauvreté. Nous sommes d'accord avec le DG, notre ambition doit être à la hauteur des défis. Mais nous n'y arriverons pas sans dialogue social et notamment qui est menacé par des États qui veulent la voix au chapitre mais qui ne s'engagent pas en faveur des principes fondamentaux de l'OIT. Le dialogue social n'a aucun sens sans partenaires sociaux, qui sont véritablement libres et indépendants. Le dialogue social se fonde sur la redevabilité, la transparence et la confiance entre partenaires sociaux, mais aucun engagement d'aucun gouvernement ou employeur peut être fiable si les syndicats ne sont pas indépendants. Tous les gouvernements doivent respecter et mettre en œuvre la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et les droits fondamentaux pour les travailleurs. Le directeur général note également que la justice sociale requiert la dignité et la sécurité économique et l'égalité des chances. Cela veut dire qu'on ne doit pas faire face à la discrimination et la violence sur le lieu du travail. Il est inacceptable dans ce cadre que 60 pays ait une législation en vigueur contre l'homosexualité. Personne n'est illégal quelle que soit sa sexualité, ses avis politiques ou son origine. Il faut le respect des droits humains sans exception aucune. Nous exhortons le DG à donner un rôle important au service public et aux travailleurs qui les prestent. La justice sociale requiert une responsabilité dans la réalisation des droits humains et cela ne se fera que grâce à des services publics de qualité bien financés et non pas par des profits excessifs et indécents de grandes entreprises. Et la COVID l'a bien montré. Il y a quelques années, on applaudissait les travailleurs des soins, c'étaient des héros et leur récompense maintenant : travail précaire, salaire très bas, insécurité au travail et nous paierons tous le prix de ce redressement post COVID qui se fonde sur l'austérité, la privatisation et des solutions injustes à la crise de la dette souveraine. Il est temps maintenant de réparer notre système fiscal mondial, d'imposer les sociétés et les bénéfices mondiaux qu'elles font, et de donner aux pays les droits de taxer les entreprises là où elles ont leurs opérations, imposer aussi la spéculation, les gains de capital et la richesse extrême. Nous sommes face à des nouveaux défis à cause des nouvelles technologies. Il est temps maintenant de revendiquer les données comme un bien public. La justice sociale requiert la redistribution des soins aussi. Les soins, le Care et notamment pour les plus vulnérables, ne devraient pas se faire au profit de quelques grandes entreprises. Nous devons valoriser ce travail des soins et le redistribuer et veiller à un bon soin des personnes âgées, des personnes fragiles, des jeunes et des plus vulnérables. Le soin de qualité, et bien, cela suppose des travailleurs qualifiés qui doivent pouvoir compter sur suffisamment d'effectifs et un salaire juste, un environnement de travail sûr. Il n'y aura pas de justice sociale enfin sans justice climatique. Et ce ne sera pas le secteur privé qui pourra régler le problème. Les entreprises qui ont participé à la pollution doivent aussi être responsables devant les conséquences auxquelles nous faisons face aujourd'hui et les travailleurs doivent être impliqués dans les décisions politiques qu'il faudra prendre pour une transition durable à tous les niveaux de gouvernement. Les gouvernements doivent reprendre

le contrôle sur la production et distribution énergétique. Les investissements massifs doivent se faire dans l'énergie verte ; La justice sociale, on y arrivera en renouvelant le rôle de l'État véritablement démocratique et non pas le marché. Les travailleurs des services publics réalisent la justice sociale tous les jours. Faire face aux crises, construire un monde équitable, ça veut dire investir dans des services publics de qualité.

Mme. Melissa Barbottin

Make Mothers Matter

Je voudrais remercier l'OIT de l'occasion qui nous est donnée de souligner qu'il est urgent de reconnaître la valeur du travail de prise en charge non rémunéré. Nous nous félicitons des discussions sur la justice sociale, félicitons le directeur général de son rapport. Il faut regretter toutefois que le concept de travail non rémunéré pour la prise en charge soit si rarement mentionné tout comme l'omission flagrante du terme mère dans ce rapport qui par ailleurs, est excellent, MMM considère qu'il faut apprécier ce travail accompli par les mères pour parvenir à la justice sociale. Notre but est de montrer la contribution critique qu'apportent les mères par leur dévouement inlassable pour les soins accordés à leurs familles et les communautés sans indemnisation financière. Ce type de travail accompli essentiellement par les femmes, reste un des piliers insuffisamment appréciés. (Le Président interrompt.) En ce qui concerne ces questions, la dévaluation systémique et la répartition inéquitable de ce travail essentiel, et pourtant non rémunéré, limite la pleine participation des femmes au marché du travail. C'est une source d'injustice économique et de difficultés pour les femmes, perpétuant l'inégalité fondée sur le genre et entrave le progrès vers la réalisation de la justice sociale. Par conséquent, nous proposons les mesures suivantes pour pallier cette injustice, les gouvernements et d'autres partenaires doivent reconnaître, affirmer les contributions précieuses des mères au sein de la société par le travail de sensibilisation. En soulignant l'importance de ce travail de prise en charge de la famille non rémunéré, nous pouvons contester les normes sociétales et faire en sorte que davantage d'hommes luttent contre les stigmates associés à ce travail. L'autonomisation économique. Il faut s'assurer qu'il y ait un travail qui permette d'avoir, par exemple, une certaine souplesse dans les arrangements de travail pour ce qui est des congés parentaux rémunérés pour les hommes et les femmes en établissant des salaires équitables pour ce type de profession et avec des bénéfices pour tous les régimes de sécurité sociale pour parvenir à la justice sociale, il est indispensable de redistribuer ses responsabilités de prise en charge de façon plus équitable entre tous les membres de la société. La redistribution entre les hommes et les femmes est essentiel. Les gouvernements devraient également investir dans des services de prise en charge des enfants de grande qualité accessibles et rentables avec un appui en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées et d'autres infrastructures sociales qui permettent une répartition plus équilibrée de ce type de travail. L'éducation, le développement des compétences est aussi essentiel pour le développement des personnels. Le bien-être de la famille et leur émancipation économique, les gouvernements, les employeurs devraient investir dans des programmes qui améliorent leurs connaissances, promeuvent un apprentissage tout au long d'une vie et des opportunités de déroulement de carrière. Les compétences que les mères développent par le travail de mise en prise en charge de leur enfant et de la gestion du foyer est une compétence utile qui doit être reconnue par le marché de l'emploi et il faut qu'il y ait une collaboration entre les gouvernements et les organisations de société civile, les employeurs et les communautés pour réaliser la

justice sociale pour les mères en forgeant des partenariats, en partageant les meilleures pratiques, en établissant un dialogue, nous pouvons encourager un environnement porteur qui respecte ce type de travail accompli par les mères. Il n'y a pas une femme qui ne travaille pas, il n'y a seulement qu'une femme qui n'est pas payée pour son travail. C'est ce qu'écrit Caroline Criado Perez dans son livre de 2019, « Les femmes invisibles ». Ce travail non rémunéré de prise en charge en fait, est reconnu par la résolution de 2013 de la Conférence internationale du travail des statisticiens, c'est-à-dire chaque personne, notamment chaque mère, devrait profiter de la protection sociale inclusive et la sécurité. Enfin et surtout, les mères connaissent des discriminations particulières liées à la maternité, ce qui inclut des discriminations dans le recrutement, dans l'accès à l'emploi, des discriminations dans la promotion et dans l'accès à des décisions concernant des postes de responsabilité. Et puis il y a un écart des salaires pour la maternité qui est encore plus grand que celui de l'écart homme-femme. Reconnaître cette question fait partie de la politique qui permet de reconnaître et d'appuyer ce type de travail. En épousant ces mesures, nous pouvons créer une société plus juste et inclusive, qui reconnaisse et apprécie les contributions inlassables fournies par les mères. Nous devons œuvrer ensemble pour métamorphoser les normes sociétales, éliminer les disparités entre les hommes et les femmes, notamment dans l'accès à un travail décent, bâtir un futur où le travail de prise en charge non rémunéré, soit appréciée et partagée équitablement, et indemniser en toute équité. Je vous remercie.

Mme. Andi Cipta Asmawaty

Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement

Merci beaucoup Président, Monsieur le Directeur général, chers délégués. Bonjour, merci de nous donner l'espace pour une déclaration ici en plénière et pour transmettre notre pouvoir à toutes nos sœurs féministes, camarades, syndicalistes, travailleurs et paysans. Nous pensons que nous pouvons aller bien au-delà, pour tous les gens. Nous pensons que contrairement à ce que disait la classe dirigeante, de tout temps, les femmes peuvent diriger, elles peuvent détenir des positions de pouvoir, elles peuvent prendre des décisions au sein de syndicats et d'autres type de mobilisation, elles peuvent influencer un programme stratégique et des politiques, et nous continuerons de faire ce qu'il convient de faire pour agiter, mobiliser, organiser et aussi renforcer la solidarité afin d'amplifier les voix des femmes qui travaillent et qui vivent à la base. Notre organisation est un réseau d'organisations féministes et de militantes individuelles en Asie pacifique. Nous avons 295 membres. Elle représente des groupes de femmes provenant de 30 pays et territoires en Asie et dans le Pacifique. Ces 35 dernières années, notre organisation a travaillé pour les droits des femmes et notamment les droits au travail, au travail décent et le droit à une justice de développement. Au nom de notre organisation, je souhaitais exprimer toute notre inquiétude au sujet des femmes travailleuses en Asie-Pacifique. Nous attirons votre attention et nous souhaiterions soumettre ce point à la 111e session de la Conférence internationale du travail. Les travailleuses voient très clairement leur situation. Nous sommes contre le monopole capitaliste qui, au nom du bénéfice et de la croissance, exploite le travail des femmes et envoie les femmes dans la force de travail sans respecter ni notre dignité ni nos droits humains. Nous sommes contre le patriarcat qui réduit la valeur de la femme, qui la relègue au second rang, mais qui réifie son corps pour des bénéfices capitalistes ; Depuis bien trop longtemps, la cupidité des entreprises a exploité le sang, la sueur et les larmes des travailleuses en s'appuyant

sur une discrimination systémique et une dévalorisation du pouvoir des travailleuses. Trois ans après la flambée de la COVID-19, nous continuons d'être témoins de la manière dont le capitalisme et la mondialisation opèrent. Ils exacerbent les crises, ils exacerbent le travail précaire et la flexibilisation du travail mène à davantage d'inégalités. Nous continuons de voir les luttes que doivent mener les travailleuses, et notamment celles qui sont en migration, qui ne sont pas protégées, qui ne peuvent pas jouir de leurs droits. Malheureusement, nous avons raison à l'heure de dire que la mondialisation ne fait que renforcer la précarité des travailleuses. Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, chers délégués, nous vous appelons à promouvoir activement le travail décent pour tous les travailleurs et notamment aussi les travailleurs informels, augmenter le salaire vital et garantir la liberté syndicale. Les femmes ne peuvent pas exercer leurs droits. Dans un grand nombre d'usines où travaillent les femmes, le droit à la syndicalisation est refusé. Au Bangladesh, au moins 3000 travailleuses ont été licenciées alors qu'elles voulaient exercer leur droit à la liberté syndicale. Deuxièmement, nous vous appelons à mettre en œuvre la Convention 190 : élimination de toute forme de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Nous devons vraiment appeler à plus de ratification et faire comprendre, sensibiliser à la situation des travailleuses, comprendre leur expérience de la violence, il faut tenir compte de tout cela dans les débats que nous menons à l'OIT. Troisièmement, nous devons veiller à une meilleure cohérence des politiques basées sur les droits humains dans les politiques liées au travail, réglementer le secteur privé et rendre redevables les gouvernements, et notamment dans le Nord mondialisé. Il faut que les conventions fondamentales de l'OIT soient mises en œuvre pour la liberté syndicale pour tous les travailleurs et travailleuses. Enfin, il faut reconnaître la direction des femmes dans le mouvement syndical au sein des syndicats et des organisations non syndicales. Il faut que les femmes puissent jouir de leurs droits politiques. Elles doivent pouvoir participer à la prise de décision tant dans la vie publique que dans la vie privée. Il faut encourager leur direction et éliminer toutes les barrières structurelles qui les empêchent d'aller de l'avant. Au lieu de reconnaître le droit, le travail essentiel qu'effectuent les militants, les droits humains, on continue d'essayer de supprimer les militants. Le droit des travailleurs a exercé leur liberté syndicale est menacé dans un grand nombre de pays de la région Asie-Pacifique. Nous exigeons la justice pour les militants des droits humains et des droits de travail qui sont aujourd'hui en détention. Président, cher directeur général, délégués, dans cet espace privilégié, nous espérons pouvoir renforcer notre solidarité et notre pouvoir. Vive la solidarité internationale, longue vie aux travailleuses. Au nom du forum Asie-Pacifique, APWLD, je vous remercie.

M. Maksim Pazniakou

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes

Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur de m'exprimer à cette plénière au nom du syndicat international IUF et des syndicats indépendants du Bélarus. Le Bélarus, c'est un pays où depuis 1995 on supprime le mouvement des ouvriers, on viole les droits universels de l'homme. Ces trois dernières années, la République interdit les activités de la quasi-totalité des organisations non gouvernementales, les médias qui sont qualifiés d'extrémistes. Il n'y a pas de droit à en ce qui concerne l'intégrité personnelle, l'intégrité de la vie privée, la liberté de penser, de parole, la liberté d'information. Près de 1500 personnes sont reconnues comme étant des détenus

politiques. Les efforts de l'OIT pour établir une coopération avec le gouvernement du Bélarus ont été ruinés en 2022, alors que le congrès des syndicats démocratiques du Bélarus et tous les syndicats indépendants ont été éliminés par le régime de Loukachenko. En ce qui concerne le dialogue social, en conformité avec les intérêts des syndicats il n'y a pas eu de suite. Aujourd'hui, certains des prisonniers ont été emprisonnés pour 15 ans et ils sont qualifiés d'extrémistes et de terroristes. Imaginez qu'au 21^e siècle, au cœur de l'Europe, les syndicats sont assimilés à des extrémistes. Derrière les barreaux, il y a Aliaksandr Yarashuk qui a été membre du comité exécutif de (? 01 :50) et vice-président du (? 01 :52) et du Conseil d'administration. Voilà qui montre qu'aucune justice sociale ne saurait exister dans la société où sont violés les droits fondamentaux. Nous avons vraiment besoin d'être aidés par l'Organisation internationale du travail pour rétablir les conditions d'une équité sociale pour défendre les droits fondamentaux de l'homme en Bélarus, de façon à sortir nos camarades des prisons et permettre de restituer le droit à la liberté en Bélarus. C'est indispensable en ce qui concerne le dialogue dont parle souvent le Bélarus. Nous demandons délégation de la conférence initiale du travail d'appuyer, la mise en œuvre de l'article 33 du règlement de l'OIT en ce qui concerne le Bélarus. Il vous appartient d'apporter votre contribution pour que le système qui soit créé ne permette pas que ces violations passent inaperçues. C'est la valeur du (? 02 :46), il faut justement que l'on soit unis et solidaires dans nos actes au sein de l'OIT pour permettre de défendre la liberté, la démocratie et la justice sociale. Je vous remercie.

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Nous en avons terminé avec la liste des intervenants pour aujourd'hui, je vous remercie tous de votre contribution aux travaux qui se sont déroulés aujourd'hui. Comme la plupart le sait, il n'y aura pas de plénière demain, mais lundi et mardi. Sachez qu'il y aura de longues plénières. Nous allons donc lever la séance et je vais vous souhaiter une bonne fin de semaine. Merci.

► Lundi, 12 June 2023

M. Ali Bin Samikh Al Marri

Président (Qatar)

Good Morning. Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette 10e séance de la CIT à sa 111e session. Notre journée est bien chargée, il y a plus de 70 orateurs inscrits à la liste du débat général, des rapports du Directeur général et du Président du conseil d'administration. Lors de cette réunion, il y aura également la présentation et la discussion et l'approbation du rapport de la commission des affaires générales, notamment l'adoption de ces résolutions. C'est pourquoi je voudrais que vous n'oubliez pas que je serai extrêmement strict dans la gestion du temps attribué à chaque intervention, qui ne saurait dépasser les cinq minutes fixées. Je comprends bien que le secrétariat fait au mieux pour gérer les limites de l'espace en plénière, du fait des travaux de rénovation qui se déroulent au Palais des nations. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir faire preuve de compréhension et de coopération, de façon à tirer le meilleur parti du fait de ces limites d'espace, en respectant les instructions émanant des membres du secrétariat pour cette salle. D'ailleurs, je vous prie de bien vouloir ne pas déplacer les panonceaux qui portent les noms dans cette salle, car sinon la caméra ne sera pas en mesure de localiser les intervenants. Je voudrais aussi vous rappeler, pour les participants qui ne peuvent pas entrer dans cette salle plénière qu'ils peuvent suivre les débats de la salle 26. Mesdames et Messieurs, nous allons à présent, reprendre le débat sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général en suivant la liste des orateurs affichés à l'écran. Je voudrais donc à présent inviter le premier orateur inscrit sur la liste, Monsieur Abugaber, ainsi que l'orateur dont le nom est sur la liste. Abugaber, du Mexique.

M. José Abugaber Andonie

Employeurs (Mexique)

Bonjour, j'adresse mes salutations à toutes les personnes présentes à la tribune, au Directeur général de l'Organisation internationale du travail, Monsieur Gilbert Hounbo, ainsi que les délégations des travailleurs, entrepreneurs et gouvernement des États membres de l'OIT. Je vous remercie beaucoup pour avoir accordé à un espace à la Confédération des chambres industrielles des États-Unis mexicains, CONCAMIN, du Mexique, à participer à cette séance plénière. Mes salutations à tous ceux qui sont présents. Chère assemblée j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport présenté le 5 juin dernier par le Directeur général de l'OIT. Il est bien évident qu'il est indispensable de bâtir une coalition pour la justice sociale, constituée d'organismes internationaux qui cherchent précisément à établir la justice sociale qui fait toujours défaut dans beaucoup de régions du monde. Nous devons lutter ensemble pour améliorer les conditions économiques, et par conséquent, de vie de millions de personnes qui ne disposent pas de la sécurité sociale et dont les salaires sont en deçà du seuil de la pauvreté. Au Mexique, certes, nous avons eu du mal à surmonter ce problème, mais il existe un travail conjoint entre le gouvernement et l'initiative privée afin de créer plus d'emplois formels et améliorer les rémunérations pour pouvoir améliorer la qualité de vie de nos compatriotes. Il y a quelques jours à peine, c'est une date importante. L'Institut mexicain de la sécurité sociale a informé que le 31 mai, on a atteint le chiffre le plus important d'emplois formels dans notre pays, soit 21 862 909 emplois. Nous progressons. Il reste encore beaucoup à faire, certes, surtout si nous considérons qu'il

Il y a plus de 58 millions d'employés dans notre pays et dont 55% travaillent dans le secteur informel. C'est en fait une matière en suspens, mais le gouvernement, les employeurs cherchent à faire en sorte qu'un nombre croissant de travailleurs passent au secteur formel. Mesdames et Messieurs, en tant que Président de la CONCAMIN et délégué du secteur des employeurs devant cette assemblée, je remercie le Directeur général de l'OIT qui a proposé la coalition mondiale pour la justice sociale. Voilà qui, incontestablement, est une initiative audacieuse. Il est indispensable de développer une proposition réaliste viable qui repose sur un bon socle dans le but d'aider les actions dans des matières fondamentales telles que la productivité du travail, les compétences, la viabilité des entreprises et des cycles durant. La justice sociale a été définie par différents auteurs de différentes façons. Toutefois, il y a en tout cas un point commun : les droits de l'Homme et l'égalité des chances. La CONCAMIN interprète la justice sociale comme un impératif si l'on veut parvenir à l'équité et l'égalité. Voilà pourquoi nous travaillons à générer plus d'emplois, de meilleurs emplois afin que les travailleurs et les travailleuses puissent exploiter leur potentiel maximum afin de parvenir à une société plus prospère, plus juste, et en paix. Notre organisme fait pleinement confiance et vous, vous pouvez être certain qu'au Mexique, nous travaillons essentiellement sur ces axes indiqués par le Directeur général dans son rapport, création d'emplois, protection sociale, alliance publique-privée, compétences, systèmes éducatifs, innovation, esprit d'entreprise. J'en profite pour signaler que le 23 mai dernier, la CONCAMIN s'est associée au réseau mondial des entreprises sur le travail forcé de l'OIT et est devenue la première organisation mexicaine à faire partie de ce réseau et la deuxième en Amérique latine. Encore une fois, je me félicite de l'opportunité de participer à cette séance plénière et je vous réitère l'engagement des 125 chambres et associations qui adhèrent à la CONCAMIN pour considérer que les droits de l'homme, l'égalité d'accès aux opportunités et la répartition équitable sont essentielles. Merci beaucoup.

M. Luis Miguel De Camps García

Gouvernement (République dominicaine)

Bonjour Mesdames et Messieurs, délégués de l'Organisation mondiale du travail. Travailleurs, employeurs, bonjour Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, je salue le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs. Après des années de réalité et de difficultés mondiales, une fois de plus, l'Organisation internationale du travail est parvenue à produire sans aucune limite dans ses capacités un congrès international du travail, espace important qui permet d'interagir dans la communication tripartite qui, incontestablement, est la plus importante au monde. Nous saluons la résilience du tripartisme, noyau fondamental et premier de l'OIT et de toutes nos nations. Notre pays, la République dominicaine, suit comme par le passé, le dialogue social, ancré dans le tripartisme, ce qui a permis de réaliser des acquis stratégiques nationaux et nous sommes certains que ce sera toujours la garantie que les aspirations qui nous ont marquées au plan social pourront être réalisées. J'en veux pour preuve, en matière d'emploi, le fait que nous sommes parvenus à produire une norme sur le télétravail et sur les protections des travailleurs, accélérée par la pandémie. Mais ces 33 derniers mois également l'on a accepté plus de 20 augmentations de salaire minimum, toujours avec accord tripartite et pratiquement en dessus de l'inflation accumulée. Pour cette période, nous sommes parvenus à augmenter de plus de 42% le salaire minimum, tandis que l'inflation accumulée pour cette même période était de 20,95%. C'est dire que par le dialogue social tripartite, les Dominicains disposent de salaires minimum réels améliorés de plus de 21,12%, ce qui

améliore la qualité de vie, ce qui permet la justice sociale et c'est ce qui renforce le tissu social national par le dialogue. Par ailleurs, outre cette voie vers l'emploi, et il y a une tendance vers le plein-emploi librement choisi, avec un travail décent, nous sommes parvenus et par consensus également, à augmenter la couverture de la sécurité sociale à 98% pour la population dominicaine. Et par consensus, on a pu augmenter la couverture des risques en termes de travail et nous avons permis l'accès et le versement pour des milliards de pesos dans des fonds destinés aux travailleurs et employeurs pour répondre aux besoins en termes de retraite. Nous sommes engagés à renforcer le sentiment d'appartenance sociale qui apparaît du fait d'un développement inclusif et participatif au dialogue social. D'où plusieurs initiatives de réforme en cours d'examen dans le dialogue, et nous espérons d'ailleurs progresser de façon non négligeable dans un avenir proche. C'est parce que nous sommes conscients que c'est la force du tissu social, économique et politique qui a permis au pays de se distancier au plan historique et aujourd'hui plus que jamais des risques que posent les démarches populistes qui peuvent éroder les progrès obtenus que nous avons retenu cette voie pour atteindre nos conquêtes et encourager tout le membres de l'OIT, donc à redoubler d'efforts pour pouvoir produire les résultats partagés qui nous réunissent ici aujourd'hui. Une fois de plus, nous lançons un appel de mise en garde à l'OIT face à la nécessité de s'occuper de la réglementation internationale du travail délocalisé qui génère l'informalité et détruit les systèmes de sécurité sociale des nations. Nous ne proposons pas et nous n'entendons pas non plus que les nouvelles réalités du travail soient ignorées, mais il faut trouver des solutions novatrices, souples et modernes qui permettent la conciliation du développement économique et humain et les droits des travailleurs et employés. Nous nous référons aussi à l'économie des plateformes sans lesquelles les progrès de la communication n'auraient pas permis d'exécuter un travail délocalisé. Nous abordons cette réglementation dans un espace qui est un point de départ puisque nous sommes convaincus qu'il serait moins grave pour le tripartisme d'agir de cette façon. La discussion serait ainsi plus facile. Il ne faut pas en tout cas tomber dans le piège qui consiste à attendre et à réagir. Parce que si c'est ce que nous faisons, pendant ce temps-là, des millions de personnes souffrent dans le monde et des milliards de dollars sont perdus pour l'économie mondiale. Nous en profitons enfin pour remercier, au nom de la République dominicaine, de l'invitation lancée au sommet pour l'initiative de la justice sociale lancée par le Directeur général. Nous saluons les objectifs de ce sommet et manifestons notre volonté de collaborer également à cet espace dans l'idée de construire des mesures qui permettent d'améliorer de façon durable la situation, puisque nos peuples non seulement en ont besoin, le réclament, mais ils le méritent surtout.

Mme. Lesly Sarahí Cerna

Gouvernement (Honduras)

Monsieur le Président, Excellence, Mesdames et Messieurs, bonjour. Depuis que l'OIT a adopté la déclaration du centenaire en 2019, le monde du travail a connu de profondes mutations. Les conséquences socio-économiques de la COVID-19 qui persistent et nos actions collectives ne peuvent donc aller qu'au-delà des nombreux défis qui menacent d'enrayer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les injustices ont augmentées, précipitant des millions de personnes dans le chômage et le secteur informel, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté et du désespoir. L'absence fondamentale dans d'autres domaines de conditions pour la santé, l'éducation, notamment pour des groupes en situation de vulnérabilité, des minorités qui des années durant, ont été exclues de façon systématique d'un travail

décent et d'une protection social. Donc enrayer ces fléaux passe par un accroissement de la dépense sociale, ce qui ne peut se faire que par une contribution équitable de tous les acteurs de la société et pour lesquels la solidarité et la fiscalité juste doivent être un impératif moral œuvrant en faveur du bien-être et de la productivité nationale. Les transformations ont supposé aussi de nouvelles opportunités afin de pouvoir s'insérer dans le marché du travail. Le télétravail, l'emploi saisonnier, les travailleurs des plateformes sont quelques-unes des nouvelles modalités de travail qui, si elles ne disposent pas d'une protection appropriée, peuvent creuser les inégalités et priver d'une rémunération suffisante pour une vie digne. Un an après avoir discoursu du haut de cette même tribune, je suis heureuse de pouvoir vous dire que le gouvernement hondurien présidé par notre Présidente, continue de mettre en œuvre des mesures avec des résultats positifs qui permettent d'intégrer des milliers d'Honduriens qui ont perdu leur emploi et des moyens de d'existence en raison de la pandémie et de nombreux chocs extérieurs. Nous avons pratiqué des mesures qui ont été à la hauteur des nombreux défis qui se sont posés dans les différents secteurs productifs, en insistant tout particulièrement sur les groupes en situation de vulnérabilité ainsi que les entreprises. Avec les graines du progrès semées dans l'emploi, l'éradication du travail des enfants l'inspection du travail et la liberté syndicale, le travail à l'étranger, nous avons récolté beaucoup de progrès, accompagnés des travailleurs et des employeurs dans le cadre de la coopération internationale. Nous avons remanié notre politique d'emploi, dont la stratégie principale vise un abord plus humain, solidaire et proche des priorités en matière d'emploi, de sécurité sociale et de travail décent de la population. Le nouveau cadre directeur, qui porte sur les 10 prochaines années, vise à créer de nouvelles sources d'emploi dignes, respectueuses des principes et des droits fondamentaux dans le travail, en réalisant la justice sociale pour tous. Avec l'appui des pays amis, le gouvernement joue un rôle fondamental de communication entre les entreprises et les travailleurs à l'aide de son programme de travail temporaire à l'étranger et qui a représenté à ce jour des postes de travail, une rémunération suffisante pour beaucoup de travailleurs par cette initiative, voilà qui a contribué aux objectifs de cette organisation. Mais ce qui nous a permis aussi de renforcer les principaux objectifs du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. On ne peut parvenir à la justice sociale et la renforcer sans mettre en danger l'avenir des générations futures. C'est pourquoi, pour la première fois de l'histoire de notre pays, nous allons avoir une radiographie de l'importance du travail des enfants dans le pays par une enquête à grande portée sur tout le territoire national. Par ces initiatives, nous espérons permettre véritablement de nous rapprocher de notre objectif qui vise à réduire le travail des enfants. Pendant des années, l'État a perpétué les injustices envers les peuples autochtones et Afro-honduriens pour ce qui est de leurs droits et la création des opportunités, sans tenir compte de leurs racines ancestrales, leurs conditions et leurs coutumes et leurs traditions. En 2022, nous avons ouvert les portes à une mission de contact direct pour appliquer la Convention 169 sur les peuples autochtones. Nos engagements envers vos recommandations ont œuvré de façon positive pour construire des passerelles qui permettent de tenir compte de toutes ces questions en ce qui concerne les aspects sociaux, l'emploi, l'inspection du travail dans certaines zones. Enfin, notre gouvernement accueille avec satisfaction le lancement de la coalition mondiale pour la justice sociale en remerciant l'OIT, notamment Monsieur HOUNGBO et ses organes de contrôle, du fait d'une gestion solide en des temps difficiles, mais toujours parce que cela permet aussi un espace de dialogue, de consensus constructif et participatif dont la marche commune continuera d'être entreprise. Je vous remercie tous.

M. Ismael Drullet Pérez

Travailleurs (Cuba)

Bonjour Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection. Mesdames et Messieurs, invités, Excellence. Je transmets les salutations fraternelles des travailleurs cubains et de l'organisation que je représente, la centrale des travailleurs de Cuba, la CTC, qui atteste d'une histoire riche de lutte pour la défense des droits des travailleurs et de la plus haute justice sociale pour tous. Monsieur le Directeur général, les économies pâtissent d'un impact négatif. La pauvreté augmente, le chômage, les injustices sociales, la perte des droits acquis par les travailleurs au fil de l'histoire. C'est du fait que l'on a imposé un nouvel ordre économique international. La répartition acquisitive des ressources matérielles qui respectent le droit des travailleurs et du travail permettra d'aller vers une plus grande humanité. En ce qui concerne Cuba, le blocus économique, commercial et financier qui nous est imposé par le gouvernement des États-Unis reste le principal obstacle au développement économique et social et représente le principal outil qui affecte la stabilité du pays. Mon peuple connaît aujourd'hui des moments difficiles, une économie qui est extrêmement touchée. Le gouvernement des États-Unis a renforcé sa stratégie d'agression en incluant Cuba sur la liste illégitime des pays qui parrainent le terrorisme. Toutefois, la majorité de nos travailleurs et notre peuple non seulement résiste à cette situation, mais tente de trouver des solutions. L'année 2022 a été une année extrêmement difficile pour Cuba. Nous avons été victimes de deux grands incendies à grande échelle et nous avons connu un impact dévastateur d'un ouragan qui a touché la partie occidentale du pays. C'est dans ces conditions qu'il y a eu trois processus électoraux qui se sont déroulés dans le pays en à peine six mois, qui montrent la confiance que le peuple accorde au projet d'émancipation et de justice sociale, expression de la loyauté sans limite aux valeurs les plus authentiques de notre histoire, enrichie par des générations de Cubains. Nous remercions les amis dans le monde et ceux qui, en des moments aussi sacrés, sont venus transmettre un message d'encouragement, de fraternité, d'espérance et surtout de confiance en considérant que le peuple cubain vaincra. Récemment, nous avons célébré le 60e anniversaire de la coopération et de l'action historique des brigades médicales. À l'extérieur, plus de 605 000 collaborateurs ont représenté Cuba dans 165 pays de tous les continents, notamment avec les nations développées. À l'heure actuelle, 57 brigades médicales avec plus de 22 000 collaborateurs offrent leur soutien solidaire dans le monde. Les Cubains confirment leur engagement invariable envers toutes les nations en continuant d'agiter le drapeau de la solidarité internationale, fiers de l'héritage d'émancipation humaniste du leader de la révolution cubaine alors qu'il y a à peine 20 ans, j'avais dit des médecins et pas des bombes. Nous luttons pour un monde différent, dans l'égalité des droits et des devoirs pour tous, en militant pour une paix, une coopération, une solidarité et le dialogue afin de trouver des solutions au conflit. Je vous remercie.

Mme. Barbara Socha

Gouvernement (Pologne)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, j'aimerais remercier le Directeur général pour avoir, pendant ces temps de crise composées et dans une situation d'agression russe injustifiée contre l'Ukraine, des prix alimentaires à la hausse, des prix énergétiques à la hausse, les impacts de la COVID-

19, changement climatique et plus, qu'il nous est invité à discuter là de justice sociale et de l'injustice sociale. La communauté internationale devrait souligner la nécessité de créer un monde juste, une coalition mondiale pour la justice sociale basée sur le dialogue au niveau international et interrégional, dialogue entre les pays individuels, les partenaires sociaux est un pas dans la bonne direction. Le Directeur général nous explique que la justice sociale, c'est les droits de l'homme universels, les capacités, l'accès égal aux chances, la transition juste et la distribution juste. J'aimerais aussi ajouter qu'il s'agit aussi de solidarité entre les générations au sein des sociétés et entre les pays. Une société juste aide les familles à élever les générations futures. Le manque d'équilibre travail - vie surtout pour des parents qui ont des responsabilités de soins vis-à-vis de leurs enfants à un impact négatif sur l'emploi de la femme. Le nombre important de femmes qui travaillent, notamment dans le secteur informel comme acteurs de soins à autrui. Un meilleur équilibre travail - vie permettra et aura des effets positifs pour réduire le travail de soins non rémunérés au sein de la famille par les femmes, et leur donnera suffisamment de temps pour travailler de façon rémunérée. La Pologne a introduit de nouveaux règlements quant aux congés et aux arrangements flexibles dans son code de travail et permet aux parents, surtout aux mères, de retourner sur le marché du travail en appuyant le développement d'un programme pour la petite enfance. Des mesures donc, dans le cadre du programme s'intitulant les tout-petits plus, c'est un concept qui est inhérent à la justice sociale. Des chances égales et l'accès à un travail décent et bien rémunéré dépend du niveau d'éducation et des possibilités d'obtenir des qualifications tout le long de la vie. Le Directeur général a souligné l'importance de la formation continue, de l'assistance à l'emploi offert par les services d'emploi et également de la protection sociale. Nous partageons la déclaration quant à la nécessité et l'universalité de ces éléments clés pour la justice sociale. La justice et le travail décent nous guident dans nos politiques. Nous mettons en œuvre tout un ensemble d'instruments et de politiques d'emploi qui favorisent également l'acquisition de qualifications et de compétences sur le marché du travail. Le fonds de formation nationale, a été créé en Pologne pour aider les entreprises dans le processus de formation tant des employeurs que des travailleurs en conformité avec les besoins du marché, en renforçant le potentiel de la mobilité professionnelle. Après la pandémie, les conditions de travail dans des conditions sûres et saines ont acquis davantage d'importance pour faire avancer la justice sociale. C'est l'une des raisons d'ajouter le droit à un environnement sûr aux principes fondamentaux de travail. Mon gouvernement appuie toute action visant l'amélioration de la situation en termes de santé et de sécurité sur les lieux de travail, pour tous les travailleurs, ce qui réduira le nombre d'accidents au travail, notamment les accidents mortels et graves et le nombre de maladies professionnelles, en réduisant le coût de ces accidents et de ces maladies. Cette année, lors du sommet mondial sur le travail, la conférence va forger une coalition mondiale en faveur de la justice sociale. Nous appuyons fermement l'idée de combler les inégalités mondiales sur toutes les dimensions. La meilleure manière serait d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies. La paix, la justice et l'inclusion sont les éléments principaux du développement durable. Ils permettront de renforcer la confiance entre les peuples et les institutions au niveau national et international. Ce qu'on appelle le contrat social, un nouveau contrat social est indispensable pour répondre aux besoins de renforcer la confiance entre les pays, les institutions et les peuples. La coalition sera un moment important pour intégrer le dialogue social de façon ferme dans le système multilatéral et d'atteindre et de réaliser la dimension sociale du développement durable. Je vous souhaite, Monsieur le Directeur général, plein succès dans cet effort. Merci.

M. Richard Ramoeletsi

Gouvernement (Lesotho)

Monsieur le Président de la Conférence, distingué Vice-Président, distingué Directeur général de l'OIT, distingué délégués. J'aimerais vous présenter les salutations du Royaume du Lesotho, et également de féliciter le Directeur général pour avoir assumé cette position et pour marquer ce moment historique où l'organisation est pour la première fois dirigée par un représentant de l'Afrique. J'ai eu l'honneur et le privilège de m'adresser à lui lors d'une réunion consultative de SADC qui avait été organisée par le directeur de l'équipe du travail décent à Pretoria. J'aimerais le remercier de nous avoir présenté un premier rapport très bien élaboré, qui est bref, néanmoins très riche par son contenu sur toutes les questions qui préoccupent l'OIT et ses États membres, afin de reconstruire mieux après la pandémie de la COVID-19 qui a ravagé le monde entier. Depuis sa création en 1919, l'OIT a beaucoup contribué à reconstruire les économies du monde qui avaient été détruites lors de la Première Guerre mondiale. En ces temps, il est nécessaire de ne pas perdre de vue le fait que les travailleurs ont besoin de davantage de protection, comme par exemple la vision du Directeur général nous le présente en avançant la justice sociale, le travail décent pour tous et de faire fond sur ce qui a déjà été atteint au niveau de la paix universelle plutôt que de réinventer la roue. J'aimerais m'arrêter sur quelques idées sur la manière de faire avancer la justice sociale. Tout d'abord, il s'agit de créer des chances égales pour tous. Mesdames et Messieurs, c'est uniquement lorsque l'on comprend que si l'on ne permet pas à nos peuples d'avoir des chances égales, que nous allons perpétuer ainsi les inégalités et qui favorisera davantage l'exploitation de ceux qui sont tout à fait en bas de l'échelle. Par conséquent, j'appuie les efforts faits par l'OIT à renforcer la capacité des États membres à développer, à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, ce qui permettra de créer des emplois décents. Le rapport fait également allusion à une économie informelle toujours plus grande, ainsi que la situation de davantage de travailleurs dans le domaine du soin et également la disparition des travaux formels. Le rapport parle également d'un manque de travail décent comme un manquement à reconnaître la valeur du travail de soins autrui qui rend cette population particulièrement vulnérable face à l'exploitation. Dans mon pays, le secteur manufacturier, qui employait un grand nombre de personnes, surtout des femmes, a dû éliminer beaucoup d'emplois à cause d'un manque de commandes de la part des acheteurs. Et c'est ainsi que cela a intensifié, nous a poussé à intensifier les stratégies d'emploi et des programmes d'apprentissage pour renforcer les compétences de nos travailleurs sur le travail du marché. La protection des travailleurs par une législation appropriée, des lois efficaces, la mise en œuvre d'un système de résolution des différends sont importantes et le gouvernement a montré sa volonté politique en ratifiant récemment les conventions 151, 187 et 190. Pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement a donné aux fonctionnaires publics le droit de la liberté d'association, de négociation collective ainsi que la protection des normes de travail. Ainsi, c'est pour cette raison que nous appuyons l'appel qui a été lancé par le Directeur général à créer des systèmes d'administration disposant de suffisamment de ressources. Enfin, la sécurité sociale, qui est en fait la garantie que l'on donne aux travailleurs pour disposer de sécurité et de revenus en temps de besoin. Nous avons également appuyé le bénéfice de sécurité sociale pour les travailleurs migrants Basotho, de sorte qu'ils puissent disposer de revenus et de sécurité alimentaires, même lorsqu'ils partent à la retraite. Enfin, l'OIT et toute l'équipe de l'ONU devraient veiller à ce que toutes les propositions portant sur les conditions de travail, la sécurité et la santé et la sécurité sociale soit finalisée et

que tout ceci puisse être adopté dans le cadre de la coopération au lieu je vous remercie.

M. Utoni Nujoma

Gouvernement (Namibie)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Namibie pour commenter le rapport du Directeur général. Nous vous félicitons ainsi que les vice-Présidents, travailleurs et employeurs pour votre élection à la tête de cette Conférence internationale du travail. Nous remercions le Directeur général, Gilbert Hounbo pour avoir exposé de façon brillante les composantes, les défis et la voie vers l'avenir dans la recherche de la justice sociale. Monsieur le Président, la République de Namibie a été créée en 1990 avec l'objectif de réaliser la justice sociale pour son peuple après une lutte longue et difficile contre le colonialisme et l'apartheid. Même si beaucoup de progrès ont été effectués depuis l'indépendance pour améliorer les conditions de vie de notre peuple, la Namibie fait face à de nombreux défis qui ont été identifiés dans le rapport de Directeur général. Il s'agit de la pauvreté, un chômage important auprès de la jeunesse, des inégalités de revenus extrêmes, un grand secteur informel et les effets du changement climatique. Notre détermination de surmonter ces défis est prouvée par l'action très accélérée que nous avons entreprise pour réaliser les programmes de justice sociale et pour développer l'économie dans des domaines créateurs d'emplois et permettant d'avoir des entreprises durables. Le gouvernement va introduire cette année tout un ensemble d'amendements dans le code de travail, de sécurité sociale et d'équité d'emploi, afin d'aligner ces lois sur la nouvelle dynamique du marché du travail pour renforcer les institutions de travail et pour étendre la protection aux travailleurs dans le secteur informel. Les réformes incluent l'expansion de la protection de la sécurité sociale, la création d'un tribunal arbitral d'appel ainsi qu'une grande protection pour la maternité. Nous allons finaliser une loi sur la sécurité et la santé sur les lieux de travail et nous allons ratifier les conventions de l'OIT dans ce domaine afin de donner effet aux principes fondamentaux et au droit à un environnement de travail sûr. De plus, d'autres projets importants visant à réduire l'inégalité et à améliorer les revenus des familles seront finalisés cette année, notamment l'introduction d'un salaire minimum national, la création d'un fonds de pension national de sécurité sociale et également la conception d'un fonds d'assurance chômage. La Namibie travaille avec l'OIT et avec le coordonnateur résident des Nations Unies pour s'acheminer sur la voie de l'accélérateur mondial des Nations Unies en faveur des emplois et de la protection sociale et pour la transition juste. Nous nous attendons à ce que la volonté politique, la coordination au niveau du gouvernement, l'innovation et le courage rendent possible des mesures pour réduire le chômage des jeunes, pour avoir un impact important sur la protection sociale, pour créer des emplois, notamment des développements de compétences, protection sociale pour l'ensemble des travailleurs qui est au centre même de notre politique et de notre planification. La Namibie salue également l'adoption anticipée par la Conférence des normes en matière d'apprentissage. Nous avons aussi un projet très audacieux de devenir la plaque tournante de production et d'exportation d'hydrogène vert et d'ammoniaque, cela par la voie de projet d'accord de mise en œuvre, et de projets de faisabilité internationale extrêmement ambitieux. Ce projet et ses retombées contribueront à la création d'emplois et nous coopérons avec le gouvernement d'Allemagne, et nous avons déjà un programme de bourses pour la jeunesse namibienne pour être formée dans le secteur de l'hydrogène vert. La vision du directeur général d'une coalition mondiale en faveur de la justice sociale est une idée

que nous épousons. La coalition mondiale peut faire de la justice sociale un impératif mondial qui pourra être réalisé grâce à la coopération multilatérale et la cohérence politique. Nous sommes tout à fait d'accord pour que les employeurs et les organisations de travailleurs participent entièrement à cette coalition, et que le tripartisme et le dialogue social fassent partie intégrante des efforts multilatéraux afin de créer un avenir axé sur l'être humain. Enfin, la Namibie exprime sa dissatisfaction quant à la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés. Nous lançons un appel à un dialogue significatif pour réaliser la solution des deux États et pour établir la justice sociale pour tous les travailleurs palestiniens. Je vous remercie.

Mme. Brenda Mwika Tambatamba

Gouvernement (Zambie)

Monsieur le Président de la 111e Conférence internationale du travail 2023, distingué Directeur général de l'Organisation internationale du travail, distingués délégués, Mesdames et Messieurs. La Zambie se joint à la fraternité mondiale de l'OIT pour souhaiter et saluer le rapport du Directeur général, qui souligne la nécessité de forger des coalitions en faveur de la justice sociale, pour lutter contre les inégalités croissantes et dont le thème est de faire avancer la justice sociale. Cela est particulièrement important au lendemain de cette quatrième révolution industrielle qui promet des transformations radicales des méthodes de production, des changements démographiques rapides ainsi que le besoin impératif de décarboniser nos économies et de nous concentrer sur les emplois verts et les entreprises durables. Pour assurer une transition juste et équitable, notre huitième plan de développement vise la transformation économique et la création d'emplois dans l'agriculture, les industries extractives, le tourisme et le secteur manufacturier. Les investissements continuent de se faire également dans le secteur des technologies de communication et d'information ainsi que dans le domaine de la science et de la technique pour favoriser la transformation numérique et l'innovation, notamment en créant des économies de plateforme numériques. Toutes ces actions vont contribuer à la création d'emplois décents, surtout pour la jeunesse dont les niveaux de chômage sont extrêmement élevés. Monsieur le Président, la situation post COVID-19 fait que nous sommes très conscients de la nécessité de la justice sociale en tant que pierre angulaire du redressement économique national. Nous veillerons à ce que l'avenir soit un avenir axé sur l'être humain pour préserver les intérêts de nos enfants. Ainsi, nous saluons le lancement de la coalition mondiale en faveur de la justice sociale pour faire avancer le travail décent qui est au cœur du mandat de l'OIT. Afin de renforcer la justice distributive dans le système des salaires en Zambie, nous avons promulgué une loi pour l'établissement d'une commission des émoluments dont le mandat est de rationaliser et d'harmoniser les conditions de service à travers le secteur public pour garantir l'équité et la justice dans le système de rémunération, ce qui vient compléter le code de l'emploi et du travail visant à promouvoir la non-discrimination et la rémunération égale pour un travail égal. Sur le rapport, et notamment l'accès égal aux chances d'emplois et d'activités productives, la Zambie s'est attachée à fournir un accès égal à l'emploi, et cela en conformité avec notre constitution, les lois de l'emploi, les conventions de l'OIT, la Convention 122 ainsi que les objectifs du développement durable, en insistant sur la croissance économique et le travail décent. La troisième dimension englobe la notion de distribution équitable. C'est-à-dire de pouvoir bénéficier de parts équitables des bénéfices de la croissance économique, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Le gouvernement a ainsi priorisé l'agenda de décentralisation du pays, en décentralisant les fonctions du

gouvernement central vers le niveau sous-national, ce qui permettra de renforcer la fourniture de services publics. Ce processus, couplé avec l'augmentation des ressources que nous allons distribuer de l'ordre de 80 000 dollars américains en 2021 pour passer à 1,5 millions de dollars cette année en 2023, pour chacune des 156 constituantes de notre pays, cela afin d'assurer la justice. J'aimerais conclure en lançant un appel à l'OIT de ne pas baisser les bras dans la recherche du travail décent, de la justice sociale et du dialogue qui protège, cette caractéristique distinctive de l'OIT, qui est le tripartisme. Je vous remercie.

Mme. Laura Peña Izquierdo

Employeurs (République dominicaine)

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs. En notre qualité de représentant des employeurs de la République dominicaine je fais droit aux contributions de l'Organisation internationale du travail qui donne la viabilité, le bien-être dans nos pays. Par ailleurs, nous soulignons la pertinence de la coalition mondiale pour la justice sociale, initiative prise par le Directeur général, fondée sur les principes de cette maison et qui vise à joindre des efforts pour réduire les inégalités par des politiques publiques dont l'accès se fonde sur l'individu. En ce sens, nous considérons que la coalition qui est proposée est forte parce qu'elle se fonde sur la base d'un dialogue social, mécanisme de consultation idéale pour permettre un échange entre gouvernement, travailleur et employeur, en quête de société plurielle et stable, ce qui, en même temps, contraste avec les conceptions de lutte des classes et conflits d'intérêts qui doivent être définitivement être surmontés. De même nous mesurons les contributions de l'Organisation internationale des travailleurs, l'OIT, liés à la création d'un milieu économique approprié par un système de libre entreprise qui donne de la valeur à la collectivité dans sa totalité. Ce qui nous intéresse particulièrement, ce sont les axes de travail retenus par la Conférence qui permettent de discuter d'aspects sociaux et de travail aussi importants que peuvent l'être l'apprentissage, la transition vers des environnements durables, la protection sociale et aussi ce qui est traditionnel, le renforcement du respect des droits à la commission des normes. Dans des contextes vulnérables, incertains, changeants et ambigus comme ceux que nous connaissons aujourd'hui les contributions de l'OIT doivent viser la recherche d'un consensus tripartite sur les dispositions et politiques qui permettent d'obtenir plus d'emplois, des emplois de meilleure qualité et naturellement plus d'entreprises et de meilleures entreprises durables. Les actions de l'OIT, qui s'inscrivent dans ce contexte auront un effet sur la réalisation des buts et objectifs que nous avons tous établis, la réalisation d'objectifs fixés dans les objectifs de développement durable et la concrétisation de la coalition mondiale pour la justice sociale. Nous souhaitons que les contributions comme celles que j'ai indiquées ou précédemment génèrent des solutions aux distorsions que présente le marché du travail de la République dominicaine, où l'informalité frise les 58% environ et où la législation du travail est décalée car elle a été promulguée il y a plus de 30 ans, étant rigide donc et inappropriée pour le profil socio-économique du pays et les impératifs même de développement de notre temps, notamment impératif technologique et tout ce qui implique aujourd'hui l'intelligence artificielle, la robotisation et les automatisations. À ce sujet, les employeurs de la République dominicaine préconisent la modernisation du code du travail et leur normes complémentaires. Nous avons d'ailleurs un effet à ce sujet et nous participons activement à cette dernière de façon que les attentes qui garantissent la viabilité, le bien-être, la compétitivité, la productivité et le progrès, y trouvent leur place. C'est là prioritaire pour nous. Nous

parions sur la force du dialogue social que manifeste notre pays pour obtenir des dispositions équilibrées et justes qui garantissent les droits de nos entreprises et collaborateurs et en même temps, qui redonnent la compétitivité à ceux qui génèrent la richesse. Comme nous l'avons indiqué au travers de différents scénarios nous rappelons que nous sommes engagés à impulser cette accord par le dialogue et la concertation. Enfin, il convient de rappeler qu'une paix durable n'existe que pour autant qu'elle soit accompagnée de justice et de bien-être. Ce bien-être est ancré et dans la réalisation de politiques publiques et privées qui stimulent l'institutionnalisation, la transparence et la création de postes de travail formels dans des entreprises socialement responsables et écologiquement viables. Nous réaffirmons que le consensus tripartite exige que le secteur des employeurs soit renforcé, puisque c'est essentiel, c'est indispensable alors qu'il faut gérer le bien-être, la stabilité de toutes les nations. Merci.

M. Adama Kamara

Gouvernement (Côte d'Ivoire)

Monsieur le Président, je voudrais, au nom du gouvernement ivoirien, à l'occasion de cette 111e session de la Conférence internationale du travail féliciter le Directeur général du BIT pour la pertinence de son rapport intitulé « Faire avancer la justice sociale » qui présente les quatre dimensions de la justice sociale que sont le respect des droits de l'homme et l'accès pour tous à ces droits, l'égal accès à l'emploi et à toute forme d'activité génératrice de revenus et productive, le partage équitable des fruits de la croissance, la prise en compte des transformations d'ordre technologiques, démographiques et environnementales. Ce rapport rappelle l'étroite connexité entre le travail décent et la justice sociale, ainsi que les réformes structurelles auxquelles aspire le monde du travail afin de renforcer la résilience de nos sociétés. Pour ma part, il m'a paraît évident que si la justice sociale était une juridiction, son juge en serait le dialogue social et l'avocat des partis, les chefs d'État, dont l'action vise à favoriser un développement harmonieux des nations. C'est tout le sens de la puissante politique de développement économique et social menée par son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire depuis 2012. Sous sa haute vision de développement, matérialisé par son programme une Côte d'Ivoire solidaire, épouse parfaitement les quatre dimensions de la justice sociale et place chaque Ivoirienne et Ivoirien ainsi que tous les étrangers vivant en Côte d'Ivoire au cœur de l'action de l'État, en tirant pleinement parti du rôle d'accélérateur joué par la protection sociale, que le Président de la République Alassane Ouattara a décidé d'ériger comme troisième religion de notre pays. La Côte d'Ivoire réalise des progrès rapides et probants sur la voie d'une justice sociale pour tous. Au nombre des actions concrètes mises en œuvre par le gouvernement sous son égide, figurent entre autres, la mise en place de nouveaux instruments de protection sociale tels que la couverture maladie universelle, le régime social des travailleurs indépendants, le régime des retraites complémentaires par capitalisation, instituée au profit des fonctionnaires et agents de l'État qui concourent au renforcement et à l'extension de la protection sociale avec réparation des injustices sociales pour les indigents, les travailleurs indépendants et les primo-assurés santé. L'accroissement des dépenses prouve, avec notamment l'institution des filières sociales productives, à travers les transferts monétaires qui ont permis à plus de 227 000 ménages de développer des activités économiques génératrices de revenus d'améliorer leurs revenus. Le renforcement du dispositif législatif et réglementaire avec l'ordonnance de 2021 modifiant le code du travail, la ratification de 2019 à 2023, de deux conventions et de deux protocoles essentiels

s'inscrivant dans les principes et droits fondamentaux du travail, la création des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel pour le secteur public et le secteur privé et du fonds d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap, l'amélioration des revenus des travailleurs avec, pour le secteur privé, deux revalorisations du SMIC et du barème des salaires en moins de dix ans. Et pour le secteur public, la signature en cinq ans de deux trêves sociales porteuses d'importants avantages pour les fonctionnaires et agents de l'État. Toutes ces actions font du Président de la République Alassane Ouattara un acteur majeur de la justice sociale et de la Côte d'Ivoire, un pays où le dialogue social inclusif se consolide chaque jour davantage. C'est pourquoi il me plaît de saluer le BIT pour son appui constant grâce auquel la Côte d'Ivoire renforce chaque jour davantage le dialogue social tripartite ainsi que son soutien dans la proposition de solutions concrètes aux vulnérabilités de certaines catégories de travailleurs, en l'occurrence les migrants et surtout les travailleurs et travailleuses domestiques. Monsieur le Président, pour conclure, je voudrais relever qu'une coalition mondiale s'avère plus que nécessaire pour accélérer les mécanismes et actions de lutte contre l'injustice sociale et parvenir à une meilleure coordination des différentes politiques nationales. C'est donc à juste titre que la Côte d'Ivoire salue le sommet de haut niveau sur la justice sociale dans le monde, qui doit se tenir à l'occasion de la présente Conférence. Je vous remercie.

M. Kyeung-Soo Yang

Travailleurs (République de Corée)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, distingué délégués, faire progresser la justice sociale est le titre du rapport du Directeur général, Monsieur Hounbo. Lorsque l'OIT avait été créée sur les ruines de la guerre elle avait déclaré que c'est la paix durable et universelle qui peut jeter les bases de la justice sociale. La réalité d'aujourd'hui, 100 années plus tard, rappelle cette raison d'être à l'organisation. Nous constatons le monde davantage d'incertitudes, d'inégalité et d'insécurité qui sont à la hausse. Je salue donc la proposition de discuter du thème de l'avancement de la justice sociale qui est la pierre angulaire de cette organisation. Le rapport fournit une définition de la justice sociale et qui doit être l'objectif que nous partagerons tous. Au mois de mai 2023, le feu Yang Hoe-dong membre du KCTU dans le secteur de la construction s'est immolée pour démontrer sa dignité et son respect envers soi. Les délégués travailleurs à Genève ont porté des rubans noirs pour le commémorer. Cette immolation a été extrêmement choquante, ainsi que les raisons pour lesquelles elle a eu lieu. L'idée était d'attirer l'attention sur les mauvaises conditions sur les sites de construction en Corée. Les sites de construction en Corée sont très dangereux. Deux fatalités se produisent tous les jours. Il n'y a pas de toilettes, il n'y a pas de salles de repos équipées. Les travailleurs du syndicat des travailleurs dans la construction ont été présentés par des criminels organisés lorsqu'ils ont voulu se syndiquer. Les contrats de conventions collectives sont considérés comme un crime de coercition et d'intimidation. De nombreux ont été emprisonnés. Feu Monsieur Yang, par son suicide, voulait montrer que cela n'était plus tolérable. La destruction de sa dignité a menée à sa mort. Le rapport du Directeur général nous présente l'État de droit comme étant l'une des composantes de la justice sociale. Les activités des syndicats se sont poursuivies conformément aux mêmes lois que par le passé, mais une application différente de cette loi par le nouveau gouvernement a fait que des activités qui étaient auparavant légitimes sont désormais considérées comme illégales. L'État de droit dans les relations de travail signifie obéissance à la loi, tant par les employeurs que par les travailleurs. Toutefois, aucun employeur n'a été arrêté. Cela n'est pas l'État de droit

mais l'utilisation des lois comme moyen de répression. L'État de droit en fait détruit les droits fondamentaux des travailleurs. Le gouvernement a demandé aux syndicats de soumettre des registres allant au-delà de ce qu'exige la loi. Le gouvernement exclut le cadre du KCTU dans les discussions sur la sécurité sociale et ne tient pas compte de la l'opinion de ceux qui ont été nommés par cette confédération. De plus, le secrétaire général de la FKMTU, Monsieur Kim, un travailleur membre du conseil du salaire minimum, a été détenu après avoir protesté contre les droits des sous-traitants. Le gouvernement a également donné des ordres de correction envers les syndicats. Les principes fondamentaux du droit au travail ont été détruits par ce gouvernement. La KCTU va organiser une grève générale au mois de juillet pour protester contre les politiques du gouvernement, qui ne fait que régresser la démocratie et menace la paix. Nous exigeons le départ du Président. Toutefois, le gouvernement va déclarer sans doute cette grève comme illégale, car la loi actuelle considère que les grèves contre le gouvernement sont illégales. La Corée a ratifié la Convention 87 et 98 en 2021 sans que ces conventions soient mises en œuvre. On n'a pas révisé la loi concernant les syndicats à l'assemblée nationale. Ce projet de loi reflète que quelques-unes des recommandations faites par l'OIT, la CFA et la CESCR. Mais le ministre du Travail a objecté, a exprimé son objection quant à ces règles et le gouvernement a l'intention de poser son veto. Cela va à l'encontre de toutes les conventions de l'OIT. Un mécanisme de surveillance de la mise en œuvre des conventions 87 et 98 est prévu cette année. Cette supervision est absolument indispensable en Corée mais aussi au Bélarus, Hong Kong, Myanmar, Pérou. Les travailleurs sont emprisonnés, font face à des punitions pénales pour avoir voulu faire avancer la justice sociale. Or, il s'agit de notre objectif commun à l'OIT et n'est pas un crime. Mettre fin à la répression et la libération des travailleurs emprisonnés est le point de départ pour faire avancer la justice sociale, merci.

Mme. Florence Bore

Gouvernement (Kenya)

Monsieur le Président de la 111e session de la CIT, Excellence, chers collègues, ministres représentant des travailleurs, représentants des employeurs, Mesdames et Messieurs. Le Kenya salue le rapport du Directeur général sur la promotion de la justice sociale qui est opportun alors que le monde bataille avec des crises multiples interconnectées qui menacent de défaire les acquis obtenus dans nos efforts communs pour réaliser les objectifs de développement sociaux et le l'Agenda 2030. Les origines de son mandat et le rôle clé qui a été joué par l'OIT doit être rappelé dans sa quête de justice sociale. La force motrice à l'époque et aujourd'hui reste la même, il s'agit de s'assurer du bien-être de l'humanité toute entière, sans aucune discrimination. Cet appel a été réaffirmé lors de la déclaration du centenaire de 2019 et dont nous tentons de promouvoir le cap. Monsieur le Président, les Kenyans reconnaissent l'aspiration, un gouvernement juste, social, fondé sur les droits humains, l'égalité, la liberté, la démocratie et l'État de droit, ce qui est essentiel. Et ils ont participé dans la promulgation, l'adoption d'une nouvelle constitution en 2010. La constitution engage expressément chaque organe d'État et le gouvernement a respecter, protéger, promouvoir et réaliser les dispositions de notre constitution. L'article 41 reconnaît les droits dans les relations industrielles qui sous-tendent le droit de tout un chacun à des conditions de travail équitables, une rémunération juste, des conditions d'heures de travail raisonnable, le droit de participer à des activités de syndicats et d'organisation d'employeurs, le droit à la grève, le droit à des négociations collectives, ce qui est essentiel dans la réalisation des droits économiques et sociaux

qui ont été établis par l'article 43. Conformément à cela, le Kenya a ratifié 52 conventions de l'OIT et continue de déployer des efforts pour intégrer pleinement au niveau national les dispositions de ces conventions. Monsieur le Président, ces impératifs institutionnels représentent une force motrice pour promouvoir la justice sociale et réaliser les quatre piliers identifiés dans le rapport, à savoir les droits de l'homme universels, les capacités, l'accès égal à des opportunités d'emploi et activités productives, c'est répartition équitable et partage juste des bénéfices et des transitions justes. Comme beaucoup d'États membres de l'OIT, le Kenya est en proie à des défis économiques, environnementaux et sociaux tels que l'inflation élevée, le chômage des jeunes, la dégradation de l'environnement et le secteur informel. Pour renforcer la structure de la gouvernance et et s'assurer d'une cohérence politique dans le secteur du travail, le gouvernement kenyan avec le soutien des partenaires sociaux, a amorcé un processus de réforme du conseil national de l'emploi et d'autres institutions nationales, a repris aussi des examens de politique. Le Directeur général a un rapport qui vient compléter l'orientation prise par la politique du gouvernement du fait de la transformation économique 2020-2021 avec une approche axée sur l'humain, visant à s'assurer que les marchés fonctionnent pour tous, en visent les masses, les catégories vulnérables au sein de la société avec une approche du bas vers le haut. C'est ce qui a permis de créer des voies permettant d'améliorer les capacités et l'accès à l'agriculture, de promouvoir les petites et moyennes entreprises et les microentreprises, qui a permis d'accéder à un logement accessible, la sécurité sociale, des super autoroutes numériques et des changements climatiques viables. Nous sommes conscients du rôle important que joue l'emploi pour assurer des ressources matérielles en permettant aux gens de mener une vie digne. Il est donc établi plusieurs actions positives au travers de fonds pour promouvoir l'entrepreneuriat parmi les jeunes, les femmes, les personnes porteuses de handicap et d'autres groupes vulnérables. Il a également accru le financement des programmes de protection sociale, ce qui inclut la sécurité sociale pour les travailleurs dans l'économie informelle, des programmes de transfert de liquidités pour les orphelins et les enfants vulnérables ou toutes les personnes handicapées, et un microfinancement pour s'assurer que personne ne ne soit laissé de côté. Monsieur le Président, nous avons entrepris un programme ambitieux concernant la migration des travailleurs pour faciliter l'emploi de beaucoup de Kenyans au chômage, au-delà de nos frontières nationales. Le gouvernement du Kenya est désireux de contracter des accords bilatéraux en matière de travail pour s'assurer d'un recrutement juste et éthique et une migration ordonnée et sûre. Nous continuons d'insister sur la mise en place de compétences qui peuvent être employées pour notre population aussi bien au niveau international que pour les marchés locaux. Nous avons redynamisé l'éducation et la formation professionnelle avec des centres sur tout le territoire qui promeuvent la reconnaissance d'un apprentissage préalable. Nous travaillons aussi à système d'information intégré sur le marché de l'emploi pour améliorer l'accès au marché de l'emploi par les différents protagonistes. Alors que je conclus Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer que le gouvernement kenyan déploie des efforts pour aborder la justice dans le monde du travail de façon complète, c'est ce qui est indiqué dans le programme 2021-2024 pour un travail décent lancé en novembre 2020. Les piliers du programme qui sont le développement du capital humain, la croissance économique durable et soutenue et le dialogue social, et le tripartisme avancera pour éliminer les défaillances dans le système. Nous remercions l'OIT de son engagement et de ce soutien indéfectible au Kenya à ce jour. Enfin, au nom du gouvernement kenyan, nous nous associons au Directeur général dans l'appel lancé à tous les gouvernements, travailleurs et employeurs pour constituer la coalition mondiale pour réaliser ses nobles objectifs. Le Kenya choisit d'être l'avant-garde de cet effort et engage tous les moyens nécessaires pour parvenir

à la justice sociale. Chers collègues, le moment est venu d'agir de façon déterminée. Ensemble, nous devons nous élever en faveur de la justice sociale pour tous. Asante sana, merci beaucoup.

Mme. Margarida Adamugy Talapa

Gouvernement (Mozambique)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur qui me revient de m'exprimer au nom de la République du Mozambique et de la délégation qui m'accompagne. Je voudrais exprimer ma gratitude pour ce privilège qui m'a été accordé de m'exprimer devant cette auguste assemblée. Je voudrais en particulier saluer son excellence le Président de la République du Mozambique, qui travaille avec beaucoup d'abnégation pour diriger le pays dans un contexte difficile caractérisé par l'apparition fréquente des difficultés climatiques et des acte terroristes dans certains districts de la province de Cabo Delgado. Je voudrais en profiter pour saluer le Directeur général de l'OIT, Gilbert Hounbo, et son équipe est le féliciter pour avoir organisé les travaux de cette assemblée. Je me félicite aussi du rapport intitulé « Promotion de la justice sociale » où on traite de questions qui revêtent quatre dimensions, les droits de l'homme universels, les capacités, l'équité d'accès aux opportunités, et répartition équitable et juste transition vers la construction de sociétés et d'économies résilientes. Pour aborder ces quatre dimensions, nous voyons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts de façon à garantir le renforcement des objectifs fixés lorsque l'organisation a été conçue, énoncés dans la déclaration universelle en ce qui concerne les principes fondamentaux et les droits des travailleurs, autres instruments dans un monde qui est affecté par différents types d'événements aujourd'hui et qui en particulier ont touché les économies en développement. C'est ce qui détermine cette situation, nous tentons de créer plus d'opportunités et d'emplois. Mesdames et Messieurs, depuis 2017, le gouvernement du Mozambique a mis en œuvre une politique d'emploi qui est fondée sur la concrétisation de la réalisation du programme du gouvernement. Le quatrième pilier de cette politique accorde la priorité à la promotion d'un travail décent, productif et durable, en se centrant sur le respect des droits des travailleurs. L'engagement du gouvernement a accélérer la mise en œuvre de cette politique de l'emploi a été démontrée par la création d'organes gérés de façon coordonnée, afin que cet objectif devienne viable, c'est-à-dire un secrétariat d'État pour la jeunesse et l'emploi qui se centre sur la mise en œuvre de mesures d'emploi qui concernent essentiellement les jeunes, l'autorité nationale pour l'éducation professionnelle qui se concentre sur le fait de s'assurer que l'éducation professionnelle est appropriée, pertinente, et puis l'observatoire du marché du travail, qui se centre sur la génération d'informations concernant le marché du travail. La lutte contre les pires formes du travail des enfants est également un travail en cours avec des résultats tangibles, nés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions appropriées qui a donné la priorité à un travail de sensibilisation et de formation des acteurs compétents dans ce domaine. Mesdames et Messieurs le Mozambique réitère son engagement à continuer à promouvoir le travail décent et j'en veux pour preuve la révision de la loi et du code sur le travail d'ores et déjà soumis à l'assemblée de la République. En suivi à la décision prise par cette maison l'année dernière, la Convention 155 et 187 sur la santé et la sécurité au travail qui a été envisagée fait que le gouvernement entend la soumettre au Parlement. L'idée est de fournir aux travailleurs une protection pour ceux qui ne le sont pas encore. Enfin, j'en profite pour remercier l'OIT de ses activités de formation,

pour l'assistance technique et qui aide à travailler aussi sur l'étude actuarielle et sur l'étude concernant un modèle de fixation du salaire minimum avec des ressources pour la mise en œuvre du projet Moztrabalha 2, qui est un projet qui vise essentiellement à promouvoir la mise en œuvre de notre stratégie en matière d'emploi. J'espère que la Conférence travaillera de façon harmonieuse et je souhaite à tous mes meilleurs vœux de succès. Merci beaucoup.

M. Mohammed Al Obaidly

Gouvernement (Qatar)

Au nom de Dieu, le bienveillant, le miséreux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs excellences, chefs de délégation, Mesdames et Messieurs. D'entrée de jeu, je voudrais dire que je suis ravi de transmettre mes félicitations sincères envers vous, Monsieur de votre élection à la présidence de la 111^e session de la CIT. Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans toutes vos entreprises. Nous espérons que la Conférence sera en mesure d'atteindre ses objectifs. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais adresser mes remerciements à son excellence, le Directeur général. Nous nous félicitons de l'excellence du choix concernant le thème dans le rapport, c'est-à-dire promouvoir la sécurité sociale pour un travail décent, et compte tenu des défis sans précédent que connaît le monde du travail aujourd'hui, à la suite des différentes crises économiques et sociales. Ces crises ont conduit à un climat d'incertitude, diagnostiqué de façon très précise dans le rapport du Directeur général et qui fait le jour sur le rôle vital joué par l'OIT à cette étape. À ce titre, nous voudrions souligner qu'il est important de renforcer le rôle de l'OIT pour une plus grande coopération et un plus grand partenariat, de sorte que les gouvernements, les associations d'employeurs conjuguent leurs efforts en élaborant les politiques qui nous permettent de déterminer le cadre du travail au niveau national et international, de façon à pouvoir continuer à promouvoir la justice sociale et à encourager au travail décent et à la protection sociale. Excellence Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Afin de réaliser les objectifs de notre vision au Qatar d'ici 2030, nous poursuivons nos efforts de façon à renforcer la capacité de la population active en développant ses compétences afin que ces compétences puissent être acquises afin de relever les différents défis qui se posent aujourd'hui dans le monde du travail, ce qui nous permettra d'aller vers des économies plus concurrentielles qui se fondent aussi sur la connaissance. Nous avons fait tous les efforts possibles pour encourager les jeunes au Qatar, des deux sexes pour qu'ils prennent la voie de l'entrepreneuriat, en encourageant les petites et moyennes entreprises. De plus, nous avons attiré une main-d'œuvre migrante active. L'État du Qatar au cours de la période écoulée a introduit des réformes majeures dans le code du travail et en très peu de temps, il a pu obtenir des résultats majeurs avec des mesures positives qui permettent de renforcer le travail décent afin d'appuyer les principes relatifs à l'emploi de façon qu'il soient conforme aux normes internationales, ce qui a été reconnu par beaucoup d'organisations des droits de l'homme et des organisations du système des Nations Unies. À ce titre, nous voudrions souligner que l'État du Qatar s'est engagé à continuer à développer les résultats d'ores et déjà acquis. À l'heure actuelle, nous coopérons avec nos partenaires internationaux et locaux afin de renforcer ces résultats et afin de compléter la mise en œuvre réelle de la législation qui vient d'être promulguée, ainsi qu'en élaborant une stratégie en vue d'une pérennité à partir des leçons tirées. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Nous avons aussi lu avec attention le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires occupés. Nous voyons à quel point ces derniers sont exposés à des

souffrances du fait de l'expansion des colonies et de la clôture, et des restrictions frappant les mouvements, outre la crise économique aggravée. C'est pourquoi nous demandons à l'OIT de continuer à déployer des efforts pour mettre un terme aux souffrances des travailleurs Palestiniens et de promouvoir la mise en œuvre de toutes les résolutions internationales visant à mettre un terme à l'occupation israélienne. Pour terminer, je voudrais encore une fois remercier son excellence, le Président ainsi que le vice-Président et le Directeur général. Tous ceux qui sont présents, je vous souhaite mes meilleurs vœux de succès. Je vous souhaite d'atteindre nos objectifs. Merci beaucoup.

M. Henrik Munthe

Vice-président employeur (Norvège)

Mesdames et Messieurs, nous sommes sur le point de commencer, je vous demanderai de bien vouloir prendre place ou de quitter la salle. S'il vous plaît, veuillez prendre place ou quitter la salle, je vous en prie. Encore une fois, je vous prie de bien vouloir prendre place ou quitter la salle s'il vous plaît. Nous sommes sur le point de commencer nos travaux pour cet après-midi. Veuillez faire silence. Encore une fois, je vous prie de bien vouloir prendre place ou de quitter la salle. Bonjour, nous devons commencer, nous sommes déjà en retard, je vous prie de bien vouloir prendre place. Bonjour Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir d'ouvrir la 11^e séance de la Conférence internationale du travail. Je m'appelle Henrik Munthe et en ma qualité de vice-Président employeur, je vais présider la première partie de la plénière de cet après-midi. Cet après-midi, allons donc poursuivre la discussion générale sur le rapport du Président du conseil d'administration, le rapport du Directeur général et son annexe. Ces deux rapports et l'annexe ont été présentés en plénière lundi et ont fait l'objet de nos discussions en plénière depuis mardi. Comme je l'ai fait au cours des derniers jours, je suivrai la liste des orateurs telle qu'elle apparaîtra à l'écran. Veuillez noter que les résultats des votes électroniques qui ont commencé ce matin seront annoncés à la fin de cette séance. Et avant de commencer, je vous rappelle que la durée d'intervention est cinq minutes. Comme je vous l'ai dit il y a une longue liste d'intervenants, nous serons très stricts sur le respect de la durée d'intervention. Je vous demanderai de bien vouloir faire silence lorsque vous êtes dans la salle. J'ai le plaisir de donner la parole au premier intervenant, le Vice-ministre au ministère de la sécurité sociale et du travail. Lituanie Monsieur Silinskas. Il va intervenir par vidéo. Vous avez la parole.

M. Vytautas Silinskas

Gouvernement (Lituanie)

C'est un grand honneur pour moi que d'intervenir en plénière aujourd'hui. Monsieur le Directeur général, au nom de la République de Lituanie, je tiens à vous féliciter et à vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'occasion de votre première conférence internationale du travail en tant que Directeur général. Nous sommes très honorés de vous avoir à la tête de cette conférence et de l'organisation. La Lituanie appuie sans réserve la coalition mondiale pour la justice sociale. Nous appuyons donc cette initiative et ces ambitions. Il n'est pas possible d'atteindre la justice sociale dans les quatre dimensions mentionnés dans le rapport si l'on ne lutte pas contre un certain nombre de phénomènes et il est important de lutter contre la violence, le harcèlement, la discrimination et l'exclusion qui ne doivent pas être tolérées, conformément à notre

engagement en faveur des principes et droits fondamentaux au travail. Monsieur le Président, la Lituanie appuie la décision concernant les options de mesures pour le Bélarus au titre de l'article 33 de la constitution de l'OIT, des conventions 87 et 98. Les violations systématiques par le Bélarus des droits des personnes à la liberté d'association, la négociation collective, et cetera, sont sans précédent. Le Bélarus a ignoré ses obligations au titre de la constitution de l'OIT et des traités internationaux depuis plus de 20 ans. Les choses se sont encore aggravées depuis la participation du Bélarus dans la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Mesdames et Messieurs les mandants de l'OIT, chers collègues, la Lituanie est convaincue que le Bureau sous-régional de Moscou doit être transféré. La guerre non provoquée, injustifiée de la Russie contre l'Ukraine représente une grave violation du droit international et est incompatible avec les objectifs élus de l'OIT, et d'autres institutions des Nations Unies ont déjà pris de telles décisions. La Lituanie appuie le bureau de l'OIT pour le travail fait en faveur de l'appui aux mandants tripartites d'Ukraine et appuie la décision de réaffecter la responsabilité à la Géorgie du bureau de l'OIT de Budapest. Cependant, le transfert, la relocalisation du bureau de Russie nécessite l'attention immédiate de l'OIT, une réponse immédiate. Le préambule de la constitution rappelle que une paix durable et universelle ne saurait être établie que si elle est fondée sur la justice sociale. Je vous remercie.

Mme. Renate Hornung-Draus

Employeurs (Allemagne)

Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'interviens aujourd'hui en tant que déléguée des employeurs d'Allemagne. J'aurais aimé pouvoir parler longuement de la contribution de notre fédération au travail durable, aux entreprises durables et à la réduction du secteur informel. J'aurais aimé également parler de l'importance de la déclaration du centenaire, étant donné les enjeux qui sont ceux que nous connaissons actuellement dans le monde, d'autant plus que cette Conférence est la première conférence qui se déroule sous l'égide du nouveau Directeur général, Monsieur Hounbo, et c'est lui qui a eu l'idée d'une commission pour la justice sociale, ce qui est excellent pour l'avenir. L'OIT, cependant, si l'on fait le point, traverse une crise existentielle et je suis très heureuse de voir qu'il y a quelques instants, nous avons eu une réunion au niveau des ambassadeurs. J'espère que cela augure bien pour le programme et le budget 2024-2025. J'espère qu'il sera adopté rapidement et que l'organisation sera en mesure d'agir. Ça aurait été très regrettable que cette organisation qui il y a quatre ans à peine fêtait son centenaire et par conséquent est la plus ancienne des organisations multilatérales dans le monde. Il aurait été très regrettable, disais-je, qu'il ne soit pas en mesure d'adopter son budget, d'autant plus que l'OIT apporte une contribution très importante à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle peut faire ce travail, elle doit faire ce travail pour l'emploi productif, les compétences, les entreprises durables, la protection du travail, la santé et la sécurité dans le monde du travail. Tous ces enjeux sont les réels piliers de l'OIT et ils sont et essentiels, qu'on les maintienne pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'avenir. La nature spécifique de l'OIT, qui est de nature tripartite, l'organisation est la seule où les représentants des employeurs, des travailleurs, sont des mandants aux côtés des gouvernements, avec les mêmes droits que ces derniers, et il y a des passerelles qui sont construites entre le monde de la diplomatie et le niveau local de l'économie, là où se déroulent les activités économiques dans toute leur diversité. Nous sommes des partenaires sociaux responsables de façonner les conditions de travail dans nos pays respectifs parce que

nous, les négociations et les accords sont souvent négociés après de longs conflits, mais au cours des 100 dernières années, nous avons tiré un certain nombre d'enseignements. Nous avons eu un sentiment de supériorité et nous avons essayé d'être à même des grands enjeux, mais il convient de toujours avoir comme ligne de mire la nécessité d'arriver à un consensus. Il faut lutter contre le dogmatisme qui marquerait la fin de tout progrès, de toute évolution constructive. Nous ne devons pas utiliser ce sentiment de supériorité en ce sens. Si nous pouvons faire quelque chose pour protéger le multilatéralisme, il est important de le faire. En même temps ce n'est qu'en n'agissant ensemble que nous pouvons, au sein des Nations Unies, travailler conformément aux défis que nous avons à relever. Nous devons tirer les enseignements des mois derniers, des jours derniers et cela doit être un enseignement pour tous les mandants. Merci.

M. Dara In

Gouvernement (Cambodge)

Monsieur le Vice-Président, excellence distinguée secrétaire général de la Conférence, distingué délégués, ma délégation souhaite féliciter très chaleureusement le Président ainsi que les autres membres du bureau de cette Conférence. Nous aimerions également remercier très sincèrement l'OIT pour toute sa contribution au développement socio-économique du Cambodge, par le biais de ces programmes visant à promouvoir la justice sociale et le travail décent pour tous. En ces moments de grands défis, la pandémie, les coûts de vie en escalade, le changement climatique, la crise de la dette, la justice sociale devient de plus en plus importante et elle fait partie intégrante des fondements d'une paix universelle et durable. En ayant cela présent à l'esprit, nous nous sommes réunis ici aujourd'hui pour naviguer à travers les complexités et rechercher des solutions communes. Afin de faire face aux inégalités qui ont un impact persistant sur les individus, il est important de développer et de mettre en œuvre des solutions pratiques. La responsabilité nous appartient de créer un environnement favorable qui permettrait aux individus et aux communautés d'aborder les questions de justice sociale ensemble. Notre objectif collectif est de veiller à ce que tout un chacun ait accès aux services et aux ressources qui vont lui donner la chance de d'avoir un niveau de vie décent. Compte tenu de tout ceci, nous remercions le Directeur général pour son rapport très complet s'intitulant « Progresser vers la justice sociale ». Monsieur le Vice-Président, il est clair que le développement des compétences est une pierre angulaire dans la recherche d'un travail décent. Au Cambodge, nous avons introduit diverses politiques très robustes, notamment une politique de développement industriel, une politique nationale de l'emploi, une politique de formation technique et professionnelle, et également une loi sur la migration des travailleurs. Nous nous sommes engagés de façon ferme à réaliser la justice sociale et le démontrer par le biais de mécanismes tripartites, dialogue social, efforts concertés, axes pour accorder l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé à tous. Nous coopérons avec la communauté internationale ainsi que avec l'OIT. Cela a un rôle extrêmement important pour coordonner nos divers programmes. Par exemple le programme de travail décent pour les Cambodgiens qui traverse cinq phases : meilleures usines, meilleures possibilités d'emploi décent. Nous sommes heureux que sous le leadership de notre Premier ministre, nous avons également lancé une formation professionnelle et technique pour 1,5 millions de jeunes venant de familles vulnérables et pauvres. Cette initiative équipera ces jeunes et leur donnera les compétences pour trouver un emploi de leur choix. En dépit des disruptions posées par la pandémie et la récession, le Cambodge reste déterminé à améliorer les

conditions de vie de ces travailleurs. Notre engagement est prouvé par les efforts que nous faisons à augmenter tous les ans le salaire minimum à travers tous les secteurs, étendre la protection sociale et renforcer la protection du travail. À ce moment critique la mission et le mandat de l'OIT deviennent indispensables pour faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent pour tous. Reconnaissance aussi, le Cambodge entérine toutes les recommandations contenues dans le rapport du Directeur général. Nous sommes convaincus que cela va contribuer à réaliser l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et permettra de protéger le mandat historique de l'OIT à la recherche de la justice sociale. En conclusion, nous sommes convaincus qu'en adhérant au principe fondamental de tripartisme, de dialogue social, d'une approche axée sur l'être humain, nous allons surmonter les défis qui sont devant nous et nous exprimons notre espoir que les gouvernements, les organisations internationales, les partenaires sociaux vont apporter l'appui nécessaire à la coalition mondiale pour la justice sociale en entreprenant des mesures solides d'actions transformatives en faveur du développement socio-économique durable. Je vous remercie.

Mme. Khadija Ezzoumi

Travailleurs (Maroc)

Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux, Monsieur le Directeur général de l'Organisation, excellence, Mesdames et Messieurs, représentants des travailleurs et des employés, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole au nom du mouvement syndicaliste marocain devant cette auguste assemblée. Et peut-être que je suis la première femme qui prend la parole au nom du mouvement syndicaliste marocain, et c'est une grande fierté pour moi. Nous sommes fiers du dialogue social et de la relation tripartite qui lie les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Malgré le contexte international difficile qui a connu des crises récurrentes et malgré les difficultés auxquelles nous faisons face au Maroc à cause d'un climat très difficile caractérisé par la sécheresse. Malgré toutes ces difficultés, le dialogue social a connu un processus d'institutionnalisation. Malgré cela, les défis sont toujours très grands et nous ne sommes pas sans savoir que grâce au dialogue, nous pouvons surmonter les difficultés et faire face aux risques imminents. Notre mouvement n'a cessé de s'engager en faveur des revendications justes et légitimes de la classe ouvrière et nous appelons le gouvernement à tendre une oreille attentive à ces revendications et nous ne pouvons ne pas reconnaître les avancées réalisées par le gouvernement malgré le contexte international difficile, caractérisé par l'inflation. À la gloire du gouvernement marocain il faut noter que le dialogue social a été institutionnalisé et que les réunions protocolaires ont été abandonnées depuis le début du mois de mai. Voilà un acquis que nous voudrions développer et promouvoir pour que cette institutionnalisation soit encadrée par une loi claire. L'institutionnalisation nous a permis d'exprimer de manière claire face au gouvernement et au Premier ministre, les revendications de la classe ouvrière et cela nous a permis aussi de comprendre la vision du gouvernement et les contraintes auxquelles il fait face dans un nombre de dossiers. La maturité du mouvement se reflète dans le fait qu'il ait accepté de signer malgré les difficultés l'accord du dialogue social du 30 avril 2022 qui constitue une feuille de route de coopération entre le gouvernement et les syndicats concernant un nombre de questions prioritaires. Dans la foulée de tout ce qui précède, je ne peux qu'exprimer notre gratitude pour les grands chantiers royaux et historiques liés à la protection sociale. Lancée sous l'égide de sa majesté le roi Mohammed VI et encadré dans la loi 09-21 concernant la protection sociale. C'est en effet un chantier historique caractérisé

par l'application à grande échelle de l'assurance maladie obligatoire pour tous les citoyens et citoyennes, et qui permet d'assurer des compensations aux familles. Même pour les familles qui ne travaillent pas. Nous avons réalisé des objectifs importants liés à l'enseignement supérieur, à la santé, mais aussi au niveau de du secteur national d'éducation afin de créer un système équitable et juste pour toutes les constituantes. Le portefeuille le plus compliqué, le plus difficile est peut-être celui de la protection du pouvoir d'achat pour tous les citoyens et toutes les citoyennes. Et il faut noter que la guerre qui sévit en Europe à l'heure actuelle a eu un impact négatif et a mené à une augmentation des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Cela a mené aussi à une augmentation des taux d'inflation. Nous ne pouvons nier les efforts du gouvernement marocain qui a pris une série de mesures et d'actions pour promouvoir la caisse de compensation en 2022 à hauteur de 40 milliards de dirhams. Je n'ai pas le temps de mentionner tous les progrès réalisés, mais malgré les revendications et les luttes que nous menons, nous avons pu maintenir un dialogue social avec le gouvernement pour protéger les priorités principales pour notre pays. Parmi les projets de loi que nous discutons, la loi pour réglementer les grèves, le code de travail et la loi syndicaliste. Et nous refusons de porter atteinte aux droits constitutionnels de la classe des travailleurs qui a un droit constitutionnel à la grève. Le code de travail devrait constituer une opportunité pour garantir la sécurité des travailleurs et lutter contre les injustices et les cas de virement ou d'expulsion et de violation des libertés syndicales dans un nombre d'unités de production dans le secteur privé. La hausse des prix des denrées de base ainsi que les conséquences de l'inflation nous imposent de penser sérieusement à établir une hausse générale des salaires. Le mouvement syndicaliste marocain a travaillé avec de bonnes intentions avec le gouvernement marocain et les employeurs pour faire face aux grands défis auxquels nous sommes confrontés et qui ont un impact sur le droit de la classe ouvrière. Et il faut noter que nous sommes sûrs et certains de pouvoir faire face à toute action, aux mesures qui pourraient porter atteinte aux droits des travailleurs. En effet, la réforme de la caisse mentionnée ne peut se faire aux dépens du pouvoir d'achat et la réforme déclarée par le ministère des affaires financières ne peut se faire aux dépens des travailleurs et je vous remercie de votre attention.

Mme. Ida Fauziyah

Gouvernement (Indonésie)

Que la paix de Dieu soit avec vous. [foreign 00:27] Pour que tous les travailleurs bénéficient des débouchés, nous devons également veiller à l'accès des travailleurs à une large protection sociale grâce à la mobilisation des ressources nationales et à une plus forte coopération internationale. Au cours de notre présidence de l'ANASE 2023, l'Indonésie a renforcé la protection des travailleurs migrants et lutté contre la traite des êtres humains. C'était les points forts, a également travaillé à éliminer la violence sexuelle sur le lieu de travail dans le cadre de son programme régional. Au niveau national, nous avons renforcé nos programmes politiques et stratégiques dans le domaine du travail qui contribuent à faire reculer le taux de chômage, renforce le travail décent, améliore la protection pour tous les travailleurs et améliore le marché du travail qui est plus inclusif et durable. Deuxièmement, nous renforçons l'apprentissage tout au long de la vie en redynamisant la formation professionnelle et en proposant une stratégie de compétences élargies dans le cadre du G20, sous l'égide de la présidence de l'Indonésie l'année dernière. Au cours de notre présidence de l'ANASE cette année, nous avons mis l'accent sur la compétitivité, la résilience et la souplesse des travailleurs grâce à l'harmonisation des critères de formation et des

systèmes de certification professionnelle. Troisièmement, nous continuons à promouvoir le dialogue social avec les mandants clés, fondés sur le respect de la liberté syndicale et la reconnaissance des droits à la négociation collective l'élaboration de politique et réglementation telle que la création d'emplois au type d'accord Cipta Kerja. Cette loi a pour objectif d'augmenter les débouchés pour davantage absorber la main-d'œuvre et pour fournir une meilleure protection aux travailleurs. Enfin, la réforme de la sécurité sociale a fourni un accès à une protection sociale globale pour tous les travailleurs. Cela est une réalisation de la priorité de l'Indonésie d'arriver à la justice pour toutes ces populations, notamment les travailleurs. Monsieur le Président, avant de conclure, j'aimerais souligner encore une fois, l'attachement de l'Indonésie aux activités de l'OIT. À cet égard, j'aimerais souligner que il est important pour les mandants de l'OIT de respecter l'esprit de dialogue constructif, de coopération et de confiance. Et pour le bureau, il faut éviter la division en étant à l'écoute des préoccupations des membres de façon juste et équilibrée, fondée sur le consensus international. Je vous remercie.

M. Alexey Vovchenko

Gouvernement (Fédération de Russie)

Bonjour, chers amis. J'aimerais tout d'abord remercier l'OIT pour avoir organisé la Conférence internationale du travail. Comme l'a dit le Directeur général dans son premier rapport sur notre voie vers la justice sociale, nous rencontrons des vérités dures telles que la pandémie, le chômage, les accidents industriels, un fossé croissant dans le niveau des rémunérations, et sans pouvoir les surmonter, nous n'allons pas simplement atteindre l'objectif de travail décent pour tous. La Fédération de Russie partage l'idée de la nécessité d'arriver à la justice sociale et d'assurer le travail décent et une protection sociale à tous les citoyens. La pandémie a en réalité eu un effet important sur la situation socio-économique des pays, mais à notre avis, la Fédération de Russie a pu relever ce défi avec succès. Par exemple, nous avons modifié notre code de travail notamment pour prévoir le télétravail. C'est la première fois que cela a été fait, et grâce aux technologies d'information, beaucoup d'emplois ont pu être effectués sous forme électronique et dans un régime proactif. Il faut donner à tous les citoyens la possibilité de déterminer leur lieu de travail et d'obtenir une formation pour assumer ces postes de travail, et cela a été fait avec succès dans le cadre de programmes que nous avons entrepris, qui prévoit la possibilité de recyclage, d'amélioration des compétences pour les chômeurs et également pour les femmes et pour celles qui se trouvent en congé maternité. Et comme cela est dit très justement dans le rapport du Directeur général, la protection sociale des familles est une composante indispensable du bien-être social, et nous accordons une attention toute particulière dans nos programmes ciblés pour soutenir les plus nécessiteux. Les mesures de soutien sont liées au niveau minimum du revenu, qui augmente tous les ans. En 2020, le niveau de ce niveau minimum du revenu a été augmenté et c'est donc l'augmentation du niveau minimum du revenu qui nous permet de lutter contre les injustices. En Fédération de Russie, nous avons aussi rénové notre code du travail dans le domaine de la protection du travail et cela afin de créer un nouveau modèle préventif de sécurité des travailleurs. Ainsi, je puis aussi vous parler de réalisations importantes dans le domaine du chômage. Notre niveau de chômage a atteint un record bas 3,5%, cela grâce aux mesures qui ont été prises pour améliorer le marché du travail. Il y a également des programmes différents pour l'emploi des jeunes, ceux qui rentre pour la première fois sur le marché du travail et l'année passée, on a commencé toute une série de mesures pour également lutter contre l'emploi clandestin. Des mesures également prises au

niveau des pôles emploi pour encore une fois, soutenir le marché du travail. J'appuie la position du Directeur général dans son rapport que le tripartisme, c'est la clé pour la recherche de solutions efficaces. C'est vrai, l'année passée, la commission tripartite de la Fédération de Russie pour régler les différends professionnels a examiné plus de 100 projets d'actes normatifs et qui ont pu donc passer par le biais de cette commission et adopté par cette commission tripartite. La politique favorisant le développement du potentiel humain et pour avoir un travail décent et la justice sociale se poursuivent. J'aimerais également attirer votre attention sur une initiative prise par nos collègues du Venezuela qui ont présenté toute une série de thèses au nom des amis pour la protection de la charte des Nations Unies. C'est donc un groupe de pays qui s'est formé et la Fédération de Russie est tout à fait solidaire avec l'approche du groupe, pour ne pas admettre des politiques arbitraires visant à isoler tel ou tel pays, notamment par le biais de mesures coercitives unilatérales. Il est clair que ces actions non seulement violent la souveraineté, le principe de non-ingérence et l'indépendance du pays, mais également porte un coup aux relations professionnelles, à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement que l'on a constaté dernièrement et dont l'effet négatif sur le niveau de vie est sensible. La justice sociale est impossible sans la coopération internationale. Merci.

M. Donggeun Lee

Employeurs (République de Corée)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'aimerais tout d'abord féliciter le Président et les vice-Présidents à l'occasion de leurs élections respectives. La pandémie est enfin derrière nous. Mais avant que nous ayons totalement récupéré après ce choc, nous devons faire face à une crise complexe avec des conflits géopolitiques croissants, des prix de l'alimentation et de l'énergie qui flambent et des changements climatiques. Dans ce contexte, le rapport du Directeur général est tout à fait d'actualité. Les pays dans le monde font face à un ralentissement de la croissance économique et à un grave chômage. D'après le rapport du Directeur général, dans le monde 270 millions de personnes sont au chômage et un jeune sur cinq ne fait plus partie du système éducatif, n'est pas employé ou en formation. En outre, la pandémie a accéléré les changements dans les modalités de travail. Je pense notamment à l'intelligence artificielle et à la robotique qui transforme les structures industrielles et les formes d'emploi. Ces transformations présentent des difficultés mais également de nombreuses opportunités. Pour répondre à ces changements avec succès et saisir les nouvelles opportunités, il faudrait tout d'abord ne pas s'agripper aux droits acquis ou aux vieilles pratiques. Pour cela, il est tout à fait urgent et impératif de rendre le marché du travail plus flexible, en réformant les règles rigides. Deuxièmement, nous devons encourager les entreprises durables, les appuyer pour qu'elles créent davantage d'emplois. Les emplois sont essentiels pour garantir le bien-être matériel, lutter contre les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale. Par conséquent, les États membres de l'OIT, les organisations internationales doivent conjuguer leurs efforts pour créer un environnement qui encourage les entreprises privées à investir activement et à créer davantage d'emplois. Troisièmement, en Corée, le nombre de journées de travail perdues en raison de grèves est plus élevé que dans d'autres pays, et la législation du travail est à la traîne par rapport aux normes internationales. Les allégations de répression contre les syndicats du fait du gouvernement coréen, allégations évoquées par les syndicats ne sont que des revendications unilatérales. En Corée, les manifestations violentes des syndicats et les actes illégaux sont extrêmement préjudiciables au public. Ce sont des actes illégaux

de syndicats de la construction, et des fraudes comptables de la part de certains syndicats. Les populations en Corée appuient les efforts du gouvernement. Enfin, il est important d'améliorer les relations industrielles et la législation du travail de façon équilibrée. À cet égard, je suis très inquiet du projet de loi de révision en Corée, qui a pour objectif d'élargir la portée des employeurs et la notion de différends du travail sans définition claire ni norme, alors que le droit des employeurs à obtenir des dommages et intérêts suite aux actes illégaux des syndicats est restreinte. Si ce projet de loi de révision était voté sans consultation, accord entre gouvernement, employeurs et syndicats, cela serait préjudiciable à l'écosystème industriel et serait source de confusion dans les lieux de travail. J'aimerais demander à l'OIT de respecter les diverses positions et de tenir pleinement compte des différents points de vue de toutes les parties prenantes. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'espère sincèrement que la CIT de cette année nous donnera l'occasion de présenter notre expérience et de faire avancer la justice sociale. Je vous remercie.

M. Alexander Shokhin

Employeurs (Fédération de Russie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom des employeurs de la Fédération de Russie, je salue les participants à 111e Conférence internationale du travail. Les employeurs de la Fédération de Russie partagent les préoccupations et les défis qu'on rencontre partout dans le monde, dans la sphère du travail. Comme l'a dit le Directeur général dans son rapport, « Progresser la justice sociale », le travail décent est un moteur indispensable pour la justice sociale et le dialogue et le tripartisme constituent en fait une composante indissociable de cela. Les défis du marché du travail se rencontrent également en Fédération de Russie. Au cours des dernières années il y a eu un changement important. Il n'y avait pas suffisamment de postes, il y avait du chômage alors que maintenant on est passé à un déficit structurel et parfois absolu de cadres dans les secteurs productifs. Le gouvernement a entrepris bien sûr des mesures pour y remédier, avec l'aide de l'alliance des industriels, des investisseurs et l'association des employeurs pour créer un lien entre un système harmonieux de formation pour répondre aux besoins du marché du travail. On a créé un projet professionnalisme, un autre qui s'intitule « Hautes écoles d'ingénieurs » pour former des personnes qualifiées pour répondre aux besoins des entreprises. Les nouvelles formes d'emploi également, les plateformes, l'auto-emploi ont été encouragées pendant les restrictions dues au COVID. Une réglementation et la nécessité de sortir du secteur informel est aussi au centre de notre attention. L'ordre du jour de la Conférence se concentre sur des questions extrêmement importantes, telles que, par exemple, l'apprentissage de qualité, la protection des travailleurs, le passage vers une économie verte, durable et une société verte pour tous. Toutes ces questions sont également très importantes pour les entrepreneurs russes. Nous sommes attachés aux principes de partenariat social qui sont à la base de loyauté. Le développement du partenariat social a été inscrit en 2020 dans la constitution de la Fédération de Russie. L'idée est en d'attirer les nouvelles entreprises également à adhérer aux associations d'employeurs. Un appui également a été donné par les syndicats qui sont également membres de ces associations. Nous menons à travailler pour renforcer l'union des employeurs pour rehausser le rôle de développement social et économique du pays et nous serons très heureux de nous inspirer des expériences des autres pays dans ce domaine. Également, la Fédération de Russie reste un membre de l'OIT. Nous déplorons la décision de l'OIT de mettre fin à sa coopération technique et qui ferme la porte à toute une série de forums auxquels participait la Fédération de Russie. Mais

malgré cela, notre pays continue à observer et respecter les normes internationales du travail, élabore et entreprend de nouveaux mécanismes pour garantir un travail décent et pour assurer la justice sociale. Enfin, j'aimerais citer l'un des pères de cette organisation. Il s'agit d'Albert Thomas, qui les a prononcés en 1926. Il a dit que malgré tous les malheurs, malgré la continuation des guerres qui déchirent le monde, malgré toutes les difficultés, nous sommes convaincus que grâce à l'OIT, la justice sociale deviendra une réalité dans le monde. Dans la situation actuelle où le monde est confronté à des crises sociales, économiques et politiques importantes, l'actualité de cette thèse est indéniable. Nous appuyons l'idée de la création d'une coalition mondiale de justice sociale, ce qui est bien reflété dans le rapport de Directeur général, qui est à même d'améliorer la justice sociale et une politique mondiale pour la relance de la coopération multilatérale. Au nom des employeurs de la Fédération de Russie, je souhaite à vous tous plein succès pendant cette session et je vous félicite aussi d'avoir enfin pu adopter le budget de l'organisation. Merci.

M. Luiz Marinho

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le Directeur général Gilbert Houngbo, Monsieur le Vice-Président de la 111e Conférence internationale du travail. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Deux commentaires : tout d'abord aujourd'hui est la Journée internationale de la lutte contre le travail des enfants, et le 28 juin nous allons avoir la Gay Pride au Brésil. Nous avons également la parade des fiertés qui inclut un grand nombre de populations et j'aimerais vous féliciter à l'occasion de cette Conférence. Notre gouvernement est présent encore une fois. Le ministère d'État au travail et à l'emploi a dû être remanié et nous sommes très heureux d'être de retour. Nous tenons à féliciter le Directeur général Gilbert Houngbo pour son rapport sur la promotion de la justice sociale, qui offre des directives utiles pour faire avancer la justice sociale au niveau mondial et national. Nous avons été très agréablement surpris de constater que ce rapport contient un thème qui nous tient à cœur, à savoir la lutte contre les inégalités et la lutte pour la justice sociale. Nous participons à la lutte pour la justice sociale. Nous luttons contre l'exclusion, les préjugés, promouvons le plein emploi, le travail décent, mettons en place des mesures de protection sociale et sommes très attachés à la négociation collective et aux principes et droits fondamentaux au travail. Cela a été matérialisé par plusieurs mesures mises en place par le nouveau ministère. Il y a eu différents projets, notamment pour relever le salaire minimum, pour revitaliser les conseils tripartites qui assurent un suivi des politiques publiques. Nous avons également créé un groupe de travail tripartite pour promouvoir les relations de travail, négociation collective. Nous avons également créé un conseil national tripartite qui réglemente le travail sur plateforme. Nous avons déjà fait approuver par le parlement un projet de loi pour l'égalité salariale entre hommes et femmes. Nous avons envoyé des messages au congrès national pour ratifier les conventions de l'OIT suivantes : 156, 190, 187, 129 et le protocole à la convention 29. Nous avons également pris plusieurs mesures pour sortir des travailleurs et des travailleuses de situation d'esclavage. Mais il y a énormément de défis à relever dans notre pays. Nous sommes face à un monde du travail qui change extrêmement rapidement. Nous sommes convaincus que, sous l'égide du Président Lula nous pourrions mettre en place des mesures de lutte pour la justice, pour les travailleurs et nous mettrons en place un projet pour améliorer le pays dans un monde meilleur, et nous comptons sur des relations plus justes entre les personnes et la planète. Nous suivons avec beaucoup d'attention actuellement le projet du Directeur général en faveur d'une coalition pour la justice sociale et nous

nous félicitons pour cette initiative. Cette plateforme réunit plusieurs organisations et c'est l'occasion de conjuguer les forces des différentes institutions des Nations Unies, l'OCDE, ainsi que les organisations financières internationales. Les inégalités dans le monde et leur impact sur les travailleurs revêtent une question primordiale et nous devons les placer au centre du débat politique pour être à la hauteur des enjeux du monde du travail. Et justement, si nous parlons des éléments essentiels à renforcer, parlons du dialogue social et des partenariats, parce qu'il n'y a pas de justice sociale sans liberté syndicale et négociation collective. Les gouvernements doivent promouvoir un contexte propice pour que les organisations puissent trouver ensemble des solutions, établir la confiance. Le dialogue social solide est efficace pour trouver des voies qui offrent des opportunités justes à tous, compte tenu des évolutions dans le monde du travail, et également bien que nous ayons beaucoup avancé par le passé, la pandémie et le recul découlant de l'incapacité du gouvernement intérieur nécessite au Brésil de reconstruire et de proposer des opportunités à tous. Nous devons voir la justice sociale comme un élément indispensable pour arriver à des sociétés justes et équitables. Je souhaite à la Conférence plein succès, c'est un privilège au niveau international de pouvoir discuter ensemble de la promotion du travail décent et de la justice sociale et le Brésil sera sans aucun doute, un des champions dans la réalisation de ces décisions. J'aimerais donc vous remercier tous et toutes. Merci.

Mme. Betty Ongom Amongi

Gouvernement (Ouganda)

Monsieur le Président, excellence, chefs de délégations, distingués délégués. Nous nous sommes rassemblés cette année physiquement présents ici pour mener un dialogue sur l'inclusion sociale qui devrait être au cœur de toutes nos politiques de travail. Nous reconnaissons que la pandémie a poussé le monde vers une crise mondiale qu'elle n'avait encore jamais connue. Surmonter les inégalités sociales est devenu indispensable, et indispensable d'entreprendre des actions publiques pour combiner la réponse à court terme et à long terme. Nous avons pris note des nombreux problèmes de vulnérabilité qui existaient avant la pandémie, chaque problème étant unique, et leurs interactions créant en fait des effets composés et un effet multiplicateur, surtout dans les pays à revenus moyen et bas. Les inégalités de revenus également rendues encore pire par la pandémie, ont augmenté l'impact négatif, surtout pour les femmes et les fillettes qui ont été le plus touchées. L'éradication de la pauvreté est toujours notre objectif principal. Une action décisive doit être prise. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême va atteindre 600 millions, ou 7% de la population totale d'ici à 2030. Il est important de nous engager envers des politiques sociales visant à protéger les plus vulnérables, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes se trouvant dans les régions rurales et assurer une protection sociale universelle renforçant la sécurité économique et alimentaire pendant les crises. L'Ouganda a ainsi créé une bourse d'assistance sociale pour autonomiser les personnes âgées de plus de 80 ans, sous forme d'aide en liquide tous les mois. Également une bourse spéciale pour les personnes de 65 ans jusqu'à 79 ans et également une autre pour les personnes handicapées, pour les femmes et les jeunes. L'Ouganda reconnaît que reconstruire après la pandémie nécessite des investissements ciblés dans les régions rurales et ainsi, après la COVID-19, nous avons conçu un financement pour les régions rurales pour aider les banques coopératives rurales, et le montant est de 500 millions de dollars américains par année, et canalisés vers les chaînes d'investissement agricoles et ciblant 39% des personnes les plus pauvres. Nous nous sommes concentrés

également sur des interventions gouvernementales pour assurer un développement beaucoup plus résilient et durable. Investissant dans l'agriculture, surtout dans les exploitations familiales à petite échelle, pour la production de produits alimentaires, est un élément clé pour pouvoir réduire la pauvreté et réaliser l'agenda mondial pour lutter contre l'inégalité sociale. Nous avons également un financement pour les entreprises dirigées par les femmes. 217 millions de dollars américains, des petites et moyennes entreprises dirigées donc par des femmes qui peuvent ainsi se redresser. Nous avons lancé également un fonds de redressement de 200 millions en partenariat avec les banques commerciales pour fournir les mesures incitatives nécessaires au secteur privé qui, à son tour, va aider à la transformation de développement rural. Je salue l'initiative du Directeur général en faveur de d'une coalition mondiale pour la justice sociale. La coalition va encourager le dialogue, renforcer le partenariat et encouragera une action collective pour créer des sociétés plus équitables. Nous nous sommes engagés à coopérer avec cette coalition, nous pensons qu'ensemble nous pouvons réaliser la justice sociale durable et en autonomisant les travailleurs, en avançant la protection sociale et en abordant les questions d'inégalités pour assurer un meilleur avenir pour tous. Nous appuyons également l'appel lancé par le Directeur général pour la ratification de des amendements de 86 et exhortant tous les États qui ne l'ont pas encore fait, de le faire. Car il est important de permettre à l'organisation de réaliser son principe fondateur de promotion d'un monde durable du travail. L'Afrique est en fait le seul continent qui a pu obtenir 100% de taux de ratification de cet amendement 1986. En réponse à cet appel du Directeur général, l'Ouganda note toute la signification du multilatéralisme pour faire avancer le dialogue social et pour encourager des solutions sur la base du consensus. Nous allons participer à toutes les discussions. Nous allons partager nos expériences et nous rechercherons des solutions ensemble pour faire face aux défis du monde. L'Ouganda est prêt à s'engager dans tous les efforts multilatéraux et de travailler main dans la main avec les partenaires mondiaux pour arriver à un futur beaucoup plus équitable pour tous. Enfin, le monde passe d'une année à l'autre sans avoir trouvé une solution au problème de l'inclusion sociale, la pauvreté, la sécurité sociale universelle, l'inégalité. Nous insistons donc qu'il est important que la réduction de la pauvreté, la sécurité sociale universelle avance. Il faut que nous agissions dans l'urgence pour assurer un redressement résilient et transformatif, et répondre aux inégalités structurelles exacerbées. Appuyer la recherche d'une prospérité globale. Il est important d'appuyer les pays les moins avancés pour qu'ils puissent également avoir une part de la prospérité mondiale. Car si vous prospérez seul, vous restez seul dans votre prospérité, et la crise mondiale néanmoins, vous touchera. L'histoire nous a joint les uns aux autres. Par conséquent, nous devons tous avancer pour une prospérité partagée. Enfin, je félicite le Qatar pour la présidence.

M. Peter Lerner

Travailleurs (Israël)

Aujourd'hui, je parais devant vous en tant que syndicaliste israélien représentant Histadrut, la fédération générale du travail en Israël, alors que nous nous réunissons à la 111e CIT. Il est essentiel de reconnaître le rôle essentiel joué par l'Histadrut pour stabiliser la société israélienne et améliorer la situation des travailleurs grâce à la négociation collective et la grève générale en dernier recours. L'Histadrut est un pilier incontournable de notre société. Tout au long de notre histoire, nous avons sans relâche préconisé les droits et le bien-être des travailleurs en contribuant à une culture du dialogue, de la coopération et de la négociation collective. Notre esprit est devenu

une force motrice derrière le progrès d'Israël et le bien-être de nos populations. Israël, un pays qui repose sur la résilience de ses citoyens, est uni par une vision partagée de l'unité. L'Histadrut a joué un rôle central dans cette unité en protégeant les droits, les dignités des travailleurs et veillant à ce que leurs voix soient entendues. Cela montre le pouvoir du syndicat, de la solidarité et de la croyance dans le fait que la force d'une nation repose dans le bien-être de sa main-d'œuvre. Les négociations et la convention collective sont à l'origine du travail d'Histadrut, qui a autonomisé les travailleurs à négocier leurs salaires, leurs conditions de travail, la protection sociale. Tout au long de ce processus, l'Histadrut a facilité des relations harmonieuses entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement, en préparant la voie à une société plus équitable. Cependant, il y a parfois des moments où la balance de la justice est déséquilibrée, les négociations échouent en raison de l'adversité. Et il y a des abus contre la population d'Israël à ces moments. Dans ces moments comme au cours des 6 derniers mois, l'Histadrut a redonné du courage pour que des actions décisives soient prises et a eu recours à la grève générale en dernier recours. La grève générale, ce n'est pas un acte de rébellion, c'est un symbole puissant de la détermination des travailleurs à lutter pour leurs droits. Lorsque toutes les voies de négociation ont été épuisées, la grève générale devient une lueur d'espoir, un appel à l'action qui sert de coup de semonce pour ceux qui sont au pouvoir et qui doivent entendre les revendications des travailleurs. C'est un cri de ralliement pour l'égalité, la décence et la justice. La grève générale, ce n'est pas une décision qui est prise à la légère, mais c'est une décision qui est prise, sachant que c'est un outil pour des changements parce que cela perturbe le statu quo, oblige à se positionner par rapport à des questions sociétales. Il y a eu énormément de troubles sociaux et nous avons conduit une grève générale qui a conduit à la possibilité de négociation, dialogue, compromis et un avenir plus juste pour tous, ce qui fait que l'on a ramené l'unité dans notre pays. Aujourd'hui, je lance une invitation à toutes les nations, syndicats, employeurs, afin qu'ils reconnaissent le rôle central des syndicats dans la stabilisation des sociétés et l'autonomisation des travailleurs. Voyons la négociation collective comme la pierre angulaire de relations de travail juste, autonomisant les travailleurs afin qu'ils façonnent leur destin, encourageant une culture du dialogue et de la coopération où les travailleurs sont vus comme des contributeurs indispensables à nos sociétés. Dans les rares moments où la justice est niée, n'oublions pas le pouvoir de la grève générale. C'est un outil qui peut rebattre les cartes, lancer les conversations et induire des changements positifs. C'est le témoignage de la décision sans faille des travailleurs d'obtenir justice et dignité. Aujourd'hui, construisons un monde où les droits des travailleurs ne sont pas négociables, mais inviolables. Où la négociation collective n'est pas un luxe, mais un droit fondamental. Mobilisons le pouvoir de la solidarité, du dialogue pour créer un avenir où les travailleurs et la société prospèrent main dans la main. Je vous remercie.

M. Rafael Eugenio Rodríguez Pellecer

Gouvernement (Guatemala)

Bonjour, c'est avec un grand plaisir que j'interviens à l'occasion de la plénière de la 111^e Conférence internationale du travail. J'aimerais en particulier saluer Monsieur Gilbert Houngbo pour qui c'est la première conférence en tant que Directeur général de l'OIT. Lorsque j'ai pris mes fonctions de ministre du Travail et de la prévoyance sociale au Guatemala en 2020, tout juste après le début de la pandémie, je me suis engagée à renforcer les politiques de protection des droits des travailleurs dans notre pays, encourager les programmes de prévoyance sociale et d'emploi et à respecter les normes nationales et internationales. La voie a été difficile, il y a eu beaucoup à faire,

mais j'étais sûr que nous trouverions la bonne solution. Comme l'a dit le Directeur général dans son rapport, le monde du travail est confronté à des enjeux externes et qui mettent en péril l'objectif de justice sociale et exhortant les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à privilégier le dialogue social et le tripartisme, à les voir comme une procédure pour promouvoir la justice sociale. Le gouvernement du Guatemala estime que il est important de préserver le tripartisme dans la prise de décisions. C'est le cas de la commission nationale du salaire, le conseil national de la santé et la sécurité du travail, la commission nationale tripartite des relations industrielles et libertés syndicales. Ce sont des espaces de dialogue entre les représentants des travailleurs et les employeurs, élus librement par leurs organisations respectives, à égales conditions avec les représentants du gouvernement. L'objectif est de réglementer le salaire minimum, contribuer à la sécurité sociale, à contribuer également aux efforts d'harmonisation des relations du travail, entre autres. Au niveau national il s'agit de pleinement respecter la feuille de route s'agissant de la liberté syndicale et de la négociation collective, et de se pencher sur d'autres questions importantes dans le domaine des relations du travail. Ainsi, nous comptons sur le précieux appui du bureau qui a renforcé les capacités des mandants tripartites. Nous avons élaboré un programme de coopération technique intitulé « Renforcement de la commission nationale tripartite des relations industrielles et libertés syndicales au Guatemala » pour la bonne application des normes internationales du travail, dont la réalisation est en cours et qui nous permettra de nous acquitter des engagements que nous avons pris au plan international. Notre responsabilité en tant que gouvernement nous appelle à trouver des solutions durables à la problématique actuelle, pour doter nos mandants d'outils afin qu'ils surmontent les séquelles économiques, politiques, financières et professionnelles découlant de la pandémie de COVID-19 et pour qu'ils surmontent les conséquences humanitaires, alimentaires et énergétiques découlant de l'agression illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Au nom de mon pays, je rappelle qu'il faut mettre fin à cette invasion et trouver une solution pacifique dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, des droits de l'homme et de la sécurité de tous. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'après la construction d'une paix universelle et permanente fondée sur la justice sociale que nos sociétés pourront jouir des droits humains universels, avoir une égalité d'accès aux opportunités, promouvoir une répartition juste et trouver des transitions grâce au travail décent. Nous lançons un appel aux États membres afin qu'ils redoublent d'efforts et qu'ils agissent dans le cadre des principes fondamentaux de l'OIT. Nous appuyons l'initiative sur la coalition mondiale pour la justice sociale sans perdre de vue les objectifs de développement durable dont la réalisation nous permettra de continuer à améliorer la qualité de vie de nos travailleurs, la productivité dans les lieux de travail et à contribuer au développement économique et social de nos nations. Je vous remercie.

Mme. Fathimath Zimna

Travailleurs (Maldives)

Au nom de Dieu, clément, miséricordieux, Monsieur le Président, distingués délégués, bonjour à vous tous, salutations. Le lendemain de crise multiples, il est impératif que l'agenda social ait comme priorité la lutte contre les inégalités dans le monde. Et là, je suis tout à fait d'accord avec l'appel lancé par le Directeur général pour une intégration systémique de l'agenda social à tous les niveaux politiques. Monsieur le Président, dix années se sont écoulées depuis que les Maldives ont ratifié les

conventions fondamentales de l'OIT. Et pourtant, les gouvernements successifs au cours de toutes ces années, n'ont pas respecté l'engagement qu'ils avaient pris pour respecter le droit à la liberté d'association, à la négociation collective qui sont cruciales pour que les disparités économiques et sociales disparaissent. Et aucune pratique n'a été établie en la matière, en dépit d'une perspective très optimiste en matière de croissance du PIB pour le pays. Les travailleurs et leurs familles restent dans une situation de vulnérabilité sociale et économique qui est exacerbée par le manque d'un système de gouvernance tripartite dans le domaine du travail. Les protestations des syndicats ont finalement permis d'adopter un salaire minimum en 2022, ce qui, bien sûr, est un pas positif. Néanmoins, cela nous préoccupe parce que il varie à travers les secteurs et que les travailleurs migrants par exemple, sont exclus de cette législation du salaire minimum et de la législation notamment dans ce domaine. Et en fait, c'est un exemple flagrant où l'absence de dialogue social tripartite fait que il n'y a pas de participation significative des syndicats dans la formulation des politiques et cela évidemment mène à des échecs parce que on ne peut pas répondre aux besoins réels des travailleurs. Cela ne fait que perpétuer la discrimination, le travail forcé, les troubles, les restrictions des droits garantis par toutes les normes internationales du travail. Il est clair que les travailleurs, notamment les travailleurs migrants, travaillent dans des conditions précaires et il y a de nombreux rapports qui font état d'emplois frauduleux, non-paiement des salaires, fraudes, violences, manque de sécurité, de normes de sécurité et de santé sur les lieux de travail et beaucoup d'autres violations des droits humains. Tout ceci est alarmant. Pour aborder ces problèmes, il faut une transparence au niveau de la gouvernance du travail ainsi que des réformes politiques et législatives urgentes au niveau du gouvernement. Pour cela, il faut respecter véritablement les normes internationales du travail, l'intégrité dans l'établissement de systèmes de gouvernance tripartite qui permettraient de négocier des mécanismes et des accords tripartites. Monsieur le Président, les syndicats saluent le fait que le gouvernement ait augmenté le budget prévu pour faire face aux changements climatiques au cours des dix dernières années. Toutefois, une approche beaucoup plus inclusive est nécessaire pour lutter contre le changement climatique, et cela par le biais d'une négociation avec les partenaires sociaux, notamment les syndicats et les autres. Pour réaliser les ODD et pour réaliser l'agenda 2030, il faut avoir un dialogue avec les syndicats et les autres partenaires sociaux et de mener un dialogue social sur tous les fronts pour assurer un avenir beaucoup plus inclusif et juste pour tous. Une économie résiliente aux Maldives, une économie qui donne priorité à la sécurité du travail, à la santé publique et à la prévision. C'est cela qui est indispensable pour protéger et pour pratiquer la négociation collective. C'est ainsi qu'on assurera un travail décent et une vie décente pour tous ceux qui travaillent et leurs familles. Le tripartisme, le dialogue social, un dialogue entre les syndicats, les employeurs et les gouvernements restera l'élément le plus vital permettant de garantir une croissance économique inclusive et durable et un futur pour nous tous. Plus que jamais, nous avons besoin des normes internationales du travail préparées par l'OIT dans nos lois, dans notre pratique, et cela partout dans le monde. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités et doivent rendre des comptes et devenir des champions de la justice sociale. Nous avons besoin de passer de la parole aux actes pour assurer une prospérité et un avenir durable pour la génération à venir. Merci.

Mme. Touif Zeinebou

Gouvernement (Mauritanie)

Au nom de Dieu, le clément, miséricordieux, paix, salut, soit sur le prophète de Dieu. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord au nom de la délégation de la République islamique de Mauritanie, j'adresse mes sincères félicitations au Président et aux membres du bureau suite à leur élection au titre de la 111e session de la CIT, leur souhaitant plein succès et réussite. Je saisis cette opportunité pour féliciter le Directeur général du BIT, Monsieur Gilbert HOUNGBO pour la publication du rapport soumis à la présente session, un rapport qui contient un diagnostic précis et des propositions constructives liées aux responsabilités de l'OIT vis-à-vis des acteurs du processus de production. À ce titre, je le félicite pour son initiative liée à l'alliance internationale pour la justice sociale, une initiative liée à sa vision pour l'avenir. Depuis son élection à la tête de cette organisation, nous appuyons de manière inconditionnelle les acquis dans le cadre de la stratégie du travail décent dans le cadre des chaînes d'approvisionnement, dans le cadre de la formation de qualité, le respect des normes internationales du travail et les efforts pour l'égalité de genre. J'exprime toute notre solidarité avec les travailleurs palestiniens, nous soutenons leur lutte afin de recouvrir l'ensemble de leur droits et notamment le droit à la vie digne dans leur État indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Mesdames et Messieurs, dans le cadre de nos efforts pour un partenariat solide avec les partenaires sociaux par le biais de la concertation régulière et par le dialogue, et suite à des instructions de son excellence, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Ghazouani, nous essayons d'améliorer la situation et les conditions des travailleurs tout en prenant considération les moyens de l'État et les exigences en matière de compétitivité. Nous menons des réformes pour améliorer la formation, les acquis et pour améliorer la couverture pour l'ensemble des travailleurs. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les acquis enregistrés par mon pays au cours de cette année, acquis qui ont permis d'améliorer la vie digne des travailleurs dans un environnement de travail à la fois sain et équilibré. Parmi ces acquis, nous citons la révision du code de travail pour offrir davantage de droits aux travailleurs, pour faciliter l'augmentation du salaire minimum de 50% et voter des augmentations considérables au niveau des pensions de retraite. De même, nous avons augmenté les allocations familiales de 66% et avons augmenté le seuil de contribution à la sécurité sociale. De même, la femme employée bénéficie de l'entièreté de son salaire lors du congé de maternité lors de la période observée à la suite du décès. Les travailleurs souffrant d'accidents non liés à leur activité professionnelle touchent 50% de leur salaire pendant une période déterminée. Mesdames et Messieurs, en vue d'assurer la prospérité pour l'ensemble des travailleurs et des citoyens, le gouvernement de la Mauritanie, par le biais de la croissance, de la stratégie, de la croissance accélérée et de la prospérité partagée, essaie de jeter les fondations de la paix sociale et de la couverture sociale universelle tout en essayant de lutter contre la pauvreté. Conformément à l'esprit de la recommandation 204 de l'OIT qui rappelle la nécessité d'améliorer les conditions de vie et les conditions sanitaires des travailleurs nous avons mis sur pied une nouvelle organisation, une nouvelle institution de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants et les travailleurs du secteur informel. En matière de couverture sociale des travailleurs, nous avons adopté un cadre amélioré de sécurité sociale. Nous avons également amélioré les services de la médecine de travail grâce à la prévention des accidents de travail et la promotion de la sécurité et la santé au travail. Nous luttons de manière continue contre le travail forcé en collaboration avec l'OIT. Mesdames et Messieurs, en vue de garantir la représentativité des organisations syndicales, nous

mettons en œuvre un certain nombre de mesures pour améliorer la distribution des subsides fournis au gouvernement. Nous avons également organisé la représentation des syndicats au sein des organes délibérants des entreprises gouvernementales. Mesdames et Messieurs en guise de conclusion, nous rappelons notre refus catégorique pour la mise en œuvre de toute action nuisant aux valeurs universelles et aux fondamentaux. Et avant de conclure, je souhaite remercier le Directeur général du BIT et l'ensemble de ses collaborateurs pour les efforts respectables fournis en vue de préparer cette Conférence et pour le choix pertinent de l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour. Je souhaite plein succès et toute la réussite à notre conférence. Je vous remercie.

M. José Roberto Tadros

Employeurs (Brésil)

Bonjour à tous et à toutes. Tout d'abord, je tiens à féliciter Monsieur Gilbert Hounbo, Directeur général de l'Organisation internationale du travail. Je le félicite en particulier pour son travail et ce qu'il a fait pour mener cette Conférence. J'aimerais en particulier saluer les gouvernements et autorités présentes ici, les ministres d'État représentés ici par Monsieur Luiz Marinho. J'aimerais également saluer les travailleurs, employeurs et autres participants. C'est un honneur Mesdames et Messieurs, que d'être ici pour représenter tous les employeurs du Brésil à l'occasion de la 111e Conférence internationale du travail et de contribuer à la mission importante de cette Organisation internationale, et qui traite de questions de travail. Au cours des dernières années, les pays, leurs économies et le marché du travail se sont restructurés et se sont adaptés à des événements tels que la COVID-19 et les conflits entre pays. Le Brésil s'est relevé suite à la pandémie et son économie en 2022 a connu une croissance de 2,9%, surtout grâce au secteur des services qui représentent 58,9% du PIB sur le marché du travail. Nous avons eu la création de 2 millions de nouveaux emplois et un recul du taux de chômage. Afin d'améliorer les conditions de travail et d'élargir la protection sociale, le Brésil a, dans le cas d'un effort national, avec l'appui des partenaires sociaux, de façon tripartite. donc, le Brésil a promu le travail décent dans tous les domaines du secteur productif et à promu l'égalité des chances et l'égalité de traitement des genres, races entre autres. Dans le même temps, et alors que le monde est confronté à différentes crises, nous voyons également une accélération des transformations numériques et qui nécessitent une formation spécifique. Au Brésil nous avons un système que l'on appelle le système S, qui est composé du bras social des différents secteurs productifs et qui est composé d'entités privées financées par des contributions émanant des entreprises nationales. Au cours de ses 77 ans d'existence, le système S a largement contribué à combler une lacune en raison de l'État, étant donné que dans certaines régions du pays, un pays qui a la taille d'un continent, donc dans certaines régions, la population n'a pas d'autre instance que le système S pour bénéficier gratuitement de services de formation et de service de bien-être ou de soins de santé. C'est un modèle qui pourrait être reproduit dans d'autres pays dans le monde parce qu'il permet d'assurer en permanence la formation de la main-d'œuvre pour s'adapter aux besoins du marché du travail. À cet égard, nous aimerions souligner l'importance de l'apprentissage. C'est d'ailleurs un des sujets débattus par l'une des commissions de 111e CIT. Nous comprenons également la pertinence de certains thèmes tels que la lutte contre les inégalités, la promotion de la justice sociale et le travail décent. La coalition mondiale dont il a été question lors de cette Conférence permettra de servir de plateforme et d'élever le débat politique sur la justice sociale et les difficultés rencontrées dans le monde du travail. Dans ce

contexte, nous aimerions souligner l'effort réalisé par les entreprises brésiliennes pour créer des emplois formels et pour réduire les inégalités en veillant à ce que tous les progrès réalisés soient caractérisés par un équilibre juste et pacifique entre le capital et le travail. Notre objectif est de coopérer afin de renforcer le Brésil pour qu'il fasse face aux principaux problèmes structurels de la société et du marché du travail et notamment outre les inégalités sociales et la pauvreté, il y a comme objectif la réduction de l'emploi et de l'informalité, et nous aimerions, en conclusion, rappeler l'engagement des employeurs brésiliens en faveur des discussions. Nous souhaitons agir de façon responsable dans la mise en œuvre des mesures de travail décent qui garantiront l'efficacité de nos politiques tout en assurant la durabilité des entreprises. Merci.

M. Van Anh Phan

Travailleurs (Viet Nam)

Monsieur le Président de la 111e Conférence internationale du travail, avant tout et au nom de la confédération générale du travail, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président de la conférence et à tous les délégués de la part des 11 millions de membres syndiqués au Vietnam. La 111e CIT est organisée dans le contexte d'évolution imprévisible et compliqué. La montée de la mondialisation, la coopération économique avec la quatrième révolution industrielle continuent à être des moteurs de la croissance des nations. Cependant, l'économie mondiale et face à des enjeux, des risques tels que les catastrophes naturelles, les pandémies, changements climatiques, sécurité alimentaire, sécurité énergétique, conflits armés qui ralentissent la reprise et le développement et dans le même temps, ont des impacts sévères sur la vie et les emplois des travailleurs dans tous les pays. Dans ce contexte, le VGCL est tout à fait d'accord avec ce qui est dit lors de cette Conférence et notamment avec ce qui est contenu dans le rapport du Directeur général sur la promotion de la justice sociale et les cinquième et sixième rapports sur le fait de ne laisser personne de côté, créer une protection du travail inclusif dans un monde du travail en évolution et dans la réalisation d'une transition juste vers des économies durables et des sociétés pour tous. Mesdames et Messieurs les délégués, promouvoir la justice sociale avec l'égalité des opportunités et des débouchés est une condition indispensable pour développer chaque personne et pour promouvoir le développement socio-économique de chaque pays. L'essence de la justice sociale est d'harmoniser le développement économique avec la mise en œuvre de politiques sociales et faire en sorte qu'il y ait une vie meilleure pour la majorité des peuples et des travailleurs. Par conséquent, et outre le principe de distribution égale des progrès économiques dans la société, le principe d'égalité entre les obligations et les avantages, entre l'engagement et la jouissance, la mise en œuvre efficace de politiques centrées sur l'humain, politiques inclusives, adéquates et efficaces dans la protection sociale avec pour slogan le fait de ne laisser personne de côté. L'une des mesures de promotion de la justice sociale, au Vietnam nous avons un mandat de représenter et défendre les droits légitimes des travailleurs et au cours des dernières années, nous avons, grâce à nos efforts, amélioré les conditions de vie et de travail, amélioré les revenus de nos membres et avons obtenu des résultats positifs qui contribuent à atteindre notre objectif, à savoir encourager le bien-être de la population, avoir une nation forte et démocratique. Les syndicats vietnamiens comprennent les préoccupations dans le monde. En mars dernier, nous avons travaillé avec d'autres partenaires tripartites et le bureau de l'OIT au Vietnam. Nous avons signé un programme de travail pour un programme, un PPTD pour le travail décent dans le

pays pour la période 2022-2026, en mettant l'accent sur le développement social, la protection sociale, le travail décent pour contribuer à la transformation économique et la bonne gouvernance. Nous faisons cela pour assurer une bonne transition dans le secteur des produits chimiques au Vietnam. Mesdames et Messieurs, nous aimerions vous proposer pour la justice sociale dans le monde, les points suivants. Tout d'abord, mettons l'accent sur la promotion de la paix et la justice dans le monde. Promouvons également les emplois verts, le travail décent, les transitions justes vers les économies et durables et les sociétés qui ne laissent personne sur le bord du chemin. Deuxièmement, nous devons davantage respecter les normes internationales du travail, protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs. Écouter les États membres en tenant compte de leur situation, renforçant le dialogue pour résoudre tout différend. Troisièmement, nous devons renforcer l'appui technique et l'expérience, le partage d'expérience pour les États membres pour arriver à la justice sociale et créer un système de protection sociale inclusif tout en garantissant une transition juste pour tous. Et quatrièmement, nous devons réunir les pays ainsi que les partenaires sociaux, les entreprises et les marques internationales pour qu'il y ait un engagement responsable dans la promotion de la justice sociale.

Mme. Patricia Francourt

Gouvernement (Seychelles)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de pouvoir m'adresser à la 111^e session de la conférence de l'OIT, qui est assemblée ici avec ses mandants tripartites venant du monde entier pour établir des normes, adopter des résolutions qui vont assurer le développement du monde du travail à l'avenir. Le gouvernement et le peuple des Seychelles aimeraient remercier et exprimer leur appui au Directeur général de l'OIT, Monsieur Gilbert Houngbo, pour ce qui est de sa vision de faire progresser la justice sociale et à promouvoir le travail décent. Le rapport du Directeur général, qui s'intitule « Progresser dans la justice sociale », nous présente l'orientation stratégique qu'il faudrait adopter alors que nos économies continuent encore à se redresser après la pandémie. Je pense que la recherche de justice sociale est justifiée dans les conversations et dans les actions dont l'objectif est de réaliser les aspirations de nos citoyens, de nos travailleurs. La justice sociale renouvelle l'approche centenaire de l'OIT, centrée sur l'être humain, et réaffirme le rôle des mandants tripartites pour assurer le progrès pour les peuples et pour respecter les obligations constitutionnelles en tant que État membre de l'OIT. Il est par conséquent tout à fait approprié que les premiers mots de cette constitution de l'OIT définissent l'ambition de la réalisation d'une paix durable et universelle sur la base de la justice sociale. Monsieur le Président, en luttant pour assurer la justice sociale, il faut aussi créer des sociétés résilientes et inclusives pour ne laisser personne en marge. J'aimerais réitérer que l'environnement de travail change rapidement. Il y a de nouvelles tendances qui accélèrent les effets des défis existants. Beaucoup de jeunes font face à des difficultés à trouver des emplois sûrs dans les domaines où ils ont été formés et lorsqu'ils sont découragés, ils vont vers d'autres domaines. Les travailleurs dans le l'emploi informel ne jouissent pas de la protection que doit leur donner la loi du travail à cause de la nature de leur emploi. L'équilibre dans le travail, la formation continue, les responsabilités familiales restent toujours un défi, surtout pour les jeunes mères célibataires. Pour tout ceci, il faut des actions concrètes pour aborder les quatre dimensions de la justice sociale pour répondre aux réalités qui caractérisent la vie de beaucoup de gens, et il est important de jouer un rôle important pour équiper notre force de travail, lui donner les compétences nécessaires pour

répondre aux besoins du marché et de s'adapter au monde de travail. Dans le monde, c'est cette justice là que nous recherchons. Je suis heureuse de pouvoir vous dire que dans mon pays, les Seychelles, qui est un petit État insulaire, on s'est joint à cet effort et à cette coopération. Nous avons élaboré des politiques, nous avons des programmes de développement des compétences pour faciliter l'accès à l'emploi, quel que soit l'âge, les antécédents ou la situation vulnérable de ces personnes. Nous les encourageons à quitter l'emploi informel pour se joindre à l'emploi formel en améliorant progressivement le cadre des conditions de travail. Notre taux de chômage national pour 2022 était en dessous de 5% et pourtant, le chômage des jeunes reste grave. Les Seychelles dépendent grandement des travailleurs migrants et au mois de mars de cette année, nous avons lancé un programme d'information « Travailler aux Seychelles » pour informer les travailleurs migrants quant à leurs droits et leurs responsabilités. Cela était nécessaire pour reconnaître la contribution extrêmement précieuse qu'ils qu'ils apportent à notre économie car il y a encore un fossé au niveau des compétences, étant donné la taille de notre population. Cette initiative apportera un apport positif au monde du travail. Elle réaffirme la justice sociale, qui n'a pas de frontière et qui nécessite que tous les droits des travailleurs soient respectés. Pour conclure, les Seychelles s'engagent envers les efforts de la coalition mondiale pour la justice sociale pour réaliser la parité dans le traitement de tous. Nous pensons qu'une transition inclusive et juste et les objectifs de développement durable devraient nous guider dans nos efforts. Merci.

M. Gustavo Gallon Giraldo

Gouvernement (Colombie)

Merci Madame la Vice-Présidente. Au nom du ministère du travail de Colombie, qui n'a pas pu se rendre à cette Conférence, je vais donner lecture de l'intervention. Notre objectif est de garantir le travail décent et la justice sociale pour la Colombie et nous espérons pour cela pouvoir compter sur le concours des employeurs car nous promouvons les entreprises durables sans emplois précaires. Le rapport du Directeur général rappelle la nécessité d'une meilleure justice sociale au niveau mondial et indique les moyens pour y arriver. Il y a des inégalités niveau national et international, mais il y a des mesures qui existent pour promouvoir les droits humains centrés sur l'être humain. Les objectifs indiqués par le Directeur général sont nos objectifs également et en Colombie, nous avons œuvré ensemble de façon très démocratique pour élaborer un plan. Le plan prévoit que le pays sera un champion de la protection de la vie grâce à la construction d'un nouveau contrat social qui permet de surmonter les injustices sociales et exclusion historique, de ne pas répéter le conflit, de mieux interagir avec l'environnement et d'assurer une production en harmonie avec la nature. En Colombie, le chômage a reculé comme l'informalité. Les investissements étrangers directs ont augmenté et dans le cadre du plan national de développement, l'on a lancé une politique de travail digne et décent qui a comme objectif de créer 1,7 millions de nouveaux emplois en quatre ans. Il y a également un plan de renforcement des micro et petites entreprises qui a été créée. Pour lutter contre l'informalité et générer des politiques d'emploi, nous avons créé un régime de protection contre le chômage. Cela correspond aux besoins de la population au chômage et notamment des travailleurs formels et informels. L'on tiendra compte de la fracture qui existe entre les différentes populations. Ce mécanisme prévoira des mesures pour le travail productif, pour ceux qui n'ont pas d'emploi formel ou qui ont des activités informelles. Nous prévoyons également des mesures pour favoriser la réinsertion, la reprise d'un emploi et l'apprentissage. En outre, nous promouvons des services pour les chômeurs.

Pour améliorer la protection des travailleurs, le gouvernement national a présenté en mars 2023 un projet de loi de réforme du travail et de réforme du système des retraites, qui sont des éléments structurels et qui ont un impact direct sur les droits fondamentaux au travail et la sécurité sociale. Nous avons également lancé une réforme des retraites qui garantit le droit à la retraite pour tous et qui protège les cotisations et l'épargne obligatoire. Pour les générations actuelles et futures, nous sommes en train de construire un système de prévoyance vieillesse équitable solidaire avec une couverture universelle, conformément aux réalités économiques et sociales de notre pays, qui respecte le cadre budgétaire à moyen et à long terme. La réforme des retraites n'augmente pas l'âge de la retraite, ni la durée des cotisations. Avec cette réforme, l'on pourra résoudre les inégalités, l'insuffisance des prestations et les difficultés liées à la durabilité financière du système. La proposition de réforme de retraite présentée au congrès repose sur dix questions qui ont été élaborées en tenant compte des recommandations des organes de contrôle de l'OIT comme les horaires de travail, la stabilité du travail, la décarbonisation, le travail sur les plateformes numériques, le travail rural, le droit d'association, la négociation collective, la grève et les actions pour lutter contre la violence sur le lieu de travail, le renforcement de l'égalité homme-femme, entre autres thèmes. Madame la Vice-Présidente, je suis heureux de dire que notre gouvernement, avec cette réforme sociale, suit la voie montée par l'OIT. Nous avons travaillé avec les employeurs, les travailleurs, dans le dialogue social pour améliorer la situation des travailleurs et nous espérons que le congrès pourra adopter ce projet de loi. Nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle continue à appuyer les réformes proposées par notre gouvernement. Je vous remercie.

M. Igor Zubcu

Travailleurs (République de Moldova)

Monsieur le Directeur général, j'aimerais exprimer mes remerciements pour les efforts de l'OIT pour promouvoir les principes de travail décent et de dignité pour tous les travailleurs et remercier l'OIT pour l'assistance technique fournie à mon pays pour promouvoir les politiques au bénéfice des travailleurs et des membres de leur famille. L'équipe professionnelle de l'OIT, dirigée par le Directeur général Monsieur Gilbert Houngbo, que j'ai eu le grand plaisir de rencontrer à Chisinau, ainsi que Madame Maria Helena André, directrice d'ACTRAV OIT et qui a également visité mon pays sont des partenaires fiables pour poursuivre nos efforts au niveau du mouvement des syndicats à la en République de Moldova pour promouvoir le travail décent pour les membres de ces syndicats. Ensemble, nous allons réaliser beaucoup de choses et je crois fermement en ce succès. Le monde du travail change constamment. Malheureusement, en tant que pays, nous faisons face à des moments pleins de défis. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation, la sécurité alimentaire, les migrations, toutes ces crises qui touchent tout d'abord la force de travail et leurs familles. Et c'est la raison pour laquelle il est impératif que nous nous focalisons sur la nécessité d'assurer un futur décent, anticipant les besoins futurs des citoyens, et cela est certainement possible avec l'aide de l'OIT. Je suis convaincu qu'un emploi plein est garanti, peut être assuré par le biais du dialogue social. Toutefois, la formation de la force de travail est un élément indispensable pour répondre aux besoins du marché. Les recommandations quant à un apprentissage de qualité, discuté cette année à la Conférence représente un outil important permettant de faciliter le processus de préparation professionnelle et en lien avec les besoins du marché. La formation de la force de travail est impérative pour mon pays également, qui a approuvé un programme d'emploi national pour la période 2022-2026 à la fin de l'année passée.

Toutefois, il est important aussi de mentionner que la formation de travailleurs compétents doit aussi bénéficier de politiques de mise en œuvre de salaires décents et également de conditions de travail sûres et sans danger, de fournir des programmes inclusifs pour les groupes vulnérables, de réconcilier le travail et la famille et de lutter contre l'économie informelle. L'une des réalisations importantes des partenaires sociaux en République de Moldova, est l'établissement d'un salaire minimum national unique pour le secteur public et privé. Cela a été le fruit d'efforts de longue date au niveau des syndicats, qui ont mené des campagnes et des initiatives pour amender la loi nationale. Ces efforts conjoints doivent se poursuivre afin de maintenir la croissance et le pouvoir d'achat des travailleurs. En tant que représentant des travailleurs, nous plaidons en faveur de l'alignement du cadre législatif de travail dans notre pays dans le domaine de l'inspection du travail sur les normes internationales, ratifiées par la République de Moldova, les conventions 81 et 129. Je suis fermement convaincu que le dialogue social constructif que nous avons constaté au cours des dernières années va contribuer à un monde de travail beaucoup plus prospère dans le monde. Merci de votre attention, je suis parfaitement convaincu que les décisions et les objectifs de cette Conférence permettront de répondre aux attentes des citoyens, surtout en ces temps difficiles lorsque beaucoup perdent l'espoir en l'avenir. Merci.

Mme. Taabeta Amuera Teakai

Gouvernement (Kiribati)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur général, chers collègues, chers chef des délégations, Mesdames et Messieurs. Au nom de Dieu, j'aimerais vous saluer tous. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Directeur général, pour votre élection à la tête de l'OIT. En si peu de temps à la tête de cette organisation, vous avez pu devenir le champion d'une coalition globale en faveur de la justice, et le Kiribati continuera de suivre ce développement. Mes félicitations vont également au Président, au vice-Président et à tous ceux qui ont été élus par la Conférence. L'année passée, lorsque je me suis adressée à la Conférence, j'avais parlé des aspirations et des défis que la jeunesse dans mon pays connaît au niveau de l'accès à l'emploi, les symptômes durables de la COVID et aussi, comme tout autre pays cela a touché la structure de notre marché de travail. Aujourd'hui, je suis fière de pouvoir vous dire que grâce aux efforts inlassables du gouvernement nous avons pu atteindre l'objectif de création d'emplois, plus de 2 000 emplois pour la jeunesse avec l'aide de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement de Kiribati ne va pas s'arrêter là. Il continuera à explorer les marchés de travail non exploités pour garantir un travail décent pour sa population et d'ailleurs, j'aimerais remercier très sincèrement les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je suis aussi très heureuse de constater que le Japon et le Canada ont ouvert leurs frontières pour accueillir des travailleurs jeunes de mon pays. À l'avenir, nous espérons aussi avoir des accords avec la Bulgarie et la Chine, qui sont des pays qui reçoivent de la force de travail. Nous avons une jeunesse bien formée dans les industries de la construction, de l'horticulture, du tourisme et de l'hospitalité, des soins aux personnes âgées et nous pensons que ces relations seront bénéfiques pour tous. Cela n'aurait pas été possible sans la coopération de nos partenaires tripartites et en l'absence de nos centres de formation d'excellence. Le Kiribati Institute of Technology, le Marine Training Center, qui sont des instituts de grandes compétences et qui forment des personnes répondant aux besoins des pays qui reçoivent la force de travail. Je suis confiante de dire que beaucoup a été réalisé et que le Kiribati va continuer ses progrès pour mettre en œuvre les principes de justice sociale ainsi que les objectifs de l'ODD en matière de travail décent. Nous n'aurions pas

pu aller aussi loin sans l'appui de l'OIT et donc permettez-moi, à ce stade, de reconnaître, au nom du gouvernement et du peuple de Kiribati, et remercier pour l'appui continu et le partenariat fort que nous avons avec l'OIT. Le gouvernement de Kiribati, le ministère de l'emploi et des ressources humaines se réjouissent de travailler étroitement avec l'OIT sur le reste de nos priorités qui sont alignées sur nos aspirations à long terme dans le cadre du KV 20, sur la base de notre plus grand capital, le capital humain. Bien nous sommes prêts à faire face à toutes les tempêtes que nous rencontrerons sur notre voie et ce serait un manquement si je ne mentionnais pas non plus Monsieur le Président, la manière très avisée dont vous avez présidé les travaux de cette Conférence. En ce moment où le consensus semble parfois nous échapper, la famille de l'OIT va persévérer. Elle passera à travers toutes les différences pour fournir un environnement mondial de travail décent pour tous nos peuples. Les petits pays insulaires comme le Kiribati considèrent que l'OIT a un rôle vital à jouer, et j'espère que nos amis, nos collègues au sein de cette famille, vont mettre les différences de côté, rester unis pour permettre à la Conférence de dépasser tous les défis et toutes les pressions. Il est important de respecter les principes fondamentaux de l'OIT, le tripartisme et atteindre un consensus tripartite. J'aimerais citer aussi ce qu'a dit le Président dans son discours liminaire à l'occasion de cette 111^e Conférence, que nous pouvons apporter une grande, un grand changement, une grande différence pour améliorer les sociétés de nos travailleurs et de nos employeurs. Cette décision va avoir un impact important non seulement sur chaque pays, mais sur le monde dans son ensemble. Enfin, j'aimerais partager avec vous les bénédictions que nous prononçons au Kiribati, qui signifie bonne santé, paix et prospérité pour tous. Je vous remercie.

M. Mikhail Orda

Travailleurs (Bélarus)

Madame la Vice-Présidente de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue au nom des syndicats de la République du Bélarus et en tout premier lieu j'aimerais dire que sans aucun doute, l'initiative du Directeur général de l'OIT sur la création d'une coalition mondiale pour la promotion de la justice sociale vise les buts les plus élevés et essentiels pour des millions de personnes. Mais j'aimerais rappeler que au cours des dernières années, depuis la tribune de l'OIT, l'on a déjà entendu de nombreuses fois des initiatives sur la modélisation équitable, sur l'avenir juste dans le monde de travail et tous les États se sont engagés à mettre en œuvre ces initiatives, à mener une politique nationale et internationale juste visant à l'emploi de la main d'œuvre, visant à créer des conditions propices aux entreprises durables. Et quels résultats voyons, nous aujourd'hui ? Les inégalités ne font qu'augmenter. Dans la politique internationale, il a toujours moins de justice. C'est le Directeur général lui-même qui le dit. Par conséquent, l'absence de résultats plaide en faveur d'un réexamen par l'OIT des mécanismes et approches à l'égard du travail aujourd'hui, et il convient de attirer l'attention sur les faits d'injustice criante de la politique internationale. Ainsi, plusieurs États, pour atteindre leurs objectifs politiques et économiques, appliquent à l'égard d'autres États des sanctions illégales. Pour eux, c'est déjà devenu une habitude. Ces sanctions sont utilisées comme une arme économique qu'ils utilisent sans crainte à l'égard d'autres pays. Et l'on sait parfaitement quels sont les résultats des sanctions. Les gens perdent leur travail, leurs revenus chutent, et l'État a moins de possibilités d'aider socialement ces populations. En outre, la pratique montre que ce sont justement les États forts qui imposent des mesures de restriction unilatérales à l'égard des pays qui cherchent à se développer. Ainsi, selon des études dans les dernières décennies, les États-Unis ont plus de 100 fois

introduit des mesures illégales, l'Union européenne environ 20 fois. C'est un chantage élémentaire, dont des millions de travailleurs sont otages. Et au sujet de cette question, l'OIT n'a pas le droit de se taire. Cela fait plus de deux ans que le Bélarus est sous le coup de sanctions illégales sans précédent du fait de plusieurs pays occidentaux. En outre, les politiques déclarent avec cynisme que ces politiques de sanctions sont faites dans l'intérêt des Biélorusses. C'est absurde. Les sanctions ne sont jamais pour le bien des populations. Prenez la pratique internationale et dites-moi où on vit mieux suite aux mesures de restrictions ? Nulle part. Par contre, il y a beaucoup d'exemples qui montrent que les sanctions mènent à la pauvreté, à la faim et font même des morts. Les syndicats biélorusses se sont adressés à plusieurs reprises aux organes directeurs de l'OIT pour demander un respect de mandat et la protection des travailleurs biélorusses contre les sanctions illégales. Notamment en application de la constitution de l'OIT, ont été présentées des réclamations et une plainte justifiée et argumentée au sujet de ces mesures illégales prises par plusieurs pays. Malheureusement, il n'y a eu aucun résultat : ni examen, ni réponse et aujourd'hui nous voyons que l'application des sanctions illégales, qui sont une atteinte directe au droit au travail, cette application est ignorée par l'OIT. C'est le résultat des pressions exercées à l'OIT par des pays en faveur de leurs propres intérêts et qui pratiquent en permanence une politique de sanctions. Mesdames et Messieurs participants à la Conférence, j'aimerais rappeler que la charte de l'ONU à laquelle ont souscrit tous les pays, indiquent que les mesures unilatérales ne peuvent être introduites que sur décision du Conseil de sécurité. Justement, lors du premier jour de travail de la Conférence, le rapporteur spécial de l'ONU, dans son intervention à l'OIT a souligné le caractère illégal de toute mesure unilatérale, restrictive et à appeler l'OIT à créer des processus spéciales de contrôle des sanctions. Le haut représentant de l'ONU a également souligné que l'OIT ne devait pas prendre des décisions qui encouragent les mesures restrictives unilatérales. Les syndicats du Bélarus partagent pleinement cette position du représentant de l'ONU. L'OIT doit créer des mécanismes de contrôle des sanctions, des mécanismes qui permettraient de dissuader de prendre ces mesures illégales et de protéger les populations. Ce sera la preuve de l'attachement de l'organisation à la justice sociale qui définit pleinement le sens de l'existence de l'OIT et qui est l'objectif ultime de cette organisation. Je vous remercie de votre attention.

M. Antonio Sayo

Employeurs (Philippines)

Mesdames et Messieurs les participants, chers collègues, chers amis des entreprises, des syndicats, des gouvernements. J'ai le plaisir d'intervenir ici aujourd'hui le 12 juin 2023, qui d'ailleurs marque un événement important dans notre pays puisque nous fêtons le 125e anniversaire de l'indépendance des Philippines. J'aimerais d'emblée féliciter le Président, ce la Présidente du conseil d'administration de l'OIT et le Directeur général pour leurs rapports, qui sont riches et pertinents. À la lumière des commentaires des différentes délégations dans le monde, nous espérons que les objectifs définis dans les rapports nous permettrons de surmonter les cinq méga tendances dans le avenir du travail, à savoir les la mondialisation économique, l'évolution démographique, l'évolution technologique, la pénurie de compétences et les conditions climatiques. Par-dessus tout avec la justice sociale comme objectif ultime, j'aimerais commenter ce qu'a dit le Directeur général dans son rapport et qui concerne particulièrement mon pays, les Philippines. La première dimension, ce sont les droits humains universels. Les droits humains universels comprennent notamment l'accès à des normes appropriées, l'éducation, les soins de santé et la sécurité sociale.

La deuxième dimension concerne l'égalité d'accès aux débouchés et l'activité productive pour le bien-être des populations. Sur ces deux dimensions, les Philippines ont des exemples à citer, la pandémie à créer des occasions, des opportunités pour les entreprises pour les micro-entrepreneurs et le secteur informel également. Ce qui permet de renforcer les capacités et de les aligner sur les besoins de l'économie numérique, encore une fois. Le pays a beaucoup évolué, les entrepreneurs ont pu distribuer, grâce à leurs partenaires des produits nouveaux. J'ai dû malheureusement raccourcir mon discours de moitié et je suis un peu perdu. Mais je vais me retrouver. Les employeurs, par conséquent, ont traité les travailleurs comme la partie la moins importante de la... Par exemple, ont coopérer avec les travailleurs comme partie importante de la chaîne d'approvisionnement. La quatrième dimension concerne les transitions justes, et sur ces dimensions, le secteur privé travaille avec TESDA pour donner aux travailleurs la possibilité d'augmenter leurs revenus grâce au travail décent en mettant à jour leurs compétences, en obtenant une certification et en encourageant les employeurs à proposer des certifications dans les centres. L'on a également proposé une formation en entreprise pour améliorer les processus de recyclage et d'amélioration des compétences, ainsi que de mise à jour. La numérisation a également présenté des difficultés pour les employeurs et les syndicats où 2 millions d'emplois sont menacés au cours des deux prochaines années. Compte tenu de ce qui précède, la confédération des employeurs a travaillé dans le domaine de la gestion des relations industrielles et à créer un prix, le prix KAPATID, qui reconnaît les entreprises qui ont œuvré pour la paix et l'harmonie, la qualité, la productivité et l'innovation, et qui ont également assuré la résilience et la continuité des entreprises. Ces entreprises sont encouragées à participer à la formation en entreprise avec les centres de formation. Au cours du temps, les domaines d'interaction tripartite grâce au dialogue social, ont englobé non seulement le travail traditionnel et les questions de relations industrielles, mais également toutes sortes de questions socio-économiques. Nous sommes convaincus que la suite du partenariat et de la collaboration entre les travailleurs et les employeurs peut être un catalyseur pour assurer la reprise. Après tout, les employeurs, les travailleurs comprennent bien les dynamiques et les réalités dans leurs entreprises respectives. À cet égard, nous continuerons à être un partenaire incontournable du gouvernement, des syndicats et de l'OIT et garantirons le travail décent et durable et des débouchés pour les Philippines. Nous continuerons à améliorer la gouvernance du marché du travail tout en garantissant le respect des droits au travail. Nous espérons qu'avec le secteur du travail, nous pourrions mettre de côté les enjeux et façonner une législation de l'apprentissage pour aider les 40 millions de travailleurs qui ont besoin de formation et nous espérons justifier notre place dans le classement des économies de la région au cours des sept prochaines années. À cette fin, notre confédération s'engage à travailler en faveur du bien-être des travailleurs et des chaînes de valeur en promouvant une culture du respect et en formulant des politiques qui permettront de renforcer les relations du travail. Nous continuerons à créer des partenariats en faveur du tripartisme pour que chaque travailleur philippin puisse réaliser un emploi plein, décent et productif. Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne après-midi.

M. Gi-Seob Kwon

Gouvernement (République de Corée)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, distingués délégués, nous sommes d'accord avec la signification des quatre dimensions figurant dans le rapport du Directeur général pour faire avancer la justice sociale. Nous continuons notre

réforme du travail sur la base de l'État de droit et pour tenir compte de la structure double de notre marché de travail. Cet effort est aligné sur la vision proposée par le Directeur général pour faire avancer la justice sociale. Tout comme les autres États, nous aussi nous connaissons des changements démographiques importants, caractérisés par une croissance démographique très basse et une population âgée ainsi que des transformations des industries telles que la numérisation et la neutralité carbone. La polarisation dans le marché du travail se se s'approfondit également, créant des divisions au niveau des travailleurs réguliers et non réguliers, grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, contractants principaux et sous-traitants. Pour faire face à ces circonstances, il était naturel que le gouvernement entreprenne une réforme du travail dont l'objectif est de créer un marché du travail durable pour les générations à venir. Nous travaillons donc à restaurer la justice sociale dans le marché du travail en respectant l'État de droit, en éliminant les actions illégales et les privilèges injustes au niveau du travail et de la direction, et il s'agit aussi d'apporter une aide aux syndicats pour maintenir les pratiques de comptabilité transparente, pour renforcer les fonctionnements autonomes et démocratiques des syndicats et de renforcer leurs responsabilités sociales. Le gouvernement a l'intention d'appliquer strictement les lois et lutter contre les pratiques illégales des employeurs telles que les rémunérations non payées et le harcèlement sur les lieux de travail. Nous insistons également pour avoir une loi de recrutement juste pour prévenir toute pratique injuste dans le domaine du recrutement. Nous développons également un nouveau modèle pour encourager la coopération entre les contracteurs et les sous-traitant pour aborder les disparités existantes en fournissant un appui à ces efforts. L'industrie de la construction marine a connu beaucoup de succès en facilitant des accords mutuels bénéfiques pour les deux parties, une tendance qui devrait être reprise par d'autres secteurs également. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer le système des salaires, nous avons créé un comité pour les salaires, bénéfiques mutuellement. Nous essayons également de moderniser nos normes de travail, en réformant les horaires de travail ; permettant davantage de flexibilité dans les horaires et en élargissant la couverture de protection sociale aux divers travailleurs, notamment les travailleurs des plateformes. Nous avons également changé notre approche envers la sécurité et la sûreté dans les lieux de travail, plutôt que de compter uniquement sur les inspections et les mesures punitives, nous insistons sur l'autonomie des travailleurs et de la direction pour prévenir de façon proactive les accidents industriels. Nous avons ainsi introduit une feuille de route pour la réduction des accidents graves et nous nous sommes engagés à travailler à sa mise en œuvre. Cinquièmement, nous avons décidé de renforcer de façon active les politique de marché du travail pour répondre aux changements technologiques à la suite de la pandémie de COVID-19. Cela inclut étendre l'expérience de travail des jeunes, renforcer la formation professionnelle numérique, améliorer le niveau des services des agences de fournitures d'emplois. Réaliser également une réforme, une justice sociale dans le marché du travail nécessite la participation de tous et pas uniquement du gouvernement. Il faut une participation des travailleurs et des employeurs, chacun doit assumer ses responsabilités. La fédération coréenne des syndicats a présenté ces arguments, j'aimerais maintenant fournir l'opinion du gouvernement à ce propos. Le gouvernement a été obligé de mettre en œuvre des lois pour un niveau minimum des salaires dans certains sites de construction car les syndicats avaient eu recours à des moyens illégaux tels que la violence, les menaces et la coercition et en empêchant certains groupes vulnérables et non syndiqués d'avoir accès à au travail. Dans le les groupes de travailleurs que la direction devrait abandonner ces pratiques qui comptent sur l'agression et la confrontation physique pour privilégier le dialogue et le compromis. Il faut aussi que l'on abandonne les droits acquis pour restaurer un esprit

de coexistence et de solidarité. Il est important de se souvenir que l'objectif est de veiller à ce que les groupes vulnérables tels que les jeunes et les travailleurs non syndiqués ne soient pas laissés en marge. En conclusion, j'aimerais réaffirmer l'attachement fort du gouvernement coréen à respecter l'État de droit dans les relations professionnelles, de créer une société où la valeur du travail est respectée et pour promouvoir la coopération et le dialogue entre les travailleurs et la direction, et pour aborder des questions structurelles. Le gouvernement reste engagé à encourager la solidarité et la coopération avec l'OIT dans sa poursuite de la justice sociale. Je vous remercie.

M. David Joyce

Travailleurs (Irlande)

Distingué Président, distingué Vice-Président, je félicite le Directeur général pour avoir choisi le thème du progrès de la justice sociale comme thème de son rapport, ainsi que l'initiative d'une coalition mondiale. En ce jour de lutte contre le travail des enfants j'aimerais vous dire que l'abolition du travail des enfants est la pierre angulaire de la justice sociale, et j'exhorte le gouvernement irlandais à s'engager de façon constructive à cette initiative et envisager de se joindre à l'alliance 8.7. La persistance du travail des enfants montre que l'on n'a pas recherché de solution satisfaisante aux défis multiples que l'on rencontre dans le monde du travail. En Irlande du Nord, les conséquences négatives du Brexit, l'impasse politique et des politiques de sécurité du gouvernement britannique continuent à nier la justice sociale. Les syndicats se sont engagés dans des grèves importantes pour aider les travailleurs et leurs familles. La restauration d'une décentralisation du gouvernement est bien sûr urgente, mais ce n'est qu'un premier pas pour le recouvrement et pour réaliser tous les changements dans les politiques économiques du gouvernement de Londres. En République d'Irlande, il y a eu quelques développements positifs. Il y a eu par exemple, la ratification de la convention 190 de l'OIT, une loi sur l'équilibre travail-vie qui prévoit des initiatives permettant aux travailleurs de réconcilier le travail et les responsabilités de soins, ainsi que le droit au télétravail et les congés payés pour les victimes de la violence domestique, la publication, également d'un plan d'action national contre le racisme, l'introduction d'un congé maladie payé, l'obligation pour les grandes entreprises de faire rapport de l'écart salarial entre hommes et femmes et surtout le fait que nous sommes finalement en train de remédier au déficit de négociation collective en mettant en œuvre la directive de salaire minimum de l'Union européenne qui va promouvoir la négociation collective à abolir les réductions et déductions pour le salaire minimum des jeunes travailleurs. Nous avons l'intention de lancer une campagne pour que cela se réalise. Cette transposition de la directive dans la loi va mobiliser la puissance de la négociation collective dans notre pays. Mais il y a aussi des défis qui persistent, une crise du coût de la vie : un travailleur sur cinq a un salaire très bas. Le fait que l'on n'a pas mis en œuvre les pratiques et le principe de la transition juste pour réduire les émissions de carbone. Une proportion importante des adultes qui ont connu la violence sexuelle avec des niveaux beaucoup plus élevés pour les femmes que les hommes et 60% de tous ceux qui ont connu le harcèlement sexuel l'ont connu dans les lieux de travail et également des résultats de possibilités de travail moindre pour les groupes minoritaires, les gens du voyage et les Roms. Le renforcement des groupes d'extrême droite également qui tirent avantage de ces crises et divisent les travailleurs. Crise de logement, peu de logements notamment pour ceux qui demandent la protection. La cupidité des entreprises est également un obstacle important dans la réalisation des ODD et nous pensons qu'un monde qui ne

laisse personne en marge devrait demander aux entreprises de rendre compte quant à la diligence requise en matière de droits de l'homme et des mécanismes et des procédures pour remédier aux violations de ces règles. L'Irlande passe par un examen volontaire national aux Nations Unies le mois prochain. Nous appuyons tout à fait les priorités de l'ITUC pour un sommet des ODD au mois de septembre et également un nouveau contrat social qui aura ses racines dans un agenda de transformation pour l'égalité des genres et pour davantage de résilience. J'aimerais également vous parler de la situation des travailleurs dans les territoires occupés qui ont besoin d'une action urgente pour leur rendre la justice sociale. Les incidences de discrimination à l'encontre des Palestiniens en application des règles et des politiques comme présentées dans le rapport est caractérisée comme une forme d'apartheid et il est important que la communauté internationale aille au-delà des simples condamnations pour demander à Israël de rendre des comptes. J'aimerais aussi envoyer ma solidarité aux collègues LGBTQ+ et leur demander de participer à un événement qui aura lieu demain ici, qui s'intitule « Pas de retour en arrière » et solidarité au peuple d'Ukraine, les travailleurs de l'Irlande continueront à les appuyer et de façon continue. Merci.

Mme. Thu Hang Tran

Employeurs (Viet Nam)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, au nom des organisations d'employeurs du Vietnam, j'ai l'honneur de prononcer ce discours à l'occasion de la 111^e CIT. Je vous souhaite tous bonne santé et succès. Je suis tout à fait d'accord avec le thème de la Conférence et avec le rapport du Directeur général de l'OIT avec les résolutions des commissions de l'OIT. L'alliance des coopératives du Vietnam est l'un des mandants tripartites du Vietnam. Nous participons activement au gouvernement, au ministère de tutelles et services lorsque il y a des consultations au sujet des conventions. Dans le même temps, l'alliance est également un acteur dans la mise en œuvre du programme de travail décent pour la période 2022-2026 signé avec les mandants vietnamiens jusqu'en juin 2023. En juin 2023, il y avait 27 000 coopératives au Vietnam qui contribuent au développement social et économique du pays. Chaque année, le nombre de coopératives augmente d'environ 6 à 7 000. Nous avons beaucoup souffert de la pandémie, mais notre secteur apporte sa contribution à l'activité économique, et nous contribuons à hauteur de 5% du PIB, 8% des exportations, 10% du budget de l'État. nous avons 8,5 millions de membres 3,5 millions de travailleurs, dont 55% de travailleurs ruraux. Le secteur des coopératives fournit 100 000 emplois aux travailleurs ruraux au Vietnam chaque année. Nous avons un rôle très important à jouer en faveur du travail décent. Nous continuons à organiser une formation, une amélioration et une mise à jour des compétences pour les travailleurs. L'alliance des coopératives, propose des formations à plus de 30 000 personnes chaque année et la coopérative conduit des formations pour 6,5 millions de membres chaque année. Il y a une participation active à la préparation des institutions politiques, stratégie sur le travail décent, salaire minimum, marché du travail, service public. Nous renforçons également l'égalité entre hommes et femmes dans les postes de travail, l'augmentation des salaires, la promotion. Nous protégeons les droits fondamentaux des travailleurs en payant l'assurance sociale, l'assurance maladie, l'assurance chômage et cetera. Il y a actuellement 800 000 travailleurs qui sont rémunérés par l'assurance sociale. Nous garantissons des salaires minimums pour les travailleurs dans les coopératives. Nous garantissons également un temps de travail, des conditions de travail, des primes et des prestations à tous les niveaux. L'alliance des

coopératives vietnamiennes continue à confirmer sa position en tant qu'organisation des employeurs et participe activement à l'évolution des relations industrielles au Vietnam. Nous participons au programme de mise en place des objectifs nationaux tels que la réduction de la pauvreté, création d'emplois décents, notamment pour les personnes défavorisées ou les minorités ethniques. La plupart des coopératives agissent pour le bien-être économique des membres, développe les communautés, garantissent la sécurité sociale, protège l'environnement et protège contre le changement climatique. Nous avons également travaillé en faveur des ODD à l'horizon 2030 pour l'ensemble du secteur économique avec comme slogan, ne laissez personne de côté. Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

M. Sharat Singh Bhandari

Gouvernement (Népal)

Madame la Vice-Présidente, excellences, Mesdames et Messieurs les délégués. J'ai le plaisir de intervenir à l'occasion de la 111e session de la CIT, au nom du gouvernement du Népal. Nous félicitons le Directeur général pour son rapport intitulé « Faire avancer la justice sociale » qui souligne bien l'impact qu'a eu la pandémie de COVID-19 sur les chaînes mondiales d'approvisionnement, sur les inégalités structurelles, les inégalités et les injustices. Notre expérience a été celle qui est indiquée dans le rapport et nous avons, en raison de l'urgence, dû renoncer à passer de PMA à pays en développement en 2026. Madame la Présidente, permettez-moi de vous informer des mesures récentes qui ont été prises. Nous comprenons que notre transformation est liée à l'évolution que nous saurons impulser à notre économie. Pour passer de PMA à pays en développement en 2026, nous devons garantir la création d'emplois. Nous devons également mettre en place des politiques et des plans de mise en œuvre avec comme objectif d'inclure les hommes et les femmes sur le marché du travail. Il convient donc de compléter le plan par des politiques, notamment de créer un plan d'action national intégré, qui a été citée dans le rapport du Directeur général fondé sur les diagnostics d'informalité, conformément à la recommandation 204 de l'OIT. La mise en œuvre du plan d'action a été un succès et les enseignements ont été intégrés à la stratégie nationale de formalisation. L'autre élément complémentaire, c'est notre politique de formation. Nous mettrons l'accent sur les apprentissages, qui est l'avant dernière-étape. Nous notons l'importance des décisions prises autour de la recommandation sur des apprentissages de qualité et soulignons l'importance de disposer de normes pour orienter nos travaux au niveau national. La création d'emplois doit être accompagnée d'une protection du travail, une protection sociale adaptée. Nous avons récemment lancé un nouveau régime de cotisation pour les auto-entrepreneurs du secteur informel et pour les travailleurs migrants. Il s'agit de faciliter les transitions du marché du travail. Au cours de l'année prochaine, nous mettrons l'accent sur l'amélioration du respect avec des efforts concertés pour améliorer, élargir le système d'inspection du travail fondé sur les dispositions de la convention 81 de l'OIT. Nous allons également nous inspirer des discussions ici sur les conclusions du rapport intitulé « Ne laisser personne de côté, créer une protection du travail inclusif dans un monde du travail en évolution ». Le rapport du Directeur général note à juste titre, que l'administration du travail joue un rôle essentiel dans la gouvernance du monde du travail. Le Népal a pour la première fois mis en place un plan national d'action tripartite sur l'administration du travail, qui propose des orientations structurées pour améliorer la prestation de services, garantir les droits des travailleurs et faciliter la transition vers l'économie formelle. Le dialogue social a été la clé pour le progrès, ici nous reconnaissons son importance pour résoudre les problèmes du

marché du travail à l'avenir. Le Népal souhaite également réaliser l'ODD 8.7 pour le développement durable. Nous nous sommes déclarés haruwa/charuwa. C'est-à-dire un pays qui n'a plus d'esclavage pour dettes. Néanmoins, nous continuons à mettre en place des mesures pour aider les gouvernements locaux afin qu'ils puissent sortir les enfants du travail. Nous avons un plan-cadre pour éliminer le travail des enfants. Madame la Vice-Présidente, nous comprenons que bien que ce progrès représente des étapes importantes, non différentes difficultés sur le marché du travail nécessitent des réponses coordonnées. C'est pour ça que nous avons besoin d'une coalition mondiale pour la justice sociale, comme dit dans le rapport du Directeur général, et reflété dans la déclaration de Singapour lors de la 17e réunion régionale pour l'Asie-Pacifique. C'est important pour la justice sociale et le programme de travail décent. En conclusion, j'aimerais rappeler notre appui à la coalition mondiale et formuler des vœux de succès pour la 111e session de la Conférence internationale du travail. Je vous remercie.

M. Sivakumar Varatharaju Naidu

Gouvernement (Malaisie)

Bonjour Madame la Présidente, distingués ministres, excellences, distingués délégués. Tout d'abord, la Malaisie aimerait féliciter le Qatar pour assumer la présidence de la 111e Conférence internationale du travail. Mesdames et Messieurs, la Malaisie appuie le rapport du Directeur général, qui s'intitule « Progresser dans la justice sociale ». La Malaisie se fait l'écho de la nécessité de respecter tous les principes fondamentaux du travail et des droits au travail pour faire avancer la justice sociale. La Malaisie s'est engagée à renforcer la protection du travail, la protection des travailleurs et à promouvoir le travail décent par le biais de diverses initiatives. À cette fin, la loi de l'emploi de 1955 a été amendée et ce nouvel amendement est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Parmi ces amendements. Il y a une disposition quant à l'interdiction de la discrimination pour lutter, pour interdire toute forme de discrimination. quand il s'agit des questions d'emploi. Une autre disposition traite de l'interdiction du travail forcé, disposition introduite pour s'aligner sur la convention 29 de l'OIT sur le travail forcé, ainsi que sur le protocole de 2014 de la convention de travail forcé de 1930 et que la Malaisie a ratifié le 21 mars 2022. Une autre disposition sur les arrangements de travail flexibles qui permet d'introduire davantage de flexibilité dans les conditions de travail, pour un meilleur équilibre travail-vie, ainsi que d'optimiser l'utilisation des ressources, de l'énergie et des coûts pour les employeurs. En conformité avec l'initiative visant à lutter contre le travail forcé, nous faisons tout pour devenir un pays pionnier et chef de file, pour appuyer l'objectif 8.7 des ODD dont l'objectif est d'accélérer l'élimination du travail forcé, de toutes les formes modernes de d'esclavage et le travail des enfants d'ici à l'an 2030. Et également, nous fournissons et prévoyons un logement standard pour tous les travailleurs. C'est un amendement qui permet de prévoir un logement et des infrastructures standards et selon des normes à minima. Les employeurs sont donc dans l'obligation de fournir et de respecter ces normes à minima quand il s'agit de l'aménagement du logement des travailleurs, cela pour améliorer la qualité de vie des travailleurs. Enfin, pour faire face aux inégalités et fournir la protection sociale inclusive, nous avons maintenant étendu la protection de la sécurité sociale aux accidents de travail pour les travailleurs migrants, entrés en vigueur le 1er janvier 2019 pour s'aligner sur les principes fondamentaux de l'agenda de travail décent de l'OIT, pour étendre la protection sociale et pour souligner notamment les ODD qui se basent sur l'idée et le concept de ne laisser personne en marge. Pour appuyer le thème de la justice sociale pour tous, le thème donc de la Conférence de cette année, la Malaisie exhorte tous les États membres de l'OIT de redonner vie à la résolution adoptée en

2013 en matière de développement durable, travail décent et emploi vert pour favoriser un cadre de transition juste. Quant à l'importance de formation et de recyclage par le biais d'une formation technique et professionnelle, nous pensons qu'il est important d'incorporer les éléments de transition juste tels que les emplois verts et la résilience face au climat dans ces programmes. Dans le renforcement de la coopération entre les employeurs et les travailleurs, la Malaisie est d'avis que le conseil consultatif du travail de notre pays ainsi que le conseil national de la santé et de la sécurité au travail doit servir de plateforme d'engagement sur toutes les questions relevant des relations professionnelles et d'emploi. Nous attendons avec impatience le résultat des délibérations de la Conférence sur ces points. Merci.

M. Noor Kutub Alam Mannan

Travailleurs (Bangladesh)

Madame la Présidente, bon après-midi. J'aimerais présenter mes meilleurs vœux au gouvernement, aux employeurs et aux travailleurs, et à leurs représentants, et aussi aux invités et au personnel des médias venant des différents pays et qui participent à cette Conférence. Lors de la 110e Conférence, j'avais parlé des progrès dans l'amélioration de la qualité de vie, de la protection juridique et sociale et des bénéfices pour les travailleurs de mon pays. Et il y avait deux propositions, une pour avoir un fonds permanent de prévention des catastrophes et deuxièmement, des tendances contractuelles au niveau des parties tierces. Et la lutte contre la délocalisation des emplois, et il serait important d'atteindre des résultats dans ces deux domaines. Nous sommes ici pour garantir la survie des travailleurs, des travailleurs opprimés de par le monde, pour qu'ils aient des garanties de travail, de santé, pour mettre fin à la violence et à le harcèlement à l'encontre des hommes et des femmes, en faveur d'un développement humain pour avoir des relations professionnelles harmonieuses, garantir la justice sociale et mondiale et aller vers une mondialisation juste et stable. Nous souhaitons également veiller à ce que le développement durable appartienne à tous. Le Bangladesh a déjà signé 36 conventions et un protocole. Le Bangladesh dispose de 51 unités industrielles vertes. Elle fait partie des 100 pays en tête d'un projet environnemental et énergétique certifié par le [end of audio 2:51]

M. Pearnel Jr. Charles

Gouvernement (Jamaïque)

Monsieur le Directeur général, Monsieur HOUNGBO, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs observateurs, je suis ravi de m'exprimer devant la CIT à sa 111e session, au nom du gouvernement et du peuple jamaïcain. Je voudrais féliciter Monsieur HOUNGBO en tant que 11e Directeur général de l'OIT et le saluer. Madame la Vice-Présidente, la question de la justice sociale est essentielle et je suis bien d'accord avec le Directeur général pour considérer qu'un environnement de travail sûr et sain n'est guère un privilège, mais un droit, un droit pour tous les travailleurs et à ce titre, la Jamaïque réaffirme son engagement à promulguer des textes de loi qui garantissent la sécurité et la santé de tous les travailleurs. En Jamaïque la promotion de la justice sociale et un agenda du programme décent sont au cœur de nos politiques et programmes. Notre nouveau programme de justice sociale, lancé en janvier 2023, vise à renforcer une gouvernance inclusive, l'État de droit, l'accès à la justice en insistant tout particulièrement sur les communautés vulnérables et les groupes menacés. De plus, malgré les défis associés à la COVID-19, la Jamaïque s'est

redressée encore plus forte, avec un accroissement record de 9,4% en termes d'emploi en juillet 2022 par comparaison à octobre 2020. Le chômage en Jamaïque est à son niveau le plus bas qui ait jamais existé de 6,6% et le salaire minimum national a augmenté pas une fois, mais deux fois depuis avril 2022, s'élevant à 86%, soit l'augmentation la plus importante ces 20 dernières années. Dans la période après la COVID-19, nous bataillons avec les défis d'un marché du travail mondial qui évolue, en particulier avec un nouveau phénomène qui est celui des travailleurs de plateforme et comment protéger les droits au travail et assurer la protection ? Monsieur le Président, il faut préparer la Jamaïque au monde futur du travail et c'est pourquoi nous avons pris des mesures stratégiques qui consistent à renoncer aux frais administratifs et d'inscription pour les étudiants qui cherchent à accéder à une formation équivalente au degré associé à ce qui est proposé dans les institutions de formation et de formation professionnelle nationale. Ce mouvement audacieux a pour but de mieux préparer nos étudiants pour ce nouveau paysage mondial. D'ailleurs, le gouvernement de plus appuie la mise en place de la première institution de formation destinée aux travailleurs domestiques, et qui atteste de notre soutien aux travailleurs qui travaillent dans l'économie parallèle. De même chers collègues, la Jamaïque est pleinement engagée à promouvoir la participation pleine et effective des personnes porteuses de handicap dans tous les secteurs de la société et de ce fait, le 14 février 2022, la loi sur les personnes handicapées est pleinement entrée en vigueur. Ce qui est tout aussi important, c'est que le gouvernement déploie des efforts pour relever les défis que pose une population vieillissante par la mise en œuvre d'un programme de pension sociale robuste en Jamaïque en 2021 et le lancement d'une politique nationale révisée destinée aux citoyens seniors en 2022. Aujourd'hui, à l'occasion de la journée mondiale contre le travail des enfants, je me félicite du soutien accordé par l'OIT au développement d'un plan d'action national consacré au travail des enfants et qui insiste sur le renforcement des institutions publiques et de la société civile, ainsi que sur la mise en œuvre de lois qui préviennent le travail des enfants. Alors que je termine, Mesdames et Messieurs, je remercie l'OIT de son soutien technique permanent pour développer un cadre de protection du travail moderne par la promotion du projet de loi sur la SSCT, le projet informalité-formalité, l'assurance chômage et l'analyse sur les écarts qui nous rapprochent de la ratification de la convention 190 avec l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, permettez-moi de rassurer la Conférence. La Jamaïque, terre et île restent attachés au principe de la justice sociale et du travail décent pour tous les groupes. Nous sommes convaincus que, par la collaboration, par l'action collective, nous saurons créer un monde du travail meilleur et plus équitable. La Jamaïque lance un appel à l'OIT de façon qu'il reconnaisse les faiblesses des petits États insulaires en développement, et sa responsabilité à améliorer l'action collective vers un travail décent vers la justice sociale et une transition juste alors que nous ne laissons personne de côté, je vous remercie.

M. Zhumabek Zhanykulov

Employeurs (Kazakhstan)

Bon après-midi, chers collègues, Mesdames et Messieurs, qu'il me soit permis de vous saluer au nom de la confédération nationale des employeurs de la République du Kazakhstan et vous remercier de l'opportunité qui m'est donnée de m'exprimer. La confédération a été créée pour protéger les intérêts des employeurs et développer des relations sociales et du travail entre l'État, les travailleurs et les employeurs. PARYZ est la seule organisation d'employeurs avec un partenariat social classique et

indépendant dans le pays, reconnu par l'Organisation internationale du travail. Nous accordons une importance toute particulière à la coopération établie avec l'OIT et respectons nos obligations, conformément aux normes et aux pratiques nationales. De façon générale, le développement civilisé d'un système de partenariat social au Kazakhstan sur recommandation de l'OIT a démarré en 1994 en vertu du décret adopté par le Président du pays. Ce document a marqué le début de la mise au point d'un cadre réglementaire visant à la coopération trilatérale dans la république en tant que une des parties du partenariat social, nous sommes représentés à tous les niveaux et nous sommes signataires non seulement d'accords régionaux, mais généraux également. La confédération est reconnue comme étant une organisation respectueuse des principes de l'OIT. C'est une organisation indépendante, sans aucune affiliation à l'État. Notre indépendance et notre principale valeur. Nous ne recevons pas de financement de la part de l'État. Nous n'avons pas non plus de représentants dans les institutions publiques. Nous ne sommes affiliés à personne. Rien ne nous empêche de faire entendre nos problèmes lorsqu'il se produisent. Depuis l'année dernière, des changements fondamentaux ont eu lieu au sein de la confédération. On a donné un nouveau nom à la confédération. La composition du conseil a complètement changé et l'on a renforcé le potentiel du personnel. Dans le cadre de la protection des intérêts de l'employeur nous avons aussi mis en place des relations d'affaires systématiques avec l'OIT. Le travail est en cours, pratiquement au quotidien. Premièrement, en ce qui concerne les recommandations de l'OIT, conformément avec les partenaires sociaux, nous travaillons activement à des lois distinctes sur l'organisation des employeurs et sur le partenariat social. Ensuite, cette année, avec le concours des experts de l'OIT, une analyse des pays de l'OCDE en termes de législation du travail par comparaison à l'expérience du Kazakhstan a été menée. Les résultats de l'étude sont présentés aux membres de la confédération, organes autorisés ainsi que les députés du pays. Troisièmement, avec les experts, la confédération a commencé à développer une nouvelle conception sur la protection du travail. Il y a aussi un accord conclu avec l'OIT pour procéder à une étude qui permet d'analyser et d'évaluer l'état du partenariat social à partir d'Almaty, la ville. À partir des résultats, il y aura une évaluation et des recommandations spécifiques destinées à toutes les parties. Dans les conditions actuelles, l'institution qu'est le partenariat social joue un rôle particulier dans le cadre de l'accroissement des tensions sociales dans le monde mais aussi au Kazakhstan. Dès lors, les employeurs peuvent agir comme un principal facteur de stabilisation et la confédération vise à rendre systématique le travail du partenariat social au Kazakhstan. Pour ce faire il est essentiel que la confédération, nous comme il faut un dialogue social, en suivant les meilleures pratiques mondiale et respecte également les normes internationales de l'OIT. De façon générale, beaucoup de tâches nous attendent. Beaucoup de questions doivent être traitées, notamment celles sur lesquelles des décisions ont d'ores et déjà été prises. la confédération fera ses meilleurs efforts pour résoudre ces problèmes. Nous sommes encore une fois reconnaissants à l'OIT de son assistance et de son aide à développer le partenariat social au Kazakhstan ainsi que pour nous avoir invité à Cette conférence. Nous aspirons à une coopération fructueuse future. Je vous remercie de votre attention.

Mme. Maria Joaquina Almeida

Travailleurs (Cabo Verde)

Madame la Vice-Présidente, chers représentants des travailleurs et des employeurs, chers délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un vif plaisir pour moi que

d'avoir l'occasion de m'exprimer devant ces augustes représentants. Cette instance représente en effet, parmi d'autres, d'éminentes personnes et nous souhaitons, en participant aux travaux de cette Conférence témoigner de l'importance de la mise en œuvre des différentes conventions de l'OIT. Un certain nombre de celles-ci sont des déjà ratifiées, néanmoins, bien que ratifiées, ces conventions ne sont pas suivies d'effets dans la pratique et leur mise en œuvre est lacunaire. Certains pays choisissent parfois de reporter l'application de ces conventions lorsqu'elles en ont la possibilité. C'est un choix qui est fait souvent par le secteur des employeurs, ceux qui en pâtissent le plus sont les travailleurs. Au Cabo Verde, 16 conventions ont fait l'objet d'une ratification. Pourtant, quand on regarde l'application dans la pratique, on constate que celle-ci est lacunaire et totalement insuffisante. Je me réfère notamment à la convention 144 relative au dialogue social, dialogue qui doit être tripartite. Cette convention n'a pas été adéquatement appliquée. Elle a été pourtant ratifiée dès 1993 et on peut également mentionner la création, ou l'organisation d'une table ronde, et la convention y afférente n'a été ratifiée qu'en 2020. Souvent, les travailleurs ne bénéficient donc pas de conditions correctes. On peut citer une autre convention, la convention relative au harcèlement, celle-là non plus n'est pas correctement mise en œuvre et cela fait l'objet de nombreux désaccords entre les représentants du gouvernement et ceux de la société civile. La violence, le harcèlement sont récurrents dans les entreprises de notre pays, dont les institutions publiques. Hors, le gouvernement ne fait rien. Le gouvernement ne ratifie pas les conventions applicables. Très récemment, nous avons connu un cas, des journalistes ont fait état du harcèlement sexuel très répandu dans une institution publique. Et c'est une personnalité du service public qui a commis ces actes à l'encontre d'un travailleur. L'officiel et le travailleur ont été, à titre de sanction, condamnés à travailler en télétravail Hors selon mon syndicat, le gouvernement devrait traiter autrement de ce problème. Selon le code du travail applicable au Cabo Verde, certaines dispositions répondent à cette problématique, cela depuis 2010. Hors, le gouvernement met tout en œuvre pour restreindre les droits acquis par les travailleurs et tend à toujours vouloir défendre ceux des employeurs. C'est un gros problème au Cabo Verde. Les travailleurs pâtissent également de licenciement indu ou abusif. Là encore, un fléau qu'il convient de combattre. Il faut faire entendre notre voix dans cette même instance pour défendre le droit des travailleurs du Cabo Verde. De temps en temps, il convient de d'actualiser le code du travail et les différentes dispositions relatives à certains droits, et permettre aux travailleurs de bénéficier pleinement des droits qui leur sont dus. Nous souhaitons faire entendre notre voix et un certain nombre de décisions sont prises par le gouvernement qui rendent la vie des travailleurs beaucoup plus difficiles. Le syndicat UMT CCS défend les droits des travailleurs. C'est un syndicat qui le fait avec authenticité, honnêteté et avec à sa disposition les armes qu'il a pour lutter contre les inégalités. Je vous souhaite plein succès pour cette Conférence. Je vous remercie.

M. Binod Shrestha

Travailleurs (Népal)

Monsieur le Président, chers délégué, chers observateurs, chers invités, Mesdames et Messieurs, c'est un très grand plaisir pour moi que de m'exprimer à la 111e Conférence internationale du travail en tant que délégué des travailleurs du Népal. Au nom de la plateforme commune des syndicats népalais je souhaite vous exprimer toute ma gratitude et plus particulièrement au Directeur général de l'OIT et le féliciter pour son rapport « Faire avancer la justice sociale ». Je félicite également l'OIT pour les efforts déployés en vue de la promotion de la justice sociale, du travail

décent, de la protection sociale, du dialogue social et de la promotion des différents instruments en la matière. Nous constatons malheureusement que un certain nombre de droits sont violés au Népal. Les travailleurs sont souvent exploités, ils sont mal rémunérés. Il y a des abus et le rapport du Directeur général souligne à juste titre l'importance de la protection sociale qui doit bénéficier à tous les travailleurs. Il existe un programme d'emploi au Népal qui a été adopté par le gouvernement. Hors la cour suprême a ordonné que le système de sécurité sociale reposant sur les cotisations bénéficie à seulement certains dans le système bancaire et des assurances. Hors c'est un système qui doit bénéficier à tous et pas seulement à quelques-uns, plus particulièrement les employeurs. Le système de sécurité sociale doit aussi profiter aux travailleurs. Hors, le gouvernement n'intervient pas pour rétablir les déséquilibres qui sont survenus. Nous souffrons également du changement climatique au Népal, qui a eu une incidence négative sur les opportunités d'emploi d'un certain nombre de travailleurs. J'en appelle à l'OIT et au gouvernement népalais de collaborer pour améliorer la justice sociale et la protection du climat dans mon pays. Je voudrais également souligner l'importance du dialogue social pour l'établissement de la justice sociale. Hors, un certain nombre de faux syndicats appauvrissent le débat en la matière dans mon pays. Voilà qui témoigne de certaines mauvaises intentions formulées par le gouvernement. La cour suprême a décidé de supprimer les commissions de 10% dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Hors, il s'agissait là d'un acquis après 30 ans de lutte. Voilà qui mine les différents principes que nous n'avons pas su faire prévaloir devant la cour suprême et voilà qui minore aussi le salaire des personnes concernées. Il est absolument essentiel de protéger toutes les communautés vulnérables de notre population de travailleurs qui sont souvent victimes d'abus d'exploitation et qui se voient restreindre leurs droits. Le gouvernement continue de mener des actions en ce sens. Hors, il faut aussi protéger les droits des travailleurs migrants. Un accord bilatéral en ce sens, conclu avec certains pays devrait voir le jour pour une fourniture de meilleurs services et une meilleure protection des personnes concernées. Malheureusement le gouvernement se repose sur des agences qui continuent d'être à l'origine de graves abus et nous en appelons à l'OIT pour intervenir dans ce domaine. En conclusion, j'aimerais apporter mon appui au rapport du Directeur général, « Faire avancer la justice sociale » et j'en appelle au gouvernement, aux syndicats et aux employeurs d'œuvrer main dans la main pour permettre à une société plus juste de voir le jour pour protéger les droits des travailleurs et pour défendre la dignité. Avançons ensemble et permettons à un avenir plus radieux de voir le jour pour le bien des travailleurs et de tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Rafael Francisco Abreu Polanco

Travailleurs (République dominicaine)

Monsieur le Président, en ce qui concerne cette 111^e session de la CIT, Mesdames et Messieurs, la confédération nationale d'unité syndicale est une institution de la République dominicaine et partage son activité avec deux autres confédérations, se félicite de cet événement de la plus haute importance et reconnaît le tripartisme qui permet de bénéficier de la présence du secteur gouvernemental et du secteur des travailleurs. Depuis 44, il y a eu la déclaration de Philadelphie. L'on a commencé à imaginer dans le monde la lutte en faveur de la justice sociale et en faveur des droits des travailleurs. Toutefois, il faut bien comprendre que ce processus n'avance pas de manière linéaire. Bien des aspects qui ont été mis au point à cette fin n'ont pas pu voir le jour du fait d'une crise, d'un affrontement, de progrès et de recul permanent propre au conflit que vit traditionnellement le genre humain. Dans ce contexte, il faut dire que

le mouvement syndical dominicain s'est occupé d'accords avec les secteurs concernés dans le dialogue social. Le mouvement syndical dominicain a préféré le dialogue à l'affrontement. Et cela, malgré le fait que certains secteurs de la société ne comprennent pas le message et d'une certaine façon, résistent dans l'idée de reconnaître, par exemple un fait aussi important que le libre exercice d'association syndicale des travailleurs, ce qui est rétrograde, tout comme la négociation collective. Par ailleurs, ce qui est en cours, c'est une loi sur la sécurité sociale qui continue d'être exclusive en matière de santé et qui donc ne garantit pas une retraite digne avec une certitude d'avoir des taux de remplacement appropriés. De plus, notre code du travail est, à l'heure actuelle, discuté. Le mouvement syndical dominicain reconnaît qu'il faut opérer des changements dans ce code du travail. Dans le pays tout comme à cette Conférence l'on a proclamé qu'il n'y aurait pas de changement ou de modification qui implique un un recul, c'est-à-dire que les changements dans le code du travail doivent viser le progrès et non pas pour permettre un comportement réducteur. De plus, nous voulons déclarer que la République dominicaine a des secteurs qui se méfient de démarches portant sur le travail décent. J'en veux pour preuve des faits comme celui qui s'est produit et et que nous pouvons constater lors de cette Conférence. Le tribunal constitutionnel dominicain vient d'émettre un avis qui laisse en dehors de la sécurité sociale les travailleurs domestiques. Hors, il s'agit d'une convention 190 de l'OIT qui avait été, je dis bien, repris par une résolution de la part du ministère social. Nous considérons donc que cette action qui, nous semble-t-il, n'est qu'un revers momentané, permettra de passer à autre chose. Le ministère du travail et le mouvement syndical, ce qu'ils souhaitaient simplement, ce qu'il veulent, c'est que le travail domestique soit protégé dans le pays. Il est vrai que nous avons pu parvenir à faire réviser le salaire minimum dans un fait sans précédent dans le pays. C'est vrai que le mouvement syndical comprend qu'il doit, cela étant, aller plus loin encore. C'est pourquoi nous proposons un accord qui permet d'améliorer les salaires publics et privés de façon à arriver jusqu'à un salaire minimum vital suffisant pour répondre aux besoins de la population qui travaille et les familles. Enfin, il faut dire que la République dominicaine est un pays qui a des occasions brillantes de conclure un pacte social en faveur de la justice sociale, en faveur de l'amélioration des droits de sa population qui travaille parce que le gouvernement, au travers du Président, semble entendre ce message, c'est ce qui permet de faire en sorte que la République dominicaine. [vgr INAUDIBLE 7:24]

Mme. Sarah Mireille Nzenze

Gouvernement (Gabon)

Monsieur le Président, distingués délégués, Mesdames et Messieurs, je voudrais, au nom du gouvernement gabonais et de la délégation qui m'accompagne, vous adresser, ainsi qu'à l'équipe qui vous entoure, mes félicitations pour votre brillante élection au bureau de la Conférence. Mes félicitations s'adresse également au Directeur général de l'Organisation internationale du travail pour l'excellente qualité de son rapport. Monsieur le Président, conformément à la constitution de l'OIT, dont le préambule stipule qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, le rapport du Directeur général qui a retenu l'attention du gouvernement de mon pays, propose des mesures fortes à prendre par les mandants tripartites aux fins de remédier aux problèmes d'inégalités, d'insécurité, de misère et d'injustice qui entravent l'essentiel des efforts entrepris cette dernière décennie en vue d'assurer la justice sociale. S'inscrivant dans la droite ligne des principales mesures proposées, le gouvernement du Gabon, sous l'impulsion de son excellence Monsieur

Ali Bongo Ondimba, a initié depuis 2020, plusieurs réformes en faveur de la justice sociale à travers surtout la promotion du travail décent. À cet effet, au titre des dispositions pratiques prises pour lutter contre les discriminations d'une part, et pour promouvoir l'égalité des genres d'autre part mon pays le Gabon a adopté une stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes-hommes. Cette stratégie s'articule autour d'un certain nombre de réformes avec notamment au plan législatif la promulgation de la loi sur les violences contre les femmes, des lois garantissant l'accès à l'éducation, à la santé, le droit à la famille, le rôle de la femme dans le foyer, le droit de la femme à participer à l'économie, le droit à son émancipation politique. À ce titre, dans sa mise en œuvre, la stratégie a abouti à la promulgation de la loi portant code du travail en République gabonaise et celle portant sur la lutte contre le harcèlement en milieu professionnel qui intègre des mesures de lutte contre le harcèlement sexuel et moral ainsi que toutes les discriminations en milieu professionnel. De même, en vue de garantir l'accès au plein emploi productif et librement choisi et à l'apprentissage tout au long de la vie, des réformes du cadre juridique ont également été entreprises, matérialisées par la promulgation de la loi portant création du pôle national de promotion de l'emploi et la prise de décret, notamment celui portant création, mission et organisation de la direction générale de l'insertion et de la réinsertion, et celui portant attribution et organisation de la direction générale de l'emploi, dont le rôle est de concevoir les politiques publiques en matière d'emploi au niveau de l'administration centrale. Au terme d'un long processus de concertation et de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux, appuyés par leurs organisations de la société civile et les partenaires au développement en particulier, le Bureau international du travail, un document cadre de la politique nationale de l'emploi du Gabon, a été élaboré. Ce document s'articule autour de quatre grands axes stratégiques : l'amélioration de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre par l'économie nationale, l'appui au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat, l'amélioration de l'employabilité et de la main-d'œuvre, l'amélioration et la modernisation du marché du travail. En outre, des mesures incitatives visant à amener les entreprises à embaucher plus de jeunes grâce à un crédit d'impôt, ainsi que de nouvelles formes de contrat de travail en faveur de l'embauche de ces derniers sont en cours d'exécution sur la supervision du pôle national pour l'emploi, dont les missions ont été revues et adaptées pour l'atteinte de ces objectifs. Pour favoriser une gouvernance du travail inclusive et efficace, un programme de renforcement des capacités des mandants tripartites est mis en œuvre depuis 2020, avec l'appui du BIT et ce, en vue de redynamiser les mécanismes d'un dialogue social inclusif, avec pour objectif d'aboutir à l'organisation d'élections professionnelles et à la mise en place d'un organe permanent du dialogue social. Aussi pour matérialiser son engagement pour la protection des personnes tout au long de la vie et la nécessité de créer les conditions essentielles à des transitions équitables. Les plus hautes autorités de mon pays ont-elles décidé de la création de la caisse nationale d'assurance maladie et de garanties sociales, la CNAMGS, un fleuron en perpétuelle amélioration, et un modèle de référence dans la sous-région Afrique centrale, dont l'un des objectifs est l'extension de la protection sociale à tous, y compris au-delà des travailleurs. Toutes les actions et mesures prises par mon pays témoignent de la volonté des plus hautes autorités à faire progresser la justice sociale. Pour consolider les acquis déjà existants et pour faire face à tout obstacle susceptible de compromettre son avancée une coopération plus accrue avec le BIT nous nous aiderait à renforcer notre engagement en faveur de la justice sociale. Monsieur le Président, avant de clore mon propos, je voudrais vous réitérer au nom de mon pays le Gabon, et de la délégation qui manque, m'accompagne notre adhésion à la création de la coalition mondiale pour une justice sociale qui, comme le souligne votre rapport,

offrirait au mandants de l'OIT un cadre au sein duquel il pourrait se réunir avec un large éventail d'acteurs clés en vue d'intensifier l'action menée au niveau mondial, régional et national en faveur de la justice sociale pour tous. Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Ravindra Dinkarlal Himte

Travailleurs (Inde)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue. C'est un immense plaisir pour moi que de pouvoir intervenir devant cette auguste assemblée et de faire votre connaissance. Nous avons traversé la pandémie de COVID-19 pendant les années 2020-2021. La communauté mondiale essaye de se remettre de cette pandémie. Les travailleurs ont perdu leurs emplois ou sont dans des conditions de précarité. Il y a eu des délocalisations et ces différentes problématiques ont été relevées dans différents rapports. Dans le rapport du Directeur général, il est très justement question de la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail. Il y a aussi les problèmes que connaissent le secteur informel en Inde, grand pays s'il en est. On dénombre 450 millions de postes de travail dans le secteur manufacturier, de l'agriculture et des services, et nous avons connu ces dernières années beaucoup de mutations, beaucoup d'évolutions et les conditions de travail se sont dégradées très souvent. Les salaires ont baissé. Certaines industries ne rémunèrent pas correctement leurs travailleurs, et n'appliquent pas adéquatement les normes de travail. Je me réfère notamment à ceux dans les pays en développement. L'OIT a développé un corpus normatif qui doit guider justement les acteurs dans les pays en développement dans la mise en place d'un cadre réglementaire adapté à la protection sociale et nous sommes heureux de vous informer du fait que l'Inde a compilé 290 millions d'éléments relatifs à des données qui vont permettre de réaliser des analyses pertinentes pour une meilleure protection sociale. En Inde, un certain nombre d'entreprises informelles représentent 7 à 10% des emplois dans notre pays. Dans le secteur formel, il y a aussi un certain nombre de problèmes. Le tout a été aggravé par la pandémie. Hors, quel que soit le secteur, l'emploi est absolument nécessaire pour assurer la survie des gens. Il est temps que les conditions de travail des uns et des autres soient améliorées. Cette année, l'Inde organise la réunion du G20. C'est une manifestation très importante pour tous et ce sera l'occasion de faire avancer ces différents dossiers. Il faut notamment insister sur la réalisation de la sécurité sociale et de la protection y afférente. Il faut aussi améliorer un meilleur équilibre des genres. Selon les éléments qui sont préconisés par l'OIT, et je me réfère notamment au secteur manufacturier. Il faut permettre aussi une meilleure croissance dans le respect des droits des travailleurs et le sommet sur le monde du travail cette semaine nous permettra de mener des réflexions à cet égard. Les efforts à déployer doivent donc l'être dans le temps et l'OIT doit nous accompagner dans cet effort. Nous explorons toutes les pistes pour que ce développement puisse se faire dans les meilleures conditions. En conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais formuler un vœu, un vœu d'espoir concernant la croissance économique. J'espère qu'ainsi nous pourrions faire émerger une société heureuse et prospère, un meilleur monde pour tous. Je vous remercie de votre attention.

Mme. Juliana Manrique Sierra

Employeurs (Colombie)

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président de me permettre de m'exprimer au nom de la ANDI et des employeurs colombiens. Il est très important pour moi que de m'exprimer devant la plénière. Tout d'abord, nous saluons l'initiative du Directeur général, Monsieur Gilbert Houngbo, visant à créer une coalition mondiale pour la justice sociale. Nous sommes engagés dans cette tâche qui entend renforcer le tripartisme afin de renforcer le système multilatéral unissant les efforts qui promeuvent de façon efficace la justice sociale. Nous considérons que l'OIT peut jouer un rôle important dans cette mission urgente et indispensable qui permet de compter sur un multilatéralisme mieux coordonné et qui permet de progresser de façon déterminée vers l'agenda 2030. Le tripartisme possède un potentiel énorme de sorte que les transitions doivent être justes pour tous, notamment naturellement pour les employeurs. Ensuite, cette proposition novatrice et audacieuse est aussi une invitation à faire en sorte que dans les contextes nationaux, les acteurs du monde du travail renforcent leur engagement à donner des réponses aux défis nouveaux et anciens. Les employeurs de la Colombie sont convaincus que la promotion de la justice sociale par un travail décent passe par un milieu propice, qui promeut la viabilité de ces opérations, facilite la mise en œuvre des conditions indispensables à la formalisation et garantisse le respect de la législation. Nous croyons par conséquent que la confiance devrait être la pierre angulaire dans ces exercices de dialogue social qui sont envisagés pour entreprendre les réformes sociales dont la Colombie a besoin. Le passage du secteur informel au secteur formel, la création de d'emplois en en fonction du concept de travail décent, libre et productif devrait être la principale motivation des gouvernements employeurs et travailleurs. En Colombie, le marché du travail est marqué par des taux élevés de chômage. Le secteur informel représente la majorité des employés, ce qui se traduit par une mauvaise couverture du système de protection sociale. De même, nous constatons qu'il y a un décalage entre les normes qui sont difficiles à appliquer et la génération d'emplois formels. Tout ceci a des effets négatifs sur la productivité qui marque le pas depuis des dizaines d'années. Ces facteurs doivent nous amener à opérer de véritables changements et parvenir à des consensus sur des aspects fondamentaux tels que la nécessité de pouvoir compter sur un travail décent et des entreprises durables. Face au projet de réforme du travail, nous sommes considérablement préoccupés par le fait que la proposition du gouvernement ignore les personnes employées dans le secteur informel et les chômeurs, qui n'ont aucun type de protection. Nous considérons qu'il était inacceptable à ce stade de l'histoire, que ces deux réalités soient niées. C'est pourquoi nous réitérons l'appel de façon à valoriser l'impact sur le marché du travail de chacune des mesures qui figurent dans le projet de loi. C'est pourquoi les employeurs colombiens considèrent que face au projet en cours, nous avons là une opportunité unique de nous poser des questions essentielles, de rechercher des solutions quant à la nécessité de travailler à une réforme du travail structurel qui permette de progresser fondamentalement sur trois axes : développer la protection sociale, augmenter le travail formel et celui des entreprises, améliorer la capacité concurrentielle et la productivité des entreprises pour générer de nouveaux postes de travail formels. Les employeurs réitèrent leur bonne volonté et restent engagés à renforcer ces espaces de dialogue social tripartite qui permettent de construire une démocratie plus solide, et qui permet d'aller vers un plus grand consensus face à des objectifs communs dans cette tâche. Je profite de cette occasion pour me féliciter de l'aide technique objective et équilibrée accordée par l'OIT dans les discussions qui portent sur les réformes sociales. Nous lançons un appel à

l'OIT de façon qu'il soit garant d'un véritable dialogue social tripartite, constructif et significatif. Monsieur le Vice-Président, les entreprises pourront connaître une plus grande croissance, un emploi et un bien-être social, pour autant qu'il y ait des milieux appropriés pour s'y déployer. La productivité et la compétitivité sont des éléments indissociables si l'on veut parvenir à une économie et des marchés du travail forts, stables et sains. Enfin, je ne voudrais terminer cette intervention sans exprimer avant que cette année, la délégation des employeurs de Colombie n'est pas au complet, comme on l'a déjà dit. Alberto Echavarría qui pendant des dizaines d'années, a été le chef de file de notre délégation et qui a apporté sa connaissance et son expérience dans les différents organes de contrôle de l'OIT est décédé subitement le mois de mai dernier. Nous avons là l'héritage d'un être humain exemplaire qui a dédié beaucoup d'années à l'OIT. Alberto nous enseigne que le dialogue social non seulement est la meilleure forme de résoudre les problèmes persistants, mais peut-être la seule façon de s'y prendre. Je vous remercie.

M. Fignolé Saint-Cyr

Travailleurs (Haïti)

Monsieur le Président de la Conférence, par mon organe les travailleurs et travailleuses haïtiens vous saluent et vous félicitent pour votre élection à ce titre à cette prestigieuse Assemblée. Je saisis l'occasion également pour saluer le Directeur général de l'OIT et tous les délégués à cette Conférence venant de partout, particulièrement ceux et celles de la République d'Haïti ici présents. Mes salutations s'en vont également au staff du BIT pour les efforts consentis en vue de la réalisation de cet événement. Mesdames et Messieurs, depuis des décennies, le peuple haïtien est confronté à un cadre éclaté, dispersé et façonné pour les besoins stricts liés au sous-développement économique et social, rendant la situation des travailleurs et travailleuses de plus en plus précaires. Ajoutez à cela les catastrophes naturelles successives et la guerre des gangs depuis plus d'un an ont enfoncé les clous, faisant de l'emploi un luxe pour les travailleurs et travailleuses. Par exemple, le secteur textile haïtien qui accusaient et effectif de plus de 60 000 ouvriers et ouvrières, ne compte aujourd'hui que moins de 40 000. Sans oublier le secteur agricoles, le secteur informel sur lesquels l'économie nationale repose en grande partie. Les travailleurs et travailleuses haïtiens sont en train de subir le poids d'une inflation qui avoisine 50%. Pour permettre à Haïti des sorties de sa situation actuelle, elle a besoin de la solidarité agissante de plus d'un. Je dis la solidarité avec S majuscule. C'est dans ce sens que je sollicite la manifestation réelle du côté des employeurs et des acheteurs, et d'une prise de conscience en vue de la création massive d'emplois respectueux des normes nationales et internationales du travail, particulièrement relatives au travail décent. Sur ce, je saisis l'occasion pour demander à l'OIT de continuer à appuyer les partenaires sociaux haïtiens dans le cadre du projet de la refonte du code du travail qui a trop duré. Je profite de cette tribune pour demander au gouvernement haïtien de jouer pleinement son rôle en tant que régulateur, car trop souvent les travailleurs et travailleuses d'Haïti sont victimes des beaucoup de violations sur les lieux de travail comme les cas des licenciements illégaux et arbitraires, des violations des droits syndicaux, des cas de harcèlement répétés. C'est le cas pour citer les entreprises suivantes : MAS Akansyel et S&H Global à Caracol. Ces deux entreprises-là sont des Sud-coréens, pour citer que celles-là. Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Président général du BIT, relativement à tous les problèmes auxquels les travailleurs et travailleuses haïtiens font face, le secteur syndical haïtien sollicite d'OIT l'installation d'un bureau pays en Haïti dans un avenir proche. Ce sera justice pour les travailleurs et travailleuses de la République d'Haïti,

qui en ont grand besoin pour permettre aux partenaires sociaux de jouir pleinement de l'accompagnement du BIT sur tous les points. Alors, vive Haïti, vive l'OIT, vive le mouvement syndical haïtien. Je vous en remercie.

M. Mody Guiro

Travailleurs (Sénégal)

Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général du BIT, chers délégués, c'est avec un grand plaisir que je prends la parole en ma qualité de délégué travailleurs du Sénégal à l'occasion de la 111e session de la Conférence internationale du travail et je voudrais, à l'entame de mon propos, féliciter le Président de la Conférence pour son élection mais également remercier Monsieur le Directeur général du BIT et le féliciter pour la pertinence de son rapport. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à l'ensemble des délégués des différents pays pour leurs contributions au débat sur des questions essentielles du 21e siècle, notamment sur la transition juste vers des économies durables et inclusives, les apprentissages de qualité et la protection des travailleuses et des travailleurs. Monsieur le Président, comme le souligne à juste titre Monsieur le Directeur général dans son rapport : ne fermons pas les yeux sur les menaces qui pèsent sur le monde. Ne détournons pas notre attention sur les inégalités qui se creusent davantage, avec d'un côté une opulence exagérée et de l'autre une pauvreté, une misère accrue dans un monde où pourtant les richesses produites sont largement suffisantes pour permettre à tous de vivre décemment. En effet, la grande majorité de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale, et nous assistons de plus en plus à la précarisation des emplois, avec les risques sur la stabilité financière des institutions de prévention sociale des pays en développement. Le secteur informel qui porte la croissance et qui contribue à hauteur de plus de 50% du PIB dans plusieurs pays en voie de développement, est laissé en rade dans les politiques de protection sociale. Cela devrait être corrigé par la mise en œuvre de politiques pertinentes allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ainsi que la facilitation de la transition vers la formalité. Monsieur le Président, l'environnement du travail a fortement changé avec l'introduction des nouvelles technologies, de la robotique, de l'automatisation, du télétravail, de l'intelligence artificielle, et cetera. Cela nous pousse en tant qu'organisation de travailleurs à nous poser la question sur l'avenir du travail. L'Organisation internationale du travail à l'occasion de son 100e année a porté la réflexion sur le sujet et la seule conclusion retenue pour régler cette équation, c'est de s'entraîner politiquement sur l'humain. Au niveau africain, beaucoup de sacrifices ont été consentis par les travailleuses et les travailleurs pour accompagner les pouvoirs publics dans la recherche d'un mieux-être pour les populations et pour faire face aux crises récurrentes énergétiques, alimentaires, financière, économique, sanitaire et sociale. Alors que l'espoir était permis grâce à la capacité de résilience de l'Afrique qui, malgré un environnement difficile a réussi à réaliser les meilleurs taux de croissance, nous voici plongés dans des lendemains incertains avec la guerre en Ukraine. Il s'y ajoute, Monsieur le Président, la question de la dette, qui constitue un frein pour le développement des pays du Sud. Devant cette situation alarmante, l'Organisation internationale du travail, du fait de sa composition tripartite est appelée à jouer un rôle important pour rétablir les équilibres. C'est la raison pour laquelle nous félicitons Monsieur le Directeur général pour son rapport sur la quête de justice sociale qui seule peut permettre au monde de retrouver sa stabilité et s'engager résolument vers des lendemains meilleurs. Nous profitons également de cette tribune pour lancer un appel à la communauté internationale sur l'annulation de la dette des pays en

développement, afin de permettre l'affectation de ces montants au financement d'infrastructures sociales de base et de qualité et contribuer ainsi à une meilleure justice sociale. C'est le lieu aussi de nous féliciter de la création de la zone de libre-échange continentale africaine, la ZLECAF, et nous souhaitons une meilleure implication des travailleurs. Monsieur le Président, les défis de protection de l'environnement et de l'avenir de notre planète restent cruciaux. Les COP se suivent et se ressemblent. Les engagements pris en grande pompe devant la communauté internationale pour réduire l'émission des gaz à effet de serre à moins de 2% ne sont jamais respectés. Le monde devient de plus en plus pollué, les crises migratoires avec les déplacements de millions de personnes à la recherche d'une vie meilleure, avec des pertes de vies humaines incalculables, doivent interpeller notre conscience pour garantir les droits des personnes migrantes et de leurs familles dans des pays d'accueil avec la ratification des normes et le respect des conventions internationales. Comme nous le constatons Monsieur le Président, tout le monde est aujourd'hui traversé par des crises profondes. Une menace d'instabilité à cause de la naissance de plusieurs foyers de tension, particulièrement en Afrique avec les groupes djihadistes, des terroristes qui imposent leur loi dans de larges étendues de notre territoire. Monsieur le Président, pour terminer, nous ne saurions terminer sans renouveler notre attachement au dialogue social, au respect des conventions fondamentales de l'OIT, particulièrement celles de négociation collective, de la liberté syndicale et du droit de grève. Nous restons solidaires à tous et à toutes les travailleuses victimes de violations de leurs droits partout dans le monde. Nous remercions également Monsieur le Directeur général pour la visite qu'il a bien voulu effectuer au Sénégal dès sa prise de fonction pour prendre contact avec les partenaires sociaux. Je vous remercie de votre aimable attention.

Hon. Prof. Joyce Lazaro Ndalichako

Gouvernement (République-Unie de Tanzanie)

Monsieur le Président, Monsieur le Président de séance, chers délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur pour moi que d'avoir l'occasion de m'exprimer devant cette auguste assemblée. Permettez-moi d'emblée, et cela au nom de ma délégation, de féliciter le Directeur général de l'OIT pour son précieux rapport, un document des plus pertinents Monsieur le Président, permettez-moi également de vous transmettre les chaleureuses salutations de son excellence Samia Suluhu Hassan Présidente de la République-Unie de Tanzanie qui ne cesse de prendre des mesures pour améliorer la situation économique du pays ainsi que le niveau de vie pour tous les Tanzaniens et les Tanzaniennes. Monsieur le Président, je voudrais féliciter le Directeur général pour l'excellence des efforts déployés pour faire avancer l'agenda du travail décent. En témoigne notamment son rapport qui est axé sur l'importance d'une meilleure justice sociale au niveau mondial, et un document qui met l'accent sur les opportunités qu'il convient de saisir au niveau national et international à cet égard. Monsieur le Président, ma délégation estime que l'accent placé sur ces différentes questions est opportune. La question de la justice sociale, avec un accès égal aux différentes possibilités, une distribution équitable des ressources, la juste transition et les droits humains universels sont absolument fondamentaux. Nous convenons avec le Directeur général qui estime dans son rapport qu'il convient de mieux intégrer les questions sociales dans les politiques internationales, régionales et nationales, et il convient de prendre des mesures pour s'attaquer aux disparités économiques croissantes. Monsieur le Président, la Tanzanie a relevé que le rapport du Directeur général souligne l'importance d'une meilleure coordination politique internationale et

d'une plus grande collaboration en matière technique et financière. Le rapport met l'accent justement sur le dialogue social et son importance critique. La Tanzanie met tout en œuvre pour renforcer le tripartisme en vue d'un dialogue social plus efficace. Permettez-moi maintenant, de d'énumérer un certain nombre de mesures qui ont été prises par le gouvernement de la République de Tanzanie pour améliorer les choses sur ces différents fronts. Nous avons promulgué des lois pour améliorer la couverture en matière de protection sociale au secteur informel. Nous avons également publié un décret relatif au salaire minimum qui est entré en vigueur en janvier 2023. Nous avons passé en revue la législation du travail pour renforcer la conformité aux normes fondamentales du travail, conformément à ce qui a été convenu avec l'OIT. Nous avons également formulé et publié six nouveaux règlements sur la santé et la sécurité au travail en 2023. Actuellement, nous sommes en train de réexaminer la stratégie nationale de lutte contre toutes les formes de travail des enfants. Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je puis vous informer que le gouvernement de la République de Tanzanie finance pleinement le programme de développement des compétences nationales pour venir en aide à des jeunes et leur acquisition de compétences par le biais d'apprentissage. En incluant des groupes vulnérables, nous avons développé des lignes directrices au niveau national pour inclure des personnes en situation de handicap dans différentes activités et cela par le biais de formation en apprentissage. Pour conclure, Monsieur le Président, je souhaiterais affirmer la volonté renouvelée du gouvernement de la République de Tanzanie à poursuivre le travail mené avec l'OIT et les autres partenaires pour respecter les conventions, protocoles et recommandations de l'Organisation internationale du travail. Je remercie beaucoup de votre attention.

M. David Acuña

Travailleurs (Chili)

Monsieur le Vice-Président, je voudrais d'abord saluer tous les travailleurs et travailleuses, dirigeants, dirigeantes, délégués et employeurs présents. Je viens du Chili, un petit pays. C'est ainsi qu'à démarrer son discours historique, l'ex-Président du Chili Salvador Allende à l'assemblée des Nations Unies où il a souligné qu'il s'agissait d'un pays ayant une classe ouvrière unie en une seule organisation syndicale. Ce grand syndicat, c'est la centrale unitaire des travailleurs-travailleuses, la CUT Chili, qui cette année a déclaré que c'était l'année du travail décent et des droits de l'homme. En tant que pays, nous célébrons les 50 années du coup civique et militaire, en dépit du négationnisme de la droite et de sa volonté de réécrire l'histoire car ce fut un moment enténébré où la classe ouvrière a été décimée, puisqu'au Chili, les droits de l'homme ont été violés. Il était question de nous priver de nos droits sociaux, des progrès que nous avons obtenus en tant que travailleurs et travailleuses organisés. Dans ce contexte, je voulais rappeler le souvenir de celui que fut Salvador Allende, le Président du Chili, dont la vie a été réduite au silence par la haine, la violence et la tyrannie d'un gouvernement militaire. Mais malgré cela, son héritage n'a pas disparu. Ce fut un brave, un visionnaire qui a placé les besoins des personnes au cœur de la société en relevant le monde du travail parce que les sociétés sont constituées de travailleurs et de travailleuses, parce que nous sommes les acteurs fondamentaux du développement des pays. Travailleurs de ma patrie, j'ai foi en ce pays, le Chili et son destin, nous dit Salvador Allende dans son dernier discours, nous confions la responsabilité d'influer sur les changements structurels qui nous permettent d'avoir une société juste, solidaire et équitable. Si nous avons progressé en tant que pays, en obtenant ces métamorphoses sociales, avec un dialogue tripartite auquel nous avons

aspiré afin de donner à des milliers de familles et de travailleurs un bien vivre. C'est avec espoir que nous progressons cette année dans la ratification de la convention 190 pour éliminer la violence et les pratiques de harcèlement sur le lieu du travail, en portant une attention toute particulière à nos collègues femmes. Nous progressons aussi dans la réduction de la journée de travail à 40 heures, loi écrite avec la participation du syndicat et qui rend compte du rôle important que jouent les syndicats pour l'évolution de la société. Une loi qui accorde une qualité de vie aux travailleurs et travailleuses. C'est avec une grande fierté que je dis qu'après une grande négociation tripartite, nous sommes parvenus à promulguer une loi sur le salaire minimum de 500 000 pesos, qui range le Chili à la place d'un pays qui a le salaire minimum le plus élevé d'Amérique latine. Mais le plus important, c'est ce qui nous permet de progresser dans la demande historique de la CUT qui est d'avoir un salaire minimum qui dépasse le seuil de la pauvreté. Pourtant les défis subsistent, il faut construire une société avec une justice sociale. C'est essentiel que nous parvenions à ces réformes de pension tant désirées pour nos anciens et qui ont besoin de meilleures retraites. Aujourd'hui, c'est ce que nous leur devons pour toutes leurs contributions. Nous devons nous engager à parvenir donc à une réforme fiscale qui redistribue la richesse et qui permet une justice fiscale et une justice sociale. Les Chiliens connaissent un processus d'édification d'une nouvelle constitution pour progresser dans un État social et démocratique et de droit, et qui établisse des garanties et pose l'obligation pour l'État de veiller à l'égalité des personnes. Les travailleurs et travailleuses s'engagent à participer activement à ce processus constitutif, de façon que notre constitution soit la première au monde à avoir comme droit fondamental le travail décent. Je viens du Chili, un petit pays qui connaît des défis importants quand il s'agit d'avancer vers un pays plus juste et solidaire. C'est pourquoi je lance un appel à nos homologues politiques de façon que les volontés soient là pour générer des accords et pour que par le dialogue social nous nous acheminons vers un nouveau modèle de développement juste et durable en laissant derrière nous les injustices sociales contre lesquelles nous avons lutté pendant tant d'années. Merci beaucoup.

M. Akmadi Sarbassov

Gouvernement (Kazakhstan)

Je vous remercie qu'il me soit permis d'adresser nos salutations à la 111^e CIT. Il est encourageant de constater que cette année, marquée par le 30^e anniversaire de l'adhésion à l'OIT du Kazakhstan, nous félicitons du rapport du Directeur général, et notons le caractère opportun de cette initiative visant à créer une coalition de justice sociale. Au fil des années de travail commun avec l'OIT, le Kazakhstan a introduit une législation internationale avec des obligations pour 25 conventions ratifiées, parties au partenariat tripartite qui mettent en œuvre l'accord général pour la période 2021-2023 et qui contient les obligations conjointes des parties pour une coopération mutuelle afin de créer des conditions de travail décent pour tout le monde. Pour parvenir aux objectifs de développement durable, des mesures sont mises en œuvre, elles visent le bien-être des gens et leur amélioration. Il y a un conseil de coordination mené par le Premier ministre. Je voudrais relever que conformément à nos conditions économiques, les normes fondamentales sont examinées régulièrement, c'est ce qui permet d'avoir des garanties pour l'accessibilité et des principaux bénéfices sociaux. L'on a augmenté d'ailleurs les fonds pour l'année dernière, plus de 27,9 milliards de dollars, 12 trillions de tenge ont été attribués. Les défis modernes amènent à progresser en termes de protection sociale par rapport au changement annoncé par le Président de la République du Kazakhstan. Un code social qui prévoit les droits des

citoyens de la naissance vers l'âge de la retraite a été établi. En ce qui concerne les normes de l'OIT, l'on a tenu compte de cela dans ce code. Ce code social prévoit d'abord un changement radical en ce qui concerne le paradigme du soutien de l'État visant à prévoir des situations de vie difficiles et pour en traiter aussi des conséquences. Deuxièmement, du fait de la numérisation de la sphère sociale, il s'agit d'assurer une transition des services sociaux vers l'identification et une approche dynamique concernant les services. La responsabilité de la sécurité sociale des citoyens sera attribué non seulement à l'État, mais également à l'employeur et aux citoyens eux-mêmes. Ces obligations seront mises en œuvre dans le cadre du nouveau contrat social. Quatrièmement, de nouvelles approches au développement du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2023, une carte de la famille numérique a été introduite et elle est au cœur du code social. Elle est développée en utilisant les données provenant des systèmes d'information de l'État. Cette carte servira d'outils de notification électronique qui, fondées sur le statut social et le degré de bien-être familial de la famille de ses membres informera sur la nature du soutien de l'État que ses membres ont le droit de recevoir. Dans le cadre de l'amélioration de la norme minimale de travail, un projet de méthodologie a été élaboré pour déterminer le salaire minimum. Afin de résoudre de façon complète les problèmes en matière de protection du travail, un projet de concept de travail sûr de la République du Kazakhstan jusqu'en 2030 a été élaboré. De façon générale, la politique sociale en cours se centre sur l'inclusivité, l'amélioration de la qualité de vie de la population et la mise en œuvre des ODD. Pour conclure, je tiens à vous assurer que le gouvernement Kazakhstan continuera à travailler sur l'amélioration des politiques sociales et du travail en promouvant la justice sociale par le travail des sens, conformément aux normes de l'OIT. Je vous remercie.

M. Vasyl Kostytsia

Employeurs (Ukraine)

Monsieur le Président, excellence, Monsieur le Directeur général, chers délégués, chers invités. Le Directeur général de l'OIT, Monsieur Hounghbo, a déclaré lors de la séance inaugurale de la 111^e session de la Conférence internationale du travail, qu'il était important de forger une coalition pour la justice sociale, pour lutter contre les inégalités croissantes. Mon message est simple, personne ne doit se voiler la face, a-t-il déclaré, s'agissant des défis à relever dans le monde du travail. Au nom des trois associations représentatives des employeurs ukrainiennes, permettez-moi de dire à quel point je suis reconnaissant à l'Organisation internationale du travail qui n'a pas chômé lorsque la Fédération de Russie a lancé une agression, une guerre d'agression à l'encontre de l'Ukraine. Le conseil d'administration de l'OIT a approuvé une résolution pour condamner cette agression. L'OIT a ajusté ses projets de coopération technique et les activités menées en la matière, ainsi que l'aide humanitaire fournie pour l'adapter aux besoins de l'Ukraine, et cela pour le bien du peuple ukrainien. Les associations d'employeurs ukrainiens ont, eux, aidés par le biais de leur expertise. Elles soutiennent le rapport qui a été présenté par le Directeur général et le Président du conseil d'administration. Malgré cela, les associations représentatives des employeurs ukrainiennes, tout comme les syndicats et le gouvernement, estiment que l'OIT et sa direction pourraient œuvrer davantage et faire preuve de davantage de cohérence dans la mise en œuvre des politiques et des activités à cet égard. Nous insistons à nouveau sur le transfert du bureau sous-régional de l'OIT de la Russie, le pays agresseur, vers un autre pays. Et nous posons également à nouveau la question relative à la qualité de membre de la Fédération de Russie à l'Organisation

internationale du travail. La Russie a privé un autre pays de droits fondamentaux. Le droit à la vie, plus précisément, et la guerre que ce pays mène contre le mien s'est traduit par des milliers de morts : civils, enfants. Chaque minute, nous perdons des êtres chers. Des entreprises sont détruites dans les territoires occupés ou dans les zones où les conflits font rage. Mais la Russie a n'a pas seulement frappé l'Ukraine, la Russie détruit aussi le respect de normes internationales du travail et les droits y afférents. C'est une menace pour l'ordre et la paix mondiale, c'est une menace pour la justice sociale. Comment expliquer à des personnes qui sont victimes de la guerre que la justice sociale existe ? Comment dire à celles qui ont péri, que la justice sociale prévaut dans cette univers ? C'est un message très difficile à relayer et c'est un message auquel je vous demande de réfléchir avec toute humilité. Il est difficile pour nous de survivre dans les conditions actuelles dans mon pays. Pendant 464 jours, l'Ukraine a subi l'agression de la Russie. Nous avons perdu des milliers de vies, des générations entières d'Ukrainiens ne verront pas le jour. Ce problème démographique est un véritable problème pour notre pays, pour son avenir. Je veux parler des générations qui n'ont pas encore, des Ukrainiens qui n'ont pas encore vu le jour. Ce sont des pertes très tristes dont le nombre ne fait que croître avec chaque minute qui passe. Les hostilités et les dégâts qui sont occasionnés à dessin, à l'environnement, à l'économie, aux infrastructures ainsi qu'au peuple ukrainien par l'agresseur continuent jour après jour, et sur une échelle impressionnante. Il y a quelques jours, les Russes ont délibérément détruit le barrage hydroélectrique de Kakhovka. Des milliers de personnes ont été contraintes immédiatement de quitter leur foyer. Elles sont mortes dans les villages occupés ou inondés. Des centaines de petites et moyennes entreprises ont été ensevelies sous l'eau. Plus de 60 000 hectares de terres arables d'excellente qualité ne pourra probablement plus jamais rien produire. Ces terres deviendront des déserts. Cet acte terroriste aura donc un effet avec une certaine latence sur l'économie nationale de mon pays mais également sur l'économie régionale et l'économie mondiale. L'Ukraine, avec ses pays partenaires, a défini une approche très claire relative à la reconstruction du pays. Elle est intitulée « Reconstruisons mieux ». Ce projet doit se traduire par des investissements dans des technologies modernes, des matériaux innovants, des équipements neufs et une contribution à l'économie verte et à la transition juste au niveau mondial et au niveau national. Nous faisons tout en Ukraine pour attirer tout ce que nous pouvons du monde entier. Le Président Volodymyr Zelenski a encore rappelé cela hier. C'est la formule pour la paix et la reconstruction. Alors, qu'attendez-vous de cette Conférence, vous, mandants tripartites, vous, Organisation internationale du travail ? Nous, nous attendons plus d'assistance technique, plus d'aide pour le marché de l'emploi, plus de soutien au développement des entreprises au niveau local et régionale et plus d'investissement dans le tissu d'entreprises ukrainiens. Et par ce biais-là vous soutiendrez le peuple ukrainien qui, je l'espère, retrouvera un jour la voie d'une vie dans la paix et la sécurité. Nous vous en appelons donc à contribuer à l'effort de reconstruction que nous essayons de mener, je vous en appelle donc à ce soutien. Nous restons forts. Merci de votre attention.

M. Ali Bin Samikh Al Marri

Président (Qatar)

Merci beaucoup. Comme nous l'avons annoncé ce matin, nous avons réalisé un certain nombre de votes entre midi et 18 heures. Permettez-moi maintenant d'annoncer le résultat du scrutin. Alors, s'agissant du vote par appel nominal concernant l'amendement relatif à l'inclusion d'un environnement sûr et salubre dans

le cadre des principes et droits fondamentaux au travail. Les résultats sont les suivants : voix pour, 467. Voix contre, 10. Abstentions, 6. Le quorum de 297 voix a été atteint, de même que la majorité des deux tiers. La convention est par conséquent adoptée. S'agissant du vote enregistré et la recommandation proposée portant sur certains amendements passant de l'inclusion d'un environnement de travail sûr et sain dans le cadre des principes fondamentaux et droits sur le lieu de travail, les résultats du vote électronique sont les suivants : 472 voix pour, avis contraire, 5 abstentions 6. Le quorum de 297 est donc atteint puisque c'est la majorité des deux tiers qui joue. La recommandation est donc adoptée. Il en est ainsi décidé. Troisièmement, le résultat du vote concernant la résolution concernant les mesures recommandées par le conseil d'administration en vertu de l'article 33 de la constitution de l'OIT sur le sujet du Bélarus sont les suivants. Avis pour, 301. Avis contraire, 54. Abstentions, 108. Le quorum de 297 est atteint. Pour la majorité simple, 178. La majorité est atteinte, donc la résolution est adoptée. Quatrièmement enfin, en ce qui concerne le vote électronique sur l'abrogation ou le retrait de plusieurs instruments maritimes dépassés, je suis heureux de vous informer que sur les 24 instruments, que tous les 24 instruments étaient soit abrogés ou retirés, le quorum et la majorité des deux tiers et donc atteint. Le secrétaire à l'heure actuelle compile les résultats détaillés qui seront publiés ce soir et annoncés officiellement demain en plénière par le Président. Je vous remercie. Tous les résultats des différents votes qui ont été organisés aujourd'hui seront publiés sur les comptes rendus dans les 24 heures qui viennent. Je vous remercie tous de votre participation active. Nous poursuivons la liste des intervenants concernant la discussion générale. Nous poursuivons la liste des intervenants, concernant la discussion générale. Je donne la parole à l'orateur suivant, je l'invite à la tribune. L'orateur suivant donc, du gouvernement de la Türkiye, Monsieur Vedat.

M. Vedat Işıkhan

Gouvernement (Türkiye)

Monsieur le Président, excellence, Mesdames et Messieurs, nous traversons une période où le rôle de l'OIT gagne en importance, alors qu'il s'agit de résoudre les problèmes qui concernent la main-d'œuvre mondiale, de promouvoir les droits des travailleurs et de s'assurer de la justice sociale et d'un travail décent pour tous. Je souhaiterais remercier le Directeur général de son rapport intitulé « Promouvoir la justice sociale ». La Türkiye accorde une grande importance à la coalition mondiale pour la justice sociale, initiative de l'OIT. Nous considérons que les nouveaux défis provoqués par la pandémie de la COVID-19 et par la crise climatique, ainsi que les problèmes qui persistent dans le monde du travail peuvent être réglés dans le cadre de cette structure tripartite unique. D'après les rapports sur l'assistance humanitaire mondiale, la Türkiye a été le pays le plus généreux au monde depuis 2015. En ce qui concerne la guerre Russie-Ukraine, nous avons déployé des efforts intenses pour atténuer les conséquences humanitaires de la guerre et pour établir une paix durable et juste dans la région. Grâce à l'initiative des céréales de la mer Noire signée en juillet dernier sous la direction de la Türkiye des à-coups graves éventuels dans l'acheminement des denrées alimentaires dans le monde ont été empêchés. Par ailleurs, la Türkiye continue de préserver son statut en tant que pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde en accueillant plus de 4 millions de réfugiés, dont 3,5 millions sont Syriens. À ce titre, je voudrais également souligner que nous accordons une grande valeur à la coalition mondiale pour la justice sociale, initiative qui permet de partager le fardeau de la responsabilité que la Türkiye endosse depuis plus de 12 ans dans la crise syrienne qui continue. Mesdames et Messieurs, en tant

qu'État providence, nous nous employons à distribuer équitablement la valeur ajoutée générée par notre économie croissante à nos travailleurs. Conformément à cette optique que nous avons aboli l'impôt sur le revenu sur la partie du revenu pour tous les salaires des travailleurs qui équivalent au salaire minimum. En janvier 2023, nous avons appliqué l'augmentation la plus élevée du salaire minimum de notre histoire en reconnaissant la contribution des travailleurs à la croissance de la Türkiye, nous leur avons accordés la part sociale la plus élevée de l'histoire par la négociation collective. Nous avons développé la couverture de sécurité sociale qui est passée de 70% à 99,3% ces 20 dernières années. Toutes ces pratiques attestent de façon concrète de nos efforts pour protéger et développer la main-d'œuvre. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, c'est la journée mondiale contre le travail des enfants. Nous pensons que la ratification universelle de la convention 182 de l'OIT est une mesure importante dans ce sens. La Türkiye a aussi enregistré des progrès majeurs dans l'élimination du travail des enfants ces dernières années. À ce titre, je suis heureux de vous informer que la Türkiye est sur le point de devenir un pays de l'Alliance 8.7 pour partager son expérience sur la réduction du travail des enfants. Mesdames et Messieurs, nous nous félicitons du rapport du Directeur général intitulé « Situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés ». Nous considérons que cette occupation, le conflit et les tensions sur les territoires palestiniens sont contraires au droit international et ne peuvent pas servir la paix. Je voudrais encore une fois souligner que la Türkiye continuera à se ranger aux côtés du peuple palestinien dans sa cause légitime et juste. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais adresser mes remerciements pour le soutien international dont nous avons bénéficié suite au séisme dévastateur qui s'est produit en Türkiye en février dernier. Je souhaite succès à tous dans cette conférence et vous salue avec mon plus profond respect.

Mme. Agnes Makonda-Ridley

Gouvernement (Malawi)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous transmettre les salutations fraternelles de son excellence Monsieur Lazarus Chakwera, Président de la République du Malawi et son peuple. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le bureau pour votre élection et vous souhaite plein succès dans ces travaux. Je félicite également le Directeur général de l'OIT, Monsieur Hounbo, pour son rapport « Faire avancer la justice sociale ». Fort bien rédigé, c'est un rapport qui est tout à fait pertinent compte tenu des défis que nous devons relever en matière de justice sociale, mais pas seulement. Il y a aussi le changement climatique, différents conflits, les changements démographiques, le coût de la vie, le chômage, le sous-emploi, la croissance du secteur informel et qui opère en dehors du cadre réglementaire. Il y a aussi les écarts salariaux à mentionner, ainsi que différentes inégalités qui nourrissent la discrimination et les désavantages. Il convient donc de collaborer entre gouvernements, Organisation internationale représentants du monde de l'entreprise, de la recherche, organisations non gouvernementales, personnalités innovatrices et entrepreneurs. Ma délégation est entièrement d'accord avec la proposition visant à faire émerger une coalition mondiale pour la justice sociale, reposant sur le respect des droits humains, l'égalité de chances, une répartition équitable de la richesse, les transitions justes et les normes internationales de travail. Monsieur le Président, forger la résilience au sein même des sociétés est au cœur de la stratégie de développement du Malawi. La connectivité mondiale et le changement climatique nous ont exposé à toute une série de catastrophes ces dernières années, y compris la pandémie de COVID-19 et différents cyclones tropicaux. Permettez-moi de mentionner Anna en février 2021, Gombe en

mars 2022 et le pire, Freddy, qui nous a frappé en mars 2023. Le cyclone Freddy à lui seul a détruit nombre de foyers, écoles, entreprises, champs, alors que les récoltes étaient sur le point d'être faites et les infrastructures de transport et d'énergie. On estime à 676 le nombre de personnes qui ont perdu la vie, 563 602 personnes ont été déplacées et quelque 533 personnes demeurent disparues à ce jour. Par ailleurs, 1063 personnes ont subi de graves blessures. Monsieur le Président, les pays à faible revenu ne sont pas responsables de ces catastrophes qui sont liées au changement climatique. Cependant, nous subissons les conséquences de ces phénomènes alors même que nous essayons de permettre à nos sociétés de se développer et d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer plus d'emplois pour notre jeunesse. Le Malawi dispose d'une feuille de route pour le développement à long terme. Elle est intitulée Malawi 2063 et nous en sommes à mi-parcours du plan décennal qui vise à devenir un pays prospère, autosuffisant, industrialisé, un revenu moyen et élevé, un pays qui offre des emplois à l'ensemble de sa jeunesse. Cependant, ce chemin sera semé d'embûches, compte tenu des phénomènes que j'ai mentionnés, en plus des défis qui sont relevés dans le rapport du Directeur général. Conformément à ce rapport et ce qu'il préconise et suite aux précédentes catastrophes, nous sommes en train de revoir un certain nombre de politiques et de stratégies parmi lesquelles la stratégie de création d'emplois au niveau national et le programme en matière de travail décent, cela pour créer plus d'emplois dans de meilleures conditions et assurer la sécurité et la protection sociale. Nous sommes en train de revoir la loi sur la santé et la sécurité au travail pour l'aligner sur les conventions 155, 184 et 187 que le Malawi a ratifié en 2019. Nous œuvrons également à la ratification de la convention 190 relative à la violence et au harcèlement, ainsi que la convention 189 relative aux travailleurs domestiques. Monsieur le Président, ce sont des efforts que nous déployons par le biais de l'élaboration d'une politique nationale en matière de productivité pour améliorer celle des travailleurs, le bien-être de ces derniers ainsi que des systèmes de rémunération équitables. Monsieur le Président, la proposition générale de forger une coalition mondiale sur la justice sociale et des plus bienvenus. Il convient de la compléter par des politiques d'intervention ciblées. Il nous faut un espace budgétaire et un espace pour les compétences pour faire émerger la justice sociale. Sans ces derniers, il n'y a pas de justice sociale. Il convient également d'améliorer la protection sociale, formaliser le secteur informel et développer des approches pour améliorer le transfert de technologie et des infrastructures à forte intensité d'emploi pour faire avancer l'agenda du travail décent. Tout cela en veillant bien sûr à plus d'investissement au niveau local et au niveau national. Il faut aussi songer à la lutte contre les obstacles au commerce, au commerce équitable et élargir notre horizon d'investissement par une plus grande pléthore de services et de produits. Cela sera le socle d'une bonne collaboration entre le Nord et le Sud en tant que partenaires égaux. Monsieur le Président, le Président se réjouit de poursuivre la collaboration technique menée avec l'OIT pour la promotion de la justice sociale. En ce jour de lutte contre le travail des enfants, permettez-moi d'en appeler à mes collègues ici même et à l'OIT. Il nous incombe, en tant que représentant des travailleurs et des employeurs, travailler étroitement avec les experts du secteur de l'éducation et de l'enseignement. C'est la meilleure solution pour venir à bout du travail des enfants. Un enfant qui est éduqué est un enfant qui ne sera pas exposé au fléau du travail des enfants, et en tant que représentant du monde du travail, nous devons travailler avec les expertes de l'éducation pour veiller à ce que tous les enfants en bénéficient. C'est la solution pour mettre un terme au travail des enfants et pour permettre à la justice sociale de prévaloir. Sans cela, il n'y aura pas de justice sociale. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Juan Mailhos

Employeurs (Uruguay)

Monsieur le Président, Vice-Président, Mesdames et Messieurs. Le rapport du Directeur général pour 111^e Conférence internationale du travail offre une vision avec de nombreuses dimensions de la justice sociale. Certes, elle ne donne pas une définition précise de la justice sociale, mais figure une longue liste de son contenu : l'équité, l'égalité, avoir une voix, une capacité d'agir pour façonner sa propre vie, la justice sociale, ce qui permet aux sociétés, aux économies de fonctionner avec une plus grande cohésion. Le rapport qui est proposé à la Conférence explique pourquoi la disponibilité du travail et l'accès à un travail décent joue un rôle fondamental dans la promotion de la justice sociale. Enfin, le rapport part de l'idée de la création d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Les employeurs uruguayens accueillent avec satisfaction l'intérêt renouvelé sur cette question, avec une notion plus large de justice sociale, qui est ainsi adoptée dans le contexte socio-économique mondial actuel. Toutefois, il est nécessaire que l'OIT intègre et défende mieux les contributions indispensables faites par les entreprises comme par le passé en faveur de la justice sociale. En ce sens nous devons souligner les contributions essentielles du secteur privé à la justice sociale. Par exemple dans la création d'emplois où plus de 90% des emplois dans tous les pays viennent du secteur privé. Les opportunités d'un travail décent et productif sont essentielles pour parvenir à la justice sociale et à un développement économique et social durable. La protection sociale est fondamentale pour obtenir la justice sociale. Il faut par conséquent pouvoir compter sur des mesures de protection sociale solides et suffisantes. C'est indispensable et ce qui exige parfois des contributions onéreuses pour lesquelles les employeurs sont ceux qui contribuent dans la majorité de ces systèmes. Et puis les compétences et le système éducatif, les employeurs sont donc des acteurs essentiels, alors qu'il s'agit d'anticiper les compétences indispensables à la satisfaction de la demande du marché du travail qui est essentielle dans nos pays et nos États. Il est par ailleurs indispensable d'encourager des alliances publiques-privées puisqu'elles sont très importantes en faveur de la justice sociale. Ces alliances permettent d'aborder les inégalités, de promouvoir les quatre dimensions de la justice sociale qui ont été indiquées par le Directeur général dans son rapport : l'innovation, l'esprit d'entreprise. Les individus et les entreprises doivent pouvoir développer leurs idées, leurs projets afin de générer de nouvelles opportunités en vue de l'autonomisation économique et sociale. Il est donc indispensable de pouvoir y parvenir pour avoir des politiques de productivité réussies. Le respect des droits de l'homme qui exige l'engagement des entreprises. Lorsqu'elles s'impliquent, les sociétés deviennent plus justes et égalitaires. En définitive, Monsieur le Président, toute initiative de justice sociale, si l'on veut qu'elle soit couronnée de succès doit intégrer de façon suffisante la valeur des entreprises pour promouvoir les quatre dimensions qui la constituent : les droits de l'homme universels, les capacités, l'égalité d'accès aux opportunités, la distribution équitable et les transitions justes. Les employeurs uruguayens comprennent que la commission mondiale pour la justice sociale est le fruit d'une initiative audacieuse qui a la capacité de devenir un moteur du changement et de promouvoir l'agenda de l'OIT. Il est donc nécessité de continuer à développer, en collaboration avec les mandats une proposition réaliste et viable qui devra en particulier tenir compte des questions fondamentales telles que la productivité, les compétences et la viabilité des entreprises. Monsieur le Président, la coalition mondiale pour la justice sociale passe par des conditions indispensables. Il faut justement respecter les priorités établies dans la convention du centenaire de l'OIT. Il faut aussi appuyer le dialogue tripartite classique de l'OIT et qui doit être le

socle de tous les progrès dans cette institution. Et enfin, il faut pouvoir contribuer au monde du travail et cette initiative doit porter exclusivement sur ce monde. Monsieur le Président, en Uruguay, récemment, plusieurs réformes législatives ont été abordées et qui se sont fondées sur le dialogue social, qui est donc notre postulat ici et qui est indispensable pour répondre aux intérêts que nous proposons, et dans l'idée de pouvoir répondre aux progrès afin de moderniser et donner une viabilité aux questions fondamentales du monde du travail. D'ailleurs, on a modifié le système de sécurité sociale à vaste couverture dans notre loi. Ensuite, nous avons fait ressortir la loi qui porte modification du système de négociation collective dans le secteur privé et qui s'aligne sur les dispositions de la CIT de 98 après plus de 14 ans de suivi des organes de contrôle de l'OIT. Il reste encore à régler quelques aspects et notamment à bord des observations qui sont particulièrement importantes pour les employeurs. Le gouvernement devra d'ailleurs à ce titre, demander une assistance technique à l'OIT pour notre secteur, qui est aussi prêt à appuyer ces mesures. Entre-temps, tant que nous n'aurons pas trouvé de solution, le cas restera suivi par la commission des libertés syndicales. Au-delà des solutions concrètes, nous apprécions la culture du dialogue social dans notre pays qui permet de conjuguer les dispositions de l'OIT et de les traduire dans la loi et dans la pratique avec la plus grande légitimité sociale, je vous remercie.

M. Antoine Robinson

Travailleurs (Seychelles)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents de la Conférence, excellences délégués, invités, je vous salue. Au nom de la fédération des travailleurs des Seychelles et des travailleurs des Seychelles et en mon nom propre, je saisis cette occasion pour féliciter le Directeur général pour son rapport. Un rapport qui est un rapport qui n'aurait pu mieux tomber dans la mesure où l'ensemble de la communauté internationale doit répondre à un certain nombre de défis sur le plan de la justice sociale au niveau national et au niveau international, compte tenu des nombreux défis et des incertitudes inégalités qui prévalent encore dans nos différents pays et sociétés. Le rapport du Directeur général est fortement axé sur le caractère opportun de notre action. Nous devons solidairement faire nôtre l'approche unique tripartite de l'OIT pour promouvoir la justice sociale. Aux Seychelles comme dans le monde entier, la reprise économique est lente. Nous avons souffert de la COVID-19, le secteur du travail en a beaucoup pâti, de nombreux travailleurs également. La reprise du secteur touristique, secteur dont dépend notre île, est insuffisante et le nombre de défis pour parvenir à la justice sociale sont de plus en plus prononcés dans le secteur privé. Depuis sa création en 1919, l'OIT a donné à l'ensemble de ses mandants tous les outils nécessaires pour permettre au travail décent et à la justice sociale de voir le jour dans le monde entier. Ce sont des dimensions et des points qui sont évoqués dans le rapport du DG : droits humains et capacités humaines, accès égal aux opportunités, répartition équitable et transition justes. Utilisons l'avenir du travail avec les différentes initiatives relatives au centenaire de l'OIT pour nous guider dans notre travail. Cependant, au vu des injustices et des inégalités qui sont toujours visibles et qui sont toujours en hausse dans différentes parties du monde, nous devons, en tant que syndicats, dans nos différents pays, veiller à ce que personne ne soit laissé sur le bas-côté de la route alors même que le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus inégal et plus dangereux. Notre priorité devrait maintenant être d'assurer une tendance à la justice sociale. Nous sommes loin d'avoir accompli notre mission qui a été injustement aggravée par une succession et

un chevauchement de défis qui figurent dans le rapport du Directeur général. Il est convenu que les travaux de la Conférence internationale du travail n'auraient pu être possibles sans l'application des piliers stratégiques relatifs au travail décent que sont le dialogue social et le tripartisme. Aucune vision unifiée aurait vu le jour sans l'application des principes du dialogue social et du tripartisme. La fédération des syndicats des Seychelles salue la décision du conseil d'administration de l'OIT visant à inclure sur l'ordre du jour des points en ce sens, ainsi que d'autres sujets pour renforcer les piliers qui sont absolument indispensables pour promouvoir la justice sociale au niveau national et international, et cela main dans la main avec les principes relatifs à la reprise centrée sur l'humain. Monsieur le Président, il n'y a pas besoin de réinventer la roue. La SWVU estime qu'une coalition globale pour la justice sociale est tout à fait possible. N'oublions pas que les Nations unies ont estimé qu'il était important d'inclure le travail décent dans les objectifs du millénaire, et je pense que c'est une solution pour les dilemmes auxquels sont confrontés le monde. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Seychelles ont ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT ainsi que d'autres conventions qui sont toutes axées sur le travail décent. Cela pour que la paix, la justice sociale prévalent dans le monde du travail. La législation en matière de travail des Seychelles prévoit des dispositions protégeant l'ensemble des droits des travailleurs, y compris ceux des femmes, des jeunes et des travailleurs migrants. Le ministère de l'emploi et des affaires sociales, par le biais du forum tripartite nouvellement reconstruit, le NCCE, comité sur l'emploi consultatif national, qui comprend un certain nombre de syndicats et de confédérations d'employeurs a adopté une feuille de route visant à ratifier l'ensemble des conventions de l'OIT. Monsieur le Président, pour terminer, j'aimerais féliciter l'OIT-ACTRAV pour le travail mené. C'est un travail d'assistance très précieux aussi pour les partenaires sociaux, qui repose sur l'application du dialogue social et du tripartisme de manière plus efficace. Aux Seychelles, le SWVU, le ministère du travail et les partenaires sociaux se sont engagés sur la route du tripartisme, et ferons tout pour que la collaboration soit fructueuse. Monsieur le Président, j'espère que la coalition mondiale pour la justice sociale verra le jour dans les conditions de plein succès. Nous vous soutiendrons, je vous remercie de votre attention. Soyez bénis par Dieu.

M. Ahmed Jasim Al-Asadi

Gouvernement (Iraq)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs excellences. Que la paix soit sur vous tous. Je me félicite de ma participation à la 111e session de la CIT. Nous nous félicitons des efforts internationaux entrepris pour avoir des plans et des stratégies qui soient à la hauteur des catégories de travailleurs, en ce qui concerne la nécessité de relever les défis sur le plan économique et autres. L'OIT a des responsabilités sur la façon dont les plans sont mis au point. Nous souhaitons nos meilleurs vœux de succès pour bâtir un monde nouveau, prospère, avec l'assise d'un travail décent de façon à ce que chacun puisse relever les défis. Mesdames et Messieurs, les Irakiens célèbrent le souvenir de la fatwa des autorités religieuses pour faire face au gang Daesh afin de répondre aux besoins du peuple irakien qui devait défendre sa propre sécurité, mais aussi le monde entier. Souvenez-vous de la boucherie de 2014 qui s'est produite? Monsieur Directeur général, nous appuyons votre rapport en ce qui concerne la coalition internationale pour la justice sociale, et par notre ministère, nous avons travaillé à alléger la pauvreté et le chômage par plusieurs reprogrammes mis au point avec une aide apportée à toutes ces catégories, parmi lesquelles les personnes handicapées, et ceci en vertu des

normes internationales. Lorsqu'il est question aussi de la sécurité sociale et des questions y relatives, nous avons accordé une aide à 180 000 familles. Nous travaillons à fournir à 2 millions de familles de plus, une couverture de sécurité sociale. Selon la densité démographique et le seuil de pauvreté avec le budget de 2023, nous incluons 600 000 familles de plus et nous avons augmenté nos crédits à un trillion de dinars sous forme de prêts destinés aux jeunes qui travaillent dans des projets de petites et moyennes entreprises. Nous accordons l'emploi à de nombreux citoyens qui travaillent sur des plateformes électroniques et qui donnent des services aux personnes handicapées. Plus de 400 millions de citoyens ont profité de ces plateformes. Nous travaillons également sur l'appui à l'entrepreneuriat pour créer de nouvelles possibilités d'emploi destinés aux jeunes en les encourageant à se lancer dans nos nouveaux projets qui leur permettent de pénétrer le marché du travail. Le gouvernement irakien travaille aussi sur la législation, sur les lois, en priorité sur la loi sur les retraités, qui permet de garantir plusieurs nouveaux aspects qui aident à développer ce secteur avec des assurances optionnelles, une couverture concernant l'économie informelle et puis des lois qui portent sur les primes et un accroissement des recettes. Nous travaillons aussi sur l'économie informelle, et nous accordons aux femmes un congé maternité avec le salaire complet ainsi que d'autres avantages. Nous travaillons aussi avec le ministère du travail en ce qui concerne le département chargé des enquêtes et nous allons améliorer la capacité des inspecteurs en termes de sécurité et de salubrité sur le lieu de travail, en les aidant à mettre en œuvre toutes les lois qui s'y rattachent. De plus, il s'agit d'améliorer le système de santé, la sécurité sociale, la sécurité sur le lieu du travail par ce système d'inspection et d'enquête dans différents secteurs qui sont visés par la sécurité sociale. Mesdames et Messieurs, créer de nouvelles opportunités d'emploi par un changement de l'économie, avec une ouverture de notre économie et de l'investissement, nous amène à dire que les petites et moyennes entreprises sont essentielles dans le développement de nos économies car elle crée de nouveaux emplois, de nouveaux services dont les gens ont besoin. Mesdames et Messieurs, à l'occasion de la journée internationale pour lutter contre le travail des enfants, nous avons pris plusieurs mesures pour lutter contre ce phénomène négatif. Le gouvernement irakien a mis en place une stratégie pour l'éducation également. Le monde connaît des problèmes culturels, socio-économiques. Il faut trouver le moyen de relever les défis qui se posent par le dialogue social, par une politique du travail qui soit efficace et qui garantisse la stabilité générale de tous. Nous souhaitons nos meilleurs vœux de succès à tous dans cette Conférence, en espérant que les décisions et relations soient positives pour tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Hamou Touahria

Travailleurs (Algérie)

Au nom Dieu le clément et le miséricordieux, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs, chefs de délégation. Permettez-moi de féliciter le Qatar pour sa présidence de la Conférence. Nous saluons également l'ensemble des personnalités qui contribuent à cet effort. Mesdames et Messieurs, c'est un véritable honneur que de prendre la parole devant vous et de m'exprimer au nom du syndicat algérien. Nous sommes ici face à des représentants de gouvernement, d'employeurs, de travailleurs, et c'est donc la 111e session de la CIT qui est la plus grande assemblée réunissant ces différentes parties. Plusieurs points sont à l'ordre du jour, parmi lesquels la question de la sécurité sociale, c'est une question importante, s'il en est et toutes les religions se sont exprimées sur

certaines questions, mais mon pays est particulièrement attaché à la mise en œuvre des dispositions y afférentes. L'Algérie et mon syndicat, plus particulièrement a préparé une conférence pour tous les travailleurs, quels que soient leur parcours et leur profil. Mon syndicat peut assurer une stabilité authentique dans votre pays. Il faut écouter les travailleurs. Il faut essayer de trouver des solutions en matière sociale, identifier les problèmes réels avec notamment la santé et la sécurité au travail. Nous souhaitons ainsi créer les bonnes conditions pour attirer des investissements dans notre pays. Il convient de respecter toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs retraités et nous pourrions ainsi redynamiser l'économie, tous secteurs confondus, et permettre à un environnement sûr et salubre de voir le jour. Cela dans la continuité, bien sûr, de notre de nos institutions et conformément au respect des différentes normes applicables. Nous avons la possibilité ainsi de proposer des solutions pragmatiques et non pas démagogiques. Nous avons assez, je crois, fait la preuve de notre rôle en tant que garant de stabilité pour les investissements nationaux et internationaux. Et l'État en étant plus fort, consolide aussi l'économie. Nous saluons le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Ces travailleurs palestiniens travaillent dans des conditions où on viole leurs droits de manière flagrante. L'occupant les viole. La question palestinienne est une question qui nous concerne tous et nous devons prendre des mesures pour mettre un terme à ces violations de leurs droits. Nous, c'est nous mais aussi l'OIT et tous les pays en quête de vérité. Nous condamnons toutes les activités qui sont menées à l'encontre de nos travailleurs, au des travailleurs dans le Golan et dans d'autres territoires palestiniens ainsi que dans d'autres régions du monde, le Sahara occidental par exemple, et les travailleurs algériens rejettent toutes conventions qui irait à l'encontre de l'être humain. Nous sommes en faveur de la transition juste et de tout ce qui peut faire prévaloir la paix et la sécurité dans le monde. Mesdames et Messieurs, au nom des travailleurs algériens, je vous remercie. Je remercie et l'OIT du soutien apporté à notre lutte. Je vous remercie beaucoup de votre attention que la paix soit sur vous.

M. Charalambos Kyritsis

Fédération syndicale mondiale

Merci, Monsieur le Président. Chers représentants des travailleurs, Mesdames et Messieurs, depuis cette estrade, j'aimerais saluer la lutte des travailleurs, des millions de travailleurs dans le monde entier qui refusent de payer les pots cassés suite aux crises dues au capitalisme dans le monde. C'est une crise qui s'étend de plus en plus et qui est de plus en plus profonde. La paix mondiale est menacée. Elle est menacée. Les droits humains sont menacés, mais pas seulement, contrairement à ce qu'on veut nous faut croire, c'est surtout les intérêts géopolitiques et économiques impérialistes qui nous menacent et c'est pourquoi, pour nous lutter pour la paix, cela signifie combattre les interventions impérialistes, lutter pour le démantèlement de l'OTAN et de toute coalition militaire. Le niveau d'inflation est élevé et mine les conditions de vie et de revenus des travailleurs. Les inégalités sociales se creusent de manière effarante. La protection du droit syndical et celui de la négociation collective est menacé. La pandémie a été invoquée comme prétexte pour lancer de nouvelles attaques sur les libertés syndicales et démocratiques. Les contrats individuels, les privatisations, les externalisations, le télétravail et le leasing de prestations sont une liste non exhaustive de ce type d'attaque néolibérale qui est lancée contre nous. Nous avons lu avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général. Malheureusement, nous constatons une fois de plus que l'on s'attaque de plus en plus aux droits des travailleurs

et à leurs conditions sociales, et le rapport est plein de proclamations et de slogans. Pour travailler dans des conditions dignes, il faut pouvoir bénéficier de droits. Il faut garantir les droits des travailleurs dans les conditions de travail contemporaines. Les simples slogans, des beaux mots d'ordre, cela ne suffit pas. Même chose pour ce qui prévaut dans les territoires arabes occupés. Les droits nationaux, politiques, sociaux des travailleurs palestiniens sont violés. La colonisation s'étend. Quelle réaction à cela ? Quelle intervention ? Quelles mesures sont prises ? La FSM dénonce la politique impérialiste qui est une politique reposant sur un double langage de sanctions sur des sanctions sélectives et une guerre économique. Je songe notamment à l'embargo contre Cuba. Pour certains pays on cible des violations pour imposer des sanctions draconiennes. Pour d'autres pays comme Israël, les organisations internationales se murent dans le silence ou s'en tiennent simplement à des rapports ou à des conclusions. Permettez-moi maintenant d'aborder une autre question, je me réfère au pluralisme et au fonctionnement démocratique de l'Organisation internationale du travail. Et je m'exprime ce faisant, au nom de plus de 105 millions d'adhérents de 133 pays sur les cinq continents. Leur voix n'est pas suffisamment entendue, elle est marginalisée par le fonctionnement non démocratique de l'Organisation internationale du travail, mais aussi en raison de l'exclusion arbitraire, la politique d'exclusion arbitraire qui est menée par un certain nombre de pays, par exemple au Chili, et c'est la deuxième année de suite. Il y a d'autres cas aussi. D'autres plaintes à mentionner. Et là, les exclusions concernent généralement des adhérents FSM. C'est inacceptable. On ne peut pas accepter la monopolisation de la représentation des travailleurs sans droits. Et l'Organisation internationale du travail doit reposer sur une forme plus plurale de gouvernance et de représentation. Monsieur le Président, j'en arrive au terme de mon intervention en tant que secrétaire général de la fédération syndicale mondiale la plus ancienne. Je voudrais lancer un appel aux travailleurs, le système qui génère des crises et qui reproduit des schémas d'exploitation, peut être vaincu, en étant unis, en étant organisés. Dans nos syndicats, nous pouvons rendre notre lutte plus pertinente pour nous libérer des guerres impérialistes et de l'exploitation de classes. Dans ce monde, le travail sera un travail permanent, stable, réglementé et sûr. Je vous remercie de votre attention.

M. Matias Cremonte

Association latinoaméricaine d'avocats spécialistes du droit du travail

Mesdames et Messieurs de la Conférence, Mesdames et Messieurs, au nom de l'association latinoaméricaine d'avocats spécialistes du droit du travail je salue le Directeur général, le félicite de sa décision d'aborder dans son rapport un thème aussi important et nécessaire que l'est la promotion de la justice sociale. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis qu'en 1919 les États ont assuré que la paix mondiale ne serait possible que si elle était accompagnée de la justice social. Mais aujourd'hui, il est évident qu'ils ont échoué, et l'humanité aussi. Comme l'affirme le Directeur général justice sociale est en lien avec l'accès à des possibilités d'emploi et à un niveau de vie suffisant pour que toutes les personnes puissent vivre une vie productive et digne. En fait, la prospérité et le progrès des niveaux de vie des personnes qui travaillent, c'est ce dont il est question. Le seul fait de travailler pour un compte étranger doit passer par des conditions de vie dignes et sûres, aussi bien matérielles que spirituelles et culturelles. Et tant que cela ne se fait pas, on ne peut continuer d'affirmer que le travail n'est pas une marchandise et par conséquent, il est payé en deçà de sa valeur. Ainsi, dans la région la plus inégale du monde, le constitutionnalisme social en a été le berceau, il

coexiste la richesse extrême avec une absolue pauvreté. Ce n'est pas faute d'industrialisation, mais en Amérique latine il existe bien et des activités économiques importantes. Mais pour que le mouvement ouvrier puisse obtenir des droits sociaux et des niveaux élevés de participation, il faut agir hors la progression des entreprises sur le travail, le capital a imposé un ensemble de réformes du travail régressif qui s'en sont pris aux piliers du droit du travail. Ensuite en ce qui concerne le contrat de travail, l'on a affaibli le principe auquel on ne saurait déroger. Nous sommes témoins de ces renoncements au droit dans le contexte individuel et collectif. De même, on est passé à la sous-traitance et à des mécanismes qui atomisent les droits collectifs. C'est ainsi que se sont aggravés de nombreuses asymétries. Dans notre région, le capital ne parvient pas à une productivité autrement que par des investissements dans la technologie, mais aussi par la surexploitation de la force du travail. On peut y penser aussi au sens de la pandémie de la COVID de 19 qui a prouvé que l'augmentation de la productivité et la croissance économique ne peut être que du ressort du capital au détriment des salaires. Il est donc nécessaire d'impulser d'autres réformes en matière de travail pour sortir de la régression néolibérale du droit du travail. C'est pourquoi il faut qu'il y ait une volonté politique des gouvernements progressistes. Il est indispensable de renforcer le mouvement syndical en revenant à la négociation collective au niveau le plus élevé, en évitant la tertiarisation, en garantissant des salaires dignes dans un monde du travail avec équité de genre sans violence et sans discrimination. La résistance du mouvement ouvrier est limitée par ailleurs par les restrictions frappant le droit de grève et la pénalisation de la contestation sociale, ce qui doit être inversé. Nous pensons qu'il est prioritaire de renforcer la capacité des États, permettant de contrôler le respect de la législation sociale. La convention 81 de l'OIT est systématiquement attaquée et l'on réduit ainsi les systèmes d'inspection. Les attaques contre la justice du travail devraient cesser et les avocats qui s'occupent des affaires de travail sont victimes d'une stigmatisation permanente des gouvernements néolibéraux dans leur volonté d'affaiblir la représentation des travailleurs, car sans le droit au travail, sans syndicats forts, sans droit de grève, sans justice du travail, il est impossible de penser à un monde de justice sociale. Je vous remercie.

Mme. Hildegard Hagemann

International Kolping Society

[vgr INAUDIBLE 0:21]

M. Julio Durval Fuentes

Confédération latinoaméricaine et caribéenne des travailleurs de l'État

Monsieur le Président de la 111^e Conférence internationale du travail, représentants gouvernementaux et d'employeurs, collègues et travailleurs, j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous en ma qualité de Président de la confédération latinoaméricaine et des Caraïbes des travailleurs de l'état avec plus de 50 ans d'existence. Je salue le rapport du Directeur général et son appel à constituer une coalition mondiale pour la justice sociale et un nouveau contrat social dans le cadre du système multilatéral, avec une stratégie de dialogue social tripartite. Mais les dures réalités auxquelles fait référence le rapport nous posent un contexte où les fondements du tripartisme traversent une crise. Les organisations syndicales s'affaiblissent de plus en plus au niveau mondial. D'après l'indice mondial des droits

de 2022 élaboré par la confédération syndicale internationale, 87% des pays portent atteinte aux droits de grève, 79% des pays refusent la négociation collective et 77% bloquent le droit à l'adhésion syndicale, entre autres injustices, et les États également en leur qualité d'employeur, portent atteinte au droit de se syndiquer et le droit à la négociation collective, méprisant ainsi le chemin à suivre que l'OIT a entrepris en 1978 par la convention 151. Aujourd'hui, le rapport capital-travail est extrêmement déséquilibré en faveur du capital et dans ce cadre, il est difficile de parier sur le dialogue tripartite où toutefois, nous continuons d'avancer parce que nous lui faisons confiance. En ce qui concerne le gouvernement et en ce qui concerne la crise de l'endettement indiqué par le Directeur général, nous voyons comment l'on est piégé par des instituteurs comme le FMI qui viennent aggraver la situation financière des États nationaux en empêchant des stratégies de promotion du développement, de relance économique et d'emploi et, partant de promotion de la justice sociale. En ce qui concerne les entrepreneurs, les employeurs nationaux devraient prendre note du rôle pernicieux que jouent les entreprises transnationales et le système financier mondial. Séduit par la possibilité qu'offre la fuite des capitaux et la formation d'actifs extérieurs, ces entrepreneurs locaux oublient que sur les marchés nationaux auxquels ils contribuent pour les faire effondrer, sont source de leur richesse. Par où commencer pour une coalition en faveur de la justice sociale ? Peut-être par revaloriser le rôle des États nationaux aussi bien dans leurs fonctions visant à relancer les marchés internes et promouvoir le développement durable par un emploi décent, tout comme au niveau international, en promouvant le dialogue afin de relever les défis que nous pose un monde multipolaire. La classe ouvrière mondiale a tout au long de son histoire rejeté la guerre dans toutes ses formes. Nous ne comprenons pas les conflits armés comme un affrontement entre ce qui est bien et ce qui est mal, mais plutôt au travers des intérêts de ceux qui en sont à l'origine. Et nous savons ce qu'il en est, toute aspiration réelle pour la paix doit partir du renoncement par les parties au conflit à vaincre et à soumettre l'autre, et ceci vaut pour la guerre entre l'Ukraine et la Russie, et pour tout affrontement militaire entre pays tout comme entre des factions politiques, ethniques ou sociales. Aspirer à la paix également, c'est renoncer à imposer des sanctions à un autre pays sous prétexte de défendre la démocratie ou les droits de l'homme. Par ce type d'idées fausses, plus de 60 ans Cuba souffre d'un blocus criminel et, plus récemment, le Venezuela se retrouve dans une situation similaire. Les États doivent considérer que ces mesures affectent les droits fondamentaux des peuples qu'ils prétendent défendre. L'appel à la paix doit être aussi un appel à la prise en charge de la maison commune, comme nous le propose sa sainteté le pape François. Dans ce même sens, le secrétaire général des Nations Unies, lors de la dernière réunion au sommet climatique nous a mis en garde.0 Nous sommes dans une course vers l'enfer avec le pied sur l'accélérateur. Ce sont ces propos qui montrent la croisée des chemins dans laquelle nous nous trouvons. Mais il est temps de changer de cap. Le destin n'est pas inexorable. Il n'y aura pas de paix sociale sans justice sociale ni justice sociale, sans une transition juste, populaire et démocratique, au service des peuples, du bien-être, de la classe des travailleurs. Je vous remercie.

Mme. Rosario Nomdedeu Moreno

Union internationale des syndicats de pensionnés et de retraités

Bon après-midi. Je remercie toutes celles et ceux qui sont encore ici. Je m'appelle Rosario Nomdedeu, je représente l'union internationale des syndicats de pensionnés et de retraités de la fédération syndicale mondiale. Devant la plénière de l'OIT, c'est

l'unique intervention représentant les retraités de toute la planète depuis un an. Depuis dix ans de suite, nous défendons ici les droits et les revendications des personnes à leur étape finale de la vie après avoir travaillé des dizaines d'années pour améliorer la réalité de ce monde. Mais vous autres, dirigeants des gouvernements, patrons, grands patrons des pays capitalistes, apparemment, ne vous êtes pas rendu compte ni pris note du fait que la justice appartient à des personnes avec droit de vote sur cette planète. Comme l'a dit notre premier slogan fondateur, « vie longue et digne pour les personnes de plus de 60 ans ». Notre collectif n'est pas un gaspillage, comme l'affirme la direction du Fonds monétaire international. Il l'affirme au travers de leur logique et leur objectif unique, c'est qu'il y a des bénéfices pour une minorité super riche qui exploite les travailleurs qui sont retraités ou pensionnés et qui ne peuvent être qu'exploités. Notre union internationale affirme que nous ne sommes absolument pas une dépense. Nos pensions, nous les avons payées par nos années de cotisations, des dizaines d'années. De plus, nous apportons une contribution à la société avec des valeurs essentielles : sagesse, expérience, équilibre, capacité de juger, de dispenser des conseils. Et puis surtout, une grande volonté d'aider les personnes qui en ont le plus besoin : les jeunes, notre descendance directe. Vous êtes responsable de nos difficultés. Vous avez promu la privatisation des pensions publiques avec l'aide du dictateur Pinochet et des syndicats jaunes, la confédération syndicale internationale aujourd'hui, et vous poursuivez ces privatisations, par exemple avec le plan européen des retraites individuelles, approuvées il y a un an par le règlement européen. Et avec les pensions privées approuvées dans les accords collectifs, vous savez, en tant que gestionnaire du capitalisme, que les pensions privées font faillite les unes après les autres. Aux États-Unis c'est là où elles font le plus faillite, poussant les personnes affaiblies et retraitées à rechercher de nouveau un travail ou à renoncer à acheter des médicaments parce qu'il faut acheter de la nourriture, puisque la pension ne suffit pas pour les deux. Et les pensions privées de luxe s'effondrent également, comme celle des députés du Parlement de l'Union européenne, fait qu'il y a quelques semaines a provoqué un débat au sein de l'Union européenne en quête de deniers publics pour les repêcher de la catastrophe. La véritable solution universelle pour cet objectif de vie digne, ce sont les pensions publiques interdisant le négoce frauduleux des pensions privées, comme vient de le faire le gouvernement de Bolivie, exemple qui devrait être suivi par tous les États de la planète pour respecter l'article 25 de la déclaration universelle des droits humains. C'est seulement de cette. En suivant ce que l'ex-Union soviétique a déjà prouvé comme quelque chose de possible et réalisable il y a plus de 100 ans, on en finira avec la discrimination scandaleuse que d'empathie les femmes en ce qui concerne les pensions. Les données mondiales prouvent que les femmes touchent entre 30 à 40% de moins que les hommes en ce qui concerne leur pension après avoir accompli des tâches similaires. Lénine en 1917 a rendu universel le droit à la pension lorsque la richesse sur la planète était bien inférieure à celle dont nous disposons aujourd'hui. Pour la première fois dans l'ex-Russie des tsars, les femmes qui travaillaient chez elle et les personnes qui travaillaient dans les champs ont fini par avoir un droit à une pension qui permettait évidemment de vivre dignement. C'est ce qui se produit aujourd'hui dans les pays qui n'acceptent pas le capitalisme comme système économique, pays qui n'obéissent pas au Fonds monétaire international, pays qui tentent de construire une société sans exploitation des travailleurs. Je pense à Cuba, à la Chine, au Vietnam, à la République populaire démocratique de Corée et au Laos. Vous n'ignorez pas, mais on se garde bien de le dire et de le transmettre que dans ces pays on ne voit pas des pensionnés fouiller les poubelles pour trouver de la nourriture ou dormir dans les rues, comme on peut le voir à New York, à Londres ou à Paris. Assez du capitalisme exploiteur, vive la classe ouvrière, vive la Fédération syndicale mondiale. Vie longue et digne pour les retraités. Merci.

M. Ali Bin Samikh Al Marri

Président (Qatar)

Nous avons terminé la liste des orateurs pour cette réunion. Je voudrais vous remercier de votre participation. La séance est levée.

► Mardi, 13 June 2023

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Chers camarades, bonjour Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de déclarer ouverte la 12e séance de la 111e session de la Conférence internationale du travail. Ce matin nous commencerons par nous pencher sur le premier rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Ce rapport se trouve sur le site web de la Conférence, procès-verbal 2A. Suite à cela, nous continuerons de mener notre discussion générale au sujet du rapport de la Présidente du Conseil d'administration, le rapport du Directeur général et son annexe. La liste des orateurs se trouvera à l'écran. La commission des finances m'a informé du fait qu'elle espère finaliser ses travaux ce matin, l'idée étant de soumettre son rapport en plénière cet après-midi. C'est pour cela que je demande aux orateurs et aux oratrices prévues pour cet après-midi de faire montre de flexibilité, s'il vous plaît. Des changements de dernière minute à la liste des orateurs sont prévus à cause de ces circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons. Et maintenant sans délai, commençons. Mesdames et Messieurs je vous invite à porter votre attention au procès-verbal 2A rev. 1 qui comprend le premier rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Brièvement, permettez-moi de rappeler la composition de cette commission. Camarade Samuelsen de Norvège, la Présidente, le camarade Fernando Martinez du Mexique, Vice-Président employeurs et camarade Jeffrey Vogt des États-Unis, Vice-Président travailleurs. Je donne maintenant la parole à la Présidente de la commission de vérification des pouvoirs, Madame Samuelsen, qui va présenter le troisième rapport de cette commission. Vous avez la parole, Madame.

Mme. Tanya Marie Samuelsen

Gouvernement (Norvège)

Monsieur le Président, excellences, chers délégués, Mesdames et Messieurs. J'ai le grand honneur de présenter à la plénière de la 111e session de la Conférence internationale du travail le premier rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Ce rapport publié comme procès-verbal 2A, « Comprendre des informations sur la composition de la Conférence » ainsi que les conclusions de la Commission s'agissant de la question de la représentation du Myanmar à cette session-ci. Dans le cadre de son mandat visant à examiner les pouvoirs de délégation à la Conférence, la commission de vérification des pouvoirs fait des observations sur la composition générale de la Conférence. À cet égard, permettez-moi de soulever deux points. Tout d'abord, 172 États membres ont accrédité une délégation. La participation totale à la Conférence reste un petit peu supérieure à son niveau prépandémie et pré-centenaire. En effet, après une participation record de 178 États membres à la session du centenaire, la participation est restée élevée en 2021 et 2022, probablement grâce à la participation en ligne. Toutefois, la commission de vérification des pouvoirs note que aucune plateforme en ligne ne peut donner aux participants le même degré d'expérience, et l'interaction entre personnes directes facilite le contact et la construction d'un consensus. S'agissant des 14 membres qui n'ont pas été représentés à cette session, la commission est inquiète. Hors, ne nommant pas de délégation ou en ne réussissant pas à accréditer une délégation pleinement tripartite, le gouvernement prive les employeurs et travailleurs de son pays d'être représentés à

cette instance suprême de l'OIT et de participer activement à son travail. Par ailleurs, suite à une augmentation constante de la participation des femmes à la Conférence depuis 10 ans, la proportion des femmes dans les délégations a chuté l'année dernière. Cette année, elle stagne à 36,6%. Par ailleurs, les femmes sont inégalement distribuées par fonction et par groupe. La commission réitère l'importance que revêt l'atteinte de l'objectif de 30% au moins de femmes dans tous les groupes et dans toutes les délégations, y compris des positions à la tête de délégation, l'idée étant d'aspirer à la parité genre. Nous espérons que la tendance sera meilleure l'année prochaine. Et puis maintenant pour ce qui est de la représentation du Myanmar. Tout comme l'année dernière, la commission a fait face à deux pouvoirs concurrents, les autorités militaires qui se sont emparées du pouvoir en février 2021 d'un côté, et le gouvernement d'unité nationale de l'autre côté. Comme vous le savez, la commission de vérification des pouvoirs avait pris la décision de ne reconnaître aucune autorité comme représentant le gouvernement légitime, conformément à la décision de l'assemblée générale des Nations Unies. Ceci a eu pour effet que le Myanmar n'a pas été invité ni à la Conférence, ni aux sessions du CA, ni aux autres réunions de l'OIT. La commission a noté en décembre 2022, l'assemblée générale des Nations Unies a à nouveau reporté une décision s'agissant des pouvoirs du Myanmar, tout comme lors de la 76e session de l'assemblée mondiale de la santé. À la lumière de ces considérations, la commission a décidé que aucun délégué du Myanmar ne serait accrédité lors de la 111e session de la CIT. Toutefois, la commission était d'avis qu'à l'OIT, on ne pouvait pas s'arrêter là. Elle a noté avec inquiétude l'ambiguïté de la question de la représentation du Myanmar qui touche la représentation du gouvernement à la CIT, mais aussi la représentation des employeurs et des travailleurs à la Conférence et aux autres réunions tripartites. C'est pour cela que la commission a choisi un libellé très prudent quant à la façon de procéder à l'avenir. Je cite, étant donné cette situation qui est propre à l'OIT en raison de sa structure tripartite unique, la commission estime que, en l'absence persistante d'orientation de l'assemblée générale des Nations Unies, elle envisagera peut-être le moment venu de prendre une décision qui permettrait au mandant tripartite du Myanmar de recommencer à participer activement aux travaux de l'organisation. À présent, je vous invite à prendre note de premier rapport de la commission de vérification des pouvoirs qui se trouve sur le site internet de la Conférence. Je vous remercie de votre attention.

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Je vous remercie, camarade Samuelsen. Merci de ce rapport très important soumis par la commission de vérification des pouvoirs, commission qui a adopté à l'unanimité ce rapport et qui prie la Conférence de prendre note de son contenu, tel que présenté dans le procès-verbal 2A. Conformément à l'article 31, paragraphe 3, du règlement de la Conférence, la Conférence prend note du premier rapport de la commission de vérification des pouvoirs sans débat. Je me tourne vers la salle, y a-t-il une objection ? Le secrétariat peut peut-être m'aider ? Non, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'objection. S'agissant du rapport de la commission de vérification des pouvoirs, je saisis cette occasion pour remercier le bureau de la commission de son travail excellent. L'atmosphère de travail dans la commission était très positive et la coopération très fructueuse. Merci, chers camarades. La Conférence se prend-elle note du rapport de la commission de vérification des pouvoirs ? Bien. Camarades, Mesdames et Messieurs, nous revenons à la discussion générale en suivant la liste des orateurs. Ce matin, plus de 30 orateurs souhaitent prendre la parole. Je vais demander

aux orateurs de limiter le temps de parole à cinq minutes. Je les remercie d'avance de leur coopération. J'invite maintenant Monsieur Inthalath, Vice-ministre du travail et de la prévoyance sociale de la République démocratique populaire Lao, à prendre la parole. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Phongsaysack Inthalath

Gouvernement (République démocratique populaire lao)

[vgr INAUDIBLE 00:01]

M. Michalakis Antoniou

Employeurs (Chypre)

C'est une coalition qui a un grand potentiel et qui permettra de mettre en œuvre les activités de l'OIT tout en appuyant l'augmentation de la productivité, le renforcement des compétences et ce, en consultation avec les mandants. Une des quatre dimensions de la justice sociale énumérée par le Directeur général dans son rapport est la transition juste. Comme l'indique le rapport, la transformation technologique est un des facteurs qui a une incidence sur la transition juste. Les systèmes technologiques tels que l'intelligence artificielle vont changer l'économie et le monde du travail, et ce, de manière très approfondie. Tout comme la révolution industrielle par le passé, nombre de tâches seront automatisées. De nouvelles tâches seront rendues possibles, mais nous ne pouvons en prédire l'ampleur ni l'importance. Nous devons donc utiliser les nouvelles technologies fondées sur l'intelligence artificielle, mais certaines autres technologies vont devenir obsolètes. Par conséquent, si vous consultez la presse chaque jour, n'oubliez pas qu'il s'agit là d'une technologie d'intelligence artificielle, rien de plus. D'autre part si l'on compare l'intelligence artificielle aux technologies du passé, nous pouvons dire que celle-ci va certainement définir notre époque. Et il y a des questions qui se posent dans le domaine éthique, dans le domaine du travail, dans le domaine social, et il faut les poser dès maintenant. Il s'agit d'une technologie qui prendra des années à proliférer, non pas des décennies. Nous devons donc nous pencher sur cette question qui est très complexe. Le seul moyen de le faire, c'est d'utiliser le dialogue social. Par conséquent, il faut que nous devenions un leader mondial en matière d'intelligence artificielle. Nous devons également rappeler que nos partenaires sociaux doivent participer activement aux délibérations. Le dialogue social ne peut être rapide mais ses résultats permettent de s'appuyer sur le consensus et de diminuer les frictions sociales. Le dialogue social fonctionne bien et nous devons l'utiliser, notamment pour toutes les relations de travail. Notre pays a noué un dialogue tripartite et nous allons continuer de le faire. Nos partenaires chypriotes et le ministère du travail et des assurances sociales ont conclu un accord concernant une allocation d'existence et ceci est important, surtout alors que nous sommes confrontés à un conflit. D'autre part, nous avons décidé de reprendre des négociations structurées afin d'aboutir à un règlement permanent du conflit d'ici 2025. Nous espérons que cela sera profitable à tous les Chypriotes, et nous espérons que nous pourrions aller de l'avant. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'intégration à grande échelle de l'intelligence artificielle dans le monde du travail n'est pas quelque chose qui va se faire du jour au lendemain, mais c'est quelque chose qui nous guette de près et nous devons vraiment en tenir compte dans nos délibérations. Je suis convaincu que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs peuvent parvenir à un consensus et édifier un avenir dans lequel tout le

monde pourra profiter des avantages de cette technologie. Nous sommes bien sûr préoccupés, mais nous devons donc discuter de ce sujet le plus rapidement possible. Merci.

Mme. Irina Kostevich

Gouvernement (Biélorus)

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, qu'il me soit permis, au nom du gouvernement de la République du Biélorus, de souhaiter la bienvenue aux participants à la 111^e session de la Conférence internationale du travail. Chaque année, dans le cadre de son rapport, le Directeur général nous invite à examiner les questions brûlantes qui se posent dans le monde du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Dans le cadre de cette discussion, nous avons une occasion unique de prendre connaissance des nouvelles percées dans les relations sociales et les relations du travail et de partager avec les participants à la Conférence nos pratiques positives ainsi que nos innovations au niveau de la législation nationale. Ces dernières années, les changements dans le domaine du travail et dans le domaine social ont été particulièrement aigus. De plus en plus de nouvelles formes d'emploi se répandent. Par exemple, le télétravail, le travail en plateforme et également nous disions que cela est un véritable défi pour les systèmes traditionnels de relations professionnelles. La pandémie de COVID-19 a été une rude épreuve pour le monde du travail et pour les systèmes de protection sociale dans de nombreux pays du monde. Des efforts sans précédent ont été nécessaires pour atténuer les processus négatifs qui conduisaient à l'augmentation du chômage ainsi qu'à l'érosion des garanties sociales et des garanties du travail. C'est avec beaucoup d'intérêt d'enthousiasme que nous avons accueilli l'initiative du Directeur général concernant la coalition pour une justice sociale. Nous appuyons pleinement la nécessité de renforcer la coopération multilatérale et de garantir l'action de tous les mandants tripartites de l'OIT pour atteindre les objectifs en matière de justice sociale. La politique du gouvernement biélorusse se fonde sur le principe fondamental de la justice sociale et c'est d'ailleurs la pierre angulaire de l'idéologie de la société biélorusse. Nous sommes convaincus que la croissance économique ne garantit pas en soi, l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Il est nécessaire de disposer d'instituts et de mécanismes appropriés qui garantissent une juste répartition des ressources. À cet égard dans notre pays, le système des partenaires sociaux joue un rôle éminent. Il s'agit d'un système qui garantit des échanges constructifs entre les organes gouvernementaux, les employeurs et les syndicats. Mesdames et Messieurs, la coalition mondiale pour la justice sociale doit rassembler les partenaires tripartites de l'OIT qui, tous ensemble doivent donner une impulsion nouvelle pour atteindre les nobles objectifs consacrés par le statut de l'organisation. Mais quel est le rôle dévolu au Belarus dans ce processus ? Est-ce que les travailleurs du Biélorus ainsi que les entreprises de notre pays peuvent compter sur l'OIT pour assurer les objectifs en matière de travail décent pour tous et de réalisation des principes de la justice sociale ? Le problème vient de ce que précisément, pendant la présente session, la Conférence a adopté des instruments qui, au lieu d'assurer la coopération avec le Biélorus, proposent d'imposer à notre pays des sanctions massives sur la base de l'article 33 de la Constitution de l'OIT. Et ces sanctions concernent non seulement les intérêts de notre État, mais surtout et d'abord les simples citoyens, parce que cela aura pour conséquence une perte de revenus pour la population, une augmentation du chômage et une réduction du financement des programmes sociaux. Voilà la justice sociale dont nous parlons du haut de cette tribune. Hier l'on a adopté une résolution visant à isoler le Biélorus et aujourd'hui, on

parle de déployer toute l'énergie nécessaire pour remplir le mandat de l'OIT en matière de justice sociale. À l'évidence, il est clair que l'OIT contribue à mettre en œuvre des plans visant à détruire l'économie et la sphère du travail ainsi que la sphère sociale en Bélarus. Cela va directement à l'encontre des buts et tâches de l'organisation. À cet égard, les États membres de l'OIT ont une lourde responsabilité à assumer concernant cette situation. Du haut de cette tribune, je m'adresse à nouveau aux délégations de tous les pays souverains, à toutes les personnes de bonne volonté auxquels le destin de l'OIT n'est pas indifférent. Faites preuve de solidarité avec le Bélarus indépendant. Cessez de politiser l'OIT et de la transformer en levier de pression pour répondre aux intérêts de l'Occident collectif. Si nous sommes unis, nous pourrions résoudre tous les problèmes, aussi complexes soient-ils, en matière de justice sociale. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions parvenir à la victoire. Merci Monsieur le Président.

M. Steven Humphrey Mac Andrew

Gouvernement (Suriname)

Monsieur le Président, représentants des partenaires sociaux, chers collègues, bonjour à tous et à toutes. C'est un privilège pour moi que de prendre la parole devant vous ici lors de cette session de la CIT en tant que ministre du Travail, de l'emploi et des questions de la jeunesse du Suriname. Je saisis l'occasion pour souhaiter au nouveau Directeur général, Monsieur Gilbert Hougbo, un mandat couronné de succès à la tête de l'OIT. J'en profite pour le remercier de son excellent rapport. Nous faisons face au Suriname à un grand nombre de défis économiques et financiers, mais nous pensons que le travail décent est crucial à l'heure de faire avancer la justice sociale dans notre pays et dans le monde. Le travail décent continue de receler ce potentiel à travers ces quatre piliers, les droits et principes fondamentaux travaillent le dialogue social et le tripartisme, la protection sociale, la protection du travail et un emploi productif et choisi librement. Nous sommes également convaincus que la paix durable et universelle sera garantie uniquement lorsqu'elle s'appuiera sur la justice sociale. Monsieur le Président, nous en sommes à notre troisième programme par pays pour le travail décent qui sera mis en œuvre pendant la période 2023-2026. Il s'agira du principal moteur du travail décent et de la justice sociale au Suriname. Le PPTD se concentrera sur l'emploi, l'employabilité, la transition juste, l'égalité d'opportunités et le dialogue social. Par ailleurs, le PPTD se concentrera sur les groupes vulnérables ainsi que sur la transition du secteur informel au secteur formel. Permettez-moi également de signaler que, il y a quelques semaines, j'ai mis sur pied une commission relative à l'entrepreneuriat et à l'emploi pour les peuples autochtones et tribaux, qui mettra sur pied un programme d'activité dans les six mois. Permettez-moi aussi de vous présenter quelques mesures prises par notre ministère pour promouvoir le travail décent et la justice sociale. Nous avons intégré 24 inspecteurs du travail plus tôt ce mois, qui ont parcouru une formation de neuf mois. Nous avons tenu des réunions de sensibilisation à la législation du travail. Nous mettons en œuvre notre loi égalité de traitement et notre loi d'octobre 2022 relative à la violence et au harcèlement sexuel. Nous avons mis en place une commission du marché du travail inclusif et des premiers paiements de notre histoire ont été versés au titre de notre fond d'allocations parentales. Ces activités montrent bien que le gouvernement du Suriname est attaché au travail décent, et à la justice sociale. Nous soutenons dans ce cadre pleinement l'appel du DG à la création d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Le Suriname est un pays à forte couverture forestière, peu de déforestation, l'un des trois pays à carbone négatif. Mais nous avons une zone côtière qui est très vulnérable à l'impact du changement climatique et notamment la montée du niveau

de la mer et c'est pour cela que nous sommes pleinement d'accord avec le DG. Il faut des pratiques d'affaires durables et il faut les adopter. Tout comme le DG, nous sommes d'avis que le secteur privé, et notamment les microentreprises, ainsi que les PME jouent un rôle vital à l'heure de garantir une transition juste en créant de nouveaux emplois décents et verts et en introduisant de nouvelles technologies vertes. Et c'est ainsi que le Suriname continue de mener à bien des projets au titre d'une mise en conformité avec les nouvelles industries financées par l'IDB et qui aidera le Suriname à créer de nouveaux emplois dans les nouvelles industries. Je signale aussi que notre PPTD inclut aussi des outils de transitions justes selon un accord entre partenaires tripartites. Suite à la pandémie de la COVID-19, nous sommes témoins d'une forte migration de travailleurs qualifiés. La migration réglementée et non réglementée a un impact négatif sur les pays en développement. Suriname ne fait pas exception à cela. Au sein de notre PPTD, nous avons donc un objectif qui vise à renforcer la gouvernance de la migration du travail dans notre pays. Permettez-moi de passer à la conclusion en disant que le Suriname se réjouit déjà de la recommandation relative à l'apprentissage pendant cette CIT. Une fois de plus, notre PPTD nous a permis justement de mettre en place un système d'apprentissage au Suriname. Nous avons pour but de mettre en place un programme d'apprentissage sur le lieu du travail national le plus rapidement possible comme partie de la mise en œuvre de notre PPTD au Suriname. Je vous remercie.

Mme. Marta Elena Feitó Cabrera

Gouvernement (Cuba)

Monsieur le Président, chers délégués. Suite à la mise à terme de la crise sanitaire dans le monde, nous sommes face à l'inflation et dans un grand nombre de crises, notamment pour l'approvisionnement en alimentation et en combustible. Le déficit mondial d'emploi se monte à 473 millions de personnes dans le monde. Les salaires mensuels ont baissé de 0,9% en termes réels, des millions de personnes vivent dans la pauvreté extrême, sans accès à aucun système de protection sociale et c'est pour cela, c'est pour ces gens-là qu'il convient de discuter de nos sujets à l'ordre du jour ici. Il faut que nos politiques se concentrent sur le bien-être des personnes, l'emploi décent, surmonter les défis du changement climatique, protéger la formation professionnelle et garantir la protection sociale pour tous. Si nous voulons améliorer les conditions actuelles, l'action internationale doit faire face au changement climatique. Mais il ne faut pas que ce soit une tâche impossible pour nos pays en développement, il faut des systèmes de financement, de coopération et d'aide de la part des pays développés. Les Cubains ne baissent jamais les bras, ça c'est quelque chose que nous avons appris en dépit de la situation précaire économique du pays, en dépit de l'embargo et du blocus des États-Unis sur l'économie du pays et ce depuis 60 ans. Nous continuons d'avancer dans le cadre de l'agenda pour le travail décent et l'agenda pour les ODD. Développer l'humain, l'équité et la justice sociale notamment. C'est l'un des ODD. Un travail digne, des politiques inclusives garantissant des emplois de qualité, réduire l'informalité, promouvoir les emplois verts et promouvoir une économie solidaire et sociale. Nous avons identifié de nouveaux acteurs économiques qui ont pu créer des emplois afin de renforcer le système de santé et de sécurité au travail pour tous. Par ailleurs, nous avons prévu des politiques sociales qui visent à prévenir et à modifier la situation de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent certains travailleurs et leurs familles. Et puis nous avons renforcé aussi notre système de retraites, nous avons des prestations et des services financiers pour venir en aide aux retraités. La protection sociale est gratuite chez nous, ce qui a permis à la population, par exemple, d'être vacciné par des

vaccins produits sur notre territoire. Par ailleurs, nous prévoyons aussi une formation tout au long de la vie pour les travailleurs. Les Caraïbes sont déjà victimes du changement climatique avec les tempêtes et d'autres phénomènes naturels, des catastrophes qui ont pleinement touché, par exemple le secteur touristique. Mais nous mettons tout en œuvre pour lutter contre le changement climatique, et ce, toujours dans un souci de respecter le travail décent. L'économie est en crise, elle est instable. Nous voulons un monde plus solidaire, mais au contraire, nous sommes face à plus de faim, plus d'exclusion, plus d'inégalités dans le monde aujourd'hui. Hors l'agenda 2030 doit être traduit dans les actes de façon concrète. Il faut un accès au marché, au financement, des conditions justes et préférentielles. Il faut des transferts de connaissances et de technologie, il faut la coopération Nord-Sud. Si nous voulons un monde meilleur, il nous faut lutter pour un ordre international juste, équitable, qui se centre sur l'humain et sur les peuples de ce monde. Je vous remercie.

M. Laurent Berger

Travailleurs (France)

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, je suis le secrétaire général de la CFDT et je parle ici au nom des organisations syndicales françaises. Après 3 ans de fonctionnement perturbé, cette Conférence a réinvesti sa mission première, permettre à tous les peuples du monde de se retrouver en dialogue tripartite, et ce dans une enceinte dédiée à la promotion des droits des travailleurs, du mieux-être au travail et de la justice sociale. Et de la justice sociale, il ne peut pas y en avoir s'il n'existe pas la liberté syndicale. J'ai une pensée ici pour tous mes camarades syndicalistes emprisonnés et réprimés dans de trop nombreux pays. La crise pandémique que nous venons de traverser, le retour de la guerre en Europe qui ne nous autorise pas à oublier toutes les autres guerres, et la crise écologique nous obligent à une exigence accrue dans notre recherche de justice, d'égalité et d'efficacité. Nous avons appris des épreuves récentes que ce sont les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut. Les travailleurs de l'informel, les travailleurs essentiels ont été confrontés à des réalités quotidiennes insoutenables : manque cruel de revenus pour nourrir leur famille, mise en danger constante de leur santé et perte de millions d'emplois. Quant à la crise écologique, elle frappe partout, et les pays du Sud en priorité. L'accord de novembre 2022 à la COP 27, acte le financement des dommages subis par les pays vulnérables durement touchés par les catastrophes climatiques. Toutefois, il n'évoque ni la baisse du recours aux énergies fossiles, ni le rehaussement des ambitions climatiques. Sept années seulement nous séparent de 2030 et des 17 objectifs de développement durable que les 193 États membres de l'ONU ont adopté. Les commissions qui se déroulent ici cette année sont en phase avec ces priorités. La commission en format de discussion général dédiée à une transition juste, à défaut d'être une discussion normative, doit absolument prendre sa part de responsabilité et faire réfléchir ses mandants sur des actions urgentes, concrètes et efficaces. L'apprentissage nécessite d'être revalorisé, l'égalité des genres définit comme objectif premier dans la quête d'emplois décents. Quant à la lutte contre les inégalités, c'est un défi vertigineux, vu l'ampleur des inégalités qui ne cessent d'augmenter partout dans le monde. Car tout est lié. Lorsque les inégalités sont fortes, le désir d'accumuler des compétences est réduit, la mobilité économique et sociale et le développement humain sont entravés et la croissance économique est affaiblie. En outre, l'incertitude, la vulnérabilité et l'insécurité s'enracinent. La confiance à l'égard des institutions et des pouvoirs publics s'érode. Les libertés syndicales reculent, les dissensions et les tensions sociales augmentent et les épisodes de violence et de

conflits peuvent éclater. Nous ne pouvons-nous résoudre, à subir. Il faut agir avant d'être obligés de réagir. La survenue de la COVID nous a donné une leçon que nous ne pouvons oublier aussi vite. L'inclusion dans un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail est sans conteste une avancée qu'il nous faut saluer, mais c'est insuffisant. L'OIT doit redonner l'espoir et prouver qu'elle a la capacité, à travers des actions concrètes, de renforcer le système multilatéral et sa propre aura dans ce système pour rendre au travail sa place, sa valeur et réduire les effets d'impact d'une mondialisation dont la finalité reste avant tout économique. Il faut redonner leur place aux travailleurs et aux travailleuses. Les paroles ne suffisent vraiment plus. Nous comptons sur la plateforme coalition mondiale pour promouvoir au plus haut niveau la justice sociale à travers les domaines thématiques chers aux travailleurs et indispensables à la survie de l'humanité. L'OIT ne doit pas prendre le risque de décevoir. Merci de votre attention.

M. Suchart Chomklin

Gouvernement (Thaïlande)

Monsieur le Président, au nom du gouvernement Royal de la Thaïlande, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Conférence une fois encore, cette année. Tout d'abord, j'appuie l'idée du nouveau Directeur général, Monsieur Gilbert Houngbo, selon laquelle une coalition mondiale pour la justice sociale renforcera la coopération internationale ainsi que la capacité des États membres à progresser vers notre objectif commun qui est la justice sociale. La Thaïlande a joué un rôle actif qu'elle est décidée à poursuivre pour faire progresser la justice sociale et promouvoir le travail décent au niveau national, régional et international. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de défendre les principes et droits fondamentaux au travail et d'éliminer les inégalités grâce au dialogue social. Il faut également renforcer la résilience en temps de crise grâce à la promotion de l'emploi, au renforcement des institutions, du marché du travail et à la réduction de l'écart entre hommes et femmes dans le monde du travail. Il faut également renforcer la politique concernant la migration de la main-d'œuvre et étendre la protection sociale. À cet égard, Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part du parcours de la Thaïlande pour apporter son appui aux entreprises et aux travailleurs dans leurs démarches vers la justice sociale. Tout d'abord, nous avons lancé une campagne sur la sécurité et la santé et l'environnement, ce qui permet de promouvoir le bien-être dans le monde du travail ainsi qu'une culture de sécurité sur le lieu de travail. Dans le même temps, cela permet d'appuyer la société durable en Thaïlande. Deuxièmement, nous avons promu l'emploi et prévenu la perte d'emplois en organisant ce que nous appelons Job Expo, c'est-à-dire des foires à l'emploi au niveau national. Cela permet d'aider les travailleurs à trouver un emploi stable et sûr dans des postes qui leur conviennent. Enfin et surtout, le système de protection sociale et le système de protection du travail sont très importants pour tous les travailleurs. Le gouvernement travaille d'arrache-pied pour veiller à ce que les travailleurs dans le secteur formel, mais aussi dans le secteur informel ainsi que les travailleurs migrants et les travailleurs vulnérables puissent bénéficier de la sécurité des revenus, de l'accès aux soins de santé et d'un meilleur niveau de vie. Mesdames et Messieurs, la justice sociale ne saurait être réalisée seulement grâce aux efforts du gouvernement. En fait, c'est plutôt une action tripartite et intégrée de tous les secteurs, y compris des employeurs et des travailleurs qui est essentielle. Nous devons renforcer notre engagement vis-à-vis d'un monde plus positif pour le travail, et ensemble nous pouvons le faire. Pour conclure, je tiens à affirmer que la Thaïlande est résolue à aller

de l'avant et qu'elle est prête à travailler en partenariat avec les autres pour faire progresser ensemble la justice sociale.

M. Sameer Nass

Employeurs (Bahreïn)

Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux, Monsieur le Président de la Conférence, honorable assemblée, je vous salue. J'ai le plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui, au nom des employeurs des pays arabes qui participent à la 111^e session de la CIT. En ma qualité de Président de l'union des chambres arabes, je salue le grand rôle déployé par le Directeur général de l'OIT au service des employeurs, des travailleurs et dans toute son orientation pour toutes les questions relatives au travail qui nous intéressent tous, les parties prenantes et cela a des répercussions sur l'augmentation de la productivité et l'augmentation des taux de croissance économique. Honorables délégués, nous sommes tous conscients que nous vivons dans un monde et qui est perturbé par des crises qui se succèdent et qui ont des répercussions difficiles, ce qui exige de nous qu'on ait une vision développementale susceptible d'aplanir les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, et ce, grâce à des agendas de travail exhaustifs et intégrés afin de relever les défis et réduire l'affaiblissement des croissances économiques et juguler l'inflation et mettre un terme à la hausse des prix. Mesdames et Messieurs, il est tout à fait clair que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de cette CIT et toutes les réunions autour de la Conférence exigent de nous d'en tenir compte et de nous intéresser au rapport du Directeur général, à savoir « Faire avancer la justice sociale ». Cela renforcera le travail décent et réaliser l'égalité, grâce au travail décent, l'égalité et également respecter toute la réglementation dans les pays. Nous en tant qu'employeurs et travailleurs, nous devons épouser une vision qui relèverait ces défis. Par conséquent, il faudrait que tous ces efforts nous permettent de réaliser la justice sociale et également les objectifs, ou ODD et les réaliser. Nous savons qu'il faut ici insister sur les droits des travailleurs palestiniens. Cela est mentionné à l'annexe du rapport du général, depuis plus de 45 ans et cela a coûté des milliards de dollars. Par conséquent, je souhaite que l'OIT rectifie ce tir et défende les droits des travailleurs palestiniens. Honorable assemblée, vous n'êtes pas sans savoir notre volonté arabe sûre et ferme et sincère d'aider les sociétés du monde à résoudre les conflits, et ce, grâce au renforcement du dialogue et de la coexistence pacifique, afin que le monde soit géré par la paix et la coopération et que les économies soient fortes et stables, et cela pour augmenter le revenu mondial. Cela réalisera des chances de travail supplémentaires et nous sommes convaincus, notre position est inébranlable, nous refusons la redéfinition de la définition du travailleur. Nous savons que cela ne doit pas entraver notre conviction et notre définition du travailleur. Cela est tout à fait adéquat et suffisant dans tous les fondements moraux et il ne faudrait pas que cela soit contraire aux principes et fondements et toutes les législations qui régissent les pays membres. Mesdames et Messieurs, pour conclure, je souhaite à cette Conférence plein succès et qu'elle puisse avoir des réalisations positives qui nous permettent de coordonner davantage entre nous, merci.

Mme. Cyrene Waern

Travailleurs (Suède)

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers délégués, je suis représentante des travailleurs de Suède. À ce titre, je souhaitais souligner le rôle que joue l'OIT. Un rôle dans lequel le système tripartite de l'OIT contribue à un monde dans lequel le travail décent, l'égalité et la paix nous servent de boussole. Nous devons protéger les droits fondamentaux partout, dans un monde où nous assistons à la montée des autocraties et à l'affaiblissement des démocraties, nous devons rallier nos efforts plus que jamais pour défendre nos droits fondamentaux. Dans des pays tels que le Bélarus, le Myanmar, l'Iran, la Chine et cetera. nous continuons de voir comment les syndicalistes sont persécutés, détenus et même exécutés. Le syndicalisme n'est pas un crime, le syndicalisme n'est pas un extrémisme, il faut mettre fin à cela. Au nom de la confédération syndicale suédoise et la confédération suédoise de salariés, je souhaite à nouveau exprimer toute notre solidarité avec les travailleurs de Palestine. L'occupation illégale doit trouver une fin. Le blocus commercial de Gaza doit s'arrêter et le harcèlement quotidien des civils doit trouver une fin. Nous voulons réaffirmer aussi tout notre soutien aux forces internationales qui continuent de travailler sans relâche pour une solution durable et pacifique selon laquelle Israël et Palestine peuvent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Directeur général fait état d'inégalités structurelles dans son rapport. La crise économique due à la guerre en Ukraine et les effets de la pandémie se font surtout ressentir par les travailleurs qui en paient le prix et notamment les femmes qui sont les premières à perdre leurs revenus. Les crises ne peuvent pas être financées par les travailleurs, ce sont les entreprises qui doivent utiliser les gains engrangés au préalable pour nous permettre de survivre pendant les temps de crise. C'est ainsi que l'on peut maintenir les travailleurs compétents à un emploi et que l'on peut compter sur une prospérité après la crise. Le travail n'est pas une matière première. La cupidité n'a pas sa place sur le marché du travail. Tout travailleur a le droit d'être traité avec dignité et respect, quelle que soit la couleur de sa peau, son genre, son orientation sexuelle, sa religion ou encore son contexte socio-économique. Les droits fondamentaux doivent être érigés pour lutter contre toute discrimination. Monsieur le Président, les gouvernements doivent veiller à ce que des systèmes soient en place pour une égalité de traitement. Voilà une pierre angulaire de la justice sociale. Nous devons aspirer à ce que tout le monde soit traité de façon égale, que chaque travailleur puisse exploiter son plein potentiel, quelles que soient les circonstances. Qu'est-ce que cela veut dire ? Éducation de qualité pour tous, soins de santé accessibles pour tous, des systèmes de mise à jour des compétences et des filets de sécurité sociale solides, en faisant tomber des barrières au progrès et en donnant un accès à tous aux ressources et aux opportunités, nous pouvons créer une société où la démocratie et l'égalité nous servent de guide. Nous croyons dans un avenir meilleur, mais pour cela, il faut une transition juste, c'est urgent. Les défis posés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement requièrent à ce que nous passions à des pratiques plus durables et que nous ayons recours à une énergie renouvelable. Cette transition doit être menée dans un souci de justice et d'équité, pour que personne, et surtout les plus vulnérables, ne soit laissé de côté. Les travailleurs doivent être qualifiés et doivent être formés pour travailler dans les secteurs émergents. Si l'on met la priorité sur la transition juste à travers le travail décent, nous pouvons créer un monde plus durable et plus vert au bénéfice de tous. Une transition juste vers un monde plus vert, ça ne veut pas dire que les enfants doivent continuer de travailler dans des mines de cobalt. Ça doit trouver une fin, personne ne doit être exploité dans le monde du travail, il faut des conditions justes et

des environnements sains et salubres pour tous. Enfin, les bénéfices de la croissance économique doivent être distribués de façon équitable. Les récompenses du progrès se concentrent beaucoup trop souvent entre les mains de quelques privilégiés, ce qui mène à une précarisation sociale et économique et c'est pour cela qu'il nous faut un système économique qui met au cœur de ses pratiques le bien-être des citoyens, une fiscalité progressiste, des pratiques d'entreprises inclusives et des filets de sécurité sociaux. C'est ainsi que la croissance économique bénéficiera à tous. En conclusion rappelons-nous que l'OIT a été construite sur la base selon laquelle la paix durable et universelle ne verra le jour que lorsqu'elle pourra s'appuyer sur la justice sociale. Je vous remercie.

M. Martin Kocher

Gouvernement (Autriche)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le rapport du DG met au cœur de ses inquiétudes la justice sociale, qui est vraiment la raison d'être de l'OIT. C'est un objectif vis-à-vis duquel nous sommes tous engagés. L'OIT a déjà en 2008, dans sa déclaration pour une justice sociale et une mondialisation juste, esquissé la justice sociale en tant que concept, un concept pour le travail décent. L'Autriche est favorable à une cohérence des politiques dans le système multilatéral. À cet égard, il est très important que le travail décent ait été défini en tant que objectif du développement durable, c'est l'ODD 8 de l'agenda 2030. Le monde aujourd'hui est secoué de crises et nous sommes menacés dans nos acquis. La pandémie nous l'a montré, les partenaires sociaux peuvent créer une bonne base pour des mesures de crise pour maintenir les emplois et même dans des circonstances difficiles. La pandémie nous a montré aussi que des systèmes de sécurité sociaux robustes, solides, nous permettent d'être plus résilients et c'est ainsi que les pays plus riches se sont en fait assez bien remis de la pandémie, alors que dans les pays les plus pauvres, la situation n'a fait que s'exacerber. Travail forcé et travail des enfants est aujourd'hui à l'ordre du jour dans ces pays. L'initiative d'une coalition mondiale pour la justice sociale est très ambitieuse. L'Autriche est tout à fait favorable à ces objectifs parce que le système international doit aller main dans la main avec la justice sociale. Il faut que nous donnions notre soutien aux pays les plus pauvres pour rendre leurs systèmes plus sociaux, mais pour cela, il faut aussi une détermination politique, une volonté politique pour la création de la justice sociale et pour le respect des droits humains ainsi que la bonne gouvernance. En tant que ministre du Travail, je suis tout à fait favorable à un commerce durable et d'ailleurs, l'Autriche soutient les chapitres consacrés à la durabilité dans tous les accords de libre-échange signés avec l'Union européenne puisque c'est là qu'on exige le respect des droits au travail et les droits humains. Nous sommes aussi tout à fait en faveur du système douanier préférentiel de l'Union européenne, qui constitue un incitant de la ratification et la mise en œuvre des droits au travail et des droits humains. Par ailleurs, nous soutenons également la coopération en matière de recherche de l'OMC et de l'OIT, et nous souhaiterions d'ailleurs que les contrôles menés par l'OMC tiennent compte aussi du respect des droits au travail. Permettez-moi maintenant de souligner trois éléments de cette Conférence qui sont tout à fait importants pour l'Autriche. Tout d'abord, nous sommes très heureux de voir la Conférence adopter une recommandation portant sur les apprentissages. Il s'agit là d'une très bonne boussole pour la création de systèmes de formation et pour l'acquisition de compétences sur le lieu du travail. L'Autriche a fait de très bonnes expériences dans le cadre de son système de formation duale, nous espérons que cette recommandation aidera aussi les autres États à mettre en place ce type de système de

formation. Autre sujet important, la transition juste, et c'est là que l'Autriche a déjà pris un certain nombre d'initiatives grâce à un plan d'action. C'est là que nous œuvrons dans le cadre de la transition juste. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en place des mesures de formation pour les actions écologiques qui sont déjà en place, mais il s'agit aussi de soutenir les entreprises pour qu'elles puissent elles transmettre aussi des compétences vertes. Et puis enfin, il faudra souligner l'importance que revêt le dialogue social et la négociation collective. En Autriche, ce sont les partenaires sociaux qui, de façon autonome, négocient leurs conventions collectives et qui couvrent aujourd'hui 98% des travailleurs et des travailleuses d'Autriche. Je vous remercie de votre attention.

Mme. Marilia Agostinho Mendes

Travailleurs (Suisse)

Monsieur le Président, excellences, Mesdames et Messieurs. Les crises de ce monde nous touchent tous. La crise écologique dramatique, l'instabilité géopolitique que l'on voit justement à la guerre, surtout à quelques milliers de kilomètres de Genève seulement. Les inégalités toujours plus exacerbées, l'inégalité consternante, développement technologique de tous ordres, voilà les défis auxquels se heurtent aujourd'hui le monde du travail. Il faut la justice sociale aujourd'hui. Le rapport du DG de l'OIT porte justement sur la façon dont on peut atteindre cet objectif de justice sociale. Il souligne un grand nombre de possibilités nationales et internationales afin de faire avancer l'approche basée sur l'humain et basée sur le droit dont l'OIT est partisane. Dans le monde du travail, nous sommes très éloignés de cet objectif. La précarité est une réalité de tous les jours et surtout dans les nouveaux secteurs économiques tels que l'économie de plateforme. C'est là que l'on trouve de nouvelles conditions de travail extrêmement précaires. Les travailleurs des plateformes se trouvent sans protection sociale. Les inégalités croissantes ne s'arrêtent pas aux frontières. L'écart salarial béant et de plus en plus important, et d'ailleurs, l'écart salarial entre les hommes et les femmes, s'est creusé ces dernières années, il ne s'est pas réduit alors que un grand nombre de d'emplois exercés par des femmes telles que le travail des soins ont été considérés comme étant essentiels pendant la crise sanitaire. Et c'est pour cela que il faut l'égalité salariale quel que soit le genre, l'origine sociale et le contexte socio-économique des personnes. L'égalité des genres est fondamentale pour atteindre les objectifs de l'OIT. Le 14 juin est une journée très spéciale en Suisse. Demain, des femmes et des personnes solidaires des femmes iront dans la rue et revendiqueront leurs droits, revendiqueront l'égalité et lutteront contre tout type de discrimination. La grève féministe du 14 juin est un moyen très puissant pour alerter le monde et la Suisse de toutes les inégalités qui font rage aujourd'hui. Il est de notre responsabilité de soutenir ces mesures de grève et de veiller à ce que les femmes et toutes personnes discriminées, puissent jouir des mêmes droits et des mêmes opportunités. Renforcer la position des femmes dans le monde du travail est synonyme de renforcement des femmes dans l'ensemble de la société et en Suisse, nous avons encore fort à faire. Nous avons besoin par exemple d'une bonne protection pour les travailleuses enceintes et la ratification de la convention 190. Et puis maintenant la situation géopolitique. En Europe, nous le savons, la guerre d'agression génocidaire de la Russie contre l'Ukraine est intolérable. Je la condamne. La violence et la guerre où qu'ils se produisent, provoquent la souffrance. Toute agression à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un pays est inacceptable et viole le droit international, viole la charte de l'ONU et les principes de l'OIT. Et puis des actions menées contre sa propre population, notamment contre des syndicalistes comme au

Bélarus, mais d'autres pays aussi, vont à l'encontre de ces mêmes principes. Se syndiquer est un droit, ce n'est pas un crime. Dans son rapport, le Directeur général considère que la justice sociale est un jalon pour un multilatéralisme mieux coordonné. Effectivement, nous en avons grandement besoin, la justice sociale, les droits humains, la protection de la nature, la paix et les droits doivent nous servir de boussole. Je vous remercie.

M. Pablo Mieres

Gouvernement (Uruguay)

C'est un grand plaisir d'être ici présent et de participer à une nouvelle Conférence internationale du travail. Je tiens à saluer le Directeur général ainsi que le Président de la Conférence et je vous souhaite à tous un plein succès dans la conduite de nos délibérations. Je ne saurais manquer de signaler que nous vivons une époque marquée par de nombreux défis et caractérisée par une succession d'événements négatifs qui ont des répercussions toutes particulières sur le monde du travail. Tout d'abord, nous avons eu la pandémie de la COVID-19 avec toutes les conséquences que cela a eu sur l'emploi à l'échelle planétaire et pratiquement juste après la forte augmentation de l'inflation qui a été le résultat de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, et également l'impact négatif manifeste sur le pouvoir d'achat du salaire dans de nombreuses régions du monde. Cela étant, dans notre pays, nous avons réussi à retrouver une situation de l'emploi à un niveau supérieur à l'époque antérieure à la pandémie. Le taux d'activité et d'emploi a dépassé les niveaux de l'année 2019 et le taux de chômage est plus bas par rapport à cette année. Par ailleurs, la chute du pouvoir d'achat qui s'est produite en 2020 et qui est actuellement dans une phase de redressement avancé, fait que très rapidement, nous allons retrouver les niveaux salariaux réels qui étaient antérieurs à la pandémie. Dans notre pays, l'Uruguay, le fait que nous ayons bénéficié déjà avant d'un réseau de protection sociale dense a été une composante décisive permettant d'amortir les conséquences de la pandémie sur l'emploi, notamment en ayant recours aux prestations de la sécurité sociale et également aux subventions et aux prestations de chômage et aux prestations pour maladie. Ce sont des circonstances qui ont augmenté la valorisation du caractère formel de l'emploi. En Uruguay, nous avons pu diminuer de 5 points le secteur informel, nous sommes passés de 25% pendant les années précédant la pandémie, à 20% actuellement. Dans le même sens, notre pays vient d'approuver une réforme approfondie de la sécurité sociale qui garantit la pérennité budgétaire à moyen terme, qui garantit également des versements de pension de retraite et également des prestations pour les nouvelles générations, qui améliorent également les retraites les plus basses grâce à un complément de solidarité. Cela permet aussi d'unifier les sous-systèmes de prévision sociale dans un système qui est unique et qui présente des paramètres communs au fur et à mesure que nous augmentons l'âge de la retraite à 65 ans. Cela étant, le monde du travail doit faire face à ses propres défis. Je songe en particulier au fait que nous avons affaire aujourd'hui à une révolution technologique qui se caractérise par des processus d'automatisation et de robotisation, auxquels s'ajoutent l'incidence directe de l'intelligence artificielle. C'est une réalité qui provoque et continuera de provoquer la disparition imminente d'un grand nombre de postes de travail, notamment les plus vulnérables. Face à cette situation, il nous semble fondamental que les États réagissent en mettant au point et en développant les réseaux de protection sociale, en construisant et en promouvant le caractère formel du travail et en faisant en sorte que ceux qui perdent leur emploi puissent être protégés. Un autre défi consiste dans les changements dans la répartition du temps de travail, la possibilité de réduire la

journée de travail, les nouvelles formes de relations professionnelles qui vont de pair avec des changements technologiques importants déterminent l'importance de plus en plus marquée des compétences numériques. Cela permet de flexibiliser la durée du travail et d'intégrer des modalités qui sont moins rigides qu'auparavant. Ainsi, nous pouvons mieux définir ce que nous pouvons faire dans les différents secteurs et dans les différentes entreprises. Ce panorama nous permet de souligner l'importance du dialogue social tripartite et je dois dire que cela permettra de surmonter les défis qui nous attendent. Le dialogue social tripartite a joué un rôle fondamental dans notre pays tout au long de ces années. Cela nous a permis notamment de faire face à la pandémie, de faire face également aux conséquences de l'inflation et de nous redresser dans le domaine de l'emploi et du salaire. Enfin, nous tenons à saluer l'initiative prise par le Directeur général, qui est centré sur la justice sociale. Nous jugeons que cette initiative vient à son heure parce que si nous tenons compte de la conjoncture mondiale, il est nécessaire de concentrer nos efforts afin d'améliorer les conditions de vie de nos populations et de faire progresser l'édification de la justice sociale. Hélas, nous constatons que la justice sociale est actuellement gravement menacée car dans le monde, l'incertitude règne et nous avons affaire de plus en plus à des situations où nous constatons des violations flagrantes du droit international qui menacent la coexistence et l'avenir de nos peuples. Dans ce contexte difficile, l'OIT est appelé à jouer un rôle fondamental et c'est pourquoi nous souhaitons au Directeur général un plein succès dans la gestion de l'organisation et nous pouvons l'assurer de la pleine disposition de l'Uruguay à collaborer constructivement à cet effort. Merci.

M. Michail Shmakov

Travailleurs (Fédération de Russie)

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, camarades, aujourd'hui, nous sommes témoins de la naissance d'un nouveau système des relations internationales et de l'effondrement du monde unipolaire. Pendant un certain temps, nous devons vivre avec un nouveau paradigme. Le nouveau monde multipolaire exige que l'OIT joue un rôle spécifique, un rôle qui consiste avant tout à préserver les valeurs de l'organisation. À cette fin, l'OIT doit se dissocier des points de vue qui lui sont imposés par certains pays et faire en sorte que les valeurs soient respectées, de même que les conventions. Il s'agit de valeurs qui doivent être respectées dans tous les centres du monde multipolaire. Et je songe en particulier aux conventions fondamentales, les conventions 87 et 98. Pendant de nombreuses décennies, l'organisation a montré de manière convaincante qu'elle était capable de défendre les intérêts des travailleurs et de contribuer au renforcement du système des relations tripartites. Aujourd'hui, il faut faire en sorte que le tripartisme se développe dans chacun des pôles qui réapparaissent dans le monde. Il faut s'élever au-dessus des épreuves de force politique et économique, lorsque des pays souverains se voient frappés de sanctions illégitimes, qui, bien qu'elles profitent aux dirigeants de quelques pays ainsi qu'aux sociétés transnationales, menacent gravement de fragmenter l'économie mondiale, sapent les perspectives de justice sociale et jettent dans la misère des millions de personnes. L'humanité a déjà payé bien trop cher son passé fondé sur les blocs, l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT est partie intégrante du système normatif de l'OIT et cela permet de renforcer la primauté du droit dans un monde déchiré par les conflits. Nous partageons l'idée forte du rapport du Directeur général selon laquelle, pour parvenir à la justice sociale, nous devons régénérer le dialogue social à l'échelle mondiale. Ce dialogue doit prendre la forme de la coalition mondiale pour la justice sociale. La fédération des syndicats

indépendants de Russie est prête à contribuer à tous égards à la mise en œuvre de cette coalition. Nous nous sommes battus pendant des décennies pour que les principes et les valeurs de l'OIT deviennent le gouvernail de l'action de toute la société mondiale. Des propositions concrètes figurent dans le rapport et elles représentent un socle solide sur lesquels nous pourrions prendre des mesures décisives dans cette direction. Comme le souligne le rapport, l'effort qui tente à la justice sociale dépasse le cadre du monde du travail. Dans les pays où les inégalités et l'exploitation s'accroissent, où le déficit de travail décent est de plus en plus important, où les citoyens n'ont plus confiance dans leurs élites, la justice sociale est la condition indispensable de la paix et de la stabilité. La création de cette coalition ouvre de nouvelles possibilités pour intégrer le tripartisme et le dialogue social dans la coopération multilatérale au niveau mondial et également dans le cadre des BRICS. Le dialogue social est appelé à jouer le rôle de mécanisme mondial indispensable pour mener des négociations collectives à tous les échelons et notamment en ce qui concerne l'échelle mondiale, l'économie numérique, l'économie sur plateforme et le télétravail. Et il convient de défendre partout le monde du travail grâce à des salaires adéquats, à l'amélioration des conditions de travail, à l'obtention d'un emploi productif et librement choisi. Tout cela, c'est la contribution décisive au succès de la coalition. Le respect des droits du travail qui sont des droits inaliénables, est la condition préalable de la mise en œuvre du programme du travail décent de l'OIT et du programme des Nations Unies à l'horizon 2030. À cette fin, le monde doit faire preuve d'une plus grande solidarité et venir à la rescousse des pays en développement et des pays pauvres qui arrivent tout juste à se sortir des crises sans cesse nouvelles, qu'il s'agisse des catastrophes climatiques ou des conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Nous espérons que la mise en place de la coalition mondiale pour la justice sociale sera à la hauteur de ces objectifs et aboutira à des résultats réels et que cela nous permettra de nouer un nouveau dialogue social. Pour conclure, j'aimerais souligner une fois de plus que si l'OIT ne s'élève pas au-dessus des conflits conjoncturels du moment, conflits politiques, économiques et même militaires et si elle ne mène pas à sa propre politique, énoncée dans la constitution, l'organisation n'aura peut-être pas d'avenir et l'histoire centenaire de l'OIT risque de prendre fin. Merci.

M. Ekasit Kunanantakul

Employeurs (Thaïlande)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de la confédération des employeurs de Thaïlande, l'ECOT, je tiens à féliciter chaleureusement Monsieur Gilbert Hounbo qui est le 11^e Directeur général de l'OIT. Soyez assuré du plein appui de l'ECOT ainsi, pour vous et pour votre équipe. L'ECOT aimerait saisir cette occasion pour exprimer son appui à l'action de l'OIT pour faire progresser la justice sociale grâce au travail décent comme cela est souligné dans le rapport du Directeur général. Nous sommes fermement convaincus que la compétitivité durable des entreprises ainsi que le progrès social sont non seulement compatibles, mais s'épaulent mutuellement. Nous pensons aussi qu'il n'est pas possible de parvenir au développement durable sans travail décent. Ces dernières décennies, la Thaïlande a fait des progrès remarquables en matière de développement économique et social. De pays à faible revenu, elle est devenue un pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure. La croissance économique rapide a également conduit à une réduction significative de la pauvreté. Malgré ces progrès, la Thaïlande fait face à de nombreuses difficultés car le monde du travail change, la population vieillit et la Thaïlande se trouve piégée dans la

tranche des revenus intermédiaires car elle n'a pas réussi sa transition vers des emplois à haute productivité. Par conséquent, sa compétitivité diminue dans la région. Malgré l'augmentation rapide du taux de d'enseignement supérieur, des jeunes diplômés des universités ont des difficultés. À l'heure actuelle, la communauté des entreprises de la Thaïlande est décidée à appuyer la stratégie nationale. Nous ne devons pas oublier non plus que grâce aux mesures qui ont été prises dans différents domaines, nous avons pu augmenter les revenus. Nous avons également des programmes ambitieux qui concernent des objectifs à long terme de la Thaïlande. Nous avons par exemple une stratégie sur 20 ans. Nous avons également une stratégie qui a pour but de promouvoir le développement de la Thaïlande en mettant en place une économie autosuffisante. Ceci a pour but d'améliorer le bien-être de la population par le biais de mesures économiques, sociales et environnementales et grâce à une bonne gouvernance. Ainsi, nous avons également adopté un plan d'action ainsi qu'un plan concernant les droits de l'homme et nous avons également un modèle d'économie circulaire qui est préconisé par le gouvernement. Cela montre que la Thaïlande est vraiment décidée à poursuivre dans la voie du développement. Nous avons également mis en place un système de sécurité sociale qui concerne tout le monde, y compris les travailleurs du secteur informel ainsi que les travailleurs vulnérables. La communauté régionale est prête à appuyer les activités menées par la Thaïlande pour renforcer sa compétitivité. L'ECOT travaille de pair avec le gouvernement, avec les parties prenantes pour renforcer la productivité et pour promouvoir de bonnes pratiques dans le monde de l'entreprise. Nous sommes favorables à une coalition mondiale pour la justice sociale comme cela est précisé dans le rapport du Directeur général. Nous appuyons le tripartisme et le dialogue social et nous pensons qu'il faut faire en sorte que la justice sociale soit assurée grâce au travail décent. À cet égard, nous devons rappeler que le gouvernement a ratifié la convention 144 sur les consultations tripartites. Pour terminer, j'aimerais dire que nous avons une organisation unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs travaillent de pair avec le gouvernement. Il s'agit d'un organisme tripartite qui permet à chacun d'être assis à la même table, ici à l'OIT. Merci.

M. Thulas Nxesi

Gouvernement (Afrique du Sud)

Merci beaucoup, Monsieur le Président de la CIT. Chers chefs de délégations, chers délégués. C'est un honneur pour moi que de m'exprimer devant vous lors de la 111e session de la CIT au nom de la délégation sud-africaine. Je tiens remercier et remercier l'OIT de son engagement sans faille pour la justice sociale dans le monde. Nous nous félicitons du rapport du DG de l'OIT qui répercute justement le sentiment que nous avons en Afrique du Sud, nous qui appelons de nos vœux la justice sociale et qui cherchons les moyens d'y parvenir. Aujourd'hui, nous sommes face à un grand nombre de défis qui menacent la justice sociale dans le monde. Cet ensemble de crises qui s'inscrit dans le sillage de la pandémie, exacerbe les inégalités, empêche un investissement adéquat dans les systèmes de protection sociale et requiert toute notre attention et toute notre coopération. À la lumière de ces défis, l'idée de forger une coalition mondiale pour la justice sociale est très encourageante. Elle pourra faire de la justice sociale un impératif de politique internationale. Elle permettra de renforcer la coopération entre l'OIT et d'autres acteurs nationaux et internationaux. Ainsi, on pourra renforcer la capacité des pays à l'heure de combler leurs lacunes en matière de justice sociale et contribuer ainsi au bien-être des gens et aux sociétés collectives. Mettre en place un socle de protection sociale conformément à la recommandation de

l'OIT, par ailleurs, peut aussi mener un grand nombre de résultats favorables, augmenter le PIB par habitant, augmentation aussi de la solidarité, création de sociétés plus justes et plus inclusives. Un socle de protection sociale est une pierre angulaire d'une société qui fonctionne bien, un filet de sécurité pour les populations et la garantie d'une vie digne pour tous. Le dialogue politique joue un rôle essentiel à l'heure de faire avancer la justice sociale dans toutes les prises de décision, et ce à tous les niveaux. Une coalition mondiale pourrait permettre justement de créer une enceinte à cette fin pour bien comprendre les défaillances et pour retrouver des stratégies intelligentes à l'heure de trouver des solutions via le dialogue social, et la mise en œuvre du programme pour le travail décent ou de l'agenda pour le travail décent de concert avec les ODD est extrêmement important, et c'est ainsi aussi que l'on pourra veiller à ce que la justice sociale soit consacrée dans le développement durable. Pour atteindre tous ces objectifs très importants il faudra bien souligner aussi l'objectif 17, qui souligne les partenariats, la stabilité pour les pays en développement et le financement du développement et l'importance aussi que revêt le commerce et sa gouvernance. Et c'est pour cela qu'il faut une action mondiale pour renforcer les cadres existants et pour inciter la Banque mondiale, l'OMC, l'OIT et le FMI à s'engager plus avant. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Les initiatives existent, elles ont le même objectif, elles ont les mêmes buts. Alors donnons la priorité à la coordination internationale, créons une approche harmonisée et cohérente vis-à-vis de la justice sociale. Nous sommes à sept ans de 2030. En facilitant des dialogues de haut niveau et en renforçant la cohérence des politiques, la coalition mondiale pourra aider les pays de façon efficace pour promouvoir un développement équitable et la justice sociale. N'oublions pas non plus le rôle crucial que joue la composition tripartite de l'OIT, à l'heure de façonner ses politiques tant au niveau national que international. Le succès de la coalition pourra s'appuyer sur le dialogue social et le tripartisme. Et c'est ainsi que les trois mandats pourront nous aider à mettre en place des politiques inclusives, promouvoir le dialogue social, promouvoir le développement durable. Il nous faut donc brider et donner plus d'impulsion à ce pouvoir tripartite pour créer des économies plus résilientes et plus inclusives. Restons aussi sensibles au moment charnière auquel nous nous trouvons à l'heure actuelle. Inégalités dans les sociétés, discrimination, précarité, crises de tous genres, c'est eux les freins à la transition juste. Hors, il nous faut inverser cette tendance pour le bien-être des travailleurs dans le monde et pour un avenir plus équitable. Souscrivons au rapport du DG, forgeons une coalition pour la justice sociale, nous lui souhaitons au Directeur général plein succès dans ses efforts et nous espérons que le sommet pour du monde du travail pourra déjà traduire ces incitations pour que la justice sociale soit une réalité pour tous. Rassemblons-nous tous et toutes dans cet effort pour un avenir meilleur pour les générations qui nous suivront, je vous remercie.

Mme. Raquel Cecilia Kismer de Olmos

Gouvernement (Argentine)

Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de m'exprimer devant vous, et de m'adresser à vous, les délégués présents à cette Conférence. Nous sommes fatigués des crises récurrentes et en Argentine, notre gouvernement, mené par Alberto Fernandez, a une certitude. Les réponses ne se trouvent pas dans les manuels de ceux qui croient dans un néolibéralisme économique, qui pensent que le pouvoir et le capital financier peut diriger la vie des personnes, le destin des communautés, la durabilité des planètes, autant de variables d'ajustement de la cupidité qui marque les systèmes économiques et sociaux dominants. Et bien au contraire, nous, nous

aspirons à autre chose, de façon tout à fait similaire à ce que propose le Directeur général de l'OIT, Monsieur Gilbert Hounbou et à ce que propose le secrétaire général des Nations Unies au sujet de l'accélérateur mondial de l'emploi, nous souscrivons aussi à la doctrine selon laquelle la justice sociale se trouve au centre de toute politique de l'État. Le centre du pouvoir politique doit incorporer les intérêts des gens qui travaillent. Il s'agit là d'une valeur qui caractérise ce que nous appelons une démocratie pleine de justice sociale. Mon pays, la République d'Argentine, dispose d'une longue tradition dans cette recherche. Notre pays a lutté ces 80 dernières années. Depuis, le justicialisme dans l'enceinte politique nous montre bien que personne ne prospère dans une communauté qui ne prospère pas. À la lumière de cela, il faut respecter pleinement les droits au travail, les droits sociaux et écologiques, il faut reconnaître et renforcer les partenaires sociaux. Il faut garantir le droit à la syndicalisation, le dialogue tripartite. Il faut établir la parité homme-femme. Autant de conditions sine qua non pour mettre en place un système dans lequel on peut prospérer dans la démocratie sociale. Dans un monde mondialisé, il n'y a peu de réponse nationale exclusivement. C'est pour cela qu'il faut une gouvernance mondiale, qui renforce les principes que je viens d'énoncer. Il faut mettre fin aux inégalités systématiques et il faut trouver des solutions au problème de la dette externe des pays en développement, et il faut contribuer à repenser toute l'ingénierie financière ainsi que le commerce international, qui ont mené à cette concentration inédite de l'économie et des richesses qui fatiguent tant et épuise l'humanité. Et c'est pour cela que c'est avec grand enthousiasme que nous allons accompagner la création d'une coalition mondiale pour la justice sociale. Enfin, le concept de justice sociale pourra être mis au cœur du débat politique, et cela permettra de mettre en adéquation les programmes économiques, financiers, écologiques, de genre et sociaux, pour trouver une prospérité commune, en paix, comme le demande le pape François dans *Fratelli tutti*, il nous faut une éthique des relations internationales. Autrement, nous ne vivrons jamais sans conflit. Nous serons toujours dans un monde où les personnes ne peuvent pas assurer leur existence avec un travail décent, en ayant des revenus suffisants et en pouvant jouir d'une sécurité physique. Jamais nous ne pourrions jouir de la libre association, que ce soit d'employeurs ou de travailleurs. Mon pays connaît cette recherche, il dispose d'une trajectoire, justement vers une protection sociale solide grâce à un système de négociation collective tripartite, et ce, tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Il s'agit là d'un élément de paix et de cohésion sociale. Alors, il est temps d'affirmer au niveau mondial le rôle phare que joue la justice sociale. Il faut renforcer les syndicats et leur représentation sectorielle. Il faut renforcer le rôle du dialogue tripartite, renforcer les organisations des entrepreneurs. C'est là que nous pourrions vraiment bâtir sur un patrimoine social indispensable pour une vie en communauté organisée, comme nous l'appelons, à laquelle nous aspirons et qui sert de modèle de référence pour toutes les instances de dialogue multilatéral. Je vous remercie.

M. Zulfiqar Haider

Gouvernement (Pakistan)

Merci Monsieur le Président. Chers délégués, Mesdames et Messieurs. Salam aleikoum et bonjour. Permettez-moi tout d'abord de vous saluer cordialement de la part du peuple du Pakistan. Conformément à la vision du Directeur général de l'OIT, le Pakistan s'engage vis-à-vis de la promotion de la justice sociale sur la base de l'équité, de la solidarité et de l'égalité des droits pour tous. Nous nous félicitons des recommandations qui se trouvent dans le rapport. Elles sont en parfaite adéquation

avec nos propres efforts pour avancer dans les domaines cités par le DG. Nous avons connu un grand nombre d'inondations qui ont mis à mal notre population et notre force de travail. C'est ainsi que le Pakistan a réagi en mettant en place des stratégies solides et des politiques pour renforcer les mesures de protection sociale et veiller à maintenir l'emploi dans le sillage de ces catastrophes. Des programmes d'aide ont été mis en place pour donner des opportunités d'emploi à toutes les personnes touchées et pour maintenir la stabilité économique et maintenir leurs moyens de subsistance pendant la phase de récupération. Ces efforts contribuent tous à la reconstruction des communautés et permettent aux personnes de participer activement à la création d'une nation plus résiliente. Le Pakistan s'enorgueillit de son économie informelle, elle sert de colonne vertébrale à notre pays. Nous sommes pleinement investis pour reconnaître et protéger les droits de ceux qui travaillent dans ce secteur. Ces dernières années, nous avons adopté un grand nombre de nouvelles lois dans les provinces afin de réglementer et d'améliorer les conditions de travail pour les travailleurs informels, et cela inclut aussi les travailleurs domestiques, les travailleurs qui travaillent depuis la maison et les travailleurs agricoles. Grâce à ces lois, les prestations sont meilleures et notamment pour les femmes travailleuses, et prévoient des salaires minimums, des réglementations du temps de travail, des horaires de travail, des droits aux congés et la SST. Le Pakistan continue de respecter pleinement les normes internationales du travail et nous avons ratifié un grand nombre de conventions. Notre législation nationale a repris ces normes et nous avons mis au point une stratégie de ratification sur cinq ans avec l'aide de notre bureau de l'OIT au Pakistan. Les conventions prioritaires pour la ratification portent sur le travail forcé, la SST dans les mines, la protection de la maternité, les travailleurs domestiques et le travail maritime. Le PPTD du Pakistan pour la période 2023-2027 a été signé par le gouvernement et les partenaires sociaux cette année, en mai. On y esquisse quatre priorités qui mèneront à améliorer les conditions de travail et qui promouvront une société inclusive et équitable. Tout d'abord, nous mettons en haut de la priorité du redressement économique du Pakistan, le travail décent. Il est au cœur du développement et de notre réponse au changement climatique, aux catastrophes naturelles et au conflit. Intégrer les principes du travail décent mènera à une croissance inclusive, durable et centrée sur les travailleurs. L'OIT nous soutient pendant cette transition. Deuxièmement, nous nous concentrons aussi sur la protection sociale pour tous et notamment la mise en place d'un système de protection maladie pour tous. Nous nous engageons en faveur de l'agenda 2030 et nous allons rejoindre l'accélérateur mondial. Il nous faut aussi créer un espace budgétaire et mettre en œuvre des réformes juridiques pour une protection sociale garantie. Par ailleurs, nous mettons aussi la priorité sur la mise en œuvre des normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail. Grâce au programme « Mieux travailler », en coopération avec l'OIT et l'IFC, nous avons pu enregistrer un grand nombre de progrès pour ce qui est des conditions de travail, la sécurité et la conformité avec les normes internationales du travail, et notamment dans le secteur du textile. Nous travaillons d'arrache-pied, en coopération avec l'OIT pour faire des progrès dans la formalisation, l'accès, le développement des PME, le renforcement des capacités, de la diversification et l'autonomisation des femmes entrepreneuses. Enfin nous nous engageons pleinement pour un monde du travail sain et salubre, sensible à la question genre et libre de violence et de harcèlement. Nous mettons l'accent sur les conventions portant sur la SST et nous travaillons avec l'OIT pour mettre en place un centre d'excellence SST. Notre gouvernement est aussi près de la ratification de la convention sur le démantèlement des navires de l'OMI pour plus de santé sécurité dans le secteur. Enfin, nous sommes déterminés à travailler dans le cadre d'une transition juste pour la création d'une protection sociale pour le développement d'un capital humain et pour le droit au travail

dans le respect des normes internationales du travail. La vision du gouvernement du Pakistan et du DG de l'OIT sont les mêmes, et nous nous réjouissons déjà maintenant de mener ensemble un effort collectif pour faire avancer la justice sociale pour tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Dato Awg Haji Ahmaddin Haji Abd Rahman

Gouvernement (Brunéi Darussalam)

Monsieur le Président, excellences, Mesdames et Messieurs, tout d'abord au nom de ma délégation, je tiens à féliciter chaleureusement son excellence Monsieur Ali bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar, de son élection au poste de Président de la 111e Conférence internationale du travail. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à son Excellence Monsieur Gilbert Houngbo, Directeur général de l'organisation internationale du travail, qui a convoqué le sommet mondial du travail de cette année sur le thème la justice sociale pour tous. Je suis heureux de me joindre aux autres mandants pour dire combien nous apprécions le rapport complet présenté par le Directeur général sur la justice sociale. Le Directeur général a souligné l'importance qu'il y avait à traiter des questions qui découlent des défis et des réalités d'aujourd'hui. Cela exige un effort conjoint, ainsi qu'une approche ou un mécanisme tripartite distinct. Vous avez souligné combien il était nécessaire que les entités tripartites utilisent efficacement les opportunités stratégiques qui existent, tant au niveau national qu'international. C'est pourquoi le Brunei Darussalam demeure attaché à la promotion de l'emploi plein et productif ainsi qu'au travail décent pour tous, comme cela est d'ailleurs énoncé également dans les objectifs du développement durable des Nations Unies. Brunei Darussalam souligne que la justice sociale et l'équité dans le monde du travail permettent de faire face aux inégalités systémiques qui entravent le progrès et perpétuent la discrimination. La déclaration de l'ANASE sur le renforcement de la protection sociale indique notre engagement pour renforcer le bien-être et les moyens d'existence des peuples de la région de l'ANASE et pour leur assurer un accès équitable aux possibilités de développement humain, de bien-être social et de justice. Par ailleurs, le Brunei Darussalam s'efforce de respecter les normes internationales ainsi que les politiques visant à protéger les droits de l'homme fondamentaux et les groupes vulnérables. Pour ce faire, nous prévoyons des possibilités de renforcer l'inclusivité et de réduire la discrimination contre la race, le handicap ou le statut. Brunei Darussalam a d'ailleurs promulgué une ordonnance sur le handicap en 2021, qui protège les personnes handicapées contre la négligence et les comportements violents. En outre, l'amendement à la loi sur les pensions de vieillesse et pour handicapés va renforcer les soins accordés aux personnes ayant des aptitudes différentes et prévoit l'octroi de subsides à ceux qui sont autorisés à y souscrire de façon que personne ne soit laissé de côté. Nos efforts visent à préserver l'élan pour renforcer la justice sociale dans toutes les sociétés. J'en veux pour preuve notre engagement continu à investir dans l'enseignement, dans le renforcement des compétences et dans les programmes de développement et de formation. Ceux qui ont des compétences qui ne correspondent pas aux demandes de l'industrie pourront participer à des programmes organisés par différentes institutions dans le pays. Pour renforcer encore nos ambitions au niveau mondial, ainsi que les valeurs de la justice et de l'équité pour tous notre gouvernement a fait des efforts substantiels pour veiller à ce que tous les membres de la société dans notre pays aient accès aux services de base ainsi qu'au possibilités de développement économique et professionnel grâce à un système de bien-être social qui assure à titre gratuit les soins de santé, l'éducation et qui prévoit aussi une aide au logement pour les familles à faible revenu, de façon

que tout le monde puisse avoir accès aux services de base, quelle que soit sa situation économique et sociale. Brunei Darussalam reconnaît les difficultés et les disparités que rencontrent les travailleurs locaux et les travailleurs migrants. Brunei Darussalam est décidé à mettre en œuvre la solidarité, à protéger les droits des travailleurs tout en promouvant l'équité sur le lieu de travail. La ratification de la convention numéro 29 sur le travail forcé accélérera grandement notre progrès en vue de la justice sociale. Cela nous permettra de nous aligner sur les aspirations de ce sommet qui vise à réformer et à démanteler les injustices sociales et les inégalités, notamment dans le cadre des conflits du travail. En outre, l'ordonnance sur l'emploi fixe des normes d'emploi qui comprennent notamment la réglementation des heures de travail, le droit aux congés et d'autres conditions de travail fondamentales. Dans le domaine des conflits du travail et des différends, nous avons mis en place un mécanisme de règlement qui est conforme à la négociation collective. Pour conclure, nous reconnaissons que faire progresser la justice sociale n'est pas un effort qui se fait en une seule fois. Il s'agit d'un engagement de longue haleine qui exige que tout le gouvernement s'implique et qu'il y ait l'unité entre la nation et le peuple pour forger une communauté marquée par l'inclusion et l'harmonie. Nous devons investir dans l'éducation, minimiser les disparités économiques, aider les groupes vulnérables et encourager l'empathie de façon que la justice sociale règne pour tous. Merci.

M. Abdulrahman Al Awar

Gouvernement (Émirats arabes unis)

Merci excellences pour vos commentaires. Merci, Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir de prendre la parole ici même devant la 111e Conférence internationale du travail.

M. Antonio Fernando Varela Bohórquez

Gouvernement (Pérou)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de la 111e session de la Conférence internationale du Travail, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous dans le cadre de la 111e Conférence internationale du travail et de vous transmettre les salutations fraternelles de la Présidente constitutionnelle de la République du Pérou, Madame Dina Ercilia Boluarte Zegarra. Tout récemment, le Pérou a su préserver les institutions démocratiques. Elle a pu assurer la succession à la présidence de la République en respectant les dispositions constitutionnelles et en suivant les lignes directrices de la charte démocratique interaméricaine. Et ce, après un coup d'état déplorable au cours duquel on était prêt à dissoudre le parlement et à ne pas respecter les institutions démocratiques. Malheureusement, dans cette enceinte internationale, nous avons entendu des affirmations qui sont étrangères à la réalité en ce qui concerne notre pays. Nous avons entendu dire que notre pays était gouverné par une Présidente de fait, rien n'est plus éloigné de la réalité, car au Pérou, il existe un État démocratique dans lequel les citoyennes et les citoyens peuvent exprimer leur avis de manière différente de celle du gouvernement, comme cela peut être observé clairement lors des diverses interventions des employeurs et des travailleurs qui m'ont précédé au cours de cette réunion internationale importante. De même, nous sommes convaincus que nous pouvons trouver des points d'accord qui sont importants et en particulier dans le monde du travail et de l'emploi. C'est un monde dont la dynamique

évolue au fur et à mesure que la société se transforme au niveau mondial et local. Cela a pour conséquence que nous devons relever un défi sous la bannière du tripartisme et du dialogue social. La présente Conférence internationale du travail est le contexte approprié pour continuer d'avancer vers notre objectif commun. À cette fin, nous avons mis au cœur de notre gestion la lutte pour assurer la formalisation du monde du travail. C'est la pierre angulaire du travail décent et de la protection sociale. C'est en ce sens que nous avons continué de mettre en œuvre le plan d'action sectoriel intitulé « Pour davantage de travail formel 2022-2023 ». L'objectif de ce plan est d'intégrer dans le secteur formel du travail 752 983 travailleurs qui viennent du secteur informel. De plus, par le biais du centre intégré intitulé « Formaliza Pérou », nous assurons des services d'orientation, de formation et d'aide technique aux employeurs pour assurer la formalisation du monde du travail. Ce centre intégré compte des bureaux dans 22 départements du Pérou. Comme vous pouvez le constater, nous travaillons sur des projets normatifs qui assurent des dédommagements aux employeurs afin qu'ils préservent l'emploi formel. Nous travaillons en particulier dans les départements septentrionaux du Pérou, afin d'atténuer les effets des fortes pluies qui ont eu lieu à récemment. Grâce à cette mesure, nous avons pu créer 165 000 emplois dans le secteur formel. Par ailleurs, le gouvernement constitutionnel a tout intérêt à vous faire part de ses profonds regrets suite aux événements lamentables qui se sont produits le mois dernier et au cours desquels des mineurs sont décédés. Que ces humbles paroles viennent honorer leur mémoire. À cet égard, la sécurité et la santé au travail est un des piliers de notre politique nationale de sécurité et de santé au travail d'ici 2030. C'est également le fruit du dialogue social tripartite et du Conseil national de sécurité et de santé au travail. Ainsi, dans le domaine de l'inspection du travail, la direction générale de l'inspection du travail a effectué cette année 5 295 visites d'orientation afin d'assurer la prévention des risques liés au travail. De cette manière, elle a contribué à l'adoption de mesures de protection pour garantir la sécurité et la santé de 111 474 travailleur. En outre, cette année, nous allons effectuer 150 inspections de la sécurité et de la santé au travail, aussi bien dans les mines, en particulier dans les mines de taille moyenne et dans les grandes mines. De même, le ministère du travail et de la promotion de l'emploi du Pérou est particulièrement ouvert au renforcement des réflexions tripartites menées sur la ratification de la convention 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs et de la convention 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. En ce qui concerne les prestations sociales, le pouvoir exécutif a mis au point une proposition visant à créer un nouveau système de prévoyance au Pérou. Ce que nous recherchons, c'est de mettre en place progressivement la couverture universelle et de garantir un socle de protection sociale minimale. De même, avec l'assistance technique de l'OIT, nous avons travaillé à l'élaboration d'une proposition intitulée « Schéma intégral de protection contre le chômage ». Il s'agit d'un mécanisme de protection sociale contre le chômage. Tout ce que je viens de dire Mesdames et Messieurs, s'appuie sur notre vocation pour le dialogue social. En effet, le dialogue social est une des principales préoccupations de la Présidente de notre République. Dès le premier jour de son entrée en fonction, elle a mis l'accent en particulier sur la relance du Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi, et c'est en ce sens qu'elle a mise en place huit tables de travail avec quatre centrales syndicales et quatre syndicats d'entreprises. Enfin, je réitère que le Pérou est attaché aux principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail et que cela s'appuie sur les valeurs démocratiques dans lesquelles nous nous enracinons. Merci beaucoup.

M. Antonio de Lisboa Amâncio Vale

Travailleurs (Brésil)

Bonjour, nous nous félicitons de l'initiative du Directeur général de l'OIT qui souhaite lancer une coalition mondiale pour la justice sociale. Je souligne une chose, la paix et la justice sociale sont les principes qui sont à la fondation de cette organisation consacrée dans la déclaration de Philadelphie. Monsieur le Président, parmi les sujets de cette Conférence, nous trouvons la transition juste, il faut baisser les teneurs de gaz carbonique dans l'air et ça c'est urgent, mais ça ne peut pas se faire au détriment des travailleurs et notamment la grande majorité pauvre pour qui finalement il ne reste que des valeurs trop élevées de gaz carbonique justement. L'analyse de l'impact des avancées technologiques et de l'intelligence artificielle dans le monde du travail sont alarmants. Les gains de productivité ne profitent pas aux sociétés, plutôt, ils concentrent les richesses et les revenus. Dans cette décennie du 21^e siècle, nous avons encore dans le monde 160 millions d'enfants qui travaillent et 50 millions de personnes en travail d'esclavage moderne, plus de 4,1 milliards de personnes n'ont pas accès à la protection sociale, plus de 2 milliards de travailleurs sont dans l'emploi informel sans accès aux droits, en luttant pour garantir à leurs familles de quoi survivre. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une personne sur deux travaille dans des conditions d'informalité et sont à risque de tomber dans la pauvreté deux à cinq fois plus élevée. C'est ce qui caractérise finalement le travailleur pauvre, celui qui ne peut pas subvenir aux besoins de sa famille en dignité. Selon Oxfam, 1% des plus riches du monde concentrent deux tiers de la richesse générée. En 2020, 42 trillions de dollars, donc six fois de plus que 90% de la population mondiale a gagné pendant cette même année. Alors oui, une coalition mondiale pour la justice sociale est urgente, mais la question qui se pose est la suivante : comment est-ce qu'on l'a bâti ? À mon avis, on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pour plus de justice sociale, il faut se confronter aux causes et aux déclencheurs des injustices. Il faut réglementer le travail dans les chaînes mondiales, qui concentrent les revenus entre quelques mains de quelques personnes et quelques régions. Nous connaissons bien les différences qui existent entre la qualité et la valeur du travail dans les pays qui sont sièges des grandes entreprises multinationales et la fin de la chaîne de d'approvisionnement où le travail est toujours précaire, où les inégalités sont énormes, où l'exploitation des richesses naturelles mène à un déséquilibre environnemental. Il faut réglementer le travail des chaînes d'approvisionnement mondiales, c'est un défi énorme pour la justice sociale. Par ailleurs, des millions de travailleurs, et notamment des jeunes, sont exploités par des entreprises de plateforme. Nous avons mené une étude au sein de notre syndicat, la CUT. La justice sociale exige que l'on impose ces entreprises, qu'on réglemente le travail et qu'on garantisse des droits et des revenus dignes aux travailleurs. Par ailleurs, des milliers de transactions financières internationales se font tous les jours vers des paradis fiscaux et on ne donne rien aux masses populaires et notamment dans le Sud global. Le système financier actuel bénéficie aux plus riches et les politiques budgétaires imposées par le FMI étouffent les pays les plus pauvres, en leur ôtant toute capacité d'investissement dans des politiques sociales, ce qui génère plus de pauvreté, il faut en finir avec les paradis fiscaux. Il faut imposer les grandes fortunes et les transactions financières pour la justice sociale. Aujourd'hui, l'emploi informel est une réalité pour la grande majorité des travailleurs et des travailleuses dans les pays en développement. Hors, il faut recommencer, il faut mettre en œuvre la recommandation 204 de l'OIT. C'est ça qui revient à promouvoir la justice sociale. Monsieur le Président, au bout de sept ans tragiques où les droits humains du travail et environnementaux ont été attaqués en

pleine figure, nous vivons aujourd'hui au Brésil des circonstances dans lesquelles la démocratie est revenue victorieuse et où le gouvernement s'emploie au dialogue social, et à la protection des plus vulnérables. La politique de valorisation du salaire minimum a été reprise, ce qui bénéficie à 54 millions de personnes et le gouvernement a envoyé au parlement un projet de loi pour la ratification des conventions 190 et 156 de l'OIT. Nous avançons assez rapidement dans leur réglementation du travail des plateformes pour garantir des droits aux travailleurs, notamment du transport et pour les livreurs de marchandises. Et puis ensuite, un autre groupe de travail qui a été mis en place par les centrales syndicales débat aujourd'hui de la du renforcement de la négociation collective, si chère aux travailleurs et à notre organisation, la CUT. La reprise du dialogue social qui a été suspendue ces sept dernières années facilite aussi la mise en œuvre de toutes ces politiques d'inclusion sociale. Nous pensons que le Brésil est encore face à de grandes difficultés, mais nous sommes à la recherche de plus de justice sociale. Merci.

M. Alexei Buzu

Gouvernement (République de Moldova)

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Vice-Président, excellences. À l'heure où je vous parle, la guerre fait rage en Ukraine pour la deuxième année. Depuis cette journée fatidique en février où 800 000 réfugiés ont traversé notre frontière, 100 000 ont décidé de rester dans notre petit pays de 2,6 millions. Cela correspond à 4% de notre population, le plus haut nombre de réfugiés par habitant en Europe. Cet hiver, les Moldaves ont vu leurs prix énergétiques se multiplier par sept en arrivant à des niveaux ingérables, une inflation à deux chiffres continue d'exercer une pression forte sur les travailleurs et les entreprises, et ce pour une population qui est déjà dans une situation très précaire. Et je remercie le Directeur général de l'OIT de sa visite au Moldova, alors que nous avons tant besoin de soutien, cela nous donne de l'espoir. Et c'est vrai, nous avons de l'espoir puisque depuis juin dernier, le Moldova est candidat à l'Union européenne. Notre trajectoire vers un monde libre est maintenant clair. Nous ne nous sommes pas laissé abattre. Nous avons travaillé sans relâche pour atténuer les impacts de la crise tout en menant à bien des réformes structurelles. Je remercie tous les pays et toutes les organisations internationales, dont l'ONU, qui nous ont soutenu dans ces efforts. Chers délégués, je souscris pleinement à la vision esquissée par le Directeur général dans son rapport. "Permettez-moi de vous donner quelques exemples des mesures que nous prenons pour réaliser cette vision. Les prix de l'énergie et l'inflation ont reconfirmé l'importance que revêt la protection sociale. Grâce au soutien de nos partenaires internationaux, mon gouvernement a mis en place un système d'indemnisation novateur. Des centaines de milliers de ménages ont pu recevoir 60% de leurs factures énergétiques pour leur permettre de vivre l'hiver avec dignité. Le gouvernement a aussi mis en place des mesures de soutien pour les familles avec enfants. Une législation récente prévoit davantage de structures de crèches pour que les femmes puissent participer au marché du travail et puis nous doublons nos efforts aussi pour nous atteler au travail informel. Nous avons aligné le mandat de notre service d'inspection au travail avec les conventions de l'OIT. Nous mettons en place des visites fortuites et inopinées, et nous aidons les employeurs dans la transition vers le travail formel. Notre gouvernement a également mis en place un système de bond pour mieux enregistrer les travailleurs. Notre agence nationale pour l'emploi et notre service d'inspection au travail sont en cours de réforme structurelle pour permettre un accès au travail décent et la protection au travail. Nous sommes déterminés, nous voulons soutenir l'intégration au marché du travail et notamment

pour les groupes vulnérables et les personnes porteuses d'un handicap. Pour la première fois, avec le soutien de l'OIT, les inspecteurs du travail traversent des modules de formation intensifs pour justement mieux accompagner le changement du monde du travail. En tant que ministre, je trouve que la pauvreté des enfants est un phénomène extrêmement consternant. Avec mes collègues, nous avons lancé une réforme d'assistance sociale et du système d'assistance sociale. Ainsi, nous aspirons à ce que tout enfant et tout adulte puisse jouir de services publics de qualité. Je viens moi-même des rangs de la société civile et à ce titre, je suis convaincu qu'une politique efficace devra émaner d'un dialogue social de qualité. Nous continuerons de déployer tous nos efforts pour construire la confiance, consolider la culture du consensus comme meilleure approche à la prise de décision. Mesdames et Messieurs, je viens d'une région qui est marquée par la guerre et d'autres crises. Mon message à votre adresse est clair, rassemblons nos forces, nous soutenons pleinement la création d'une coalition pour la justice sociale. Inspirons-nous les uns des autres et continuons de poursuivre le même objectif, la justice sociale pour tous. Je vous remercie.

M. Younes Sekkouri

Gouvernement (Maroc)

Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord féliciter l'Organisation pour la maturité dont ont fait preuve tous les États membres pendant la présente session. En effet, nous avons eu un long débat sur le budget et sur les priorités de la déclaration et je crois qu'il est temps pour nous tous de saisir cette occasion et de nous poser une question importante et cruciale. Souhaitons-nous que cette organisation soit une organisation technique, ou est-ce que nous voulons que cette organisation soit une organisation politique avec un véritable impact sur l'emploi et le travail décent et sur bien d'autres thèmes encore ? Je crois que notre devoir, notre responsabilité commune aujourd'hui est de promouvoir une nouvelle génération du multilatéralisme et nous ne saurions le faire si nous ne mobilisons pas nos gouvernements, les employeurs, les syndicats, pour veiller à ce qu'il y ait un consensus sur ce que nous voulons présenter au monde et aux générations futures dans tous les pays. Nous avons besoin d'une organisation qui soit à la fois efficace et efficiente et qui tienne compte des priorités dans la vie réelle. Priorités de nos populations et de nos citoyens. Et c'est la raison pour laquelle je tiens à remercier, à encourager le Directeur général des efforts qu'il fait chaque jour avec vous tous, États membres, pour que nous puissions transformer notre organisation pendant cette époque post COVID. Cela étant, je crois que nous n'avons pas d'autre choix. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres organisations qui puissent jouer ce rôle, en raison de la composition très spécifique et unique de cette organisation qui est tripartite. Mais soyons pragmatiques et essayons de façonner cet effort international en le nourrissant de notre expérience, car bientôt, demain, nous allons commencer le sommet sur le monde du travail et bien sûr nous souhaitons apporter notre contribution à ce sommet. Il est un domaine qui est important pour nous tous et c'est le dialogue social. Le dialogue social est un domaine dans lequel nous pouvons aboutir à de nombreux accords. Par le passé, nous avons obtenu des accords historiques grâce au dialogue social. Les représentants des syndicats ici présents, de même que les représentants des employeurs le savent, si nous parvenons à nouer le dialogue social en des périodes très difficiles sur le plan économique, sur le plan de l'inflation et compte tenu de toutes les conditions que connaissent actuellement nos pays, c'est parce que nous voulons agir de manière responsable vis-à-vis de nos citoyens en cette période difficile. Le dialogue social nous permet non seulement d'assurer la paix

sociale, qui est évidemment fondamentale, qui est le fondement même de tout dialogue social. Il nous permet aussi de lancer trois réformes qui sont cruciales et très importantes dans le secteur de l'éducation, dans le secteur de l'enseignement supérieur, et dans le secteur de la santé. Le deuxième domaine que nous devons aborder de manière tout à fait responsable, c'est la protection sociale. Sa Majesté le roi Mohamed VI a lancé un programme pour assurer la protection sociale de tous les travailleurs. Ainsi il y a 11 millions de marocains qui maintenant ont accès à la couverture universelle. Cela est inscrit dans le budget. Cela a exigé bien sûr, beaucoup de concessions de la part du gouvernement, mais nous avons réussi à le faire. Et maintenant, cette année, l'année suivante et l'année encore suivante, nous allons faire tout le nécessaire pour assurer la protection sociale par le biais d'allocations familiales, d'indemnités en cas de perte d'emploi et de l'extension des prestations à tous les travailleurs qui n'ont pas perçu un salaire classique. D'autre part, je tiens aussi à insister sur un autre volet, celui de l'apprentissage. Je crois que l'apprentissage est vraiment un bon moyen d'assurer l'accès au monde du travail. Nous avons plus de 600 000 personnes qui participent aux activités de formation professionnelle et Sa Majesté le roi Mohammed VI a mis en place ce que nous appelons les villes de l'apprentissage, les villes des compétences. Cela nous permet de travailler ensuite dans des secteurs tels que l'industrie automobile ou d'autres secteurs. Donc c'est important que cette population ait la possibilité de trouver les clés du succès. Mesdames et Messieurs, je ne veux pas abuser de votre temps. Je voulais simplement dire que nous sommes vraiment aux côtés de l'OIT et du Directeur général et que nous entérinons pleinement cette initiative à laquelle nous souhaitons un plein succès. Merci.

Mme. Jyotsna Shrestha Subba

Employeurs (Népal)

Monsieur le Président, excellences, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à vous saluer chaleureusement, namasté à tous. Je suis très heureuse d'avoir la possibilité de m'exprimer pendant cette séance plénière de la 111e Conférence internationale du travail. Il est important que nous puissions participer à cette Conférence en personne après trois ans. Nous avons connu la période difficile de la pandémie de COVID qui a eu de graves répercussions sur les activités socio-économiques ainsi que sur la vie humaine pendant les trois dernières années. Nous avons tous été aux prises avec les chocs de la récession économique qui ont retardé le processus de développement. Nous remercions le Directeur général du rapport qu'il a présenté et qui analyse la situation mondiale actuelle ainsi que la réalité sur le marché du travail. Le rapport souligne aussi les défis multiples qui accompagnent le processus de la transformation sociale. Nous apprécions l'idée d'une coalition mondiale et d'une action entreprise par toutes les parties prenantes pour faire progresser la justice sociale. Nous tenons à remercier le Directeur général d'avoir préparé ce rapport très complet. L'interdépendance au sein de notre économie mondialisée est une réalité incontestable, la crise économique, l'instabilité du marché, chaque fois qu'elles surgissent, ont de graves effets sur les activités sociales et économiques partout dans le monde. Il est crucial pour nous tous de reconnaître ce fait et de travailler ensemble en partenariat. Nous sommes fermement convaincus que la stabilité, la paix et la coopération mutuelle sont cruciales pour créer des valeurs que nous partageons. Les innovations technologiques, les changements climatiques et la mondialisation ont façonné le marché du travail. La transformation économique vient remplacer des emplois par des travailleurs qualifiés et conduit à de plus en plus d'inégalités. Les entreprises durables, la réduction des inégalités, la promotion de la justice sociale sont

des défis particulièrement importants, surtout dans des pays comme le Népal. Nous au Népal, nous espérons que les pertes provoquées par l'épidémie de COVID-19 pourraient être essuyées rapidement. Mais aujourd'hui, nous nous rendons compte que cette situation est au-delà de nos attentes. Les activités économiques se sont ralenties, les principaux indicateurs économiques montrent un tableau sombre de la situation économique. La croissance économique cette année devrait être chiffrée à 2,16%, alors que l'année précédente elle était de 5,26%. Cela a eu des répercussions sur les activités planifiées et sur la concrétisation des objectifs de développement. Néanmoins, et malgré ces obstacles, le secteur privé du Népal demeure attaché à poursuivre la croissance des entreprises, à créer des emplois décents, à renforcer le système de sécurité sociale, à promouvoir les petites et moyennes entreprises et assurer la formalisation des entreprises. Nous comprenons l'importance de la paix, du travail et le fait qu'il faut faire des efforts pour améliorer les relations professionnelles. La loi sur le travail et sur la sécurité sociale, financée par des contributions, a été promulguée en 2017. Aujourd'hui, les régimes de sécurité sociale fondés sur des contributions sont mis en œuvre. Les dispositions de la nouvelle loi sur le travail s'appliquent à tous les travailleurs et jouent un rôle déterminant pour améliorer les conditions de travail et créer l'emploi décent. Nous prenons une part active au processus de consultation pour élaborer le plan-cadre national pour l'élimination du travail des enfants ainsi que le PPTD. L'organisation des employeurs a travaillé en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour éliminer toutes les formes de travail des enfants. À l'heure actuelle, notre priorité est de contribuer à surmonter les difficultés économiques actuelles en préconisant des réformes politiques, en encourageant le développement des compétences et en promouvant la sécurité et la santé au travail, tout en améliorant la qualité de la vie des travailleurs. Nous reconnaissons l'importance d'une croissance durable centrée sur l'humain et c'est pourquoi nous avons fait concorder toutes nos activités avec les objectifs du développement durable. Nous collaborons activement avec le gouvernement et avec les syndicats grâce au dialogue social pour atteindre ces objectifs et je tiens à saisir cette occasion pour demander à l'OIT de mettre au point des programmes et des stratégies visant à renforcer la collaboration afin de favoriser la transformation sociale. Pour conclure, j'invite instamment tout un chacun à faire en sorte que nous soyons unis dans ces actions collectives et pour que nous avançons à grands pas vers la justice sociale tous ensemble, joignons nos mains. Je remercie également mon équipe du Népal. Moi-même et mon équipe nous souhaitons un plein succès à la Conférence, merci.

Mme. Jovanka Trenchevska

Gouvernement (Macédoine du Nord)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, excellences. C'est avec grand honneur et plaisir que je m'exprime devant cette Conférence au nom du gouvernement de la République de Macédoine du Nord. Je souhaitais également faire valoir un certain nombre de priorités de notre gouvernement. Notre gouvernement est très attaché au dialogue social. Comme nous le savons tous, les instances et les procédures de dialogue social constituent une arme puissante pour régler des questions économiques et sociales, pour nous atteler à des crises, pour promouvoir la justice sociale, la bonne gouvernance, pour réduire les inégalités, pour faire récupérer les économies et pour promouvoir la croissance économique. Le dialogue social mène à une entente commune entre groupes sociaux représentant des intérêts différents. C'est ainsi que l'on trouve des solutions à des problèmes d'intérêt communs. L'un des

éléments importants de la gouvernance participative, c'est que ceux qui sont touchés par les conséquences d'une décision doivent participer au façonnement de cette même décision et à sa mise en œuvre. Ceux qui sont touchés par les dispositions juridiques d'un gouvernement ou par ses stratégies doivent pouvoir reparticiper à un processus de décision, de prise de décision et c'est exactement ce que nous essayons de faire en tant que gouvernement. Nous y aspirons et nous mettons ce type de stratégie en œuvre. Pendant des années maintenant, déjà, le conseil économique et social constitue un organisme tripartite qui opère de façon consultative dans un grand nombre de domaines. Il est consulté régulièrement. Le conseil économique et social est l'instance au sein de laquelle les mesures à prendre pendant la pandémie ont été décidées. C'est là qu'on a discuté de la crise énergétique et c'est là que l'on a parlé des meilleures façons de soutenir l'économie ainsi que les travailleurs et les groupes les plus vulnérables de citoyens. Il y a quelques mois, nous avons entamé des négociations pour mener à une convention collective générale du secteur public. La dernière convention collective date d'il y a 15 ans. La consultation est en cours et nous serons très heureux de trouver une solution. Elle ne sera peut-être pas parfaite, mais elle sera définitivement le résultat d'un dialogue fructueux entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Nous faisons face aux défis que pose l'emploi des jeunes lorsqu'ils sortent de l'école et de leur formation. Le chômage de long terme et le travail informel fait que nous pensons qu'il est aujourd'hui important d'adopter une approche systémique pour faire face aux problèmes auxquels se heurtent les jeunes dans notre pays. Il faut réduire le chômage des jeunes et augmenter l'employabilité des jeunes. À cet égard, permettez-moi de développer la question de la garantie jeunesse. C'est l'une des grandes initiatives européennes qui a pour but de proposer de la formation, de l'apprentissage et des offres d'emploi de qualité, ainsi que des stages pour les jeunes. Et d'ailleurs, la République de Macédoine du Nord est le premier État non-membre de l'Union européenne qui a mis en œuvre avec succès le projet « Garantie Jeunesse », et ce en 2018. 80 000 jeunes sont inscrits à ce programme. 40% des participants ont effectivement déjà reçu une offre d'emploi ou alors une offre d'éducation continue ou alors un stage. Il s'agit là donc de résultats extrêmement positifs. Malgré le fait que nous soyons tous face à des défis, des défis qui se posent à nous à l'heure de créer des sociétés plus saines, plus fonctionnelles, nous ne baisserons pas les bras. Pour le bien des travailleurs, pour les biens de tous, la justice sociale pour tous. Je vous remercie.

M. Manuel Marcelino Peralta Pena Costa

Employeurs (Portugal)

Bonjour. Aujourd'hui, je représente la délégation des employeurs portugais et je souhaitais réitérer l'engagement des entreprises portugaises. Nous nous efforçons de toutes nos capacités, chez nous et à l'extérieur du Portugal, pour ensemble dépasser les difficultés qui se sont produites dans notre pays et finalement, à l'échelle mondiale. Au Portugal, nous comptons sur un modèle de dialogue social tripartite qui a porté ses fruits. C'est un modèle qui a bien montré l'importance que revêt la participation et de l'intervention des partenaires sociaux. Et ce, depuis toujours et surtout lorsque les temps sont difficiles comme à l'heure actuelle. C'est ainsi que l'on arrive à mieux développer les activités économiques, qu'on arrive à une meilleure cohésion sociale et à meilleur bien-être des sociétés. En 2021, tous les partenaires sociaux employeurs portugais ont signé un accord sur la formation professionnelle et la qualification. Il s'agissait en fait d'une stratégie pour les gens, pour les entreprises et pour le pays. On y a souligné le rôle important que jouent les partenaires sociaux dans la consultation sociale, dans la gouvernance et dans le contexte de la création de formation, de

programmes de formation professionnelle. Et dans ce même contexte en automne 2022, la grande majorité des partenaires sociaux portugais ont signé un accord à moyen terme de l'augmentation des revenus, des salaires et de la compétitivité. Son objectif est bien de rééquilibrer la répartition de la richesse produite. Autre objectif, augmenter le revenu disponible pour les personnes et leurs familles et miser sur le talent des jeunes. On voulait également, à travers cet accord, créer des conditions pour renforcer la compétitivité des entreprises. Cet accord a été le fruit de dures négociations. Mais nous étions tous convaincus de ce que l'union fait la force. Nous savons aujourd'hui des mois plus tard que les efforts de dialogue et puis le fait de se fixer des objectifs concrets font la différence. Et cet accord, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Un exemple de ces efforts conjoints, des efforts fondamentaux pour impliquer tous les partenaires sociaux dans tous les pays du monde. Sans l'entrepreneuriat, sans les entreprises, sans environnement favorable et compétitif pour les entreprises, nous ne pourrions pas dépasser des circonstances aussi compliquées que celles que nous vivons à l'heure actuelle. S'agissant maintenant des travaux de cette Conférence internationale, nous souhaiterions souligner... Pardon, je me suis perdu dans mes notes. Je les cherche. Voilà. Alors, s'agissant des travaux de cette Conférence, nous souhaiterions souligner, je me suis reperdu, je suis désolé. Ça y est, j'ai trouvé. Alors s'agissant des travaux de cette Conférence, nous souhaiterions souligner le fait que le Portugal a à nouveau assumé la direction des travaux de la commission sur les apprentissages de qualité. C'est une bonne nouvelle. Nous nous félicitons du travail qui a déjà été effectué au sein de cette commission et nous souhaitons également féliciter les partenaires sociaux, et de tous leurs efforts réalisés dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie et la formation des jeunes, des travaux qui guideront notre travail tout au long des prochaines décennies. Alors n'oublions pas un problème que nous avons sur lequel nous devons travailler ensemble, c'est l'attraction et le maintien des talents. Et puis enfin, comme le dit le rapport de du Directeur général, les réalités sont très complexes, très compliquées dans le monde du travail aujourd'hui. Nous devons agir rationnellement pour en venir à bout. Tous les défis qui se posent à nous sont aussi une opportunité de croissance, d'affirmation, de maturation et il nous incombe à tous d'agir de telle façon à ce que nous puissions contribuer de façon positive pour résoudre les questions qui se posent et aussi les questions qui ressortent à la justice sociale et qui ont trait à un contrat social qu'il faudra examiner en permanence. Autant de tâches qui incomberont à l'OIT. Je vous remercie.

Mme. Ivanka Shalapatova

Gouvernement (Bulgarie)

Monsieur le Président, excellences, chers délégués. C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous pendant cette session de la CIT. Depuis plus d'un siècle, les mandants de cette maison ont essayé de s'efforcer de surmonter les crises. La crise durable étant impensable sans justice sociale. Permettez-moi de féliciter Monsieur Hounbo de sa première CIT en tant que Directeur général nouvellement élu. Sous sa direction avisée, l'OIT et ses mandants continueront de travailler sans relâche pour bâtir sur les acquis déjà réalisés afin d'atteindre la justice sociale et le travail décent pour tous. L'OIT peut compter sur notre soutien, nous coopérerons à atteindre ces objectifs. Le monde du travail est en train de traverser un grand nombre de développés, des défis et des occasions à saisir. Les développements technologiques et sociaux nous ont permis d'améliorer notre qualité de vie, mais en même temps, un grand nombre d'inégalités sont de plus en plus importantes dans un grand nombre de

régions du monde. D'autres collègues l'ont dit avant moi, la guerre en Ukraine constitue un énorme défi pour le système de sécurité sociale de mon pays. La pandémie de la COVID a perturbé l'économie mondiale, tout autant que la crise alimentaire et la crise énergétique. Le changement climatique, les tensions géopolitiques, autant d'éléments qui posent problème à notre monde, sans parler du fait que 160 millions d'enfants sont encore au travail et 50 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne. Il faut nous atteler à ces questions, comme l'a dit le rapport du DG, notre ambition doit être à la hauteur des défis qui se posent à nous aujourd'hui, à nous tous. L'OIT a prouvé à maintes reprises qu'elle jouait un rôle très, très important à l'heure de soutenir les pays dans des circonstances difficiles. Les normes internationales du travail et l'action tripartite sont extrêmement importantes pour surmonter ces crises. Des politiques internationales et nationales centrées sur l'humain sont des éléments essentiels. Il faudrait aussi se concentrer sur les politiques actives du marché du travail, sur la base de la non-discrimination et l'égalité homme-femme, la protection sociale, des conditions de travail saines et salubres, notamment la SST, l'éducation, les compétences, la formation tout au long de la vie et le soutien à la réinsertion du marché du travail. Autant d'actions et de mesures importantes. L'une des grandes priorités en Bulgarie, c'est d'améliorer la qualité de la main d'œuvre pour mieux répondre aux besoins de l'économie. À court terme, il s'agira surtout des compétences professionnelles et numériques et à augmenter l'emploi, et puis à long terme le plan de redressement de l'économie s'articulera autour de la restructuration de notre économie. En tant que nouvelle ministre de l'Emploi et de la politique sociale, je peux vous assurer de ce que la République de Bulgarie restera pleinement engagée dans toutes les activités de l'OIT. Et nous confirmons ici le plein engagement de mon équipe à l'heure de soutenir vos travaux. Pour conclure, nous tous faisons partie de la communauté internationale, nous avons des responsabilités communes, nous avons des devoirs et des responsabilités communes : la paix, la justice sociale pour tous sans exception aucune, et dans l'esprit du principe selon lequel personne ne sera laissé de côté. Ces principes, ces valeurs, ces objectifs sont ceux du Directeur général et se trouvent tout en haut des priorités de l'OIT. C'est une très bonne nouvelle. C'est ainsi que nous pourrions aspirer à la justice sociale. Je vous remercie.

M. Stephen Mc Clashie

Gouvernement (Trinité-et-Tobago)

Merci Monsieur le Vice-président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je tiens tout d'abord à féliciter l'OIT ainsi que ses mandants d'avoir repris avec succès la Conférence avec tout le monde présent, depuis 2019. Je suis certes très heureux d'être à nouveau à Genève et ce fut un honneur pour moi de contribuer aux délibérations de cette année et d'échanger avec mes collègues. Monsieur le Président, de multiples crises au niveau mondial continuent d'avoir des conséquences importantes pour le monde du travail. Il ne fait pas de doute qu'avancer nous permettra d'apprendre aussi la leçon précieuse de ces trois dernières années, si nous voulons faire en sorte que la reprise soit vraiment centrée sur l'humain après la pandémie. Pour la Trinité-et-Tobago, nous considérons que nous devons pleinement tirer parti des possibilités de croissance, nous devons embrasser la justice sociale et assurer la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle j'appuie fermement le rapport du Directeur général de cette année, je crois d'ailleurs que c'est son premier rapport. « Faire progresser la justice sociale » pendant cette période de reprise devrait être la priorité des priorités si nous voulons garantir le bien-être et les droits, non seulement de tous aujourd'hui, mais aussi des générations futures. Étant donné que réaliser la justice sociale dans la pratique peut sembler

quelque chose d'obscur et même de distant, je crois qu'il est particulièrement utile que le rapport énonce les éléments cruciaux permettant de décrire sa définition et donc son application. Le rapport traite de quatre dimensions. Il s'agit des droits de l'homme universel et des capacités, de l'égalité d'accès aux possibilités, de la répartition équitable et des transitions justes. Le rapport indique aussi clairement que le travail décent est appelé à jouer un rôle crucial pour progresser dans ces domaines. De fait, l'inclusion du travail décent et son lien avec la justice sociale devrait être reflété dans des politiques mieux coordonnées au niveau national et mondial, ce qui sera à l'avantage des économies des employeurs et des travailleurs partout. De fait, la Trinité-et-Tobago est attachée à la promotion du travail décent et à l'avancée de la justice sociale. Notre stratégie de développement national pour la période 2016-2030 offre un cadre permettant de mettre en œuvre notre action afin d'obtenir le statut de nation développée d'ici 2030. Cela va de pair avec cinq zones thématiques qui reflètent les ODD. Premier thème, mettre l'humain en premier. Par ce biais, nous cherchons à ancrer notre société sur les principes de la gestion sociale. Par conséquent, et d'après la stratégie qui d'ailleurs est qualifiée de vision 2030, je cite, une société qui incarne les principes de la justice sociale, fait en sorte que chacun puisse bénéficier d'une répartition équitable des ressources et que chacun ait aussi la possibilité d'assurer une mobilité vers le haut. Cela doit être fondé sur le mérite et sur les résultats, et faites en sorte aussi que les droits des citoyens soient respectés et préservés. Le respect de la dignité humaine est largement appliqué dans notre cadre institutionnel et juridique. Par exemple, il existe un certain nombre de politiques et de législations qui, à l'heure actuelle, traitent de la non-discrimination et de l'inclusion sociale en Trinité-et-Tobago. Je n'en citerai que quelques-unes, la loi sur l'égalité des chances, la politique nationale sur les personnes handicapées, la loi sur la protection de la maternité et la loi sur les assurances nationales. Mais Monsieur le Président, les gouvernements ne sauraient à eux seuls, briser les obstacles qui empêchent la justice sociale. C'est ensemble que nous devons nous engager dans un processus collectif afin de résoudre tout problème économique et social qui affectent nos citoyens. Le rapport évoque la coalition mondiale pour la justice sociale dont la mise en place reflétera l'importance que nous accordons au renforcement des partenariats multipartites et à la promotion du dialogue social, dans un effort qui a pour but de garantir la justice sociale et le travail décent qui doivent se voir accorder la priorité au niveau national et mondial. Pour conclure et au nom du gouvernement de la Trinité-et-Tobago, je réaffirme notre engagement à assurer une société juste pour tous. Merci beaucoup.

M. Plamen Dimitrov

Travailleurs (Bulgarie)

Comme l'indique l'un des principes fondateurs de l'OIT, le travail n'est pas une marchandise. Il s'agit d'assurer une égalité d'accès aux possibilités d'emploi et des normes appropriées de vie, de façon que chacun puisse vivre une vie dans la dignité qui soit également productive. Il s'agit aussi de partager la prospérité et de faire en sorte que chacun puisse jouir de la sécurité. Et nous, syndicats, nous sommes vivement attachés à ce principe et j'aimerais m'arrêter plus longuement sur ces questions. Tout d'abord, le fort degré d'inégalité qui caractérise nos économies ainsi que nos sociétés se manifestent de différentes façons. Par exemple, l'engagement à réduire l'index des inégalités publiées par l'OXFAM et la DFI met la Bulgarie au 62e rang. D'après ce rapport, le système fiscal de la Bulgarie est l'un des plus régressifs du monde. D'après les données d'Eurostat et de Harvard il y a également une tendance au creusement des inégalités dans la répartition des revenus. Cette tendance est particulièrement

marquée dans les pays où il existe un impôt forfaitaire et dans les pays où il n'y a pas de revenu minimum exonéré d'impôts, comme c'est le cas de la Bulgarie. C'est un problème qui revêt une importance essentielle, car des preuves empiriques très importantes montrent que la couverture par la négociation collective et un système fiscal plus équitable vont de pair et permettent de réduire les inégalités en matière de ressources. Par conséquent, ce sont deux instruments qui sont essentiels pour assurer une répartition équitable des fruits du progrès économique. Plus les employés bénéficient d'une couverture grâce aux conventions collectives, plus les différences salariales sont faibles, en particulier dans les systèmes qui relèvent de la négociation collective. Si nous voulons réduire les inégalités de revenu, nous devons adopter une approche multiple qui englobe les politiques visant à assurer l'égalité des salaires ainsi que le salaire vital minimum et à renforcer la négociation collective. Ensuite, je voudrais parler de la numérisation et de l'intelligence artificielle qui sont également des facteurs d'accentuation des inégalités. La division existe non seulement entre les individus, mais également entre les pays, entre les nations, entre les régions géographiques, les industries, les lieux de travail. Les activités futures de l'OIT devraient être centrées sur les formes précaires de travail et sur l'économie sur plateforme. Les travailleurs ne devraient pas dépendre de l'intelligence artificielle et d'algorithmes sur lesquels ils n'ont pas de prise ou très peu de prise. Les travailleurs sur plateforme bien souvent, ne sont pas en contact direct les uns avec les autres. Il est donc très difficile pour eux de se coordonner et les plateformes peuvent également susciter une dynamique compétitive entre eux. Nous devons centrer nos efforts également sur le travail sous-évalué dans l'économie de l'aide à la personne qui génère des emplois de bonne qualité et qui permet d'avoir accès à la protection sociale. Le travail non protégé dans le secteur informel exige aussi que nous revoyons notre législation et notre réglementation de façon que le travail informel soit couvert aussi sur le plan juridique. Nous devons également nous poser la question de caractère privé des informations. Troisièmement, nous reconnaissons que faire progresser la justice sociale est possible grâce à la mise en œuvre de la liberté syndicale et des négociations collectives. Les négociations collectives ont prouvé au fil des ans qu'elles jouaient un rôle essentiel en période de crise, qu'elles permettaient d'assurer la stabilité des salaires et de préserver une demande globale tout en évitant une déflation salariale. En Bulgarie, le droit de s'affilier à un syndicat est proclamé par la constitution, mais il n'est pas garanti par la loi. Il n'y a pas de mesures de sauvegarde et il n'est pas possible de faire appliquer les normes et de garantir la mise en œuvre de la liberté syndicale et de la négociation collective. C'est la raison pour laquelle, depuis des années, nous insistons pour que les agissements qui vont à l'encontre de la liberté syndicale et de la négociation collective soient pénalisés. À long terme, le fait de remettre à plus tard l'adoption de telles normes dans le code pénal fait que les personnes qui sont responsables ne pourront pas être punies. Il y a donc un manque de responsabilité de la part de l'État. Enfin, nous aimerions demander ce qui suit : la garantie du travail universel pour tous les travailleurs, le salaire minimum, la négociation collective, la protection sociale, la lutte contre les inégalités, l'imposition équitable, des conditions de travail salubres et une mobilisation vers le haut, merci.

M. Pierre Ricot Odney

Gouvernement (Haïti)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, membres du secrétariat, au nom de la délégation haïtienne, je vous félicite pour votre... À Monsieur le Président, au nom de la délégation haïtienne, je vous félicite pour votre élection à la présidence de ces

assises revêtant d'une importance capitale pour les mandats de l'Organisation internationale du travail. C'est l'occasion pour moi de saluer mes collègues des différentes délégations venant des quatre coins du pays. Monsieur le Président, la situation complexe auxquels les pays de la planète bleue ont dû faire face durant les quatre dernières années continuent à faire sentir leur poids sur le monde du travail. Car malgré la multiples efforts déployés pour contrecarrer les effets néfastes de la pandémie du COVID-19 qui a bouleversé le globe, l'accentuation de la pauvreté monétaire et le changement climatique, la menace d'autres pandémies selon des prédictions, constituent encore des obstacles majeurs. C'est dans ce sens que la République d'Haïti déclare se retrouver dans les termes qui font l'objet de l'ordre du jour de la Conférence de cette année, particulièrement le sommet du monde du travail pour une justice sociale. À tel enseigne, le Premier ministre haïtien, son excellence Docteur Ariel Henry avait été répondu favorablement à l'invitation qui lui est a été faite mais malheureusement ne pouvant pas être là avec nous, il m'a chargé de vous présenter toutes ses excuses et ses vœux de succès à l'événement. Mesdames, Messieurs, depuis l'installation de ce gouvernement, il se donne pour mission de relever les défis liés à la création d'emplois, à l'installation de systèmes de sécurité sociale inclusifs. Car il est conscient que, dans un climat délétère, les hommes et les femmes au travail ne sauraient revendiquer librement et sans inquiétude leur quote-part de la richesse du pays. La République d'Haïti, membre fondateur de l'Organisation internationale du travail, ne saurait être passive à la cause de la justice sociale. Et d'ailleurs, il est très clairement exprimé dans la politique nationale de protection et de promotion sociales adoptée en 2020 en Haïti. Elle vise d'ici 2040 à la réduction en Haïti de la pauvreté, des inégalités, des injustices économiques, sociales et institutionnelles pour construire une citoyenneté sociale juste où les titulaires des droits à la protection et à la promotion sociale voient leurs droits réalisés et leur capacité à vivre la vie désirée améliorée. Mesdames, Messieurs, le sommet sur le monde du travail pour une justice sociale pour tous organisé en marge de la 111e session de la Conférence internationale du travail, ne saurait atteindre les objectifs fixés sans une prise en compte du rôle du travail décent et des partenaires sociaux dans le développement économique et social inclusif, la construction de la paix et la résilience. À cela, le gouvernement haïtien renouvelle son engagement pour les actions significatives conduisant au respect de l'agenda du travail décent qui se base sur les quatre piliers : la promotion de l'emploi, la protection sociale, les droits fondamentaux au travail et le dialogue social. Le gouvernement haïtien profite de sa tribune pour renouveler ses engagements face au renforcement des institutions démocratiques du secteur textile haïtien, du développement des chaînes de valeur agricoles, de la création des opportunités d'emploi, principalement pour les jeunes et pour les femmes, et le développement des micro et des petites entreprises. Le gouvernement reconnaît, entre autres, l'apport technique et financier de l'Organisation internationale du travail, des partenaires de développement et la communauté internationale pour appuyer Haïti dans la construction des modèles socio-économiques inclusifs et résilients centrés sur l'humain et fondé sur les droits, les normes internationales du travail et le dialogue social. Enfin, le gouvernement haïtien félicite les États et les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations et entités des Nations Unies, les organisations internationales qui se donnent déjà à la cause de la coalition mondiale pour la justice sociale par la promotion du travail décent. Haïti s'apprête à faire la cause commune aux États membres dans le cadre de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Je vous en remercie.

Mme. Rina Yessenia Lozano Gallegos

Gouvernement (El Salvador)

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres des délégations à l'occasion de cette Conférence, nous fûmes invités à œuvrer pour la justice sociale. Le Directeur général nous a rappelé que ce sont l'accès à un travail décent, productif et librement choisi, ainsi que la protection sociale qui sont les bases pour y parvenir. Ces objectifs ont longuement achoppé sur des structures économiques et sociales injustes qui rejetaient aux marges de la société les populations. Ces réalités ont ancré l'inégalité à l'intérieur des pays et entre les pays, limitant les opportunités d'un développement durable dans l'égalité. L'OIT est née sur la conviction que le travail décent est un catalyseur du développement économique et social, mais également une condition sine qua non pour construire la paix dans le monde en se fondant en tout cela sur le dialogue social entre travailleurs, employeurs et gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement du Salvador réaffirme sa pleine conviction de vouloir garantir à son peuple le travail décent et s'engage afin de créer les synergies entre le secteur des travailleurs et les employeurs. Notre pays est un parfait exemple de résilience. C'est cette valeur qui nous caractérise en tant que peuple qui s'engage pour la solidarité et dans cette aspiration à un avenir meilleur. C'est ce comportement qui inspire notre gouvernement, mené par le Président Nayib Bukele à faire tout ce qui est à notre portée pour offrir à nos populations les meilleures conditions de bien-être et leur offrir également une justice sociale pour toutes et tous. Fort de cette conviction, nous avons lutté impitoyablement contre le fléau de la violence terroriste et en 2019, nous avons lancé un chemin sans retour vers une vraie paix, une vraie paix qui offre à nos populations une vie sans peur, dans la liberté et dans la prospérité. Les employeurs ont largement bénéficié de ce nouveau climat de stabilité et de sécurité sociale dans notre pays. Nous sommes très fiers d'être entre-temps devenu le pays le plus sûr d'Amérique latine et de pouvoir offrir au monde un autre visage du Salvador, où la chaleur de nos populations, la beauté de nos habitants, des volcans, des lacs et des plages convainc désormais, parmi beaucoup d'autres beautés et joyaux qui caractérisent notre pays. Nous reconnaissons que pour satisfaire les nécessités et les aspirations de développement de notre peuple, il est impératif que l'on puisse offrir à nos habitants un emploi de qualité. C'est pourquoi nous misons sur la réalisation des ODD sur le travail décent, ce qui suppose faire avancer les transformations structurelles à court, à moyen et à long terme afin que il y ait une génération qui puisse accéder à un emploi décent, aux formations, aux compétences et à l'appui nécessaire pour que tout un chacun puisse en profiter. En 2022, nous avons présenté notre deuxième réforme en matière de développement durable qui reprend les 10 objectifs sur 12 et les 24 sur les 26 indicateurs qui sont liés à l'ODD 8, avec notamment l'indication que nous remplissons cet objectif. Malgré l'impact de la pandémie nous avons constaté une tendance favorable pour pouvoir garantir le respect des indicateurs sur la garantie d'un travail décent dans des conditions sûrs, la liberté d'association, la négociation collective, une rémunération juste parmi d'autres. Nous sommes engagés auprès de l'OIT et nous avons ainsi créé un prix national du travail décent qui permet de récompenser les meilleures pratiques entrepreneuriales en matière de cadres normatifs nationaux et internationaux sur le lieu du travail, qui a été très bien accueilli par les employeurs et les travailleurs également qui se sont ralliés à cette initiative. Nous avons créé également un prix national de la négociation collective qui a pour but de promouvoir les négociations collectives comme outil pour créer de meilleures conditions de travail et renforcer les relations entre les partenaires sociaux. Parmi les initiatives qui attestent de notre réalisation de nos engagements, nous avons

également le respect de la convention 190 sur la violence et le harcèlement sur le lieu du travail, avec un mécanisme de plainte électronique, comme également la création d'un service qui se consacre ad hoc, au traitement de ces plaintes. Nous sommes en train de créer un système de protection sociale qui garantisse le bien-être de notre peuple. Nous sommes en train de créer un modèle intégral pour promouvoir l'enfance et l'adolescence, avec une loi qui s'appelle « Naître dans l'affection » et la loi qui s'intitule également « Grandir ensemble ». Ce sont là les bases qui sont jetées d'une nation avec une vraie justice sociale. Le gouvernement du président Bukele a mis en œuvre une nouvelle loi sur les retraites qui garantit l'accès à une retraite digne à tous les travailleurs en cette dernière tranche de vie. En dernier lieu, je voudrais réaffirmer l'engagement du Salvador vis-à-vis des principes et des valeurs de l'OIT. Merci beaucoup.

M. Luc Triangle

Confédération syndicale internationale

Monsieur le Président, Vice-président, Mesdames et Messieurs. Au nom de la confédération syndicale internationale, qui représente 200 millions de travailleurs dans les centres nationaux de syndicats de 168 pays et territoires, je voudrais commencer par manifester ma vive préoccupation quant à l'état de la démocratie dans le monde. Le progrès social et économique ne peut être obtenue sans la liberté d'association, notamment le droit à la grève, le droit à la négociation collective qui continue d'être attaquée. Nous saluons la solidarité mondiale qui se manifeste vis-à-vis du cas extrême que représente le Bélarus, mais les droits syndicaux sont attaqués dans le monde, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud. Par ailleurs, les inégalités et les injustices ne cessent de croître par suite d'un système économique mondial bancal qui l'emporte. Soyons clairs, il ne saurait être question de justice sociale du fait de l'économie mondiale néolibérale dominée par les entreprises. Un nouveau contrat social s'impose pour que l'économie soit au service du genre humain et sauve le monde et la planète de la destruction. Un nouveau contrat social, donc, avec le plein-emploi, un plancher pour la protection des travailleurs assorti des principes et droits fondamentaux au travail, des salaires vitaux minimum, des heures ouvrées définies au maximum sur un marché du travail réglementé pour mettre un terme à la classification fausse des travailleurs en tant que prestataires indépendants avec la liberté d'association et la négociation collective reconnue en effet, comme droit porteur, notamment droit à la grève dans le contexte de la liberté de parole et d'assemblée et le droit de contester. Un nouveau contrat social avec une justice des salaires par des salaires vitaux minimum, y compris avec des chaînes d'approvisionnement mondiales et nationales, par un processus réglementaire ou des négociations collectives et une diligence raisonnable obligatoire avec une protection sociale suffisante pour tous, par une aide au développement ciblé et augmentée avec une réforme fiscale fondamentale, notamment un taux fiscal minimum mondial pour les entreprises, avec une transaction financière et des taxes sur les richesses, ainsi qu'une répression sur les paradis fiscaux et l'évasion fiscale des entreprises, y compris les grandes entreprises technologiques et les entreprises riches, sans fascisme, racisme et xénophobie, sans discrimination fondée sur le genre, l'identité sexuelle, la race, l'idéologie et la religion, le statut social ou d'autres motifs. Le nouveau contrat social devrait aussi s'assurer que personne n'est laissé de côté par une réforme fondamentale du système économique mondial, avec un rôle moteur pour l'OIT et son mandat normatif tripartite portant sur des questions sociales et économique avec une réforme commerciale et systémique, notamment concernant l'OMC, avec des

syndicats qui seraient consultés à propos des négociations commerciales, l'insertion des normes environnementales et de travail et des procédures de règlement des différends concernant ces questions pour protéger les droits des travailleurs, la fonction publique et la souveraineté. Voilà donc le nouveau contrat social dont le monde a besoin. Les dépenses militaires dans le monde ont augmenté de 3,7% en termes réels en 2022, pour atteindre un niveau record supérieur à 2 billions de dollars. Les dépenses mondiales ont augmentées de 19% sur la période 2013-2022 et n'ont cessé d'augmenter depuis 2015. Imaginez donc ce que l'on pourrait obtenir pour la justice sociale si on réengageait ces fonds à la prévention et la résolution des conflits armés par des normes internationales, mais aussi aux moyens diplomatiques et politiques, avec une sécurité commune fondée sur les principes des Nations Unies. Ces fonds pourraient être réattribués à l'investissement dans des emplois soucieux du climat, des emplois décents et des domaines qui profitent socialement, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale par la coalition mondiale pour la justice sociale, l'accélérateur mondial pour les emplois, la protection sociale et l'alliance mondiale pour l'aide à la personne. Mesdames et Messieurs, nous avons une opportunité historique et une responsabilité majeure. Ensemble, partenaires sociaux, nous devons façonner un nouveau contrat social au cœur de notre programme commun vers un nouveau sommet mondial pour le développement social en 2025. Je vous remercie.

M. Stephen Mark Cotton

Fédération internationale des ouvriers du transport

Chers collègues, c'est une occasion qui est fantastique d'être parmi vous, donc tout d'abord, au nom de nos 18,5 millions de membres, je voudrais féliciter l'OIT et tous les collègues de l'OIT d'avoir pu mettre sur pied une première CIT après une période aussi difficile. Je voudrais également remercier très chaleureusement Gilbert Houngbo, le Directeur général, ainsi que son équipe, de sa vision et de sa direction qui a été, pendant la pandémie un vrai phare pour nous tous. Un grand merci, cher Monsieur le Directeur général. Notre monde est actuellement en dans une crise profonde et nous devons être solidaires pour y survivre. La reprise après la pandémie de la COVID-19 a été suivie par une inflation élevée, une crise du coût de la vie, un conflit politique et des catastrophes naturelles. Malgré cela, les travailleurs des transports continuent à garder le monde en mouvement en transportant des millions de passagers tous les jours et en garantissant que notre communauté globale reçoive les fournitures vitales et les biens dont elles ont besoin. Mais nous assistons également à une pénurie de travail décent dans le transport et dans toute l'économie mondiale, avec des postes qui sont de plus en plus dangereux, avec un travail de plus en plus précaire, des conditions de vie qui sont en chute libre et des droits de travailleurs qui sont attaqués de toutes parts. Nous avons une responsabilité collective de construire un meilleur lieu du travail garantissant une protection des travailleurs qui sont inclusive et efficace. La discussion sur la transition juste, se fondant sur les principes directeurs d'une transition juste, intervient à un point opportun. La justice climatique est inséparable du progrès social, la décarbonisation de tous les modes de transport, doit être rapide, sûre et équitable pour les travailleurs et les communautés. Nous devons protéger les travailleurs contre les réalités climatiques qui sont en pleine détérioration, il faut une transition juste. Cependant, une transition juste, c'est le pouvoir des travailleurs dont il est question. Les travailleurs doivent avoir une voix à dire sur toutes les questions et décisions liées à l'impact du dérèglement climatique et de la protection des normes du travail. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent se concerter pour pouvoir relever ensemble le défi du climat avec

une transition juste qui englobe tous les secteurs industriels qui soit également pourvu d'un plan pour l'industrie du transport. À la COP 27, toutes les différentes fédérations et les syndicats internationaux ont lancé leur rapport qui montre qu'il y a plus de 800 000 marins qui devront être reconvertis d'ici la mi-2030 afin de rencontrer l'objectif de température de l'accord de Paris. Avec un plan en d'action en dix points pour la reconversion des marins, on garantit que ceux-ci ne doivent pas porter toute la charge de la transition. Dans le transport des passagers, nous devons également assister à davantage d'investissements publics et à une vraie reconversion modale vers le transport public comme moyen de réduire les émissions, de relancer la croissance économique et de créer de nouveaux emplois verts, afin de se monter également l'inégalité. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs peuvent pourrnt amener une mutation profonde qui se fera dans la vitesse dont la planète a besoin. Nous devons actuellement nous fonder sur le progrès qui a été réalisé jusqu'ici pour que la transition juste devienne une réalité. Nous devons également saluer les discussions sur la normalisation des apprentissages de qualité. Les jeunes travailleurs représentent actuellement seulement 10% de la force de travail globale dans le secteur des transports. Le transport ne recrute pas et les jeunes travailleurs ne sont pas pérennisés. Les jeunes travailleurs doivent pouvoir avoir des parcours professionnels pour un épanouissement au travail réel et pouvoir jouir d'emplois qui soient à forte compétence sûrs et de qualité. En conclusion, nous voulons réaffirmer notre engagement afin que la C190 puisse être non seulement ratifiée comme cela était le cas par nombre de gouvernements, mais il reste fort à faire afin que nous puissions garantir la diversité dans l'égalité et la qualité dans nos sociétés. Nous souhaitons à cette Conférence pleine réussite. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

Mme. Dimitrina Dimitrova

Greffier

Merci beaucoup cher Président. Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais attirer votre attention sur le programme d'aujourd'hui, qui a pu être redéfini à ce stade parce que nous avons reçu la bonne nouvelle que la commission des finances va adopter son rapport cet après-midi et le vote va se dérouler cet après-midi. Nous avons également à vous informer qu'étant donné que nous avons 82 orateurs qui sont inscrits à notre liste, nous avons donc prévu une plénière qui ira jusqu'à 22 heures cette nuit. Nous allons faire une brève pause jusqu'à 14 heures. Nous reprendrons à 14 heures en plénière. Nous irons jusqu'à 15 heures lorsque la commission des finances viendra rendre compte des résultats et ultérieurement vers 16 heures, nous allons voter le programme et le budget des années 2024 et 2025, et ensuite nous reprendrons la longue liste des orateurs. Nous suspendons brièvement autour de 20 heures, et nous reprendrons ensuite pour une séance plénière de nuit pour permettre au Président d'annoncer les résultats du vote, ce qui aura normalement lieu autour de 21 heures cette nuit. Je voudrais vous inviter à bien vouloir prendre connaissance du bulletin quotidien pour les détails concernant le vote d'aujourd'hui. Je voudrais saisir cette opportunité de rappeler à chacune et à chacun à quel point il est important que nous puissions voter cette question clé pour le fonctionnement, le bon fonctionnement de notre organisation. Ceci dit, notre pause étant courte, mais malgré tout, je vous la souhaite agréable.

M. Muhammad Zahoor Awan

Vice-président travailleur (Pakistan)

Merci, chers camarades de votre coopération. Vous venez d'entendre notre camarade expliquer ce qui nous attend en plénière cet après-midi et jusqu'à 22 heures. Je lève la séance, merci beaucoup.